

ANNALES

DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

TOME QUINZIÈME.

ANVERS,

IMPRIMERIE J.-E. BUSCHMANN, RUE DES ISRAÉLITES,

(Imprimeur de l'Académie d'Archéologie de Belgique).

—

1858.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE CHAPITRE COLLÉGIAL

DE

SAINTE-DYMPNE,

A GHEEL,

PAR

L'ABBÉ C. STROOBANT,

CONSEILLER HONORAIRE ET MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE.

—

(*Suite, voir tome XIV, 4e livraison, page 468.*)

Reliquiis sanctæ Dympnæ clara ecclesia magnifica et ampla, in qua Joannes Merodius baro collegium vicariale, ad peragendum rem divinam fundavit, probante litteris anni 1536 (1537) Paulo III pontifice, quod, authoritatem faciente anno 1562 Maximiliano a Bergis, Cameracensi episcopo, Henricus, successor in baronatu, mutavit in capitulum canonicale

J. B. GRAMAYE. *Antverpia.* 35.

1629-1641. ARNOULD BLOEM. VII DOYEN. — Il fit ses humanités au collége des jésuites d'Anchin et fut reçu maître-ès-arts; il étudia la théologie au séminaire royal de Douay, fut reçu bachelier en théologie, et devint en 1600 chapelain de Saint-Georges et Sainte-Catherine au château de Westerloo. En 1608, il était recteur de l'autel de Saint-Nicolas dans l'église de Lanaken, et fut nommé, en 1618, chanoine et doyen-coadjuteur du doyen Van Goirle, auquel il succéda définitivement le 17 juin 1629.

L'an 1630, une difficulté surgit entre le chapitre et la supérieure de l'hôpital de Gheel. Les processions du second jour de Pâques, de la fête de l'Ascension et de la fête de Sainte-Dympne, en sortant de la collégiale, entraient à l'hôpital et s'y

arrêtaient pendant qu'un récollet y prêchait le panégyrique de la sainte martyre. A la procession du second jour de Pâques, 1 avril, le sermon n'avait pas eu lieu. La supérieure protesta contre cette innovation, par acte notariel, le 3 avril :

Comparerende voor my, openbaer notaris, ende den getuyghen naergenoempt, de godtvruchtighe jouffrouw Johanna Donckers, regente van den gasthuyse deser vryheyt Gheele, cum tutore, heeft verclaert, dat alhier es dhout gebruyck dat men op den tweeden paesdach, Ascensionis et Sanctæ Dympnæ gaet processionaliter, vuyt Sinte Dighne kerke door het voorseyt gasthuys, mette reliquien van de heilige maget ende martelersse sinte Dympna; welcke reliquien aldaer rustende, es men gewoon te predicken voor ofte op en pleyn van het voorseyt gasthuys: dwelck alsoo es geplogen ende geobserveert over xx, xxx, xl jaren, jae over memorie van menschen. Ende want sy comparanten verclaerden nyet te willen tollereren oft toelaeten dat men alsulcke devote ende eerelycke gebruycken, de ghene die strecken tot eere ende devotie van henne plaetse, alwaer de voorseyde maget ende martelersse es onthalst; ende dat den eerweerden pater Farcyn op den tweeden paesdach lestleden, wesende den yersten dach van aprill anno 1630, hem heeft vervoirdert ter contrarien tvoorseyt godtvruchtich gebruyck, hoewel dattet was schoon weder, prekende teghen dout hercomen in Sinte-Dingenen kercke, apparentelyck door het ingeven van den heeren van den cappitle van Sinte-Digne voorseyt, dye hun vanteren dat ze dyergelycke sullen doen op Sinte-Dinghenen dach naest comende; dwelck oyck streckt tot haer comparante achterdeel. Soo heeft zy daerteghens wel expresselyck aengeprotesteert, gelyck sy protesteert by ende midts desen, soo teghens den voorseyden eerweerden pater als tegens de voorseyde heeren van den cappittle, midtsgaders alle andere dye tvoorseyt out gebruyck souden willen affbreken off te nyet doen. Versueckende van my notaris, dat ick beneffens twee getuyghen my soude transporteren by den voorseyden eerweerden pater ende de heeren van den cappitle voorseyt, hun affvragende doorsaeke waerom syt voorseyt out gebruyck nyet en hebben achtervolght, ende oft sy daerdoor eenichsints hebben gesocht oft soeken te prejudicieren haer comparanten in haer recht ende oude possessie, ende haer daervan te verleenen acte, om etc.

Welcken volgende, hebbe my getransporteert by den voorseyden eerweerden pater Farcyn, dye ick tgene voorseyt es hebbe voorgelesen, dye my in presentie van de naergenoemde getuyghen voor antwoorde

heeft gegeven dese ende dyergelycke woorden in substantie : ick sall daerop antwoorden als ick mynen gardiaen hebbe oirloff gevraecht, ick en ben myn selfs meester nyet, ick hoor den gardiaen toe. Ende hebbe van wegen der voorseyde comparante daervan teghens denselven geprotesteert. Actum Gelæ, in presentie van Adriaen Smolderen, ende meester Jan Gastmans, als getuyghen hiertoe geroepen ende gebeden, den iij aprilis 1630.

Quot attestor.
P. Elens. Not. publ.

Ten selven daghe, maende ende jaere, hebbe my van wegen der voorseyde comparanten ingeslycx oyck getransporteert by de voorseyde heeren van den cappitle, ende hebbe haer tgene voorseyt es affgevraecht, dye my voor antwoorde hebben gegeven, dat zy dye van den gasthuyse nyet en begeren te turberen daer sy in gefundeert syn. Daervan tegens den voorseyden heeren des cappitle protesterende. Actum die et anno quibus supra, in presentie van Adriaen Smolderen ende Niclaes Mers, als getuygen hiertoe geroepen ende gebeden, ende my als notaris tgene voorseyt es stipulerende.

Quod attestor.
P. Elens. Not. publ.

La supérieure fit en même temps comparaître devant le même notaire plusieurs témoins afin de prouver l'exactitude de sa demande :

Op heden, den ix aprilis 1630, comparerende voor my openbaer notaris ende den getuygen naergenoemt deerbare Dingen van Gheele, out over de hondert jaeren, ende Alyt van Gheele, haer sustere, out int negentich jaeren, Wouters dochteren, hebben tzamen ende elcken besundere, op haere eere ende welvaren, verclaert ende geaffirmeert, in plaetse van eede midts haeren hoogen ouderdom, ten versuecke van jouffrouw Johanna Donekers, regente van den gasthuyse deser vryheyt Gheele, cum tutore, dat sy alnoch seer goede kennisse ende wetenschap hebben dat men altoos op den tweeden Paeschdag, ende principalycken Ascensionis et Sanctæ Dympnæ voorseyt processionaliter plach te gaen uuyt Sinte Digne kercke door het voorseyt gasthuys mette reliquien van de heilige maget ende martelersse sinte Digne voorseyt; welcke reliquien aldaer rustende, was men predickende voor op den pleyn van het voorseyt gasthuys, ten waere dattet by ongeval seer

vuyl ende regenachtich weder hadde geweest. Redenen van wetenschap allegerende dat sy van jonx aff aen de voorseyde processien ende predicatien op de voorseyde daghen pleghen te frequenteren; ende de voorseyde Alyt van Gheele dat als vyftich jaeren onder Sinte-Digne in houwelycken ende weduwelycken state heeft gewoont. Ende want goddelyck ende redelyck es der waerheyt getuygenisse te geven, principalyck daertoe versocht zynde, soo verclaren de voorseyde comparanten altoos willich ende bereet te zyn tgene voorseyt es op haere eere, kerstendom ende welvarentheyt andermael te vernieuwen des versocht synde. Actum Gelæ, die, mense et anno quibus supra, in presentie van heer Servatius Petri ende Adriaen Heylen, als getuygen hiertoe geroepen ende gebeden, dye de minute van desen neffens de voorseyde comparanten ende my notaris behoorelycken hebben onderteekent.

Quod attestor.

P. Elens. Nots. pub.

Comparerende voor my openbaer notaris ende den getuyghen naergenoemdt, Aert Aerts, out in de tachentich jaeren, inwoondere der vryheyt van Gheele, heeft ten versuecke ende ernstiger instantie van jouffrouw Johanna Donckers, regente van den gasthuyse deser voorseyde vryheyt van Gheele, op zyne manne waerheyt, in plaetse van eede denwelcken hy tallen tyden presenteert te presteren des versocht synde, verclaert, geattesteert ende geaffirmeert waerachtich te zyn, dat men altoos op den tweeden Paesdaeh, Ascensionis et Sanctæ Dympnæ, processionaliter te gaen vuyt Sinte Digne kercke door het voorseyt gasthuys doen plach: verclaert de voorseyde declarant nyet heel wel te wetene oft men op Sint Dingenen dach voorseyt aldaer oyck predickende was, hoewel hy vermeynt jae, oft oyck dattet vuyl ende regenachtich weder mochte hebben geweest. Redenen van wetentheyt seggende dat hy declarant nues teghens over het voorseyt gasthuys es opgehoven, ende altoos binnen de voorseyde vryheyt van Gheele heeft gewoont. Ende want goddelyck ende redelyck es der waerheid getuygenisse te geven, principalycken daertoe versocht synde, soo verclaert de voorseyde declarant altoos willich ende bereet te syn, syne voorseyde depositie voor allen heeren, hoven ende gerechten andermael te vernieuwen onder solemneelen eede des versocht synde. Aldus gedaen ende gepasseert binnen der vryheyt van Ghele, den thiensten aprilis 1630, in presentie van heer Servatius Petri ende Adriaen Heylen, als getuyghen hiertoe geroepen ende gebeden, dye de minute van desen neffens de voorseyde comparant ende my notario behoorelycken hebben onderteeckent. Toorconden van my notaris openbaer.

P. Elens. Nots. pub.

Comparerende voor my openbaer notaris ende den getuyghen naegenoempt, Jan Smolderen, out ontrent seventich jaeren, schepenen der vryheyt van Gheele, Adriaen Verschueren, out omtrent neghenenvyftich jaeren, ende Anneken Van Es, zyn huysvrouw, out ontrent lxij jaeren, altesamen ingesetenen der vryheyt van Gheele, luyden van geloove, hebben gelyckelyck, ten versuecke ende ernstiger instantien van jouffrouw Johanna Donckers, regente van den gasthuyse deser vryheyt Gheele, cum tutore, op hunne manne waerheyt, eere ende welvaeren, in plaetse van eede denwelcken sy tallen tyden presenteren te presteren des versocht zynde, verclaert, geattesteert ende geaffirmeert warachtich te zyn dat zy alnoch seer goede kennisse ende wetenschap hebben dat men op den tweeden Paeschdach, Ascensionis et Sanctæ Dympnæ prossessionaliter placht te gaene vuyt Sinte Dingne kercke door het voorseyt gasthuys mette reliquien van de heylighe maghet ende martelersse sinte Dingne voorseyt; welcke reliquien aldaer rustende, was men predickende voor op en pleyn van den voorseyden gasthuyse, ten waere dattet by ongevall vuyl ende regenachtich weder mochte zyn geweest. Redenen van wetenschap allegerende dat zy altesamen binnen de voorseyde vryheyt van Gheele zyn geboren ende altoos daer hebben gewoont, ende de voorseyde dry processien ende predicatien van jonx aff aen plachten te frequenteren, ende daernaer als guldebroeders tselve hebben altoos weten observeren. Ende want goddelyck ende redelyck es der waerheyt getuygenisse te geven, principalycken daertoe versocht zynde soo verclaren de voorseyde declaranten tgene voorseyt is altoos te willen houden staene onder solemnelen eede des versocht zynde. Actum binnen de vryheyt van Gheele, den xvj aprilis 1630, in presentie van Bastiaen Cools ende Adriaen Smolderen, als getuygen hier toe geroepen ende gebeden, dye de minute neffens de voorseyde comparanten ende my notario behoorelycken hebben onderteeckent.

Quod attestor.
P. Elens. Nots. pub.

La supérieure envoya ensuite toutes ces pièces à l'évêque de Bois-le-Duc, Michel van Ophoven, et le pria de vouloir la soutenir dans sa prétention :

Reverendissime in Christo pater! Exponit quam potest humiliter reverendissimæ Paternitati Vestræ honorabilis mater xenodochii municipii Gelensis, quod annuatim, feria secunda Paschatis, hora nona aut circiter ante summum sacrum, in die Ascensionis Domini, et in festo Divæ

Dympnæ, processionaliter eatur ex ejusdem Divæ Dymphnæ ecclesia, præsente omni clero et comitante pro majori parte communitate Gelensi per præfatum xenedochium, in cujus planitie subsistente, et exposita cum debito honore ibi capsula reliquiarum ejusdem virginis et martyris, fit concio, qua finita eadem via, modo et ordine reditur ad dictam ecclesiam Sanctæ Dympnæ, ut ibi fiat summum sacrum. Quam laudabilem, piam et devotam consuetudinem, cum dicat prædicta mater in honorem decollationis ejusdem virginis et martyris, quæ in hoc loco sanguinem suum pro Christo sponso suo effudisse et decollata dicitur, pro se habere a 10, 20, 30, 40, 60, 80 et ultra omnium hominum memorias annis (nisi tunc aeris intemperies et pestis excuset), prout ex testimoniis quorumdam hisce adjunctis reverendissimæ Vestræ Paternitati facile constabit. Supplicat eapropter obnixe dicta mater, quatenus reverendissima Paternitas Vestra interponere suam auctoritatem dignetur et velit contra omnes et singulos, qui tales et tam antiquas processiones interrumpere, impedire et abrogare conantur, iisque injungere, maxime reverendis dominis decano et canonicis capituli Sanctæ Dympnæ, similiter et terminario qui ibi ex patribus minoritis illis diebus stationem suam servat, ne sub pæna suspensionis et aliis arbitrariis ipso facto incurrendis taliter faciendæ processioni se opponant aut quovis modo directe seu indirecte concionem impediant, eamdemque supplicationem sua præsentia, prout semper et antiquitus fieri solet, cohonestent; et si parti vel partibus harum communicationem fieri reverendissima Paternitas Vestra debere fieri judicaverit, ut tunc, saltem hoc anno provisionaliter, ad evitandum maximum scamdalum, sic ut præmittitur, velit et fieri jubeat, atque etiam in posterum, donec vel illa pia et laudabilis consuetudo ab eadem confirmetur, aut aliud meliori modo statuatur. Quod faciendo etc.

La supérieure s'adressa en même temps au conseil de Brabant pour en obtenir des lettres de maintenue :

Aen mynheer den cancellier, etc. Verthoonen oytmoedelyck de moedere ende andere conventuaelen van den gasthuyse tot Gheele, hoe dat over 10, 20, 30 ende meer jaeren altyt is geobserveert ende onderhouden geweest dat, op den tweeden Paesdach ende op Sinte Dimpne dach mitsgaders op Ons Heeren Hemelvaert dach, soo wanneer die processie, waer onder sinte Dimpna wort ommegedragen, was comende vuyt de kercke deselve was gaende tot int gasthuys voorseyt, alwaer de casse van sinte Dimpna wirde gestelt in de pleyn

van den gasthuyse met groote reverencie ende eere, geassisteert mette heeren canonicken, andere geestelycke persoonen ende geheele gemeynte, alwaer oock tenselven tyde wirde sermoon gedaen, sooverre dat het weder sulcx was permitterende. Ende hoewel die voorseyde supplianten niet en behoirden geturbeert te worden in alsulcken deuchedelycke hunne possessie ende loffelycke observantie, soo hebben nochtans eenige van de heeren canonicken, ende naementlyck heer Lodewyck van Cauwegom, feytelyck beleth dat die voorseyde processie noch de voorseyde ruste van de casse noch het sermoon op de pleyn niet en is gedaen geweest op den dach van Sinte Dimpna noch op den tweeden Paeschdach beyde lestleden, pretenderende by de middelen den voorseyden gasthuyse te benemen haere possessie ende te beletten die loffelycke observantie altyt over smenschen memorie geweest; waertegens souden zy supplianten hen gerne versien. Biddende daeromme oytmoedelyck om opene brieven van maintenue tegens den voorseyden heer Lodewyck ende alle andere die de voorseyde supplianten oft den gasthuyse in hunne possessie ten respecte van alsulcken loffelycke observantie syn turberende oft deselve pretenderen te beletten, ten eynde dat die voorseyde supplianten oft het voorseyt gasthuys sal worden gemaintencert in deselve hunne possessie van alle jaeren, op den tweeden Paeschdach, Sinte Dimpna dach, ende Ons Heeren Hemelvaerts dach, die processie te comen in den gasthuyse ende die casse van sinte Dimpna aldaer op de pleyne te rusten ende aldaer sermoon gedaen te worden, volgende d'oude observantie. verbiedende wel expresselyck op groote penen den voorseyden heer Lodewyck ende allen andere dyen aengaende eenich beletsel te doene, ende ingevalle van oppositie, weygering oft vertreck, dach hier te hove, om etc.

Le chapitre de Sainte-Dympne s'adressa aussi au conseil de Brabant pour empêcher que des lettres de maintenue ne fussent accordées à la supérieure de l'hôpital :

Aen mynheere die cancellier, etc. Verthoonen met behoirlycken reverentie die kerckmeesters van de collegiaele kercke van Sinte Digna binnen de vryheyt van Gheele, met hun gevuecht die heeren van den capittele aldaer, dat men is gewoon te doen predicatie binnen deselve vryheyt op den feestdach van Sinte Dimpna, als wesende patronersse van der plaetse aldaer, ende dat somtwylen in de voorseyde kercke van Sinte Dimpna, somtwylen oyck in de plaetse van het gast-

huys, hoewel tselve ontwyffelycken veel meer apparentie ende redene heeft dat soo wel de predicatie als anderen kerckelycken dienst geschiede in de collegiale kercke waerinne syn berustende de heilige reliquien van sinte Dimpna, ende welcke oyck uytwysens den name ter eeren van deselve santinne is geconsacreert. Desen nyettegenstaende vanteren haer die van den voorschreven gasthuyse hier te hove te haelen eenighe provisien, tsy van maintenue in forma, tsy andere, om daerdoor tegens den naestcomenden feestdach van Sinte Digna, vallende in de maent van mayo, de predicatie te doen geschieden binnen hunne kercke ofte daer by, met exclusie van de collegiale kercke, hoewel teghens recht ende redene, als vorens is geseght.

Biddende daeromme den hove oitmoedelyck om appostille op de marge deser, waerby worde geoirdonneert aen de greffiers ende secretarissen van desen hove egheene provisien, tsy van maintenue, tsy van permissie van provisioneelen dienst oft andersiuts voor die van den voorseyden gasthuyse te depescheren sonder de supplianten daerop ende voor al te syn gehoirt, mits de groote confusie welcke daeruyt is geschaepen te geschieden onder de gemeynte. Dwelck doende, etc.

Le conseil de Brabant ordonna, le 15 avril, de notifier la requête du chapitre aux secrétaires de la cour: ce qui fut exécuté le 16 par l'huissier de la cour, R. de Greve. Le 26 avril, le même conseil ordonna de dépêcher des lettres de maintenue à la supérieure de l'hôpital; et le 2 mai, l'évêque de Bois-le-Duc défendit d'interrompre l'ancien usage, par cette apostille:

Communicentur hæc parti seu partibus ut intra quindecim dies proximæ sequentes allegent, si quid contra habeant. Interim præcipit reverendus dominus episcopus Buscoducensis, sub pæna suspensionis a divinis, ne quis prætactam consuetudinem antiquam interrumpere audeat, aut processioni aut concioni faciendæ se opponere. Actum in Geldorp, 2 maij 1630.

De mandato reverendissimi domini præfati.
LUDO. SMEYERS.

Tout rentra dans l'ordre et l'ancien usage fut continué.

Le 24 avril 1632, l'évêque Michel van Ophoven adressa au chapitre une ordonnance à observer pour la procession du troisième jour de Pentecôte:

Cum processiones actum includant religionis, earumque dispositio secundum jura et statuta provincialia, necnon declarationes eminentissimorum dominorum cardinalium, ad episcopum seu ordinarium pertineat, hinc nos, frater Michael Ophovius, episcopus Buscoducensis, considerantes graves confusiones et pericula quæ anteactis annis ex inordinato modo agendi maxime gildarum seu societatum exterarum orta fuere, statuimus nostra authoritate ordinaria : In primis, ut reverendus dominus decanus, biduo aut triduo ante processionis diem, convocatis omnibus capitularibus, et adhibito consilio drossardi et magistratus Gelensis, necnon capitaneorum, substitutorum et decanorum trium gildarum Gelensium, diligenter et provide deliberent, an pericula aliqua a militibus, tempestatibus aut inundatione aquarum quæ vias reddunt invias, permitterent ut processio cum reliquiis sanctæ Dympnæ, virginis et martyris, ad pagum Sammel, ubi supradicta beata domicilium habuit, procedat vel non. Secundo, quod si ydem reverendus dominus decanus et capitulum deliberationi communi prætactam processionem, propter supradictas causas et impedimenta, non faciendam judicaverint, tunc easdem reliquias in ecclesia sua reservent, nec efferri inde permittant, etiam ipso die processionis indictæ, si tunc repentinum hujusmodi impedimentum occurrat, idque non obstante biduo aut triduo ante facta. Tertio, sin autem tempus permittat, ut saltem per municipium reliquiæ sine periculo aut incommodo deferri possint, consignentur reliquiæ tribus juratis gildis Gelensibus, qui illas reverenter et ordinate ad ecclesiam parochialem Sancti Amandi ferant, seu ferri curent, et, statuto tempore, more solito, referant, utrimque cum processione et devotione debita. Quarto, si vero nullum vel ab exercitibus, vel militum incursibus, aut tempestuoso ære impedimentum generetur, indicabit seu indicari curabit dominus decanus domino drossardo, magistratui et præfectis gildarum internarum, captam resolutionem; et illi deinde id indicare poterunt per eum quem concernit : et semper die processionis prætactæ summa missa in ecclesia Sanctæ Dympnæ hora nona antemeridiana incipiatur. Quinto, et, ut sine confusione et irreverentia per viam tam longam decenter et competenti ordine sacræ reliquiæ deferri possint, omnes gildæ ibi comparentes decenter incedant : si vero aliqui præ senio aut debilitate pedibus incedere nequeant, et currus, carrucas vel equos ad suum sublevamen assumpserint, nolumus ut tales processioni misceantur, sed vel ante vel retro processionem sine tumultu et clamoribus comitentur. Sexto, mandamus antepræfatis domino decano et capitulo ecclesiæ collegiatæ Gelensis, ut dictum dominum drossardum dicti municipii requirant et hortentur, quatenus insolentiam

malignorum hominum et ebrietates, dissidia et scandala in præmemorata processione impediat et compescat, ne nos aliud remedium circa eamdem processionem adhibere cogamur. Septimo, item, ordinamus et volumus quod venerabilis dominus decanus cum capitularibus dictæ ecclesiæ collegiatæ, si viderint in processione ab exteris vel internis gildis dissidia, tumultus aut similia suboriri, quæ a domino drossardo compesci aut impediri non possunt, nullo modo permittant exire vel efferri sacras reliquias extra ecclesiam suam, sed tunc cum Sanctissimo Sacramento tantum processionem solitam ad ædificationem populi celebrent per viam ordinariam in ipso municipio Ghelensi. Octavo, hortamur omnes venerabiles dominos, clerum, drossardum, magistratum, gildas, omnesque incolas, ut devotione speciali hanc virginem martyrem ejusque sacras reliquias prosequantur et honorent, memores quod Deus optimus maximus singulari sua providentia hanc eis patronam dederit, et multis miraculis et benedictionibus tum spiritualibus tum temporalibus terram illam illustraverit ac perfuderit ac perfundet. Actum in Geldorp, loco nostræ residentiæ 24 aprilis 1632.

.Fr. Michael, episcopus Buscoducensis.

Albert, comte de S'Heerenberg, marquis de Bergen-op-Zoom, seigneur de Gheel, par son ordonnance du 20 avril 1632, avait statué que les marguilliers de Sainte-Dympne rendraient dorénavant les comptes de l'église devant le drossard, le curé et deux échevins de Gheel. Les membres du chapitre réclamèrent contre cette innovation, et demandèrent au comte Albert de vouloir remplacer le curé de Gheel par le doyen et par deux chanoines du chapitre :

Aen syne Excellentie den heere graef van den Berch, marquies van Bergen, heere der vryheyt ende lande van Gheele.

Verthoont reverentelyck dye heeren deken ende capitularissen van de collegiale kercke van Sinte Dimphne binnen de vryheyt Ghele, hoe dat zy oft emmers hunnen deken met een oft twee van den voorseyden capitule syn gewoon geweest, met totale exclusie van den heer pastoir van Sinte Amants parochie binnen de selve vryheyt, te staen over de rekeninge van het incomen, proffyten ende emolumenten van de voorseyden collegiale kercke, dewelcke daervan gewoon syn te doen

de kerckmeesters, ende dat beneffens een oft twee werelycke persoonen, daertoe van oudts by de voorzaten van zyne gemelte Excellentie gedeputeert, de selve rekeninge toverhoiren ende te sluyten, gelyckerwys tselve boven het oudt gebruyck, hyer vorens geruert, oock is gestatueert ende geordineert in de brieven van der erectie van de vicaryen, waervan hyer extract autenticque is medegaende; dyen nyettegenstaende soo heeft zyne hoochgeborene Excellentie, by quaede informatie ende vuyt ignorantie van de gerechticheyt des aengaende van de supplianten, by zekere ordinancie, gestelt op sekere requeste van Jan Wendelberchs, tordineren dat desselfs rekeninge dewelcke hy te doen hadde over dadministratie ende bewint vant incomen der voorseyde collegiale kercke, midstgaders oock van alle andere affgegaen kerckmeesters, souden verhoirt worden voor den drossaert der vryheyt ende lande van Ghele, met overstaen van den heer pastoir der voorseyde parochiekercke, ende twee schepene, wes blyckt by copye der voorseyde ordinancie, alles directelycken tegens het statuyt voorseyt ende derselver supplianten oudt gebruyck.

Bidden voorsulck dye voorseyde supplianten om alle inconvenientien ende querellen te schouwen dat zyne Excellentie believe de voorseyde ordinancie, voor soo vele daermede werd geauthorizeert den voorgenoempden heer pastoir, te revoceren oft te corrigeren, ende in plaetse van den selven heer pastoir te surrogeren den heer deken met twee van den selven capitule, dewelcke tot noch toe tottet overhoiren van de selve rekeninge zyn gebruyckt geweest.

Dit doende, etc.

Le seigneur de Gheel fit droit à la demande du chapitre, par son ordonnance du 11 juillet 1632 :

Gesien in onsen raede den inhoudt van dese requeste, ende op alles rypelycke geleth ; interpreterende onse voorgaende ordonnantie, in date den 20 aprilis 1632 ; verclaeren dat in plaetse van den pastoir gesurrogeert sullen worden twee van den cappitule van Sinte Dimpna kercke. Ordonnerende onsen drossaert van onser vryheyt ende lande van Gheel naer den inhoudt van de ordonnantie sich te reguleren, ende dyen volgende te procederen totte verhooringhe van de reeckeninghe van Sinte Dimpna kercke. Gegeven op onsen huyse Boxmeer, den 11 july 1632.

ALBERT, GRAFF ZU DEN BERGH, MARGRAFF ZU BERGHEN.

Marie Verwimp, par son testament du 29 août 1638, fonda deux messes par semaine dans l'église de Sainte-Dympne, et laissa à cet effet un capital de mille florins :

. . . .

Item, maeckt ende legateert aen de kercke van Sint-Amant, ende kercke van Sinte-Dympna, elcke kercke duysent gulden eens : welcke voorseyde duysend guldens sullen wuytgeset worden op goede ende sufficiente panden, oft sullen de kerckmeesters renten moeten overnemen tot den nombre van duysent guldens : waervoir alle weecken in ider kercke sal moeten gedaen worden twee missen tot laeffenisse des testatrice ende haerer vrienden sielen : ende wilt ende begeert dat heer Servaes Petri de twee missen sal doen in der kercke van Sint Amant, soo lange als den voorseyden heer Servaes sal leven ; ende naer de doot sal den heer pastoor van Geel ende de kerckmeesters eenen moghen daertoe stellen om de selve weeckelycke missen te doen.

Le doyen Arnould Bloem mourut le 2 août 1641, après avoir laissé à l'église une somme de cent florins pour la fondation de son anniversaire.

1641-1651. LOUIS VAN CAUWEGOM. VIII DOYEN. — Il était chapelain à Vieux-Turnhout, lorsqu'il fut nommé chanoine à Gheel, en 1613. Il rétablit l'ancienne confrérie de Sainte-Dympne, qui fut canoniquement reconnue, et enrichie de plusieurs indulgences, par le pape Urbain VIII, le 14 novembre 1635 :

Urbanus papa VIII.

Ad perpetuam rei memoriam. Cum, sicut accepimus, in ecclesia confraternitatis Sanctæ Dimpnæ, loci de Gheel, Buscoducensis diœcesis, una pia et devota utriusque sexus christifidelium confraternitas, sub invocatione ejusdem Sanctæ Dimpnæ, non tantum pro hominibus unius specialis artis, canonice erecta seu erigenda exstat, cujus confratres et consorores quam plurima pietatis et charitatis opera exercere consueverunt, nos, ut confraternitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de omnipotentis Dei misericordia, ac beatorum Petri et

Pauli, apostolorum ejus, auctoritate confisi, omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui dictam confraternitatem ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pænitentes et confessi sanctum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, plenariam; necnon descriptis et describendis in eadem confraternitate confratribus et consororibus in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere etiam pænitentes et confessi ac sacra communione, vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti nomen Jesu ore, si potuerint, sin autem corde, devote invocaverint, etiam plenariam; ac ipsis nunc et pro tempore confratribus et consororibus vere quoque pænitentibus et confessis ac sacra communione refectis, qui prædictæ confraternitatis ecclesiam vel cappellam seu oratorium die festo tertio Penthecostes a primis vesperis usque ad occasum solis festi hujusmodi singulis annis devote visitaverint et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac sanctæ matris ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Insuper, eisdem vere pariter pænitentibus et confessis ac sacra communione refectis, ecclesiam vel capellam seu oratorium hujusmodi in Conceptionis et Assumptionis beatæ Mariæ virginis, ac Dedicationis ejusdem ecclesiæ festis diebus necnon sequenti die post Dedicationem ecclesiæ hujusmodi, ut prædicitur, visitantibus et orantibus, quo die prædictorum id egerint, septem annos et totidem quadragenas; quoties vero missis ac aliis divinis officiis in dicta ecclesia vel capella seu oratorio pro tempore celebrandis et recitandis, aut congregationibus publicis vel privatis ipsius confraternitatis ubivis faciendis, interfuerint, aut pauperes hospitio susceperint, vel pacem inter inimicos composuerint seu componi fecerint vel procuraverint, ac etiam qui corpora defunctorum tam confratrum et consororum hujusmodi, quam aliorum ad sepulturam associaverint, aut quascumque processiones de licentia ordinarii faciendas, sanctissimumque Eucharistiæ sacramentum tam in processionibus quam cum ad infirmos aut alias ubicumque et quomodocumque pro tempore deferetur, comitati fuerint, aut si impediti campanæ ad id signo dato semel orationem dominicam et salutationem angelicam dixerint, aut etiam quinquies orationem et salutationem easdem pro animabus defunctorum confratrum et consororum prædictorum recitaverint, aut devium aliquem ad viam salutis reduxerint, et ignorantes præcepta Dei et ea quæ ad salutem sunt docuerint, aut quodcumque aliud pietatis vel charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet prædictorum operum sexaginta dies de injunctis eis aut alias quomodolibet debitis pænitentiis in forma ecclesiæ consueta relaxamus.

Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem, ut si alias dictis confratribus et consororibus præmissa peragentibus aliquam aliam indulgentiam perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duraturam concesserimus, præsentes nullæ sint; utque etiam si dicta confraternitas alicui archiconfraternitati aggregata jam sit aut aggregetur, vel quavis alia ratione uniatur seu etiam quomodolibet instituatur, priores et quævis aliæ literæ apostolicæ illius nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso prorsus nullæ sint. Datum Romæ, apud Mariam Majorem, sub annulo piscatoris, die xiv novembris anni mdcxxxv, pontificatus nostri anno decimotertio.

Maraldus.

Louis Van Cauwegom fut élu doyen le 11 septembre 1641.

Le troisième jour de Pentecôte 1643, la procession de Sainte-Dympne, au hameau de Zammel, se fit avec une solennité extraordinaire. Les serments de Bell, Zoerleparwys, Veerle, Eynthout, Oevel, Oosterloo et Zammel, à la demande du drossard de Gheel, se réunirent à ceux de cette commune pour escorter les réliques de la sainte patronne. La grand'messe fut chantée à 9 1/2 heures, et les membres de tous les serments y allèrent à l'offrande. La procession se rendit d'abord à l'église de Saint-Amand, où le Très-Saint Sacrement fut déposé. Tout le chapitre, précédant la chasse de Sainte-Dympne, et suivi des serments et des pélerins, se rendit alors à Zammel. Arrivé près de deux chênes, le pieux cortège fut reçu par le curé et les habitants du hameau, et conduit, en chantant le *Veni Creator*, à l'église, où les serments firent une seconde fois leurs offrandes. La chasse fut déposée sur le cimetière, et un marguillier de l'église collégiale y reçut les offrandes au profit de son église. Un frère récollet prononça le panégyrique de la sainte martyre.

Le 1 février 1645, le chapitre délivra l'attestation suivante, pour Joseph Bergaigne, évêque de Bois-le-Duc :

Universis et singulis has inspecturis aut legi audituris, salutem in Domino. Quandoquidem veritati testimonium dicere fas est et equum, nos, domini decanus et canonici ecclesiæ collegiatæ Beatæ Dimpnæ,

virginis et martiris, in municipio Gelensi, Buscoducensis diocesis, fidem facimus ac attestamur, perillustrem ac reverendissimum patrem, Josephum Bergaigne, episcopum nostrum Buscoducensem, tamquam vigilantissimum pastorem, egregie fideliterque functum fuisse officio suo pastorali, et inter cætera, hoc tempore tam turbulento, post solemnem ejusdem ad nostram ecclesiam introductionem, quæ contigit 15 junij anno 1644, sub missarum solemniis, aliquot centenis hominum præsentibus, plurimis utriusque sexus hominibus confirmationis sacramenta administrasse, et summa cum laude officio deservisse functumque fuisse. In quarum omnium fidem et testimonium, nostras litteras solita nostri capituli sigilli appensione communiri fecimus. Datum Ghelæ, in loco capitulari, anno 1645 februarij 1°. [1]

Vers la même époque, Nicolas Meir fonda une messe de requiem, à célébrer chaque semaine :

. . . .

Begherende alnoch voorders dat myne erffgenamen sullen, tot laeffenisse van myne siele, doen doen eene wekelycke misse van requiem aen den outaer van onze Lieve Vrauwe, in de kercke van Sinte Dympna alhier : welke misse beghere gedaen te worden van een van den capittele aldaer, ende welcke betaelinghe sal geschieden uyt de incompste ende vruchten van een seker stuck landts, genoempt den Rooden Olm [2].

. . . .

Barbe Haseldonx mourut à Gheel, le 2 avril 1649, et fut enterrée à l'église de Sainte-Dympne, avec cette épitaphe [3] :

HIER LEET BEGRAVEN
BARBARA HASELDONX
STERFF INT JAER 1649
DEN 2 APRIL.

1 *Archives de l'église Sainte-Dympne.*
2 *Ibidem.*
3 Copiée sur place.

Le doyen Van Cauwegom fit son testament, le 11 août 1650 :

. . . .

Item. Beghere ende wille dat dye gene dye myne goederen geleghen onder Geel sullen komen te beerven, naer myn doot, alle sondaeghen ende alle heyligedaeghen, post nonam, naer de hoochmisse, omtrent ten elff uren, achter den hooghen choor, in myn choorcken, sullen doen lesen een lesende misse, tot laeffenisse van myne ende myne ouders ende naesten vrienden zielen; begerende dat dese misse ten eeuwighen daeghen sal gedaen wordden, ende den eersten sondach naer myn doot sal worden begonst, gelyck ick die over eenighe jaeren hebbe ingestelt ende begonst te lesen, tot groot gerieff van de gemeynte; ende sal mon frere den drossaerdt van Geel, ingevalle hy naer my leeft, soo nyet, synen outsten sone, ende soo successivelyck, dese misse moghen doen doen, als collateur, per capitulares Sanctæ Dymphnæ, oft yemant van myn naeste bloet, dye daer in sal wesen preferabel : ende dat tot dyen eynde, dye myn goederen onder Gheel geleghen sullen komen te genieten, sullen uuytstellen 800 gulden op goede ende sufficiente panden, oft soo veel renten transporteren, soo veel goedens coopen oft dese soo bewaeren, dat dese 800 ghulden wel moechten bewaert wordden, dat de misse daer voor gevoeghelyck moecht ten eeuwighen daegen gedaen wordden, waerop de kerckmeesters van Sinte Dympna sullen hebben te letten : ende de heeren oft heer, dye dese misse sal komen te doen, alle jaeren schuldich zyn op mynen sterffdach te singen een jaergetydt, te weten vigilien met negen lessen ende eene misse van requiem.

Item. Boven dese maecke alnoch 300 gulden eens aen de kercke van Sinte Dympna, om uuyttesetten tot rente, voor het misgewaet ende luyen van desen dienst, belastende aen de kerckmeesters van Sinte Dympna, dat sy willen sorghe draeghen, dat desen dienst preciselyck gedaen wordde; mits den selven grootelyck is dienende tot gerieff van Sinte Dympna kerck ende de gemeynte van Gheel. Ende oft soo quaeme, gelyck ick verhope neen, dat desen dienst vernegligeert werdt, oft nyet en coste gedaen wordden door ketterye oft andersints, soo maeck ick dese 800 gulden, d'een helft aen de vrienden onder Gheel, ende d'ander onder Thurnout.

Item. Beghere dat men op myn graf sal koopen een eerelyck baerkleedt, ten minste van 30 gulden, en tselve naer den behoorlycken tyt laeten aen de kercke van Sinte Dymphna; ende dat het jaergetydt altyd sal worden gedaen naer de hoochmisse, post nonam.

Item. Begere dat alle tghene ick hebbe gehanghen tot ciraet van myn coorcken, dat dat daer aen blyven sal, met oock het schappraeyken dat daerin staet, ende alle myne ornamenten, dye ick soude moghen hebben in de kercke van Sinte Dympna [1].

. . . .

Ce doyen mourut le 11 mars 1651, et fut enterré à l'église de Sainte-Dympne, auprès de son parent Martin van Cauwegom, avec cette épitaphe [2] :

HIER LEET BEGRAVEN
MARTEN VAN CAUWEGOM
EERTYTS DROSSAERT
VAN DLANT VAN GEEL
DIE STERF A 1646 DEN 8 JAI
ENDE GOELKEN VAN
DUNNE SYN HUYS
VROUWE DIE STERF
A. 1621 DEN 17 MAY
ENDE H. LODEWYK VAN
CAUWEGOM DEECKEN
ENDE CANONICK VAN
DESE KERCKE
DIE STERF ANNO 1651
ENDE ANNA VAN CAUWEGOM
DIE STERF ANNO 16..

B. V. D. S.

1651-1661. — PIERRE VERCUYLEN, IX DOYEN. — Il avait été reçu chanoine en 1627. Le 23 juin 1629, le chapitre lui avait accordé la faculté de disposer de tous ses biens :

Nos, domini decanus et reliqui canonici ecclesiæ collegiatæ Divæ Dympnæ in municipio de Gele, dilecto nobis in Christo domino Petro

1 *Archives de l'église Sainte-Dymphne.*
2 Copiée sur place.

Vercuylen, canonico et confratri nostro, salutem in Domino. Ut deinceps quoties tibi expedire videbitur testamentum facere et seu de bonis tuis mobilibus et immobilibus tibi a Deo collatis et in posterum conferendis disponere aut alias quomodolibet tam in vita quam in morte quibusvis personis et locis, prout tua dictaverit conscientia ordinare, executores hujusmodi testamenti seu ultimæ voluntatis eligere et constituere ac bona tua in eorum manibus supportare possis et valeas, juxta canonicas sanctiones, tibi tenore præsentium capitulariter indulgemus, ac plenam concedimus facultatem quod testamentum seu ultimæ voluntatis dispositionem, sic ut præmittitur, per te faciendam dum et quando te illud seu illam facere contigerit, laudamus, ratificamus ac in Dei nomine confirmamus per præsentes. In cujus rei testimonium sigillum capituli nostri præsentibus duximus imprimendum, et propriis manibus signavimus et jussimus subsignari. Actum in capitulo nostro, anno a Nativitate Domini 1629, mensis vero junii 23.

L✝S Arnoldus Bloem, *decanus*, Petrus Baten. N. Zergers. Benedictus Paschasius. Gerardus Goossens. Cauwegomtius [1].

Après la mort du doyen Van Cauwegom, Pierre Vercuylen fut élu pour le remplacer. Ferdinand-Philippe, baron de Merode, marquis de Westerloo, ratifia cette élection, le 2 avril 1651, lorsqu'il vint visiter l'église de Sainte-Dympne. A cette occasion, le chapitre donna à son patron laïcal un dîner qui coûta 65 florins 7 sols.

Arnould Verschueren, marguillier de l'église de Sainte-Dympne, mourut le 27 mars 1652, et y fut enterré avec cette épitaphe [2] :

HIER LEYT BEGRAVEN DEN
EERSAMEN AERT VERSCHUEREN
IN SYNEN TYT KERCKMEESTER
DEZER KERCKE, STIRF DEN
27 MARTII A° 1652
ENDE CATHARINA VERHULST
SYN HUYSVROUWE
BIDT VOOR DE SIÈLE.

[1] *Archives de l'église Sainte-Dymphne.*
[2] Copiée sur place.

Un procès s'était élevé en 1650 entre le chapitre de Sainte-Dympne et la fabrique de l'église de Saint-Laurent à Zammel, à cause des offrandes faites à Zammel devant les reliques de sainte Dympne, au jour de la procession. Les deux parties se soumirent à l'arbitrage des docteurs Jacques Santvoort et Guillaume Maes, professeurs à l'université de Louvain, qui, par leur avis du 20 mai 1654, donnèrent gain de cause, au chapitre :

Gesien ende gevisiteert by de ondergeschreven tproces in materie van geestelycke offerande onbeslicht hangende voor den eerweerden heere officiael van het bisdom van Shertogenbosch tusschen de kerckmeesters ende den heere deken ende canonicken van de collegiale kercke van Sinte Dympna tot Geel, aenleggeren, ter eenre; ende den heer pastoor ende kerckmeesters van de kercke tot Sammel, gedaegde, ter anderen syde : soo ende gelyck tselve is geinstrueert by schriftelycke aenspraecke, ende voldoeninghe van der aenleggeren wegen gedient, antwoorde, replyck, duplyck, thoon ende bescheeden van wedersyden geproduceert ende overgegeven, reprochen ende salvatien met conclusie finael hinc inde gedient, alles in gevolge van de notulen daerinne gehouden; ende van wegens den voorseyden heere officiaels versocht daerinne te seggen ons advys, gedraeght tselve :

Dat met vonnis diffinitlyck behoort verclaert ende gewesen te worden, dat de voorseyde gedaegdhden schuldich ende gehouden syn de aenleggeren te restitueren ende laten volghen den offer, die welcke den derden sixendach van den jaere 1650, voor de kasse van de heilige reliquien van sinte Dympna voornoempt tot Sammel is geoffert geweest ende dat onder expurgatie van eede by hem gedaechde te presteren over de quantiteyt van den selven offer alsdoen by hun ontvangen : die voorseyde gedaechde int gene voorseyd is mitsgaders in de twee derden deelen van de kosten deser proceduere condemnerende, ende het resterende derdendeel om redenen compenserende.

Aldus geadviseert op den 20 maij 1654.

Jac. Santvoort *J. U. D, et prof. primarius.*
Guill. Maes, *J. U. D. et professor* 1.

1 *Archives de l'église Sainte-Dympne.*

L'official de Bois-le-Duc, Jean Hubens, curé de Moll, prononça la sentence définitive dans le même sens, le 14 juillet suivant :

Gesien ende gevisiteert tproces in materie van geestelycke offerhande, onbeslicht hangende voor ons officiael van het bisdom van Shertogenbosch, tusschen den heere deken ende canonicken ende kerckmeesters van de collegiale kercke van Sinte Dympna tot Geel, aenleggeren, ter eenre; ende den heer pastoor ende kerckmeesters van de kercke van Sinte Laureys tot Sammel, gedaechde, ter andere syden : soo ende gelyck tselve is geinstrueert by schriftelycke aenspraecke, ende voldoeninghe van der aenleggeren weghen gedient, antwoorde, replycke, duplycke, thoon ende bescheeden van wedersyden geproduceert ende overgegeven, reprochen ende salvatien met conclusie finael hinc inde gedient, alles in gevolghe van de notulen daerinne gehouden; ende daerop gehadt hebbende d'advys van meesters in de rechten; ende alles geconsidereert wes men in desen behoorde te considereren, voor den rechterstoel zittende, aleen Godt ende de justicie voor ooghen hebbende; verclaren ende wyzen by desen onzen vonnisse diffinitieffve voor recht.

Dat de gedaechde schuldich ende gehouden syn d'aenleggeren te restitueren ende te laten volghen den offer, de welcke den derden sinxendach van de jaere 1650 voor de kasse van de heylighe reliquien van sinte Dympna voorgenoempt tot Sammel is geoffert geweest, ende dat onder expurgatie van eede by hem gedaechde te presteren over de quantiteyt van den selven offer alsdoen by hun ontvangen; de voorseyde gedaechde int gene voorseyt is mitsgaders in de twee derdendeelen van de kosten deser procedure condemnerende tot onsser taxatie ende moderatie, het resterende derdendeel om redenen compenserende.

Aldus gepronuncieert op den 14 dach der maent july 1654.

JOANNES HUBENS, *officialis Buscoducensis, pastor Mollensis.*

MART. GROESIUS, *grapharius* [1].

Sœur Marie Proost, béguine, était morte à Gheel le 18 juin 1654, et fut enterrée à l'église de Sainte-Dympne, avec cette épitaphe [2] :

[1] *Archives de l'église Sainte-Dympne.*
[2] Copiée sur place.

HIER LEET BEGRAVEN
SUSTER MARIA PROOST
BEGYNE, STERFT DEN
18 JUNII 1654.
B. V. D. S.

L'an 1657, le chapitre adressa une requête au vicaire-général de Bois-le-Duc, Jean Hubens, curé à Moll, afin d'obtenir la permission d'ériger une confrérie du saint-scapulaire de Notre-Dame du mont Carmel :

Reverendo admodum domino pastori Mollensi, vicario diœcesis Buscoducensis.

Exponunt, summa cum reverentia et humilitate, reverendus dominus decanus et domini canonici collegiatæ ecclesiæ Sanctæ Dympnæ, virginis et martyris, in municipio Ghelensi, cum æditiuis ejusdem ecclesiæ, quod ipsi, ad augendum cultum divinum, in honorem beatissimæ virginis Mariæ, libenter in præfata ecclesia instituerent, cum prævio consensu et auctoritate reverendi domini prioris et conventualium carmelitarum Mechliniensium, confraternitatem et sodalitatem sacri scapularis, quæ apud ipsos carmelitas ab omni ævo summo cum fructu floruit, utpote habens suam originem ab ipsa beatissima virgine et matre in monte Carmelo. Verum cum ipsa institutio sodalitatis præfatæ, licet ipsi domini carmelitæ in institutionem consentiant et eamdem personaliter per aliquot deputatos introducere intendant, vix ullius sit momenti, nisi etiam impetrato assensu reverendissimi domini ordinarii aut ejus vicarii vicefungentis ; ideo præfati oratores eumdem assensum a vestra paternitate efflagitant, confidentes quod ejusdem assensus in tam pio et utilissimo reipublicæ proposito non denegabitur. Eo imprimis attento, quod per erectionem præfatæ confraternitatis non intendant, ne in minimo quidem, præjudiciare officiis et juribus matricis et parochialis ecclesiæ Sancti Amandi, uti præsens pastor, certioratus de intento oratorum, nullum gravamen nec præjudicium, quod inde parochiali ecclesiæ suboriretur, adferre vel objicere potuit ; sicut nec obstare potest quod in parochiali ecclesia vigeat confraternitas sacri rosarii beatæ Mariæ, cum celebratio ejusdem fiat prima dominica cujusque mensis, ac sacri scapularis festivitas dominica tertia ejusque mensis, ita ut solemnitates non coincidant in eumdem diem, per

quarum celebrationes uni aut alteri ecclesiæ aliquod detrimentum inferri possit. Secundo, eo etiam attento quod in præfata ecclesia Sanctæ Dympnæ nulla menstrua exercitia in usu sint, quibus populum, per se satis tepidum et negligentem rarissimeque ecclesiam parochialem fræquentantem, eo quod ipsi proximior sit præfata oratorum ecclesia, ad pietatem, peccatorum aversionem et majorem devotionem in divam virginem et matrem Mariam excitent, per prærogativas et privilegia, quibus præfata instituenda sodalitas gaudet præ omnibus fere aliis sodalitatibus, uti ex variis scriptoribus et cronicis fratrum carmelitarum manifeste constat, quibus prærogativis plurimi christifideles et incolæ Ghelenses moti, jam ab aliquot annis institerunt precibus apud canonicos, quatenus præfatam institutionem confraternitatis prædictæ ad effectum promoverent et perducerent, ne diutius suis piis desideriis frustrarentur. Quibus omnibus consideratis, et quod minime implicet, sed laudabile sit, pluribus et diversis mediis uti ad operandam æternam animæ salutem, et adscribi diversis confraternitatibus, et statuta et regulas earumdem observare, quantum possibile erit, supplicant præfati oratores quatenus reverentia vestra, sua auctoritate sibi concessa, dignetur consensum erigendæ et introducendæ præfatæ confraternitatis et sodalitatis concedere, et consensum hisce precibus scripto adjungere.

Quod faciendo, etc. [1].

Le vicaire-général, par apostille du 11 juin 1657, ordonna de demander le consentement du curé de Gheel :

Communicetur supraposita supplica reverendo admodum domino pastori municipii Ghelensis, ut quamprimum alleget et opponat, si quid habeat ; doceantque domini oratores de consensu reverendi domini pastoris loci in scriptis obtento, nullum inde matrici et parochiali ecclesiæ Sancti Amandi dicti municipii præjudicium fieri. In eventum autem nullius oppositionis, et obtenti consensus reverendi domini pastoris loci, erectionem confraternitatis sanctissimi scapularis beatæ Mariæ, in supplica mentionatam, instituendam in collegiata Sanctæ virginis et martyris Dympnæ, laudamus et approbamus. Mollæ, hac 11 junij 1657.

J. Hubenius, *pastor in Moll, districtus catholici territorii Antverpiensis Buscoducensis diocesis sede vacante vicarius in spiritualibus generalis* [2].

1 *Archives de l'église Sainte-Dympne.*
2 *Ibidem.*

Le curé de Gheel, Servais Santvliet, donna son consentement le 3 juillet suivant :

Per me infrascriptum licet ut in honorem beate Mariæ virginis, a reverendis patribus carmelitis tertia dominica mensis, in ecclesia collegiata Divæ Dympnæ, sacri scapularis instituatur confraternitas; ea tamen conditione, ut si forte isto die sint habituri conciones sive supplicationes, eas habeant tempore pomeridiano; nam si haberent ante prandium, maximum matrici ac parochiali ecclesiæ Divi Amandi fieret præjudicium. Anno a partu virginis millesimo sexcentesimo quinquagesimo septimo, julii 3.

SERVATIUS SANTVLIET, *Gelensis pastor*,
necnon S. R. E. protonotarius apostolicus.

Le révérend père Michel de Saint-Augustin, provincial de l'ordre des carmélites en Belgique, érigea la confrérie du saint-scapulaire le 5 septembre 1657, par ses lettres patentes datées du couvent d'Enghien :

Frater Michael a Sancto Augustino, humilis provincialis fratrum beatissimæ Dei genitricis et virginis Mariæ de monte Carmelo per Belgium.

Omnibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino sempiternam. Cum reverendus pater Marius Venturinus, prior generalis et visitator apostolicus ordinis nostri, per literas suas datas Venetiis 15 julij anni 1656, nobis auctoritatem concesserit instituendi et erigendi confraternitatem nostri sacri scapularis in districtu nostræ provinciæ Belgicæ, et confratribus illius communicandi omnes indulgentias gratiasque speciales et privilegia, quibus alii confratres ejusdem societatis canonice erectæ gaudent et fruuntur, servatis tamen in institutione, erectione et fundatione omnibus servandis, et in specie quæ præcipiuntur a Clemente VIII in constitutione, quæ incipit *Quæcumque a sede apostolica*; cumque fuerit nobis expositum, multos christifideles in celebri municipio de Geel, diœcesis Sylvæducensis, ob suam particularem devotionem erga sanctissimam Dei genitricem virginem Mariam, ad eam magis promovendam et propagandam, plurimum desiderare sodalitatem nostri scapularis, sub invocatione Dei genetricis virginis Mariæ de monte Carmeli, in ecclesia Sanctæ Dympnæ dicti loci, institui, erigi et fundari et ab ipsis nobis supplicatum pro dicta institutione; nos, cupientes tam

devoto et sancto desiderio, quantum in nobis est, satisfacere, viso in scriptis ordinarii loci consensu, literisque patentibus ejusdem institutum, pietatem et religionem nostræ confraternitatis commendantibus, habitoque publico documento, quod in eodem vel in alio ad tria milliaria italica propinquo loco confraternitas nostra hactenus erecta non fuit, dicta auctoritate, nostram istam confraternitatem sancti scapularis instituimus erigimus et fundamus in præfata ecclesia Sanctæ Dympnæ, omnibusque illius utriusque sexus confratibus communicamus omnes illas indulgentias et gratias spirituales, illaque privilegia, quæ a romanis pontificibus eidem confraternitati concessa fuerunt, et in specie privilegia concessa a Clemente VII in bulla, quæ incipit *Ex clementi* sub data Romæ apud Sanctum Petrum, pridie idus augusti anno 1530, ut videlicet confratres absolvantur a casibus in ea recensitis, et tempore interdicti apostolici (modo ipsi interdicti causam non dederint, et per eos non stet quominus pareatur interdicto apostolico), clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, et submissa voce, missas et alia divina officia per sacerdotes seculares vel regulares celebrare, ac etiam si contingat eos vel eorum aliquem tempore interdicti apostolici ab humanis decedere, corpora eorum sepulturæ ecclesiasticæ, cum aliqua honesta tamen funerali pompa, tradi, poterunt. Insuper eisdem confratribus communicamus indulgentias et gratias spirituales, nominatim et expresse descriptas per duo brevia Pauli V, felicis recordationis. Advertendum autem, nostram esse intentionem, in locis, ubi nostra religio ecclesias non habuerit, cum hac expressa conditione et non aliter, confraternitatem nostram fundare et erigere (prout etiam nobis expresse præscripsit ipse reverendus pater generalis) ut si religiosis nostris se obtulerit occasio, in illis vel in aliis ad tria milliaria propinquis locis, acquirendi de novo et fundandi aliquam ecclesiam, confratres sodalitatis nostræ ibi jam erectæ, nullo pacto, nec per se, nec per alios, nec directe, nec indirecte, dictæ novæ acquisitioni et fundationi se opponant et contradicant, aliquodve afferant impedimentum, et si secus fecerint vel facere tentaverint, cassa reddatur, et nulla ipso facto erectio confraternitatis ac si numquam illa fuisset erecta, quodque ad ecclesiam a religione de novo adeptam omnia bona confraternitatis prius erectæ, sive mobilia sive stabilia fuerint, cum ipsa confraternitate, sine ulla requisitione, petitione et instantia, statim transferantur et translata intelligantur. In quorum fidem presentes expedivimus sub

nostri nomine et officii sigillo firmatas. In Carmelo nostro Angiensi, die 5 mensis septembris anni 1657.

L✝S F. Michael a Sancto Augustino [1].

L'institution solennelle de la coufrérie eut lieu le 16 septembre suivant. A cette occasion la messe fut chantée par le prieur des carmélites de Malines père Daniel de Sainte-Marie, assisté de père Michel de Saint-Paul comme diacre, et de frère Denis de Sainte-Marie comme sousdiacre. Le sermon fut prêché par le père Léon de Saint-Laurent.

Marie-Madelaine-Eugénie de Gand, marquise douairière de Westerloo, comtesse d'Oolen, baronne de Diepenbeek, Quabeek, dame de Hersselt, Hulshout, Ysselmonde, Ridderskerke, patronne laïcale de l'église collégiale de Sainte-Dympne, veuve le 24 février 1658, de Ferdinand-Philippe, baron de Merode, marquis de Westerloo, etc., se fit inscrire en 1658 au nombre des membres de la confrérie du saint-scapulaire.

Elisabeth de S'Heerenberg, marquise de Bergen-op-Zoom, comtesse de Walhain, dame de Gheel, était morte en 1633, sans enfants d'Albert, comte de S'Heerenberg, son mari et cousin-germain. Après un long procès, la terre de Gheel avait été adjugée à sa tante Ernestine de Witthem, qui avait épousé Claude-François de Cusance, baron de Belvoir, et qui était morte à Bruxelles, le 24 janvier 1649. Sa fille Béatrix de Cusance, comtesse de Champlite et Dolhain, baronne et dame de Belvoir, Cusance, Saint-Julien, Provenchière, Are, Montoise, Wavre, Gheel, Braine-l'Alleud, Plancenoit, avait refusé en 1656 de payer la rente de 100 florins, constituée sur la terre de Gheel au profit du chapitre, par le fondateur Jean de Merode. Beatrix de Cusance fut condamnée à payer la rente et les arrérages; comme elle ne satisfit pas à ce jugement, le chapitre adressa, au commencement de l'an 1660, une requête au chancelier

[1] *Archives de l'église Sainte-Dympne.*

de Brabant, pour obtenir une ordonnance de paiement, ou la permission de mettre arrêt sur ses biens pour la somme due :

A monseigneur le chancelier,

Remonstrent tres humblement les sieurs doyen et chapittre de l'eglise collegiale de Sainte Dympne, en la terre et seigneurie de Geel, que par testament de feu messire Jean de Merode, seigneur du dit lieu, Westerloo, etc. en date du 24 d'avril 1534, leur at esté legatée une rente hereditaire de cent florins par an, a lever sur les revenus de la ditte terre et seigneurie de Geel, et a payer icelle en deux termes, dont le premier vient a escheoir a la feste de Saint Sebastiaen, et l'autre a la Magdalene suivante, et a charge de quattre messes par septmaine et deux anniversaires a celebrer par ceux du dit chapittre pour le soulagement de l'ame dudit fondateur et de sa dame compaigne, comme de tout conste plus amplement par l'extraict du dit testament. Laquelle charge at touiours esté effectuée, tant par les remonstrants que leurs predecesseurs, de le jour de la ditte fondation jusques a present sans aucune interruption ; ensuite de quoy ils ont aussy esté payés de la dite rente par les receveurs du seigneur du Geel, hormis dupuis l'année 1656 jusques a present. Et comme maintenant la dame Beatrix de Cusance, si que dame du dit lieu est obligée de sa part de payer la dite rente avec les arrierages d'icelle, et que les remonstrants n'ont seu consuivre aucune satisfaction, nonobstant plusieurs devoirs pour ce faicts en amiable, si est il, qu'ils se trouvent obligés de prendre leurs recours vers cette cour souveraine, supplians tres humblement que icelle soit servie d'ordonner a la ditte dame de Cusance, et en cas de besoing la condemner de payer promptement aux suppliants les arrierages de la dite rente annuelle de cent florins escheux depuis l'année 1657, et ceux qui pendente lite viendront encores a escheoir et de continuer en la satisfaction d'icelle annuellement, permettant aux suppliants en cas de communication pour asseurance de leur pretension de faire interposer arrest sur les effects de la ditte dame a concurrence.

Quoi faisant, etc.

ELIART.

Le chancelier, par son apostille du 24 mai 1660, ordonna de communiquer la requête à Béatrix de Cusance, et permit de mettre l'arrêt demandé :

Apostille. Soit communiquée ceste par lettres closes a la dame Beatrix de Cusance pour y dire endeans la huictaine de la communication, permettant sans prejudice de ce aux suppliants d'entretemps faire faire l'arrest etc. icy requis, a rate de leurs pretensions. Actum 24 may 1660. *Assel. V*[t].

MICX. LE MIRE [1].

Comme il ne se trouvait aucun huissier du conseil de Brabant à Gheel, le chapitre demanda l'autorisation de faire exécuter l'ordonnance par un notaire ou un officier de justice; ce qui leur fut accordé par apostille du 26 mai :

A monsieur le chancellier,

Remonstrent tres humblement les sieurs doyens et chapitre de l'eglise collegiale de Sainte-Dymphne a Geel, qu'ils ont ceans presenté requeste a charge de dame Beatrix de Cusance, sur lequel la cour a esté servie d'appoincter communication a partie avec permission d'arrest; mais comme au lieu ou l'exploict se doibt faire ne resident aucuns huissiers de ce conseil, si est que les remonstrants se retirent vers la cour, suppliants tres humblement que icelle soit servie d'authoriser a l'effect que dessus le premier notaire ou officier de justice par les suppliants a requerir, parmy etc.

Quoy faisant etc.

J. ELIART [2].

Apostille. La cour authorise le premier notaire ou officier de justice par les suppliants a requerir, pour faire exploict icy mentionné, parmy donnant relation pertinente, sans le tirer en consequence. Actum 26 may 1660.

MICX. LE MIRE [3].

Le notaire Pierre Marcellis exécuta le 7 juin l'exploit ordonné par la cour de Brabant :

Uuyt krachte ende naer vermoghen van de bovenstaende authorisatie, hebbe ick onderscreven, als notaris by den raede van Brabandt geadmitteerd, binnen der vryheyt van Ghele residerende, ter requisitie van de eerweerde heeren capitularissen van Sinte Dymphne binnen der vryheyt van Ghele voorseyt, gedaen d'arrest in de voorseyde

1 *Archives de l'église Sainte-Dympne.*
2 *Ibidem.*
3 *Ibidem.*

requeste van autorisatie vermelt, ende voorders ingevolge van sekere marginale apostille ende permissie, staende op sekere requeste weghens de voorseyde eerweerde heeren capitularissen te hove gepresenteert van date 24 mey 1660, geparapheert Assel. V[t], onderschreven Le Mire, ende dat in handen van mynheer Ludovicus Van Cauwegom, als rentmeester van mevrouw Beatrix de Cusance, binnen der voorseyde vryheyt van Gheel, ende voorders ingevolgens de conclusie van den voorseyden requeste. Actum 7 juny 1660. Quod attestor.

P. Marcellis. *Nots pub.*

Uuyt crachte ende naer vermoghen ende ter requisitieu respectivelyck als boven, hebbe my onderschreven, in der qualiteyt als voorseyt, getransporteert aen ende by de persoonen van Aert Hermans, ende Joris Claes, als respective pachters van de watermolen tot Kievermont; item, aen den persoon van Jan van Goorle als pachter van de watermolen tot Willaerts; item, aen Adriaen Vos als pachter van den wintmolen onder Baentvelt; alle respective molens gestaen ende geleghen binnen der vryheyt van Geel voorseyt, en alle competerende aen mevrouw Beatrix de Cusance, als vrouwe van Geel, ende hebbe in handen van de voorseyde pachters gedaen d'arrest in forma, ut supra, dye welcke myn exploict hebben aenveert, op den 7 juny 1660. Quod attestor.

P. Marcellis.

Après quelques contestations ultérieures, la dame de Gheel reconnut l'équité de la demande du chapitre.

Eugène-Albert d'Allamont, évêque de Ruremonde, vicaire-apostolique de Bois-le-Duc, confirma à Gheel, le 31 mai 1660.

Le doyen Pierre Vercuylen mourut le 25 octobre 1661, et fut enterré à l'église de Saint-Dympne avec cette épitaphe : [1]

SEPULTURA
RDI ADM DNI
PETRI VERCUYLEN
HUJUS ECCLESIÆ OLIM
CANONICI ET DECANI
OBIIT 25 OCTOBRIS
1661 ÆTATIS SUÆ 71
REQUIESCAT IN PACE.

1 Copiée sur place.

(*La suite à une prochaine livraison*).

DE KLOKPUTTEN.

BYDRAGE

TOT DE

KENNIS DER ALOUDE VADERLANDSCHE ZEDEKUNDIGE GESCHIEDENIS,

DOOR

DEN HEER **P. LANSENS**,

CORRESPONDERENDE LID DER AKADEMIE.

> " By den *Helleput* en langs de *Hellestraet*
> " verschynen er alle nachten zwarte lam-
> " meren. "
>
> Dr. Wolfs' *Wadona*.

Ondanks schrandere geleerden opsporingen en onderzoek doen naer den aerd en het doel van alle slach van oudheden des geliefden vaderlands, blyven er echter nog zeer vele dingen met een donkeren sluijer bedekt, waervan er tot althans nog niemand den hoek opgeheven heeft. — Van dingen die nogtans, om het algemeen belang dat zy oudtyds hadden, verdienen onderzocht en ter dege gekend te zyn; — van deze soort van oudheden zyn de zoogenaemde *Klokputten*.

Men weet immers dat er in Westvlaenderen by ieder dorp, aloude hoofdplaets eener *Villa*, doorgaens een waterput is, die onder de benaming van *Klokput* bekend staet. Het aenschouwen dezer putten, niettegenstaende derzelver diepe stilzwygenheid, boezemt den eenvoudigen volke eene soort van

eerbied, tevens met afschrik gemengd, in; omdat er aen deze aloudheid veelal eene *sage* vast is, welkers ontstaen in den nacht der eeuwen verloren is.

In den eenen put woont er, volgens algemeen gekende overlevering, eene *waternimf* die de afschrik der kleinen is; want zy worden door moeder of grootmoeder wysgemaekt dat deze onzichtbare vrouw de weerloozen naer zich trekt, om ze te folteren, eindelyk te dooden en de zielen van deze onschuldigen in het ryk der wateren, by zich te houden; weshalve zy met den naem van *Calle met den haek* bestempeld wordt [1]. In deze sage ziet de voorzichtige een goed middel om de kinders het water en bygevolg het gevaer te doen vlugten; maer zy doet tevens de geleerden, die met de noordsche godenleer bekend zyn, denken aen de magt, die de *Nekkers* [2], *Godin*, *Hertha* en *Hellia's* [3], volgens deze fabelleer, van uit hare vochtige verblyfplaets over

[1] De heer Coppieters, medecinæ-doctor te Ypre, heeft in den alouden Terrier van Vormeseele een straetje gevonden dat daerin onder de benaming van *Callestraetje* bekend staet.

In de nabyheid der stad Mechelen bestaet er nog een put die het *Caltje* genaemd is. *Calle* is eene inkorting van *Callewyf* of *Callenimf*, dat zooveel beteekent als *Waternimf*. *Calle* wil in de verloopene oudduitsche tael een stilstaende water, dat regtsgebieden scheidde, zeggen. Het bygeloof aen de *waternimf* was by onze voorvaderen zoodanig ingeworteld dat de christene godsdienst hetzelfde tot over eene eeuw nog niet ten volle vernietigd had. De lieden van den boerenstand meenden tot alsdan dat zy aen den watergeest mishaegden toen zy vuiligheid in het water deden; zy geloofden daerdoor eene gewisse straf in te loopen. Zie wyders omtrent het woord *Calle*, myne *Bydrage tot de kennis van den oorsprong en de beduidenis der geslacht- of familienamen*, Brugge, by C. De Moor, 1852.

[2] Vergelyk Grimm's *Mythologie*, bladz. 276.

Door de Nekkers, die de zwarte spoken op de aerde zonden, verstond men Jupiter :

Jove principium,
Sed Jove nigrorum lemasorum qui ergastula torquet.

Vele plaetselyke benamingen ontstaen uit het bygeloof aen de Nekkers : daervan hebben wy den *Nekkerspoel*, by Mechelen, de *Nekkersbeek*, die zich, in de nabyheid van Gent, in de Lei ontlast.

[3] Deze godin was *half zwart en half vleeschkleurig* afgebeeld.

de stervelingen uitoefenden. In andere putten van deze soort ligt er eene klok, die op kersnacht van zelfs *één* slaet; en, die daerin uit den kerktoren gevlogen is; omdat men haer ongewyd ophing, en zoo bezigde om de parochianen naer de goddelyke diensten te roepen. Deze *sage*, hoe ongerymd zy wezen moge, dient om gevoelens van godsdienst in te boezemen. In andere putten is er de klok, tydens oorlogen of 's lands beroerten in verborgen en er nooit weder kunnen uitgetrokken worden; omdat de booze geest, gezworen vyand van den godsdienst, er zich meester van gemaekt had.

Al die en andere verhalen, van de *Klokputten* gedaen, worden door de eenvoudige veldbewoners kortweg geloofd, zonder onderzoek omtrent deze benaming te doen. Dat is, wel is waer, verre weg het gemakkelykste, want het begin van plaetselyke benamingen en volksbygeloovigheden klimt dikwyls vry wat hoog in de nevelen der oudheid op.

Door deze dikke duisternissen zich een vryen weg banen, waerop men met vasten tred wandelen, en tot het uiteinde geraken kan, is over het algemeen geene gemakkelyke zaek; zoo is het, in het byzonder, met de benaming van den *klokput* en de *sagen*, die men er van vertelt, gelegen, voor degenen die in de kennis der godenleer, zeden en gebruiken onzer voorvaders niet ingewyd zyn.

Om het ontstaen der *Klokputten* en de oorzaek dezer thans zoo onbeduidende benaming te vinden, moet men tot het begin onzer geschiedenis en tot het heidendom terug keeren, en zich herinneren dat Vlaenderen door overrynsche zwervende benden bevolkt werd.

Toen de vrye aenleider van een volkstakje zich eindelyk een bestendig verblyf koos, nam hy daertoe eene min of meer uitgestrektheid gronds in bezit. Zyne eerste zorg was van de grenzen zyns gebieds af te bakenen en vast te stellen. Dit gebeurde zeer plegtiglyk. Vooral werd het bloed van een slagtoffer vergoten. De offeraer moest in deze belangvolle

plegtigheid het hoofd en de oogen met eenen doek verbonden hebben. Op de plaets, die met het bloed des offers geverwd was, werd er wierook, graen, honing, wyn en andere kostbare dingen opeen gestapeld en der vlam overgeleverd. Terwyl deze voortbrengsels des akkers traegzaem verslonden werden, en de dikke rook en smook daervan in de hoogte stegen om den Goden bescherming tegen de grensoverweldigers te vragen; gingen de priesters en Barden stoetsgewyze rond den eigendom, die ingewyd werd. Zy aenriepen de onsterfelyken door smeekgezangen; planteden hier en dáér paelstaken (*termes*), die zy met gewyde olie begooten en daerna met een gewyden doek bedekten. De vrouwen der Barden omwonden deze staken met bloemkranzen en stelden er eene kroon van myrthe en eikenbladeren op. Wyders werden er in de boomen, die op de grenzen stonden, nagelen geslagen. Dit werk voltrokken, werd die streek als ingewyd beschouwd; degenen die vermetel genoeg waren om aen deze geheiligde scheidingsliniën eenige veranderingen te doen werden met den dood gestraft [1].

Daerna ging men tot de verdeeling der gronden over. Ten bekwaemste plaets deed de adelyke aenleider zyne woning bouwen; daerby werd er een plein den goden toegewyd, waerop een priester, in de oudduitsche tael **pluostria** geheeten, op gestelde tyden offeranden deed [2].

Niet verre van deze gewyde plaets werden de hutten gemaekt voor degenen die regtstreeksch voor den aenleider arbeidden; want het gebeurde ook wel eens dat er in deze hutten ambachtslieden woonden. Deze verzameling van des tyds zooge-

[1] Zie daer omtrent le Père Menetrier Desset, *In quibusdam regionibus Jubemus vertices amphorarum de fixos observare pro termenis.*

[2] Dit is de rede dat verscheidene parochiën eene mythische benaming hebben. Van deze soort is Handsaeme; samengesteld uit hans (God) en *aem* (weide) dus: *weirde den gode toegewyd. Aertrycke* is ook van dat getal; die naem beteekent ryk der *godin Hertha.*

naemde **Screana**, door des adelings woning beheerscht, droeg den naem van **heim** [1].Deze benaming was echter de eenigste niet, welke de hoofdplaets der in bezitgenomene streek aennam; zeer dikwyls gaf men haer eenen naem, die den aerd, de ligging of eenige andere hoedanigheid daervan zeer eigenaerdig te kennen gaf [2]. Niettegenstaende de vrye adeling, zoo veel doenlyk, zyne woning by eene beek of rivier deed bouwen, om de wyde grachten, die dezelve omringden, in geval van vyandelyke aenvallen vol water te trekken, werd er in de nabyheid der **Screana** eenen waterput ten algemeenen gebruike derzelver bewoners gegraven [3]. Om deze putten te heiligen en den eerbied daervoor te verzekeren werd meest altyd het beeld der godin *Hertha* daerin begraven. Veeltyds gebeurde het dat er van *Hertha's* priesters, door een overdrevenen iever aengevuerd, lotgenooten van dit beeld werden. Het gebeurde ook weleens dat er een put van het **heim** verwyderd, dezer godin toegewyd werd. Deze diende alsdan tot eene plaets van bedevaert; waer naer men stoetsgewyze offerhanden ging doen [4]. Vermits deze godin de aerde verbeeldde, stond zy by volken, die van hare milde giften leefden, in zeer hoogachting, en de plaetsen, die haer aendenken bewaerden, ontvingen goddelyke eerbewyzing [5].

Over het algemeen stonden de poelen, meren, moerassen, rivie-

1 Dit heim, in hem of em veranderd, wordt nog in een groot aental naemsuitgangen van dorpen gevonden. De vooraengevoegde lettergrepen zyn eene inkorting of verwarring van het *appellativum* des eigenaers van het aloude *heim*.

2 Van deze soort zyn *Bekeghem*, *Eerneghem*. *Erne* beteekent in de ouduitsche tael een stuk zaeiland.

3 De St-Omaersput te Alveringhem met de daerbystaende woningen kan ons het ware denkbeeld doen opvatten van een *heim*. Deze put is in de nabyheid van de aloude heerenwoning. Volgens bestaende bescheiden behoorde deze plaets, ten jare 670, aen zekeren Adelfried toe, van wien zy haren naem behouden heeft. Daerby staen nog armzalige hutten, die in vroeger tyd door lyfeigenen bewoond waren. Van dezen put vertelt men meer dan eene *sage*.

4 Tacitus, *de Mor. Germ.*

5 Dezelve, *De Mor Germ.*

ren, stroomen, enz. by de oude saksische volken in hoogachting en zy werden als verblyfplaetsen van een magtigen geest beschouwd. In de draeikolken, die men in de stroomen vindt, werden er somwylen offeranden gedaen van peerden op de vyanden gewonnen. Aen dezen geest werd de magt toegeëigend van door zyne welwillende zorg, den mensch van de onzuiverheid te bewaren. Om zyne bescherming te erlangen, gingen de jonge lieden van beide geslachten, toen de zon in den *keerkring van Cancer* was, processiewyze naer het een of ander water. De meisjes waren met bloemen versierd en hadden de mouwen van haer kleed opgesloofd; de jongelingen, in feestgewaed, lieten welgespierde armen zien. Ter plaets der bedevaert gekomen, stak elk zyne handen in het water en wiesch ze, onder het prevelen van eenige gebeden, om de hooge bescherming van den watergeest tegen alle bekoringen te verzoeken, en om van alle voorgaende smetten gezuiverd te worden. Deze *symbolische* zuivering voltrokken, werd er daerby een groot vuer aengestoken, waertoe iedereen brandstoffen bygebragt had. Dit was eene dankofferande, die men aen de zon deed. Toen dit vuer in vollen brand was, gingen de bedevaerders tot dankbewyzing, aen het dansen en hielden niet op zoo lang er eene kool glimde.

De laetste sporen van dit heidensch feest zyn in sommige streken, eerst over eene eeuw, door den heilzamen invloed van den christenen godsdienst, vernietigd. Hoe grooter water, hoe meer toeloop er naer toe was; den Ryn, by voorbeeld, moest zuiveringen van jonge lieden doen, die er van verre naar toe kwamen [1].

Het bygeloof aen de magt des watergeestes was, by de aloude saksische volksstammen, zoo groot dat zy niet geloofden dat

[1] Petraque, te Coblentz verblyvende, schreef aen den kardinael Colonne dat de jonge meisjes dáér van onheugelyke tyden de gewoonte hadden van jaerlyks, op den 23 juny, in bedevaert naer den Ryn te gaen, gebeden te prevelen en hunne handen in de wateren van dien stroom te wasschen, om zich van alle onzuiverheid te louteren. Dit schryven is van de XIV[e] eeuw.

de mannen, die hunne vrouwen verlieten, en omgekeerd, of dieven die wegvlugtten om zich, met hunnen buit, in andere oorden neêr te zetten, het water konden overvaren. Zy verkeerden in de vaste meening dat de watergeest zulks nooit toeliet. Degene die, in dergelyke gevallen, door deze verdwyning benadeeligd waren, gingen de tusschenkomst van *Hertha's priesters* vragen, die de verzekering gaven van, door hunne gebeden, den eerloozen weglooper te doen wederkeeren, als hy nog over het water niet was.

Deze en een zeer groot aental heidensche bygeloovigheden, waervan vader Dom *** eene lyst aenhaelt, werden door den heiligen Eligius op het hardst, doch zonder de volkomene zege daerover te behalen, bevochten. Om deze morele zege te behalen, trachtte men den nieuw bekeerden eenen afschrik van den *watergeest* te doen opvatten, met hem den vrees inboezemden naem van *duivel* toe te passen, en, de plaetsen, waerin, men waende dat hy zyn donker verblyf hield, werden geducht en kregen weshalve van lieverlede eene benaming, die met het bygeloof in verband stond [1].

De hoofdman eens volkstaks had de regterlyke magt over al zyne onderhoorigen. Gevolgelyk sprak hy op gestelde tyden zyne vonnissen over de aengeklaegde kwaeddoeners uit. Daertoe riep hy al zyne te regtstaenden door het geblaes op eenen koeihoorn [2] ter gewyde plaets — by den *waterput* — byeen. Daer voldeed hy aen twee hoofdvereischten van het aloude duitsche regt; namelyk: *heiligheid* en *openbaerheid* [3]. Deze plaets was een waer geregts heiligdom; want die volken geloofden dat er niemand, in de tegenwoordigheid van den *watergeest*, zyne misdaed zou ontkennen

[1] Zie daer omtrent BURCHARD. Lib. 19, C. ,S en vader DOM *** *Religion des Gaulois*. Daer van heeft men nog een sprekende bewys in de benaming van *Duivelswal*, eene groote hoeve te Keyhem (*oudtyds Kaeihem*), in Westvlaenderen.

[2] De koeijen werden by de oudsaksischen als heilig beschouwd, men zei dat deze dieren der goddin *Hertha* toebehoorden. De hooren aenzagen zy als een heilig overschot daervan.

[3] B. V. L. Rep. T. 32 l. sal emen, 56. 4.

en dat de regter daer geene onbillyke vonnissen zou uitgesproken hebben.

De grootste *openbaerheid* werd slechts vereischt toen het een vryen adeling gold; in dat geval geschiedden de regterlyke uitspraken door bevoegde regters, onder het voorzitterschap eens priesters, in de hoofdplaets des volksstams; omdat daer de zetel des algemeenen bestuers der vereenigde volksstakken was [1]. De streek die dezen werkkring uitmaekte noemde men destyds *Gou* of Gouw. Dit *Gouw* hervinden wy in *Henegouwen*, dit is landschappen langs de rivier de *Haine* gelegen. Volgeerne hielden de oudduitsche volken de algemeene vergaderingen des volksstams by eenen stroom, en het *gou* nam alsdan den naem van dien stroom aen; daervan hebben wy nog voorbeelden in *Maesgou*, *Saargou* en anderen.

Niettegenstaende de landbouw en veeteelt, om zoo te zeggen, de eenigste bronnen van het bestaen der bewoners van Vlaenderen waren, bleven daér, gelyk elders, nog vele gronden onbebouwd liggen die zich niemand aentrok. De Romeinen België ingenomen hebbende, namen al de onbeploegde, de met water overdekte of met hout bewassene gronden in beslag, en maekten er eenen staetseigendom van. Hier en daér werden er van die staetsgronden door *veterannen*, onder het toezicht, bestuer en ten voordeele van oude of verminkte krygsoversten, die er hunne *burchten* bouwden, ontnomen en den landbouwe overgeleverd. De hoofdman eener romeinsche boerdery, had ten loone zyner diensten den state bewezen, den vollen opbrengst van de landen die hy deed beploegen [2]. De onderhoorigen welke hy, onder den naem van *serfs*, daertoe gebruikte, moest hy, volgens Keizer Claudius' landelyke wetten, vier schepels graen te

[1] Deze vergaderplaets was veeltyds by een groot water; zoo vinden wy dat men in Saksen daertoe by den Wezer kwam. *Henbaldi vita s. Lebruini*, by Sarius, *acta G. S. nov.*, pag. 282 en by Pertz, 11. 361.

[2] Deze burchten zyn ook vlekken of steden geworden; zoo als *Oubenburg*; dat zoo veel als *burch van Alden* of *Ouden* beteekent.

maende voor hun onderhoud geven. Daermede konden zy over hebben en door zuinigheid hun *peculium* byeen krygen, waermede het hun vry stond de slaefsche banden, die hen knelden, los te maken.

De romeinsche hoofdmannen hadden eene andere godenleer en andere regterlyke gebruiken: *de waterput* was hun heiligdom niet; omdat *Hertha's* gewaende magt, alsook degene van *Hellia* hun onbekend was, zoodat men dáér den heiligen *waterput* niet vond.

De Romeinen den landbouw in hoogachting houdende, maekten daer omtrent wetten en verordeningen, die zy hier invoerden Deze dienden den eigenaren ten algemeenen grondslage om het gebruik van landen af te staen [1].

De gebruikers van afgestane gronden in de bescheiden *Læti* en in de volkstael *Laten* genaemd, bleven onder het tuchtregt van hunnen *respectieven* grondeigenaer, die zyne regterlyke zittingen by den *waterput* bleef houden.

De Franken in het bestuer van België de Romeinen opvolgende, kwamen gevolglyk ook in het bezit van de gronden den romeinschen state toebehoorende [2]. 'S lands besturen beschikten daervan om hunne verdienstelyke krygsoversten en andere gunstelingen te geschenken of *Beneficien* te doen, die echter bepaeldelyk gegeven, wederroepelyk waren [3].

De *beneficiehouders* hadden ook hunne beploegers, welke vol-

1 Partiarii coloni pars novem contineto fasciculos, ubi ipsius domini, qui fundum colendum didit, partio, unum tantum. Si quis aliam inierit partium divisionem sacræ esto. (Art. 21 de justiniani sacratissimi principii leges de re rustica).

2 Deze gronden, *leenen* genaemd, kregen verscheidene voorregten, en bleven zoo in Frankryk als in België tot de groote fransche omwenteling (1793) van de *alodiale* of eigene gronden onderscheiden. Het woord *alodiale* is samengesteld uit twee ouddduitsche woorden *al* en *ot* of *od*, bezitting, te samen getrokken, beteekenen zy *oude bezitting*.

3 Zie Henriquez, *Introduction au Code des Seigneurs, Hauts-Justiciers et Féodaux*.

gens de voorwaerden door de Romeinen, hier als wetten ingevoerd, behandeld werden, en die zy, over het algemeen, naer het aloude gebruik hunner voorgangers in de nabyheid eens *waterputs* vestigden. Zy volgden dit gebruik, omdat zy van denzelfden landaerd waren en gevolgelyk dezelfde godsdienstige begrippen hadden. Met der tyd kregen zy ook hunne *Laten*. Deze beneficiehouders verbeelden het koninglyk gezag en stonden dus met het hoog bestuer in betrekking. Als koninglyke commissarissen waren zy de aenvoerders der krygslieden van eene bepaelde omschryving gronds, waer over zy tevens in 's konings naem de regterlyke magt uitoefenden. Dit regtsgebied droeg den naem van honderdmanschap en de verblyfplaets des regters werd met dengenen van *hof* of *sael* bestempeld [1].

Onder de regterlyke bescherming van den hondersten man stonden al de bewoners van zyn gebied; zoowel degene, die eigene of *alodiale* gronden beploegden, als zyne lyfeigenen.

Van die tyden af waren veeteelt en akkerbouw de eenigste bronnen van bestaen niet meer; er hadden zich langzamerhand vrye ambachtslieden by de zoogenaemde *screana* der *serfs* neêrgezet die ook 's heeren regterlyke bescherming genoten en hun daervoor een jaerlyksche *contributie*, in de oorkonden van die tyden *geldum* genoemd, betaelden.

Allen moesten zich, op 's *beneficiehouders* wenken naer eene bestemde plaets begeven, om daér zyne bevelen te ontvangen. Vermits het gebied van velen zeer uitgestrekt was, kwam het in-

1 Dit *sael* in *zele*, *sele* en ook wel tot *el* versmolten vertoont zich nog in de benaming van steden en dorpen. De naem van den beneficiehouder is doorgaens zoodanig vervormd dat de Etymologie daervan moeijelyk om vinden geworden is. Ten voorbeeld: Ghyst-*el* dat de zelfde beduidenis heeft van GHYSBERTSAEL

Andere zyn voorgegaen van eèn woord, dat de plaets aenduidt waer de *sala* stond; ten voorbeelde *Brussel*, in het fransch *Bruxelles*, dat men in oude landkaerten onder den vorm van *Brugsela* vindt; naem, die zoo veel beteekent als *sael staende by eene brug;* denkelyke eene brug over de Senne.

Dit saelhuis hebben de middeleeuwsche latynsche schryvers door *prætorium* vertaeld, waeraen zy het denkbeeld van regtbank hechtten.

voegen van, na de uitvinding der klokken (606), de onderhoorigen door het schelgeluid by een te roepen.

De gevallen waerin de te regt en beschermingstaende by een moesten komen, waren : 1° Om de krygslieden te verzamelen [1] ; 2° om de regterlyke uitspraken by te wonen, en 3° als er brand in het *hof*, *zael* of *heim*, of gelyk welke naem men aen de hoofdplaets van dit bestuer toegepast had, ontstaen was.

Die plegtige vergaderingen werden doorgaens by *Hertha's* of *Hellia's* heiligdom gehouden. Die heilige put nam van lieverlede de benaming van *Klokput* aen ; en, dat wel om twee voorname redens : 1° de voorchristelyke geloofsbegrippen met 's Heilands leer langen tyd kampende, leenden onze voorvaders aen *Hertha* en *Hellia* ook eene *klok*, maer lieten die slechts *één* slaen, op den nacht dat de kerk het voltrekken eener geheimenis van onzen godsdienst viert. De benaming van *Klokput* werd ook toegepast aen de *draeikolken* der stroomen, enz. waer men, in het voorchristelyk tydvak, offers in wierp. Deze voordragt kan men ook toepassen op den zoogenaemden *Helleput* [2], die men in de Schelde te Melden by Audenaerde vindt. 2° Het byeenroepen der onderhoorigen geschiedde nu door het geklep van een *klokjen ;* ziedaer de tweede reden van de benaming van den *Klokput*. Al de *Klokputten* zyn deze, thans zoo onbeduidende benaming, aen de eene of andere van deze redens of aen beide vereenigd verschuldigd.

Deze put bleef zyne benaming onverminkt bewaren, terwyl degenen van *heim*, *zael*, *hof*, *hoeve* of burcht veelal den latynschen geslachtnaem van *Villa* aennam [3].

[1] Het waren alleenlyk de bezitters van *alodiale* gronden die ter *hériban* geroepen werden en verpligt waren ten oorlog te trekken. De oorlog werd door bevoegden gevoerd, omdat zy in deszelfs goeden uitslag belang hadden. Echter waren er ondertusschen die aen deze oproeping niet beantwoorden. Dezen werden met eene boete van 60 stuivers gestraft (cap. liv. IV, art. 40).

[2] De benaming van dezen draeikolk ziet op de godin *Hellia*. Van daer ook de zegwyze *helledierp*.

[3] Vermits men in die lang verloopene tyden alleen in de latynsche tael schreef, werden de vervormden eigennamen der *villæ* gelatiniseerd ; en, onder dit vreemd kleed vermomd, veelal onkenlyk gemaekt.

Karlemagne den bloei zyner *Villa* ter hert nemende gaf voor derzelver verordening verscheidene *capitularia*. Daerin zien wy dat eene *Villa* ten dien tyde bestond : 1° uit den *beneficiehouder*, die met de koninglyke commissarissen in betrekking stond, 2° uit degenen die *alodiale* gronden beploegden ; 3° uit de *Laten*, en 4° uit den nyverheidsstand, waervan ieder ambacht zynen respectieven deken had. Al de dekens te samen stonden onder eenen hoofdman, die met den officier der kroon correspondeerde. Door de goede tucht der *villæ* ontwikkelde de nyverheid spoedig in de plaetsen die daertoe het best geschikt waren.

Karlemagne alle misbruiken willende tegengaen, zond commissarissen rond zyn uitgestrekte ryk, die de klagten aenhoorden en regt deden. Door deze goede schikking verloor de *Klokput* een deel zyner bestemming. Doch dit rondgaen duerde niet lang. Na den dood van dezen grooten vorst kwam alles in de war, de *beneficiehouders* magtigden zich de gronden, die zy eerst te *leen* hadden, als erffelyk aen. Daerdoor vervielen meest al Karlemagne's instellingen.

Als *adelingen* hadden de *Benificiehouders* het regt van door de wapens den aengedanen smaed en leed te wreken, en naer welbehagen wapenden zy al hunne onderhoorigen. Het ryk van den sterkste nam een wezentlyken aenvang. Om zich in den tyd van gevaer tegen hevige aenvallen te kunnen bevryden, bouwden zy versterkte sloten. Degenen, die uitgestrekte *alodiale* gronden bezaten, volgden dit voorbeeld na, en zoo werd geheel het land in zoogenaemde *heerlykheden* verdeeld, welkers heer eene versterkte woning had. Deze sloten waren cirkelvormig op terpen of moten gebouwd, die met wyde grachten omringeld waren. Zy waren met torentjes versierd, waervan een, de *Wacta* geheeten, geheel de omliggende streek beheerschte.

Aengezien er nu een gedurigen oorlog bestond, die door haet, wraekzucht of veete aengevuerd was, moesten de heeren steeds op hunne hoede zyn, om van geene vyanden of plunderaers verrast te worden; daerom was erimmer een waker op de *wacta*, die de noodklok, die

er inhing, klepte, wanneer er brand in de *villa* onstaen was of dat hy stoopers op aentogt ontwaerde. Al de bewoners der *heerlykheid* hadden het uitdrukkelyk bevel, van op dit *sein* zich naer den *klokput* te begeven. Was er brand in de *villa* ontstaen, men vond daér water om dien te blusschen en men begaf zich aen het werk. Waren er vyanden op aentogt, die 's heeren onderhoorigen kwamen teisteren en hem zelve met plundering en met den dood bedreigden, de bewoners der *villa* liepen te wapen en stelden zich in tegenweer; moesten zy voor overmagt plooijen, zy vlugtten naer het slot. Van daér deden zy eenen hagel van pylen en schichten op de vermetele plunderaers vallen, die, door eenen waeghals begeleid, des niettemin gewoonlyk een hevigen aenval deden. Konden zy het slot niet innemen, zy namen hunne wraek met de *villa* uit te plunderen en de huizen in asch te leggen. Dusdanig waren de gebruiken dier barbaersche tyden [1].

De landheeren de koninglyke magt aengematigd hebbende, efenden in hunne heerlykheden al de regten, der kroon toebehoorende, uit. Van alle gezag onafhangelyk en by mangel aen wetboeken maekte hun wil eensdeels de wet : de kaek of galg verwachtte, in de nabyheid des slots, degenen die zich daeraen wederspannig toonden. Ondanks de heeren geene geschrevene wetten volgden, gaven zy desniettemin aen hunne regterlyke uitspraken zekere pleegvormen. Maer door het invoeren des christendoms had het voormalige gewyde *plein*, door statige *eiken* of *esschen* beschaduwd, zyne achting verloren en de kracht van den watergeest werd van de half bekeerden dier tyden in twyfel getrokken. Zoo veel te meer, omdat de zielherders om eenen afschrik van de aloude heidensche gebruiken te doen opvatten *Hellia*, als eene beest met eenen steert en vele tanden en schrikverwekkend afschetsten [2], en haer gevolgelyk met den naem van *Waterduivel* bestempelden [3].

1 Deze verwoestingen veroorzaekten veeltyds hongersnood en pest. Zie: Dulaure, *Histoire de Paris*.

2 Zie : Tondalus. *Den pit der hellen*

3 Deze afschrik bestaet nog by de lieden van den boerenstand : die goede

De regters verkozen dus de kerk om daerin hunne byna willekeurige vonnissen te stryken; maer aengezien de priesters zich daertegen verzettenden, bleven zy op de kerkhoven hunne regterlyke uitspraken doen. Daér voldeden zy alweêr aen de aloude grondbeginselen van het regt : in de *opene lucht*, op eene *gewyde plaets* en in *het openbaer*. Doch deze plaets werd hun door 's lands opperbesturen welhaest ontzegd [1].

Door dit nieuw verbod waren de heeren genoodzaekt eene nieuwe plaets voor hunne regtbanken te kiezen. Eenigen keerden by den *Klokput* weder [2], anderen plantten nieuwe schouwboomen op den boomgaerd hunner boerdery [3], deze waren ten getalle van *één*, *drie*, *vyf* of *zeven*, volgens het getal regters; de bygeloovigsten verbeelden daer den alouden *waterput symboliekelyk* door eene kuip [4]; nog anderen om het aendenken van dezen ouden *waterput* te bewaren, deden by het water op den hooren blazen eer zy vonnissen uitspraken. Daervan hebben wy een doorslaende bewys in de heeren van *Borchhove*, eene heerlykheid in de parochie van Steenkerke, by Veurne gelegen. Deze

lieden gelooven heden ten dage nog dat de *waterduivel*, naer welbehagen, eene dierlyke gedaente aenneemt; de ouderlingen vertellen dat zy in hunne jongheid *waterduivels* gezien hebben in de gedaente van eenen hond die eene dubbele grootte had, op andere plaetsen vertoonde hy zich in de gedaente van een peerd zonder hoofd; ondertusschen vertoonde hy zich als een pas geboren kind, dat zoo zeer groeide dat het eenige minuten het hoofd boven de hoogste boomen stak. CHORIER. *Recherches de quelques antiq.* Liv. II, pag. 162).

[1] *Mallus neque in ecclesia neque atrio habeantur.* Capit. 1. A 819 P. 98.

[2] De heer van Volmerbeke, eene heerlykheid in Hooglede gelegen, plantte zyne *schouwboomen* by den alouden *waterput*. Deze drie reusachtige boomen zyn eerst in onze dagen omgeveld geworden. De put, waerby zy stonden, droeg den naem van *klokput* niet; omdat men op dat slot den koeihoorn bleef bezigen om de onderhoorigen by een te roepen. Van dezen *put* en van die gryze eiken, die dikwyls doodvonnissen voor geringe zaken hebben hooren uitspreken, vertelt men meer of eene *sage*. Zie *Kunst- en Letterblad*, vierde jaergang (1843), bl. 84.

[3] Het waren in den beginne *eiken* of *esschen*, die men voor schouwboomen plantte; maer om het aendenken van het heidendom te vernietigen werden deze boomen door linden vervangen (zie JAKOB GRIMM, l. a, p. 795.)

[4] Deze kuip, later *ordalie* genaemd, diende om de *waterproef* van het oordeel Gods te bemerken. Denkelyk eene zinspeling op den watergeest.

leenhouders deden eenen man, al regtstaende, op de brugge, by de pastory, op den hooren blazen eer zy de regterlyke uitspraken begonnen [1]. Dit is een ontegensprekelyk teeken van de traegheid van 's menschen rede!

Niettegenstaende de *Klokput*, over het algemeen, de regterlyke byeenkomst niet meer was, bleef hy nogtans, in al andere gevallen, de vergaderplaets van 's heeren onderhoorigen. Het was daér dat zyne lyfeigenen, regtstreeksche beploegers zyner gronden, op het geklep van de klok der *Wacta* 's morgens byeenkwamen om voor den huismeester (*major domus*) eene soort van monstering te doen, en van daér elk naer zyne taek gezonden te worden, waeraen hy, onder het toezicht van een strengen meester, werkte, totdat de kasteelklok den tyd van het noenmael te nemen door haer schelgeluid aenkondigde [2].

Het was insgelyks by den *Klokput* dat de vermoeide lyfeigenen des zomers, na het middagmael genomen te hebben, de middagrust namen, en dat zy des avonds, op het gras uitgestrekt, *sagen* van allen aerd vertelden, over hun ellendigen toestand spraken en plannen van vryheid maekten.

Door deze landelyke verordeningen, leefden de groote eigenaren in eenen overvloed van dingen voor 's levens onderhoud bestemd. Overal hadden zy hunne *spykerplaetsen* en den opbrengst hunner gronden door nieuwe ontginningen te vermeerderen scheen hun tot last te dienen. Het boertige beminnende, trachtten zy zich

[1] Zie *Beau traité de la diversité des fiefs en Flandre.;* Gand. Annoot, 1835.

[2] By mangel aen uerwerken, regelden de beploegers van *alodiale* gronden, de ambachtslieden, de cynsbaren, enz. hun noemaelveelal volgens de kasteelklok. Zoohaest zy 's noens deze klok hoorden, zeiden zy, met byvoeging van den naem des slots waer het luidde : het is dáer noen, en staekten eensklaps hun werk. Sommige huismeesters hadden de gewoonte van 's heeren lyfeigenen wat lang te laten werken,om dus een korteren zoo genaemden noenstond te hebben. Uit dit baetzoekende gebruik ontstond er welhaest een spreekwoord om 's heeren vrekheid te kenschetsen. Dit is gangbare munt gebleven in *Couckelare noene*, *Lootenhulle noene*, en anderen. De overtreding van de regelen der degelykheid werd by onze voorvaders meest altoos door schertsen gestraft. Dit had toen een grooten invloed op den openbaren geest des volks.

te huis of op hunne reizen verzet te verschaffen en anderen te doen lachen, door gronden voor boerteryen te leen te geven of daermede te belasten. Daervan zyn de voorbeelden zeer menigvuldig. In oude bescheiden vinden wy onder andere dat de graven van Vlaenderen, in de parochie Hoimile, by Bergen St-Winocs, een leengoed hadden, waervan de leenman verpligt was op 's graven doortogt, te Bergen, ter bedoelde plaets, op een *flageolet* (fluitje) te spelen om de kikvorschen te doen zwygen [1]. Te Reninghe waren er gronden afgestaen voor te Veurne op de brugge van den burcht te staen, om dezelve tegen de vryzeganzen te bewaren als de graven in die stad het noenmalen namen [2]. De aloude eigenaer van het *Coolveld*, eene groote en vruchtbare hoeve te Ramscappelle, by Nieupoort, in Westvlaenderen, een minnaer van de toonkunde en van dansen, berentte deze hoeve voor op kersnacht, ter zyner slotte, eenige *viren op eenen muizel te komen spelen*; om alszoo dien avond vrolyk te kunnen overbrengen en zynen danslust met zyne huishoudster te voldoen [3] De abten en andere groote bezitters wedieverden om vermakelykheden uit te verzinnen, waermede zy de gronden, van het middelpunt hunner boerdery verwyderd, berentten [3].

Terwyl de heeren het arnas aengorden om strooperyen te plegen, oorlog uit baet of wraekzucht te voeren of als uit-

[1] Zie *Beau traicté de la diversité des fiefs en Flandre*, p. 15.

[2] Ibidem.

[3] Mondelinge overlevering, in de streek algemeen gekend.

[4] Wy hebben in onze navorschingen geene merkweerdige berenting gevonden dan in den *inventaris* gemaekt, op bevel van keizerin Maria Theresia, van de goederen der abdy van Zonnebeke, by Ypre, toebehoorende. Daerin vinden wy onder art. 176 als volgt :

« Cinq bannier de terre, appartenant à cette abbaye, village de Hooglede
» lesquels ont été donnés en arrentement l'an 1253, et sont à présent dans
» la possession de J. Harens, Charles Lansweert et consors à charge de
» livrer à l'abbaye, chaque année, le 10 novembre, étant la veille de
» St-Martin, entre onze et douze heures avant midi, quinze poulets châtrés

spanning met hunne dwaze vermaken bezig waren ; had de nyverheidstand, onder de goede zorg der dekens en hoofdmannen, zoo groote rykdommen vergaderd dat er verscheidene nyveraers gevonden werden, die voor de andheeren in vermogen niet moesten achteruit wyken. Lieden, door werken en zwoegen ryk geworden, aenzagen alle gezag voor hen als eene verdrukking; — als eene slaverny : van hunnen rykdom en vereenigde magt gebruik makende, werden zy daervan ontslagen. Zy stelden eigene wetten op, die door 's lands opperbestuerder, waermede zy in regtstreeksche betrekking kwamen, bekrachtigd, en onder deszelfs waerborg genomen werden. Deze verzameling van lieden, die zichzelven bestuerden, droeg den naem van *vrye stad* of dengenen van *gemeente.* Om deze verworvene vryheden tegen alle geweld of ondermyning te beschermen, omwalden zy hunne woningen, die naer het voorbeeld der romeinsche *municipia* aen een hielden. Evengelyk de slotbewoners bouwden de *vrye poorters* een wachttoren (wacta) waerin de stormklok hing, waermede de leden van het kleine gemeenebest, in byzondere gevallen of in algemeenen nood, byeen geroepen werden [1]. Daermede verloor 's heeren *klokput* nu, in die plaetsen, al zyne bestemmingen; en, waer er

» en trois cages, sur un chariot couvert, attelé de deux chevaux d'un » même poil, avec des sonnettes à leurs garioles et un homme jouant de » la flûte, assis sur le devant du chariot, qui doit demander la permission » avant d'entrer dans la basse-court, et y étant, les chevaux doivent courir » au grand galop jusqu'à la grande salle, de façon que le devant du timon » y entre, et l'on doit encore payer en argent trente-deux pattards pour » la sauce, ce qui se pratique exactement tous les ans, et quoique l'abbaye » n'en ait aucun profit à cause des dépenses et nourriture qu'elle est en » usage de donner aux porteurs, se porte ici ce qui se paie en argent » comme dans l'état précédent fl. 1—12— ».

[1] Deze plaets was te Brugge de groote markt. Het gevoelen der oudheidskundigen is echter dat de vrye nyverheidslieden, in zeer oude tyden, by het *Minne*-water vergaderden, om daér over hunne belangen te beslissen. Dit gevoelen is zooveel te waerschynelyker, omdat het overeenkomt met de zeden der Oudduitschers, die het gebruik hadden van by het water hunne vergaderingen te houden. Te Gent vergaderden de talryke ambachten, naer het erlangen der *keure,* op de Vrydagmarkt.

mangel aen grond was, om op te bouwen verdween by welhaest voor eeuwig.

Ten platte lande bleven de landheeren hun gezag langer staende houden; en, de *klokputten* bleven, by gevolg, ook langer een deel van hunne oude bestemming behouden. Doch, de welstand, welke de vrye stedelingen, door nyverheid en handel verworven hadden, oefende een heilzamen invloed op den boerenstand uit. Het gemunte geld werd te lande min schaersch; de handel moest onder de veldelingen, gelyk het tot dus verre de gewoonte was [1], welhaest door de verwisseling van voorwerpen niet meer gedaen worden; noch de grondeigenaren waren niet meer genoodzaekt het nuttig gebruik [2] hunner gronden voor eene zekere hoeveelheid van deszelfs opbrengst af te staen. De vooronderlyke gebruiken veranderen van lieverlede en er had in de landwetten, door keizer Justiniaen gemaekt en hier aengenomen, eene geheele omwenteling plaets.

De pachten en cynsen [3] voor eene jaerlyksche som in speciën te betalen kwamen over het algemeen in zwang. Filips-de-Schoone koning van Frankryk, gaf daeromtrent, ten jare 1295, eene ordonnancie die, in dat ryk, by de grondeigenaren byval vond [4]. Ten opzichte van Vlaenderen hebben wy geene dergelyke berigten gevonden, maer wy gelooven des niettemin dat dit land van vryheid, nyverheid, handel en welstand daerin steeds vooruit was.

[1] Zie Meyeri, *Ann. ad ann.* 958.

[2] Onder het onnuttig gebruik telde men de jagt en vischvangst. Daervan zyn de landheeren altydmeer afjonstig geweest. De jagt is veelal nog een regt, dat de grondeigenaer op zyne verpachte gronden voor zyn vermaek behoudt.

[3] *Cyns*, komt van het latyns *Census* voort; van dit woord hebben de Franschen ook hun *Censitaire* gemaekt.

[4] Tot 's lezers voldoening zullen wy hier eenige zinsneden uit deze ordonnancie laten volgen:

« Art. 1. Quæ quidem casalagia, de cæterares emphyteuticas declaramus.

» Art. 2. Tenentis in qualibet sextaria terræ dicti casalagii 12 denariis censualibus aut abliarum nomine nobis et successoribus nostris annis singulis persolvendis sine nota aut labe servitates eta quod res hujus modi emphyteutica censiantur. » *Ordonnance de France*, tom XII, p. 333.

Ons geloof steunt op geen lossen grond, dewyl wy bescheiden van eene vroegere date gevonden hebben, waerby vercynsingen voor geld gedaen waren. De landheeren den opbrengst hunner gronden in geld erlangende, trachtten zy dezelve allen te verpachten of te vercynsen, om met het inkomen daervan by de meer beschaefde stedelingen te gaen wonen en daér burgerambten te bekleeden.

Om hunne groote en uitgestrekte boerderyen te kunnen verpachten smaldeelden zy hunne bebouwingen [1], bosschen, meerschen, heiden enz., die tot alsdan onder de *Laten* gemeen gelegen hadden, werden zooveel doenlyk verpacht of vercynsd en derhalve den landbouw overgeleverd. Het regt van *doodehand* werd gewyzigd, met een woord, de zon van welstand rees voor de beploegers; en, door hare koesterende en weldadige stralen ontwikkelde zy derzelver ingesluimerde krachten, die, over het algemeen, eerst in onze dagen het goede resultaet beginnen voort te brengen.

De zucht om voor eigene rekening te werken werd algemeen: alwie eenig vermogen bezat wilde eene boerdery, hetzy klein of groot, aengaen. Degenen die daertoe in de volstrekte onmogelykheid waren, verhuerden zich den meer begoeden voor een bepaelden tyd en eene vaste jaerwedde. In het aengegane verdrag had meester en huerling elk zyne ontbindingsvoor-

[1] De pachter der hoofdplaets van 's heeren boerdery genoot het voordeel der *bannale* regten, die daeraen vast waren. Deze regten waren zeer menigvuldig en verschilden volgens de streken. Overal nogtans had deze hoeve de vrye schaepdrift door geheel de heerlykheid; het regt van eenen hengst, stier, beer enz. ter voortteeling te houden waernaer al de koeijen en verkens moesten komen. Voor dezen noodzakelyken dienst, der veefokkery bewezen te hebben, moest er een vastgestelden prys betaeld worden. Er waren ook heeren, die het rotten van vlas als een *bannael* regt voorbehielden. De prys daervan was in sommige heerlykheden vastgesteld, op, 7 stuivers ongeveer 0,63 cent. voor het vat (nagenoeg 14 liters en 3 deciliters) gezaeid linzaed of 35 stuivers fr. 3.25 van het oud brugsch gemet, omtrent de 44 aren 28 centiaren. De *klokput* werd veel gebezigd, om vlas te rotten. Welke tegenstrydigheid met zyne eerste bestemming!

waerden. Anderen gingen voor een geëvenredigden dagloon werken. Om alle willekeurigheid te vermyden werden de werkuren, by de veldelingen, evengelyk by de ambachtslieden, vastgesteld : op die wyze verdween het lyfeigendom te lande en de landbouwers ademden eenigzins vry!

Door deze nieuwe landelyke schikkingen, die nogtans maer langzamerhand konden gemaekt worden, veranderden al de oude gebruiken, die ten opzichte der beploegers als wetten dienden. De voormalige *lyfeigenen* waren nu met meer vlyt bezield ; omdat zy al de vruchten van hun zuren arbeid mogten genieten. En, de landen, in Vlaenderen, in kleine gebruiken gesmaldeeld, en door het zweed der boeren gemest, bragten welhaest verbazend veel voort, in vergelyking met degene van naburige gewesten. Dit was de oorzaek van de volmaektheid van den vlaemschen landbouw, waerover andere natiën langen tyd afjonstig waren.

Door deze groote verandering was de *klokput* de algemeene vergaderplaets niet meer, waer de *Laten* en anderen, die op het geklep der kasteelklok byeen kwamen, om veroordeeld te worden, brand te blusschen, zich van daér naer het werk te begeven, of eindelyk om onder 's heeren vaen te gaen vechten of plunderen. Maer integendeel het verlatene slot was ook de schuilplaets der veldelingen niet meer, toen roofbenden hen kwamen teisteren.

Daer, waer er by het aloude *heim*, *sael*, *hof*, *burcht* eene kerk stond, en dat eene zekere omschryving gronds eene parochie geworden was, werd het huis Gods het *Palladium* der parochianen. De kerktoren hield de plaets van slots *wacta* en de klok, die er in hing, diende, by dreigenden ramp voor noodklok. Wanneer men brand zag of plunderaers gewaer werd bediende men zich daervan om het alarm te kleppen. Op dit noodsein kwam iedereen naer de kerk gesneld, om te zien waer er bystand ontbrak. Was er brand ontstaen, men begaf zich aen het blusschen; waren er roovers of vyandlyke soldaten op aentogt, die der boeren vee wilden nemen, en de

dorpelingen met eenen aenval bedreigden, de weerloozen gingen voor zich zelven en hunne have een geheiligde schuilplaets in den tempel des Heeren zoeken, terwyl de strydbaren manhaftiglyk vochten.

Om altyd in staet van verdediging te zyn, rigtten de dorpen, met toestemming van 's lands opperbestuerder, schutgilden op, die den dorpe en den lande zelve een wezentlyken dienst bewezen hebben. Deze burgerkrygslieden vergaderden op de marktplaets of den kom des dorps. Door deze nieuwe inrigting was de *Klokput* het vereenigingspunt dezer krygslieden niet meer; maer hy bleef in eenige plaetsen nog voor algemeenen waterput dienen.

De beschaving vooruit gegaen zynde, wilden de leden der zoogenaemde *wet*, welke de veldelingen eindelyk verkregen hadden, in de opene lucht by den alouden *Klokput*, noch op het maelsche gras onder de schouwboomen niet meer vergaderen. Zy hielden hunne zittingen in een gebouw, daertoe bestemd, dat daerom den naem van stad- of wethuis droeg.

Niettegenstaende 's heeren baljuw de hoofdrol in de wet bleef spelen had het slot, hoofdplaets der heerlykheid en van het *aloude heim*, voor den invloed der kerk moeten onderdoen. De kerk was ten opzichte der parochianen alles geworden. Alle bekendmakingen van 's heeren wege gedaen, werden des zondags op den zoogenaemden *kerksteen* afgekondigd, weshalve men heden ten dage, by den boerenstand, eene afkondiging, gelyk van welken aerd, nog een *kerkgebod* noemt [1]. Dit was weer een verlies voor de achting des *klokputs*.

Alle heerlykheden hadden geene kerk, vermits er wel eens heeren gevonden waren die, uit verkeerde zuinigheid of benepen toestand, noch kerk, noch kapel voor hun gebruik en hetgene hunner *Laten* bouwden; maer die hunne gronden by eene naburige parochie legden. Dit had ten gevolge dat de vrye ambachts-

[1] De afkondigingen door den pastor gedaen dragen nog den alouden naem van *ban*.

lieden zulke plaetsen verlieten om zich, uit belang, by eene kerk, onder de bescherming van een anderen heer, te vestigen. Door deze verhuizing groeide de bevolking van deze laetste heerlykheid aen, terwyl in de eerste plaets de *kiem* vernietigd was, die door doelmatige ontwikkeling eene vrye stad of ten minste een dorp worden kon.

Na dat de eigenaers van heerlykheden zich ter stede gevestigd hadden, werden hunne stevige sloten, die weleer de aenvallen der vyanden trotseerden, door den yzeren vuist des tyds verbryzeld. De terpen of moten, waerop zy stonden, werden met hout beplant, de breede wallen slykten van lieverlede op, en alle sporen van voormalige heerlykheid verdwenen voor altyd. Slechts de benamingen van eenige plaetsen; zoo als *Warande*, *Schouwboom*, *Galgeplaets*, *Klokput* en andere herinneren aen den bespiegelden geest des oudheidskundigen al de grootheid, magt en het onbepaelde gezag van den slotbewoner.

De magtige stroom der eeuwen heeft echter hier en daér alles van uitzicht doen veranderen : de *dierengaerde* is door den landbouw ingenomen; de *schouwboomen* zyn onder de herhaelde slagen der byl gevallen; de zoogenaemde *galgebrok* of galgeveld is alleenlyk door eenige *sagen* gekend, en op de *Klokput* wast er thans golvende koorn.

Ziedaer, hoe de tyd, in zyn geweldigen loop, alles ontkennelyk maekt en zelfs in den vergetelstroom dompelt.

Wanneer nu de waterpompen uitgevonden en in gebruik gekomen waren, verloor de *klokput*, daér, waer by nog als algemeenen waterput, bestond, zyne laetste bestemming, en, als onnuttig, is hy veelal verdwenen. En waer hy is blyven bestaen zyn deszelfs bedoelingen allengskens in de vergetelheid gekomen, tot zoo verre dat men tot *sagen* toevlugt genomen heeft om den naemsoorsprong daervan te verklaren.

Zoodanig hebben godsdienst, verworvene vryheid, nyverheid en volksbeschaving de aloude gebruiken veranderd. De kerk is thans de algemeene plaets waer men, in Godes naem,

vergadert ; in het gemeente huis wordt er over de belangen van de gemeente beslist, en de markt is de plaets, waer de nyverheidsvoortbrengselen te koop gesteld worden.

De *Klokput*, waer hy nog in wezen is, dient ons om het aendenken van *Hertha's* in *Hellia's* eeredienst te bewaren, en tot een laetste teeken van de aloude verorderingen der volksplanters. Ook kan aen hy de slaefsche dienstbaerheid doen denken, waerin oudtyds de veldelingen te zuchten hadden.

Door het slaken der slaefsche ketenen onzer voorvaderen, heeft de menschelyke geest zyne vrye vlugt genomen ; van de eene tot de andere uitvinding overgegaen en dus den maetschappelyken toestand teenemael veranderd, en zoodanig hervormd, dat de *serfs*, die op het tinten van de klok der *wacta*, al huiverend by den *Klokput* vergaderden, uit de Elyseesche velden op het ondermaensche ryk wederkwamen, er zich niet meer erkennen zouden. Alles zou hun ongelooviglyk voorkomen ; de uitvindingen sedert hunnen tyd in de natuer- scheid- en werktuigkunde gedaen, zyn zeer groot, en ziende wat de menschelyke geest daermede uitvoert, zouden zy hunne oogen niet kunnen gelooven ; alles zou hun wonderbaerder schynen dan *Gulliver's* reizen ten opzichte onzer kinderen. Zy zouden met ons moeten instemmen dat eene doelmatige volksvryheid voor 's menschen geestes ontwikkeling de magtigste hefboom is.

MON SÉJOUR A FLORENCE.

SOUVENIRS HISTORIQUES

PAR

CH. J. VAN DEN NEST, prêtre,

Conseiller de l'Académie.

MERCREDI, 25 FÉVRIER 1846.

Si l'on en croit les conjectures de Leonardo Aretino [1] la ville de Florence aurait été fondée par une colonie romaine qui, du temps de Sylla, s'était fixée sur les bords de l'*Arno*. Selon d'autres historiens, elle serait d'origine, non romaine mais étrusque. Sans suivre les traces de ces intrépides investigateurs sur le terrain aride de leurs discussions savantes, et sans nous égarer avec eux dans la nuit des temps d'où ils font remonter, sans trop d'invraisemblance, cette fois, la fondation des cités et des empires — constatons que les antécédents historiques de la Florence moderne sont éminemment remarquables et qu'à l'époque de ses premiers développements cette ville eut beaucoup à souffrir. Après avoir, au moyen-âge, disputé

1 Auteur d'une Histoire de Florence écrite en latin et conservée en manuscrit à la bibliothèque Vaticane, sous le n° 5838.

pied à pied, la possession de son sol aux hordes des Barbares qui l'avaient mise à feu et à sang, elle dut plus tard, à la puissante et pacifique intervention de Charlemagne, de revenir à une situation normale et de jouir d'un repos qui, malheureusement, ne devait pas être de longue durée. En effet, échappée aux étreintes dévastatrices du vandalisme gothique, elle se sentit aux prises avec ces dissensions intestines qui la refoulèrent de nouveau sur les voies paisibles du progrès, et lui rouvrirent ce champ d'anarchie et de carnage où elle avait jadis lutté, corps à corps, contre ses sauvages conquérants. Epuisée par tant de labeurs et pressentant qu'il y allait de sa stabilité et de son bien-être futurs elle invoqua le secours des Médicis. Ceux-ci se rendirent à l'appel patriotique de la belle cité qu'ils devaient tant illustrer dans la suite et prirent, en 1421, les rênes d'un pouvoir qu'ils exercèrent d'abord sous le titre modeste de *protecteurs*, mais qu'ils ne tardèrent pas de modifier dans le sens de la Dictature. Celle-ci subsista jusqu'en 1569, époque où nous la voyons faire place au régime monarchique provoqué par Cosme I^r qui ne se soucie guère de s'investir des prérogatives royales et de prendre le titre de Grand-Duc. A ce prince, succèdent sept membres de la même famille qui gouvernent le territoire florentin, érigé en Grand-Duché. Après la mort de Jean Gaston de Médicis, dernier Grand-Duc, ce titre fut reporté sur Don Carlos, fils de Philippe V, roi d'Espagne; mais comme, par suite du traité de Vienne, le gouvernement des Deux-Siciles était dévolu à ce prince, celui-ci se désista de ses droits et de son titre Grand-Ducaux en faveur de François de Lorraine qui, par son mariage avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Thérèse, devint le fondateur de cette dynastie dont est issu Léopold II, prince qui actuellement gouverne les destinées de ce beau pays.

Florence est sans contredit une des villes les plus belles de l'Italie. Elle a deux milles de circuit et se présente sous un aspect qui semble lui donner l'importance des plus grandes capitales. Elle est renommée par la salubrité de son climat et, par sa situation topographique, elle fera toujours l'admiration du peintre et du

poète. Quant à sa population qui monte aujourd'hui à 100,000 âmes, si les vicissitudes qu'elle a traversées dans le cours des siècles l'ont fait déchoir en nombre, elles ne l'ont pas fait descendre du rang moral où elle s'était élevée, par les qualités sociales et les instincts civilisateurs qui l'ont toujours animée.

Les anciennes armes de la République toscane portent *un lion tenant dans la griffe un lis rouge*. La présence de cette image dans le blason de Florence se rapporte à un événement assez dramatique qu'on dit être passé dans cette ville, en 1259, et qui a fourni, à la vieille chronique florentine, le sujet d'une de ses anecdotes les plus populaires. Nous en dirons un mot. Dans ce temps, on était, à Florence, dans l'habitude de séquestrer des animaux féroces et de les enfermer, à cet effet, dans des cages de fer. Il advint un jour qu'un lion furieux s'en échappa et se mit à parcourir les rues de la ville frappée d'étonnement et de terreur. Les plus intrépides des habitants ne tardèrent pas cependant à se mettre à la poursuite de cet hôte redoutable qui comptait bien ne pas s'en aller, sans laisser à Florence des traces sanglantes de son horrible visite. Entretemps, la bête fauve avait continué sa promenade, choisissant peut-être sa proie et méditant d'épouvantables attentats. L'événement prouva que ses intentions étaient loin d'être placides ; car, à peine les traqueurs sont-ils arrivés à sa piste, qu'ils voient le terrible animal se ruer sur un jeune garçon et s'apprêter à le dévorer. Saisis d'horreur, ils auraient reculé d'épouvante ; mais la mère de l'enfant était là et il lui fut réservé de sauver son fils. Ne consultant que son courage, elle se jette au devant de la bête féroce et produit, par ses gémissements et ses cris, une telle impression sur le sanguinaire ravisseur, qu'il dépose sa proie, saine et sauve, aux pieds de la mère qui reprend son enfant chéri, à la stupeur de tous les assistants. La République se chargea de l'éducation de cet enfant que plus tard elle eut le bonheur de voir répondre dignement aux soins qu'elle lui avait prodigués. Le peuple donna à cet intéressant

protegé le nom de *Orlanduccio del Leone* — que les descendants de l'enfant échangèrent depuis contre celui de *Leoni.*

JEUDI, 26 FÉVRIER.

Florence, la ville de l'Italie si justement célèbre par la magnificence de ses palais gigantesques, par la richesse de ses musées, par l'éclat des monuments qui y perpétuent les souvenirs de ses grands hommes et de son histoire, n'est pas moins remarquable par la beauté de ses temples où l'on respire encore ce parfum de foi et de piété qui semble émaner du sol de l'Italie. Oui, elles sont belles ces églises imposantes où s'étalent les chefs-d'œuvre des artistes les plus renommés, où l'on admire ces ouvrages immortels élevés par le génie à la mémoire de ses nobles bienfaiteurs, où l'on ne peut faire un pas sans rencontrer une de ces brillantes productions de l'intelligence qui portent le caractère de cette foi vive et puissante à laquelle presque toutes les villes de ce pays doivent l'origine des nombreux chefs-d'œuvre qu'elles offrent à l'admiration universelle.

Emerveillé par tout ce que nous avions lu, dans notre jeunesse, au sujet de tous ces prodiges que l'art a fait éclore dans cette cité privilégiée, nous n'eûmes rien tant à cœur que de réserver notre première visite à sa cathédrale : *Santa Maria del fiore.*

Cette admirable église est un des temples les plus anciens et les plus beaux de l'Italie. Bâtie au temps de la république florentine, c'est-à-dire, à une époque où la foi religieuse, vivant dans tous les cœurs, fécondait spécialement les inspirations du génie — elle présente, dans son ensemble, cet aspect grandiose et saisissant qu'on retrouve dans toutes les constructions monumentales du moyen-âge. Une inscription, conservée sur les lieux, atteste que la magistrature de Florence, fondatrice du temple, s'était proposé de l'élever de manière à le rendre, dans la suite des âges, digne de servir de métropole à la grande cité dont il est aujourd'hui le plus bel ornement. A cet effet, elle s'entoura de tous les moyens propres

à assurer l'heureuse exécution d'une aussi vaste entreprise. Ni le concours des artistes les plus renommés de l'Italie, ni l'emploi des matériaux les plus rares et les plus précieux, ni les immenses sacrifices que réclamait la réalisation d'un semblable projet — rien ne fut négligé, car tout devait répondre, cet noble édifice, à la haute destination à laquelle il serait affecté. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que le plus grand architecte de cette époque, Arnolfo di Lapo, fut chargé de fournir le plan de l'œuvre qui devait immortaliser son nom, et que le monument, commencé sous sa direction, ne fut terminé qu'après un laps de temps de 160 années : période de travaux gigantesques qu'activa toujours le même zèle et qui ne furent jamais interrompus — alors même que la République eut à traverser les circonstances les plus difficiles.

Nous disions qu'il a fallu plus d'un siècle et demi de tentatives et de labeurs incessants avant que l'édifice fût entièrement debout. Cette assertion est restrictive et nous devons à la vérité d'ajouter que, jusqu'à ce jour, la façade principale est restée inachevée. Cette lacune dans l'ensemble de la construction du monument, quelqu'évidente qu'elle soit et quelqu'effet désagréable elle semble devoir produire, ne nuit cependant, en aucune façon, à la majestueuse beauté de l'aspect général. Celle-ci n'en demeure pas moins sublime et l'œuvre elle-même, telle qu'elle se dresse là, dans sa masse imposante, n'en fera pas moins l'admiration des temps à venir. C'est qu'elle est bien souverainement belle cette noble Basilique dont la ville de Florence est si fière à tant de titres!... Qu'on se figure un vaisseau immense dont les parois extérieures, à revêtement de marbre sculpté et poli, réflètent les tons azurés du ciel de l'Italie. A la hauteur des voûtes, tout le long de l'entablement de la corniche, se développe une balustrade en marbre précieux, travaillée et fouillée par le ciseau du sculpteur, avec une élégance et un fini tels, que la pierre dure semble avoir gagné sous la main

de l'artiste la souplesse et la légèreté d'un tissu de dentelle. Un peu en-dessous de cette merveilleuse production de la sculpture italienne, serpente une autre balustrade d'une exécution non moins riche, non moins admirable. Celle-ci s'enroule tout autour de la partie inférieure de la coupole et, à la voir ainsi, svelte et légère, s'assouplir au gré de la forme circulaire de la rotonde, on dirait une guirlande de fleurs qui semble y étaler les grâces exquises de ses touffes aériennes et la mobilité suave de ses élégantes ondulations. Si l'on embrasse ensuite du regard la masse entière de l'édifice, qu'on en franchit le seuil pour admirer les merveilles artistiques qui y resplendissent à l'ombre de ses voûtes — on voit bien que le monument porte, jusque dans ses moindres détails, le cachet d'une beauté vraiment exceptionnelle. Jetons, avant que d'y entrer, un dernier coup-d'œil sur l'extérieur de la Cathédrale et arrêtons un instant nos regards sur ces larges fenêtres construites dans le style ogival le plus pur. Par ces ouvertures miroitantes, un jour éblouissant ruisselle à flots au fond des nefs étincelantes de marbres et des dorures. Le châssis en fer, qui encadre les immenses vitraux, disparaît sons un luxe féerique d'arabesques taillées dans le marbre resplendissant, avec une finesse exquise; tandis que les ogives elles-mêmes s'ouvrent, dans un encadrement de pierre, blanche comme l'albâtre, qui étale au soleil le dessin capricieux de ses mille fioritures ouvré avec la délicatesse d'une fine broderie.

Entrons maintenant dans le temple, et voyons si l'ornementation extérieure ne rivalise pas de somptuosité matérielle et de richesse artistique avec le luxe de décoration qui en embellit le dehors. Pouvons-nous en douter ? Voilà les dalles, les murs, les autels, les voûtes. Tout a été construit, maçonné, sculpté en marbre ; tout s'y masque sous un revêtement de matériaux précieux qui, rehaussé par l'éclat des plus fines dorures, attire les regards du spectateur émerveillé et reste au-dessus de toute description.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, l'édifice est surmonté

d'une coupole. Cet ouvrage est d'autant plus remarquable que le dôme en est double et que cette partie du bâtiment fut élevée sans le secours d'arcs-boutants, uniquement au moyen d'une espèce d'échafaudage inventé, à cet effet, par le grand architecte Brunelleschi. Telle est la hardiesse avec laquelle cette coupole s'élance dans les airs, qu'on la dirait suspendue au-dessus du temple, par une main invisible. Michel-Ange, qui, à la vue de ce chef-d'œuvre, n'en pouvait assez exprimer son admiration, avant de partir pour Rome où, lui aussi, il allait construire le dôme de Saint-Pierre, jeta un dernier regard sur le dôme de Florence et lui adressa les mots que l'histoire a enregistrés : « *Adieu, mon ami ; je vais ériger un monument qui te ressemblera, mais qui, certes, ne te surpassera pas !* » Voulant donner une expression suprême et permanente aux nobles sentiments que la vue du dôme de Florence avait toujours éveillés en lui, ce même artiste se choisit, dans l'église de *Santa Croce* où il désirait être enseveli, un lieu de sépulture d'où l'on pouvait apercevoir, par l'ouverture de la porte du temple, la majestueuse coupole qui avait été l'objet de son incessante admiration.

On peut affirmer sans crainte de se faire taxer d'exagération, que ce merveilleux ouvrage de l'architecture chrétienne surpasse, en grandeur, tout ce qui s'est jamais érigé, dans ce genre, depuis les dates les plus reculées jusqu'à nos jours. On se fera une idée de ses proportions gigantesques, si l'on considère que cette coupole a une hauteur de 330 pieds et que l'immensité de cette audacieuse construction n'en a jamais compromis les éléments de solidité. Chose plus remarquable encore — l'élégance même de ses formes légères et élancées semble s'accroître en raison directe de la lourdeur de sa masse et de la structure menaçante de ses formidables proportions.

C'est derrière le maître-autel de cette belle cathédrale qu'on admire un groupe en marbre représentant : *La Sainte Vierge qui pleure sur le corps inanimé de son divin Fils.* C'est un des derniers et des plus beaux ouvrages de Michel-Ange qui fut

surpris par la mort, au moment où il s'apprêtait à le terminer. Tout inachevée que l'œuvre resta, elle n'en est pas moins digne du renom immortel du grand artiste qui l'a créée.

Une inscription, placée auprès de la sacristie, rappelle que le Pape Eugène IV tint, dans cette cathédrale, en 1438, un concile œcuménique où fut décrétée la fusion de l'église latine et de l'église grecque. Quoique cette union, qui fut rompue plus tard par le fait des Grecs, ait eu peu de durée, elle n'en constitue pas moins, dans l'histoire ecclésiastique, une époque mémorable et offre une nouvelle preuve du zèle que les Souverains-Pontifes ont toujours mis à faire disparaître les schismes du giron de l'Église, et à resserrer plus fortement les liens de la charité évangélique qui doit unir tous les hommes.

Parmi les ornements les plus remarquables de cette église, nous mentionnerons encore : deux magnifiques bénitiers en marbre qui accusent, de la part de l'artiste un talent plein de distinction et de puissance. Un de ces bénitiers fait, à Florence, l'objet d'une vénération profonde et l'on en surveille la conservation avec ce soin religieux qu'on mettrait à garder une sainte relique. C'est que cette œuvre d'art est en effet une relique bien précieuse pour les pieux Florentins qui ne la tiennent en estime aussi singulière que parce qu'elle a renfermé jadis les restes mortels de Saint Zenobe, un des premiers évêques de la ville. Il se trouve aussi dans cette église une toile, de dimension fort ordinaire et d'un aspect fort modeste, qui mérite cependant de fixer toute l'attention du visiteur — tant par l'importance de son exécution artistique que parce qu'elle se rattache au souvenir d'une des plus grandes figures qui apparaissent dans l'histoire littéraire du moyen-âge. Ce tableau nous représente les traits de Dante Alighieri, l'auteur de la *Divina Commedia*. On sait que cet illustre poète mourut dans l'exil, loin de la cité qui l'avait vu naître. La République de Florence qui voulait au moins honorer le souvenir de l'homme immortel, que les dissentions des parties politiques avaient sacrifié à leurs

implacables rancunes, chargea André Orgagna de peindre son portrait qu'en l'honneur du poète on exposa, à perpétuité, dans une des plus magnifiques églises de son pays natal.

Bâtie, en 1334, la Tour de la Cathédrale, détachée de l'édifice, est, sans contredit, la plus belle de l'Italie. Elle a deux-cent-cinquante-huit pieds d'élévation et fut érigée d'après les plans et sous la direction de Giotto qui a laissé au monde, comme peintre et architecte, plus d'une preuve incontestable de son immense talent. Le nom de cet homme célèbre nous amène à émettre ici une réflexion dont nous autres, enfants d'une civilisation plus avancée, nous pourrons fort avantageusement faire notre profit. Qui étaient donc ces artistes du moyen-âge, grands par le génie et grands par le savoir, qui étaient-ils pour exécuter ainsi, pendant la durée si courte de la vie humaine, dans les divers domaines de l'art, cette longue série d'ouvrages dont la grandeur idéale et la perfection matérielle constituaient les moindres qualités? — Pourquoi nos artistes modernes qui se bornent à n'étudier et à ne travailler que dans le cercle restreint de la branche qu'ils se sont choisie, pourquoi restent-ils, par le nombre et le mérite de leurs productions, en-dessous des résultats splendides obtenus par les maîtres anciens? — Y a-t-il dépérissement dans la force intellectuelle qui crée, y a-t-il manque dans les moyens matériels qui exécutent, ou bien, aberration de la voie qui a mené les *maestri* de la peinture et de la statuaire vers leurs antiques et superbes conquêtes?... Non, il n'y a — ni dépérissement dans le génie qui est de tous les lieux, comme il est de tous les âges — ni manque dans les moyens d'exécution dont l'ensemble s'est agrandi, amélioré sous l'influence de l'action civilisatrice qui invente et qui perfectionne — mais il y a, peut-être, aberration de cette règle de conduite que les Giotto, les Giovanni di Pisa, les Brunelleschi et les Orgagna s'étaient tracée : règle qui avait la vertu pour point de départ et l'illustration de la gloire pour infaillible résultat. C'est qu'ils étudiaient, c'est qu'ils réfléchissaient, c'est que, dans le silence d'un isolement laborieux, ils renforçaient les forces

de l'intelligence que l'artiste des temps modernes épuise et gaspille, en les jetant à tous les vents de ce tourbillon qui en entraîne tant à leur perte. C'est qu'ils avaient l'amour naïf et profondément senti de l'art qu'ils cultivaient avec une ardeur passionnée; c'est que, par dessus tout, ils avaient la foi,—la foi religieuse qui enfante la noblesse du sentiment, la grandeur de la pensée et qui reste, en définitive, la créatrice divine et suprême de toutes ces sublimités d'un autre âge que nous admirons, sans pouvoir les surpasser.

Il nous est impossible de donner de ce Campanile une description qui ne reste pas en-dessous de la vérité. Comment dépeindre le magique effet produit par un monument qui a deux-cent-cinquante-huit pieds de haut et qui, de la base jusqu'au sommet, n'est qu'une superposition continue de marbres de tout éclat, de toute couleur, polis, sculptés, incrustés — qu'une immense et incroyable mosaïque ! Une construction élevée dans les conditions d'une richesse pareille aurait pu, semble-t-il, se passer de toute ornementation accessoire. Les colonnades, les bas-reliefs, les statues ne devaient plus rehausser, de leur beauté monumentale, une œuvre qui renferme en soi tous les éléments du beau et du fini. — Eh bien, il n'en a pas été pourtant ainsi — et les Florentins de ces temps que l'on se complaît à taxer de barbares, ont tenu à prouver que leur civilisation à eux pouvait, au besoin, opérer en faveur de l'art, des prodiges de luxe et de prodigalité. La tour de leur église, pour s'élever dans les airs, tout incrustée des marbres les plus rares, comme les meubles précieux qui décorent nos salons, étale, sur ses parois, des objets d'ornementation accessoire qui suffiraient, à eux seuls, pour embellir d'une manière remarquable la nudité prosaïque de maint édifice. Ses larges flancs, où se miroite le soleil d'Italie, encadrent de nombreux bas-reliefs et servent de piedestal à une pléiade de statues. Enoncer les noms d'Andrea Pisano, de Lucca della Robbia, d'Aretino et de Donatello, c'est donner la mesure de l'importance artistique que possèdent ces magnifiques motifs de décoration.

Nous le répétons : la magnificence de ce monument phénomenal échappe à toute analyse et défie toute description. C'est une de ces choses qu'on doit voir et sentir— sauf à les admirer après, dans le silence du recueillement et les émotions de l'extase. L'empereur Charles-Quint se trouva, un jour, face à face avec cette merveille inimitable de la sculpture italienne. Ne trouvant pas à l'admiration que la vue lui en inspirait, d'expression ni assez juste, ni assez solennelle, il la manifesta par une boutade qui vaut bien tout un discours d'éloges et s'écria : *« Il faudrait mettre ce chef-d'œuvre dans un étui et ne le montrer au peuple que le jour des quatre grandes fêtes de l'année! »*

En face de la cathédrale se trouve le baptistère. Cet édifice de forme octogone, entièrement construit en marbre, fut bâti dans le sixième siècle par Théodelinde, reine des Lombards. Depuis lors il a été décoré avec un soin spécial par les architectes, les peintres et les sculpteurs qui ont, dans la suite, illustré l'Italie et ce travail perpétuel d'embellissement dont il a toujours été l'objet, l'a transformé au point d'avoir fait disparaître le monument de Théodelinde, sous la profusion d'une masse d'ornements.

Avant de mettre le pied sur le seuil de ce baptistère, on se trouve déjà en présence d'une œuvre d'art qui n'a pas d'équivalent dans le monde et qui, comme le dôme de *Santa Maria del Fiore*, se fait admirer, mais ne se laisse pas décrire. Nous voulons parler des trois portes de bronze qui ferment les entrées de ce sanctuaire et qui, comme disait Michel-Ange, devraient être placées dans le paradis. Celle qui se trouve au midi de l'édifice, n'a été terminée, en 1339, qu'après avoir coûté à l'artiste un travail de neuf longues années. Elle est divisée en vingt-quatre compartiments qui encadrent de magnifiques bas-reliefs représentant, en figurines de bronze, les épisodes les plus marquants de la vie de saint Jean-Baptiste. Inutile d'ajouter que l'exécution artistique de ce chef-d'œuvre dû au ciseau d'André de Pise, est de tout point

à la hauteur de l'importance matérielle et monumentale qui en rehausse l'admirable travail.

Quant aux deux autres portes, elles sont peut-être plus belles encore que celle dont nous venons de parler, et un siècle entier sépare la date de leur érection, de l'époque à laquelle l'on construisit leur glorieuse rivale. Ces sublimes productions furent le résultat d'un concours auquel prirent part tous les artistes de l'Italie et où triompha le jeune Ghilberti, alors âgé de vingt-trois ans. Le lauréat fut chargé d'exécuter l'ouvrage qui lui coûta quarante années d'étude et de travail. La République de Florence y dépensa, de son côté, la somme énorme de plus de deux millions de francs. Parmi les bas-reliefs qui en décorent les panneaux, on admire surtout ceux qui retracent des sujets tirés de l'ancien Testament. Quant à l'ensemble de l'œuvre, on le caractérise d'un mot : la beauté en est indescriptible.

A côté de la porte principale se trouvent deux colonnes de porphyre qui figurent là, non pas tant comme de remarquables objets d'ornementation, que comme de précieux trophées que les habitants de Florence sont en droit d'exhiber avec un légitime orgueil. En effet, ces mêmes colonnes qui firent partie d'un riche butin que les Pisans conquirent naguère sur les Sarrasins, tombèrent au pouvoir des Florentins, lors de la victoire mémorable que ceux-ci remportèrent, en 1348, sur leurs puissants rivaux. Ce souvenir qui consacre en même temps la date fatale où se consomma la ruine du commerce et de la gloire de Pise, se trouve attesté sur les lieux par les deux chaînes de fer que les Florentins victorieux ont rivé sur ces colonnes, en vue de perpétuer, sous une forme emblématique et durable, le souvenir de leur triomphe qui ôta l'indépendance à leurs fiers ennemis.

L'intérieur du baptistère est d'une ordonnance architectonique vraiment splendide. Seize colonnes de granit oriental servent de support à une galerie dont la construction, pleine de noblesse et d'élégance, est du plus bel effet. Dans les entre-colonnements se

dressent les statues du Sauveur et des douze Apôtres. La coupole, analysée jusque dans la moindre de ses parties, n'est qu'une admirable et brillante incrustation en mosaïque. Le maître-autel est orné d'une statue qui, entourée d'un groupe d'anges, représente Saint-Jean-Baptiste que les esprits célestes conduisent vers les régions de la béatitude éternelle. Le devant de l'autel, en argent massif, qui étale, sur un fond enrichi d'émail et de lapislazzuli, un inestimable trésor de pierreries, est une œuvre de ciselure florentine qui passe, à bon droit, pour un des plus beaux chefs-d'œuvre du monde. Pour qu'on se fasse une idée approximative de la richesse et du mérite de cette pièce imcomparable, nous dirons que les plus fameux artistes de l'Italie y ont travaillé pendant cent-et-onze ans.

Le tombeau du cardinal Balthazar Cossa, qui forme un des plus beaux ornements de cette splendide église, doit être rangé parmi les meilleures productions du grand Donatello. Les statues de la *Foi* et de l'*Espérance* sont de véritables chefs-d'œuvre qui se distinguent par la rare noblesse de la pose, la délicate finesse du modelé et l'éloquente expression du sentiment que personnifie chacune de ces deux figures.

Il y a peu d'églises à Florence qui ne méritent de faire l'objet d'une investigation spéciale et, dans la mesure de leur importance relative, n'aient droit à ces éloges que l'admiration universelle décerne, depuis des siècles, à la grandiose Basilique qui lui sert de métropole. C'est que l'art, en Italie, dès qu'il se donne la mission de ne travailler qu'à la gloire du Très-Haut, s'élève à des hauteurs communément inaccessibles où il est sûr d'atteindre le sublime, sinon de s'en tenir toujours rapproché. Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à jeter les yeux sur les merveilles artistiques dont nous avons essayé de tracer une bien pâle esquisse, et à nous suivre, après, dans ce noble et pieux pelerinage, qui nous mènera au pied de tous les autels que la Religion et l'Art ont élevés à Florence, en l'honneur de Celui d'où descend tout bienfait et vers qui doit remonter tout hommage.

Et d'abord, nous franchissons la *Piazza della Santa Croce* embellie de sa remarquable fontaine qui est, à coup sûr, un des plus beaux monuments que cette ville possède en ce genre. Il est à regretter cependant qu'à Florence, l'art, ou pour mieux dire, la statuaire ne se soit mêlée davantage de décorer, d'une manière monumentale, les abreuvoirs publics de cette capitale si poétique du reste, qui a tant aimé à s'illustrer par le luxe des statues et des palais. Il est vrai aussi, que la plupart des fontaines qui y coulent, versent un liquide fort malsain, sinon impotable et, qu'à peu d'exception près, le cours d'eau de la *Piazza della Santa Croce* est presque le seul qui puisse, sans inconvénient hygiènique, alimenter la population florentine. A ce titre, les magistrats de la ville paraissent fort excusables de condamner la fontaine qui les nourrit mal à une manière d'être antipoétique et commune. C'est un droit de représailles qui ne leur sera pas contesté et dont nous leur en voudrons d'autant moins qu'ils nous offrent, ailleurs, assez de sujets dignes d'être vus avec attention et d'être jugés avec respect.

A cette belle *Piazza della Santa Croce* se rattache le souvenir très-populaire à Florence d'une réjouissance publique qui s'y célébrait autrefois et qui, tombée en désuétude depuis fort longtemps déjà, n'y existe plus aujourd'hui qu'à l'état de réminiscence historique. Cette fête s'y donnait, à la grande joie du bon peuple de Florence, et consistait en une espèce de jeu, connu des habitants sous la dénomination *del calcio* (du coup de pied) et que nous ne décrirons pas. Il suffit de savoir que le principal objet de ce divertissement était une balle énorme que les joueurs, rangés en front de bataille des deux côtés de la place, avaient mission de s'entre-renvoyer au moyen d'un vigoureux coup de pied que chaque partenaire était tenu d'appliquer, aussi dextrement que possible, sur l'infortuné jouet. On se figurera fort aisément les gambades de la balle, sautillant au milieu de la place, sous le choc des horions qui lui étaient administrés, mais on se représentera moins bien les scènes de terrible mêlée auxquelles devaient donner lieu, autour de la balle en question, certaines conditions qui

réglaient ces ébats de gymnastique aussi étranges que dangereux. A l'issue du combat, les assaillants quittèrent la partie, et, à l'instar de leurs confrères de Pise qui s'escarmouchaient sur un pont, s'en retournèrent chez eux, contents de leur journée, mais épuisés de fatigue et la plupart du temps blessés. C'est ce dernier inconvénient inséparable de la fête qui les aura fait réfléchir ou qui aura peut-être motivé, de la part de l'autorité communale, une mesure sage décrétant la suppression d'un état de choses compromettant un peu la santé et la morale de leurs administrés.

L'Eglise de la Sainte Croix (*Santa Croce*) est en quelque sorte le Panthéon de Florence, car elle renferme les tombeaux des plus grands hommes qui dans le cours des temps ont illustré l'Italie. Parmi les augustes sépulcres on distingue surtout la mausolée de Michel-Ange Buonarotti. Ce chef-d'œuvre qui honore le souvenir de l'homme immortel qui en a tant créé, est issu du travail combiné de trois artistes les plus dignes de marcher sur ses traces et de déposer, sur le cercueil de leur maître, les productions d'un talent formé à son école. Il est composé de trois statues, d'admirable exécution, représentant les génies de la Peinture, de la Sculpture et de l'Architecture, inclinés, dans l'attitude du regret, sur l'urne où reposent les cendres de celui qui fut grand comme peintre, comme sculpteur, comme architecte. Mort à Rome, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, cet artiste éminent avait été enterré sous ce dôme que son puissant génie avait fait surgir dans les airs; mais Cosme de Médicis désirant doter Florence du lugubre privilége qui fesait l'orgueil de Rome, fit exhumer, à la dérobée, les restes mortels de Michel-Ange et les fit transporter en secret à Florence et déposer dans l'église de *Santa Croce* où il érigea, en l'honneur de l'artiste sublime dont il était l'admirateur éclairé, te magnifique mausolée.

Tout près de cette tombe illustre, s'en élèvent trois autres que n'environne pas moins de gloire et qui ne brillent pas de moins de beauté. Ce sont les tombes de Machiavel, de Galilée

et de Dante Alighieri. Le mausolée de Dante placé tout récemment, est l'œuvre du statuaire Ricci, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de la ville. L'artiste a représenté le poète assis dans une attitude qui trahit le travail concentré de la pensée. D'un côté, se trouve le Génie de la Poésie qui pleure; de l'autre, le Génie de l'Italie qui indique, du doigt, ce vers de la *Divina Commedia* :

Onorato l'altissimo poeta.
Honorez le grand poète.

Cet ouvrage laisse beaucoup à désirer, et il est bien regrettable qu'on n'ait pas érigé, à la mémoire d'Alighieri, un tombeau dont la signification fût mieux en harmonie avec la sombre sublimité de son talent et l'étendue immense de sa gloire. Il est cependant à remarquer que ce n'est pas ici le lieu de la véritable sépulture de Dante dont les dépouilles mortelles reposent dans la ville même où il a passé la plus grande partie de ses années d'exil. Si Ravenne eut voulu céder les cendres de l'illustre poète à sa cité natale qui les avait fait demander, pour la troisième fois, en 1519 — il y a lieu de croire que l'église de *Santa Croce* compterait aujourd'hui un admirable monument de plus car, de ce temps là, Michel-Ange s'était présenté pour exécuter lui-même le tombeau d'Alighieri, si les habitants de Ravenne voulaient, à cet effet, céder aux vœux bien légitimes de ceux de Florence et rendre, à ces derniers, les os d'un grand homme qui fut jadis leur concitoyen et qui fera à jamais leur gloire.

Entre la tombe de Michel-Ange et celle de Machiavel, on remarque le mausolée d'Alfieri. Ce monument est un chef-d'œuvre et fut exécuté par Canova.

Si cette église est digne de fixer l'attention du visiteur, ce n'est pas tant au point de vue des ouvrages de sculpture et de statuaire, que sous le rapport des tableaux qu'elle possède en grand nombre et qui, tous, portent le cachet d'une valeur

artistique incontestée. Parmi les toiles les plus remarquables nous citerons : *Le Sauveur faisant son entrée à Jérusalem* et *la sainte Vierge couronnée par son divin Fils.* Le premier de ces tableaux, peint par Cigoli, est un des plus beaux qui se voient dans la Toscane ; le second, peint par Giotto, est une des plus nobles et des plus vigoureuses productions de ce maître immortel.

Avant de clore ce rapide examen, nous mentionnerons encore : la *Chaire de vérité* exécutée en marbre par Majano. L'œuvre de cet artiste est recommandable à plus d'un titre. Traitée dans un style grandiose et large, elle se distingue par une exécution gracieuse et facile qui met en évidence d'autres qualités non moins estimables, et qui rend l'œuvre de Majano digne de figurer avec honneur sous les voûtes de ce temple dont elle est d'ailleurs un des plus beaux ornements.

Le jour baissait et la mi-obscurité du crépuscule régnait déjà dans les perspectives de cette église austère et sombre, lorsque nous jetâmes un dernier coup-d'œil sur tous ces monuments d'un autre âge, témoins muets de la grandeur et de la vanité de l'homme, qui se dressent là, immobiles, le long de ces nefs solitaires et que la nuit tombante allait bientôt couvrir de son silence et envelopper de ses ténèbres. Quelques instants après, nous nous retrouvâmes au milieu des bruits de la ville, qui se reposait des travaux, des agitations et des peines de la journée en étalant, dans toutes ses rues et sur tous ses carrefours, le mouvement et le fracas de tous les accidents et de toutes les formes de la vie.

VENDREDI, 27 FÉVRIER.

A peine cinq heures venaient-elles de sonner que notre *cicerone*, jeune homme plein d'intelligence et de vivacité, vint nous annoncer l'aurore en frédonnant avec cette justesse et ce goût, qui caractérisent les Italiens, un des plus beaux passages des *due Foscari ;* en même temps les portes de la ville s'ouvraient à une immense caravane de villageois, apportant au marché les plus fraîches

primeurs de la saison. Par la présence de ces habitants des campagnes voisines, la ville présenta en un clin d'œil l'aspect le plus animé, et l'arrivée de cette population nous évita la peine de visiter en détail une foule de petites localités pour nous initier à la connaissance des costumes si pittoresques des Toscans.

Ce jour nous recommençames nos excursions et nous nous dirigeâmes vers l'église de l'Annonciade.

Disons avant que d'y entrer un mot de la *Piazza* qui lui sert en quelque sorte de parvis. Cette place fort spacieuse n'offre rien de très-remarquable. Les édifices s'y alignent d'une manière bien monotone et présentent tous le même aspect : un étage unique posé sur une espèce de galerie ou de portique aux colonnes plus ou moins artistement sculptées ou maçonnées. Au milieu de l'enceinte s'élève la statue équestre en bronze de Ferdinand Ir, grand duc de Toscane. Cet ouvrage de Jean de Bologne n'est certes pas à la hauteur du talent de ce maître dont l'Italie estime les excellentes productions. Les défauts du monument trouvent leur excuse dans la décrépitude de l'artiste. En effet, Jean de Bologne se trouvait sur le déclin de l'âge lorsque ce travail lui fut confié et il est à supposer que cette cause ait entraîné pour lui l'affaiblissement d'un talent qui maintes fois se manifesta sous plus d'une forme hardie et vigoureuse. Quant aux deux fontaines qui se trouvent à quelques pas de la statue, quoique d'une exécution un peu meilleure elles ne s'élèvent pas cependant au-dessus du médiocre et complètent d'une manière assez triviale l'ornementation insuffisante, sinon défectueuse, de la place.

L'édifice à l'extérieur un peu nu et massif, qui s'élève au fond de la perspective, est l'église de l'*Annunziata*, une des plus riches de Florence. Dans les couloirs de l'enceinte découverte qui se trouve à l'entrée du temple, on remarque des fresques très-bien conservées dues au pinceau d'Andrea del Sarto. L'artiste a eu la fantaisie de s'y mettre en portrait, lui et les membres

de sa famille. Quant à l'intérieur de l'église il mérite à tous égards les honneurs de l'attention et de l'examen. La voûte est ornée d'une fresque remarquable qui trahit la main puissante de Volterrano et qui représente *l'Assomption de la sainte Vierge.* La solennité de ce magnifique sujet a été comprise et rendue d'une manière magistrale. Aussi n'a-t-on qu'à jeter les yeux sur ces groupes de figures majestueuses, sur ce coloris brillant et fécond en lumineux contrastes, sur ces formes dessinées avec une précision pleine de noblesse et d'ampleur, pour être convaincu qu'on se trouve en face d'un des chefs-d'œuvre de ce grand artiste.

La chapelle de la sainte Vierge, bâtie aux frais de Pierre de Médicis, renferme des trésors d'une richesse incomparable. L'or, l'argent, les pierreries y ont été prodiguées avec une incroyable munificence. L'autel que le ciseau des artistes les plus célèbres a orné de bas-reliefs d'une exécution irréprochable, est un chef-d'œuvre de ciselure exécuté en argent massif. Autour de l'autel sont suspendues quarante-deux lampes superbes, ensemble de décoration d'une valeur énorme. En effet, ces lampes sont travaillées en argent massif et elles rivalisent de beauté avec la splendeur de l'autel dont elles complètent dignement l'éblouissante magnificence. La lampe du milieu est un don fait à la chapelle par l'archiduchesse d'Autriche Marie, épouse de Cosme II de Médicis. Les dalles de ce merveilleux sanctuaire sont une mosaïque de porphyre et de granit égyptien.

(*La suite à une prochaine livraison*).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Plusieurs souverains adressent des remercîments à l'Académie de l'envoi de ses derniers travaux par des lettres qui lui expriment beaucoup d'intérêt et de sympathie. Parmi les lettres souveraines que l'Académie a reçu, nous nous plaisons à citer celle de S. A. I. et R. l'Archiduc Jean d'Autriche, Président d'honneur de l'Académie, savant distingué dont le nom sera toujours cher aux Arts, aux Lettres et aux Sciences, qu'il cultive avec succès et dont il est le véritable protecteur. Voici ce que ce prince distingué écrit à notre Président, M. le vicomte de Kerckhove vander Varent :

« Mon cher vicomte. Dans l'impossibilité où je me trouve de » prendre immédiatement part aux travaux de votre savante » Société, j'attacherai toujours le plus grand prix à toutes les » communications que j'en recevrai.

» Désirant cependant vous donner en attendant une preuve de » tout l'intérêt que m'inspirent les nobles efforts auxquels vous » m'avez fait l'honneur de m'associer, je vous envoie ici les dessins » de quelques Antiquités intéressantes qui ont été déterrées en » partie ici en Styrie, et en partie à peu de distance de la » frontière nord-ouest de ce pays.

» Vous trouverez ci-joint l'explication dans le petit ouvrage de

à son patronage et à ses encouragements la possession et l'exécution d'un grand nombre d'œuvres religieuses de nos compositeurs anversois. La bibliothèque de l'église de St-Charles-Borromée, entre autres, a été considérablement enrichie par les soins et la munificence de M. vanden Wyngaert. Notre collègue a été cofondateur de plusieurs de nos sociétés savantes et artistiques. Il s'est particulièrement dévoué à notre Académie, au *Cercle artistique littéraire et scientifique* et aux diverses sociétés littéraires et artistiques. Malgré cette coopération active et dévouée à tout ce qui tendait à répandre le goût et la culture du beau et de l'utile, M. vanden Wyngaert a toujours su se défendre de toute ambition personnelle. Il n'avait qu'un but : faire le bien et l'utile, sans ostentation, pour la seule satisfaction d'y contribuer. Aussi son nom vivra entouré de la vénération de tous ceux qui ont pu apprécier l'élévation et l'affabilité de son caractère. Sa mort sera d'autant plus regrettée qu'il nous est enlevé à la fleur de l'âge, alors qu'il pouvait espérer encore une longue carrière et qu'il méditait encore des projets utiles aux sciences, aux lettres et aux arts.

2° De Monsieur le docteur Stevens, (G.-J.). membre effectif de l'Académie, président de la Société de Médecine d'Anvers, membre du Conseil provincial, etc. M. Broeckx donne lecture du discours suivant qu'il a prononcé sur sa tombe :

» Messieurs,

Je viens remplir un pénible devoir. — Je viens déposer sur la tombe de notre collègue, de notre ami, l'expression des regrets de la Société de médecine et de la section des sciences du *Cercle Artistique.*

Des voix plus éloquentes que la mienne vous ont déjà retracé ici sa vie si bien remplie, sa carrière si dignement parcourue, ses services rendus à la sience et à l'humanité. Qu'il me soit permis d'élever la voix dans ce moment solennel pour vous montrer ce qu'il fut au sein de notre association médicale.

Lorsqu'après notre émancipation politique on sentit de toutes parts le besoin de s'associer pour travailler en commun au progrès de l'art de guérir, le docteur Stevens se réunit à quelques jeunes praticiens pour former la *Société de Médecine* de notre cité. Dès l'installation de la compagnie les suffrages unanimes de ses collègues l'élevèrent à la présidence, dignité qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

Qui de vous ne se rappelle pas le zèle qu'il déploya pour faire marcher la nouvelle institution dans la vioe du progrès. Il se fit constamment remarquer par son ardeur pour le travail, par son jugement droit, par une instruction solide, par une érudition de bon aloi. Combien de fois n'avons-nous pas admiré dans la discussion de questions importantes, ce dialecticien vigoureux, cette intelligence d'élite, ce savant accompli !

Le docteur Stevens n'était pas seulement un de ces médecins érudits pour lesquels l'art n'a plus de secrets et dont l'expérience a parcouru le cercle des misères humaines; au talent de bien penser, il joignait l'art de bien dire.

Vous parlerai-je de ses rapports avec ses collègues? il était d'une aménité inaltérable, d'une bienveillance sans égale et d'une bonté inépuisable. C'est à ce point que je me suis demandé bien des fois ce qu'il y avait de plus remarquable en lui ou de l'étendue de ces connaissances ou de son infinie bienveillance. Si le docteur Stevens obtint de si prodigieux succès, si hors d'Anvers comme dans Anvers, il acquit la réputation d'un praticien consommé, il dut ce rare bonheur bien autant aux qualités de son cœur qu'à son immense savoir. Vous tous qui m'entourez et qui avez été ses amis, car Stevens n'eut point d'ennemis, avez-vous jamais rencontré plus d'affabilité, plus de cordialité, plus de dévouement, plus de loyauté ?

Stevens était le vrai modèle de la dignité et de l'honneur médical. Ce n'est pas seulement en paroles mais surtout en action qu'il nous montrait comment le médecin, digne de ce nom, doit se conduire pour être ûtile à ses semblables et pour faire occuper

à notre profession le rang que lui assigne son importance, parmi les professions libérales.

Sous la direction d'un pareil président, tous les membres se sentirent animés d'un zèle ardent pour les progrès des sciences. Aussi, si notre société occupe aujourd'hui un rang distingué parmi les associations médicales du pays, le docteur Stevens y eut une large part.

Soldat de la milice médicale, tes talents ont rendu la santé et la sécurité à tant de familles, et tu n'a pas trouvé un instant de repos sur cette terre. Tu es mort sur le champ d'honneur en léguant un bel exemple à tes collègues.

Homme excellent ! la mort, quoique venant subitement, ne t'a point surpris, puisqu'à l'exemple de Fréderic Hoffman tu te croyais toujours en la présence de Dieu ; mais le jour où tu es entré dans l'éternité, a été un jour de deuil pour le corps médical de la cité, pour tes amis, pour tes clients. Si ma faible voix n'ajoute rien à l'auréole de gloire que couronne une existence si bien remplie, permets à l'un de ceux qui reçurent de toi de nombreux témoignages d'estime et d'amitié, de venir payer, au nom de vos collègues, un dernier tribut d'hommage et d'amitié à celui qui a passé sur la terre en faisant le bien et en servant les hommes.

Adieu cher et digne collègue, reçois au sein de l'Eternel où ta belle âme repose en paix, à l'ombre d'affectueuses sympathies, reçois l'expression du culte pieux que la société voue à ta mémoire et des regrets amers que ta perte prématurée lui fait éprouver.

Adieu, Stevens, au revoir. »

3° De Monsieur Delvaux (Henri-Joseph-Barthélemi), membre correspondant, homme de lettre, ancien bourgmestre de Fouron-le-Comte, auteur du *Dictionnaire géographique de la province de Liége* et autres ouvrages, membre de plusieurs compagnies savantes.

— Il a été décidé que dorénavant l'Académie sera représentée par une députation lors des funérailles des membres effectifs décédés en ville.

— Sur la proposition de MM. le Président et le Secrétaire et afin de ne pas interrompre la marche régulière de l'Académie pour ce qui concerne la correspondance, les dépenses, la publication et la correction des épreuves, il est décidé d'adjoindre au Secrétaire actuel deux autres Secrétaires. Après les votes préalables ont été nommés à l'unanimité : MM. l'abbé Stroobant, conseiller et Oswald vanden Berghe, docteur en philosophie, membre effectif.

— Le Conseil décide que la séance générale de l'année 1857 sera ajournée jusqu'après le voyage à Madrid de M. le vicomte de Kerkhove, dont le retour selon toute probabilité aura lieu vers la fin de l'été prochain.

— Le Conseil et membres présents, votent des remerciments à MM. les capitaines en premier du génie Casterman et de Marteau, tous deux membres effectifsde l'Académie, pour le courage qu'ils ont déployée lors de la catastrophe de l'entrepôt royal d'Anvers. M. l'abbé vanden Nest, propose de faire imprimer une notice détaillée sur la belle conduite de ces intrépides officiers, et de l'insérer dans nos Annales. Cette proposition a été adopté par acclamation et à l'unanimité des voix.

Il a été également décidé que l'Académie ne recevra plus pour ses Annales que des ouvrages complets, afin de pouvoir juger convenablement de leur importance et de leur étendue, et de ne publier dans la suite que des travaux spécialement destinés pour ses Annales.

— M. Broeckx lit le rapport suivant sur un mémoire de M. Génard, intitulé : *Luister der St-Lucasgilde :*

Depuis quelques années, les recherches de plusieurs de nos écrivains semblent avoir pour but de relever la mémoire de nos grands peintres. En effet, la vie et les actions d'un nombre considérable de ces derniers étaient devenues méconnaissables. Depuis la publication du trop fameux ouvrage de Campo-Weyerman, nos artistes du XVIIe siècle étaient maintefois dépeints comme des hommes sans maximes et de mœurs dissolues.

Pour faire connaître les véritables actions de ces maîtres, pour détruire les calomnies dont ils sont l'objet, on a eu recours à nos archives nationales, mais principalement à celles des associations artistiques, aux registres des confréries placées sous la protection de St.-Luc.

L'histoire de la confrérie de St.-Luc d'Anvers, depuis le XV[e] siècle, résume, pour ainsi dire, l'histoire artistique, de la Belgique entière. Ecrire son histoire, c'est écrire en même temps l'histoire de la grande école flamande.

En effet c'est à Anvers que s'est formée cette brillante pléiade d'artistes dont les noms rayonnent encore aujourd'hui d'éclat sur notre patrie. Depuis Quentin Massys, le plus grand artiste Belge du XVI[e] siècle, nous avons vu se développer le talent des de Vos, des Floris, des Breughel, des Van Noort, des Rubens, des Jordaens, des Van Dyck, des Janssens, des Crayer, des Teniers, des Brouwers, des Quellin, des Bolswert, des Pontius, des Edelinck, des Boeyermans, des Van der Voort, des Baurscheit, des d'Heur, des Antonissen et de tant d'autres artistes éminents, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, parmi lesquels nous trouvons encore vers la fin du siècle dernier, les Herreyns et les Ommeganck.

La gloire, qui environne ces grands noms, en a fait négliger, sans doute, d'autres non moins importants dans l'histoire de la confrérie de St.-Luc. Depuis le XVI[e] siècle, les imprimeurs firent partie de cette association. Le *Liggere*, ou registre de la Gilde d'Anvers, contient les noms de tous les typographes qui ont établi leurs presses dans cette ville, à partir des Matthias Vander Goes, des Geeraerd Leeu, jus-qu'à Nutius, Plantin, Moretus, Verdussen et leurs successeurs.

A côté de ces imprimeurs, nous voyons les fabricants de clavecins, les enlumineurs de cartes, parmi lesquels nous trouvons le célèbre géographe Ortelius, les fabricants de tapis, qui ont doté notre ville d'une branche d'industrie de la plus haute importance pour l'art.

L'histoire de cette confrérie, foyer principal de l'art flamand, restait encore à écrire; on avait, il est vrai, publié quelques notices isolées, mais un ouvrage spécial, embrassant tant l'histoire de la Gilde que la vie de nos artistes, personne, à notre su, n'avait encore tenté de l'entreprendre. C'est ce que l'auteur du *Luister der St.-Lucasgilde* s'est proposé de faire; mettant à profit les archives de St.-Luc, et les nombreux documents découverts par de longues recherches, il a voulu composer un ouvrage neuf, basé sur des pièces authentiques, et qui pourra être considéré comme une de pierres fondamentales de l'Histoire de l'École belge.

Certes une entreprise pareille a coûté bien des recherches, un travail assidu; mais l'auteur a poursuivi son œuvre dans l'espoir d'ajouter une modeste pierre à l'édifice qui se construit à la gloire de notre passé; heureux si à l'aide de preuves irrécusables, il peut détruire quelques unes des calomnies qui défigurent la vie de plusieurs de nos grands hommes.

Le *Luister der St.-Lucasgilde* fait connaître : 1° La date de la réception des principaux maîtres dans la Gilde de St.-Luc; 2° leurs actes de baptême, de mariage et de décès; 3° ceux de leurs parents, de leurs enfants, etc.; 4° leur inscription funéraire; 5° leurs principales actions; 6° leurs travaux les plus remarquables; 7 leurs élèves; 8° l'indication des principaux ouvrages qui traitent de la biographie de ces maîtres, etc.

Cette simple nomenclature prouve que le *Luister* sera assez complet. Pour constater en outre l'importance des documents que nous venons d'indiquer, nous transcrivons une phrase seulement de l'article inséré par M. W. Burger, dans la revue parisienne, *l'Artiste* dirigée par M. Théophile Gauthier, et ce, à propos de la nouvelle édition du catalogue du Musée d'Anvers, ouvrage rédigé avec la collaboration de l'auteur du *Luister*: « Jusqu'ici, dit M. Burger, on a semblé négliger, de parti pris, tous ces faits relatifs aux alliances et aux parentés. Cela cependant peut aider beaucoup à éclairer l'histoire de l'art. L'école flamande surtout est curieuse à étudier par ce côté là. Presque tous ces grands artistes du XVIIe

siècle en Flandre étaient liés et même alliés ensemble. Presque tous étaient de plusieurs gildes, de celle de St.-Luc et de celle des secours mutuels : c'était la grande église ; de celle des Romanistes ; c'était la petite église de ceux qui avaient passé les Alpes ; ils s'associaient pour leurs travaux, ils se faisaient mutuellement leurs portraits. Ils vivaient enfin comme une famille solidaire et bien unie. Les mœurs italiennes ont un caractère contraire : c'est la jalousie, la colère, l'injustice ; une bataille passionnée, des coups d'épée et de poignard, même le poison. Aujourd'hui, dans presque tous les pays, à la fraternité des artistes du Nord, à la lutte des artistes du midi, ont succédé l'isolement et une sorte de triste indifférence. »

Comme on le voit, le *Luister der St.-Lucasgilde* forme un véritable recueil de documents ; c'est là son mérite principal. Ces documents étant presque exclusivement en flamand, l'auteur a cru devoir les publier dans la langue primitive, pour leur conserver leur caractère d'authenticité, une traduction littérale étant d'ailleurs dans plusieurs cas, pour ainsi dire, impossible.

Après avoir esquissé la biographie de nos principaux maîtres, l'auteur traite de la Gilde même, de l'académie sortie de son sein ; des documents authentiques lui permettant de traiter non seulement de l'origine de l'école d'Anvers mais aussi de l'origine de l'école devenue si célèbre sous les nom *d'École flamande*. Quelques pages seront en outre consacrées au passé des chambres de Rhétorique de *Violiere*, *de Goudbloem* et *de Olyftak* attachées à la confrérie de St.-Luc, et qui, pendant plusieurs siècles, dirigèrent le mouvement intellectuel à Anvers.

Ce court aperçu fera, sans doute, connaître le but de la publication. Les amis des arts, ceux qui s'intéressent à notre école artistique, ceux enfin qui en ont étudié l'histoire, approuveront probablement l'apparition d'un travail consacré à une de nos plus belles institutions, d'un travail qui a pour but de relever la mémoire de tant d'hommes éminents qui font la gloire de notre patrie.

L'Académie a reçu depuis la publication du tome XIV de ses Annales les envois suivants :

1. De S. A. I. et R. l'ARCHIDUC JEAN D'AUTRICHE, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE l'ACADÉMIE, les magnifiques planches de quelques antiquités intéressantes qui ont été déterrées en partie en Styrie et en partie à peu de distance de la frontière nord-ouest de ce pays, dessins de la plus haute valeur artistique et archéologique, intitulé :

Abbildungen der Keltischen Alterthümer zu Hallstatt in Oberœstreich (*nach der natur gem. v. A. B. Callot Hptm*),

Inhalt.

Tab. A. Plan von Hallstadt, dem Salzberge und dem Leichenfelde.
— B. Funde im Salzbergbau in und bei dem Salzflötze.
— C. Die Steinwaffen und anderweitigen Funde ausser dem Bereiche des grossen Leichenfeldes.
Tab. I. Die verschiedenen Lagen der Skelette.
— II. Die merkwürdigsten Leichenbrände.
— III. Besondere Schmucksachen.
— IV. Nadeln und Kleiderhafte.
— V. Arm- Kopf- und Fingerringe.
— VI. Gürtel und Gefässstücke?
— VII. Bernstein-Schmucksachen.
— VIII. Verschiedene Gegenstände.
— IX. }
— X. } Waffen und Rüstungsstücke.
— XI. }
— XII. } Gefässe.
— XIII. }
— XIV. Thönerne Geschirre und andere Gegenstände.
— XV. Ausgrabungen in Gegenwart Ihrer K. K. apostolischen Majestäten.
— XVI. Gegenstände der sub XV erwähnten Ausgrabung
— XVII. Keltische Antike bei Strettweg nächst Judenburg.

in Steiermark ausgegraben. *Sieh Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark, Heft* 3 *und* 4.

Tab. XVIII. Bronze-Panzer bei Klein Glein nächst Arenfels in Steiermark ausgegraben. *Sieh Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark Heft* 7.

2. Du même, *Die Gräber bei Hallstadt im Ostereichischen Saltzkammergute*, von Joseph Gaisberger. In-8°, Linz, 1848· gedruckt bei Jos. Wimmer, auf kostun des Franzisko-Karolinums.

3. Du même, *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, III, IV um VII Heft. In-8°. Gratz, 1852, 1853 et 1857.

4. *Rendiconto della Benificenza dell'ospitale Maggiore*, in-4°, br.

5. *Elogio di Bonaventura cavalieri*, in-4° br.

6. *Giornale dell' J. R. Istituto*. Cahiers 13 à 52, in-4° br.

7. *Giornale dell' J. R. Istituto Lombardo*, 8 vol. in-8° br.

8. *Memoria del signor Francesco Meguscher*, 1 vol. in-8° br.

9. *Dell' influenza della associazoni etc.*, 1 vol. in-8° br.

10. *Merlini. Industria manifattuteria in Lombardia*, 1 vol. in-8° br.

11. *Memoria del signor Girolamo Boccardo*, in-8° br.

12. *Breislack. Descrizione delle Provincia di Milano*, 1 vol. in-8° br.

13. *Sulla. Edicazione dei Bachi da Seta etc.*, in-8° br.

14. *Sormani. Monografia delle Morti repentine*, in-8° br.

15. *Ferrario. Statistico delle Morti improvvised*, in-8° br.

16. *Memorie dell' J. R. Istituto Lombardo*. Tomes 1, 2, 4, 5, et 6, in-4° br.

17. De M. le Ministre de la justice, un exemplaire de la *médaille commémorative*, frappée à l'occasion de l'inauguration de la maison d'arrêt à Hasselt.

18. De la Direction du Journal Belge de l'Architecture les livraisons 6, 7 et 8 de la 8e année, in-4°. Bruxelles.

19. *Annales de la Société de médecine d'Anvers*, livr. de janvier, février, mars et avril 1858.

20. *Journal de la Société de pharmacie d'Anvers*, livr. de janvier, février, mars et avril 1858.

21. *Annales de la Société de médecine de Gand*, livr. de janvier, février et mars 1858

22. De la Société Archéologique de l'Orléanais, le n° 27, 1857 et le n° 28, 1858 de son *Bulletin*.

23. De l'Association Archéologique de Hennebourg, à Meiningen. A. *Hennebergisches Urkundenbuch*. Herausgegeben von Karl Schöppach. Erster Theil. von DCCCCXXXIII bis MCCCXXX, in-4°. Meiningen. 1842.

B. *Hennebergisches Urkundenbuch*. Im Namen des Hennebergischen Alterthumsforschenden Vereins herausgegeben von Ludwig Bechstein und Georg Brückner. II Theil, von MCCCXXX bis MCCCLVI, in-4°, Meiningen. 1847.

C. *Hennebergisches Urkundenbuch*. Im namen des Hennebergischen Alterthumsforschenden Vereins herausgegeben von Georg Brückner. III Theil, von MCCCLVII bis MCCCLXXXV, in 4°, Meiningen. 1857.

24. De la Société des antiquaires de Nassau, sept brochures : *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichts forschung*, in-8°, Wiesbaden, Zweiten bandes, erstes Heft, 1832; Zweiten Bandes, 2e Heft, 1834; Zweiten bandes, drittes Heft, 1837; Dritten Bandes, Erstes Heft, 1839; Dritten Bandes, Zweites Heft, 1842; Dritter Band, Drittes Heft, 1844.

25. De la même, *Denkmäler aus Nassau*. Herausgegeben von dem Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. 1 Heft. Inhalt :

1° Die Kirchlichen Alterthümer von *Wiesbaden* von Dr K. Rossel S. 1-33; und Taf. I, II, III, IV.

2° Die Heiliggrab-Kapelle zu *Weilburg* a. d. Lahn von R. Görz. S. 37-38 und Taf. V.

3° Das Graue Haus zu *Winkel* in Rheingau von R.Görz. S. 39-40 und Taf VI. Wiesbaden 1852.

26. De la même, *Denkmäler aus Nassau*, II Heft. Die Abtei

Eberbach im Rheingau. Im Auftrag des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung, herausgegeben von Dr Karl Rossel. Erste Lieferung, Das Refectorium (*Bisher sogenannte alte Kirche*). Text S. 1-15. Tafel I-VII. Wiesbaden 1857.

27. De la même, *Inscriptiones latinæ in terris Nassoviensibus Repertæ et Auctoritate Sociétatis Antiquariorum Nassoviensis editæ.* Aquis mattiacis MDCCCLV, in-8°.

28. De la même, *Geschichte der Herrschaft Kirchheim-Boland und Stauf*, nach J. M. Kremer's und J. Andreä's Manuscripten, Zuverlässigen Urkunde und andern Hülfsmitteln bearbeitet durch Ad. Köllner. Herausgegeben von dem Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung, in-8°, Wiesbaden, 1854.

29. De la même, *P. Hermann Bär*, vormals des Klosters Eberbach Priester und Bursterer. *Diplomatische Geschichte der Abtei Eberbach im Rheingau.* In Auf trag des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung bearbeit und herausgegeben von J. G. Habel, und Dr K. Rossel, in-8°, 4 livraisons. Wiesbaden, 1851 et 1855.

30. De la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, le *Journal de Médecine, de Chirurgie* et de *Pharmacologie*; les cahiers de novembre et de décembre 1857 ; 15 année, 25e volume et les cahiers de janvier, de février, de mars, d'avril et de mai 1858, 16e année, 26e volume.

31. De la Société Archéologique de Namur, ses *Annales*, tome cinquième, 2e livraison 1857.

32. De la même, *Rapport sur la situation de la Société* en 1857.

33. De la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, ses *Publications*, in 4°, année 1856, XII, in 4°, Luxembourg 1857.

34. De la Société de Littérature Flamande de Leiden, *Nieuwe reeks van werken van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden, negenden deel*, in-4°, Leiden 1857.

35. De l'Académie Royale de Médecine de Belgique, son *Bulletin* 1856-1857, tome XVI, les n° 8, 9 et 10, in-8° Bruxelles 1857.

36. De la même, son *Bulletin*, année 1857-1858. Deuxième série. Tome I, les n° 1, 2, 3 et 5, in-8°, Bruxelles 1857-1858.

37. De l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, son *Bulletin*, les n°s 9, 10, 11 et 12, 26me année, 2e série, tome 3, in-8°, Bruxelles 1857 et le n° 1, 27e année, 2e série, tome 4, in 8° Bruxelles 1858.

38. De la même, son *Annuaire* 1858, vingt-quatrième année, in-16°, Bruxelles MDCCCLVIII.

39. De l'Académie Impériale des Sciences de Vienne: *Sitzungsberichte* philos.-histor. Classe, XXIII Band, Heft 1, 2, 3 et 4. in-8° 1857.

40. De la même, *Fontes rerum Austriacarum*, *urkundenbuch, zur Geschichte Siebenbürgens*, Band XV. Zweite Abtheilung, 1 Theil, in-8°, Vienne 1857.

41. Du Comité flamand de France, son bulletin n° 6, novembre et décembre 1857 et n° 7 janvier et février 1858, in-8°. Dunkerque 1858.

42. De la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, la 2e livraison de ses *annales* 1857-1858 in-8°. Gand.

43. De la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, le tome I de ses *Mémoires et documents*, in-8°. Chambéry 1856.

44. De la Société des Antiquaires de Picardie, son *bulletin* n°s 1, 3 et 4, in-8°, 1858. Amiens.

45. De la Société des Antiquaires de l'Ouest. Ses *bulletins*, quatrième trimestre 1857, in-8°.

46. De l'Académie impériale des sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, la 5e série de ses *Mémoires*, tome I, in-8°. Toulouse 1857.

47. De l'Académie impériale et royale des Sciences, Lettres et Arts de Padoue, sa *Revue périodique*, 2 livraisons XI et XII, volume V, 1856-57, in-8°, Padoue, 1857.

48. De la Société des Antiquaires de la Morinie, son *Bulletin historique*, 6e année, 21e et 22e livraisons, 1857, in-8°. St-Omer 1857.

49. De M. le dr C. L. Grotefend, *Correspondenz Blatt des Gesammtvereines der Deutschen Geschichts- und Alterhums-Vereine.*

N° 12, september, fürster Jahrgang 1857; n° 1, 2, 3, october, November, December, sechter Jahrgang 1857.

50. De l'Association d'Histoire naturelle d'Hermannstadt, *Verhundelungen und Mittheilungen des Siebenburgischen Vereins fur*, les n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la VIII année, in-8°, 1857.

51. De la direction du *Messager des sciences historiques ou archives des Arts et de la Bibliographie de Belgique*, les 3e et 4e livraisons, année 1857, in-8°, Gand.

52. De M. Aug. Scheler, bibliothécaire du roi, *Bulletin du bibliophile belge*, tome XIII. 5e et 6e cahiers 1857 et tome XIVe 1e et 2e cahiers 1858, in-8°, Bruxelles.

53. De la diretion du *Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique*, les nos 11 (octobre et novembre), 12, 13 et 14, (décembre) de l'année 1857 et les nos 1 (janvier), 2 (février) et 3 (mars) de l'année 1858, in-8°.

54. De la même. Les *Bulletins d'annonces* Nos 8 à 12 de la 4me année 1857 et le Nos 1 et 2 de la 5me année 1858.

55. De M. l'abbé Corblet, membre de l'Académie à Amiens, les 10e, 11e et 12e livraisons 1857 et les 1re, 2e, 3e et 4e livraisons 1858 de la *Revue de l'art chrétien*, in-8°, Paris.

56. De la Société libre d'Émulation de Liége, *son Annuaire* pour l'année 1858, in-16°. Liége.

57. De l'Association pour l'encouragement des Beaux-Arts, son *réglement*, in-8°, 1857. Liége.

58. De M. le R. P. Ed. Terwecoren, de la Compagnie de Jésus, les nos 21, 22, 23 et 24 de 1857 et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de 1858 de la *collection de Précis Historiques*, *Mélanges Littéraires et Scientifiques*, in-8°. VIe année, 1857 et VIIe année 1858.

59. Par la Direction du *Catalogue des Lettres Autographes*, *Manuscrits*, *Documents Historiques etc.*, de A. Laverdet à Paris, rue St-Lazare, 24, le 12e et 13e numéro.

60. De M. le comte F. H. Hundt : *Bericht über eine Begehung der Teufelsmauer des* VALLUM HADRIANI *von der Donau bis zur Mörnitz*, in-8°. München 1857.

61. Du même, *Alterthümer des Glongebietes*. Erste Lieferung. München 1854.

62. XXIV[e] Catalogue Laverdet d'une *belle collection de Lettres Autographes sur l'Art, la Littérature et la Musique dramatique avec des Portraits, etc.*, dont la vente se fera à Paris, rue des Bons-Enfants, 28, maison Sévestre.

63. De M. le D[r] C. L. Grotefend, membre de l'Académie : *Épigraphisches. I Ein stempel eines Römischen Augenarztes. II Norica.* Opuscule, in-8°. Hanovre 1857.

64. De M. Ph. vander Haeghen, membre effectif de l'Académie, *Une lecture par semaine.* Recueil historique destiné à rétablir la vérité des faits altérés par l'ignorance ou la mauvaise foi. 1[re] année 1857 et les 22 premières livraisons de la 2[e] année 1858.

65. Du même, *Frithiofssage* uit het Zweedsch vertaeld, opuscule in-8°. Bruxelles 1856.

66. Du même, *Études de Linguistique*, n° 1. De l'étymologie du mot *ΝΕΙΛΟΣ*, opuscule in-8°. Brux. Faubourg de Louvain 1855.

67. Du même, *Essai sur les Éléments Germaniques* qui se trouvent en français ; par le D[r] C. Zange. Traduit de l'Allemand. Opus cule in-8°. Bruxelles 1854.

68. De M. L. J. Hubaud, membre de plusieurs académies, *Notice bibliographique sur un recueil de sonnets Italiens de Pierre Arétin.* Opusc., in-8°, Marseille 1857.

69. De M. J. Garnier, membre de notre Académie, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie. *La Notice sur Jean Pagés*, marchand et historien d'Amiens (1655-1723). Opusc., in-8°, Amiens 1857.

70. De la direction du *Recueil périodique trimestriel*, la brochure intitulé : *Hedendaagsche en Hoogere beoefening van de fransche, de engelsche en de hoogduitsche taal.* 4[e] année. N° 4, in-8°. Tiel 1857.

71. De la Société des Sciences de Zélande, la 3[e] livraison de son recueil, intitulé : *Archief*, in-8°, Middelbourg 1857.

72. De M. J. D. W. Pape, l'opuscule intitulé : *de Levensgeschiedenis van Maarten van Rossem, voornamelijk met betrekking tot de*

tegenwoordige Provintie Noord-Braband, publié par la Société provinciale des arts et des sciences du Braband septentrional, in-8°, Bois-le-Duc 1847.

73. De la Société de littérature Néerlandaise à Leiden, l'ouvrage intitulé : *Handelingen der jaarlijksche Algemeene vergadering van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden, gehouden den* 19 *juny* 1856, in-8°.

74. De M. l'Abbé J. Corblet, membre de l'Académie, l'opuscule intitulé : *Tombeau de Monseigneur Cart, érigé à Nismes sur les plans de M. H. Revoil* (Extrait *de la Revue de l'Art Chrétien*) in-8°, Paris 1858.

75. De M. E. de Coussemaker, l'opuscule intitulé : *Chants populaires des Flamands de France.* Recueillis et publiés avec les mélodies originales, une traduction française et des notes, — in-8°, Gand 1855.

76. Du même, *Office du Sépulcre selon l'usage de l'abbaye d'Origny-Sainte-Bénoîte.* Rapport fait à la section d'Archéologie du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de France, le 20 avril 1857. (Extrait du tome IV du *Bulletin* du Comité de la Langue, etc.)

77. De M. Adolphe Mathieu, chef de la Section des Manuscrits (ancienne librairie de Bourgogne) à la Bibliothèque Royale, membre de l'Académie, la brochure intitulée : *Roland de Lattre, sa vie, ses ouvrages*, in-8°. Gand.

78. Par le même, la brochure intitulée : *Géorgio. Paysannerie.* 3e édit. Bruxelles.

79. De M. Victor de Rode, membre de l'Académie, *Notice sur l'église de St-Éloi à Dunkerque*, brochure in-8°. Dunkerque 1857.

80. Du même, la brochure intitulée : *De la Pénalité chez les flamands de France et particulièrement à Dunkerque au XVIe siècle.* Extrait des Annales du Comité Flamand de France, tome III, in-8°, Dunkerque 1857.

81. De M. Alb. d'Otreppe de Bouvette ; *Appel aux amis des Arts et des Sciences* ; *Essai de Tablettes Liégeoises.* Nouvel hommage

à ses collègues et aux magistrats de la Province, 22e livraison ; janvier 1858.

82. Du même, *Cadres ouverts* et documents, recueillis relatives au musée de la Province pour servir au Rapport de la Commission des Beaux-Arts. *Essai de Tablettes Liégeoises*, offert à ses collègues, 23e livraison, mars 1858.

83. De M. Renier Chalon, membre de l'Académie, la brochure intitulée : *Fabrice de la Bassecourt*, pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam. *Quelques recherches sur la famille de Bassecourt et sur le poëte Claude de Bassecourt*, in-8°, Bruxelles 1857.

84. Du même, l'opuscule intitulé : *Quelques médailles satiriques de la révolution des patriotes*. (Extrait de la *Revue de la Numismatique Belge*, t. II, 3e série), in-8°, Bruxelles 1858.

85. De M. Aug. Scheler, Dr. Phil., bibliothécaire du roi des Belges, membre de l'Académie : *Almanach statistique ou renseignements statistiques sur tous les pays constitués du monde.* Brochure in-16°, Bruxelles 1858.

86. Du même, notice littéraire, *Hubert Thomas*, de Liége, conseiller secrétaire des Electeurs Palatins Louis VI et Frédéric II. Brochure in-8°, Bruxelles 1858.

87. De M. N...., réimpression de la brochure de 1732, intitulée, *Pasquée Critique et Calotenne sôt les affaires de l'Médiçenne.*

88. De M. le Dr. Vallez, directeur-oculiste de l'Institut Ophthalmique gratuit, etc., membre de notre Académie, etc., l'opusc. intitulé : *Pierres anti-ophthalmiques*, in-8°, Bruxelles 1855.

89. Du même, *Traité théorique et pratique de la chirurgie de l'œil et de ses dépendances*, un volume in-8°, Bruxelles 1858 [1].

[1] Cet ouvrage dédié à notre président M. le vicomte de Kerckhove-Varent avec épître dédicatoire se terminant en ces termes : « Hommage de vive admiration » pour le savant qui consacre sa vie à la science, et de profond respect pour » le médecin qui se dévoue au soulagement des souffrances humaines, » contient également une courte *Notice sur la famille de Kerckhove* et son représentant actuel.

S. M. le roi de Naples vient de conférer à M. le vicomte de Kerckhove-Varent,

90. De M. Joachim Menant, membre de l'Académie : *Zoroastre. Essai sur la Philosophie religieuse de la Perse* (2e édition), Paris 1857.

91. Du congrès scientifique de France, le programme de la XXVe session qui s'ouvrira à Auxerre, le jeudi 2 septembre 1858.

92. De l'Université Catholique de Louvain. Annuaire 1857. Vingt-unième année. Louvain, in-16°.

93. De la direction du *Journal Belge de l'Architecture*, les 6me 7me et 8me livraison de la 8me année.

notre président, le titre de comte transmissible à toute la descendance mâle et femelle. C'est le premier exemple que pareille distinction a été accordée à un étranger, par cet excellent roi, modèle des princes et protecteur des Sciences, Lettres et Arts.

(Le secrétaire de l'Académie).

SUITE AU TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

CONTENU DANS LE TOME XI DES ANNALES.

Membres honoraires.

MM.

BAUDENS, inspecteur général des hôpitaux à Paris, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes.

BERCHSTEIN, (le conseiller de Cour) directeur de la Société Archéologique du duché de Nassau, etc.

DUMAS (L. J.), professeur de médecine à Montpellier, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes.

LOW (le Baron LOUIS DE) conseiller du tribunal de la cour, directeur de la Société archéologique du duché de Nassau, etc., à Wiesbaden.

MARANGUAPÉ (S. E. le sénateur vicomte DE), ministre des affaires étrangères au Brésil.

ROULAND (S. E. Monsieur le ministre de l'instruction publique et des cultes de l'empire Français), etc., à Paris.

WIESEND (le docteur ANTOINE), conseiller royal de Régence, président de l'Association historique de la Basse-Bavière, chevalier de l'ordre royal de mérite de Bavière, etc., à Landshut.

Membres effectifs.

MM.

DIEGERICK (J. L. A.), ancien membre correspondant, ancien archiviste d'Ypres, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, etc.

HAEGHEN (PH. VAN DER) bibliothécaire de S. A. S. Monseigneur le duc d'Aremberg, auteur de plusieurs ouvrages estimés, etc., à Bruxelles.

Membres correspondants.

MM.

BRUCKNER (le professeur) secrétaire de la Société archéologique de Henneberg etc., à Meiningen.

EBENAU (Charles), secrétaire de la bibliothèque publique et de la Société archéologique du duché de Nassau, etc.

FENZE (François), prêtre à la Cathdérale de St.-Martin, à Landshut, secrétaire de l'Association historique de la Basse-Bavière, etc.

HABEL (Frédéric), archiviste à Schierstein, membre de la Société archéologique du duché de Nassau, etc.

RIETSTAP (J.-B.), auteur de plusieurs ouvrages héraldiques, etc., à La Haye.

TESTAMENT

DE SON ALTESSE

MARIE-CHRISTINE,

RHINGRAVE, PRINCESSE DE SALM, COMTESSE DE BOEKHOVEN;

PAR

L'Abbé C. STROOBANT,

membre effectif et conseiller de l'Académie.

La maison des rhingraves, illustre et considérable dans l'empire d'Allemagne, a produit de grands hommes de guerre. Ils avaient séance dans les diètes de l'empire, au second collége des princes, et dans le banc des comtes de Wetteravie, lequel avait la préséance alternativement avec le banc des comtes de Souabe, sur ceux de Westphalie et de Franconie.

Dès le septième siècle, il y avait des rhingraves. Leur qualité d'avoués perpétuels de l'abbaye de Lauresham, dans l'île d'Alden-Münster, fait présumer qu'ils sont issus de Cancor, fondateur de cette abbaye en 764. Le rhingrave Philippe se signala dans les guerres de Hongrie sous l'empereur Henri I, dit l'Oiseleur, en 934, comme fit Werner, autre rhingrave dans celle d'Italie sous l'empereur Frédéric I, dit Barberousse, vers l'an 1153.

Par suite de mariages, au quatorzième siècle, les rhingraves obtinrent les possessions de la maison des Wildgraves, et prirent dès lors le nom de wild- et rhingraves. Nous commencerons leur généalogie depuis cette époque.

I. JEAN I, WILD- ET RHINGRAVE, mourut en 1338.

Il épousa Hedwige, fille et héritière de Conrad, wildgrave de Dhaun.

De ce mariage :

1. Jean II, qui suit II.
2. Guillaume, wild- et rhingrave.
3. Conrad, wild- et rhingrave.
4. Hartrad, wild- et rhingrave, chanoine.
5. Marguerite, wild- et rhingrave, décédée en 1361, qui épousa Cunon, comte de Winnenberg.
6. Hildegarde, wild- et rhingrave, qui épousa Jacques de Monclar.

II. JEAN II, WILD- ET RHINGRAVE DE DHAUN, mourut en 1383.

Il épousa 1° Marguerite, fille de Frédéric, wildgrave : 2° Jutte, comtesse de Linange.

Du premier mariage :

1. Jean III, qui suit III.
2. Conrad, wild- et rhingrave, archevêque de Mayence, mort le 10 juin 1434.

Du second mariage :

3. Jutte, wild- et rhingrave, femme de Herman, seigneur de Scharffeneck.
4. Frédéric, wild- et rhingrave, très-vaillant capitaine, mort en 1447, qui épousa Lutgarde, baronne d'Eppenstein.

III. JEAN III, WILD- ET RHINGRAVE DE DHAUN.

Il épousa Adélaïde, fille et héritière de Gérard, wildgrave de Kyrbourg.

De ce mariage :

1. Jean IV, qui suit IV.
2. Gebhard, wild- et rhingrave, fameux capitaine, mort en 1475.
3. Frédéric, wild- et rhingrave, chanoine de Trèves, de Strasbourg et de Cologne, mort en 1487.

4. Eve, wild- et rhingrave, mariée à Arnould, baron de Sirck.

IV. JEAN IV, WILD- ET RHINGRAVE DE DHAUN, ET DE KYRBOURG, mourut en 1476.

Il épousa 1° Elisabeth de Hanau, morte en 1446, fille de Reinard, comte de Hanau, et de Catherine de Nassau; 2° N..., comtesse de Spanheim.

Du premier mariage :

1. Jean V, qui suit V.

2. Gérard, wild- et rhingrave, écolâtre de Trèves, chanoine de Strasbourg et curé de Creutznach.

3. Marguerite, wild- et rhingrave, abbesse de Clarenthal.

4. Catherine, wild- et rhingrave, abbesse de Marienberg.

V. JEAN V, WILD- ET RHINGRAVE DE DHAUN ET DE KYRBOURG, mourut en 1491.

Il épousa Jeanne de Salm, fille unique de Simon, comte de Salm, et de Jeanne, dame de Rotselaer, par droit de dévolution et rapport de son père Jean, seigneur de Rotselaer, Vorselaer, Rethy, Lichtaert, le 13 novembre 1445. Le Rhingrave Jean V, et sa femme Jeanne, comtesse de Salm, vendirent la terre de Rotselaer. Jeanne apporta à son mari la moitié du comté de Salm, et les seigneuries de Mærchingen et Putlingen.

De ce mariage :

1. Jean VI, qui suit VI.

2. Frédéric, wild- et rhingrave, chanoine de Mayence et de Cologne.

3. Jacques, wild- et rhingrave, qui s'établit à Troneck.

4. Elisabeth, wild- et rhingrave, abbesse.

5. Agnès, wild- et rhingrave, mariée à Emicon, comte de Falkenstein-Dhaun.

6. Jeanne, wild- et rhingrave, alliée à Jacques, burgrave de Rheineck.

7. Béatrix, wild- et rhingrave, chanoinesse de Marienberg.

VI. **Jean VI, wild- et rhingrave de Dhaun et de Kyrbourg comte de Salm**, mourut en 1499.

Il épousa Jeanne de Saerwerden, morte en 1510, fille d Nicolas, comte de Saerwerden, et de Barbe de Fenestrang (Vistringen), dame de Neuville.

De ce mariage :

1. Philippe, qui suit VII.

2. Jean VII, wild- et rhingrave de Kyrbourg, seigneur d Mærchingen, mort en 1531, qui épousa Anne d'Isembourg morte en 1557. Ses descendants formèrent les branches de Mær chingen et de Kyrbourg, qui s'éteignirent en 1688 et 1681.

3. Jacques, wild- et rhingrave, chanoine de Strasbourg et d Cologne, mort en 1557.

4. Anne, wild- et rhingrave, mariée à Reinhard, duc d Bavière, comte palatin du Rhin, mort en 1544, fils puîn d'Alexandre, duc de Bavière-Deux-ponts, comte de Veldentz, e de Marguerite de Hohenlohe.

5. Barbe, wild- et rhingrave, religieuse.

6. Jeanne, wild- et rhingrave, alliée à Jean, baron de Mærsbourg et de Beffort.

VII. **Philippe, wild- et rhingrave de Dhaun, comte de Salm** né en 1492, eut pour son partage la partie du comté de Salm et les terres et seigneuries de Neufville, Grumbach et Dhaun et mourut en 1521.

Il épousa Antoinette de Neubourg, fille de Ferdinand, seigneu de Neubourg-sur-Rhin, et de Claudine de Vergi.

De ce mariage :

1. Philippe-François, qui suit VIII.

2. Marguerite, wild- et rhingrave, femme d'Eberhard, comt d'Erbach, né en 1515.

3. Jean-Philippe, wild- et rhingrave, né en 1521, mort san postérité en 1566.

4. Anne, wild- et rhingrave, mariée à Philippe de Falkenstein Dhaun.

VIII. PHILIPPE-FRANÇOIS, WILD- ET RHINGRAVE DE DHAUN, COMTE DE SALM, etc., né en 1518, mourut en 1561.

Il épousa Marie-d'Égypte d'Oettingen, fille de Louis, comte d'Oettingen, et de Salomé de Zollern.

De ce mariage :

1. Jean-Philippe, wild- et rhingrave de Dhaun, comte de Salm, etc., né en 1545, tué en 1569, à la bataille de Moncontour, où il commandait les reitres au service du roi de France, laissant de Diane de Dommartin, comtesse de Fontenay-le-Château, une fille unique, Claudine, wild- et rhingrave, morte en 1632, mariée à Robert de Ligne, prince de Barbançon, pair de Hainaut, seigneur de la Buissière, et de Merbes-le-Château, mort le 3 mars 1614, second fils de Jean de Ligne, prince d'Arenberg, et de Marguerite de la Marck.

2. Frédéric, qui suit IX.

3. Albert, wild- et rhingrave, né en 1553, mort sans alliance.

4. Jean-Christophe, wild- et rhingrave, né en 1555, fut seigneur de Grumbach, qui épousa Dorothée de Mansfeld, fille de Jean-George, comte de Mansfeld, et de Catherine de Mansfeld. Ses descendants formèrent les branches de Grumbach et de Grehweiler : cette dernière s'éteignit le 1 juin 1793 avec le rhingrave Charles-Magnus ; la première porte aujourd'hui le nom de Salm-Hortsmar.

5. Adolphe-Henri, wild- et rhingrave, né en 1557, fut seigneur de Dhaun, et mourut en 1606 : il épousa Julienne de Nassau, fille de Jean, comte de Nassau-Dillenbourg, et d'Élisabeth de Leuchtenberg. Cette branche s'éteignit le 10 janvier 1750.

6. Marguerite, wild- et rhingrave, alliée à Jean-Gérard, comte de Manderscheid.

7. Élisabeth, wild- et rhingrave, mariée à Sébastien, comte de Falkenstein et d'Oberstein.

8. Salomé-Apollonie, wild- et rhingrave, morte sans alliance en 1558.

IX. Frédéric, wild- et rhingrave, comte de Salm, né en 1547, eut pour son partage, après la mort de son frère aîné, Salm, Neufville, etc. et se trouva avec son frère aîné à la bataille de Moncontour, où il fût blessé. Il mourut en 1610.

Il épousa 1° Françoise de Salm, fille de Jean, comte de Salm, et de Louise de Stainville. 2° Anne de Nassau, fille de Philippe, comte de Nassau-Weilbourg, et d'Anne de Mansfeld : 3° Sibille-Julienne d'Isembourg, fille de Philippe, comte d'Isembourg : 4° Anne-Amélie d'Erbach, fille de George, comte d'Erbach, et d'Anne de Solms.

Du premier mariage :

1. Philippe-Othon, qui suit X.

2. Julienne-Ursule, wild- et rhingrave, mariée en 1592, à George-Frédéric, margrave de Bade, mort à Genève, le 14 septembre 1638, fils de Charles, margrave de Bade, et d'Anne de Bavière.

3. Françoise, wild- et rhingrave, alliée à Jean-George, prince de Hohenzollern, fils d'Eitel-Frédéric, comte de Hohenzollern, et de Sibille de Zimmeren.

4. Jean-George, wild- et rhingrave, qui de Marguerite de Mansfeld, fille d'Ernest, comte de Mansfeld et de Julienne, rhingrave-Kyrbourg, laissa Elisabeth, wild- et rhingrave, mariée à Jean-Louis, wild- et rhingrave de Dhaun, son cousin, mort le 6 novembre 1673, fils de Wolfgang-Frédéric, wild- et rhingrave de Dhaun, et d'Élisabeth de Solms, et petit-fils d'Adolphe-Henri, wild- et rhingrave de Dhaun, précité.

Du second mariage :

5. Anne, wild- et rhingrave, mariée à Jean-Reinhard, comte de Hanau-Liechtenberg, né le 13 février 1568, mort en 1625, fils de Philippe, comte de Hanau-Liechtenberg, et de Louise de Bitsch.

6. Elisabeth, wild- et rhingrave, abbesse de Remiremont.

Du troisième mariage :

7. Jean-Auguste, wild- et rhingrave, chevalier de Malte, mort en 1648.

8. Ernest-Louis, wild- et rhingrave, jésuite à Cologne.

9. Othon-Louis, wild- et rhingrave, chanoine à Cologne.

10. Elisabeth-Julienne, wild- et rhingrave, mariée à Henri comte de Reuffen-Plawen.

Du quatrième mariage :

11. Françoise, wild- et rhingrave, abbesse de Schaken.

12. Anne-Maria, wild- et rhingrave, femme de Henri, comte de Reuffen-Plawen.

13. Frédéric, wild- et rhingrave, fût la souche de la ligne flamande à Neufville. Il s'attacha au service des Provinces-Unies, et fût gouverneur de Maastricht, où il mourut le 25 janvier 1673, ayant épousé Marguerite Tésart, fille de Jacques Tésart, baron de Tournebus. Ses descendants ont formé les branches actuelles de Salm-Salm, et Salm-Kyrbourg.

X. Philippe-Othon, wild- et rhingrave, fût élevé le 8 janvier 1623 sous le nom de Salm à la dignité de prince de l'Empire, avec le même privilége pour tous ceux de sa postérité qui posséderaient le comté de Salm. Il mourut en 1634.

Il épousa Christine de Croy, chanoinesse de Mons, fille de Charles-Philippe prince de Croy, marquis d'Havré, châtelain de Mons, seigneur de Bievene, Acren, Everbecq, chevalier de la Toison-d'or, etc., et de Diane de Dommartin, veuve de Jean-Philippe, wild- et rhingrave de Dhaun, comte de Salm, précité, et fille de Guillaume de Dommartin, comte de Fontenay-le-Château, et de Philippote de la Marck.

De ce mariage :

1. Louis, wild- et rhingrave, maître-de-camp au service de l'empereur, tué dans l'armée du général Piccolomini, lorsqu'il fit lever le siége de Saint-Omer, en 1636.

2. Léopold-Philippe-Charles, qui suit XI.

3. Marie-Christine, wild- et rhingrave, religieuse à Nancy.

XI. Léopold-Philippe-Charles, wild- et rhingrave, prince de

Salm et du S. E. R., obtint le 28 février 1654 voix virile dans le conseil des princes de l'empire, et mourut en 1663.

Il épousa Marie-Anne de Bronchorst, fille de Théodore, comte de Bronchorst, baron d'Anholt, et de Marie de Lierre-Immerseel de Boekhoven.

De ce mariage :

1. Charles-Théodore-Othon, qui suit XII.

2. Gaston-Philippe-Christophe, wild- et rhingrave, mort en 1668, âgé de 22 ans, d'une blessure, qu'il avait reçue à l'armée.

3. Louis-Libère, wild- et rhingrave, né en 1648, mort en 1653.

4. François, wild- et rhingrave, né et mort en septembre 1649.

5. Dorothée-Marie, wild- et rhingrave, abbesse de Remiremont, née en 1651, morte le 14 novembre 1702.

6. Christine-Louise, wild- et rhingrave, née en 1652, morte en 1653.

7. MARIE-CHRISTINE, wild- et rhingrave, princesse de Salm et du S. E. R., comtesse de Bokhoven, née le 22 décembre 1655, morte en 1744. Elle fit son testament le 27 juin 1744 :

Au nom de la très Sainte et adorable Trinité, Dieu le Père, Dieu le Fils, et Dieu le Saint-Esprit. Amen.

Nous, Marie-Christine, rhingraffe princesse de Salm et du Saint-Empire, Comtesse d'Immerselle et de Buchoven, etc., ayant faite attention aux singulieres graces, dont la divine providence, nous a comblée, en nous conservant jusques a l'age de quattre-vingt huict ans, que nons avons atteints dans nos bons et pleins sens, memoire et entendement, dont, graces à Dieu, nous jouissons encore à present; et considerant, que de cette vie mortelle nous devons passer à l'eternelle, sans scavoir ni l'an, ni le mois, ni le jour, ni l'heure; nous avons prise la resolution de faire en tems ce notre present testament et disposition de notre volonté derniere.

Premierement. Apres avoir recommandée notre ame, lorsqu'elle se separera de notre corps, à la misericorde infinie de Dieu tout-puissant, son createur, à la Sainte Vierge Marie, notre bon ange gardien, et notre patrone sainte Christine, et toute la cour celeste, nous souhaitons et voulons que d'abord après notre deceds notre corps soit revetu du saint habit (auquel nous avons pourvu) de l'ordre de l'annonciade celeste, et qu'il soit ainsi conduit du soir, et vingt

quattre heures apres ou environs, avec notre carosse et une escorte de douze flambeaux seulement, pour etre inhumé dans l'eglise et caveau des morts des dames religieuses celestines icy à Aix-la-Chapelle, sans autre pompe ni ceremonie, que celle que l'on est accoutumé de faire pour une religieuse du meme ordre et couvent; comme aussi, que le jour suivant, s'il est possible nos funerailles ou service soient fait dans la meme eglise, selon l'usage du dit ordre, et en conformité du memoire fermé signé de notre main et cacheté de nos armes, que nous avons fait mettre par ecrit, tant a ce sujet qu'autres y repris, et que nous avons mise en mains de Felt, notre maitre d'hotel, pour l'ouvrir d'abord apres notre trepas, pardevant un notaire, en presence de notre dame d'honneur, madame de Cambray, et ensuite l'executer dans tous ses points, et comme nous sommes convenue avec la dame prieure du dit couvent pour la fondation d'un anniversaire, pour le repos de notre ame et celuy des personnes de notre maison, à faire tous les ans à perpetuité au jour de notre trepas dans la dite eglise, de la maniere que la regle du dit ordre le permet, et que pour cet effet la dite dame prieure nous a donné, le trentieme novembre dix sept cent trente cinq, la declaration et acceptation, qui se trouvera dans les mains de notre dit maitre d'hotel : nous laissons à ce sujet au dit couvent la somme de trois cent escus courants a cinquante quattre marck dix chaque escus, a conter par notre dit maitre d'hotel de son chef, dès que la dite dame prieure luy remettra avec quittance suffisante la confirmation et ratification de sa dite acceptation, faite dans les formes. Outre ce nous laissons aux dites dames et couvent les livres spécifiés dans le memoire signé de notre propre main, qui se trouvera joint à ce notre testament.

Nous souhaitons et voulons, qu'immediatement apres notre deceds, l'on fasse dire mille messes, a la retribution d'un escalin en espece pour chaque. Et nous laissons et voulons etre donné à l'eglise de la paroisse de Saint Folien un ducat en or, et aux pauvres de la dite paroisse deux cent escus courants; à la maison des pauvres de cette ville d'Aix quattre cent escus courants; à deux pauvres orphelins actuellement dans la maison des pauvres de cette ville, et neveux d'Agnes notre cuisiniere, cent vingt deux escus courants, lesquels nous voulons leur etre propres pour contribuer à leur servir à un petit etablissement; aux reverendes peres capucins de cette ville cent escus courants, pareillement pour aumone; aux chanoines reguliers de cette ville, cent escus courants pour dire quelques messes pour le repos de notre ame, avec quatre flambeaux d'argent les plus considerables de notre argenterie pour servir au grand autel de leur eglise ; et au chapitre des dames chanoinesses de Remiremont, deux mille florins de Siege, à deux escalins chaque florin, pour etre appliqués aux punctuations du chœur de leur eglise.

Nous souhaitons et voulons pareillement, qu'en recompense des bons et fidels

services de nos domestiques qu'il leur soit donné outre leur gages de l'année entiere dans laquelle nous viendrons à mourir ; scavoir : à la Kleinard, qui a couché dans notre chambre, trois cent escus courants ; à Josephine Moeurs, cent cinquante pareils escus ; à Agnes notre cuisiniere depuis plus de vingt ans, deux cent escus courants ; à deux servantes, chacune cinquante escus courants ; à Joseph Lejeune, cent cinquante escus courants ; à Theodore son pere, cent cinquante escus courants ; à Jean Guillaume son autre frere, qui ne fait qu'entrer à notre service, cinquante escus courants ; à Godefroy notre cocher, cent cinquante escus courants, à Rossel notre portier, vingt escus courants : dans lesquels sont compris leurs babits de deuil, que nous les dispensons neanmoins de porter. Quoyque-nous entendons que notre maison mortuaire devra subsister six semaines apres notre trepas, afin que nos dits domestiques aient le tems de se placer.

Nous donnons et leguons aussi à notre chere Dorothée Lefebvre, demeurante à Paris, deux cent escus courants ; et à la femme de Goor receveur à Anholt, aussi cent escus courants.

Item, à notre maitre d'hotel, le sieur Felt, et à sa femme Gerberont, la somme de quattre cent escus courants pour leur etablissement ; et pour habits de deuil, cent escus courants ; et à la meme Gerberont, notre garderobbe entiere, y compris, lignes, coeffes, coeffures, hardes vieilles ou neuves, et generalement tout ce qui a servi ou a eté destiné pour l'habillement de notre corps. Nous donnons et leguons encore aux memes (en consideration des bons et fidels services, qu'ils nous ont rendus depuis plus de quarante ans) une pension annuelle de trois cent escus courants, pour en jouir entierement pendant la vie de l'un et de l'autre, laquelle nous leur assignons pour leur subsistance, à percevoir avant tout autre sur tous les biens de notre succession, et spécialement sur les revenus de notre comté de Buchoven, où nous voulons qu'ils puissent prendre et se choisir au chateau telle demeure et quartier, qu'ils trouveront le plus convenable. Voulant et entendant aussi que notre heritier laisse à notre dit maitre d'hotel Felt la recepte avec les gages ordinaires de notre dit comté de Buchoven, puisque nous sommes persuadée et convaincue de son exactitude et fidelité, avec laquelle il nous a servi et rendu conte de son emploi, de sorte que nous le dispensons d'en rendre d'ulterieurs à qui que ce puisse etre, ni de ce qu'il a geré, ni de ce qu'il gerera encore dans notre service jusques à notre deceds.

Et pour marque de contentement, que nous avons de l'attachement plein de zèle, que notre d'ame d'honneur, madame de Cambray, a eu pour notre personne, et des services tres utiles, qu'elle nous a rendus, luy laissons, donnons et legueons en recompense, mille escus courants, et cinquante pareils escus pour son habit de deuil, et cent patacons ou quatre cent florins pour faire son voiage. Outre ce, nous luy laissons et legueons, pour un souvenir,

les livres et effets specifiés dans les deux memoires, signés de notre main, qui seront joints à ce notre testament. Voulant et entendant de plus que ses appointements de l'annnée entiere, dans laquelle nous mourerons, luy soient payés.

Ce que nous entendons qui soit observé envers tous ceux qui ont eu des appointements ou des gages de nous, quand meme l'année ne feroit que commencer, et nommement à l'egard de monsieur Hegendal notre aumonier, et de monsieur le docteur Heusch.

Nous laissons et legueons à notre chere petite niece, madame la princesse de Salm, (outre les effets repris dans les deux memoires, signés de notre main, et joins pareillement à notre present testament) tous les meubles meublants, qui se trouveront apres notre deceds dans notre maison où demeurons à present, et dont nous n'avons pas disposés, exceptée la plus grande partie de notre vaisselle d'argent, et autres effets repris dans les deux memoires signés de notre main, qui seront joints a ce present testament, que nous laissons à son fils ainé le prince Louis notre heritier.

Nous laissons et legúeons à la princesse Gabriel, sa fille ainée, notre filleule, les effets repris dans le memoire susdit de madame sa mere.

Nous laissons et legueons pareillement à notre chere arriere petite niece la princesse Christine de Salm, les effects repris dans le meme memoire ; et à sa sœur la princesse Elisabeth, les effects repris pareillement dans le meme memoire.

Nous laissons et assignons à notre chere petite niece madame la princesse de Hesse une rente viagere de quattre cent escus, annuellement argent courant, sur notre dite succession ; et outre ce, les livres reliez en maroquin, repris dans un memoire signé de notre main, pareillement joint à notre present testament.

Item, à mes cheres arrieres petites nieces les princesses ses filles, les effects repris dans le memoire de madame la princesse de Salm.

Et à notre chere arriere petite niece la princesse Louise de Lignes, et à la princesse sa sœur, les effects repris au meme memoire.

Nous continuons à monsieur d'Oliva, bourguemaitre et echevin de cette libre imperiale ville d'Aix la Chapelle, pour recompense des voiages qu'il a faits, des correspondances qu'il a eues, des soins qu'il a pris de nos affaires, et des devoirs qu'il y a rendus, les honoraires de trois cent escus courants par an, tant et si longtems que nous ou notre heritier l'emploierons. Et outre ce, nous luy laissons pour une reconnaissance la somme de deux mille escus courants, à ne luy payer cependant qu'apres que par ses soins tous les process et differends de notre succession de Buchoven seront entierement terminés, et ils ne luy seront payés par notre heritier, que du provenu de la dite succession ; et en cas que le dit monsieur d'Oliva viendrait à mourir, ou s'excuseroit, ou ne pourroit, ou qu'il convint a notre heritier de le remercier,

nous voulons que notre dit heritier les reduise à la sommc de mille escus courants seulement à prendre hors du provenu de la dite succession, et cela apres qu'il luy aura remis touts les documents et papiers qu'il a en mains, et qui peuvent interesser notre dit heritier : à quelle fin nous revoquons toutes les commissions, donations ou billets que nous pourrions avoir donné au dit monsieur d'Oliva, puisque nous entendons que notre heritier soit le maitre absolu de notre dite succession et de l'administration d'icelle.

Secondement. Profitant, pour autant que de besoin, des octrois à nous accordées respectivement tant par le serenissime gouvernement des Pays-Bas, et par les souverains conseils de Braband à Bruxelles, et à La Haye, que par Son Altesse le prince de Liege, nous declarons et nommons notre bienaimé arriere petit neveu le prince Louis de Salm, fils ainé de Son Altesse : monsieur Nicolas Leopold, prince de Salm et du Saint-Empire, duc de Hochstraten, chevalier de la Toison d'or, etc. et de madame Dorothée, née princesse de Salm, pour heritier universel de tous nos autres biens meubles et immeubles, de quelle nature qu'ils puissent etre, et generalement de toute la succession, qui nous est escheue par la mort du feu comte de Buchoven et du Saint-Empire notre issu germain.

Et en cas que notre dit heritier, le prince Louis, viendroit à mourir sans hoirs ou descendance legitime male, nous luy substituons l'ainé de ses freres : car notre intention et volonté est, que de cette notre succession, tous les biens en fond, terres et seigneuries, et specialement notre comté de Buchoven, ne puissent etre alienés ni engagés par notre dit heritier ou son substitué, mais bien qu'ils soient et restent fide-commis autant que les loix le permettent, et meme à perpetuité, pour etre remis à l'ainé des princes de la maison et de ses descendants legitimes heritiers males, ou representants à l'infini.

Cependant nous voulons et ordonnons, qu'en cas que notre terre et seigneurie d'Haveluy, située en Hainaut, avec toutes ses dependances et appendances, comme elle se contient et s'etend, et comme elle nous est eschue par la mort de messire Charles d'Immerselle, comte de Buchoven et du Saint-Empire, notre cousin issu et germain, ne soit pas vendue pendant notre vivant, qu'elle soit en ce cas vendue par notre heritier dans l'année apres notre trepas, ensuite de la desheritance, que nous avons donnée constitution et commission de faire en notre nom, le dix huict octobre dix sept cent quarante et un, en conformité de la coutume de Hainau, pour des deniers en provenants acquitter et payer toutes nos dettes faites à l'occasion de la succession du feu comte de Buchoven, pour lesquelles nous pourrions constituer hypoteque une ou plusieurs, ou passer d'autres actes, et egalement toutes celles qui seront reconnues par billets signés de notre propre main, de meme que tous les legs, donations et pensions comprises dans cette notre presente disposition ; car nous voulons tres expressement

que tous les deniers, tant de la dite vente que de son produit, si bien que tous les revenus de notre dite succession, soient remis et livrés entre les mains de notre heritier, ou à ses ordres. Et si peut être nous ne serions pas entierement convenue avec nos coheritiers d'un partage de la succession de feu le comte de Buchoven, notre dit heritier pourra le faire d'une maniere convenable, soit en cedant la quote part de l'une, et en recevant en echange un juste equivalent dans d'autres terres, pour par là prevenir toutes les difficultés qui se rancontrent ordinairement dans la communion et compossession des biens : sauf toujours que la part, qui par ce partage à faire tombera à notre dit héritier, sera et restera fide-commis, comme dessus.

Finalement. Nous nommons pour executeur testamentaire notre tres-honoré cousin son altesse monsieur le prince Philippe de Salm Kyrbourg, chevalier de l'ordre royal de Pologne, lequel nous prions de bien vouloir l'accepter et tenir la main à l'exécution de tout ce qui y est porté, et s'il y a dans notre maison quelque effect qui put luy etre agreable, il nous fera beaucoup de plaisir de le choisir, quant bien meme nous en aurions disposé autrement.

Telle est notre derniere volonté, laquelle nous souhaittons et voulons qu'apres notre mort, soit exactement observée et executée. Et si peut être elle ne peut valoir comme un testament solennel, nous desirons et voulons, qu'elle vaille comme un codicil, donation entre vifs, ou à cause de mort, ou autrement en la meilleure forme, qu'elle pourroit valoir. A quel effet, nous déclarons avoir revoqué, comme nous revoquons expressement par la presente, tout autre act de testament ou de disposition derniere, codicils ou commissions, que nous avons ou pourrions avoir faites ou données cy devant. Nous reservant cependant la liberté de la pouvoir changer et y ajouter, soit par codicil ou par autre acte et billets signés de notre main Ordonnant tres expressement que tous les legs repris dans les memoires cy dessus mentionnés ayant la meme force, que si le contenu etoit inseré de mot à mot dans ce present testament et disposition.

Authorisons en outre, autant que de besoin, tout porteur de la copie autentique ou extrait de cette, pour la faire renouveller et realiser pardevant tous tribunaux et cours qu'il conviendra.

En foy de quoy nous avons signée ce present testament et derniere disposition, de notre propre main, et l'avons fait munir du cachet de nos armes. A Aix la Chappelle, le vingt sept de juin 1744. *Etoit souscrit.*

La princesse Christine de Salm.

Le cachet d'armoirie etait apposé de cire rouge, et le testament original percé d'un filet de soye noire et blanc.

Plus bas etoit ecrit comme s'ensuit:

Je, soussigné notaire public residant dans la ville imperiale d'Aix la Chappelle, declare, que Son Altesse madame la princesse Christine de Salm et du

Saint-Empire, m'a fait appeller, et que m'ayant dit, que ce volume, qu'elle a lu et relu de mot en mot, contenoit sa derniere disposition, elle m'a ordonné d'appliquer le cachet de ses armes sur les bouts de ce cordon de soye noir et blanc, comme j'ai fait en sa presence. Ce que j'atteste ce 27e jour de juin 1744. *Etoit signé :* Carolus Franciscus Urlichs, apostolico-cæsareus publicus et in camera imperiali immatriculatus, Aquisgrani residens, notarius, manu signoque propriis. *Le cachet notarial etoit appliqué sur le bout de cordon de soye noir et blanc susmentionné de cire rouge.*

Sur l'enveloppe du dit testament etoit ecrit l'act de realisation, comme s'ensuit:

Ce jourd'hui, le 27e juin 1744, comparut personnellement Son Altesse madame la princesse de Salm, pardevant nous les majeur et eschevins cy-dessous nommés, declarante que le present volume renfermoit son testament, qu'elle vouloit apres sa mort etre pointuellement suivi et executé, nous requerant d'en etre les temoins judiciels, et de le confirmer par nos cachets. Ce que a due semonce ayant eté accordé, nous, Claude Francois de Hauzeur, majeur, et Adolph Arnold von Dussel, Jean Werner de Broich, Leonard Joseph de Lamberts, Francois de Turth, Jacque Ignace de Witte, Friederich Wilhelm Beelen, et Aloysius Caspar Josephus Joannes Limpens, eschevins du siege royal d'Aix la Chappelle, avons fait apposer sur le vuide de cette nos armes et signer par notre syndic et secretaire. Fait a Aix la Chapelle, comme dessus. *Etoit signé :* J. G. Pfluger, J. U. L. syndicus et secretarius.

Sur le vuide etoient apposés huict cachets de messieurs le majeur et eschevins, en cire verde couverts du papier blanc, et les quattre coins de la dite enveloppe etoient cachetés des armes de feue madame la princesse Christine de Salm, en cire d'Espagne rouge.

Quod præmissa copia cum vero originali testamento altefatæ serenissimæ principissæ Christinæ de Salm, pientissime defunctæ, uti et cum involucro dicti testamenti collata concordet, manu signoque notariali propriis attestor. Hac 19 decembris 1744.

Carolus Franciscus Urlichs, apostolico-cæsareus publicus, et in camera imperiali immatriculatus Aquisgrani residens notarius.

Sequitur actus aperturæ et publicationis præmissi testamenti.

Au nom de Dieu. Ainsy-soit-il. Connu et scavoir soit par cet à tous, et un chacun, auquel il appartiendra, que ce jourd'huy le dix septieme jour du mois de decembre de l'an dix sept cent quarante quatre, entre dix et onze heures du matin, en presence de Son Altesse monseigneur le serenissime prince Philippe de Salm Kyrbourg, chevalier de l'ordre royal de Pologne, etc. etc. en qualité d'executeur testamentaire de feue Son Altesse madame la princesse Christine de Salm et du Saint-Empire-Romain, comtesse d'Immerselle et de Buchoven, etc. pardevant moy notaire pnblicque soussigné, et messieurs les

temoins cy embas nommés, sont comparus en propre personne ; premierement, madame de Cambray, dame d'honneur de feue madame la princesse de Salm, susdite, comme generale et speciale constituée de Son Altesse monseigneur Louis Charles Othon, prince de Salm et du Saint-Empire-Romain, abbé commendataire de l'abbaye de Boherie, diocese de Laon, etc. etc. en vertu de la constitution produite en originel, datée de Paris, du onzieme decembre de l'année courante ; secondement, le reverend monsieur Jean Thelosen, aumonier, et constitué de Son Altesse monseigneur le serenissime prince Nicolas Leopold de Salm et du Saint-Empire-Romain, duc de Hoogstraten, chevalier de la Toison d'or, etc. etc. pareillement en vertu du plein pouvoir produit, daté d'Anvers le quatre de decembre courant ; et troisiemement, monsieur Felt, maitre d'hotel de feue madame la princesse Christine de Salm, etc. Lequel dernier mist en mains de moy. notaire, un volume fermé et cachetté aux quatre coins de l'enveloppe des armes de feue madame la princesse Christine de Salm susdite, et de plus scellé de huict sceaux de messieurs les majeur et eschevins du siege royale de la ville d'Aix la Chapelle, entre lesquelles dites armes et seaux respectifs etoit ecrit un act de realisation ainsy que s'ensuit :

Ce jourd'huy, le 27e juin 1744, comparut personnellement Son Altesse madame la princesse Christine de Salm, pardevant nous les majeur et eschevins ci-dessous nommés, declarante que le present volume renfermoit son testament, qu'elle vouloit apres sa morte etre pointuellement suivi et executé, nous requerante d'en etre les temoins judiciels et de le confirmer par nos cachets. Ce que a due semonce ayant eté accordé, nous, Claude François de Hauzeur, mayeur, et Adolphe Arnoud von Dussel, Jean Werner de Broich, Leonard Joseph de Lamberts, François de Turth, Jacque Ignace de Witte, Friederich Wilhelm Beelen, et Aloysius Caspar Josephus Joannes Limpens, eschevins du siege royale d'Aix la Chapelle, avons fait apposer sur le vuide de cette nos armes et signer par notre syndicq et secretaire. Fait à Aix la Chapelle, comme dessus. *Etoit signé :* J. G. Pfluger, J. U. L., syndicus et secretarius.

Le dit monsieur Felt me dit ensuite, que ce volume luy avoit eté mis en mains et luy donné en sa garde, par feue la haute dite madame la princesse Christine de Salm, et qu'en iceluy etoit enfermé le testament et la volonté derniere d'icelle, requerant moy notaire d'en faire duement l'ouverture, avec la permission de Son Altesse monseigneur le prince Philippe de Salm Kyrbourg, comme executeur testamentaire. En conformité de laquelle requisition Sa dite Altesse monseigneur l'executeur fut suppliée en tres profond respect par moy notaire de me daigner permettre de faire l'ouverture du dit volume ; ce que Sa dite Altesse m'accorda, m'ordonnant en même tems de faire prealablement la lecture des deux constitutions susmentionnées, et ensuite l'ouverture du

dit volume. Lesquelles ordres furent à l'instant executées par moy. Et apr avoir fait la lecture des deux dites constitutions, je montray le dit volum à Son Altesse monseigneur le prince Philippe de Salm, Kyrbourg, etc., au deux susnommées constituées, scavoir à madame de Cambray, et à monsie Jean Thelosen, comme aussy aux messieurs les temoins, à l'effect de vo et d'examiner s'il etoit encore bien fermé, et de reconnaître si les cache et sceaux respectifs y imprimés etoient encore en leur entier. Après do qu'iceux avec moy notaire en ont fait l'examination et reconnu le d volume bien fermé, pareillement trouvé les cachets et sceaux entiers, et sa aucun soupçon et les tenus pour tels, j'ay en ma dite qualité ouvert le d volume, et y trouvé en iceluy le testament de feue Son Altesse madame princesse Christine de Salm, signé de sa main propre, à moy notaire bie connue, le 27e de juin de l'année courante, et scellé, grand de six et de feuilles, de plus percé d'un filet de soye noir et blanc, y joints huict memoir mentionnés dans le dit testament, lesquels tous etoient signés de la main prop de Sa haute dite Altesse, et dont les huict copies authentiques sont jointes la copie de cet act d'ouverture, et ay lu à claire et haut voix, de mot à m et publié le dit testament, comme aussi les huict memoires, à Son Altesse mo seigneur le prince serenissime Philippe de Salm Kyrbourg, etc. aux dits de constitués, à monsieur Felt, et aux messieurs les deux témoins.

Ainsy fait et passé à Aix la Chapelle, au jour, mois et an que dessu dans la maison mortuaire de feu Son Altesse madame la princesse Christi de Salm, dans le Poil. En presence du tres reverend monsieur Franço Antoine Tervis, chanoine et vice prevot de la Basilique royale de cette vil et du tres reverend monsieur Antoine-François de Rocquignies, chanoine Saint Adalbert, icy comme temoins à ce speciallement requis et appell Lesquels avec moy notaire ont signé la minutte originelle de cette, com s'ensuit : François Antoine Tervis, vice prevot, comme temoin Antoine Franc de Rocquignies, chanoine imperial de Saint Adalbert, comme temoin.

In quorum præmissorum fidem, præsens instrumentum aperturæ et publi tionis desuper confeci, manu propria subscripsi, signoque notariali commun requisitus ego,

Carolus Franciscus Urlichs, apostolico cæsareus publicus, et in came imperiali immatriculatus Aquisgrani residens notarius,

Huict memoires, qui ont été joints au testament de feue son Altesse madam la princesse Christine de Salm, comtesse d'Immerselle et de Buchoven.

N° 1. POUR LES CELESTINES.

Estat des livres, que Son Altesse
Madame la princesse Christine

de Salm a destinés pour mes
dames les annonciades celestes,
contenu sur la cinquieme planche
d'en haut de la grande armoire
de sa bibliotheque.

Aix-la-Chapelle, ce 10 novembre 1740.

La vie de Dom Armand Jean le Bouthiller de Rancé, abbé et reformateur de l'abbaye de la Maison-Dieu Notre-Dame de la Trappe; par Dom Piere le Nain, religieux et prieur de la même abbaye, etc. : 2 tomes.

Conferences ou instructions sur les epitres et evangiles des dimanches et principales fetes de l'année, et sur les vestures et professions; par le reverend Dom Jean Armand, ancien abbé de la Trappe : 4 tomes.

De la sainteté et des devoirs de la vie monastique; 3e edition, revue, corrigée et augmentée : 3 tomes.

Reflexions morales sur les quatre evangelistes; par le reverend pere ancien abbé de la Trappe : 4 tomes.

Maximes chretiennes et morales; par le meme; seconde edition : 2 tomes.

Traité abregé des obligations des chretiens; par l'auteur des livres de la vie monastique.

Lettres de pieté choisies, ecrites a différentes personnes; par le reverend pere Dom Armand Jean de Rancé : seulement le second tome.

Instructions et pratiques pour passer saintement tous les temps de l'année selon l'esprit de l'eglise, tirées de l'Ecriture Sainte et des Saints Peres : 2 tomes.

Abregé des maximes de la vie spirituelle, recueilly des sentimens des peres, et traduit du latin, de Dom Bartholemy des Martirs, de l'ordre de Saint Dominique, archeveque de Brague, en Portugal, avec l'eloge du meme, par M. Godeau, eveque de Vence.

Abregé de la vie de Dom Jean Mabillon, prestre et religieux benedictin de la congrégation de Saint Maur, par Dom Thierry Ruinaut, religieux de la meme congrégation.

La mort chretienne sur le modelle de celle de N. S J. C., et de plusieurs saints et grands personnages de l'antiquité; le tout extrait des originaux par un religieux benedictin de la congregation de Saint Maur.

Sentimens de pieté sur la profession religieuse, applicables à la profession des chretiens dans le bapteme, etc., considérablement augmenté par un religieux benedictin de la congrégation de Saint Maur.

Relations de la mort de quelques religieux de l'abbaye de la Trappe : nouvelle edition.

Relation de la vie et de la mort de frere Palemon, religieux de l'abbaye de la Trappe, nommé dans le monde le comte de Santena.

Carte de visite faite a l'abbaye de Notre-Dame des Clairets par le reverend pere abbé de la Trappe, le seizieme fevrier 1690.

Pensées ou reflexions chretiennes pour tous les jours de l'année; par le reverend pere François Neveu de la Compagnie de Jesus : 4 tomes.

Retraite spirituelle pour un jour chaque mois; par un pere de la Compagnie de Jesus.

Recueil de divers traités de pieté, volume premier, seconde partie, ou l'on verra les principales maximes de la morale chretienne excellement etablies; 2 tomes.

Le chretien etranger sur la terre, ou les sentimens et les devoirs d'une ame fidele qui se regarde comme etrangere en ce monde; par messire Jean Gerard de Ville Thierry, pretre.

Instructions sur les principaux sujets de la pieté et de la morale chretienne.

Traité de la confiance en la misericorde de Dieu pour la consolation des ames que la crainte jette dans le decouragement, etc.; par M. l'eveque de Soissons de l'academie francoise.

Les livres de saint Augustin de la maniere d'enseigner les principes de la religion chretienne à ceux qui n'en sont pas encore instruits.

Principes et regle de la vie chretienne.

Le directeur des ames chretiennes.

Sentimens d'un chretien touché d'un veritable amour de Dieu, tirés de divers passages de l'Ecriture Sainte, et représentés par 46 figures en taille douce; par un solitaire de Sept Fonds.

Offices propres à l'eglise royale de sainte Opportune à Paris, contenant la vie et les miracles de sainte Opportune et de saint Godegrand, en latin et francois.

Les puissantes et heureuses intercessions de saint Francois de Paule en la devotion de trezains ou de treize vendredy; par Nicolas Bertin, minime.

La regle de saint Benoist, avec les declarations, qui se gardent en la congrégation de saint Vanne et saint Hidulphe.

Psautier des hermites de saint Jean Baptiste, etablis au diocese de Toul, de l'an 1654, à la chapelle de Notre-Dame de Montfort en Lorraine.

Le propre des penitentes de sainte Pelagie de Paris.

Signé : La princesse Christine de Salm.

N° 2. POUR MADAME DE CAMBRAY.

Estat des livres, que Son Altesse Madame la princesse Christine de Salm a eu la bonté de me promettre et qu'elle me destine.

Ce 20 octobre 1741.

Sur la premiere planche du haut de la grande armoire.

: l'esperance chretienne contre l'esprit de pusillanimité et de defiance, a crainte excessive, etc.

ssemens d'un cœur chretien exprimés dans les paroles du psaume 118, aculati, etc.

Sur la seconde planche de la dite armoire.

nitent ou exercice de pieté pour tout le tems de careme, et pour une 10 jours.

fessions de saint Augustin, traduction nouvelle sur l'edition latine benedictins de la congregation de Saint Maur, etc.

Sur la troisieme planche de la susdite armoire.

sur les evangiles du careme, et sur quelques misteres de la sainte r le pere Massilon : 4 tomes.

ms le bas de l'armoire du costé de la porte de l'antichambre.

chretiennes sur les exercices de la journée, tirées des sentimens du ondren.

as de l'ame avec Dieu, tirées des paroles de saint Augustin dans ses s, ses soliloques et son manuel; par M. l'abbé Clement, etc.

:s vertus les plus propres à disposer un chretien à faire une bonne

Signé : La princesse Christine de Salm

N° 3. Specification des souvenirs
que je laisse a madame de
Cambray, ma dame d'honneur.

onne mon ecuelle d'argent, dont je me sers ordinairement, et qui a un

ite caffiere avec son pott à lait, et six petites cuilleres à caffé, le ent.

t rechaud avec un gril, et une petite thetiere, le tout d'argent.

itre d'argent.

gue qui est garnis d'un cœur, d'un diamant brillant.

Signe : La princesse Christine de Salm.

N° 4. Specification des petits
souvenirs, que je laisse à mes
petites nieces et à quelques unes
de mes arrieres petites nieces. Laquelle
specification se trouvera avec
mon testament et signée de ma main.

Je donne à ma tres chere petite niece madame la princesse de Salm livres reliés en maroquin suivant le memoire qui s'en trouvera signı ma main.

Je lui donne aussi un livre relié de chagrin vert, qui a des fermoirs d et est ecrit à la main sur du velin, contenant l'office de la Sainte Vie Lequel livre vient de madame la duchesse douairiere de Bourbon. L'ı trouvera trois mignatures qui etoient dans ce livre lorsque l'on me l'a dor et une quatrieme qui est le portrait de feue madame la princesse de Coı peinte en vierge, qui est d'une beauté singuliere, et m'a eté envoyé dans lettre par la dite princesse meme.

Je luy donne encore un autre livre, relié en maroquin rouge joliment d ce livre a aussi des fermoirs d'or; et vient de Son Altesse Royale mademoi de Montpensier, qui a composé elle meme les reflexions qui y sont sur beatitudes. Il m'a eté donné à sa mort par Son Altesse Royale madame Guise, sa Sœur.

Outre les livres mentionnés cy dessus, je donne encore à madamı princesse de Salm, ma tres chere petite niece, generalement tous ceux se trouveront sans en avoir disposé par un estat ou memoire particulier.

Je luy donne de meme un chapelet de lapis, qui vient de Rome, dont patires et la croix sont de filagrame d'or.

Une cassette de calambour doublée de velour vert, dans laquelle il six tasses avec leurs soucupes, une petite jatte, une soucoupe à mettrı sucre, une thetiere, et six goblets à chocolat, le tout de porcelaines couleurs.

Le portrait de la duchesse de Ratzivil, monté en or et emaillé, q servi de brasselet.

Je luy donne pareillement les choses suivantes, a scavoir : tous les tablı et mignatures; toutes mes porcelaines qui sont dans mon cabinet et aille excepté celles dont j'ai disposé autrement; les flousses, tasses et cabaret la Chine, avec ma grande cassette; de meme toutes les tailles douce sentences, qui sont dans mon hermitage; un miroir de poche dont le de est de chagrin-noir; un cadran d'argent dans une boite chagrin; six pe cuilleres de vermeil dans un ethuy de chagrin; deux petites pincettes et c petites cuilleres d'argent à longs manches pour le thé; une boette à d'argent des Indes; un chapelet d'agath ou il y a une medaille de s Francois d'Assise; un Agnus Dei qui a une bordure d'argent; un saint Franı d'Assise d'emaille; une Sainte Vierge en mignature d'une grande beauté ten l'enfant Jesus sur les genoux, et saint Jean aupres; une sainte Therese au en mignature.

Je donne à madame la princesse de Hesse, ma tres chere petite niece, livres portés par un memoire particulier, signé de ma main.

Je donne à la princesse Gabriel, fille ainée de la princesse de Salm, et ma fileule, une bague avec un saphire et deux diamants brillants, pour mettre avec la croix que je luy ai deja donnée. Cette bague m'a eté donnée par madame la princesse de Condé sa grande tante au mois de juillet 1712, estant pour lors à Paris, au sujet du pillage du partisan Lacroix, qui s'est fait à Anholt au mois d'aoust de l'an 1711.

Je luy donne encore une grande caffiere d'argent à trois robinets, et la pendule de table qui sert dedans ma chambre.

Je donne à ma chere arriere petite niece la princesse Christine de Salm, ma toilette consistante en ce qui suit, à scavoir : en deux boettes à poudre ; en deux petites chandeliers ; en deux corbeilles à jour ; en un flacon ; en une grosse tasse de vermeil à deux ances ; en deux petites cuilleres de vermeil ; en un goblet de vermeil, dans un ethuy de chagrin ; en une moyenne jatte d'argent, avec une eguiere de meme ; en un bougeois, avec une petite mouchette tenant à une petite chaine ; en une sonnette d'argent ; en une moyenne ecuelle avec une assiette et un trespieds ; en un tout petit goblet d'argent ; en deux boetes de vermeil à mouches, sur lesquelles on a gravé des chiffres ; en un miroir, dont la bordure est garnie d'argent ; en une brosse à nettoyer les peignes, qui a un manche d'argent ; en un couvert consistant en une cuilliere, fourchette, couteau et tiremoële ; en deux flacons de cristal qui ont des vices d'argent ; en un petit goblet à deux ances, qui a eté doré, et pour lequel on a fait faire un couvercle d'argent, et un petit entonnoir d'argent.

Je luy donne aussy la grosse machine d'argent à faire du thé ; un petit cocqmard d'argent, qui vient de Christine de Croy, duchesse d'Arschot, princesse de Salm, ma grande mere.

Je luy donne encore mon chapelet de cornaline.

Je donne à la princesse Elisabeth, autre arriere petite niece, un coffre d'Ausbourg, couvert de cuire rouge, contenant les choses suivantes, à scavoir : une caffiere d'argent ; un pied avec deux lampes qu'il porte ; un boette à sucre ; six cuilleres a caffée ; et deux chandeliers : le tout d'argent. Dans le meme coffre il y a aussy six tasses avec leur soucoupes de porcelaine de couleurs, et deux serviettes de damasse. Je luy donne encore un petite sablier de filagrane d'argent.

Je donne à mes tres cheres arrieres petites nieces, les princesses de Ligne, à scavoir, à l'ainée, qui est ma fileulle, la belle montre d'or, dont madame la princesse sa mere m'a fait present, avec les deux cachetes de cornaline, que j'y ay fait attacher, l'un garni des dix diamants, et l'autre de cinq : et à la seconde, je donne une tabatiere d'or, dans laquelle se trouve le portrait de la feue princesse de Dietrichstein ; et une soucoupe d'argent garnie d'un goblet à chocolat de porcelaine de Saxe, blanc et doré, d'un autre goblet de

verre, chaqu'un couvert d'un couvercle d'argent; d'une petite machine d'argent à mettre du sucre, avec une petite cuillere de meme.

Je donne à la princesse Victore de Hesse, mon arriere petite niece, deux tases d'or des Indes; et a la princesse Louise sa sœur, deux autres tases d'or, avec deux tases de porcelaine et soucoupes de meme, et une petite cuillere d'or.

Signé : La princesse Christine de Salm

N° 5. POUR SON ALTESSE MADAME LA PRINCESSE DE SALM.

Etat des livres de maroquin, que Son Altesse madame la princesse Christine de Salm a destiné à Son Altesse Serenissime madame la princesse de Salm, continus dans les deux petites armoires. 1740.

Premiere planche d'en haut de celle qui est du côté de la garderobe.

Principes de philosophie où preuves naturelles de l'existence de Dieu, et de l'immortalité de l'ame.

Les caracteres de Theophraste, traduits du grec, avec les caracteres ou les mœurs de ce siecle.

L'office de la feste et de l'octave de Noel et jusqu'a l'Epiphanie, à l'usage de Rome et de Paris.

Priere ou elevation à Dieu pour la feste et l'octave de saint Augustin, evesque et docteur de l'eglise.

L'office du Saint Sacrement pour le jour de la feste et de toute l'octave.

Les soliloques, les meditations et le manuel de saint Augustin.

L'office de la sainte messe, en francois pour tous les jours de l'année.

La souveraineté des rois defendue.

Prieres chretiennes en forme de meditations.

L'office de l'eglise en latin et en francois, dedié au roy.

Prieres tirées de l'ecriture et de l'office de l'eglise.

Explication des parties de l'office, et des ceremonies de la messe.

Conduite pour la confession et pour la communion, imprimée par l'ordre de Son Eminence monseigneur le cardinal de Noailles.

Seconde planche.

Le diurnal du breviaire romain suivant la reforme du saint concile de Trente; relié en chagrin à fermoir d'argent.

Office de la semaine sainte à l'usage de Rome, en latin et en francois.
Les sermons de saint Augustin, sur le nouveau testament : 4 tomes.
Les deux livres de saint Augustin, de la veritable religion, et des mœurs
›tholiques.
Diurnal du breviaire romain conformement à la reformation du saint concile
› Trente.
Les heures du chretien, divisées en trois journées.
L'office de l'eglise en latin et en francois, dedié au roy.

Premiere planche d'en haut de la seconde petite amoire du costé de la porte de l'antichambre.

Recueil ou abregé historique, tiré des plus anciens autheurs.
Instruction et exercice de pieté durant la sainte messe.
Abregé de l'instruction sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacrements
› penitence et d'eucharistie.
Conduite chretienne, tirée de l'ecriture sainte et des peres de l'eglise,
›uchant la confession et la sainte communion.
De l'imitation de Jesus Christ, par le sieur de Beiul, prieur de Saint Val:
›uble.
Passages choisis de l'ecriture sainte en forme d'exercice pour tous les jours
› mois ; en deux parties.
Le nouveau testament de N. S. J. C., avec les epitres de saint Paul, les epitres
›noniques, l'apocalipse : 2 tomes.
Histoire et concorde des quatre evangelistes.
Histoire de la vie de N. S. J. C.; par M. le Tourneur.

Seconde planche.

Les psaumes de David, traduits en francois selon l'hebreu.
Le catechisme du conseil de Trente.
Le psautier de David, traduit en francois, avec des notes courtes, tirées de
›int Augustin et des autres peres.
Verité evidente de la religion chretienne.
Cinq chapitres, tirés du livre de la vie monastique.
Heures chretiennes, tirées de l'ecriture sainte et des saints peres, par
I. Horstius, relié en veau : 2 tomes.
Le breviaire romain, en latin et en francois : 4 tomes ; lesquels se trouveront
›ur la premiere planche d'en bas de la grande bibliothèque.

Signé · La princesse Christine de Salm.
ce 16 decembre 1740.

N° 6. POUR SON ALTESSE MADAME
LA PRINCESSE DE HESSE.

Estat des livres de maroquin et autres, que Son Altesse madame la princesse Christine de Salm destine a Son Altesse Serenissime madame la princesse de Hesse, contenus dans la petite armoire du costé de la porte de l'antichambre et ailleurs.

Aix la Chapelle, ce 16 novembre 1740.

Premierement. Instruction et exercice de piété durant la sainte messe.

Abregé de l'instruction sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacrements de penitence et d'eucharistie.

De l'imitation de Jesus Christ, par le sieur de Beuil, prieur de Saint Val.

Le nouveau testament de N. S. J. C., avec les epitres de saint Paul, les epitres canoniques, l'apocalipse : 2 tomes, reliés en rouge.

Passages choisis de l'écriture sainte pour tous les jours du mois.

L'office de l'église, en latin et francois, dedié au roy.

Le catechisme du concile de Trente.

Conduite pour la confession et communion.

Office de la semaine sainte, à l'usage de Rome, en latin et en francois; relié en rouge tout uni.

Le diurnal romain, en latin et en francois, suivant la reformation du concile de Trente : 2 tomes.

Cinq chapitres tirés du livre de la vie monastique ; relié en citron.

Sur les tablettes du cabinet.

Premierement. L'invocation et l'imitation des saints pour tous les jours de l'année : 4 petits tomes, à fermoirs.

Un petit diurnal romain.

Instruction et exercice de pieté durant la sainte messe : double.

Dix huit petits tomes de maximes tirées de l'ecriture sainte.

Signé : La princesse Christine de Salm.

N° 7. Estat d'une partie de ma vaisselle d'argent et autres argenteries, destinées pour le prince Louis de Salm, mon arrier petit neveu.

Un grand plat bassin ou mes armes sont gravés dans le fond. Deux eguieres. Deux grands plats à potage. Douze plats à ragouts. Vingt quatre assiettes. Douze cuilleres et autant fourchettes. Douze manches de couteaux avec leurs lames. Deux grands cuilleres à potage. Deux cuilleres à ragouts.

Deux poivriers avec quatre petites cuilleres. Deux salieres. Quatre flambeaux de table. Un moutardier avec une petite cuillere. Un porte-mouchettes avec une grosse mouchette. Un sucrier d'Augsbourg doré en partie. Une machine d'argent où l'on pose l'huile d'olives et le vinaigre. Un chaudron à thé. Un rechaud. Un poilon à trois pieds avec son couvercle. Un grosse caffiere, qui peut aussy servir de chocolatiere. Une pallette, qui sert à decouper les tourtes. Une lampe de chambre.

Le present estat est destiné au prince Louis de Salm, heritier de Son Altesse madame la princesse.

Signé : Marie Christine princesse de Salm.

N° 8.

Nous, Christine, rheingrafe, princesse de Salm, comtesse de Buchoven, scavoir faisons à tous qu'il appertient, que nous voulons et ordonnons par cet écrit, que notre carosse et chavaux avec leurs harnois soient apres notre deceds delivrés a monsieur le prince Louis de Salm notre arriere petit neveu et heritier; de meme qu'un lit à tombau de damas cramoisi bordé d'un petit galon d'argent, avec six chaises couvertes de meme damas, et des housses d'indienne bleu et blanc; le dit lit est garni de deux matelats de bazin blanc, d'un plumon de futaine avec des rayes bleues, d'un traversin et de deux oreillers, de deux couvertes, l'une de satin blanc doublée d'un gros taffetat orore, et l'autre d'indienne, avec un couvre pieds de satin blanc, doublé de taffetat blanc.

Je luy donne aussy une tres belle canne garnie d'un pommeau d'or, venue d'Angleterre, et un goblet de porcelaine de Saxe, blanc et doré, à deux ances, qui a un couvercle et une soucoupe.

Et pour que cet ecrit ait la meme force et valeur comme s'il était inseré mot a mot dans notre dernier testament, nous l'avons signé de notre main et y fait apposer le cachet de nos armes Fait à Aix la Chapelle, le 26e novembre de l'an mille sept cent quarante et deux.

Signé : La princesse Christine de Salm.

Quod præmissæ octo copiæ cum veris orginalibus suis, per serenissimam principissam Christinam de Salm, pientissime defunctam, manu propria, mihi probe nota, subsignatis, collatæ concordent, attestor, hac decima nona decembris 1744.

Carolus Franciscus Urlichs, apostolico-cæsareus publicus, et in camera imperiali immatriculatus, Aquisgrani residens, notarius.

Nous, bourguemaitres, eschevins et conseil du siege royal et libre ville imperiale d'Aix la Chapelle, certifions par les presentes que le sieur Charles François Urlichs, qui a soucrit et muni de son cachet notariale les premises copies, et en atteste la concordance, est notaire loyal, resident en cette ville, aux actes et attestats duquel on ajoute plaine foi, tant en, que hors justice. En foi de quoi, nous avons fait signer les presentes par notre secretaire, et munir du seel de notre chancellerie. Aix la Chapelle, ce 21e du decembre 1744.

J. P. M. Becker, secretarius.

Nous, juge, bourguemetre et echevins de la ville d'Anholt, certifions qu'ayants collationné la copie cydessus, rapportée avec l'acte d'ouverture et de publication du testament de feue Son Altesse Serenissime madame la princesse Christine de Salm, nous l'avons trouvé conforme de mot à mot. En foy de quoy nous avons fait apposer les scaux de la justice et de la ville, et signer pour le secretaire. Anholt ce 21 juin 1754.

L. S. L. S.

G. P. Scholl.
secretarius.

XII. Charles-Théodore-Othon, prince de Salm, et du S. E. R., wildgrave de Dhaun et Kyrbourg, rhingrave de Stein, seigneur souverain de Fenestrange, baron d'Anholt, né le 27 juillet 1645, fut conseiller intime de l'empereur Léopold, maréchal-de-camp général, colonel d'un régiment d'infanterie, et ensuite, ministre et grand-maître de la maison de l'empereur Joseph, dont il avait été le gouverneur. Il mourut à Aix-la-Chapelle le 10 novembre 1710.

Il épousa 1° en 1665, Godefride-Anne-Marie-Agnès-Ignace, comtesse de Gelehn, morte en couches le 2 novembre 1667, fille de Wolfang, comte de Gelehn et de Hayn, et de Marie d'Amstenrad : 2° le 10 mars 1671, Louise-Marie de Bavière, morte le 11 mars 1679, fille aînée d'Edouard de Bavière, prince palatin, et d'Anne de Gonzague, duchesse de Bavière ;

sa sœur Anne de Bavière épousa, le 11 décembre 1663, Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé.

Du premier mariage :

1. Marie-Godefride-Dorothée-Christine, princesse de Salm, née le 2 novembre 1667, et mariée le 15 juillet 1687, avec Léopold-Ignace, prince de Dietrichstein, né en 1660 et mort en 1708, fils de Ferdinand-Joseph, prince de Dietrichstein, et d'Elisabeth d'Eggenberg.

Du second mariage :

2. Louise, princesse de Salm, née le 13 mai 1672, religieuse visitandine à Nancy.

3. Une fille morte en naissant le 6 septembre 1673.

4. Louis-Othon, qui suit XIII.

5. Un fils, né le 16 juillet 1675, mort le même jour.

6. Louise-Apollonie, princesse de Salm, née le 21 janvier 1677, et morte le 22 mai 1678.

7. Eléonore-Christine-Elisabeth, princesse de Salm, née le 14 mars 1678, dame de l'ordre de la Croix-étoilée, morte le 23 mars 1737, qui épousa en 1714, Conrad-Albert-Charles, duc d'Ursel, maître-de-champ général au service de S. M. Cath., colonel d'un régiment de dragons, gouverneur de Namur, mort le 3 mai 1738, fils de François, comte d'Ursel, et d'Honorine-Marie-Dorothée de Hornes.

XIII. Louis-Othon, prince de Salm, et du S. E. R., wildgrave de Dhaun et Kyrbourg, rhingrave de Stein, seigneur souverain de Fenestrange, Anholt, etc. né le 24 octobre 1674, mourut le 28 novembre 1738. En lui s'éteignit la ligne masculine des princes de Salm.

Il épousa, le 20 juillet 1700, Albertine-Jeanne-Catherine-Françoise de Nassau-Hadamar, née le 5 juillet 1679, morte le 11 juin 1716, fille de Maurice-Henri, prince de Nassau-Hadamar, et d'Anne-Louise, comtesse de Manderscheit-Blankenheim.

De ce mariage :

1. Dorothée-Françoise-Agnès, princesse de Salm, *petite-nièce de la testatrice*, née le 21 janvier 1702, dame de la Croix-étoilée, morte le 25 janvier 1751, qui épousa le 25 mars 1719, Nicolas-Leopold, wild- et rhingrave, comte de Salm et de Hoogstraten, fils unique de Guillaume-Florent, wild- et rhingrave, comte de Salm et de Hoogstraten, et de Marie-Eléonore, comtesse de Mansfeld. Ils suivent XIV.

2. Elisabeth-Alexandrine, princesse de Salm, née le 21 janvier 1704, morte le 17 décembre 1739, qui épousa le 17 avril 1721, Claude-Lamoral II, prince de Ligne, d'Amblise, d'Epinoy et du S. E. R., marquis de Roubaix et de Dormans, comte de Faukenberg, seigneur de Belœil, Montrœul, Herzeele, Antoing, Werchin, Wallincourt, Cisoing, Silly, Fagnolle, Baudour, et autres lieux, grand d'Espagne, pair, sénéchal et maréchal de Hainaut, connétable de Flandre, chevalier de la Toison-d'or, feld-maréchal des armées de S. M. I. et R., colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie Wallonne, conseiller intime d'état impérial, etc., né le 7 août 1685 et mort le 7 avril 1766, fils d'Henri-Louis-Ernest, prince de Ligne, et de Jeanne-Monique d'Aragon-y-Benavides.

De ce mariage :

3. Charles-Joseph, prince de Ligne, d'Amblise et d'Epinoy, grand d'Espagne, comte immédiat de Fagnolle, membre du collége des comtes de l'empire, gentilhomme héréditaire et prince dans le royaume de Pologne, comte-princier d'Edelstetten avec voix virile dans le conseil des princes de l'empire, chevalier de la Toison-d'or, commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, lieutenant feld-maréchal des armées impériales, colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom, chambellan impérial, etc., né à Bruxelles le 23 mai 1735, et mort à Vienne le 13 décembre 1814, épousa le 7 août 1755, Marie-Françoise-Xavier, princesse de Liechtenstein, dame de la Croix-étoilée, née le 27 novembre 1739, fille d'Emmanuel, prince de Liech-

tenstein, et de Marie-Antoinette de Dietrichstein-Weichelstadt. (*Voyez ma* Notice sur les quatre anciens vicomtés de Hollande, p. 27.)

1. Louise-Marie-Christine, princesse de Ligne, née le 17 février 1728, chanoinesse de Remirement, *filleule et arrière-petite-nièce de la testatrice.*

2. Marie-Josèphe-Thérèse, princesse de Ligne, née le 7 janvier 1730, chanoinesse d'Elsen, *arrière-petite-nièce de la testatrice.*

3. Christine-Anne-Louise-Oswaldine, princesse de Salm, née le 29 avril 1707, décédée à Hoogstraten, le 19 août 1775 [1], *petite-nièce de la testatrice*, qui épousa 1° le 30 décembre 1725, Joseph, landgrave de Hesse-Rothenbourg, né le 23 septembre 1705 et mort le 24 juin 1744, fils d'Ernest-Léopold, landgrave de Hesse-Rothenbourg, et de Marie-Anne, comtesse de Lœrenstein; 2° le 14 juin 1753, Nicolas-Léopold, prince de Salm-Salm, son beau-frère, ci-dessous.

Du premier mariage :

1. Anne-Victoire-Marie-Christine, princesse de Hesse-Rothenbourg, *arrière-petite-nièce de la testatrice*, née le 25 février 1728, qui épousa Charles, duc-pair de Rohan-Rohan, prince de Soubise, comte de Lavoulte et de Tournon, vicomte de Joyeuse, gouverneur de Flandre et Hainaut, maréchal de France, etc., mort en 1787, veuf le 19 septembre 1739 d'Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, et le 5 avril 1745 d'Anne-Thérèse, princesse de Savoie-Carignan, et fils de Louis-François-Jules de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne-Julie-Adelaïde de Melun.

2. Ernest-Nicolas-Léopold, landgrave héréditaire de Hesse-

[1] 1775. 19 augusti. Obiit illustrissima ac celsissima, serenissima princeps Christina-Anna-Ludovica-Oswaldina, nata princeps de Salm-Salm, etc. Secunda conjux illustrissimi ac serenissimi principis Nicolai-Leopoldi, etc., etc. — 20 ejusdem, sepulta in cavea. (*Actes civils à Hoogstraten*).

Rothenbourg, né le 27 mai 1735, décédé à Hoogstraten le 6 juin 1742 [1].

3. Marie-Louise-Eléonore, princesse de Hesse-Rothenbourg, *arrière-petite-nièce de la testatrice*, qui épousa son cousin-germain Maximilien-Frédéric-Ernest : prince de Salm-Salm, ci-dessous XV.

XIV. NICOLAS-LÉOPOLD, PRINCE DE SALM-SALM ET DU S. E. R., duc de Hoogstraten, wildgrave de Dhaun et Kyrbourg, rhingrave de Stein, souverain-seigneur d'Anholt et Fenestrange, chevalier de la Toison-d'or, conseiller intime actuel de S. M. I. et R., maréchal de camp, colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie, gouverneur d'Anvers. Il naquit le 25 janvier 1701, succéda en 1738 au prince Louis-Othon, son beau-père, comme plus proche agnat, avec ses deux cousins-germains, et mourut à Hoogstraten le 4 février 1770 [2].

Il épousa 1° le 25 mars 1719, Dorothée-Françoise-Agnès, princesse de Salm, précitée, dame de l'ordre de la Croix-étoilée, née le 21 janvier 1702, décédée à Anholt le 25 janvier 1751, et

[1] 1742. 6 junii. Obiit hic in castro, serenissimus princeps Ernestus-Nicolaus-Leopoldus, princeps Hassiæ-Rhynfeldensis, filius serenissimi principis Josephi, Hassiæ-Rhynfeldensis principis, et principissæ Oswaldinæ, principissæ Hassiæ-Rhynfeldensis, natæ principissæ Salmensis, conjugum. — 8 ejusdem. Sepultus est in caveâ comitum. Comitati fuerunt 16 famuli portantes faces. Illum cubicularii serenissimi nostri principis portaverunt ex rheda in ecclesiam. Campanis ecclesiæ majoris sonantibus omnibus. (*Actes civils de Hoogstraten*).

[2] 1770. 4 februarii. Obiit, munitus omnibus ecclesiæ sacramentis, circa horam septimam matutinam, serenissimus princeps de Salm-Salm, dux Hooghstratanus, in suo castello, et a reverendo domino pastore Van den Broeck, administratus. — 7 ejusdem mensis. Intestinum, jecur et cor defuncti depositi fuerunt in caveâ mortuaria, presente nomine pastoris ægroti reverendus admodum dominus decanus Imbrechts, ante altare Sacri Sanguinis. — 19 ejusdem. Exequiæ factæ sunt. — 20 februarii. Ad horam septimam vespere, sepultus est, concomitantibus magistratu, studiosis et juvenibus, faces portantibus circa trecentas. Omnia altaria ecclesiæ candelis ornata. (*Actes civils de Hoogstraten*).

inhumée à Hoogstraten le 19 septembre suivant [1] : le duc de Hoogstraten en 1765 y fit placer un superbe mausolée, avec cette inscription :

D. O. M.

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO
SEPTENGENTESIMO SEXAGESIMO QUINTO: PIISSIMIS
MANIBUS CARISSIMÆ SUÆ QUONDAM CONJUGIS
DOROTHEÆ FRANCISCÆ AGNETIS SERENISSIMÆ
PRINCIPISSÆ DE SALM SALM, PIE IN DOMINO
DEFUNCTÆ VIGESIMA QUINTA JANUARII ANNO
1751, ÆTATIS AUTEM SUÆ QUADRAGESIMO NONO,
QUATUORDECIM POST MORTEM EJUS ANNIS,
SERENISSIMUS VIVENS NICOLAUS LEOPOLDUS,
DEI GRATIA, SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS
DE SALM SALM, DUX HOOGSTRATÆ, COMES
SYLVESTRIS DE DHAUN ET KYRBURG, COMES
RHENI DE STEIN, SUPREMUS DOMINUS IN ANHOLT
ET FINSTINGEN, AUREI VELLERIS EQUES,
CONSILIARIUS INTIMUS ACTUALIS SACRÆ
CÆSAREÆ REGIÆ ET APOSTOLICÆ MAJESTATIS,
SUPREMUS CAMPI MARESCHALLUS, LEGIONIS
PEDESTRIS COPIARUM REGIOCÆSAREARUM
COLONELLUS PROPRIETARIUS, CIVITATIS ET ARCIS
ANTVERPIENSIS NECNON FORTALITIORUM INDE
DEPENDENTIUM GUBERNATOR, MONUMENTUM
HOC AMICUS ET QUONDAM MARITUS, IN
GLORIOSAM EJUS MEMORIAM, EXTRUI CURAVIT.
POST OBITUM AUTEM SUUM IN EODEM CONSEPILIRI :
VOLUIT ET DESIDERAVIT, UT AMBO REQUIESCANT
IN DOMINO ET SANCTISSIMA PACE. AMEN.

[1] 1751. 18 septembris. Anholdia huc advectum est cadaver serenissimæ principis de Salm, uxoris serenissimi principis ac ducis de Hoogstraten, per dominum Pisa, colonellum. — 19, vesperi, comitante capitulo, magistratu, qui

Il épousa 2° le 14 juin 1753, sa belle-sœur, Christine-Anne-Louise-Oswaldine, princesse de Salm, précitée, dame de l'ordre de la Croix-étoilée, née le 29 avril 1707, décédée à Hoogstraten le 19 août 1775, veuve de Joseph, landgrave de Hesse-Rothenbourg.

Du premier mariage :

1. Gabrielle-Marie-Christine-Louise, princesse de Salm-Salm, *arrière-petite nièce et filleule de la testatrice*, née à Anholt le 8 janvier 1720, chanoinesse de Thorn et de Vreden, décédée sans alliance.

2. Louis-Charles-Othon, prince héréditaire de Salm-Salm, né à Hoogstraten le 22 août 1721 [1], *arrière-petit-neveu et héritier universel de la testatrice*, fut chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, abbé commendataire de Bohéries au diocèse de Laon, de Beaupré au diocèse de Beauvais, et de Saint-Quintin-en-l'île au diocèse de Noyon, ensuite après la mort de son père, prince de Salm-Salm et du S. E. R., duc de Hoogstraten, wildgrave de Dhaun et

et portavit idem cadaver, ac cor ejusdem principis in capsula separata, sonantibus omnibus totius municipii campanis, scilicet begginagii, clarissarum, teresianarum. Faces 32 a totidem pueris circumcirca feretrum portatæ sunt. Sepulta autem fuit in caveâ ante Venerabilis altare noviter extructa. Loculus, in quo depositum erat corpus, coram presentibus, ad recognoscendum illud, per dictum dominum Pisa fuit apertus, quod ab iisdem cognitum, per eumdem dominum denuo clausus fiut. *(Actes civils de Hoogstraten).*

[1] 1721. 22 augusti. In castro hic recenter natus, baptisatus, et 7 septembris, ceremoniæ solemniter suppletæ sunt ante summum altare in choro. Infanti nomen datum est, Ludovicus-Carolus-Borromæus-Otto. Erat filius illustrissimi ac excellentissimi domini Nicolai-Leopoldi, comitis Hooghstratani, etc. et serenissimæ principissæ Dorotheæ-Agnetis, natæ principissæ Solmensis, etc., conjugum. Patrinus, serenissimus princeps Ludovicus-Otto, S. R. I. princeps salmensis, rheni et silvarum comes (*voyez* XIII) : pro quo respondit Joannes-Christianus de Heringen, primarius nobilis suprascripti principis. Matrina, Maria-Dorothea, S. R. I. principissa de Dietrichstein, nota principissa Salmensis (*voyez* XII. 1.) : pro ea respondit prænobilis domicella Magdalena de Rochechouart, primaria domicella suprascriptorum parentum. (*Actes civils de Hoogstraten.*)

Kyrbourg, rhingrave de Stein, souverain seigneur d'Anholt et de Fenestrange, etc. mort sans enfants le 29 juillet 1778. Il épousa à Seraing Marie-Anne-Félicité, comtesse de Horion, née le 12 mai 1743. Ce prince s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais après avoir reçu le sousdiaconat, il fut sécularisé par dispense du Saint-Office, approuvée par le Pape.

3. Guillaume-Florentin-Claude-Lamoral-Antoine-Joseph-Jean-Thadée, prince de Salm-Salm, né à Anholt le 18 février 1723, capitaine d'infanterie au régiment de son père, tué à la bataille de Striegau en Silésie, le 4 juin 1745.

4. Élisabeth-Léopoldine-Marie-Françoise, princesse de Salm-Salm, née à Anholt le 8 février 1724, morte à Hoogstraten le 13 juillet 1725 [1].

5. Louise-Françoise-Anselmine-Marie-Anne-Thérèse, princesse de Salm-Salm, née à Hoogstraten le 3 mars 1725 [2], mariée le 15 novembre 1742, à Jean-Guillaume, comte de Manderscheit-Blankenheim, né le 14 février 1708.

6. Marie-Christine-Jeanne-Albertine, princesse de Salm-Salm,

[1] 1725. 13 julii Obiit in castro Elisabetha, comitissa, Arnoldiæ nata, duorum annorum ætate, filia illustrissimi ac excellentissimi domini Nicolai-Leopoldi, S. R. I. comitis Hoogstratani, etc. et serenissimæ principissæ Salmensis, etc., conjugum. — 15. Sub tumba comitum sepulta est. (*Actes civils de Hoogstraten.*)

[2] 1725. 3 martii. Baptisata est in castillo Hooghstratano infans recens nata illustrissimi domini Nicolai-Leopoldi, S. R. I. comitis Hooghstratani, et serenissimæ principissæ Dorotheæ-Agnetis, natæ principissæ Salmensis, conjugum. Nomen infantis, Ludovica-Francisca-Anselmina-Maria-Anna-Theresia. — 1728. 19 julii. In castro hic natæ et baptisatæ 3 martii 1725 ceremoniæ suppletæ sunt ante summum in choro altare infantis, cui nomen datum : Ludovica-Francisca-Anselmina-Maria-Anna-Theresia, filia Nicolai-Leopoldi et Dorotheæ-Agnetis. Patrinus, Princeps Anselmus Franciscus, princeps de la Tour et Taxis, pro quo respondit prænobilis dominus Jacobus, marchio de Grandville. Matrina, principissa Ludovica de la Tour et Taxis, nata principissa de Lohkowitz; pro qua respondit domicella Anna-Aloysia, baronissa de Burlo. (*Actes civils de Hoogstraten.*)

arrière-petite-nièce de la testatrice, née à Hoogstraten le 14 août 1727 [1], chanoinesse de Thorn.

7. Marie-Elisabeth-Joseph, princesse de Salm-Salm, *arrière-petite-nièce de la testatrice*, née à Hoogstraten le 13 mai 1729 [2] mariée le 3 août 1751 à François-Erwin-Eugène, comte de Schœnborn et du S. E. R., colonel d'infanterie au service du prince-évêque de Wurtzbourg, né en janvier 1727, fils unique d'Anselme-François, comte de Schœnborn et du S. E. R., et de Marie-Thérèse, comtesse de Monfort.

8. François-Georges-Léopold, prince de Salm-Salm, né à Hoogstraten le 18 juin 1730 [3], mort à Anholt le 4 juin 1731.

[1] 1727. 14 augusti. In castro hic recenter nata et baptista — ejusdem mensis, ceremoniæ solemniter suppletæ sunt ante summum in choro altare infantis, cui nomen datum, Maria-Christina-Joanna-Albertina, filia illustrissimi ac excellentissimi domini Nicolai-Leopoldi, S. R. I. comitis Hooghstratani, etc. et serenissimæ principissæ Dorotheæ-Agnetis, natæ principissæ Salmensis, etc., conjugum ; Patrinus, illustrissimus ac excellentissimus dominus Joannes-Dominicus-Albertus, rheni-et silvarum comes, comes de Salm, etc.; pro quo respondit excellentissimus dominus Philippus, comes de Salm, etc. Matrina, Christina-Ludovica-Oswaldina principissa de Hesse, nata principissa Salmensis (*voyez XIII.* 3.); pro qua respondit prænobilis domina baronissa de Gousseaux d'Alimont, domina primaria principissæ. *(Actes civils de Hoogstraten.)*

[2] 1729. 13 maii. In castro hic recens nata et baptisata fuit infans illustrissimorum Nicolai-Leopoldi, et Dorotheæ-Agnetis. — 1730. 9 octobris Ceremoniæ supple[tæ] sunt filiæ hic in castro natæ et baptisatæ 13 maii 1729. Nomen datum Maria-Elisabet[h]-Joseph. Patrinus, Josephus-Ferdinandus de Hesse (*voyez XIII. 3.*); pro quo respon[dit] dominus Guillelmus, rheni-et sylvarum comes, frater pueri (*voyez XIV. 3.*) Matrin[a] Elisabeth de Ligne, nata principissa Salmensis (*voyez XIII. 2.*); pro qua respon[dit] prænobilis domina baronissa de Gousseaux d'Alimont, domina primaria principiss[æ] *(Actes civils de Hoogstraten.)*

[3] 1730. 18 junii. In castro baptisatus est parvulus, recens natus filius, illustris[si]morum comitum Nicolai-Leopoldi, et Dorotheæ-Agnetis. — 9 octobris. Supple[tæ] etiam sunt ceremoniæ filii in castro nati et baptisati 18 junii, cui nomen dat[um] Franciscus-Georgius-Leopoldus, filius Nicolai-Leopoldi, et Dorotheæ Agne[tis] Patrinus, dominus Franciscus-Georgius de Manderscheit-Blankenheim; pro q[uo] respondit Ludovicus-Otto, rheni-et sylvarum comes, frater pueri (*voyez XIV.* - Matrina, domina Eleonora, principissa d'Eltein, comitissa de Manderscheid Blankenheim ; pro quo respondit Gabriela, rheni-et sylvarum comitissa, so[ror] pueri (*voyez XIV. 1.*) *(Actes civils de Hoogstraten).*

Junius 1761.

Henricus Gabriel, Dei et apostolicæ sedis gratia, episcopus Antverpiensis, etc. Omnibus has visuris, salutem in Domino. Fidem facimus et attestamus per præsentes, nos die prima mensis junii anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo primo, vigore litterarum patentium illustrissimorum ac reverendissimorum dominorum, respective Viennensis in Austria, et Cameracensis in Flandria, archiepiscoporum, (quas per secretarium nostrum qua protonotarium apostolicum in forma authentica exscriptas ad calcem harum apponi mandavimus), in palatio serenissimi principis de Salm Salm, ducis Hooghstratani, aurei Velleris equitis, etc., etc., benedictionem nuptialem, juxta formam a sacra concilio Tridentino præscriptam, impertiisse excellentissimo domino Georgio Adamo, Sacri Romani Imperii comiti de et in Starhemberg, insignis ordinis aurei Velleris equiti, utriusque sacræ, cæsariæ regiæque apostolicæ majestatis camerario, consiliario actuali intimo, necnon apud regis christianissimi majestatem oratorio plenipotentiario; et serenissimæ principi Mariæ Franciscæ Josephæ de Salm Salm : testibus Carolo Leopoldo, duce Arembergico, et Maximiliano Emmanuele, principe Hornano, insignis ordinis aurei Velleris equitibus, etc., etc. In quorum fidem hasce, manu propria signatas, sigilloque nostro munitas, per secretarium nostrum expediri, et in registro secretariæ nostræ episcopalis de verbo ad verbum in perpetuam rei memoriam jussimus adnotari. Datum Antverpiæ in palatio nostro episcopali, die, mense et anno quibus supra.

H. G. episcopus Antverpiensis.

De mandato illustrissimi ac
reverendissimi domini mei.
L. Wouters, secretarius [1].

9. Marie-Françoise-Josèphe, princesse de Salm-Salm, née à Anholt le 28 octobre 1731, chanoinesse de Maubeuge, qui épousa le 1 juin 1761 George-Adam, prince de Starhemberg, né le 10 août 1724, décédé le 19 avril 1807.

10. Maximilien-Frédéric-Ernest, prince de Salm-Salm, qui suit XV.

11. Charles-Alexandre-Louis-Auguste, prince de Salm-Salm, né à Anholt le 15 décembre 1735, chanoine de Cologne, de Hildesheim et de Strasbourg, décédé le 1 février 1796, qui épousa le 14 mai 1766, Marie-Jeanne, baronne Leers de Leersbach, née le 10 avril 1753.

[1] *Archives de l'église de Saint-André, à Anvers.*

12. Auguste-Sophie-Alexandrine-Frédérique-Thérèse-Agnès, princesse de Salm-Salm, sœur jumelle du précédent, chanoinesse de Mons et de Cologne, décédée à Senones, le 30 janvier 1775, agée de 38 ans.

13. Marie-Josèphe-Jeanne-Guillelmine, princesse de Salm-Salm, née à Anholt le 26 décembre 1736, chanoinesse de Maubeuge, qui épousa le 29 octobre 1771, Charles-Albert, prince de Hohenlohe-Schillings furst, né le 22 septembre 1719, décédé le 18 janvier 1793.

14. Joseph-Marie-Henri, prince de Salm-Salm, né à Anholt le 20 décembre 1737, mort le 10 mars 1748.

15. Marie-Anne-Victoire, princesse de Salm-Salm, née à Anholt le 17 février 1740, décédée le 20 juillet 1816, mariée à Malines par procuration le 6 novembre 1758 à Petro-de-Alcantara Pimentel-Henriquez, marquis de Tavara, comte de Villada, duc de Lerma grand d'Espagne, décédé le 1 juin 1790, fils de Miguel Pimentel-Henriquez, et de Marie-Françoise-Alphonse-Hurtado-de-Mendoça-de-la-Vega-Silva-Sandoval-y-Luna, duchesse de l'Infatado et de Pastrana. La bénédiction nuptiale fut donnée par le cardinal d'Alsace-de-Boussu, dans la chapelle de son palais. François, marquis des los Rios, fut chargé de la procuration.

16. Emmanuel-Henri-Oswald-Joseph-Nicolas-Léopold, prince de de Salm-Salm, né à Hoogstraten le 22 mai 1742 [1], chevalier de Malte, commandeur de Catatrava, décédé sans alliance.

17. François-Joseph-Jean-André, prince de Salm-Salm, né à Anholt le 30 novembre 1743, chanoine de Cologne, reçu tréfoncier du chapitre de Saint-Lambert à Liége en 1757.

[1] 1742. 22 maii. In castro hic recens natus, et in ecclesia ante summum altare baptisatus est princeps Emmanuel-Henricus-Oswaldus-Josephus-Nicolaus-Leopoldus, filius serenissimi principis Nicolai-Leopoldi, S. R. I. principis Salmensis, ducis Hoogstratani etc. et serenissimæ principissæ Dorotheæ-Agnetis, natæ principissæ Salmensis, ducis Hooghstratanæ, etc. Patrinus serenissimus princeps Maximilianus-Emmanuel, princeps de Hornes et S. R. I. etc.; pro quo respondit Guillelmus-Florentinus, frater pueri, *(voyez XIV. 3.)* Matrina, principissa Henrica de Hornes, nata comitissa de Salm; pro quo respondit Christina-Oswaldina, principissa Hassiæ, nata principissa Salmensis, *(voyez XIII. 3).*

18. Guillaume-Florentin-Jean-Felix, prince de Salm-Salm', né à Anholt le 10 mai 1745, reçu tréfoncier du chapitre de saint Lambert à Liége en 1761, évêque de Tournay en 1775, puis archevêque de Prague.

XV. Maximilien-Frédéric-Ernest, prince de Salm-Salm et du S. E. R., duc de Hoogstraten, wildgrave de Dhaun et Kyrbourg, rhingrave de Stein, souverain seigneur d'Anholt, etc. chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, et de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, etc. etc., né à Anholt le 28 novembre 1732, décédé à Anvers le 14 septembre 1773, et inhumé à Hoogstraten [1].

Il épousa à Hoogstraten le 16 mars 1756, sa cousine-germaine Marie-Louise-Eléonore, princesse de Hesse, ci-dessus XIII. 3. 3. [2].

[1] 1773. 14 mensis septembris. Obiit Antverpiæ illustrissimus ac serenissimus dominus, S. R. I. princeps, Maximilianus-Fredericus-Ernestus, princeps de Salm-Salm, duc de Hoogstraten, comes sylvestris in Dhaun et Kyrbourg, comes rheni in Stein, supremus dominus in Anhold, illustrissimi militaris ordinis Theresiani, necnon Aurei Velleris eques, etc., maritus illustrissimæ ac serenissimæ principis Mariæ-Ludovicæ-Eleonoræ de Salm-Salm, natæ principis Hassiæ-Reinsfeld-Rottenbourg, etc. — 16 ejusdem mensis. Overgevoert in eene koetze met zes peerden tot aen de trappen van de kerk, alwaer de canoniken het lyk ontvangen hebben, en onder het zingen van den Miserere in de groote koor gebragt. Na het zingen van den Libera werd het lyk door de paters minderbroeders gedragen naer den kelder. Zestien flambeeuwen werden gedragen door kinderen. — 20 ejusdem. De plegtige uitvaert. De doodklok luidde zes weken. (*Actes civils de Hoogstraten*).

[2] 1756. 16 martii. Visa dispensatione originali a sanctissimo patre Benedicto XIV in secundo consanguinitatis gradu, data 2 octobris 1755; et processu verbali exemptionis demandato a sanctissimo patre reverendo domino officiali diœcesis Antverpiensis facto; Maximilianus, princeps de Salm-Salm, et Ludovica, princeps Hassiæ, tribus dispensationibus bannorum et temporis clausi ab illustrissimo et reverendissimo Dominico de Gentis, episcopo Antverpiensi, et a reverendo admodum patre Bernardo Reichen, societatis Jesu, sacellano castrensi legionis pedestris serenissimi principis Nicolai-Leopoldi de Salm-Salm, ducis Hoogstratani, a me infrascripto prævie recepto, mutuo consensu sacro matrimonii vinculo conjuncti fuerunt. Testes : Petrus-Franciscus de Piza, supremus vigiliarum generalis, commendans fortalitii Antverpiensis; et Joannes de Pauly, capitaneus circuli superioris Rheni. Qui unà mecum subscripserunt. Piza. Pauly.

P. Theod. Van den Broeck.

(*Actes civils de Hoogstraten*).

De ce mariage :

1. Nicolas-Tolentin-Léopold-Louis-Oswald-Jean-Népomucène, prince héréditaire de Salm-Salm, né à Hoogstraten le 1 juin 1760 [1].

2. Constantin-Charles-Alexandre-Joseph-Jean-Népomucène, prince de Salm-Salm, qui suit XVI.

3. Louis-Othon-François-Jean-Népomucène, prince de Salm-Salm, né à Hoogstraten le 26 mai 1765, décédé le 23 octobre suivant [2].

4. George-François-Jean-Népomucène, prince de Salm-Salm,

[1] 1760. 1 junii. Baptisatus est Nicolaus-Tolentinus-Leopoldus-Ludovicus-Oswaldus-Joannes-Nepomucenus, filius serenissimi S. R. I. principis Maximiliani-Frederici-Ernesti de Salm-Salm, comitis sylvestris in Dhaun et Kyrbourg, rheni comitis in Stein, supremus dominus in Anhold, Vistringen, equitis illustrissimi militaris ordinis Theresiani, colonellus legionis serenissimi principis Nicolai de Salm-Salm in servitiis pedestris cæsarearum et regiarum Germaniæ, Hungariæ et Bohemiæ majestatum, generalis sigiliarum præfecti circuli Superioris Rheni; ac serenissimæ principis Mariæ-Ludovicæ-Eleonoræ de Salm-Salm, natæ principis Hassiæ Rheinfeldensis; conjugum. Patrinus, serenissimus S. R. I. princeps Nicolaus-Leopoldus de Salm-Salm, duc Hooghstratæ, etc. (*Voyez XIV*). Matrina, serenissima princeps Christina-Anna-Ludovica-Oswaldina de Salm-Salm, duc Hooghstratæ, etc. natæ princeps de Salm (*voyez XIII. 3*). (*Actes civils de Hoogstraten.*)

[2] 1765. 26 maii. Natus et baptisatus in castro, et — 1 junii, ceremoniæ solemniter suppletæ sunt ante summun altare in choro, infantis cui nomen datum, Ludovicus-Otto-Franciscus-Joannes-Nepomucenus, filius serenissimæ S. R. I. principis Maximiliani-Frederici-Ernesti de Salm-Salm, etc. ac serenissimæ principissæ Mariæ-Ludovicæ-Eleonoræ de Salm, etc. conjugum. Patrinus, Ludovicus-Carolus-Otto, princeps de Salm-Salm, Sancti-Auberti ordinis eques, abbas commendatarius abbatiarum regiarum de Boheries, Beaupré et Sancti-Quintini-Insula (*voyez XIV. 2*); pro quo respondit serenissimus S. R. I. princeps Nicolaus-Leopoldus, duc Hooghstratæ (*voyez XIV*). Matrina, Francisca-Christina, serenissima comitissa, palatina, illustris collegii de Thorn et Essen abbatissa, pro qua respondit serenissima princeps, Christina-Anna-Ludovica-Oswaldina, duc Hoogstratæ (*voyez XIII. 3*). — 23 octobris. Obiit hic puer. — 25 ejusdem sepultus est in nova tumba ante altare sanctissimi sacramenti. (*Actes civils de Hoogstraten.*)

né à Hoogstraten le 26 mai 1766 [1], décédé le 12 juillet 1834.

5. Guillaume-Florentin-Frédéric, prince de Salm-Salm, né le 28 septembre 1769, chanoine des chapitres de Cologne, de Strasbourg et de Spire, décédé le 2 mars 1824.

6. Louis-Othon-Oswald, prince de Salm-Salm, né le 12 juillet 1772, décédé en 1822.

7. Marie-Anne-Henriette, princesse de Salm-Salm, inhumé à Hoogstraten le 23 janvier 1776 [2].

XVI. Constantin-Charles-Alexandre-Joseph-Jean-Népomucène, prince de Salm-Salm, et du S. E. R., duc de Hoogstraten, wildgrave de Dhaun et de Kyrbourg, rhingrave de Stein, souverain, seigneur d'Anholt, etc. membre de la confédération du Rhin depuis le 12 juillet 1806, né à Hoogstraten le 22 novembre 1762 [3], décédé le 25 février 1828.

[1] 1766. 26 maii. In castro natus et baptisatus, et — 10 junii, ceremoniæ solemniter suppletæ sunt ante summum altare in choro infantis, cui nomen datum Georgius-Franciscus-Joannes-Nepomncenus, filius serenissimi S. R. I. principus Maximiliani-Frederici-Ernesti de Salm-Salm, etc. ac serenissimæ principis Mariæ-Ludovicæ-Eleonoræ de Salm-Salm, et., conjugum. Patrinus, princeps Franciscus-Georgius-Adamus de Starhemberg, etc. Matrina, serenissima princeps Maria-Francisca-Josepha de Salm-Salm (*voyez XV. 9.*) (*Actes civils de Hoogstraten.*)

[2] 1776. 23 januarii. Sepulta est in cavea ducum Maria-Anna-Henrica, filia illustrissimi domini Maximiliani-Frederici-Ernesti, ducis, etc. et Mariæ-Ludovicæ-Eleonoræ, etc. conjugum. (*Actes civils de Hoogstraten.*)

[3] 1762. 22 novembris. Baptizatus et natus in castro, et — 30 hujus, ceremoniæ solemniter suppletæ sunt ante summum in choro altare infantis, cui nomen datum est, Constantinus-Carolus-Alexander-Josephus-Joannes-Nepomucenus, filius serenissimi S. R. I. principis Maximiliani-Frederici-Ernesti de Salm-Salm, etc. ac serenissimæ principis Mariæ-Ludovicæ-Eleonoræ de Salm-Salm, etc. conjugum. Patrinus, sua serenissima altitudo Constantinus, landgravius Hassiæ-Rothenbourg, Aurei Velleris eques; pro quo respondit sua serenissima altitudo, Carolus-Alexander, princeps de Salm-Salm, prænobilis capituli cathedralis Colonicensis et Argentoratensis canonicus. Matrina, sua serenissima altitudo Maria-Eva-Sophia, landgravia Hassiæ-Rothenbourg, nata comitissa de Starhemberg; pro qua respondit sua serenissima altitudo, Augusta-Sophia, principissa de Salm-Salm, prænobilis capituli Sanctæ Waldetrudis Montibus Hannoniæ canonissa. (*Actes civils de Hoogstraten.*)

Il épousa 1° Victoire-Félicité, princesse de Læwenstein-Wertheim, décédée le 29 novembre 1786 [1], 2° le 4 février 1788, Marie Walburge, comtesse de Sternberg, née le 11 mai 1770, décédée le 16 juin 1806, fille de Chrétien, comte de Sternberg-Manderscheid; 3° Catherine Bender, née en 1792, décédée le 13 mars 1831.

Du premier mariage :

1. Marie-Victoire-Antoinette-Louise-Guillelmine-Félicité, née à Hoogstraten le 1 août 1784 [2].

2. Guillaume-Florentin-Louis-Charles, prince héréditaire de Salm-Salm, qui suit XVII.

Du second mariage :

3. George-Léopold-Maximilien-Chrétien, prince de Salm-Salm, né le 12 avril 1793, chef d'escadron au service d'Autriche, décédé le 20 novembre 1836, qui épousa le 29 avril 1828, Rosine, comtesse de Sternberg, née le 4 mai 1802, fille de Léopold, comte de Sternberg. De ce mariage :

[1] 1786, 29 novembris. In Sinones in Lotharingia-Germanica, defuncta est serenissima princeps, Victoria Felicitas de Lœwenstein-Wertheim, uxor serenissimi S. R. I. principis Constantini-Caroli-Alexandri-Josephi-Joannis-Nepomuceni principis de Salm-Salm, ducis Hooghstratani, etc. — 16 decembris. Exequiæ celebratæ sunt.

[2] 1784. 1 augusti. In castro nata et ibidem baptisata est serenissima domina princeps Maria-Victoria-Antonia. — 25 augusti. Ceremoniæ suppleta sunt in ecclesia ante summum altare in choro ; filiæ nomen datum est, Maria-Victoria-Antonia-Ludovica-Guillelmina-Felicitas. Filia erat serenissimi S. R. I. principis, Constantini-Caroli-Josephi-Joannis-Nepomuceni de Salm-Salm, ducis Hoogstratani, etc. et serenissimæ dominæ Victoriæ Felicitatis, principis de Lœwenstein-Wertheim, etc. conjugum. Patrinus, S. M. R. Victor-Amedæus II, Sardiniæ, Chypry et Hierosolymæ rex, dux Sabandiæ, marchio Pedemontis, etc; pro quo respondit serenissimus ac reverendissimus dominus princeps Giellelmus-Florentinus de Salm-Salm, espiscopus Tornacensis, etc. (*voyez XIV. 8.*) S. Matrina, S. M. R. Maria-Antonia, regina Sardiniæ, nata infans Hispaniæ, etc. pro qua respondit serenissima princeps Maria-Ludovica-Eleonora, vidua serenissimi principis Maximiliani-Frederici-Ernesti de Salm-Salm, nata princeps Hassiæ (*voyez XIII. 3. 3.*)

1.) Constantin, prince de Salm-Salm, né le 27 mars 1829, décédé le 18 janvier 1839.

2.) Françoise-Marie-Jeanne-Caroline-Aloïse, princesse de Salm-Salm, née le 4 août 1833, qui épousa le 18 juin 1853, son cousin germain Alexis-Guillaume-Zéphyrin-Victor, prince de Croy-Dulmen, ancien premier lieutenant au service de Prusse, fils d'Alfred-François-Frédéric-Philippe, duc de Croy-Dulmen, et d'Eléonore-Guillelmine-Louise, princesse de Salm-Salm, ci-dessous.

4. Eléonore-Guillelmine-Louise, princesse de Salm-Salm, née le 6 décembre 1794, qui épousa le 21 juin 1819, Alfred-François-Frédéric-Philippe, duc de Croy-Dulmen, né le 22 décembre 1789, fils d'Auguste-Philippe, duc de Croy-Dulmen, et d'Anne-Victurniane, princessc de Mortemart.

5. Jeanne-Guillelmine-Auguste, princesse de Salm-Salm, née le 5 août 1796, qui épousa le 28 juillet 1824, Philippe-François-Bernard Victurnien, prince de Croy-Dulmen, né le 26 novembre 1801, frère d'Alfred, duc de Croy-Dulmen, ci-dessus.

6. Auguste-Louise-Marie, princesse de Salm-Salm, né le 29 janvier 1798, décédée le 10 mars 1837.

7. François-Frédéric-Philippe, prince de Salm-Salm, né le 5 juillet 1801, lieutenant colonel aux grenadiers de la garde en Sardaigne, possesseur de Rheingrafenstein, décédé le 31 décembre 1842, qui épousa le 24 mars 1841 Marie-Joséphine-Sophie, princesse de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg, née le 9 août 1814, fille de Dominique-Constantin, prince de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg, et de Marie-Crescente, comtesse de Kœnigsegg-Rothenfels.

De ce mariage :

1.) Marie-Eléonore-Crescence-Catherine, princesse de Salm-Salm, née le 21 janvier 1842.

Du troisième mariage :

8. Othon-Louis-Oswald, comte de Salm-Hoogstraten, né le 30 août 1810, premier lieutenant dans l'armée de Saxe, qui

épousa 1° le 20 novembre 1834, Ernestine, baronne de Varnbuler, née le 9 octobre 1814, décédée le 29 juillet 1839; 2° le 12 août 1848, Pauline, baronne de Speht-Marchtal, née 26 janvier 1830.

9. Edouard-Auguste-George, comte de Salm-Hoogstraten, né le 8 septembre 1812, marié le 27 septembre 1845 à Sophie-Guillelmine-Charlotte de Rohr, née le 30 mai 1824.

De ce mariage :

1.) Constantin-Charles-Gustave, comte de Salm-Hoogstraten, né le 17 juillet 1846.

2.) Philippe-Othon-Louis, comte de Salm-Hoogstraten, né le 10 août 1847.

10. Rodolphe-Herman-Guillaume-Florentin, comte de Salm-Hoogstraten, né le 9 septembre 1817, marié le 4 octobre 1839, à Émilie-Alexandrine-Charlotte, comtesse de Borcke, née le 9 février 1822. De ce mariage :

1.) Marie-Florentine-Ottilie-Henriette-Amélie, comtesse de Salm-Hoogstraten, née le 26 août 1840.

2.) Manfred-Auguste-Albert-Antoine-Henri, comte de Salm-Hoogstraten, né le 5 avril 1843.

3.) Armand-Louis-Édouard-Rodolphe-Constantin-Marie, comte de Salm-Hoogstraten, né le 16 octobre 1844.

4.) Constantine-Sophie-Amélie-Hermine, comtesse de Salm-Hoogstraten, née le 16 décembre 1846.

5.) Pauline-Alfrède-Auguste-Amélie-Catherine, comtesse de Hoogstraten, née le 8 février 1849.

6.) Maximilien-Hugues-Rodolphe, comte de Salm-Hoogstraten, né le 1 novembre 1850.

7.) Félix-Adrien-Ferdinand-Alexandre-Constantin-Charles-Conrad, comte de Salm-Hoogstraten, né le 3 février 1853.

8.) Conrad-Gisbert-Guillaume-Florentin, comte de Salm-Hoogstraten, né le 15 octobre 1855.

11. Albert-Frédéric-Louis-Jean, comte de Salm-Hoogstraten, né le 3 septembre 1819, marié le 13 août 1843, à Louise, comtesse

de Bohlen, née le 21 février 1820, fille de Charles, comte de Bohlen. De ce mariage :

1.) Armand-Émile-Constantin, comte de Salm-Hoogstraten, né le 23 mars 1844.

2.) Auguste-Ottilie, comtesse de Salm-Hoogstraten, née le 27 septembre 1845.

3.) Othon-Louis-Guillaume-Jean, comte de Salm-Hoogstraten, né le 9 mai 1848.

12. Herman-Jean-Ignace-Frédéric, comte de Salm-Hoogstraten, né le 13 juin 1821.

XVII. Guillaume-Florentin-Louis-Charles, prince de Salm-Salm et du S. E. R., duc de Hoogstraten, wildgrave de Dhaun et Kyrbourg, rhingrave de Stein, souverain seigneur d'Anholt, etc., né le 17 mars 1786, décédé le 2 août 1846.

Il épousa le 21 juillet 1810 Flaminie, baronne de Rossi, née le 21 juillet 1795, décédée le 20 décembre 1840.

De ce mariage :

1. Alfred-Constantin-Alexandre, prince héréditaire de Salm-Salm, qui suit XVIII.

2. Emile-Maximilien-George-Joseph, prince de Salm-Salm, né le 6 avril 1820, marié le 9 janvier 1851, à Guillelmine-Elisabeth-Frédérique-Agnès d'Ising, née le 3 juillet 1822.

De ce mariage :

1.) Florentin-André-Rodolphe-Clément-Marie, prince de Salm-Salm, né le 15 janvier 1852.

2.) Alexandre-Félix-Émile-Éberard-Waldemar-Marie, prince de Salm-Salm, né le 7 mars 1853.

3). Claire-Clémentine-Frédérique-Flamina-Olga-Marie, princesse de Salm-Salm, née le 25 septembre 1854.

3. Felix-Constantin-Alexandre-Jean-Népomucène, prince de Salm-Salm, né le 25 décembre 1828, premier lieutenant dans les uhlans autrichiens N° 1, comte Civalart.

XVIII. Alfred-Constantin-Alexandre, prince de Salm-Salm, et du S. E. R., duc de Hoogstraten, wildgrave de Dhaun et Kyrbourg, rheingrave de Stein, seigneur d'Anholt et des bailliages d'Ahaus et de Bocholt, vicomte d'Alost, seigneur de Loon-op-Zand, membre héréditaire du collége des princes à la diète provinciale de Westphalie, avec voix virile, membre héréditaire de l'ordre des seigneurs à la diète réunie de Prusse, etc., né le 26 décembre 1814.

Il épousa le 13 juin 1836 à Auguste-Adelaïde-Emmanuelle-Constance, princesse de Croy-Dulmen, née le 7 août 1815. fille d'Emmanuel, prince de Croy-Dulmen, et de Leopoldine-Auguste-Jean-Françoise, princesse de Croy-Dulmen.

De ce mariage :

1. Mathilde-Guillelmine-Marie-Constance, princesse de Salm Salm, née le 19 avril 1837.

2. Nicolas-Léopold-Joseph-Marie, prince héréditaire de Salm Salm, né le 18 juillet 1838.

3. Françoise-Adelaïde-Marie-Christine-Alix, princesse de Salm Salm, née le 21 janvier 1840.

4. Marie-Eléonore-Maximilienne-Auguste, princesse de Salm Salm, née le 13 avril 1843.

5. Charles-Théodore-Alfred-Marie-Paul-Aimé, prince de Salm Salm, né le 6 mars 1845.

6. Alfred-Ferdinand-Etienne-Marie, prince de Salm-Salm, né le 13 mars 1846.

7. Emmanuel-Marie-Jean, prince de Salm-Salm, né le 6 juillet 1847

8. Guillaume-Florentin-Félix-Léopold-Marie, prince de Salm Salm, né le 30 août 1848.

9. Maximilien-Emile-François-Auguste-Marie, prince de Salm Salm, née le 4 novembre 1849.

10. Euphémie-Maximilienne-Marie-Constance, princesse de Salm-Salm, née le 1 juin 1851.

11. Nathalie-Rodolphine-Marie-Flaminie, princesse de Salm Salm, né le 9 décembre 1853.

DOCUMENTS

pour servir à l'histoire de la

BIBLIOGRAPHIE MÉDICALE BELGE

AVANT LE XIX[e] SIÈCLE.

(PREMIER SUPPLÉMENT)

PAR

C. BROECKX,

BIBLIOTHÉCAIRE ET MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE.

L'Académie royale de Médecine de Belgique, vient de mettre au concours la question : *Faire une appréciation raisonnée des services que les médecins belges ont rendus à la médecine et aux branches d'études qui s'y rapportent, la vétérinaire exceptée, pendant les XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles* [1]. Cette question rentre tout-à-fait dans le cadre de nos études favorites. Aussi, si la qualité de membre titulaire de cette compagnie n'était pas une raison d'exclusion, nous nous serions indubitablement jeté dans la lice et nous aurions tenté les chances du concours. Toutefois nous n'avons pas voulu perdre l'avantage d'aider les concurrents dans la solution de la question en leur faisant connaître quelques sources peu connues.

Il en est de l'histoire de la médecine belge, comme de l'his-

[1] Prix: une médaille d'or de 1,000 francs. Les réponses doivent être adressées au secrétaire avant le 1[er] juillet 1861.

toire générale de notre pays : on ne pourra élever ce monumen d'une manière digne du pays, digne des grands hommes qu'il produits, qu'après avoir compulsé toutes les archives nationales On nous objectera que la question, proposée par l'Académie d médecine, est loin de présenter une étendue si vaste et qu'i suffira de consulter les ouvrages des sommités médicales. Nou sommes d'un avis tout contraire et nous croyons que si la com pagnie Bruxelloise a laissé trois ans pour ce travail elle a voulu qu les compétiteurs fussent mis à même de présenter un travail com plet. D'ailleurs ce ne sont pas toujours les ouvrages les plu volumineux qui contiennent le plus de découvertes. Le mince écr d'un auteur obscur ou ignoré n'est pas toujours celui qui rendu le moins de services à la médecine et aux sciences acces soires. Pour prouver ce que nous venons d'avancer, nous n'aurion que l'embarras du choix. Nous ajouterons que les comp titeurs ne pourront se dispenser de parcourir même les thèse inaugurales des anciens élèves de notre Université nationale c Louvain.

Parmi les médecins belges, dont les ouvrages se rapporten au sujet de ce travail, nous mentionnerons :

BURGGRAEVE, *Études sur André Vésale*; Gand, 1841 in-8°.

ID. *Cours théorique et pratique d'anatomie, contenant l'histoi de l'anatomie depuis son origine jusqu'à nos jours;* Ganc 1841 in-8°

DEMEYER, *Analectes médicaux, ou recueil de faits qui ont rappo à l'art de guérir et qui se sont passés dans le ressort de la ville et d franc de Bruges*, Bruges, 1851 in-8°.

ID. *Suite aux analectes médicaux. Esquisses biographiques d praticiens distingués de la ville et du franc de Bruges, depu 1400 jusqu'à nos jours*; Bruges, in-8°.

ULYSSE CAPITAINE, *Biographie liégeoise depuis les temps les pl reculés jusqu'en* 1850; Liège 1857 in-8°.

VAN MEERBEECK, *Recherches historiques et critiques sur la vie les ouvrages de Rembert Dodoens;* Malines, 1841 in-8°.

Qu'il nous soit permis de rappeler que nous avons publié la première bibliographie médicale belge dans notre *Essai sur l'Histoire de la médecine belge, avant le dix-neuvième siècle*, Gand, 1837, in-8. Nous l'avons fait suivre d'un *Coup d'œil sur les institutions médicales belges, depuis les dernières années du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, suivi de la bibliographie de cette époque*. Bruxelles, 1841. in-8. Dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique* nous avons fait connaître plusieurs livres de médecins belges sous le titre : *Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIXe siècle*. Anvers, 1847 in-8°. Depuis cette dernière publication nous avons été assez heureux de découvrir quelques titres d'ouvrages que nous nous proposons de faire connaître dans le présent travail.

Nous avons suivi l'ordre alphabétique; nos *documents*, publiés en 1847, nous en faisaient, en quelque sorte, une obligation.

En publiant ces quelques lignes, avons nous contribué aux progrès des sciences médicales? Nous sommes fort éloigné de le prétendre. Toutefois nous croyons qu'en réunissant en un seul faisceau les titres de tous les livres publiés par les médecins belges, nous aurons fait une œuvre utile à ceux qui voudront écrire un jour l'histoire de l'art de guérir en Belgique. En effet, comme notre pays a été souvent gouverné par des princes étrangers et que son territoire a été souvent morcelé, plusieurs médecins belges ont été tour à tour regardés comme Français, Allemands ou Hollandais. La bibliographie médicale constituant, pour ainsi dire, l'inventaire authentique de toutes les propriétés scientifiques de nos devanciers, fournira l'occasion d'écrire maintes pages éloquentes pour revendiquer nos gloires nationales.

Si l'on parcourt nos catalogues publiés en 1837, en 1847 et en 1858, le lecteur belge ne pourra se défendre d'un juste sentiment d'orgueil national en voyant que le petit coin de terre, qui lui donna le jour, a produit une masse si importante d'écrits sur les sciences médicales. Ce sentiment augmentera encore s'il veut se donner le plaisir, que nous avons éprouvé, de feuilleter ces

productions parmi lesquelles plusieurs méritent d'être placées au premier rang! Nous savons qu'il y a des modernes, tout émerveillés des grandes lumières répandues par le dix-neuvième siècle, qui croient qu'il n'y a rien à gagner dans la revue des antiques anales de la science, qui répudient volontiers le magnifique contingent servant de base à la médecine actuelle et qui trouvent plus commode de découvrir de nouveau des choses déjà vues et bien vues il y a longtemps. — Nous sommes sûr que ces médecins changeront d'avis en parcourant les ouvrages de nos nationaux et qu'ils y trouveront en termes non équivoques des observations éternellement vraies, et des découvertes utiles dans un terrain où presqu'aucune route n'avait été tracée. Ils seront obligés d'avouer que ces hommes d'un autre âge, ces hardis pionniers de la science ont aplani bien de difficultés. Pour notre part nous avons éprouvé bien des charmes dans ces études qui nous montrent nos devanciers lancés avec enthousiasme à la poursuite de la vérité, explorant des contrées inconnues et tenant haut et ferme le drapeau de la science médicale.... Toutefois notre vénération pour nos devanciers ne nous aveugle pas au point d'admettre qu'ils ont tout su et connu; à Dieu ne plaise! nous croyons seulement que les anciens ont connu plusieurs vérités qu'il ne faut pas répudier et que celui-là est vraiment médecin qui possède la connaissance de la médecine ancienne et moderne.

Puisse notre faible travail engager quelque confrère à élever un monument à l'histoire de la médecine nationale, surtout au moment où le premier corps médical du pays fait un appel au dévouement de tous les médecins belges! Alors nous nous croirons amplement dédommagés de nos peines.

A.

AMPLIATIE *van de keuren van de chirurgiens ende barbiers der stede van Ipre.* Tot Ipre, bij de weduwe van Joannes Aernout, boeckdrucker in Leopoldus (1680) in-4° de 8 pages.

Aulnoy (Jean, connu sous le nom d'*Alnosius*) naquit à Bruges au commencement du seizième siècle. Il publia en 1557 un ouvrage intitulé : *De nummis antiquis ac marmoreis inscriptionibus.*

B.

Bartolome dit de Bruges, vit le jour à Bruges au seizième siècle, il appartient à l'ancienne et noble famille Bartolome, originaire d'Italie qui porte d'azur à la monticule d'or en pointe, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq pointes du même métal. Nous avons du lui :

1. *In aphorismos hypocratis, liber unus.*
2. *In librum prognosticon, liber unus.*
3. *De regimine morborum acutorum, liber unus.*

Boudewyns (Michel) Voyez notre *Essai sur l'histoire de la médecine belge*, à la page 254 :

Strydt tusschen de geneeskonste ende de zieckte op de vernieuwinghe van de vergaderinghe, ofte Collegie van alle vrye ende toeghelaeten geneesheeren binnen Antwerpen. Anvers, 1659, M. Parys, in-4° de 24 pages non chiffrées.

« Cet ouvrage, extrêmement rare, est en vers hexamètres et n'est qu'une allégorie depuis le commencement jusqu'à la fin. Il représente la Maladie et sa suite, prête à fondre sur la ville d'Anvers. Heureusement l'Olympe en est instruit et il députe Hippocrate vers le magistrat et Galien vers le corps médical pour leur faire connaître le danger. Ceux-ci parviennent à atteindre le but de leur démarche : l'institution du Collège des médecins d'Anvers. »

Bruneel (Dominique) né à Bruges, au dix-septième siècle :

1. *Den raed der wysheid ofte de noodsaekelykste sinspreuken van Salomon.* Bruges, 1685, in-8°.
2. *Den zeghepraelende Diederick van Elsaten XVI graef van Vlaenderen.* Bruges, Lenaert van de Walle, 1699, in-8°.

C.

CATALOGUS *medicamentorum tum simplicium tum compositorum in officinis pharmaceuticis asservandorum, cum horum taxatione a collegio medico Antverpiensi digestus, amplissimique magistratus jussu editus.* Anvers, veuve P. Jouret, 1752 in-4° de 32 pages.

CATALOGUS MEDICAMENTORUM *tum simplicium tum compositorum in officinis pharmaceuticis asservandorum occasione statutorum medicorum et pharmacopolarum editorum renovatus cum horum taxatione,* 7 martii 1786. Anvers, Grangé, 1786 in-8° de 30 pages.

CATZIUS (Noël) : *Tableau de la pratique moderne de la médecine méthodique de la Flandre-Occidentale, contenant les secrets et les remèdes spécifiques pour déraciner avec toute la seureté et la promptitude possible toutes les maladies facheuses et pour découvrir aux nobles et très honorables Magistrats de la Flandre les malheurs qui arrivent aux malades par les desordres de la médecine.* Bruges, chez Josse Van Pee, 1704, in-8° de XXVIII—266 pp.

COPIE *d'une consultation d'un médecin touchant une maladie qui règne depuis le mois de mars de l'année 1740 en la ville de Lille, laquelle commence à se manifester dans quelques villes et pais de cette province de Flandres, qui marque la nature de cette maladie, les symptomes, les remedes pour la guerir avec succès, avec les precautions qu'il faut prendre pour la prevenir.* Bruges, André Wydts, in-4° de 11 pages.

COPIE *van het ghevoelen of oordeel van eenen doctoor nopende eene siekte dewelcke t' sedert de maendt maerte 1740 regneert in de stadt Ryssel, dewelcke, soo men verstaet, insgelyckx sig begint te verthoonen in eenige steden ende landen deser provincie van Vlaenderen, met de uitleggingen van hare eygenschappen, uyt dewelcke men kan onderscheyden haere toevallen, met de remedien dewelcke tot desselfs gencsingen, met goedt succes worden ghebruyckt. Mits-*

guders de middelen ende maniere van leven om deselve te voorkomen. Brugghe, Andreas Wydts, in-4° de 14 pages.

« C'est la traduction flamande de l'ouvrage précédent. »

D.

D'ANCRE (Arnould) :

Concertationes, consultationes et judicia medicorum. De morbo amplissimi D. D. de Laurin consiliarii et fiscalis regii etc. Principium sanationis est cognitio morbi. Malines, 1662 petit in-8°.

DE BACQUERE, (Benoît), naquit à Termonde en 1613 et mourut à Bruges, le 28 juillet 1678, à l'âge de 65 ans. Il a laissé les ouvrages qui ne sont pas sans mérites :

1. *Admiranda morum et nominis Norberti metamorphosis.* Anvers, 1647, in-8°.

2. *Orationes Sacræ Lovanii in diversis locis habitæ.* Anvers, 1649, in-8°.

3. *Præconium Deiparæ Virginis Mariæ ac S. Patriarchæ Benedicti.* Anvers, 1649, in-12°.

4. *Honorarium funebre in obitum Bernardi Campmans Dunensium abbatis.* Anvers, 1649.

5. *Oratio singularis in politicos hujus temporis.*

6. *Anagrammata divinæ et humanæ trinitatis, concinionatorie per S. Scripturæ arcana, pp. sententias, philosophorum placita et poetarum flosculos elucidata.*

7. *Sacrarum consolationum pharmaca.* Bruges, 1653, in-12°.

8. *Senum medicus quædam præscribens observanda, ut sine magnis molestiis aliquousque senectus protrahatur.* Cologne, 1673, in-8°.

9. *Senum salvator, salutaria suggernes media, per quæ quis de senectute bona transeat in juventutem perpetuam.* Cologne, 1673, in-8°.

10. *Senum anatomicus, senum senectutisque naturam, differentias, principia, signa et ætatem enucleans requisitam, ut quis verè*

senex nuncupetur, Bruges, ex officina viduæ et hæredum Joanni Clouwet, 1678, in-8° de 118 pages.

De Boodt (Anselme-Boèce). Voyez notre *Essai sur l'Histoire d la Médecine belge* à la page 252 et nos *Documents pour servir* *l'Histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX° siècle* à l page 12.

De baene des Hemels ende der Deugdden, vol schoone gebedekens liedekens, vermaeninghen ende meditatien ; naer maete, dicht, ghetal ende ophef ghestelt door Anselmus Boetius de Boodt. Bruges, N. Breyghel, 1628, in-8° avec planches.

De Lille, (médecin praticien de Liège) :

Avis important aux curieux. Liège, s. a. in-12°.

« C'est une réponse du docteur *don Carlos Senac de Lille d'Arragon*, à la satire du baron de Walef. »

Réponse par l'auteur de la Pasquée Wallonne (anonyme). Liège s. a. in-12°.

Supplément à la Pasquée Critique et Calotenne, (anonyme] Liège, s. a. in-12°.

« L'auteur attaque avec violence les membres du Collège médical les plus en vogue, et cela dans le but de les rendre solidaire des mécomptes dont il était l'objet. Cette tactique ne tarda pas être dévoilé. (M. *Ulysse Capitaine*.) »

De Walef :

Le Triomphe des Médecins, (anonyme). A Lille, chez Paul Marel et se vend à Liège chez J. P. Gramme (sans date), in-8°.

« Le baron de Walef, malgré ses quatre-vingts ans, composa cett satire violente contre l'art de guérir, contre ses prétendus progrè et ses disciples, (M. *Ulysse Capitaine*).

Supplément aux tableaux de Philostrate (anonyme). Paris, Cramoisy, (Liège), 1733, in-8° de 40 pages. (in fine) : Cette brochur se vend à Coron-Meuse, *à la barbe d'or*.

E.

Everaerts (Martin) né à Bruges. Voyez notre *Essai sur l'H-*

toire de la médecine belge, page 274 et nos *Documents pour servir à l'Histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIXe siècle*, page 24.

1° *Ephemeridæ meteorologicæ anni* 1583, Anvers, in-16°.

« Cet ouvrage a été continué à Heidelberg et imprimé en 1600, in-4°. »

2° a. *De Clyne chirurgie ende Tgasthuys Boek van den seer vermaerden ende vervaren Aureolus Theophrastus Paracelsus van Hohemheym, doctuer in de Medicine, nu eerst wten hoochduytschen in ons Nederlandsche duytsche sprake overgheset, duer M. Everaert. B.* Thantwerpen, by de weduwe Hans de Laet, in den Sayer. Met privilegie. Sub. I. de Perre. 1568 de 192 pages ou de 96 feuilles non chiffrées.

« Dans la préface Everaert se déclare l'admirateur de Paracelse et montre un grand dédain pour les médecins de l'antiquité et particulièrement de Galien et d'Avicenna. »

2° b. *Tgasthuisboec beschreven duer den vermaerden, seer gheleerden ende expeerten doctuer in der medicine ende chirurgien Theophrastus Paracelsus van Hohenheym, tot nut ende oirboor van alle ghebreckelycke ende crancke Menschen, overgheset wten hoochduytschen in onse nederlandsche duytsche sprake. Duer M. E. B.* Gheprint Thantwerpen op de Lombaerde Veste, in den Sayer, by de weduwe Hans de Laet. Met privilegie sub J. de Perre, 1567. Petit in-8° 36 feuilles signées d'un seul côté ou 72 pages.

« *Tgasthuysboec* parut donc une année avant la *Cleyne chirurgie.* »

3° *'t Boeck van de Vroet-wyfs. In 't welcke men mach leeren alle Heymelyckheden van de vrouwen, en in wat gestalte de Mensche in syn Moeders lichaem ontfanghen, groeyet en gheboren wort. Voorts hoe alderleye sieckten, die de kraem-vrouwen lichtelyck overkomen, met costelycke medecynen mogen voorkomen en genesen worden. Al 't samen uyt eygen ervarentheyd van den seer vermaerden Jacob Ruffen, stadmedecyn tot Zurich, eertyds in druck uytgegeven, en nu ter tyd op een nieu verbetert, en met schone figuren verciert. Daer*

bygevoeght is een profytelycke leeringe van het voesteren en handelen van de nieuwgeboren kinderen. Overgeset uyt den Hoogduytsche in onse Nederlandtsche spraecke door Martyn Everaert B. T'Amsterdam, 1668 in-4° de 76 pages, avec planches.

4° *Labyrinthus ofte Doolhof van de dwalende Medecyns des hooghgheleerden docteurs Theophrastus Paracelsus, overghesedt wten Latyn in Nederlandsche duytsche spraecke, door M. E. B.* Thantwerpen by my Jan van Waesberghe, woonende op Onser Vrouwen kerckhof in den Schilt van Vlaenderen. Anno M.CCCCC ende LXIII. Met Gratie ende Privilegie, petit in-8° de 136 pages.

« Après avoir fait voir la considération dont la médecine a été entourée dans tous les temps, il critique avec une extrême violence la médecine et les médecins modernes et élève jusqu'aux nues le système spagirique. »

5° *Politica van Justus Lipsius, dat is : Vande Regheeringh van Landen ende Steden, in ses boecken begrepen. Waerinne een yeghelyck Vorst, oft andere in de regeeringe ghestelt zynde, claerlyck mach sien, hoe dat hy die ghemeene sake behoorlyck sal moghen bedienen. Overgeset wten Latyn in Nederlantsche sprake, deur Marten Everart B.* Ghedrukt tot Franiker by Gielis Van den Rade, anno M. D. X. C. Men vintse te coop by Cornelis Claesz, tot Amstelredam op t' water in t' schryfboeck, in-8° de 310 pages.

6° *T'boeck van de Vroet-wyfs. Int welcke men mach leeren, alle heymelicheden van de vrouwen, ende in wat ghestalte de mensche in zyn Moeders lichaem ontfanghen, groeyet ende gheboren wort. Voorts hoe alderleye sieckten die den craemvrouwen lichtelyck overcomen met costelycke medecynen moghen voorcomen ende ghenesen worden. Alle t'samen uyteyghen ervarentheyt van den seer vermaerden Jacob Ruffen, stadt Medecyn tot Zurich, eertyds in druck uytghegheven, ende nu ter tyt op een nieu verbetert, ende met schoone figueren verciert. Daer by ghevoeght zynde een profytelyke leeringhe van het voesteren ende handeren van de nieugheboren kinderen. Overghesel uytten Hoochduytsche in ons Nederlantsche spraecke, door Martyn Everaert B.* T'Amsterdam. By Cornelius

Claes z. Boeckverkooper, woonende op t'water int schryfboeck, anno 1604, in-4° de 160 pages.

« Le mérite d'Everaert, c'est d'avoir cultivé sa langue maternelle dans la seconde moitié du seizième siècle [1].

F.

Franck (Charles) pharmacien à Anvers :

Lumen chymicopharmaceuticum quo tyrones adeo illuminentur ut brevissimo tempore sine ullo magistrorum auxilio singulas compositiones usitatiores chymico-pharmaceuticas, omni securitate præparare possint. Anvers, types Philippi Franck, in platea dicta Lombaerdevest, 1791, in-8° de 128 pages.

G.

Geboden *ende uytgeroepen by myneheeren den Schouteth, borgermeesteren, schepenen ende Raed der stad Antwerpen op den 7 meert* 1786. Anvers, Grangé, 1786 in-4° de 20 pages.

Geboden *ende uytgeroepen by myneheeren den Schouteth, borgermeesteren, schepenen ende Raed der stad Antwerpen op den 7 meert* 1786. Anvers, Grangé, 1786 in-4° de 6 pages.

Geboden *ende uytgeroepen by myneheeren den Schouteth, borgermeesteren, schepenen ende Raed der stad Antwerpen op den 7 meert* 1786. Anvers, Grangé, 1786 in-4° de 14 pages.

H.

Hulpmiddelen *om de versmoorde en de verdronken persoonen*

[1] Voyez *Vaderlandsch Museum voor Nederduytsche letterkunde, oudheid en geschiedenis*, uitgegeven door professor C. P. Serrure. Gent, 1858 in-8°.

tot het leven te verwecken. Tot Brussel, Franc. t' Serstevens Stadsdrukker in de Bergstraet, S. A. 1774 in-8° de 12 pages.

I.

INGHELBRECHT (Charles-Basile), naquit à Bruges au dix-septièm siècle, mort le 2 mai 1693 :

1° *Cautela pro sanitatis tutela. Somnium hœmophobi in quo Bota lus ab Æsialapio temeritatis damnatur.* Cologne, G. Triessen 1678 in-8° de 90 pages.

2° *In J. F. Desquennium atrebatem medicum, et cœteros tr decim viros duacenses satyra I. satyrœœ, apud Gnossium, Rh damanthum, Aristarchi et Aristophanis typographum.* Anno Chri tiano M. D. C. LXXXVII in-8° de 15 pages.

Il a traduit en flamand l'ouvrage de Josse De Damhoud intitulé : *Generaele Kronycke van Vlaenderen*, enz. Amsterdam Brugge, Ignatius van Ree, 1688 in-4°.

INSTRUCTIE *en advertissement der Burghmeester, Schepenen en Raedt der stad Brugge, by raede en advyse van doctoren in medecyne der selver stadt, doen ende gheven aen alle poorters en inwoonders van dieze, en de sonderlinghe aen de jevvordige en aencommende pestmeesters; hoe sy hun in t' cureren van de je vordelycke regnerende peste, sullen hebben te reguleren.* Bruggh Nicolaes Breyghel, 1634 et 1647 in-8°.

INSTRUCTIE *relatief tot de ordonnantie voor de apotekers op he 7 meert 1786 gepubliceert.* Anvers, Grangé, 1786 in-4° de 8 pages.

INSTRUCTIE *relatief tot de ordonnantie voor de chirurgyns en het geven der lessen op het collegium chirurgicum op 7 meert 1786 geëmaneert.* Anvers, Grangé, 1786 in-4° de 4 pages non chiffrées.

J.

JONGHERYCX (Philippe), mort en 1701 :

Kintbaerenden man. Bruges. Jacques Beernaerts, 1698 in-8°.

« L'auteur, curé à Coolkerke-lez-Bruges, raconte dans cet ouvrage, écrit en vers, que Louis Rosseel, demeurant à Vladsloo, près de Dixmude, donna en 1354, le jour à un enfant du sexe masculin, dont la conception et le dévelopement ont eu lieu dans le mollet de la jambe droite. L'enfant vécut quinze jours. »

JOOSTENS (Paquier), vit le jour à Eecloo au commencement du seizième siècle ; dominé par la passion du jeu, il fit tout pour en être délivré et composa à cet effet :

Alea sive de curandà ludendi in pecuniam cupiditate, libri duo. Priore, medica planaque methodo omnis gravissimæ et ignotæ usque ad hoc tempus affectionis natura et effectus, tanquam immanis et sævi alicujus morbi, explicantur ; altero, quâ potissimum curatione adhibita insatiabilis flagitiosaque cupiditas euelli ex graviter ægrotantium animis possit, explanatur : tunc si contumax erit qua ratione edomari et comprimi queat, edocetur. Bale, 1561 in-4°. Francfort, 1616. Amsterdam, 1642 in-12°.

M.

MULIERS (Nicolas), né à Bruges le 25 décembre 1564, mort à Groningue le 5 septembre 1530, il a publié :

1° *Institutionum astronomicarum libri duo*. Amsterdam, 1616 in-8°.

« On y trouve les principes de la géographie et toutes les notions connues à cette époque sur l'art nautique. »

2° *Tabulæ Frisiæ lunæ solaris cum isagoge ad easdem*. Alkmaar, 1611 in-4°.

3° *Kalendarium Romanum vetus, formâ julianà, cum isagoge et examine temporum*. Alkmaar, 1611 in-4°.

4° *Diatribe de anno Arabico et Turcico*. Groningue, 1618 in-fol.

« Cet opuscule est inséré dans l'ouvrage chronologique d'Ubban Emmius.

N.

NAERDER ENDE BREEDER INSTRUCTIE *aengaende het curere de teghenwordige peste* 1647, *die burghmeesters, schepenei raedt der stadt Brugghe, by raede ende advyse van eeni de oudste, geleerdste en de hervarendste docteuren in de me ende chirurgyns deser stadt, syn gevende aen de Roo-me ende andere ingesetenen der selver stede, om daer (boven dat er geordonneert is geweest in de instructie van den jaer in het cureren van de smettighe sieckte hemlieden te reg Ende is als volght.* Brugghe, Nicolaes Breyghel, 1647 in Ibid. Alexander Michiels, 1666 in-8°.

O.

ORDONNANTIE *by Burchmeesters, Schepenen ende raedt de van Brugghe, uitgegeven op stick van der peste, ende ver den elfsten oust* 1625. Brugghe, Guilliame De Neue, 169 de 8 feuilles sans chiffres. — Ibid, Lucas Van den Kerc folio-plano, aux armes de la ville, 1666.

ORDONNANTIEN *ende statuten ghemaeckt by myne edele voocht ende schepenen, raeden, en hoofdmannen der ste Ipre op het faict van de medecyne raeckende de docteuren thecarissen en chirurgiens.* Tot Ipre, J. B. Moerman, drukker op de Marckt in den gulden Bybel, 1690 in 9 pages.

P.

PASQUÉE CRITIQUE *et calotenne sôt les affaires de le med A visé (Liège) a mon Mathi et Jacque Bourgeois, a l'esei Péron ligeois. (in fine) Si vend à Coron-Meuse, à la Barbe un escalin, et à Herve, au Prince d'Orange. (sans date)* de 30 pages.

« C'est l'un des monuments wallons les plus importants et les moins connus. Ce fut contre *l'Avis important aux curieux* du docteur *de Lille* qu'un anonyme publia cette satire. M. Ulysse Capitaine qui s'occupe avec tant de succès de l'Histoire et de l'Archéologie Liègeoises, vient d'en publier, en 1858, une nouvelle édition, chez J. G. Carmanne, tirée à 45 exemplaires. »

PELSERS (Jean), né a Diest, mort à Bruges en 1581 :

1° *Examen chirurgicorum inhoudende claer onderwiis, oprechte geschicte, ende naecte leeringhe der chirurgienen ende barbiers, ghemaeckt by M. Jan Pelsers van Diest, ghezworen chirurgien ten pensioene der stede van Brugghe.* Te Brugghe, by Hubrecht Goltz int jaer MDLXV. in-8° de 182 — XVI pages. — Idem tot Dordrecht by Nicolaes Vinceuten, boeckdrucker, voor Pieter Huybrechts, boeckvercooper, woonende op den cleynen Steygher, tot Rotterdam anno 1612 in-8° de 138—XIV pages.

2° *Van de Peste. Eene generale methodus om te cureren die contagieuse zieckte der pestilentiaele cortse met haer sympthomata. Ghecopuleert duer Jan Pelsers, ghezwooren chirurgien, ten pensioene der stede van Brugghe, zoo hy de zelve practycke van de peste t' zynen tyde gheuzeert en ghebruuckt heeft, en wordt ghedeelt in vier deelen.* Ghedruckt te Brugghe by my Pieter Declerck, 1569 in-8° de 112 feuilles.

PRUMIRE RESPONSE *dè Calotin â loigne auteur dè supplement. A Visé (Liége), â mon Mathi et Jacque Bourgeois, â l'eseigne de Peron liégois (in fine), se vend â Coron-Meuse, etc.* in-8°. de 28 pages.

R.

REGLEMENT *gemaekt door hare Majesteyt tot de erectie van het corpus medicum binnen dese stadt Brugghe van daeten 21 july 1760, gepublieert ter Halle binnen de voorseyde stadt den 11 ougst daernaer.* Brugge, Petrus De Sloovere, 1760 in-4° de 19 pages.

S.

Smidts (Pierre), né à Anvers en 1660, il mourut à Bruges le 20 mars 1712.

1. *Sapiens suprafortunam, vertoont in den fortuyn trotserenden Eustachius altyt seghenpraelenden veldheer der Romeynen. Treurspel. Ten tooneel ghevoert binnen Brugge ten jaere 1697 en 1727. Opgesteld door H. C. Smidts, licenliaet in de medicynen.* Te Brugge, by Fr. van Heurck, 1697 in-8°. Idem tot Gent, by Cornelis Meyer, in-8°.

2. *De doodt van Boetius of den verdrukten raedsheer. Treurspel. Ghemaekt door mynheer Smidts, beroemt geneesheer binnen Brugghe.* Tot Brugghe, by Franciscus van Heurck, 1699, in-8°. Idem by Gillis Annoy, 1743, in-8°. Idem te Yper, by Th. Frans Walleins, 1770, in-8°.

3. *De martelie der seven Machabeen, van hunne moeder Salomone ende Eleazar, treurspel. Opeghedragen aen d'alderheyligste Maghet ende moeder Godts Maria, koninghinne der martelaren, aengheroepen onder den titel van Ons L. V. van bystandt, door de liefhebbers van het H. Cruysvindinghe, met byschrift : fulget crucis mysterium. Verthoont binnen Brussel den 13 october 1697.* Tot Brussel, by Zacharias Bettens, in-4°.

Il a fait éditer :

4. *Metamorphosis angelicæ marianæ inter mille figuras transformata.* Bruges, 1711, in-8°.

Statuten *voor het Collegium medicum der stad Antwerpen relatief tot de ordonnantie voor de doctoors op heden 7 meert 1786 geëmaneert.* Anvers, Grangé, 1786 in-4° de 8 pages.

T.

Taxatio medicamentorum, *tam simplicium selectiorum et debite mandatorum, quam compositorum galenochymicorum, lege artis*

præparatorum juxta Codicem specialiter Insulensem anno 1772 editum, aliasque orthodoxas pharmacopœas, quorum pleraque in pharmacopoliis hujus urbis Tornacensis reperiri debent ; a tribus collegii medici delegatis fideliter conscripta cum honesto pretio, pecunia brabantica communi indicato ; ponderibus et mensuris probe delineata ; necnon in ordinem alphabeticum concinnè digesta ; varias in classes, notis intercalaribus adjunctis divisa : postea ab omnibus dicti collegii membris, ordine solito congregatis confirmata. Postremo consentanea pharmacopœorum optatis hic exploratis. Tournay, ex officina Adriani Serré, typographo in foro magno, 1786 in-4° de 74 pages.

V.

VAN DER PLANCKE (Alphonse), vit le jour à Bruges, au seizième siècle. Il a publié :

Over de pokskens, spotten en mazelen. Bruges, 1616, in-8°.

VAN DE WALLE, (Josse-Léonard), né à Bruges le 18 février 1696, l mourut le 3 février 1770. Il a laissé un mémoire sur l'abus des nhumations précipitées :

Queritur ofte het geraedsaem is gelyck men alomme ordinairelyck ı *Vlaenderen gewoon is de dooden voor den derden daege te begrae-* ·n*? Op den vraeg aen den onderschreven licentiaet in de medecyne* ·*daen* (in fine). *Aldus geadviseert binnen Brugghe dezen* 8 *january* '49 ; *onderteekend J. L. Van de Walle.*

VAN DORPE, (Jean-François) :

Voyez notre *Essai sur l'Histoire de la Médecine belge*, page 314.

Dissertatio medica de Asthmate. Douai, 1791, in-4° de 4 pages.

VAN HERCK (Jean), né dans le Brabant :

Derde uitgeevinge der beschryvinge of analise van de bergstoffelyke ·*zeragtige waters van de fontyne kort by de stad van Tongren.* ·*er men waar maakt, dat ze in alle haare deelen, met de die van* ·*ius beschreeven overeen komt, men verhaalt de daar afgemaakte* ·*ryving of analise ; men wyst haar kragten in de geneeskunde*

aan, zo door 't drinken als de baden, de wyze op welke men zig daar van bedienen moet, gedrukt in 1700, en daar na vermeerdert, van alles wat men wegens de fontyn van Plinius geschreeven heeft, nu onze fontyn van St.-Gilis genaamt, by Tongren, met eenige verklaarende aanmerkingen en naspeuringen, van d'heer Driesen, geneesheer, Tongenaar, derde uitgeving, verbetert en vermeerdert door Jan Van Herck, canonnik R. geboortig van Neerlanden in Brabant. Maastricht, 1796, G. B. Van Gulpen, op den Grooten Markt, hoek van de Boschstraat, in-8° de 139 pages.

VAN MULEM (Jean Baptiste), naquit à Bruges au dix-septième siècle. On a de lui : *Den kleynen pestverdryver.* Brugge, Pieter Van Pee, 1666 in-8°.

VAN MUNICHUYSEN, né à Anvers, et mort le 3 août 1779 :

Verhandeling over den akkerbouw. Anvers, De Marcour, 1775 in-8° de 104 pages.

VAN ZANDYCKE (François Augustin), né à Ypres. Voyez nos *Documents pour servir à l'Histoire de la bibliographie médicale belge*, à la page 60.

1. *Korte beschryving en geneeswys der venusziekten ; waer in bezonderlyk word aengetoond den oorsprong, voortgang, en onderscheyde toevallen der venusziekten in beyde de geslagten zoo als men de zelve hedendaegs in onze Nederlanden ontmoet benevens eene nauwkeurige voorzegging en beproefde maniere om ieder toeval in het bezonder, en de ziekte in het gemeen veerdiglyk en kragtiglyk te genezen.* Brugge, J. Bogaert, S. A., in-8° de IV—81 pages.

2. *Dictionnaire der gezondheid, waer in men de zekere middels voorschryft om veerdiglyk hulp toe te brengen voor verscheyde droevige toevallen die het menschelyk leven bedreygen, als de gene die veroorzaekt worden door vergift, venynige dampen en voor eene menigte van kwaelen en ongemakken, door welke wy dagelyks aengetast worden.* Brugge, J. Bogaert, 1786 in-8° de 108 pages.

VLEYS (Henri), né à Bruges, en 1701. Ennobli le 1 février

1730, par l'empereur Charles VI, il fut seigneur de ten Doele et mourut le 8 octobre 1759, à l'âge de 58 ans. On a de lui :

Reglement der gezondheid rackende de spyze en drank om gezond te leven. Bruges, 1754 in-4°.

VERHEYEN, (Philippe) :

Voyez notre *Essai sur l'Histoire de la Médecine Belge* à la page 315 et nos *Documents pour servir à l'Histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIXe siècle.*

Guérison miraculeuse d'une hémorrhagie surprenante, ou perte de sang par les yeux, par les narines, par les oreilles et par la bouche, accordée au révérend père Jean-Baptiste Onraet de la compagnie de Jésus par l'entremise de St.-François Xavier, apôtre des Indes et du Japon, prêtre de la compagnie de Jésus, tirée d'une plus ample relation de la même guérison composée en latin par monsieur Philippe Verheyen. Louvain, Michel De Zangre, 1709, in-12° de 50 pages.

« C'est la traduction d'une partie de la dissertation que le professeur Verheyen avait publiée en 1708 sur le même sujet. »

VROESEN (Jean), né à Malines au commencement du dix-septième siècle :

Xenium calendis januariis anni MDCLXIII auspicibus, dicatum A. D'Ancre medio-mastigi, qui argumentis temerario sensu conceptis amplissimi viri ac domini D. Henrici du Laurin, majestatis catholicæ a consiliis nec non in supremo senatu fisci regii advocati, manes eruere ac vindicare conatur. Quorum argumentorum rationes excutiuntur ac refelluntur per Joannem Vroesen, medicinæ doctorem et apud Mechlinienses archiatrum. Malines, typis Roberti Jaye, petit in-8° de 92 pages.

Y.

YPERMANS (Jean), praticien d'Ypres au quatorzième siècle :

La chirurgie de maitre Jean Ypermans, le père de la chirurgie flamande (1295 à 1351) mise au jour et annotée par J. Carolus. Gand, 1854 in-8°.

« C'est la traduction du traité flamand de chirurgie du plus ancien praticien belge connu. Si nous félicitons M. le docteur Carolus d'avoir entrepris la publication d'une œuvre qui intéresse à un haut point la gloire nationale, nous regrettons que la Société de médecine de Gand, chargée de la publication, montre tant de tièdeur et d'apathie. »

« Jean Ypermans a écrit encore *un Traité de médecine* qui se trouve à la bibliothèque de Bourgogne, avec le manuscrit du précédent. Puisse M. le docteur Carolus nous faire connaître bientôt ce traité qui est d'une importance capitale pour l'Histoire de la médecine de notre pays ! »

MON SÉJOUR A FLORENCE.

SOUVENIRS HISTORIQUES

PAR

Ch. J. VAN DEN NEST, prêtre,

Conseiller de l'Académie.

(Suite, voir page 74.)

La coupole qui surmonte ce bel édifice et dont les proportions ont aussi vastes que celles du Panthéon de Rome, fut érigée aux ais de Louis de Gonzague, marquis de Mantoue. Quoique Vasari trouve à redire, ce dôme demeure un des monuments les plus marquables de la ville de Florence. L'intérieur en fut peint, au izième siècle, par le célèbre Volterrano. Si l'architecte, en conuisant cette coupole, a fait une œuvre remarquable sous tant de ports, le peintre, en la décorant, n'est pas resté en-dessous de tâche qui lui était imposée. En effet, l'œuvre de Volterrano se tingue par ces brillantes qualités d'idée et de forme qui lui ont aré, en Italie, un renom justement mérité. C'est toujours la ne perfection de dessin, la même science de perspective on retrouve dans tous ses ouvrages et qui forment un des traits inctifs de son beau talent.

ans la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours (Del Soccorso) rouve un sarcophage en marbre orné de statues. Celles-ci sentent deux génies, tenant en main une torche éteinte nversée et sont un des bons ouvrages de Jean de Bologne.

Il est à remarquer que cette chapelle et ce monument furent construits aux frais et d'après le dessin de ce même artiste qui ne les érigea, comme le prouve l'épitaphe qu'on lit sur la pierre tumulaire, que dans le but de les faire servir de lieu de sépulture à lui et à ses compatriotes, les artistes Belges, alors fixés en Italie. Jean de Bologne était en effet natif de Douai [1]. A l'époque de sa naissance cette ville appartenait encore à cette partie de la Belgique cédée plus tard à la France par suite des conquêtes de Louis XIV.

Voici le texte de l'épitaphe :

JOANNES BOLOGNA BELGA,
PRINC. NOBILIS ALUMNUS, EQUES MILITIÆ CHRISTI,
SEPULTURA ET ARCHITECTURA CLARUS,
VIRTUTE NOTUS, MORIBUS ET PIETATE
INSIGNIS, SACELLUM DEO,
SEP. SIBI CUNCTISQUE BELGIS EARUMDEM
ARTIUM CULTORIBUS.
P. AN. DOM. MCIC.

Nous sommes fiers de pouvoir enrégistrer que notre patrie a fourni à l'Italie cet artiste distingué qui fut le rival de Michel-Ange et qui a largement contribué avec les Giotto, les Cimabue et les Andrea del Sarto à assurer à ce noble pays la prépondérance artistique qu'il avait acquise, au seizième seicle, sur tous les peuples de l'Europe.

Cette église, ainsi que le cloître y attenant, appartiennent à une communauté religieuse connue dans le pays sous le nom de *Servi di Maria*. Cet ordre monastique fut fondé, en 1193, par une association de sept jeunes hommes florentins qui s'étaient établis dans un pieux isolément sur le mont *Senario* où ne les importunaient plus les tumultueuses agitations de la cité natale. Florence, à cette époque, était en proie à ces dissentions intestines toujours renais-

[1] Il naquit vers 1524.

santes qui ne fesaient qu'attirer les rivalités haineuses des Guelfes et des Gibilins et qui amenaient parfois le conflit à des crises de surexcitation sanglante. Il n'est pas étonnant que des âmes sensibles et désillusionnées se soient soustraites à la vue de scandaleux excès et se soient mises à l'abri de l'effervescence générale dans une solitude inculte, moins affreuse que le séjour inhospitalier d'une ville où les vengeances politiques ourdissaient leurs trames et où le crime impuni commettait ses attentats. On montre encore, de nos jours, dans la montagne, les sept cavernes que les jeunes anachorètes s'étaient choisies pour cellules, ainsi que le réduit où ils s'assemblaient pour la prière et qui leur tenait lieu de chapelle. En 1224, ils furent à même de se bâtir un monastère et c'est alors qu'ils érigèrent sur la place de l'Annonciade ce cloître et cette église que les largesses de leurs nobles bienfaiteurs ont rendue une des plus magnifiques de l'Italie.

Le couvent de ces religieux renferme, en tableaux et en fresques, un nombre si considérable d'œuvres importantes qu'il semble être un véritable musée. Il est cependant à regretter que ces fresques dont la conservation mériterait d'être mieux soignée, se trouvent toutes exposées au grand air et ne fassent pas l'objet d'un entretien spécial et intelligent afin de les préserver de ces atteintes délétères dont elles portent déjà des traces visibles. C'est, il faut l'avouer, chose déplorable que de voir ces magnifiques peintures murales dépérir lentement, sans qu'une précaution efficace les prémunisse contre leur ruine complète. Elles contiennent cependant plus d'un chef-d'œuvre et cette image de la Sainte Vierge d'Andrea del Sarto fit jadis l'admiration passionnée de Michel-Ange et du Titien..... A côté de cette œuvre souveraine, s'étale un autre tableau représentant la *Reconnaissance de l'ordre des Servi di Maria* par le Pape Alexandre IV. Le célèbre Roselli l'exécuta et en le peignant sur les parvis de cette enceinte, le pauvre artiste ne se doutait pas que son superbe chef-d'œuvre dût un jour être maltraité — non point par la main de quelque Vandale — mais par l'incurie même de ceux qui le lui avaient commandé.

Cette journée complètement consacrée à l'examen de ce monastère et de cette église, nous la finîmes par une excursion au *Casino*. Ce parc qui a une longueur, une étendue de deux milles, se déroule en serpentant le long de la rive droite de l'*Arno* jusqu'à un endroit où le petit fleuve *Terzolle* se jette dans la mer et devient une des limites naturelles de cette belle promenade. Il est inutile de dire qu'une superficie d'une pareille contenance doit donner lieu à une mise en scène bien remarquable d'ornementation agreste. Ce parc renferme, en effet, des paturages, des boeages, des drèves, le tout enclos et embelli par des haies vives aux fleurs odoriférantes; des lacs, des ruisseaux, des fontaines, des pyramides, des châlets suisses et de blanches statues se détachent dans les pittoresques lointains sur la riante verdure d'une végétation telle qu'elle se développe dans ces contrées privilégiées. Aussi ce lieu d'agrément est un des endroits les plus hantés des environs de Florence. C'est le rendez-vous de prédilection de la haute aristocratie qui y étale, dans les beaux jours, le luxe fringant de ses apparitions princières. Le Grand Duc de Toscane y possède une *villa* délicieuse. A l'entrée de la premenade un pont en fer suspendu joint les deux rives de l'*Arno* et contribue beaucoup à embellir les effets si variés de perspective dans ce séjour enchanteur.

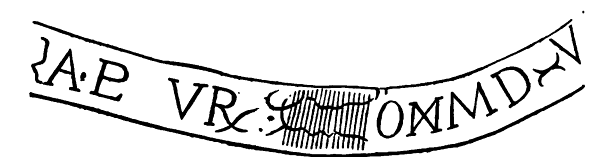
Lundi, 2 *Mars*.

Ce jour là accompagnés d'un peintre florentin qui avait bien voulu nous faire les honneurs de sa ville natale, nous nous rendîmes dans la rue *Faensa* où était exposée une fresque de Raphaël, nouvellement découverte. Nous nous rappellions qu'avant d'entreprendre notre voyage en Italie, il n'avait été bruit en Europe que d'une trouvaille précieuse qu'on venait de faire à Florence et qui allait réintégrer dans le monde de l'art un chef-d'œuvre disparu depuis fort longtemps sans qu'on en eût jamais supçonné l'existeuce. Cette conquête inespérée faite par un caprice du hasard avait fixé l'attention de l'Europe entière et nous-mêmes nous avions partagé le vif intérêt excité par la nouvelle d'une aussi

importante découverte. Seulement nous étions loin de prévoir qu'il nous serait nn jour donné de voir de près ce chef-d'œuvre dont nous avions salué l'apparition avec tant de sympathie. Aussi n'était-ce pas sans éprouver un bien doux sentiment de bonheur et une curiosité bien vive que nous nous dirigeâmes vers le lieu où nous verrions revivre Raphaël dans une de ses plus belles productions restée ignorée jusqu'à ce jour. Voici comment cette découverte se fit.

Il existait naguère dans la rue que nous venons de nommer un couvent appartenant aux religieuses de San Onofrio. Vers la fin du siècle dernier lors de l'invasion des Français en Italie, ce couvent subit le sort de bien d'autres monastères et ses bâtiments, dépouillés de leur caractère austère et religieux, furent affectés à une destination mondaine et profanatrice. Une salle, ayant précédemment servi de réfectoire, fut transformée en atelier de filature. Il est à remarquer que lorsque le nouveau propriétaire y installa ses métiers, il trouva une des parois du local, toute noircie par la fumée — dernier vestige d'un incendie qui avait exercé ses ravages dans le couvent, peu de temps avant que les hommes y eussent fait les leurs. Les ouvriers de la fabrique voyant l'état de dégradation où se trouvait cette muraille, crurent, de leur côté, n'avoir pas de grands motifs à l'épargner et en firent le point de mire de leurs goûts démolisseurs. Le marteau et les clous, le grattoir et le perçoir : tout y passa. Entretemps, l'atelier de filature devint un atelier de carosserie. Le chef de ce nouvel établissement, avant d'approprier le local à son industrie y fit faire un badigeon général. Quand vint pour la muraille tant détériorée, le tour d'être récrépie la chaux, on remarqua, sous la couche de graisse qui la recou-ait, des traces de teinture. Soupçonnant qu'on pourrait se ouver en présence de quelque fresque importante, on usa des écautions nécessaires et on nettoya la paroi. Fur à mesure que archait le travail, les doutes se changèrent en certitude, jusqu'à qu'enfin il fut prouvé à l'évidence qu'on fesait la découverte d'un ef-d'œuvre ignoré. En effet, la besogne finie, la muraille étalait

une fresque magnifique représentant *La Cène*. La conquête était faite — mais restait à éclaircir le point de savoir à qui attribuer l'exécution de l'œuvre capitale qu'on avait sous les yeux. Tâche aride qui allait devenir le point de départ de bien de discussions. Le tableau fut vu, jugé, admiré. Quelques-uns y crurent découvrir la main de Titien; d'autres certifièrent qu'il ne devait être attribué qu'à Ghirlandaio, d'autres encore démontrèrent avec l'aplomb de la conviction la plus déterminée que Perugino seul en était l'auteur. Toutes les preuves fournies à l'appui de ces dires étaient, certes, fort savantes, mais, pour entraîner l'opinion, il leur manquait peut-être une qualité essentielle : la vraisemblance. Le doute subsista; un accident imprévu le fit disparaître. Pendant que les conjectures allaient leur train, on avait repris avec infiniment de précaution le travail de nettoyage. Un jour qu'on en était arrivé à dégager les couleurs de la figure représentant l'Apôtre saint Thomas, on découvrit qu'une inscription se fesait jour sur la bordure supérieure de la tunique du saint. On redoubla d'ardeur et de précaution. Enfin se détacha, sur le bord de cette tunique, une inscription que nous croyons devoir reproduire ici telle qu'elle se présente sur la fresque restaurée :



Le doute n'était plus possible et le triomphe était là. Et quel triomphe? — Une fresque due au pinceau du plus grand des peintres de l'Italie! En effet, voilà la signature de Raphaël et, pour compléter le précieux renseignement, le millésime tracé, par la main même du maître, en lettres d'or. Quelqu'incontestable que soit l'authenticité de ce texte qui assigne à Raphaël, l'âge de vingt-deux ans, lorsqu'il exécuta cet ouvrage, elle rencontre dans l'histoire même de la vie de ce peintre des faits

qui prouvent, surabondamment il est vrai, mais d'une manière péremptoire la haute vraisemblance qu'il y avait à ce que Raphaël exécutât cette œuvre, en 1505, dans le couvent de la rue *Faenza*. Il conste en effet des documents qu'on possède sur la biographie de ce grand artiste, qu'à l'âge de vingt-deux ans il avait quitté l'école de Perugino et s'était fixé à Florence où il fit, à cette époque, les portraits d'Angiolo et de Maddalena Doni. Or, de 1504 à 1505, une religieuse de la famille des Doni était devenue abbesse du monastère de San-Onofrio, en remplacement d'une titulaire qui appartenait à la maison des Soderini. Cette circonstance établit donc suffisamment que Raphaël a pu avoir des rapports avec l'abbaye de San-Onofrio et rien ne s'oppose à faire admettre que la supérieure, renseignée par des preuves sur le talent de Raphaël, l'ait chargé de peindre une fresque dans le réfectoire de son couvent. Pour infirmer cette supposition, on objectera peut-être le silence que gardent, sur cet ouvrage, des critiques et des historiens qui comme Lanzi, Giorgio, Vasari et Baldinucci se seraient sans aucun doute complu à décerner à Raphaël ce nouveau titre de gloire, s'ils avaient été fondés à pouvoir le lui accorder. Mais cette objection est toute gratuite et ne peut, à notre sens, se soutenir en présence des considérations que voici : le couvent dans lequel Raphaël peignit cette fresque, appartenait à un ordre monastique de discipline très-sévère et qui ne souffrait guère que des religieuses ouvrissent leur cloître, à l'instar d'un musée, pour y faire admirer du dehors les œuvres d'art dont il leur plaisait d'embellir le lieu de leur réclusion volontaire. Il se peut même, que le couvent de la rue *Faenza* fut d'accès si difficile aux visites profanes, qu'il est à supposer que jamais pied étranger ne pénétra dans son aciente, s'il n'y était conduit par des motifs de la dernière gravité. 'artant, il est présumable que l'existence de l'œuvre de Raphaël it un mystère au sujet duquel il ne transpira jamais rien dans monde et qu'en vue d'obéir à un esprit d'observance exacte et goureuse du règlement de l'ordre, on lui imposa de garder tou-

jours le secret sur le travail qu'il avait été chargé d'exécuter dans ce couvent. A côté de cette explication qui, selon nous, doit faire cesser tous les doutes, se range une considération d'une autre espèce qui, elle aussi, justifie d'une manière concluante le silence gardé par tous les critiques et les biographes italiens concernant l'œuvre prétenduement supposé de Raphaël. On se rappelle ma que Michel-Ange et Léonard da Vinci étaient à cette époque occupés à peindre les fresques du *Palazzo Vecchio* et l'on sait quel talent ces grands artistes ont déployé à s'acquitter de cette tâche difficile. En fait d'expérience et peut-être aussi de renom ils avaient déjà le pas sur Sanzio, jeune homme de vingt-deux ans, qui ne faisait que débuter dans la carrière — par des chefs-d'œuvre si l'on veut — mais qui n'étaient cependant qu'à l'expression simple et perfectible d'un début. Pour qui refuse de donner croyance à notre première version, n'est-il pas à supposer que Raphaël débutant comme peintre de fresques, mû en cela par un sentiment d'émulation et de fierté d'artiste bien explicable, ait voulu garder lui-même le secret sur un ouvrage qui n'était que son premier pas dans la carrière et qui, mis en regard des œuvres plus fortes et plus mûries de ses nobles émules, lui eut assigné, au moins aux yeux de l'envie, un rang d'infériorité qu'il lui répugnait d'accepter. D'ailleurs, en se cachant de cet ouvrage et en ne le considérant que comme un sujet d'étude propre à le familiariser avec les procédés de la peinture murale, il se créait l'immense avantage de tenir son renom naissant en dehors de toute critique rapétissante et de pouvoir paraître, un jour, au milieu de ses compétiteurs avec un chef-d'œuvre où brilleraient toutes les qualités d'un génie mûri par l'étude et dont lui-même aurait dominé et réglé l'éclosion?

Toutes les remarques qui précèdent ne sont qu'accessoires et nous les présentons comme telles. Si elles ne prouvent rien, aux yeux d'une logique trop raffinée, elles n'infirment rien non plus en face de la preuve irréfutable qui se lit sur le bord de la tunique d'une des figures de la fresque. Voudrait-on croire que

malgré un témoignage aussi formel, que malgré les considérants lont nous l'avons fait suivre et qui tous militent à l'appui de son incontestable véracité, on ait trouvé nouvelle matière à recommencer la discussion? C'est ainsi qu'un respectable savant se hasarda, il y a quelque temps, à venir troubler les joies de la conquête, en prétendant qu'un manuscrit, daté de 1461, fesait mention de la fresque du réfectoire au monastère de *San-Onofrio*, mais en la soussignant du nom estimable mais peu connu de Neri di Bicci. Sans vouloir honorer cette prétention aussi gratuite qu'inopportune d'une argumentation contradictoire, nous nous bornerons à répliquer qu'il y avait au cloître de la rue *Faenza* deux réfectoires et que celui où se trouve la fresque de Raphaël fut bâti postérieurement à la salle dont parle le manuscrit en question. D'ailleurs, cela n'étant pas, l'assertion du document précité n'en resterait pas moins discutable et hasardée. En effet, ce serait témoigner d'une incompétence artistique bien prononcée que de mêler ici, à propos de la fresque qui nous occupe, les noms de Neri di Bicci et de Raphaël. Le premier avait sa manière à lui; le second avait son style à lui. Les ouvrages de Neri sont des productions estimables, fort bien empreintes du mérite de leur auteur; les œuvres de Raphaël sont des créations sublimes frappées au coin un génie qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore été surpassé.

On prétend que cette magnifique fresque fut achetée par le ›vernement Toscan au prix de 325,000 francs. Elle sera déta-›e de la muraille et déposée à la grande galerie du Musée *Offizi*.

l sera incessamment donné aux admirateurs de Raphaël de · la *Cène* reproduite par la gravure. Si nos renseignements exacts, cette reproduction est destinée à rivaliser de beauté l'original, car l'exécution de la planche a été confiée au talent meux graveur italien Jesi. La toile célèbre ou Léonardo da a retracé, lui aussi, ce premier et touchant épisode de ›sion du Sauveur et qui a été si éloquemment interprêtée

par le burin de Raphaël Morghen, va donc avoir désormais son digne pendant.

Entre ces deux œuvres immortelles présentant une analogie si frappante, il y a cependant une différence bien marquée. Raphaë a choisi le moment où Notre Seigneur, entouré de ses douze Apôtres est sur le point de désigner celui qui va le trahir tandis que Leonardo da Vinci, pour nous dépeindre la *Cène* part de l'instant où le traître est connu et où les onze Apô tres frappés d'étonnement et d'épouvante, manifestent leu indignation par des gestes, des mouvements physionomiques qu prêtent au tableau ce caractère de beauté profondément drama tique qu'on ne retrouve pas dans la peinture moins trempée e plus calme de Raphaël.

La vue de cette œuvre du *divin* Sanzio — ainsi que le sur nomme l'admiration toujours amie de l'hyperbole — nous ava bien vivement impressionné. C'est au point que nous ne po vions nous lasser de contempler l'imposant ensemble de c formes toutes également irréprochables, austèrement idéalisées rendues avec une puissance de dessin qui n'est jamais en défa et des ressources de coloris vraiment surprenantes. Certe nous aurions prolongé le plaisir que nous éprouvions à jou de la vue de ce chef-d'œuvre, si notre guide officieux ne no eut offert de nous conduire à cette fameuse Académie d Beaux-Arts, où le génie italien a renfermé tout ce qu'il a jama produit de plus sublime en fait de peinture et de statuaire. No acceptâmes cette proposition avec d'autant moins de regret que l galeries annexées à ce bel établissement devaient nous fa retrouver Raphaël plus grand et plus complet que ne nous l'av montré sa fresque du couvent de la rue *Faenza.*

Avant de franchir le seuil de ces salles immenses où s'étale les innombrables chefs-d'œuvre amassés par le génie et temps, il ne sera pas inopportun, pensons-nous, de dire un m sur l'origine et la destination de ce grand et magnifique ét blissement.

L'Académie de Florence est une institution qui date du temps des Médicis, ces illustres et infatigables promoteurs des progrès intellectuels de leur époque. Fondée par Cosme Ir, elle s'est constamment développée et agrandie dans des proportions qui lui assignent aujourd'hui le premier rang parmi les institutions analogues que l'Italie renferme en si grand nombre. Ainsi que son nom l'indique, elle est spécialement vouée à l'enseignement des arts plastiques — enseignement qui s'y donne, approfondi et complet. En dehors des cours consacrés à l'étude de la peinture, les élèves s'y forment, sous la direction d'habiles professeurs, dans les diverses branches de la gravure, de l'architecture, de la sculpture et de la mécanique. Parmi les maîtres distingués qui ont rehaussé de leur talent et de leur gloire le renom si justement mérité de cette belle institution. on comptait, il y a quelques années, le célèbre Raphaël Morghen, un des plus grands graveurs de l'Italie.

En passant dans le vestibule du Musée, attenant à l'Académie, on remarque quatre bas-reliefs en terre cuite, œuvre recommandable de Lucca della Robbia, ainsi qu'une fresque représentant *la fuite en Egypte* et due au pinceau de Giovanni di san Giovanni. On dit que les plus grands maîtres n'ont jamais tari d'éloges en parlant de cette peinture de tout point remarquable et l'on a lieu de croire que leurs suffrages n'étaient pas immérités.

Nous voici parvenus dans la galerie des tableaux. Si l'on excepte les collections des *Uffizi* et du palais Pitti, celle de l'Académie de Florence est sans contredit la plus importante de l'Italie. Par une disposition fort sage, mais malheureusement assez peu suivie, on y a rangé les tableaux d'après l'ordre chronologique de leur exécution respective : ce qui permet aux visiteurs de l'exposition d'embrasser, d'un coup d'œil, l'histoire entière du progrès et de la décadence de l'art aux différentes époques de la culture. On comprend que, sans sortir des limites de notre travail, nous ne pouvons mentionner toutes les œuvres capitales de ce riche musée,

voir même en dresser la nomenclature aride et sèche. Qu'il nou suffise de constater, que les galeries de l'Académie de Floren sont réputées uniques dans le monde par la haute richesse arti tique des innombrables chefs-d'œvre qu'elles renferment, et q les plus grands noms dont l'école italienne s'honore, y brillè par leurs productions les plus renommées. Raphaël, Credi, Carl Dolci, Andrea del Sarto, Cigoli, fra Bartolommeo, le bienhe reux fra Angelico di Fiezole y sont répresentés d'une maniè admirable. Le dernier peintre y figure comme auteur d'une toi qui rivalise de beauté et de puissance avec ce chef-d'œuvre peinture qui a valu à Michel-Ange son plus beau titre de gloir Quel tableau que le *Jugement dernier* de ce fra Angelico, de moine qui a su joindre les prérogatives du génie aux apanag de la sainteté! — Quel contraste saisissant! Quel effet terribl — Tant il est vrai que la foi seule est la source de toute inspir tion réelle et forte. — Témoins fra Angelico et Michel-Ange qui ont puisé l'un et l'autre la création de ce que, comme peintre ils ont exécuté de plus immense et de plus parfait.

Parmi les tableaux qui ornent cette galerie, il en est encore que nous croyons digne d'une mention spéciale tant au point vue de rares mérites d'exécution dont il témoigne, que sous rapport de la renommée tout exceptionnelle dont il jouit par les habitants de la ville de Florence. Ce tableau représente *Sa François d'Assise priant dans une grotte* et fut peint par Cigoli. S la figure de ce saint, amaigri par l'abstinence, les veilles et prière, on admire une expression sublime d'épuisement et de d leurs corporelles mitigées et idéalisées par les joies de la résignat chrétienne et par les rayonnements lointains de célestes espéranc Nous avouons cependant que si l'œuvre vraiment belle de Cig est tenue en si grande estime par la population de Florence, ce n' peut-être que parce qu'à l'existence de ce tableau se rattache l'a complissement d'un petit fait anecdotique qui nous semble tenir peu de la légende et que nous croyons devoir enrégistrer comme te La tradition rapporte que, lorsque Cigoli était occupé à peind

les traits du saint, il se trouvait dans une impossibilité absolue de rendre exactement l'idée qu'il s'était proposé d'exprimer. Malgré toutes les tentatives, sa main restait impuissante et son pinceau le trahissait toujours. Arrive un pélerin qui frappe à sa porte et qui lui demande l'aumône. A la vue de ce mendiant qui portait sur sa physionomie les traces visibles de la misère et qui se présentait affublé d'un costume dont la pauvreté harmonisait parfaitement avec la bure de son Saint François, Cigoli fut pris d'une idée subite. Il le fait entrer dans son atelier et lui propose, contre rétribution, de poser un instant comme modèle. Le pauvre brave homme accepte — et à peine s'est-il installé, au gré de Cigoli, dans la pose requise, que le malheureux n'en pouvant réellement plus de faim et de fatigue, s'affaisse et tombe en défaillance. Que fait l'artiste? Loin de voler au secours de l'infortuné, prompt comme l'éclair il saisit ses pinceaux, se penche sur la figure livide de cet homme qui ressemblait à un moribond, en épie les convulsions, en étudie la paleur et se met à peindre. Au bout de quelques instants les traits de Saint François étaient peints tels que nous les avons admirés sur le tableau, et le mendiant, revenu à lui par les soins tardifs mais efficaces de l'artiste, s'en alla consolé et content de se voir soulagé et d'avoir coopéré à la création d'un chef-d'œuvre.

Mardi, 3 *Mars*.

Emerveillés par tout ce que nous avions vu de chefs-d'œuvre dans ces belles galeries, nous ne pûmes résister au désir de nous rendre de nouveau à l'Académie des Beaux-Arts pour y admirer les vastes ateliers qui y servent à la fabrication de la mosaïque florentine et qui méritent sous tous les rapports de fixer l'attention du voyageur.

Cette manufacture si célèbre en Europe fonctionne d'après le système des découvertes et des perfectionnements apportés dans

se voient sur le continent ; la seconde se distingue par la rar
importance et la riche variété des espèces qui la composen
Néanmoins, quelque dignes qu'elles soient de fixer l'attention d
visiteur, elles ne la captivent que d'une manière accessoire e
face de l'intérêt émouvant et vraiment terrible qu'y excite la vu
d'une collection d'objets d'art annexée aux précédentes. No
voulons parler de la salle où se trouve l'exposition de sujets e
cire, exécutés d'après nature et offrant, avec une vérité saisi
sante, la description graduée et complète des ravages morbid
exercés sur l'organisme de ses victimes par la peste de 1348. A vo
l'ensemble de ces figures immobiles et livides que le terrib
fléau a touchées, on hésite et on reculerait d'épouvante — ma
l'intérêt de la science triomphe et l'on surmonte les aversions e
la terreur. On contemple, on analyse et après avoir passé e
revue ces représentations funèbres, après avoir suivi les progrè
pathologiques du mal, depuis ses premiers prodromes jusqu'a u
dernières phases de sa marche destructrice, le spectateur es
mis à même d'en épier les ravages jusque sous le couvercle d
cercueil.

A côté de cette collection, on en admire une autre dont le
sujets également exécutés en cire représentent des fleurs et de
plantes appartenant aux espèces les plus belles et les plus rare
du règne végétal. Cette partie plastique du Musée ainsi que le
cabinet de physique et d'histoire naturelle forment, de l'aveu de
tous les connaisseurs, une collection unique dans son genre et
qui vaut, à elle seule, le voyage en Italie. Le cabinet de phy-
sique surtout est réputé sans pareil et laisse loin derrière lui les
musées les plus vantés de l'Europe, même celui de Vienne qui
mérite sous tant de rapports la haute célébrité dont il jouit dans
le monde savant.

C'est à Florence, cette ville fameuse, où les sciences et les
arts ont pour ainsi dire centralisé leurs institutions les plus belles
et les plus glorieuses, que l'étranger qui pour la première fois
foule le sol de l'Italie, se sent naître dans l'âme les émotions

luxe et un charme infinis, toutes les richesses de leurs couleurs étincelantes.

Il n'arrive pas rarement que l'artiste en mosaïque travaille pendant des mois entiers à produire la configuration incomplète de la feuille ou de la fleur qu'il est appelé à incruster. On sent que l'agencement des couleurs et des nuances doit être un des points difficiles de sa tâche et qu'après avoir réussi sous ce rapport, il lui reste encore à former de toutes ces dispositions un tout parfaitement harmonique auquel, par des procédés extrêmement habiles, il devra ensuite donner le relief et le luisant nécessaires. On se figure à peine ce qu'il faut de travail patient et de science réelle à mener à bonne fin une exécution en mosaïque.

Cette manufacture est la propriété du Grand Duc de Toscane. Les produits n'en entrent pas dans le commerce et sont destinés à être envoyés en présent. Grâce aux immenses sacrifices qu'on a faits pour élever et pour maintenir l'établissement à la hauteur où il se trouve, les progrès de l'art d'incruster en mosaïque ont reçu une impulsion aussi durable que salutaire. Il existe en Italie des manufactures de ce genre qui, n'ayant pas à redouter la concurrence des ateliers florentins, se sont créé une situation dont la prospérité ne laisse pas de réagir avec avantage sur le perfectionnement de leurs produits.

En dehors de cette célèbre Académie dont nous avons fait connaître les droits incontestables à sa haute réputation, Florence possède encore mainte institution scientifique de premier rang et entre autre un cabinet de physique et d'histoire naturelle, bien digne de rivaliser avec les collections les plus importantes qu'on rencontre en Europe.

Parmi les curiosités les plus remarquables qu'il renferme, nous citerons le télescope dont se servit Galilée lors de ses premières découvertes astronomiques, ainsi que le grand miroir ardent à l'aide duquel on constata, en 1694, la combustibilité du diamant. Quant à la collection des coquilles et à celle des minéraux — la première passe à bon droit pour être une des plus complètes qui

en est donné, à se munir de tous les secours nécessaires et à accourir sur les lieux où l'accomplissement de quelque catastrophe réclame l'intervention active et immédiate de la charité.

Cette confrérie, on le voit, est peut-être une des institutions les plus admirables que l'esprit consolateur de notre sainte Religion ait jamais enfantées. Si elle est grande par le but qu'elle se propose d'atteindre, elle ne l'est pas moins par l'originale manière dont elle s'acquitte de ses devoirs. OEuvre d'abnégation et de courage elle accomplit sa tâche en se voilant aux yeux de tous sous le prestige austère dont elle a su s'entourer et qui abrite ses nobles tentatives sous l'égide d'un caractère de grandeur que l'irrévérence n'oserait profaner. Sainte par le fond, poétique par la forme, elle pose des exemples vénérés qui édifient les esprits, qui entraînent les cœurs; et sa médiation salutaire, en provoquant, pour les douleurs de l'humanité souffrante, un soulagement en quelque sorte instantané et universel, sert les intérêts de la charité moins encore que ceux de la Religion tout entière qu'elle fait aimer et respecter pendant qu'elle la glorifie dans son plus beau précepte. D'ailleurs, composée, ainsi que nous l'avons dit, de l'élite de la société florentine, elle emprunte au nombre considérable des membres qu'elle compte dans son sein, un nouveau titre au profond respect dont cette grande et utile institution s'est toujours vue entourée. Le nombre de ces membres s'élève à plus de mille, et tous, nous tenons à le répéter, appartiennent aux plus illustres familles de l'aristocratie locale. Le dimanche, toujours revêtus de ce sombre et uniforme costume sous lequel disparaissent leur blason et leur rang, on les voit, de porte en porte, quêter l'obole du pauvre que la charité de leurs concitoyens veut ajouter aux riches aumônes qu'ils prélèvent eux-mêmes sur leurs propres trésors. D'autres fois, le tocsin de l'église où ils ont leur siège se fait entendre. A peine cette voix lugubre a-t-elle tinté quelques coups, que

voilà le secours qui arrive. Deux hommes, en long manteau noir, coiffés du sinistre capuchon qui dérobe leurs traits aux regards de la foule, apparaissent et se dirigent vers l'église. Ce sont deux membres de la confrérie qui ont entendu l'appel et qui accourent pour exercer leur sublime ministère. A leur sortie du temple ils sont accompagnés du prêtre, attaché à l'institution, qui porte toujours sur lui le Saint Viatique. C'est peut-être un blessé qui se meurt, victime d'un accident; c'est peut-être un pauvre malheureux que de trop longues souffrances ont enfin conduit à l'agonie. Le blessé ils le feront transporter à l'hôpital fondé par la Confrérie et qu'elle entretient à ses frais, et ils l'y soigneront jusqu'à sa guérison complète ou jusqu'à sa mort; le pauvre, — si les privations et la faim ont mis ses jours en péril, ils tâcheront de le rappeler à la vie dont ils l'aideront après à supporter le poids et l'amertume; sinon, ils l'embrasseront comme un frère et lui prodigueront les célestes consolations du suprême adieu.

Ces nobles devoirs, que les membres de la Confrérie remplissent en tout temps et en toute occasion, varient à l'infini selon la nature des circonstances qui les réclament. Ici ils ensevelissent les morts — là ils secourent les vivants; on les rencontre dans les hôpitaux, consolant et soulageant les pauvres malades; on les retrouve au fond des bagnes consolant et moralisant les malheureux prisonniers; si quelque toit s'écroule dans les flammes d'un incendie — vous les verrez, debout sur les débris fumants, distribuant l'or et les secours à la famille ruinée; si une calamité publique s'appesantit sur la contrée, leur charité opérera des prodiges: ils se multiplieront en tous lieux pour le soulagement de leurs semblables et dans leur zèle infatigable ils pourront dire avec l'Apôtre : *qu'ils se sont fait tout pour le bien de tous : omnibus omnia factus sum.* En vérité, il n'est misère qu'ils ne soulagent, il n'est devoir de charité qu'ils ne remplissent. Rien ne les arrête : ni la vue des horreurs de la misère humaine, le lugubre spectacle des terreurs de la mort. Ils les voient

en face sous leurs aspects les plus affreux, sous leurs forme les plus repoussantes. Vous en doutez? — Voilà un grabat, voil un cercueil, voilà un échafaud. Les membres de la Confréri se sont assis au chevet de ce lit de douleur, ils ont ensevel cette bière qu'ils ont fermée sur la dépouille de leur frère qu fut pauvre et qu'ils ont consolé à l'heure de la mort; ils montent avec le condamné de la justice humaine, sur le tréteau fata Si l'homme a dit : Vengeance, la Religion a dit : Charité, e ils n'abandonneront l'infortuné qui va expier le crime, pas mêm après que la main du boureau l'aura frappé. Il a souffert, fut malheureux : il est donc leur frère. Aussi, voyez, ils vo l'ensevelir de leurs mains, derniers amis d'un coupable que société a rejeté de son sein, ils accompagneront ses restes morte qu'ils feront conduire à leur église, et là, après lui avoir rendu saint devoir de la prière, ils ne les quitteront qu'au bord mên de cette fosse qui va se fermer à jamais sur cet homme. — Non, il n'y a que l'esprit de notre sainte Religion qui puis faire surgir de semblables institutions et faire opérer de parei prodiges pour le bien-être moral et matériel de l'humanité.

L'origine de cette confrérie remonte au treizième siècle, à cet époque où une peste terrible emporta, dans un court espace temps, la moitié de la population de Florence. Quelques habitan dans le but de se dévouer au sort de leurs semblables, conçuren en ces douloureuses circonstances, l'idée première de cette nob et grande institution. Comme les maladies contagieuses exerçaie alors à Florence de fréquents et de mortels ravages et q l'abandon où on laissait les morts et les malades augmenta nécessairement l'intensité du fléau, des personnes courageuse s'associèrent à la résolution prise par leurs concitoyens et s firent un devoir de soigner les malheureux atteints de l'épidémi et d'ensevelir ceux qui en étaient tombés victimes. En peu d temps ces louables tentatives se concentrèrent dans une associatio qui eut ses obligations et ses règlements et qui ne tarda pas s'organiser d'une manière permanente sur une vaste échelle. Le

excellents résultats que produisit cette communauté de bonnes œuvres, accomplies avec un courage héroïque et un désintéressement exemplaire, décida plusieurs villes de l'Italie à se doter, à l'instar de Florence, d'une institution aussi salutaire. Les efforts qu'elles tentèrent dans ce but ne furent pas infructueux et la noble cité, à qui en revenait l'honneur de l'initiative, s'attira les bénédictions de l'Italie entière.

Dans le local de la Confrérie on nous montra une liste contenant les noms de tous les membres qui en firent partie à dater de l'année 1348 jusqu'à nos jours. Parmi eux figurent des Papes, des Empereurs, des Rois — ce qui peut au besoin donner une idée de l'estime dont jouit en Italie cette utile congrégation.

En dehors de l'œuvre dont nous venons de parler, Florence possède encore d'autres institutions charitables qui dénotent jusqu'à quel point l'esprit de bienfaisance et de dévouement a toujours animé les populations de cette cité. Parmi les divers établissements qui y servent de refuge assuré à la souffrance et à la misère, nous citerons l'institut connu sous le nom de *Pia casa di lavoro* et qui est sans contredit une des plus vastes et des plus belles fondations de charité qu'on rencontre en Italie. Composée d'un grand et magnifique hôpital, exclusivement voué à l'entretien et aux soins des malades, cette maison renferme en outre, dans ses spacieuses dépendances, d'immenses salles d'asile où on trouve un abri et du travail, non seulement les mendiants qu'y envoie l'autorité communale, mais encore les indigents de tout âge qui s'y présentent de leur propre gré. C'est dans ce bel établissement que fonctionnent toutes sortes de manufactures et que s'apprennent toutes espèces de métiers. On y trouve des ateliers très-bien organisés pour les tisserands, les tailleurs, les cordonniers, les cardeurs de soie, de laine et de coton ; des locaux adaptés à la fabrication des rubans et des tissus de soie, ainsi que des salles servant à la confection exclusive de turbans — espèce de coiffure exotique dont tous les produits fournis par l'éta-

blissement s'écoulent sur les marchés d'Asie. Il est à remarqu au sujet de la répartition des bénéfices résultant de la ven des divers fabricats de l'Institut, que l'Administration en pr lève les deux tiers au profit de la fondation et qu'elle abandon le reste pour le répartir parmi les ouvriers à titre de salair On l'entrevoit sans peine : une pareille distribution du ga ne peut se faire qu'au détriment même de la maison, qui n a jamais, en effet, trouvé de quoi couvrir suffisamment s frais d'entretien. Quoiqu'il en soit, une perte matériel faite dans un but semblable, constitue un véritable bien mor dont on appréciera d'autant mieux les avantages si on l examine impartialement sous le point de vue de l'économ politique.

Dans l'hôpital *Bigallo* — fondation charitable due à la muni cence de Cosme I[r] de Médicis — sont admis les enfants dont l parents dénués de ressources ne peuvent soigner l'éducatio tandis que l'établissement de *Saint Philippe de Neri* se charge l'entretien des enfants abandonnés qu'elle arrache ainsi à to les dangers d'une vie vagabonde et privée de tutelle.

Une voix sainte a dit : *la Charité est inventive* et cette consola vérité se constate dans la ville où nous nous trouvons, avec une é dence sublime. En effet, en se dévouant à la cause du malheure avec une abnégation sans trève et sans limites, elle n'accueille p l'être misérable qu'elle a pris sous sa céleste protection, alors q épuisé par la durée des souffrances, ou abruti par l'habitude dénuement, il semble être marqué par le sceau de la mort, stigmatisé pour l'accomplissement du crime. Non, dans s immense et tendre sollicitude pour le bien-être spirituel et matér de l'humanité sous quelque forme qu'il apparaisse, qu'il s'appell maladie ou crime, elle vise plutôt à la préservation qu'à la répr sion du mal, elle prendra l'homme à son berceau et accompli sur lui les salutaires desseins de la divine Providence. C'est qu'elle fait à Florence d'une manière aussi large que touchant L'hospice qui y est ouvert sous la dénomination des *Innocen*

pourvoit à l'entretien de 4,000 pauvres créatures abandonnées qui y reçoivent une éducation soignée. Les garçons restent sous la tutelle de l'institut jusqu'à l'âge de dix ans, et les filles jusqu'à celui de dix-huit. A cette époque de leur existence, l'administration, toujours soucieuse de leur avenir, leur procure tous les éléments d'une position assurée et ne les émancipe que lorsqu'ils sont en état d'être à eux-mêmes leur propre guide et leur propre appui.

Nous ne terminerons cette rapide esquisse que nous venons de tracer des belles et remarquables institutions de la charité florentine, sans faire mention de la Confrérie dite de : *San Martino* et du petit hospice de *San Giovanni di Dio*. Cette association pieuse qui fut fondée, en 1444, par saint Antonin, archevêque de Florence, a pour but de venir au secours des pauvres honteux. Malgré toutes les vicissitudes qu'elle a nécessairement dû traverser pendant le cours d'une aussi longue existence, cette congrégation est restée toujours fidèle à ses devoirs et n'a jamais cessé de veiller efficacement sur le sort de tant de familles indigentes, même aux époques les plus calamiteuses, alors que l'homme semblait ne plus devoir prendre à cœur que le soin de ses intérêts personnels. Quant à l'hôpital de *San Giovanni di Dio*, exclusivement destiné aux hommes, il occupe l'ancien palais d'Amerigo Vespucci, le célèbre navigateur florentin à qui il échut de pouvoir donner son nom au nouveau monde où il pénétra sur les traces de Christophe Colomb.

Vendredi, 6 *Mars*.

Parmi les impressions que l'aspect de Florence produit sur le voyageur qui y entre pour la première fois, il en est une dont il a peine à se défendre et qui, en excitant sa surprise, ne laisse pas d'éveiller en lui un vague sentiment de crainte ou de tristesse. Cette impression qui serait désagréable si elle se produisait dans des conditions moins poétiques que celles qui

la font naître, est provoquée par la vue de ces nombreux édifices à l'architecture si massive et si sombre. Hérissés de crénaux, flanqués ci et là de donjons également crénélés, ne portant sur leurs murailles nues aucun indice qui fasse deviner le but de leur destination réelle, ils se dressent au milieu des constructions de la Florence moderne comme des monuments indestructibles érigés aux époques les plus belliqueuses de la féodalité. Pourtant, malgré les apparences redoutables sous lesquelles elles semblent se présenter aux regards du voyageur étonné, ces antiques édifices assis, comme des forteresses, sur leurs fondations granitiques, loin d'être de lugubres châteaux-forts, aux défenses guerrières, ne sont enréalité que de paisibles et somptueux palais.

Le jour dont nous avons marqué plus haut la date, nous nous rendîmes de bonne heure à la Place Ducale d'où nous désirions commencer la revue des palais de Florence et des immenses richesses artistiques que récèle leur sombre et majestueuse enceinte. A ce sujet nous ferons remarquer que cette magnifique place *Grand-Ducale*, une des plus belles de l'Europe, offre en quelque sorte, par les splendeurs architecturales qui la décorent, le résumé monumental de l'histoire de Florence. Quel luxe de statues, de portiques, de demeures vraiment royales — immenses et riches musées où trônent les Arts dans leurs transformations les plus sublimes et les plus vénérées! C'est ici que surgit, dans sa masse imposante, le chef-d'œuvre architectonique d'Arnolfo di Lapo, le *Palazzo Vecchio* — le vieux palais — dont le seuil est gardé par deux statues gigantesques représentant, sous la forme payenne et sous la forme biblique, la force humaine prise aux deux points extrêmes de l'histoire de l'humanité. C'est Hercule terrassant Cacus; c'est David tenant la fonde qui va renverser Goliath. Ces deux figures dignes du renom des maîtres fameux qui les ont taillées dans le marbre, font honneur, l'une à Bandinelli qui trahit sous les muscles de son Hercule la vigueur de son noble talent; l'autre, à Michel-Ange,

qui révèle, dans les formes du vainqueur des Philistius, l'avenir de génie et de gloire réservé au constructeur futur du dôme de saint Pierre.

S'en douterait-on? A côté de ce palais bâti, en 1298, s'en éleva jadis un autre — celui des Uberti — qui, dans un moment de crise anarchique disparut un jour sous la pioche et la rage des populations insurgées. Cette horrible dévastation eut lieu en 1250 — un demi siècle avant que le *Palazzo Vecchio* fut élevé *à côté* de ses ruines. Que l'on remarque en passant le relief ostensible que nous donnons au mot *à côté* : il renferme une haute signification et il donne la mesure de l'incroyable fanatisme qui caractérise les grandes passions politiques au moment de leur suprême effervescence. En effet, quand la populace eut fait tomber l'antique palais sous les coups de son aveugle vengeance, quand le monceau des ruines eut été déblayé et anéanti, jusqu'à pouvoir passer la charrue sur l'emplacement rasé — on décréta que désormais nul édifice ne s'y élèverait plus. Le fol arrêté fut maintenu, au pied de la lettre, pendant quarante-huit ans, époque à laquelle on parut se raviser et on leva un peu l'interdit au profit du *Palazzo Vecchio* qu'on se proposait de construire. Quelqu'indulgence que l'on montrât, on n'alla cependant pas jusqu'à permettre que le nouvel édifice fut élevé *sur* les ruines de l'ancien et l'architecte Arnoffi di Lapo ne put obtenir d'autre concession que celle d'ériger ses bâtisses sur un des coins de l'emplacement de l'ancien palais des Uberti.

Munis de l'autorisation qui devait nous ouvrir l'accès du *Palazzo Vecchio*, nous fûmes à même de parcourir quelques-unes des salles de ce grave et majestueux monument. L'entrée des autres appartements, occupés par les bureaux du gouvernement, nous était interdite. Dans celle où s'assemble le conseil, on voit encore les vestiges des mœurs et coutumes de la République florentine aux temps du moyen-âge. La voûte et les murs de cette pièce inmense sont ornés de tableaux, œuvres vantées de Vasari, représentant des sujets empruntés à l'histoire des expé-

ditions de la République contre les villes de Sienne et de Pis
ses fières ennemies. On y voit en outre un grand nombre de stat
en marbre dues au ciseau de Baccio Bandinelli et de Vincen
Rossi et qui datent des beaux jours de la statuaire florenti
Parmi elles on en remarque une qui représente la *déesse de Victoire foulant du pied la figure allégorique de l'esclavage*, c'e une production de Michel-Ange. Le grand artiste l'avait exécu pour le tombeau du Pape Jules II, mais comme on vit cert inconvénient à dresser sur la tombe d'un Souverain-Pontife statue de signification aussi profane, on relégua l'œuvre Buonarotti dans le jardin *Boboli* à Florence, d'où elle pass après la mort de l'auteur, à titre de présent fait par le Gra Duc, dans le *Palazzo Vecchio* dont elle forme aujourd'hui un d plus beaux ornements.

La tour *Barberia*, qui fait partie du palais, n'est remarqua qu'à titre de monument historique. Quoique les annales de cité ne nous renseignent guère au sujet de sa destinatio nous sommes forcés de croire qu'en mainte occasion elle a d servir d'instrument aux vengeances politiques qui y reléguaie leurs victimes. Toujours est-il que cette tour a servi de priso à Cosme de Médicis, surnommé *le Père de la patrie*, qui fut enfermé par ordre de Rinaldo Degli Albizzi, son ennem et son rival. Etrange retour de circonstances! A peine y fut-i confiné dans une étroite prison, qu'un revirement soudai l'envoya errer loin de sa patrie et qu'à la chûte de son persé-cuteur il fut réintégré dans ses droits d'une manière triomphale

C'est aux abords de ce palais que se trouve la statue équestr de Cosme I[r] ainsi que la grande et remarquable fontaine e marbre et en bronze qui est, sans contredit, un des plu pittoresques décors de la place. L'érection en remonte l'année 1563 et, à voir ce groupe colossal du milieu, repré-sentant *Neptune dans son char traîné par des chevaux marin* on est forcé de payer un tribut d'admiration à l'audacieux talen de Bartolommeo Ammanatie, le statuaire au ciseau duquel es

due l'exécution de ce gigantesque ouvrage. Quant au monument du Prince Florentin, œuvre distinguée de notre compatriote, l'infatigable et consciencieux Jean de Bologne, il brille surtout par la rare beauté d'exécution qui caractérise les bas-reliefs qu'encadrent les faces du piédestal. Ils représentent des scènes tirés de la vie du Grand-Duc à la mémoire duquel le monument fut érigé, en 1594, par son fils le Prince Ferdinand.

En fait d'édifices la *Logia dei Lanzi* (galerie des Lansquenets) concourt pour une bien large part à relever l'aspect imposant de cette admirable place. Sa dénomination assez originale lui vient de ce qu'à certaine époque elle servit de corps-de-garde à des soldats allemands qui avaient pour consigne de veiller à la conservation du *Palazzo Vecchio*. Elle compte aujourd'hui cinq siècles d'existence et les ravages de ceux-ci ne l'ont pas tant fait déchoir de sa première splendeur qu'elle ne fasse encore éclater, dans tout son jour, le sévère et beau talent d'Andrea Orgagna qui en fut l'architecte. Durant les diverses périodes de l'histoire florentine qu'elle a traversées — muet et grave témoin de tant de vicissitude — elle s'est vu affecter à différents usages. C'est ainsi qu'au temps de la République elle servait de *forum* à la magistrature et au peuple qui y conféraient à la manière des anciens Romains, de tout ce qui avait rapport aux intérêts publics. En même temps on l'utilisait comme salle d'apparat pour y investir de la dignité à laquelle ils avaient été promus, les ganfalonniers et les chevaliers. Plus tard, aux jours des grandes solennités publiques, on la transformait en salle de trône et ses sombres voûtes alors lambrissés d'or et de tentures précieuses, ombrageaient le front des rois et des empereurs. En est-il encore ainsi de nos jours ? Hélas ! si le portique reste, l'homme passe, les mœurs changent, et là où ont siégé les princes de la terre, s'abrite maintenant le plébéien désœuvré qui y passe, étendu à l'ombre des arcades, les heures oisives de ses journées perdues.

Quant à l'ordonnance de cette galerie, — elle est aussi simple que belle. Tout l'ensemble de l'édifice repose sur quatre colonnes

servant de support à trois arcades. L'architecture saillante l'œuvre se ressent un peu d'une fusion inopportune du st grec et du gothique, mais ce mélange, à tout bien prendr ne tourne cependant pas trop au désavantage de la constructi Les voûtes sont belles et le couronnement est admirable. Rem quons en passant les statues qui se dressent sur la voussure deux arcades. L'une représente *Persée tenant de la main dr un glaive et de la gauche la tête de Méduse* et a pour aut le célèbre Benvenuto Cellini. L'autre un des plus beaux ouvra de Giovanni di Bologna, configure le *rapt d'une Sabine* forme un groupe d'une disposition et d'une exécution admiral La femme, que le soldat romain enlève, fait des efforts visit pour échapper à ses étreintes : tant le jeu de ces muscles se roidissent contre les tentatives du ravisseur, est palpit de vie et de vérité. Le père de la victime, noble figure vieillard, implorant la pitié du farouche guerrier, dans l'attit du désespoir, complète le majestueux aspect de ce brillant ouvra Mentionnons encore le bas-relief en bronze qui décore le piéde et qui passe, à bon droit, pour être un chef-d'œuvre.

Après les productions estimées de ces deux maîtres vienn la *Judith* de Donatello et le *Lion* de Flaminio Vacca. D' tres pièces recommandables qui, jointes aux statues dont sens configuratif est un peu douteux, terminent la série décors de statuaire de cette galerie. Quoiqu'il témoigne d incontestable talent, l'œuvre du premier laisse à désirer s le rapport de la simplicité et de la noblesse du mainti Quant à l'œuvre du second, depuis le seizième siè jusqu'à la venue de Canova, elle était réputée sans rivale; dès lors le renom en a déchu, vaincu par celui d'une compo tion analogue due au ciseau du plus grand sculpteur de l'Ita moderne.

Michel-Ange avait proposé à Cosme Ir d'ériger sur la *Pla du Grand-Duc* un nouveau portique, en prolongement à la *Logg dei Lanzi*. D'après le plan de Buonarotti cette nouvelle gale

devait faire le tour de la place. Il est à regretter que ce plan d'embellissement gigantesque n'ait été mis en exécution car la *Piazza* en serait incontestablement devenue la plus belle de l'Europe.

A proximité du *Palazzo Vecchio* se trouve le Musée *degli Uffizi.* — Inutile de dire que cette collection d'objets d'art connue, admirée et louée par le monde entier, est d'une magnificence inouie. Prodigieux assemblage de ce qu'il s'est produit dans le domaine des arts plastiques, pendant le cours de quatre siècles, de plus éclatant, de plus sublime, ce musée étale, le long d'une série non interrompue de vingt salles immenses, toutes peuplées de chefs-d'œuvre, tant de richesses, que la seule nomenclature donnerait lieu à un travail décuple de celui que nous nous sommes proposé d'écrire. Aussi, avant que de les passer en revue, nous crûmes devoir nous borner, ce jour-là, à la seule inspection du *Palazzo Vecchio* et de la *Loggia dei Lanzi*, sauf à remettre notre visite aux *Uffizi* jusqu'au lendemain où, armés de tout notre courage et de toute notre admiration, nous verrions enfin se réaliser un des plus ardents désirs et des plus doux rêves de notre jeunesse.

Lundi, 9 *Mars*.

Vers le milieu du quinzième siècle, Cosme, l'ancien, conçut le projet d'ériger à Florence un riche Musée et fut assez heureux de pouvoir mettre son plan en exécution. Son fils Lorenzo qui avait largement hérité des instincts artistiques de son père, féconda l'œuvre que celui-ci lui avait léguée, en créant, à Florence, une école de peinture et de sculpture. L'influence que cette école a exercée sur le développement ultérieure du musée, ne peut être révoquée en doute; cependant elle fut moins directe et certes moins efficace que les tentatives incessantes faites par le successeur de Cosme en vue de faire affluer vers Florence tous les chefs-d'œuvre de l'Antiquité disséminés sur le sol de la Grèce, de l'Égypte et de l'Asie-mineure. Ces tenta-

tives, grâce à l'inépuisable munificence de leur auteur, furent couronnées de succès et servirent ensuite de stimulant à Pierre qui, à la mort de Lorenzo son père, fut appelé à le succéder. Malheureusement ses bonnes intentions, débordées par les événements anarchiques qui signalèrent à Florence la fin du quinzième siècle, restèrent stériles et le prince expulsé de ses États, vit vendre à l'encan la collection déjà riche et nombreuse. Quelque fatal que fut l'entraînement de la population à méconnaître ainsi le vœu de Cosme qu'elle avait surnommé : *le Père de la patrie*, il ne put cependant pousser ses ravages jusqu'à éteindre dans la famille de ses bienfaiteurs persécutés le dévouement éclairé aux intérêts de l'art qui leur fut toujours héréditaire. Aussi, lorsqu'en 1512 les Médicis revinrent dans la Toscane, ils se mirent à l'œuvre plus courageusement que jamais et réorganisèrent la collection qui avait été si indignement dispersée. Alexandre, le premier duc, se voua tout entier à cette tâche, mais il mourut trop tôt pour mener l'entreprise à une fin satisfaisante. Cosme I^r lui succéda et fut plus heureux dans ses efforts : il fit ériger les magnifiques bâtiments que le musée occupe aujourd'hui et en affecta le second étage à l'organisation d'une galerie pour les tableaux et les statues qu'il avait déjà collectionnés. Quant à la Rotonde, elle fut bâtie par le fils de Cosme, François I^r qui, fidèle à l'œuvre de ses devanciers, dota en outre le musée de plusieurs acquisitions considérables. Celui-ci toutefois ne commença guère à prendre d'extension considérable que sous le règne des successeurs de François I^r, alors surtout que le cabinet déjà existant, fut complété par l'adjonction totale de la belle galerie du Cardinal Léopold de Médicis.

C'est de cette époque que date l'accroissement réel de ce beau musée dont le développement n'est jamais, depuis lors, resté stationnaire. Parvenu aujourd'hui, sous Léopold II, Grand-Duc régnant, à son apogée de splendeur, il active de plus en plus, en fait d'importance et d'extension, ses anciens et admirables pro

grès et rien ne présage le point où devra s'arrêter le glorieux travail de ces accumulations éblouissantes.

Dans l'enceinte de ce Musée, les différentes écoles de peinture ont leur salle d'expositiou spéciale. Pas d'amalgame, pas de confusion, et si le visiteur veut contempler dans leur ensemble respectif l'école italienne, la flamande, la française, l'espagnole, et l'allemande, il n'a qu'à parcourir la galerie où s'étale, distincte et parfaitement classée, la série des chefs-d'œuvre appartenant à chacune d'elles. Quel magnifique aspect et quelle ressource d'instruction surprenante ! Le regard contemple ces milles productions enfantées par le génie et, en quelque sorte, du même coup-d'œil on embrasse, à toutes ses époques, l'histoire intellectuelle et politique de toutes les nations civilisées.

Dans la galerie des bronzes, on admire une statue représentant *un jeune homme* et qui passe pour un des plus beaux ouvrages de statuaire que l'antiquité nous ait légués; — le célèbre *Mercure* de Jean de Bologne, œuvre irréprochable et vraiment belle de ce maître qui, pendant sa longue et glorieuse carrière a si dignement soutenu, à l'étranger, notre renom national; — *Le sacrifice d'Abraham*, groupe admirable de Lorenzo Ghilberti qui l'exécuta à l'âge de vingt ans; — *Le buste de Cosme Ier*, une des productions les plus vantées du fameux ciseleur Benevenuto Cellini.

La collection des bustes antiques, représentant l'effigie des empereurs Romains qui se sont succédé depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, est doublement importante comme élément d'étude artistique et comme sujet d'étude de mœurs. En effet, le stigmate de cruauté qui flétrit indistinctement les traits de tous ces tyrans, évoque dans l'esprit de qui les contemple les douloureux souvenirs inhérents à leur règne de sang et groupe autour de leur image réprouvée les scènes les plus caractéristiques d'une civilisation dont ils fomentaient l'infamie et qui les a entraînés dans sa perte. Tous ces bustes, dont la hideuse catégorie se déroule là, sous les yeux du spectateur, sur deux rangées oppo-

sées, sont séparés, l'un de l'autre, par des statues provena d'antiques sarcophages et de pierres tumulaires qui portent encc les traces de leurs inscriptions nécrologiques : souvenirs éphémèı de la mort que le temps détruisit. A la vue de tous ces obj de destination funèbre, entourant de leur deuil antique ces bust glacés et immobiles — noires personnifications du mal sur l quelles s'accumule la réprobation de l'avenir — on se croir transporté dans un immense caveau funèbre où ils dormen attendant le jour de la suprême vengeance, ces fiers dominatei du monde qui s'étaient conjurés contre le règne du Christ et c ont vu l'étendard de la Croix s'arborer sur les ruines de le trône, sur les débris de leur cercueil ! En face du solennel contra que renferme un pareil spectacle, il ne reste plus au chréti qu'à s'humilier devant la profondeur des vues de la Provide et à bénir le Ciel d'avoir proclamé les divins enseignements l'Évangile sur un monde qui n'avait plus ni foi, ni loi, ni Dieu.

Il est impossible de faire une description détaillée de la gale où se trouvent exposés les sculptures en terre cuite de provena antique. L'œil s'égare au milieu de cette multitude innombra de vases de toute forme, de toute espèce. Qu'il nous suff de classer la collection entière en deux grandes catégories, d la première contient les vases étrusques et la seconde vases d'origine grecque ou napolitaine. Les objets renfern dans la première série sont ornés de figures se détach sur un fond uniformément noir, tandis que ceux de la secon sont de couleur jaunâtre et ont la surface extérieure toute p semée de lignes noires tracées avec beaucoup de variété et d'é gance. Moins gracieux de forme que les antiquités étrusques, vases grecs et napolitains sont supérieurs à celles-ci par le fini la délicatesse de leur ornementation.

La salle suivante renferme la *Niobé*, le fameux groupe antiq qui fut découvert à Rome dans les fouilles qu'on y exécu en 1583. Faire l'éloge de ce chef-d'œuvre, ce serait tenter l'i possible, si ce n'était énoncer un fait passé depuis longtem

à l'état de notion artistique élémentaire. Constatons seulement, après tant d'autres qui se sont plu à épuiser au profit de ce chef-d'œuvre toutes les formules de l'admiration, que ce groupe représentant les douleurs d'une mère frappée dans ce qu'elle a de plus cher au monde, ses enfants, est l'expression la plus puissante et la plus sublime que le génie antique ait jamais donné au sentiment de l'amour maternel.

Dans la galerie organisée à la mémoire du célèbre peintre Baroccio, on admire entre autres chefs-d'œuvre : *Une Adoration des bergers*, par Hunthorst ; — *une Madeleine*, par Carlo Dolci ; — *un saint François d'Assise*, par Cigoli ; — *deux portraits de femme*, dont l'un fut peint par Rubens, et l'autre par Antoine Van Dyck. Nous en dirons quelques mots. L'œuvre de Huntholt qui excella à peindre les contrastes lumineux et qu'à bon droit on surnomme en Italie : *Gerardo delle notti* (Gérard peintre de la nuit) est un prodige de clair-obscur. La scène représentée par ce tableau s'éclaire à la lueur de torches portées par les personnages que le peintre y fait figurer, et telle est la puissance de l'effet de lumière qu'il a su obtenir, que toute la clarté, qui illumine la toile, se concentrant sur la figure principale, *l'Enfant Jésus*, semble émaner de ce point pour éclairer, d'une manière radieuse, toutes les saillies et toutes les profondeurs du tableau. Quant au tableau de Carlo Dolci et à celui de Cigoli, ces deux maître qui ont produit tant de chefs-d'œuvre, ne leur ont jamais donné ce cachet de beauté irréprochable et majestueuse qu'on se plaît à admirer ici dans leur production respective. Celles-ci rivalisent honorablement, dans un autre ordre d'idées et de procédés, avec les deux portraits que nous venons de mentionner et qui sont peut-être supérieurs à tout ce que Rubens a fait de plus éclatant et Van Dyck de plus fini.

Après avoir contemplé ces tableaux, le regard du visiteur s'arrête émerveillé, ébloui sur un objet de luxe qui se trouve dans la salle. Ce n'est cependant qu'une table — mais une table en mosaïque. Le pinceau de l'artiste, la plume de l'écrivain sont

impuissants à refléter l'image d'une semblable somptuosité. En effet, c'est le meuble dont nous parlions dans un chapitre précédent et dont nous disions que vingt-deux ouvriers y avaient travaillé pendant vingt-cinq années consécutives.

A la vue de ce monument indescriptible qui démontre jusqu'à quels incroyables et splendides résultats peut parvenir le travail du talent, conduit par la persévérance et fécondé par les ressources, nous nous sentîmes l'attention trop captivée pour la diriger immédiatement vers des objets autres que l'admirable œuvre d'art que nous avions sous les yeux. Nous nous résolûmes à laisser un libre cours à notre admiration, et en attendant que vint l'heure de la fermeture des salons, nous nous installâmes devant le chef-d'œuvre pour examiner un peu en détail cet aspect de beauté féerique, résultant de la juxta-position de ces trésors de pierres précieuses, de ces milles espèces de marbre qui ont produit sous la main du patient ouvrier ce que réalise la gamme des couleurs maniée par le peintre le plus habile.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, informe l'Académie de sa fondation, et lui propose d'établir des relations avec elle. Cette proposition est accueillie avec sympathie.

La direction du journal *l'Institut*, propose à l'Académie l'échange de nos travaux contre son Journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger. — IIe section : Sciences historiques, Archéologiques et Philosophiques. Cette proposition été accepté à l'unanimité.

M. le Secrétaire fait part de la mort de M. Delvaux, bourgmestre Fouron-le-Comte, homme de lettres, membre correspondant l'Académie et de plusieurs autres compagnies savantes. Le iseil décide que le discours prononcé à la séance du 11 juin nier, sur cet honorable défunt, par M. l'Abbé Stroobant, sera rimé dans les Annales de l'Académie.

a Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie à Chambéry, e l'Académie d'honorer la réunion qui aura lieu à Aix-les-s, dans la salle basse du Casino, le jeudi 27 septembre 1858.

Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, notre Académie de déléguer une commission pour assister célébration de son 50e anniversaire et au Congrès Artistique héologique qui sera tenu le 19 et le 20 du mois de sep- 1858, à la salle du trône à l'hôtel-de-ville à Gand.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, pour resserrer les liens qui unissent les sociétés scientifiques et littéraires, invite notre Académie, d'assister à la séance de la Société, qui sera célébrée à Mons, dans le grand salon de l'hôtel-de-ville, le dimanche 1 août 1858, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation.

La Société Archéologique de France, invite les membres de notre Académie à assister au Congrès Archéologique qui sera tenu à Cambrai, et fait connaître en même temps la faveur accordée par la circulaire N° 56, aux membres de la Société qui voyageraient par le chemin de fer.

L'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique; la Société libre d'Emulation de Liége; la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie et la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Lettres et Arts, adressent les programmes des prix qu'elles vient de mettre au concours.

L'Académie a reçu, depuis la publication de la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1. De l'Académie impériale des Sciences de St-Pétersbourg, *Bulletin de la Classe Historico-Philologique.* Tome XIV, avec 6 planches lithographiées. In-4°, 1857.

2. De l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne, *Memorias da Academia.* Classe de *Sciencias Mathematicas, Physicas et Naturaes.* Nova serie. Tome I, parte I et II, 1854 et 55.

3. De la même, *Memorias da Academia.* Classe de *Sciencias Moraes, Politicas e Bellas Lettras.* Nova serie. Tome I, II et III, 1854, 55 et 58.

4. De la même, *Portugaliæ Monumenta Historica. Leges et consuetudines.* V. I. Fasciculus I, 1856.

5. De la même, *Portugaliæ Monumenta Historica, Scriptores.* V. I. Fasiculus I, 1856.

6. De la même, *Annaes das Sciencias e Lettras. Sciencias Moraes*

Politicas, Bellas Lettras. Tome I, première année, 5 livraisons mois de mars, avril, mai, juin et juillet 1857.

'. De la même, *Annaes das Sciencias e Lettras. Sciencias Mathe-ticas, Physicas, Historico-Naturaes, e Medicas.* Tome I, première ée, 7 livraisons des mois de mars à septembre 1857.

. De l'Association Historique et Archéologique de Hesse ; *tschrift des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde.* ıd VII, Heft 3 n. 4. Cassel, 1858.

. Des Sociétés Historiques et Archéologiques de Cassel, Darm-lt, Franckfort-sur-M. et Wiesbaden les Nos 3, 4 et 5 de ses lles périodiques. — *Periodische Blätter.*

0. De l'Association Historique de la Haute-Bavière : *Ober-erisches Archiv für vaterländische Geschichte*, les tomes XIV 'année 1854 (une livr.), XV de l'année 1855 (une livr.), XVI, l'année 1856 (une livr.) ; XVII de l'année 1857 (3 livr.) XVIII de l'année 1857 (3 livr.).

1. De la Société des Antiquaires de Normandie; ses *Mémoires*, série, 2me volume. XXII volume de la collection 1858.

2. De l'Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-tres de Caen; ses *Mémoires* (1858).

3. De la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, son *letin* (1858), communiqué par M. le comte vander Straten thoz.

4. De la Société des Antiquaires de l'Ouest, son *Bulletin* 1r et du 2me trimestre 1858.

5. De la Société Archéologique de Béziers, son *Bulletin*, 1re livr. a 2me série, tome I, 1858.

6. De la même, son *Bulletin*. Supplément à la 12me livraison. 58).

7. De la Société des Antiquaires de Picardie, son *Bulletin*, ée 1858, N° 2.

8. De la Société Archéologique de l'Orléanais, son *Bulletin*, rimestre de 1858, N° 29.

9. De la Société Académique des Hautes-Pyrénées, son *Bulletin*, 2, 4me année 1856-1857.

20. De la même, son *Réglement*, 1858.

21. De la Société Provinciale des Arts et des Sciences du Brabant Septentrional, *Handelingen van het genootschap over den jaren 1857; begeleid door een twaalftal prijsvragen, waaruit eene ter uitschrijving zal worden gedaan.*

22. De l'Association Historique de la Basse-Bavière, *Verhandlungen des Historischen Vereines für Niederbayern.* V. Band, III und IV heft, 1858.

23. De la Société Historique d'Utrecht, *Kronijk van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht.* Elfde jaargang, 1855. Derde serie. Eerste deel, 1858.

24. De la même, *Codex diplomaticus*, 2e serie, Ve deel, blad 1-20.

25. De la même, *Kronijk* 1857, blad 1-11.

26. De la même, *Kronijk* 1858, blad 1-13 en 6 platen.

27. De la même, *Berigten van het Historisch Genootschap*, zesde deel, tweede stuk. Tweede serie. Eerste deel, tweede stuk, 1858.

28. Du Comité Flamand de France, son *Bulletin*, les Nos 8, 9 et 10 de 1858.

29. De l'Académie Royale de Belgique, les Nos 4-8 de son *Bulletin*, 1858, 27me année, 2me série, tome 4.

30. De l'Académie Royale de Médecine de Belgique, les No 4 et 6-10 de son *Bulletin*. Année 1857-1858. Deuxième série, tome I.

31. De la même, *Table alphabéthique des matières et des auteurs, contenues dans les tomes I à XVI.* (Première série 1841-1857), rédigé par le docteur J. R. Marinus, (1858).

32. De la Société Libre d'Émulation de Liége : *Procès-verbal de la séance publique tenue le* 31 *mai* 1858.

33. De la même, *Rapport sur les travaux de la Société depuis la dernière séance publique*, par U. Capitaine, 1858.

34. De la Société des Sciences Médicales et Naturelles de Bruxelles, *Journal de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacologie.* Les livraisons des mois de juin-novembre, 1858.

35. De la Société de Médecine d'Anvers, ses *Annales*, XIXe année. Livraison de mars et d'avril, de mai et de juin et celle du mois de septembre 1858.

6. Du Cercle Archéologique de Mons, ses *Annales*, tome mier 1858.

7. De la Société Archéologique de Namur, ses *Annales*, tome quième, 3me livraison, 1858.

8. De la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, son *letin*, tome III, 2me fascicule, 1858.

9. Du T.R. Père Terwecoren, les livraisons N° 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 20 et 21, de son *Recueil* intitulé : *Collection de précis oriques*, 1858.

0. De M. l'abbé J. Corblet, membre correspondant de l'Acanie à Amiens, les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de sa *Revue de l'Art étien*. 1858.

1. Du Journal de l'Imprimerie et de la Librairie en Belgique. *le du Journal de la Librairie*, 1857, 4e année.

2. Du même, *Bulletin et Annonces*, les Nos 5 et 6, 7 et 8 et 9 et 10, année, 1858.

3. De la même, les Nos 4, 5, 6, 9, et 11 de son *Journal*. année, 1858.

4. Du Bibliophile Belge, le 3me et le 4me cahier de son *Bulletin*. me XIV. (2me série, tome V). 1858.

5. Du *Journal de l'Architecture et de la Science des Constructions*, 9me livraison de la 8me année.

6. Des Rédacteurs de l'Atlantis, *Register of litterature and ence*. N° 11, july 1858. London.

7. De la direction de l'Institut, *Journal Universel des Sciences et Sociétés Savantes en France et à l'Étranger*. IIme section : Sciences storiques, Archéologiques et Philologiques.

8. De M. l'architecte B. de Proost, membre effectif de l'Acamie et de la Commission de la 5me section, pour l'agrandissement la ville d'Anvers, 1° La *Requête adressée à S. M.;* 2° le *Plan de grandissement d'Anvers ;* et 3° l'*Opuscule de la Commission de la e section d'Anvers à leurs concitoyens de la ville et des faubourgs.*

49. De M. le baron J. A. H. Michiels van Kessenich : la brochure titulée : *De la Musique*. Ruremonde, 1858.

50. De M. vander Heyden, secrétaire de l'Académie, la 4me livraison du tome deuxième de son *Nobiliaire de Belgique*, dans laquelle se trouvent des Notices sur les familles : *de Scholier, vanden Bergh*, (Brabant) *de Vinck, Comperis, Greindl, de Montpellier, du Vivier, van Soust de Borckenfeldt, Gobert, de Zantis de Frymerson, Mourian, de Chaveau, de Marschalck, Marschal, de Navéa Hosdain, de Dompierre, vander Elst, vanden Berghe* (de Flandre).

51. De M. Ph. vander Haeghen, directeur de la Vérité Historique, membre de plusieurs corps savants : *Maximes populaires de l'Inde méridionale.* (Texte traduit et expliqué). Paris 1858.

52. De M. L.-J. Hubaud, membre de notre Académie et de l'Académie de Marseille : *Examen critique*, d'un opuscule intitulé : *Quelques recherches sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse*, par M. Desbarreaux-Bernard, extraits des Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

53. Du même, *Essai d'interprétation d'un fragment en langue Romane provençale.*

54. De M. Alb. d'Otreppe de Bouvette : *Essai de Tablettes Liégoises*, les 24, 25 et 26 livraisons, 1858.

55. Du même, *Causeries de salons ou le savoir-vivre*, dédié aux sociétés Liégoises, 1858.

56. De M. Ed. Vander Straeten, membre de notre Académie et de plusieurs autres compagnies savantes: *Recherches sur les communautés religieuses et les institutions de bienfaisance à Audenarde, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe*, première partie. Audenarde 1858.

57. De M. Ad. Mathieu, membre correspondant : *Mons et ses environs*. Op. in-16°. Bruxelles 1858.

58. Du même, *La bataille des Epérons.* Op. in-16°. Bruxelles 1858.

59. Du même, *La Tragédie de maître René de Bruxelles* (René de Wael); traduite pour la première fois en français. Op. in-8°. (Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique). 2me série, Tome V. N° 8.

60. De M. Léopold de Villers, membre correspondant, *la Procession de Mons.* Notice historique. Op. in-8°. Mons 1858.

61. De M. A. Bonvarlet, membre de notre Académie, *Chronique* de l'Abbaye des Dames de St-Victor, dite du nouveau cloître à Bergues. Op. in-8°. (Extrait des Mémoires de la Société Dunckerquoise 1858.)

62. De M. A. Cahier, la Notice intitulée : *Un vieux tableau du Musée de Douai. L'immaculée conception de la Sainte-Vierge honorée dans Douai à la fin du XVe siècle.* Op. in-8°.

63. De M. N. dela Londe, l'opuscule intitulé : *Érection de la Statue équestre de l'empereur Napoléon Ier à Cherbourg.* In-8°, 1858.

64. De M. W. Weber et Co à Berlin, la brochure : *Siebzehntes Verzeichniss der Buch- und Antiquariats Handlung.*

65.. De M. Vörenger, königl. Hof und Staatsbibliothek-custos membre de l'Académie, l'opuscule intitulé : *Weber die ehemalige Burg Karlsberg bei Leustetten,* in-8°. Müncher, 1840.

66. Du même, l'opuscule intitulé : *Anordnungen über den herzoglichen Hofhalt in Munchen während des sechzelmten Jahrhunderts.* In-16°, Munchen, 1847.

67. Du même, la brochure intitulée : *Nachricht uber eine zu Geifelbrechting in Oberbayern ausgevundene Tabula honestæ missionis aus den jahre 64 nach Christus.* In-8°. München, 1843.

68. Du même, la brochure iutitulée : *Lebensskizze Schmellers.* In-8°. München, 1855. (En double.)

69. Du même, la brochure intitulée : *Eine Verhandlung uber Todschlage vom Jahre 1473, zur unmettelbaren Anschauung damaligen Lebens und Rechts aus den Akten bewahrt.* In-8°. Munchen, 1858,

70. Du même, *Ein Actenstuck zur Geschichte der Sendlingen. Schlacht.* In-8°. München, 1858.

71. Du même, la brochure intitulée : *Zwei Bilder Alt-Munchers aus der vom historischen Vereine von und fur Oberbayern angelegten Sammlung oberbayerischer Bau und Kunst — Denkmäler. Mit zwei Kupfertafeln.* In-4°. München, 1848.

72. De l'Académie impériale de Reims, un bon pour les volumes 25 et 26 des travaux de cette Académie.

73. De la Société des Antiquaires de Picardie, un bon p
retirer le XVe volume (V. de la 2e série) des Mémoires de c
Société.

74. De l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres
Arts de Rouan, un bon pour un exemplaire du Précis an
lique de ses travaux pendant l'année académique 1856-57,
publié avec la date de 1857.

75. De l'Académie de Stanislas, un bon pour un exempl
des Mémoires de l'Académie de Stanislas, pour l'année 1857.

76. De la Société de Médecine de Gand, *Bulletin et Anna*
livraisons de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 18

77. De la Société de Pharmacie d'Anvers, son *Journal*,
livraisons de mai à octobre 1858.

78. De M. de Laplane, inspecteur des Monuments Historiq
secrétaire général des Antiquaires de la Morinie, membre
plusieurs corps savants, *Renty en Artois, son vieux château e*
seigneurs. Br. in-8°. St-Omer, 1858.

79. De M. A. C. J. Wattier, notaire, ancien bourgmestre
Boussu, membre du Cercle Archéologique de Mons, *Histoire d*
commune de Boussu, depuis son origine jusqu'à nos jours, su
de notes, etc., In-8°. Boussu, 1858.

NOTES

D'UN

VOYAGE FAIT EN ESPAGNE

PAR

le Comte Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE-VARENT,

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE ;

ADRESSÉES A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Mes chers collègues,

Je suis heureux de me retrouver auprès de vous. Vous connaissez l'affection que je vous porte, ainsi que le vif intérêt que je prends à vos travaux, auxquels j'espère pouvoir coopérer avec zèle et dévouement.

Vous avez bien voulu me témoigner le désir de savoir mes impressions de voyage en Espagne. Je veux essayer de répondre à ce désir en vous communiquant rapidement quelques notes prises au hasard, mais je vous ferai observer qu'en attendant que je rédige à tête reposée un travail plus étendu sur mon voyage dans la Péninsule, je ne puis vous faire part qu'incomplètement et sans ordre de mes renseignements recueillis sur ce qui a le plus fixé mon attention dans ce pays, si calomnié et si mal jugé généralement à l'étranger.

Je suis parti d'Anvers le 1r décembre 1857. Après avo parcouru une grande partie de la France, je me suis arrê à Montpellier, ville très-renommée dans les annales des science surtout par sa Faculté de médecine, fondée, prétend-t-on, par l disciples d'Averroes et d'Avicenne en 1196. L'ancienne réputati de cette école est encore aujourd'hui dignement soutenue par d hommes dont l'art de guérir s'honore, parmi lesquels j'aime à ci t le docteur Isidore Dumas, professeur d'accouchements et d'h giène. Je n'oublierai jamais les relations agréables que j'ai eues a v cet estimable savant pendant les quelques mois que j'ai pass à Montpellier, où j'ai habité — faubourg boutonné — la dé cieuse campagne *Villa-Nevet*, dont on vante avec raison la situati et la salubrité.

Dans les premiers jours du mois de mai 1858, je me suis rendu Marseille, ville fondée par les Phocéens, jadis très-célèbre par so gouvernement, par ses victoires et par son Académie et aujourd'hu par son commerce. Je m'y suis embarqué sur le bateau à vapeur l *Ville de Madrid* pour Alicante, et le 9 du même mois je fus à Madrid dont les environs n'ont rien de séduisant ni d'agréable : ils sont dé peuplés et arides, même à un tel point qu'aux abords de la ville o a de la peine à se figurer qu'on approche d'une capitale; capital d'une population de trois-cent-mille âmes, où l'on voit de grande places, des promenades admirables, des fontaines de toute beaut formées de dauphins, de sirènes et de lions en marbre ou en bronze donnant une excellente eau à la ville; où l'on voit les maisons ave balcons et persiennes; où l'on voit quelques monuments, d nombreux et magnifiques édifices de toute espèce, d'immense palais dont plusieurs appartiennent à des Grands d'Espagne o bien à des personnes de la haute aristocratie. La plupart de ce palais sont ornés des écussons de leurs propriétaires et présente l'aspect de toute la grandeur seigneuriale. On voit à Madrid u palais royal d'une prodigieuse magnificence, donnant sur la plu belle place de la ville, nommée *Place d'Orient*, plantée d'arbres ayant au milieu un jardin très-élégant et ornée des statues de

anciens rois de Castille, placées en cercle à l'entour de la statue équestre du roi Philippe IV.

Il règne à Madrid un mouvement considérable, l'on n'y fait que démolir et élever de nouveaux bâtiments, aucun embellissement n'est épargné pour en faire une ville moderne ; et bientôt les Espagnols auront une capitale qui pourra rivaliser avec les capitales les plus renommées par leur beauté. Dans le grand nombre de bâtiments que l'on y construit dans ce moment, celui que l'on érige près du Prado pour servir d'hôtel de monnaies est le plus remarquable par son immensité et par son élégance. On sait que cette cité, dont la fondation est attribuée aux Sarazins, fut pendant plusieurs siècles un village qui s'est accru par la ruine de Villa-Manta (*Mantua Carpetanorum* des anciens), et qu'elle est devenue la capitale du royaume d'Espagne depuis que Philippe II et ses successeurs y ont fait leur séjour ordinaire. C'est surtout au XVIIIe siècle qu'elle s'est beaucoup agrandie.

Le climat de Madrid est vif et fécond en affections catarrhales par les fréquentes variations brusques de l'atmosphère, il est fort nuisible aux personnes d'une grande irritabilité pulmonaire. Le souffle de cet *air acéré*, dit le proverbe madrilègne, n'éteint pas une bougie, mais tue un homme. Durant les mois de juin, juillet et août, les chaleurs sont constantes et vraiment tropicales, ce qui fait dire qu'à Madrid il y a neuf mois d'hiver et trois mois d'enfer. Il est à remarquer que sous l'influence de l'air vif de Madrid les maladies du système lymphatique sont fort rares, d'après ce que m'ont assuré plusieurs médecins distingués et très-occupés.

Je suis entré en Espagne plein de préventions contre ses habitants; mais après avoir vécu, pendant quelque temps, au milieu d'eux, j'ai acquis la conviction — et j'aime à l'avouer publiquement — que j'ai été injuste envers eux.

L'Espagnol est profondément patriote et en général loyal, brave, cordial, dévoué dans ses attachements, d'un commerce agréable

et gardant une certaine dignité dans ses actes et dans ses rapports. Le Madrilègne est facile, communicatif, il se plie sans difficulté et sans défiance aux usages des étrangers. Le vieux Castillan est froid, grave et réservé. L'Andaloux est vif, spirituel, vantard : on peut appeler les Andaloux, les *Gascons d'Espagne*. Le Navarrais est très-fier. Le Catalan est industrieux, d'un caractère franc, d'un esprit indépendant. Le Galicien et l'Asturien sont rudes comme un peuple renfermé dans les montagnes, mais au fond très-bons et hospitaliers.

L'Espagnol est fier, qu'il soit riche ou pauvre, mais ses mœurs sont simples, et il est naturellement courtois et obligeant. Je le dis avec plaisir, je n'ai rencontré nulle part dans mes nombreux voyages autant d'obligeance qu'en Espagne.

L'Espagnol admet sans aucune répugnance le fait de supériorités sociales. Quoiqu'il y ait d'énormes différences de rang et de fortune, il existe cependant au fond de la société espagnole un grand sentiment d'égalité; sentiment qui se manifeste tout naturellement et sans froissement dans les relations journalières des diverses classes; il se retrouve dans les formules les plus ordinaires de la langue; il se retrouve — et l'homme sensé doit l'approuver — dans la rédaction des actes baptistaires, matrimoniaux et mortuaires. Les registres de l'état-civil sont tenus par le clergé. Aucun titre nobiliaire n'y est admis : le noble comme le roturier y est inscrit démocratiquement. Ce sentiment d'égalité se fait observer d'une manière curieuse et édifiante dans les réunions du culte. On voit à l'église que tous sont égaux, riches et pauvres, nobles et artisans, tous sont mêlés et agenouillés sur la même natte ou sur la même dalle. Cette disposition égalitaire s'explique par l'histoire même du pays. Lorsque l'Espagne appartenait aux Maures, l'Espagnol, sans distinction de rang, fut vaincu; mais après l'expulsion des Arabes, l'Espagnol, sans distinction de rang, est devenu le vainqueur.

La noblesse espagnole a des titres et de grandes richesses, elle est sans morgue et ne connaît pas l'orgueil, indigne du

gentilhomme, et encore moins cette sotte et ridicule arrogance si commune chez le *nobiliâtre* et chez le bourgeois anobli. Elle ne dédaigne nullement de se mêler à la bourgeoisie, celle-ci, à son tour, ne lui porte ni envie ni haine, elle respecte l'aristocratie à cause qu'elle ne s'est jamais montrée oppressive ni méprisante. La noblesse espagnole jouit même de beaucoup de popularité, parce qu'elle est réellement ce que doit être la véritable noblesse : elle se distingue par son éducation, par sa bienfaisance et par son affabilité.

L'Espagne n'est pas travaillée, comme d'autres pays, par des haines ou querelles religieuses. Elle n'a qu'une seule religion — la religion catholique — et son clergé, contre lequel on a débité tant de calomnies, remplit dignement les devoirs que lui impose la sainteté de son ministère: il peut servir de modèle. On m'a affirmé qu'il n'exerce ni recherche aucune influence dans les élections législatives; que les affaires de l'état n'occupe guère le bas clergé; qu'il vit en quelque sorte étranger à la politique; qu'il comprend parfaitement qu'elle est incompatible avec la religion, que le prêtre ne peut descendre dans l'arène des passions politiques sans enfreindre la doctrine chrétienne et sans déroger à la dignité du sacerdoce. Aussi l'Espagnol accorde aujourd'hui à ses prêtres tout le respect qu'ils méritent.

L'Espagnol est sobre; il boit beaucoup, mais c'est de l'eau. On en vend partout. En été on entend dans toutes les rues les cris sans cesse répétés de *l'aguador : agua.* Chez les Espagnols on ne voit pas, comme chez nous, une multiplicité de cabarets, on ne rencontre nulle part des ivrognes parcourant, comme en Belgique, les rues et les places publiques en se livrant aux plus dégoûtantes et aux plus ignobles saturnales. Cette nation semble avoir en aversion l'ivrognerie, source de tant de délits, de tant de crimes, de tant de maux, de tant d'immoralité. Durant mon séjour en Espagne, je n'ai vu que deux hommes pris de boisson, et ces deux hommes étaient des Belges.

L'Espagne est infiniment meilleure qu'on la dépeint. Elle mérite

sous beaucoup de rapports d'être visitée. Elle possède d'immens richesses scientifiques, littéraires et artistiques. La nature s présente dans beaucoup d'endroits sous un aspect si grandios et si sauvage qu'on dirait qu'il n'y a rien à leur compare dans le monde. Elle fait des progrès incontestables sous le rappo matériel depuis le règne actuel d'Isabelle II, dont les excellente intentions ne peuvent être méconnues que par des calomniateurs Cette princesse est pleine d'éminentes qualités, elle ne cherch qu'à faire le bien et à rendre son peuple heureux. Elle est d'un inépuisable [redacted] d'une bienfaisance sans égale, elle mérit le [redacted] *du pauvre*, qu'elle ne dédaigne pas de visite [redacted] mansardes, les greniers et les réduits de la misèr et des souffrances. Des membres de la Société de St-Vincent de Paul — société qui, comme on sait, se voue avec la plu rare abnégation au soulagement des indigents — m'ont racont que la reine va même souvent, pour secourir et consoler le nécessiteux, dans les sales demeures du quartier de Lavapies quartier le plus pauvre de Madrid, où la misère montre tou ce qu'elle a de plus hideux. Je me plais à ajouter que le roya époux d'Isabelle II est digne d'elle : le roi a reçu une éducatio parfaite et bien supérieure à celle que reçoivent la plupart de princes, il réunit à un excellent cœur, à un beau caractère une grande instruction en plus d'un genre. Il encourage pui samment les lettres et les arts, et sa libéralité envers les écrivai et les artistes va si loin qu'il leur sacrifie annuellement u bonne partie de ses revenus. Il n'est donc pas étonnant que la rei et le roi soient aimés dans toutes les classes.

En Espagne il n'est plus question de brigands ni des tracasseri de la police dont quelques écrivains font une description qui donn rait le cauchemar à celui qui serait tenté de voyager dans Péninsule. J'ai parcouru sans escorte, jour et nuit, de grand routes, des lieux isolés et déserts, des contrées autrefois infesté de brigands, et je n'ai pas été inquiété un instant, enfin j'os avancer hardiment que le brigandage en Espagne n'est pas plu

fréquent aujourd'hui qu'en Belgique, où, proportion gardée de la population, il se commet un plus grand nombre de délits et de crimes, par suite de l'ivrognerie qui porte une si profonde atteinte à la morale publique.

Quant à la police, il est vrai qu'elle est très-nombreuse en Espagne. Ses agents sont répandus sur tous les points des villes, on ne peut traverser aucune rue sans en rencontrer; mais elle n'a rien de politique, elle n'existe que pour veiller à la sûreté publique, elle n'est redoutable que pour le malfaiteur.

Je dirai sans détour, au risque de passer pour rétrograde, que c'est peut-être un malheur pour l'Espagne d'être gouvernée constitutionnellement; elle éprouve, à cause du caractère bouillant de ses habitants, plus fortement que tout autre peuple les vices et les inconvénients attachés aux gouvernements constitutionnels. La politique y absorbe tout, et en présence des divers partis qui s'y disputent le pouvoir, il est impossible d'avoir un bon esprit national, le plus sûr sauvegarde contre les troubles à l'intérieur et le plus puissant boulevard contre l'invasion étrangère. Il est de toute évidence que l'esprit national est le fondement de l'ordre, de la stabilité et de la prospérité d'un pays, et aujourd'hui plus que jamais dans l'état d'effervescence morale où est plongée la société.

Je le répète, la forme actuelle du gouvernement en Espagne me paraît être un malheur pour ce pays. A chaque changement de ministère — changement qui a lieu fréquemment par suite de la situation — l'administration publique est bouleversée, les fonctionnaires à peine au courant de leur besogne sont renvoyés et remplacés par d'autres qui souvent n'y entendent rien, ainsi que cela se pratique ordinairement sous les gouvernements constitutionnels, où chaque nouveau ministre a des parents ou des amis à placer, des services personnels à reconnaître ou bien des ressentiments à exercer [1].

[1] Les gouvernements constitutionnels sont fort beaux en théorie, mais donnent généralement de tristes résultats en pratique.

Ce sont ces choses fâcheuses, ces tiraillements de l'esprit d parti qui font dire que l'Espagne est en décadence; mais qu'on s détrompe, ce pays se relève et renferme tous les éléments pou prendre en Europe, d'ici à une vingtaine d'années, une brillant position. Il ne lui faut que de la tranquillité et des communicatio plus faciles, que les chemins de fer doivent lui procurer.

Pour ce qui en est de la tranquillité, je ne puis pas pénétr l'avenir; la nation est encore jeune dans les voies du constitution lisme, et de plus sa situation sous ce rapport dépendra nécessair ment plus ou moins des destinées de l'Europe. Toutefois chez l s Espagnols sensés, avec lesquels j'ai causé de politique, j'ai obser é un sentiment juste des besoins du pays : avec le temps et peut-êt e après quelque nouvelle secousse, ce sentiment, ce désir de rep s et de stabilité se généralisera; tous comprendront qu'il faut n finir avec les folies de la jeunesse, que les théories ne lui convienne t pas, qu'il lui faut du positif, de l'activité commerciale et ind s-trielle, bien plutôt que de l'activité politique; il lui faut, si je p s m'exprimer ainsi, le frein du capital pour contenir l'esprit révo -tionnaire dans les classes élevées et la crainte de manquer u travail pour contenir les classes inférieures; il lui faut surtout n bon esprit national, que l'on ne saurait assez chercher à inculq r aux masses.

Pour qu'un peuple soit capable de constitution et de vie cons i-tutionnelle, il faut qu'il soit ou très-vertueux, moral et religie x ou qu'il soit très-travailleur. Tant mieux pour lui s'il est l'un et l'aut . La nation espagnole est entrée trop tôt dans les voies du gouver ment constitutionnel. Si l'Espagne avait été un petit pays ou si toutes les provinces si diverses encore de mœurs, d'idées et mê e de lois et de langage avaient été fortement liées à la capitale p r de bonnes et rapides voies de communication, de manière à e former qu'un seul tout avec le centre politique, les reformes co -stitutionnelles se seraient opérées plus facilement, et ce pays e t évité une bonne partie des luttes sanglantes et des tristes péripéti s politiques qui l'ont affligé depuis le jour où les mots de progr s

et de libertés ont été proclamés dans la Péninsule, tellement il est vrai qu'il y a toujours un grand danger à vouloir émanciper un peuple qui n'est pas préparé matériellement et moralement à comprendre les devoirs de son émancipation.

Il est évident que les chemins de fer doivent devenir en Espagne un puissant auxiliaire des idées nouvelles et un grand moyen d'action pour le pouvoir central; non-seulement parce qu'ils rapprochent des populations qui se connaissent à peine et qu'ils permettront au gouvernement de faire sentir son influence sur les points les plus éloignés de la capitale, mais aussi — et c'est peut-être là leur plus grand avantage — ils développeront la richesse nationale en portant d'un bout de l'Espagne à l'autre les riches produits de son sol, qui jusqu'ici se perdent souvent sur place faute de voies de communication. Par là l'activité des travailleurs sera stimulée, et bientôt l'aiguillon de l'intérêt aura fait disparaître cette indolence que l'on reproche aux habitants de quelques parties de l'Espagne; indolence fort naturelle d'ailleurs et qui se remarque précisément dans les provinces qui sont les plus privées de voies de communication.

Il est incontestable que la facilité des voies de communication développent la richesse nationale. Les chemins de fer aideront puissamment à former l'éducation politique du peuple : à mesure que le bien-être matériel se répandra, que le travail sera plus productif et plus honoré, l'agitation causée par les émeutiers se calmera et cessera, les partis s'effaceront, le besoin de tranquillité deviendra lus général, l'esprit national se raffermira. L'homme qui s'enrichit ar le travail peut sans doute se laisser séduire, une ou deux ois dans sa vie, par des théories révolutionnaires, mais l'expérience ne tarde pas à lui faire comprendre que les révolutions nt un triste moyen de progrès, qu'elles entravent le commerce, étruisent la sécurité des transactions, bouleversent les fortunes rticulières et n'ont le plus souvent d'autre résultat que d'élever moment quelques individus au grand détriment de la masse la nation; qu'en définitive la tranquillité et la stabilité sont

les premières conditions de la richesse des états et des particulie! Voilà ce que le peuple espagnol commence à entrevoir et fini par comprendre comme tous les autres peuples les plus civilis C'est précisément ce sentiment là qui a fait avorter si rapideme cette affreuse surprise politique qui s'appelle la révolution de 184 Aussi les révolutionnaires de cette époque, de triste mémoire, s'y sont pas trompés : quand ils déclaraient la guerre à l'*odie capital*, ils sentaient que le capital, c'est-à-dire le travail, commerce et l'industrie étaient et devaient être le plus implacab ennemi de leurs folles doctrines.

En Espagne on n'est pas encore aussi avancé qu'en Franc sous ce rapport; cependant dès-à-présent on s'impatiente, on s plaint de ces changements fréquents de ministres et de politique de ces luttes continuelles de partis, qui affaiblissent le pouvoi central, entravent l'action administrative, arrêtent l'exécutio des travaux publics les plus urgents, compromettent les spécu lations commerciales, suspendent à chaque instant le jeu de tou les ressorts sociaux.

Les bonnes qualités du peuple espagnol, et particulièrement c sentiment naturel d'égalité dont j'ai parlé, sont déjà d'heureuse dispositions pour la vie constitutionnelle. Quant à celles qu donnent le travail, l'activité commerciale et industrielle, je sui convaincu, je le répète, que ce peuple les acquerra avec le temp Déjà, et cela vient à l'appui de mon assertion, les parties d l'Espagne qui possèdent de bonnes voies de communication pa terre ou par eau, telles que les provinces basques, la Catalogn et le pays de Valence se font remarquer par l'activité de leu habitants et comptent parmi les plus riches de la monarchi C'est ce qui m'a fait dire qu'il faut à l'Espagne des chemins de fe pour mettre en valeur tous les éléments de richesse que renferm le sol.

J'ai dit que les chemins de fer, en aidant à l'action gouvern mentale et à l'exécution des lois, contribueront à assurer tranquillité de l'Espagne ; mais il n'est pas moins vrai aussi q

pour arriver à doter ce pays des bienfaits matériels et moraux des chemins de fer, il faut avant tout un peu de stabilité et de calme. C'est à la classe moyenne qu'on doit souhaiter à se pénétrer de cette vérité importante. Il y a déjà sous ce rapport un grand progrès accompli.

L'esprit public est aux idées conservatrices, mais conservatrices libérales. Le gouvernement pourra, en suivant prudemment ce mouvement, rendre de grands services au pays, pourvu qu'il se tienne en garde contre les tendances un peu trop réactionnaires de certains hommes de parti; car s'il écoutait leurs conseils, il pousserait le pouvoir sur une pente dangereuse qui aboutirait bien certainement à quelque nouvelle catastrophe.

En Espagne il y a des exaltés de tout genre qui dans des moments difficiles seraient un véritable danger pour le pays; il y a même, je regrette de devoir le dire, des hommes qui rêvent un changement de dynastie, et il y a eu un moment après la dernière révolution de 1856, où ces hommes ont pu croire à la prochaine réalisation de leurs coupables espérances, et où déjà un *prince-candidat*, m'a-t-on assuré, se présentait sous les auspices des mânes de Charles-Quint.

Le ministère actuel semble faire tous ses efforts pour réconcilier les différents partis, pour opérer une heureuse fusion, et pour assurer la tranquillité du pays. Tout homme de cœur qui connaît l'Espagne formera des vœux pour que des efforts aussi généreux soient couronnés de succès. Le maréchal O'Donnell, président du conseil des ministres, est un homme d'expérience et de beaucoup de talent. On le dit sage, modéré et conciliant. Puisse-t-il parvenir à réaliser les bonnes intentions qu'on lui prête !

Le peuple espagnol est très-bon, notamment dans les campagnes, et cela grâce au sentiment religieux. Il y a certainement des exceptions; ainsi dans quelques districts, par suite de la révolution, l'esprit révolutionnaire, socialiste même, s'y est répandu; mais le mal n'est pas profond; la masse est restée pure.

On croit en général que l'Espagnol est indolent. C'est une erreur :

d'abord il y a des provinces, comme la Catalogne, Valence, les pays basques, où les habitants sont d'excellents travailleurs, et quand tout le pays sera sillonné de chemins de fer, que les produits des diverses parties du royaume pourront circuler d'un bout à l'autre, au lieu de pourrir sur place, l'intérêt poussera au travail ceux qui y sont les moins disposés; car en définitive l'homme ne travaille que quand il y est forcé, ou bien quand il a intérêt à travailler. C'est là une vérité dans tous les pays du monde.

Du reste, ce pays n'est pas seulement intéressant au point de vue pittoresque, par ses sites, par son climat, par ses monuments, par ses belles églises, par ses costumes, par ses mœurs, par ses traditions historiques, il y a aussi tous les éléments de la richesse: le sol est généralement fertile; aux produits des climats tempérés, il réunit ceux du midi; il a de bons ports, de belles rivières, des mines de toute espèce, de riches carrières et par dessus de tout cela des trésors artistiques, littéraires et archéologiques qui sont incomparables; des institutions consacrées aux sciences, lettres, arts, agriculture, industrie, etc., qui n'ont rien à envier à aucune nation du monde, enfin des établissements d'utilité publique plus nombreux que dans une foule d'autres pays.

Ce qui a rapport aux sciences, lettres et arts, m'a naturellement le plus intéressé en Espagne, à cause de mes goûts et de mes études.

Avant de commencer mes excursions aux établissements d'utilité publique, j'ai voulu voir à Madrid le monument érigé, en 1835, à la mémoire de l'immortel auteur de *Don Quichotte*; ouvrage incomparable qui plus d'une fois m'a égayé dans mes moments de tristesse. La statue de cet homme qui brillait éminemment par la finesse de son esprit et par la justesse de ses applications est de grandeur naturelle en bronze et placée en face du somptueux palais des Cortès. Elle porte pour principale inscription la suivante:

Michaeli de Cervantes Saavedra Hispaniæ scriptorum principi.

Devant cette statue, qui, par paranthèse, est d'une exécution médiocre, j'ai été amené à faire la pénible réflexion que tel est le

sort de beaucoup de grands hommes, on leur laisse manquer de pain pendant la vie et on leur élève des statues après la mort. J'ai voulu voir aussi la maison que l'on indique comme celle où Cervantes vécut et mourut dans la misère. On m'a conduit dans la rue à laquelle on a donné son nom, et là on m'a montré une maison portant le n° 2, et dont le coin fait face à la rue de Léon. J'ai remarqué au-dessus de la porte d'entrée de cette habitation, d'un extérieur de certaine apparence, le buste de Cervantes taillé dans une pierre d'un gris-bleuâtre, couronné de lauriers, reposant sur un casque, une épée, un livre ouvert, un encrier et deux plumes, le tout entouré d'une couronne de lauriers, ayant au bas l'inscription suivante ;

Aquivivio y murio Miguel de Cervantes Saavedra cuyo ingenio admira el mundo fallecìo en MDCXVI.

Mais d'après ce que m'ont assuré le célèbre Hartzenbusch et d'autres savants, cette maison est construite sur le terrain de deux maisonnettes, dont l'une servit de demeure à Cervantes. C'est à M. Mesonero Romanos qu'est dû ce monument commémoratif, placé au-dessus de la porte en 1833, par autorisation du roi Ferdinand VII.

De la rue de Cervantes on m'a conduit à la *rue Mayor* pour me montrer la maison où habita et mourut, le 25 mai 1684, l'illustre don Pedro Calderon de la Barca, qui, par ses immortelles comédies Espagnoles, s'est fait tant d'admirateurs. J'y ai appris que cette précieuse relique allait disparaître, qu'elle allait être sacrifiée à l'embellissement public. Les rues Mayor, Sangeronimo, d'Alcala et d'Atocha sont les principaux et les plus remarquables quartiers de Madrid ; et l'on ne cesse de les embellir.

Avant de parler des curiosités artistiques que j'ai vues, je crois devoir dire quelques mots sur l'histoire de l'école espagnole, qui a tant contribué à faire naître l'amour des beaux-arts en Espagne et à l'enrichir des chefs-d'œuvre qu'elle renferme. Ce fut au XIVe siècle que l'architecture et la sculpture y commencèrent à paraître d'une manière éclatante. L'architecture précéda la statuaire et la

peinture. L'existence des cathédrales de Léon, de Burgos, de Tollède, de Tarragon, etc. date du moyen âge. Déjà vers la fin du XIVe siècle les sculpteurs espagnols jouissaient d'une grande réputation qu'ils justifiaient ; ils furent appelés à l'étranger pour exécuter des travaux, dont plusieurs attestent encore aujourd'hui un talent supérieur. L'Espagne ne vit naître la peinture qu'au XVe siècle, et c'est depuis la moitié de ce siècle, — lorsque Juan Sanchez de Castro fonda la première école établie à Séville — que la peinture a commencé à progresser; bientôt plusieurs peintres espagnols se signalèrent avec beaucoup d'éclat. D'autres écoles se formèrent à Valence, à Tolède, à Madrid, etc. Sous le sceptre de Charles-Quint, dominateur de Madrid, de Naples et d'Anvers, villes qui, à cette époque, brillaient au premier rang de la peinture l'art parvint à son plus haut période de splendeur. Sa décadence commença sous le règne de Philippe IV et devint complète sous Philippe V par les désastres que l'Espagne, marchant sans cesse à son affaiblissement, eut successivement à essuyer. Ce n'est pas que Philippe IV — qui fit venir Rubens à Madrid, — Philippe V, Ferdinand VI et Charles III n'aient pas cherché à encourager la peinture; mais, je le répète, les calamités qui sont venues fondre sur l'Espagne, la perte de ses conquêtes et de son élévation, et ajoutez à cela l'influence française qui s'y établit sous Philippe V, semblent avoir porté le découragement dans l'âme de l'artiste: l'école espagnole reçut le coup de mort. Il n'en resta que d'immortels souvenirs, d'admirables chefs-d'œuvre dans les palais royaux, dans les cabinets d'un grand nombre d'amateurs, dans les églises et dans les couvents, qui étaient de riches et véritables musées de peinture, de sculpture et d'antiquités lorsque le maréchal Soult entra en Espagne comme commandant en chef des troupes françaises sous Napoléon I.

A mon arrivée à Madrid, je n'ai pas tardé à visiter le musée royal de peinture, dont quelques connaisseurs en beaux-arts m'avaient fait le plus brillant éloge. Je suis allé le voir plusieurs fois, et j'ose le dire sans crainte d'être démenti — après avoir vu

la plupart des principales galeries de tableaux — ce musée est le plus riche et le plus remarquable de l'Europe. C'est une propriété de la couronne. Je reçus une permission spéciale de le visiter à toute heure du jour. Il est établi dans un immense et magnifique bâtiment, situé dans un lieu charmant, entre deux des plus délicieuses promenades du monde, le *Prado* et le *Buen-Retiro*, qui avec l'*Alameida* de Valence et la *Rambla* de Barcelone forment les plus belles promenades de l'Espagne.

Ce bâtiment, l'œuvre de l'architecte Villanueva, fut érigé par ordre du roi Charles III dans le but de réunir les précieux objets de peinture dispersés dans les différentes résidences royales et d'en faire une collection publique. On y plaça les meilleures toiles des palais royaux de Madrid, de La Granja, d'Aranguez, de Pardo, de La Zarzuela, de La Quinta, etc. On y joignit une centaine de tableaux de premier ordre, retirés du monastère royal de St-Laurent de l'Escorial, parmi lesquels il y avait des Léonard de Vinci, des Raphaël, des Murillo, des Corrège, des Titien, etc. Ce musée n'a cessé de s'accroître par des achats et par des cadeaux. Il contient aujourd'hui plus de deux mille tableaux de grande valeur. En le visitant je fus frappé d'admiration et d'étonnement à la vue de tant de merveilles artistiques réunies. La première fois que l'on se trouve devant cette collection si riche de chefs-d'œuvre des plus grands maîtres des écoles espagnole, italienne, flamande, allemande et française, — écoles divisées en sections et chaque section est en quelque sorte un musée différent — on reste ébloui, on est vraiment stupéfait, on ne sait sur quel objet porter ses regards et son attention. J'y ai compté une dixaine de Raphaëls; — quelques-uns de Léonard de Vinci; — 43 Titiens; — 25 de Paul Véronès; — quelques-uns de Sébastien de Piombo; — quelques-uns de Giorgion; — quelques-uns de Bronzino; — 34 de Tintoret; — 7 d'André del Sarto; — quelques Corrèges; — 10 d'Annibal Carrache; — quelques-uns d'Augustin et de Louis Carrache; — quelques-uns de Dominiquin; — 16 du Guide (Guido Reni); — 54 de Breughel; — 9 d'Albert

Durer; — 22 d'Antoine Van Dyck; — 5 de Gaspard et de Je Van Eyck; — plusieurs Francks du père et de ses trois fils; quelques-uns de Jean Hemmeling; — quelques-uns de Je Holbein; — 8 de Jacques Jordaens; — 3 de Quintin Metsys; 46 de Murillo; — 6 d'Adrien et d'Isaac Van Ostade; — 19 Poussin; — plusieurs de Jordan; — quelques-uns d'Albane; quelques-uns de Claude Lorrain; — la *Reine Artemisa* de Re brandt; — 58 de José Ribera; — 62 de Pierre-Paul Rubens; une marine de Salvator Rosa (*vue du golfe de la citadelle de Salern* — 7 de Daniel Seghers; — 23 de François Sneyders; — 53 Teniers; — 64 de Diego Velasquez; — 15 de Paul de Vos; - 3 de Corneille de Vos; — 10 de Philippe Wouwermans; — et u foule d'autres tableaux de grands maîtres dont l'énumérati deviendrait fastidieuse. En contemplant cette immensité de riche ses artistiques, je me suis dit quelquefois à moi-même c'est où la Belgique devrait envoyer ses jeunes peintres-lauréats, aus bien qu'à Rome, pour se perfectionner par les études et la co paraison au milieu des plus grands maîtres de l'art.

Indépendamment du musée royal de peinture, il y a à Madrid musée national, qui excite également l'admiration des visiteu autant par la qualité que par la quantité; il a été formé par l immenses richesses en objets d'art que possédaient les couvents les ordres monastiques lors de leur suppression sous le gouver ment actuel. Ces objets d'art, dont une faible partie fut destinée des musées provinciaux, ont été réunis et déposés au vaste loc du ministère du *fomento*, rue d'Atocha, et c'est là où l'on a établi musée national, sous la direction de M. José Caveda. On m'a appr que cette précieuse galerie allait recevoir plus d'extension, qu'c cherchait pour son placement un édifice plus spacieux, par que l'hôtel du *fomento* — quoiqu'il soit d'une très-grande étend et très-approprié à un tel usage — ne suffisait pas pour pouvoir étaler une masse d'autres tableaux, — pour la plupart des pl grands maîtres — qu'on n'avait pas encore pu déballer. Le mus national d'Espagne sera donc bientôt un des premiers de l'Europ

C'est à l'hôtel du *fomento* que se trouve également l'institut royal d'industrie, dont l'organisation laisse peu à désirer. L'exposition de peinture de 1858 avait lieu au même local. Je dirai en passant que j'ai examiné attentivement les différents tableaux qui la composaient, et qu'elle m'a peu satisfait. J'y ai vu cependant avec intérêt un tableau d'une excellente peinture et d'un vigoureux coloris, représentant *la bataille de Pavie*, par M. Linde, ainsi que quatre tableaux d'un de nos compatriotes, M. Haes; tableaux qui attiraient l'attention du public. On s'accordait généralement à y reconnaître un talent distingué, un artiste entièrement maître des sujets qu'il a représentés.

Le touriste, amateur de peinture, après avoir fait connaissance avec les deux instituts dont je viens de parler, s'empresse de se rendre à l'académie royale des Beaux-Arts, connue sous le nom *d'académie royale de San-Fernando*, établie, rue d'Alcala, dans un des plus grands et des plus magnifiques édifices de Madrid. Elle a pour directeur don Pedro de Madrazo, peintre de la reine, artiste d'un vaste savoir et rempli de capacités pour l'enseignement, excellent coloriste, jouissant d'une renommée européenne, notamment comme portraitiste. J'ai vu dans les palais de la reine et dans la haute aristocratie une quantité de ses portraits admirablement exécutés. Une autre qualité de M. de Madrazo, qui n'est pas moins digne d'éloge, c'est que son obligeance égale son mérite.

Les beaux salons de l'académie royale de San-Fernando sont ornés d'un nombre considérable de tableaux ou plutôt de chefs-d'œuvre.: ils forment une galerie complète et des plus riches en objets d'art. Il y a là des Léonard de Vinci ; — des Quintin Metsys; — des Jordaens ; — des Rubens ; — des Alonzo-Cano ; — des Velasquez ; — des Martin de Vos ; — des Ribera ; — des Murillo ; — des Zurbaran ; — des Joanès ; — des Moralès ; — des Brauwer ; — des Sanchez Coello et d'une infinité d'autres que je pourrais encore joindre à ceux-ci. En outre cette académie possède une bibliothèque considérable de livres qui ont rapport aux Beaux-Arts. Je me rappellerai toujours avec beaucoup de satisfaction et

de gratitude le bon accueil que j'ai reçu là comme partout ailleurs, pendant mes excursions artistiques dans la patrie de Ribera, de Velasquez et de Murillo ; et je remercie ici publiquement les membres de cette illustre école qui ont bien voulu me faire voir en détail, avec la plus affectueuse obligeance, une aussi précieuse collection dans un moment où les salons étaient fermés.

Quant à son enseignement, l'académie de San-Fernando est divisée en trois sections, section de peinture, section de sculpture et section d'architecture. A chaque section sont attachés des hommes spéciaux chargés de donner les cours, et ces hommes justifient entièrement, par leur mérite et par leur zèle, la confiance dont ils sont investis. A la tête de ce corps enseignant se trouve un conseil de six membres, présidé par M. le duc de Rivas, grand amateur des beaux-arts, homme de mérite, que plusieurs compagnies savantes comptent parmi leurs membres.

Sur le même pied, on a créé des académies pour l'enseignement des beaux-arts à Séville, à Barcelone, à Valladolid, à Cadix et à Valence. Parmi ces académies provinciales, celle de Valence, établie dans l'ancien couvent des Carmes auprès de son musée — qui, soit dit en passant, renferme un bon nombre de tableaux de grands maîtres — me paraît tenir le premier rang, grâce aux généreux efforts de son digne président, M. le comte de Ripalda, amateur passionné et appréciateur profond des beaux-arts, protecteur des jeunes artistes, qu'il encourage et qu'il aide noblement par sa grande fortune. J'ai eu beaucoup de plaisir à lier connaissance avec ce savant, aussi estimable par les belles qualités de son cœur que par ses connaissances incontestables.

Il est à espérer qu'en Espagne, où la peinture languit encore, les académies des beaux-arts, dont l'enseignement est bien organisé, parviendront, par le talent et les efforts de leurs professeurs, à former de bons artistes, à imprimer un nouvel essor à l'art, à le relever dans le pays dont l'école eut jadis tant d'éclat, tant de retentissement; pays qui est en possession des plus remarquables collections de tableaux antiques.

J'ai visité à Madrid le musée royal d'armures (*Real Armeria*), propriété de la couronne, situé derrière le palais royal, à la place portant le nom *d'Armeria*. Il renferme une collection d'armures d'une valeur inestimable, qui se compose de deux-mille cinq-cent-quarante-deux objets. Que de souvenirs historiques consacre cette admirable collection depuis le moyen âge jusqu'à nos jours ! On y trouve réunies de toutes les époques et de toutes les nations les armes de guerre et les armes de tournois : des costumes, des cuirasses, des casques, des brassards, des harnachements de chevaux, des trophées de guerre, etc., présentent tour-à-tour le plus vif intérêt au visiteur. J'y ai vu la lance du Cid, qui, au 11e siècle, se rendit célèbre par ses victoires sur les Maures, qu'il chassa de Valence, dont le roi Alfonse VI lui fit présent. J'y ai vu les armes et les costumes militaires apportés par les Espagnols après leur invasion dans le nouveau monde; les armures des premiers souverains d'Espagne; des armes et costumes chinois; des emblêmes militaires et d'autres objets du Mexique, du Pérou, du Japon et de la Chine, qui y sont en abondance. J'y ai vu des armures complètes, le lit de camp et le fauteuil de Charles-Quint; des armures complètes de Philippe II; les armes turques prises à la bataille navale de Lépante; etc. On y trouve aussi la copie de l'épée que François I, fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525, rendit à notre compatriote Charles de Lannoy, devenu commandant général des armées de Charles-Quint après la mort de Prosper Colonne, arrivée en 1523. Quelques écrivains qui probablement n'ont vu que de loin le musée d'armures de Madrid — comme plusieurs autres ont vu l'Espagne qu'ils ont calomniée — avancent que c'est l'épée même de François I qui est déposée à ce musée. C'est une erreur : le roi actuel d'Espagne a fait exécuter la copie en question sur l'originale qui existe à Paris.

J'ai visité avec un intérêt non moins vif le musée de marine ou musée naval, appartenant également à la couronne, situé place du sénat, dont le ministre de la marine est le chef et l'inspecteur. Cet établissement renferme les choses les plus curieuses. Il a été fondé

pour avoir un dépôt des modèles des navires, des machines et des armes qui ont été employés ou qui s'emploient encore dans la marine. Parmi les productions les plus rares importées de l'étranger, on remarque des glaives, des arcs, des flèches empoisonnées, une quantité d'objets concernant l'archéologie navale. Au milieu de ces divers souvenirs historiques se trouvent la carte dressée par le pilote de Christophe Colomb, et un manuscrit du marquis de la Victoire, capitaine-général de la marine; travail auquel ce brave officier sacrifia trente-cinq années de sa vie. Ce manuscrit donne les détails les plus complets sur l'état des constructions navales à la fin du XVIII[e] siècle. Ce musée contient le pavillon du commandant de l'escadre française pris dans le port de Cadix en 1808; les insignes que portait au combat de Trafalgar l'amiral Gravite et le pavillon de son vaisseau; plusieurs magnifiques portraits de célébrités maritimes; divers modèles indiquant les progrès de la marine moderne, parmi lesquels des inventions dues à des officiers espagnols; une collection d'instruments hydrographiques fort remarquables pour l'histoire de la science; un tableau de très-grande dimension représentant la bataille de Lépante, ainsi que les armes prises à l'ennemi dans cette sanglante journée.

Le musée naval possède une bibliothèque, créée, par ordonnance royale du 24 septembre 1856, pour y réunir les livres, manuscrits, cartes et plans qui existent dans toutes les dépendances de la marine. Quoique commencée seulement depuis peu de temps, elle compte déjà huit mille volumes et manuscrits de choix, pour la plupart traitant de l'histoire et de l'art de la marine ou de matières qui y ont rapport. Le conservateur de cette bibliothèque, M. Ramon de Espinola y de Subiza, est un bibliophile de grande intelligence et parfaitement à la hauteur de sa place.

Un établissement semblable aux deux musées qui précèdent existe à Madrid pour l'artillerie. Rien n'est plus curieux et plus admirable.

Le musée d'artillerie, situé près de la promenade de *Buen-Retiro*, appartenant à la couronne, renferme des trophées de

guerre; des armes d'artillerie de toutes les nations des temps les plus reculés jusqu'à nos jours; des flèches empoisonnées; un ancien et véritable tam-tam chinois; des monuments et des portraits de grands capitaines, enfin c'est un dépôt de tout ce qui regarde l'artillerie.

A chacun de ces trois musées sont attachés un directeur, une commission de surveillance et un comité consultatif, qui se composent de généraux et d'officiers supérieurs. Je sents le besoin d'adresser ici mes remerciments aux hommes honorables, placés à la tête de ces institutions, pour l'obligeance qu'ils ont eue à mon égard lors des visites que j'y ai faites.

Un autre établissement d'utilité publique qui existe à Madrid, et qui intéresse spécialement l'homme désireux de s'instruire, l'ami des sciences et des lettres, c'est la bibliothèque nationale, établie rue de la Bibliothèque, dans un local immense, qui cependant n'est pas assez vaste pour y exposer convenablement toutes les richesses qu'elle possède et qui sont au-delà de toute appréciation. Outre plus de deux-cent-cinquante-mille volumes et une collection des plus considérables et des plus précieuses de vieux manuscrits dans presque toutes les langues, il y a des milliers de volumes dans les greniers du local, faute de pouvoir les placer. Au milieu des livres se trouve une collection de beaux portraits de savants qui ont honoré l'Espagne, ainsi que ceux de plusieurs de ses souverains. Dans le nombre de ces portraits j'ai surtout remarqué ceux du célèbre Lope de Vega, de Charles III et de Philippe V, dont j'ai vu le tombeau à l'église attenante au palais royal de la Granja.

En visitant la bibliothèque nationale, l'archéologue est bien agréablement impressioné lorsqu'on lui montre la collection si imposante d'antiquités qu'elle possède. On y voit aussi un cabinet de monnaies et de médailles qui sans contredit est un des plus riches et des plus curieux du monde; il y a là des pièces numismatiques de toutes les nations et de toutes les époques : c'est vraiment toute une histoire ancienne et moderne des différents peuples. Que

de trésors sont là pour attirer l'admiration du bibliophile et de l'antiquaire !

Cette bibliothèque, dont on était occupé à rédiger un catalogue complet, a pour directeur M. Augustin Duran ; pour premier bibliothécaire M. Juan Eugène Hartzenbusch, si connu par ses belles poésies dramatiques, et pour conservateur du cabinet de monnaies et de médailles le savant M. François Bermudez de Sotomayor. Ces messieurs ont été pour moi de la plus grande courtoisie. Je leur en conserve un souvenir bien reconnaissant

L'académie royale d'histoire d'Espagne, séant à Madrid, — qui est le premier corps savant du royaume — possède une bibliothèque, établie dans son hôtel, rue de Léon. Elle compte treize à quatorze mille ouvrages et cinq mille manuscrits. C'est là où sont déposés les manuscrits, les archives et autres documents qui ont été retirés des couvents supprimés. Dans le nombre des manuscrits il y en a du VI[e] siècle en latin et plusieurs du IX[e] siècle, dont l'u m'a fourni la preuve que déjà à cette époque la langue castellane commençait à être en usage. En ma qualité de membre correspondant de cette célèbre compagnie, j'ai eu la faculté de visiter en détail ce dépôt précieux, confié à la garde d'hommes très-méritants et zélés. Je dois à deux de ces honorables savants, MM. de Ass et de Goicoechea, beaucoup d'obligation pour les renseignements utiles qu'ils m'ont donnés avec le plus aimable empressement.

Une autre bibliothèque des plus importantes à Madrid est cel de M. le duc d'Osuna. Elle se compose d'environ cent mil volumes bien reliés — parmi lesquels les éditions les plus rar — et de beaucoup de manuscrits précieux. Elle est établie dan un des magnifiques palais du duc au quartier de St-Franço entre la porte de Tollède et celle de Ségovie. Elle y occu plusieurs grands salons, supérieurement meublés et ornés tableaux, d'estampes de grande valeur, de bustes d'hommes cél bres de tous les pays.

A côté de cette bibliothèque remarquable le duc d'Osuna un cabinet de médailles et de monnaies, très-riche en pièc

rares et classé avec beaucoup de talent et d'ordre par le savant commandeur Basilio Sebastian Castellanos, chambellan de la reine, directeur-fondateur de l'académie d'archéologie d'Espagne, historiographe de la maison d'Osuna ; maison qui est une des plus anciennes et des plus illustres dans l'histoire.

M. d'Osuna possède de plus au même local une collection d'antiquités très-rares; un musée d'armes de guerre des Américains, des Arabes, des Turcs et d'autres nations; un armorial de plus de cinq cents armoiries de sa famille et de ses alliances; etc. M. Castellanos est le conservateur de ces précieux dépôts.

Dans les nombreux palais de M. d'Osuna — regardé comme le plus grand et le plus riche seigneur d'Espagne — on remarque le goût le plus exquis, la plus éclatante élégance, une profusion de richesse et de luxe oriental, des tableaux de grands maîtres, des statues en marbre de Canova et d'autres célèbres statuaires, ainsi qu'une quantité d'autres objets d'une extrême curiosité.

Tout ce que je viens de mentionner mérite d'être vu et admiré. L'ami des lettres qui voyage en Espagne visite aussi avec un vif intérêt à Madrid la bibliothèque privée de la couronne, la bibliothèque de l'université centrale, celles des différentes facultés, celles de MM. les ducs de l'Infantado et de Médina-Celi, et dans la plupart des provinces les bibliothèques des villes et des universités, etc. Il ne visite pas avec moins d'intérêt les archives publiques de Madrid — dont le conservateur est M. Manuel Garcia Fonceda; — les archives générales des écritures publiques — ayant pour conservateur M. Manuel de Epalza y Pardo; — les archives générales de la guerre — ayant pour conservateur M. Juan Garcia Cid; — les archives publiques de Simancas, de Barcelone, de Valence, de La Corogne et de Palma. Parmi ces dépôts publics, les archives de Simancas — ayant pour conservateur M. Manuel Garcia Gonzales — et celles de Barcelone sont les plus importantes.

Quand on considère cette excessive abondance de richesses artistiques, numismatiques et archéologiques qui sont contenues dans les dépôts publics et dans les musées privés de l'Espagne;

quand on considère l'immensité de richesses en livres et manuscrits contenus dans les bibliothèques de Madrid, dans celles de l'Escurial, de Barcelone, d'Alcala, de Henarès, de Saragosse, de Valence, de Burgos, de Salamanca — si célèbre par ses manuscrits, — dans celle de la cathédrale de Tolède — si riche en manuscrits et en incunables, — dans celle de Séville — où se trouvent les archives des Indes, — etc.; quand on considère cette masse énorme d'archives publiques que l'homme le plus laborieux ne pourrait compulser sans y sacrifier plusieurs années, on ne peut s'empêcher d'admettre que chez aucune nation du monde i existe autant de trésors de ce genre.

Madrid possède un musée d'histoire naturelle. Il offre le plu ardent intérêt, non-seulement au naturaliste, dont il mérite d'attirer toute l'attention, mais aussi à l'homme du monde qui se plaît à voir des choses curieuses. Ce musée est établi dans le même local que l'académie royale de San-Fernando. La collection zoologique y est moins riche que la collection minéralogique; elle ne l'es cependant pas moins par la rareté : elle contient au milieu d'une foule d'objets de la plus grande curiosité, le squelette complet d'un *Mégather*, débris du monde antédiluvien, trouvé au Paraguay. L'anatomie comparée y est spécialement représentée avec richesse.

La collection minéralogique de ce musée est fort considérable, elle renferme beaucoup de pierres précieuses : il y a une pierre d'aimant de six à sept livres et portant du fer d'un poids d'environ soixante livres; il y a d'énormes diamants bruts des roches de Golconde il y a le plus gros morceau d'or natif qui soit sorti des mines du Potosi. J'y ai vu les plus belles cristallisations qui soient peut-être dans le monde. J'y ai remarqué aussi un objet, quoique étranger à l'histoire naturelle, mérite d'être cité, c'est un ancien et véritable tam-tam chinois d'une forte grandeur.

Le musée d'histoire naturelle possède une bibliothèque très-importante, dont le conservateur est M. Mariano Lagasca y Carasco.

La direction de ce musée est très-bien confiée à M. le docteur Mariano de la Paz Graells, professeur de zoologie vertébrée et de

l'anatomie comparée à l'université de Madrid. Il est en même temps directeur du jardin botanique. J'ai été charmé de faire la connaissance de cet estimable savant, plein de politesse.

Le jardin botanique de Madrid occupe près du Prado un terrain parfaitement disposé et tellement immense que je pense qu'il n'en existe pas d'une pareille étendue. Il y a de belles serres, de belles fontaines, de belles promenades plantées d'arbres magnifiques. Il y a là tous les éléments pour faire le plus beau et le plus intéressant jardin botanique de l'Europe.

Il n'est pas riche en plantes rares, surtout en plantes exotiques. Ainsi que je l'ai dit à son directeur, M. le docteur Graells — avec lequel je me suis entretenu des améliorations qu'il conviendrait d'y apporter — il faudrait au moins, pour le rendre tel qu'il devrait être, un subside annuel de cent-mille francs au lieu de douze-mille que le gouvernement lui accorde. M. Graells est un homme de mérite, animé de beaucoup de zèle et secondé parfaitement par un jeune jardinier français très-habile, dont je regrette d'avoir oublié le nom. Tous ses efforts échouent devant l'exiguité du subside dont il peut disposer.

A proximité du jardin botanique se trouve l'observatoire dans un beau local parfaitement situé sur une hauteur très-pittoresque. Il mérite la curiosité des étrangers.

L'instruction publique est aujourd'hui très-bien organisée en Espagne.

L'enseignement primaire, répandu partout par de bonnes écoles est très-bien établi et tenu sous la surveillance d'une commission supérieure, résidant à Madrid, présidée par le savant et honorable commandeur Castellanos, directeur de l'école normale centrale. Des inspecteurs généraux, des inspecteurs et directeurs provinciaux sont adjoints à cette commission. Les écoles des pauvres, les écoles dominicales et les écoles normales sont très-multipliées en Espagne. L'école normale centrale — que les Espagnols appellent le *séminaire des professeurs de la première instruction* — est placée à Madrid, sous la direction du commandeur Castellanos,

rue de St.-Bernard, dans l'ancien monastère des mères de Ste.-Claire, bel édifice avec trois grands jardins qui servent à apprendre aux élèves l'agriculture pratique. On y remarque le gymnase, le salon des exercices publics, le cabinet de physique et de minéralogie, etc.

N'oublions pas de signaler un établissement d'un haut intérêt moral, qui produit d'excellents effets, et dont la fondation est due à une société consacrée à améliorer le système pénitentiaire, je veux parler du préside-modèle de Madrid dans lequel on a établi avec beaucoup de sagesse parmi les condamnés le travail et l'instruction, les deux seuls moyens à employer pour ramener ces malheureux à la vertu et aux devoirs que leur impose la société. L'instruction qu'on leur donne a pour base la religion et la morale.

L'université centrale est établie à Madrid. Elle se compose de la faculté des sciences exactes, physiques et naturelles ; de la faculté de philosophie et lettres ; de la faculté de pharmacie ; de la faculté de médecine; de la faculté de droit et de la faculté de théologie. Elle est en possession de toutes les choses nécessaires pour l'enseignement. Sa bibliothèque, citée antérieurement, a pour bibliothécaire général M. le docteur José Ramirez Negro, homme très-recommandable par son mérite.

Indépendamment de l'université de Madrid, il y a des universités à Barcelone, à Granade, à Ovideo, à Salamanque, à Santiago, à Saragosse, à Séville, à Valence et à Valladolid.

Les universités provinciales ont la même organisation que l'université centrale, excepté qu'il n'y a pas partout de facultés de théologie.

Le personnel des universités d'Espagne est très-nombreux et plus nombreux que dans plusieurs autres pays. Tous les cours sont exactement donnés, et les hommes chargés de l'enseignement remplissent généralement bien leur noble mission.

J'ai visité avec intérêt le local de la faculté de médecine de Madrid, qui est d'une construction grandiose, situé rue d'Atocha. C'est là où se donnent tous les cours de l'art de guérir. Les salles de clinique — qui y sont très-bien distribuées — et sa bibliothèque ont principalement fixé mon attention.

Il existe aussi à Madrid et au chef-lieu de quelques provinces des écoles destinées à former des ingénieurs pour les travaux publics, des eaux et des chaussées, pour les mines, pour l'art forestier, les ports, les montagnes, etc.; des écoles d'agriculture, de commerce et d'industrie ; des écoles d'enseignement supérieur pour le notariat ; des écoles vétérinaires; des écoles de natation ; un collège naval pour les aspirants de marine; etc. Il y a à Madrid une école pour les sourds et muets (*Collegio de sordo-mudos y de ciegos*); un conservatoire de musique et de déclamation sous la direction de M. Ventura de la Vega, et une école supérieure de la diplomatique sous la direction du savant Modesto Lafuente. Cette dernière institution m'a beaucoup intéressé.

L'Espagne possède également plusieurs écoles militaires pour les diverses armes. L'instruction donnée aux cadets dans les écoles spéciales est au niveau de tous les progrès de la science militaire. L'école d'artillerie, établie dans l'ancien et magnifique palais de Ségovie, est surtout une institution qui peut rivaliser avec tout ce qu'il y a de mieux, de plus parfait en ce genre en Europe.

Une commission centrale pour la recherche et la conservation des monuments historiques et artistiques existe à Madrid sous la présidence du ministre du *fomento* et de M. le duc de Veragua.

Un grand nombre d'académies et de sociétés savantes sont établies dans la capitale et les principales villes du royaume. Elles prouvent combien l'amour des sciences, des lettres et des arts est répandu parmi les Espagnols. Etant membre de presque toutes ces institutions scientifiques, je m'abstiendrai d'en faire l'éloge.

L'Espagne possède une armée parfaitement organisée, bien tenue, bien disciplinée. Composée en général de beaux hommes au type espagnol et élégamment habillée, elle produit un coup d'œil vraiment ravissant à la parade, à l'inspection et à l'église. Les dimanches et jours de fêtes les troupes sont conduites en corps, musique en tête, à la messe. On ne saurait trop applaudir à la mesure adoptée en Espagne d'obliger le soldat à remplir ses devoirs religieux. J'ai exposé longuement dans mon *Hygiène*

militaire combien il importe à tout gouvernement d'agir ainsi ; car rien n'est aussi puissant que la religion pour introduire et conserver parmi les troupes la discipline, qui est l'âme d'une armée et sa principale force. Un soldat irréligieux et indiscipliné est plus dangereux pour les amis que pour les ennemis. Un gouvernement sage ne peut manquer d'avoir recours à tous les moyens possibles pour imprimer la religion au soldat. Xenophon a dit avec beaucop de justesse : « les militaires qui craignent le plus les dieux sont ceux qui craignent le moins les hommes. »

J'ai visité avec une permission spéciale de la Cour les palais royaux, qui sont immenses et entièrement conformes à leur destination. Il est impossible qu'il y ait dans le monde plus d'ornementation, plus de luxe et plus de richesse d'ameublement.

La Cour est brillante et répond parfaitement à tant de magnificence, à tant de somptuosité.

Les théâtres sont très-multipliés en Espagne. Il en existe dans presque toutes les villes. Il y en a plusieurs à Madrid, parmi lesquels le théâtre royal est le plus important ; mais il est inférieur sous le rapport de la beauté au grand théâtre de Barcelone, regardé comme le plus beau de l'Europe.

Il est à remarquer — puisque nous parlons des théâtres — qu'au spectale tout se passe avec une parfaite convenance : l'Espagnol est grave et silencieux ; mais il n'en est pas de même, m'a-t-on dit, au spectacle de la course de taureaux ; spectacle qu'il idolâtre, et que je n'ai pas été tenté d'aller voir, parce que je le considère comme immoral.

Des établissements dignes d'inspirer le plus touchant intérêt et d'être visités par le touriste doué de sentiments philantropiques, ce sont la maison des enfants trouvés et les écoles des pauvres qui existent à Madrid. Ce sont de vrais monuments élevés à la bienfaisance qui caractérise les Espagnols. On ne saurait trop louer la bonne tenue, l'ordre et les moyens d'éducation qui se font observer dans ces institutions.

J'ai visité un grand nombre d'hôpitaux. Je les ai trouvés e

général bien tenus et confiés à des médecins et chirurgiens capables et au courant de la science. Dans ce nombre j'ai distingué le grand hôpital de Madrid et l'hôpital général de Valence.

Le grand hôpital de Madrid est installé dans un local immense, avoisinant celui de la faculté de médecine, au bout de la rue d'Atocha, pour ainsi dire hors de la ville, près de la station du chemin de fer. Il se trouve dans une situation très-avantageuse sous le rapport de la salubrité; première condition à observer dans la construction des bâtiments destinés à recevoir des malades.

Dans cet hôpital les malades du sexe masculin sont séparés des femmes et servis par des infirmiers, tandis que les malades de l'autre sexe ont à leur service des sœurs de la charité. Lorsque je l'ai visité il contenait au-delà de quinze-cents malades. J'ai fait la remarque que la plupart des salles étaient trop encombrées et trop vastes pour admettre, en raison de leur étendue, la quantité de malades: il est contraire à l'hygiène de réunir beaucoup de malades dans un même local et dans les mêmes salles, au lieu de les disperser en différents locaux et d'en placer peu ensemble. Mon assertion est prouvée par l'expérience de la mortalité qui est toujours plus forte dans le premier cas que dans le second.

L'hôpital général de Valence est un véritable modèle en ce genre. Il y règne une propreté recherchée, tous les autres préceptes hygiéniques y sont rigoureusement observés, les malades des deux sexes sont séparés et servis par des sœurs de St.-Vincent de Paul. Il est un des hôpitaux les plus beaux et les mieux tenus de l'Europe. A peu près aussi vaste que le grand hôpital de Madrid, il est d'une construction élégante et salubre. Ses salles sont d'une très-grande étendue; mais on n'y place que peu de malades ensemble, parce que Valence, ville de cent-quarante mille âmes, appelée le jardin (*Huerta*) d'Espagne, à cause de son exellent climat, de ses délicieux environs et de ses belles promenades plantées d'orangers, de citronniers, de muriers, d'oliviers et d'amandiers, est dans des conditions plus favorables à la santé que la capitale, et elle produit infiniment moins de malades.

A l'hôpital général de Valence la faculté de médecine de l'université donne ses leçons de clinique. Les salles de malades servant à cet usage sont très-bien disposées. L'amphithéâtre d'anatomie. placé à l'écart et entouré d'un jardin, et le quartier des enfants abandonnés ou trouvés, qui sont soignés avec la plus rare sollicitude, m'y ont intéressé d'une manière toute spéciale. Le chirurgien-major de ce remarquable établissement, le docteur Jua Chomon y Marquina, qui me l'a fait voir dans tous les détails ave la plus affectueuse obligeance, est un opérateur très-habile réunissant beaucoup de mérite à une extrême modestie; il m' montré plusieurs cas de chirurgie fort graves, dans lesquels il fait preuve d'une grande supériorité de talent.

L'art de guérir est aussi avancé en Espagne que dans les autr pays les plus renommés sous ce rapport. Les médecins av lesquels j'ai eu occasion de m'entretenir, et le nombre en est ass considérable, étaient des praticiens distingués, n'ignorant poi les découvertes et les progrès que la science médicale a faits jusqu ce jour. J'ai vu souvent à Madrid un de ces praticiens, M. le do teur Vicente, qui par l'étendue de ses connaissances et par so génie médical, trouve peu de rivaux à l'étranger. Puis-je parle des médecins espagnols sans citer également les docteurs Escola ancien secrétaire de l'académie royale de médecine de Madrid, Seoane, ancien secrétaire de l'académie royale des Science naturelles, tous deux jouissant d'une réputation européenne M. Seoane est le principal organisateur des salles d'asile à Madri et de la société pour l'amélioration de l'éducation populaire, don il remplit les fonctions de secrétaire avec un dévouement au-dessu de tout éloge. On m'a assuré que cet honorable savant a non-seulement le plus contribué à fonder dans la capitale les institutions destinées à améliorer la classe populaire, mais aussi qu'il a contribué à les propager dans les provinces. Elles existent aujourd'hui à Alcoy, Barcelone, Cacerès, Cordou, Pampelune, Ségovie, Soria, Valence, etc.

Les docteurs en médecine et en chirurgie sont honorés en

Espagne comme ils méritent de l'être. La reine a conféré le titre de marquis à son médecin et chirurgien. Mais il ne faut pas confondre les docteurs en chirurgie ou chirurgiens opérateurs avec ces hommes qui portent pour enseigne au-dessus de leur porte leur nom suivi du titre de *professor y cirurjia* entre deux bassins de barbier en cuivre. Il n'est permis à ces hommes que de faire la petite chirurgie, que le docteur ou chirurgien opérateur dédaigne d'exercer.

Pour ce qui en est des pharmaciens espagnols, je pense qu'ils ne laissent pas peu à désirer. J'en ai vu plusieurs qui étaient loin de briller par leur savoir. Leur nombre n'étant pas limité, est devenu trop considérable; et c'est à la forte concurrence qu'il faut attribuer les moyens illicites que beaucoup d'entre eux emploient pour subsister, tels que traiter des malades, vendre des remèdes secrets, vendre de mauvaises drogues, et se faire payer jusque cent pour cent la valeur des choses qu'ils fournissent et que quelquefois ils fournissent très-mal. Je souhaite à l'Espagne une police médicale bien organisée qui viendrait mettre fin à cet état déplorable d'anarchie pharmaceutique, existant au détriment de l'humanité souffrante.

Une des choses les plus touchantes de l'Espagne est le culte voué aux morts. Les cimitières sont placés aux environs de la ville. La plupart des familles y possèdent de petits caveaux établis les uns à la suite des autres dans des galeries ouvertes à l'instar des *Campo-Santos* d'Italie. On paye une modique redevance pour la concession à perpétuité de ces caveaux. Il y a une chapelle dans l'intérieur du cimitière.

Les temples de Dieu sont très-multipliés partout en Espagne. Madrid surtout renferme un grand nombre d'églises et de chapelles bien décorées, mais rien qui soit bien remarquable comme architecture. Il n'en est pas de même de certaines capitales de provinces. Ainsi Barcelone, Léon, Tarragon possèdent des cathédrales de premier ordre. Quant à celles de Tolède et de Burgos, leur réputation est européenne, de même que celle des magnifiques

temples de Séville et de Cordou. La cathédrale de Valence e aussi un très-bel édifice, mais d'un aspect plutôt agréable qu'i posant. Cette dernière ville offre à la curiosité de l'étranger d'a tres temples des plus intéressants : ce sont les églises St-Marti St-André, Ste-Catherine et notamment St-Jean dont les fresqu sont dignes d'admiration. Près de l'église St-Martin dans une r dont je ne me rappelle plus le nom, on m'a fait remarquer comr un chef-d'œuvre le portique de l'hôtel du marquis de Dos-Agua Ce portique, ouvrage en relief d'un goût un peu douteux, méri cependant d'être mentionné.

C'est à Barcelone où j'ai pris congé de l'Espagne; pays dont conserverai toujours des souvenirs agréables. Barcelone, capita de la Catalogne, ville de cent-quatre-vingt-dix-mille âmes, trè belle, riche et tellement ancienne que quelques auteurs attribue sa fondation à l'Amilcar Barca, capitaine carthaginois, qui l'aur fait bâtir trois-cents ans avant la naissance de Jésus-Christ. Apr avoir appartenu successivement aux Romains, aux Visigoths, a Sarazins, aux Français qui s'en rendirent maîtres en 801, Char magne, victorieux des Maures, en nomma, le premier, un gouve neur, qui s'appela Bera, dont les successeurs, désignés sous titre de comtes, devinrent souverains de cette ville vers la fin IXe siècle; ensuite par le mariage de Raymond V, comte Barcelone avec Pétronille, fille unique de Ramire II roi d'Arag — en 1137 — le comté de Barcelone fut réuni au royau d'Aragon.

Barcelone est dominée par une citadelle formidable, d'où général Espartero l'a bombardée, pendant quelques semain lorsque la ville s'était révoltée contre le gouvernement actuel. El possède un port des plus importants, dont le mouvement e calculé à 900,000 tonnaux par an. C'est la première ville d'Espagr pour le commerce et l'industrie. Les principales industries so celles du coton, de la soie et de la laine. Elle compte 23 sociét industrielles, qui représentent un capital de 54,891,250 franc Les capitaux représentés par les compagnies d'assurances mari

times s'élèvent à la somme de 1,029 millions de francs. Les sociétés de crédit figurent pour 85 millions de francs. Sa bourse est la plus belle d'Espagne et l'une des plus belles du monde.

La plus grande activité règne dans les nombreuses fabriques de cette cité si éminemment industrieuse, et ce n'est pas sans raison qu'elle est appelée le *Manchester d'Espagne*.

J'ai déjà cité l'université, l'académie des beaux-arts, les bibliothèques, les archives et la cathédrale de Barcelone. Ses bibliothèques renferment une masse d'ouvrages traitant de toutes les matières, et parmi lesquels plusieurs d'une rareté et d'une valeur considérables.

Les archives de Barcelone m'ont intéressé au-delà de toute expression : ce sont les archives générales de la couronne d'Aragon. Elles se composent de 8,000 volumes in-folio, de 25,000 documents détachés et d'une multitude de parchemins et d'autographes des comtes de Barcelone, d'Urgel, du Roussillon, de la Provence, etc. Elles commencent à la fin du IX[e] siècle et forment un des dépôts les plus anciens, les plus complets et les plus importants de l'Europe. La garde et la direction sont confiées à deux hommes de beaucoup de zèle et de mérite, MM. Manuel de Bofarull, conservateur-directeur, et Antonio de Bofarull, conservateur-adjoint. Ce sont eux qui les ont classées historiquement en y mettant un ordre remarquable. M. de Bofarull, aussi obligeant qu'instruit, m'y a montré, entre une foule de manuscrits des plus intéressants, ceux concernant le procès des Templiers; procès dans lequel la perfidie et la plus révoltante injustice ont présidé au jugement. L'innocence de cet ordre fameux, soit dit en passant, n'est pas douteuse pour moi.

Outre les archives d'Aragon il existe à Barcelone d'autres dépôts d'archives, tels que ceux de la ville et de la cathédrale.

La cathédrale de Barcelone ne le cède en rien aux admirables cathédrales de Burgos et de Tolède sous le rapport de l'intérêt qu'elle inspire. Elle est d'un beau style gothique. On m'y a montré un grand Christ que portait, prétend-t-on, à la bataille de Lépante

la galère capitale de don Juan d'Autriche. J'y ai remarqué le tombeaux de don Raymond-Béranger (*Ramon Berenguer*) comte d Barcelone, mort à la guerre en 1035, et de sa femme *Sancie*, fill aînée de *Sanche*, comte de Bordeaux et duc de Gascogne. J'y a également remarqué les écussons des chevaliers de l'ordre de l Toison d'or qui assistaient au chapitre général de l'ordre tenu e cette cathédrale par Charles-Quint en 1519. Dans la sacristie c m'a montré non-seulement une quantité de riches ornemen d'église, mais un ostensoire orné de diamants, d'émeraudes, perles fines, de topazes, d'améthystes, etc., d'une valeur de pl sieurs millions.

L'église Ste-Marie de Barcelone paraîtra plus intéressante enco à plus d'un visiteur ami des beaux-arts; elle est d'un style got que des plus remarquables et plus ancienne que la cathédra Elle renferme la tribune des anciens comtes de Barcelone, deven aujourd'hui la tribune royale.

Les Catalans soutiennent avec une grande apparence de vér que Barcelone est la première ville d'Espagne où s'introdui l'imprimerie.

Quoique l'industrie semble occuper toute l'attention des habitan de Barcelone, il n'y manque pas d'amateurs des lettres et des art d'académies, de sociétés savantes; de musées; de cabinets priv de numismatique, d'antiquités, de tableaux, etc. Parmi ces de niers, je me plais à citer ceux de MM. Carreras et de Mercade M. José Carreras y de Argerich est possesseur d'un cabinet trè remarquable en tableaux, manuscrits, incunables, livres rare gravures et objets d'antiquités de toute espèce. M. Joaquin d Mercader, l'un des plus notables propriétaires de Barcelone, don on admire la belle campagne au voisinage de la ville, possèd une collection très-considérable de médailles et de monnaies d très-grande valeur.

La bienfaisance est une vertu innée chez l'Espagnol. Elle a fai créer à Barcelone, comme dans d'autres villes du royaume, de

nombreuses sociétés philantropiques, destinées à pourvoir à l'entretien des indigents et à leur procurer l'instruction gratuite.

Le 28 novembre 1858, j'ai quitté Barcelone, et le lendemain j'étais sur le territoire français à Perpignan, ville du X[e] siècle, construite sur les ruines de *Flavum Eprusum*, ayant un musée et une bibliothèque de 16,000 volumes, dans laquelle on m'a montré un manuscrit d'Ovide. On remarque à Perpignan ses fortifications et sa citadelle, établie sur une éminence qui domine la place, et dont la porte d'entrée offre beaucoup d'intérêt par ses décorations. Sa cathédrale est d'un style gothique et mérite d'être visitée par les étrangers.

Le 3 décembre suivant, je suis arrivé à Toulouse, ancienne capitale des *Volces Tectosages* et plus tard le siége des comtes de Toulouse avant d'être réunie à la couronne de France en 1270. Cette ville qui fut, pendant longtemps, la capitale de la province de Languedoc, est une des plus considérables et des plus anciennes de France. Elle est célèbre par les grands hommes en tout genre auxquels elle a donné le jour. Elle possède des facultés de droit et de lettres; des écoles de médecine, d'artillerie et des beaux-arts, des sociétés savantes; un observatoire magnifique; un jardin botanique de toute beauté; un musée fort riche où l'on voit des tableaux de Rubens, de Van Dyck, de Salvator Rosa, etc.; elle possède en outre une bibliothèque de 45,000 volumes. Sa cathédrale, dans un style gothique qui n'est pas achevé, contient un chœur d'une grande richesse. Au-dessous du chœur se trouve la basilique *Saint-Serain*, parfait échantillon du style romano-bizantin, où l'on montre de nombreuses reliques. Mais le monument le plus remarquable de Toulouse — qui est aussi intéressant qu'ancien — est le capitole (hôtel-de-ville), dans la cour duquel a coulé le plus noble sang de France : le duc de Montmorency y fut décapité par ordre du cardinal de Richelieu. On m'a fait voir le glaive qui a servi à cette exécution. Une des salles du capitole, appelée *salle des illustres*, renferme dans des niches dorées les bustes des grands hommes nés à Toulouse et dans ses dépendances.

Après avoir visité les curiosités de Toulouse, je suis parti pour Bordeaux, ancienne capitale de la Guyenne, une des villes les plus anciennes, les plus grandes et les plus commerciales de France, celle qui après Paris est la plus belle de l'empire. Elle était déjà très-considérable lorsqu'elle fut conquise par les Romains, sous lesquels elle jouissait du privilége d'être ville libre. Elle doit à eux les palais de Tutelle et de l'empereur Gallien. Elle fut occupée au Ve siècle par les Goths, qui la brûlèrent en 415, avant de l'abandonner aux Français. Les Sarasins s'en rendirent maîtres en 732; mais vers le milieu du VIIIe siècle Bordeaux eut des seigneurs particuliers sous la dénomination de comtes, et sa souveraineté passa, après la mort de Charles-le-Chauve, aux ducs de Guyenne. Éléonore fille héritière de Guillaume X, dernier duc de Guyenne, s'étant mariée avec Louis VII, réunit la province de Bordeaux à la France; mais répudiée par son mari, elle épousa Henri de Normandie, devenu roi d'Angleterre; alors cette province fut gouvernée par les Anglais jusqu'au temps de Charles VII, qui joignit la Guyenne et Bordeaux à la couronne.

La ville de Bordeaux a produit plusieurs savants, elle offre à la curiosité des étrangers une masse de choses qui excitent l'admiration. Elle possède des facultés des sciences, des lettres et de théologie; une école de navigation; des sociétés savantes, parmi lesquelles la société impériale de médecine mérite une mention spéciale; elle possède aussi un musée; un arsenal; un jardin botanique; une bibliothèque de 120,000 volumes et de 300 manuscrits; des hospices bien tenus, parmi lesquels l'Hôtel-Dieu est un des plus beaux de France.

On remarque à Bordeaux des promenades charmantes; de belles fontaines; des places et des rues immenses et magnifiques; des palais et des édifices de toute beauté; un palais de justice qui est de la plus grande élégance; une bourse qui est considérable et d'une extrême magnificence; un hôtel de ville d'une admirable construction — qui était anciennement le palais royal; — un port grandiose, où le mouvement et le bruit frappent d'étonnement; la

statue de l'illustre de Tourny, intendant de la Guyenne. Cette statue est posée sur une des plus belles places de la ville. On a donné à cette place le nom de *Tourny*, et à ses deux extrémités se trouvent les statues de Montaigne et de Montesquieu. Le grand théâtre de cette antique cité est un véritable chef-d'œuvre d'architecture, sa façade principale se distingue par douze colonnes d'ordre corinthien.

Il existe à Bordeaux plusieurs belles églises, parmi lesquelles sont la cathédrale, qui est d'un style gothique ; celle de St.-Michel, qui est d'un style ogival et construite au XIIe siècle, et celle de Ste.-Croix, qui date du VIIe siècle, et dans laquelle on voit quelques peintures murales exécutées par Vasetti.

Après avoir séjourné quelques jours à Bordeaux, je suis revenu par Paris en Belgique.

Agréez, mes chers collègues, l'expression de mes sentiments affectueux.

comte de KERCKHOVE.

Anvers, *le* 15 *janvier* 1859.

MON SÉJOUR A FLORENCE.

SOUVENIRS HISTORIQUES

PAR

CH. J. VAN DEN NEST, prêtre,

Conseiller de l'Académie.

(*Suite, voir page* 161.)

Mardi, 10 *Mars*.

A peine les galeries furent-elles ouvertes, que nous nous retrouvâmes à notre poste de *dilettanti* dans une salle du Musée exclusivement réservée à l'exhibition des tableaux. Les œuvres qui y sont rassemblées, forment un ensemble si extraordinaire, qu'au premier coup-d'œil jeté sur ces murailles toutes voilées de chefs-d'œuvre, un mouvement de surprise involontaire vint nous démontrer que le Musée des *Uffizi* est en effet le palais des merveilles. Hier notre étonnement et notre admiration étaient provoqués par la vue d'une production phénoménale de l'art industriel: aujourd'hui nous nous voyons en présence de productions non moins belles, enfantées par le génie de l'art plastique — productions dont l'aspect vraiment enchanteur nous fait rebrousser le cours des siècles et passer devant nos regards étonnés le cortège de tous les peintres fameux appartenant à toutes les écoles. Majestueuse et fantastique apparition qu'évoqua la puissance de leur pinceau et qui fit passer, sous nos yeux — jusqu'à trois-cent-

soixante-huit artistes, sur les cendres desquels la tombe s'est depuis si longtemps fermée. Mais ils vivent par leurs œuvres et ils vivent par leurs portraits qu'ils ont peints jadis de leurs propres mains sur ces toiles à jamais précieuses. Débarrassés de l'envie qui entravait leur talent, des passions haineuses qui brisaient si souvent ces liens fraternels qui eussent dû les unir, ils se survivent pour ne plus faire qu'un corps d'élite qu'animera désormais le prestige de leur génie et l'admiration de l'humanité qui se souvient de leur gloire.

Ce fut une bien grande et noble pensée que celle qui présida à l'érection de cette partie du Musée. Il fallut en effet un Médicis pour concevoir et pour exécuter un aussi vaste, un aussi utile projet. Nous dirons plus : il fallut un Médicis qui vécut dans l'intimité d'un Pape et qui comme prince de l'Église, dût réserver à l'Église sa part d'une initiative aussi glorieuse. C'est en effet le cardinal Léopold qui organisa cette collection remarquable. Désirant entourer son œuvre de tous les éléments d'un succès rapide et durable, il ne recula devant aucun sacrifice pour les lui assurer. Aussi, malgré les difficultés réelles qui devaient être inséparables de l'exécution immédiate d'une telle entreprise, il réussit à former, dès son vivant même, un corps d'exposition assez considérable. Il est vrai que l'enthousiasme qu'excita partout le projet de Léopold de Médicis, contribua puissamment à en faciliter l'exécution et que tous les peintres auxquels s'adressa le prince pour avoir leur portrait, répondirent gracieusement à l'appel — mais il est à supposer aussi que la munificence du noble fondateur ne fut pas étrangère au succès de son œuvre et qu'elle stimula beaucoup le zèle qu'on mit à le seconder dans ses projets. Quoiqu'il soit, sans examiner les titres que se sont acquis à la reconnaissance universelle le cardinal de Médicis et les peintres qui l'ont aidé de leur beau talent dans l'accomplissement de la mission qu'il s'était imposée, constatons qu'après la mort de l'illustre fondateur, cette collection n'a fait que s'accroître et qu'aujourd'hui elle étale le long des parois de deux immenses salles du palais des *Uffizi* l'imposant

assemblage de *trois-cent soixante-huit* portraits. Ce qui ajo
à l'intérêt qu'inspire cette exposition vraiment unique dans s
genre, c'est le soin qu'on a pris de grouper les toiles d'après
ordre de classement qui permet au visiteur de voir surgir dev
soi, d'un seul coup-d'œil, tous les peintres de renom, ay
concouru à la formation de l'une ou de l'autre école. Cette r
thode, en simplifiant l'analyse et en lui imprimant une direct
plus juste, a en outre ceci d'avantageux qu'elle met l'esprit à mê
de ramener tous les détails vers une synthèse qui vous initie, p
ainsi dire, au premier aspect, à la connaissance de l'histo
de l'art aux diverses périodes de son existence et c
les différents peuples qui l'ont cultivés. Quant à nous, ce
excellente disposition nous a singulièrement facilité la tâche
l'examen et a beaucoup servi à nous faire apprécier d'une mani
palpable, sans erreur et sans effort, l'importance exacte de cha
école. La nôtre y est très-dignement représentée et ce n'est
sans éprouver un sentiment de fierté bien légitime que nous av
vu et admiré dans cette magnifique collection les portraits de
compatriotes : Rubens, Van Dyck, Jordaens, Martin De V
Quinten Massys, François Mieris, Van der Neer.

Deux salles sont destinées à l'exposition de tableaux apparten
tous à l'École vénitienne qui se distingue à l'égal de la flamande
la vigueur du coloris. On y trouve entre autres chefs-d'œuv
Les noces de Cana en Galilée, par Tintoretto, remarquable pa
beauté de la perspective; — deux toiles de Titien, représent
l'une : *François de la Rovère, duc d'Urbino*, — l'autre : *la duch*
sa femme et se distinguant toutes deux par le naturel exquis des po
et la singulière transparence du coloris ; — *Jésus au Calvaire*,
Paul Véronèse, œuvre admirable au point de vue de la profond
du sentiment qui anime toutes les figures du tableau.

Le cabinet des joyaux renferme une riche collection de pi
reries dont la majeure partie fut montée par Benvenuto Cellini
s'y trouve aussi une multitude d'objets de grande valeur acquis
Musée à titre de dons qui lui furent faits au moyen-âge par d

princes européens. Cependant la pièce la plus précieuse qu'on y remarque, c'est un coffret en cristal sur lequel le célèbre Valerio Vicentio a gravé différentes scènes de la Passion de Jésus-Christ. Ce grand artiste travaillait souvent en collaboration avec sa fille qui, cette fois, concourut aussi à l'exécution de cet ouvrage capital. On sait que ce magnifique objet d'art fut envoyé en présent à François I, roi de France, par le pape Clément VII, lors du mariage de Catherine de Médicis avec un frère du Dauphin.

Deux salles sont également consacrées à l'exhibition des œuvres provenant de cette belle et naïve École florentine qui compte les Cimabuë, les Giotto, les Masaccio pour ses augustes fondateurs et que le puissant génie de Michel-Ange et de Leonardo da Vinci devait tant illustrer dans la suite. Au nombre des cent vingt-quatre toiles dont se compose ce cabinet, se distinguent les suivantes : *une Naissance de saint Jean-Baptiste*, œuvre vigoureuse où on retrouve les qualités les plus suaves du bienheureux Fra Angelico qui s'y est montré à la hauteur de son talent majestueux et sentimental; — *La sainte Vierge et l'Enfant Jésus entourés de saints*, par Fra Bartolommeo, une des plus belles compositions de ce grand artiste; — *L'Adoration des mages*, chef-d'œuvre de Léonardo da Vinci, réputé sans égal; — *La sainte Vierge assise sur un trône et environnée d'un groupe de saints*, une des productions les plus mûries de Ghirlandajo qui y a déployé une rare entente de l'effet pittoresque secondée par une profonde habileté du dessin; — *Le Martyre de saint Étienne*, œuvre marquante de Cigoli que le célèbre Pietro di Cortone regardait de son temps comme le meilleur tableau de l'École florentine.

Dans ces immenses galeries l'École flamande est représentée d'une manière splendide et c'est avec une bien douce satisfaction que le voyageur belge, en parcourant ce sanctuaire de l'art, y voit figurer à profusion les ouvrages de tous ces peintres fameux qui font l'ornement et le légitime orgueil de notre histoire nationale. Parmi les œuvres les plus saillantes qu'on y admire, nous citerons : *La sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus*, par Hugues Van

der Goes, toile admirable par l'exquise délicatesse de l'expression; — *Un chimiste dans son laboratoire*, par David Teniers, le vieux, une des productions les plus achevées de ce maître; — *Un intérieur d'église*, chef-d'œuvre inimitable du peintre Anversois Pierre Neefs, qui excella dans la composition des perspectives architectoniques et qui s'est surpassé dans ce tableau; — *La sainte Vierge et l'Enfant Jésus entourés d'Anges*, un des meilleurs ouvrages du célèbre Brugeois Memling; — *Un maître d'école enseignant la lecture à une jeune fille;* magnifique effet de lumière dû à la touche savante et si délicate du fameux Gérard Dow; — *Un homme portant une lanterne*, par Adrien Van Ostade. — *Les quatre éléments*, par Jean Breughel, *le Velours;* — *Une peinture de fleurs*, par Rachel Ruysch, soutiennent dignement dans ce beau Musée la haute réputation de ces grands artistes.

Il est impossible de nous étendre davantage sur tous les chef-d'œuvre que cette puissante École produisit et qui luttent d'éclat et de valeur avec les productions les plus vantées que les Écoles étrangères étalent en si grand nombre dans les salles de cet incomparable Musée. Nous avons cité Memling, Van der Goes, Neefs, Van Ostade; à ces noms célèbres nous pourrions ajouter ceux des deux Breughel, Quentin Massys, Frans Mieris, Jean Steen, Adrien Brouwer, Martin De Vos, Daniël Zegers, Érasme Quellyn, le vieux, François Franck, Pierre Wouwermans, Frans Floris, Rubens, Van Dyck et pour être complet nous devrions mentionner, en quelque sorte, tous les peintres qui ont concouru d'une manière transcendente à assurer à notre vieille École ce prestige de supériorité qui ne l'abandonne même pas dans ce palais où elle se trouve en face de ses glorieuses rivales.

La collection des dessins et des gravures forme une des parties les plus importantes du Musée et elle mérite à tous égards de fixer l'attention du visiteur qui, par l'examen des objets exposés, est mis à même de suivre en détail ces diverses phases de progrès que la gravure a traversées depuis son origine jusqu'à nos jours. Quant aux dessins, nous n'exagerons pas en disant que l'expo-

sition en renferme vingt-huit mille exemplaires. Les œuvres les plus anciennes datent de Giotto et servent de point de départ à une série d'œuvres magistrales que les productions de l'art moderne viennent compléter, sinon terminer. Inutile de dire que les noms les plus fameux de l'École flamande ainsi que ceux de Michel-Ange, de Raphaël, de Leonardo da Vinci, d'Andrea del Sarto, de Domenichino, de Corregio et de tant d'autres artistes illustres, sont admirablement représentés dans cette collection dont la richesse et la variété sont exceptionnelles.

Enfin nous nous dirigeâmes vers une salle d'apparat qui éclipse en splendeur tout ce que ce brillant palais eut déroulé jusqu'alors sous nos yeux de beauté, de merveilles. Cette salle porte la dénomination caractéristique de : *La tribune*. C'est en effet un endroit d'élite où les arts parlent à l'esprit du visiteur ébloui d'un tel éclat, avec une éloquence qui le subjugue et qui le pénètre de respect pour la puissance du génie de l'homme se revèlant dans des créations dont la majesté tient du prodige. C'est que tout, dans cette salle, est orné avec une magnifience souveraine en vue d'y abriter, d'une manière digne de leur grandeur, les chefs-d'œuvre de la statuaire antique que la civilisation moderne y a rassemblés. Si l'on y porte ses regards vers la coupole d'où se dégage ce mystérieux demi jour qui semble doubler les proportions du grandiose aspect de la salle ; si on les promène le long de ces voûtes, à la structure imposante, on ne contemple qu'un vaste réseau de matériaux précieux où l'éclat de l'or et de l'argent s'allie aux rayonnements du marbre et de la nâcre qui y scintillent comme des pierreries ; si on porte les yeux devant soi et autour de soi, ils s'arrêtent sur des dalles ne formant qu'un immense tapis de mosaïque et ne rencontrent que des chefs-d'œuvre dont il serait inutile de faire l'éloge. Voici le groupe des *Gladiateurs* dont on fit la découverte à Rome du temps de Flaminius Vacca ; voilà la statue du *Rotatore*, de l'homme au rouet, qui fut également découvert dans la ville éternelle, il y a deux siècles, et qui n'a jamais cessé d'être l'objet de l'admiration passionnée de tous les

statuaires ; voilà aussi l'*Apollon* et le *Faune dassant* qui m au jour une perfection de formes qui n'a pas encore été surp

Pour ne pas rendre fastidieuse au lecteur la nomenclatur nous venons d'exposer, nous la terminerons en mentio encore parmi les tableaux qui ornent cette salle : *La sainte entourée de saint François et de saint Jean-Baptiste*, toile qui pour être le plus bel ouvrage d'Andrea del Sarto ; — *le ma des Innocents* par Daniël Volterrano, une des œuvres les complètes et les plus achevées de ce maître immortelle. Ce ta contient au-delà de soixante-dix figures disséminées en g d'une distribution et d'une exécution admirables; — *la Famille*, *saint Jean dans le désert*, *les portraits du Pape J et de Fornarina*, productions vénérées dont on fait l'élo citant le nom de leur auteur : Raphaël; — *Charles-Quint de ses armoiries et montant un coursier blanc*, toile remarq digne de la haute réputation de notre concitoyen Antoine Van l — *Hérodiade au moment où elle reçoit la tête de saint Jean-Bap* chef-d'œuvre de Leonardo da Vinci, où ce maître a de no révélé son rare talent à donner une expression énergique passions violentes.

Pendant les deux mois que nous avons passé à Florence, eûmes plusieurs fois l'occasion de visiter ce Musée célèbre revenir avec fruit sur l'examen des innombrables chefs-d'c qui y sont étalés. Les circonstances nous ont donc mis à d'apprécier à leur juste valeur les admirables objets d'ar nous y avons rencontrés, de former notre jugement avec cons et de compléter par des aperçus nouveaux la série des observ déjà recueillies. Celles que nous avons développées dans les qu'on vient de lire, prouvent que, malgré tout le soin que avons mis à les faire avec justesse, nous sommes restés forcé impuissants à refléter dans notre compte rendu l'image e de toutes ces magnificences artistiques qu'on peut énumérer non décrire.

Mercredi, 11 Mars.

Dans toute autre ville que celle où nous nous trouvons, après avoir visité des monuments d'une valeur artistique égale à celle de cet admirable palais et de ces superbes églises que nous venons de parcourir, le voyageur croirait avoir épuisé la liste de tous les édifices remarquables qui y sont signalés à son attention, et très-heureux d'avoir vu tant de richesses accumulées en un aussi étroit espace, il roulerait sa tente vers des cités moins bien partagées, en emportant, de celle qu'il quitte, un souvenir précieux et ineffaçable. Mais à Florence il n'en est point ainsi et l'étranger qui fut à même d'y admirer le musée des *Uffizi*, la Cathédrale, l'église de l'Annonciade, n'apprend pas, sans éprouver une bien douce satisfaction, que le spectacle grandiose qu'il a contemplé, va se dérouler à ses yeux sous des phases nouvelles et qu'il retrouvera les mêmes splendeurs s'étalant à l'admiration dans d'autres édifices publics non moins beaux, non moins célèbres que les temples et les palais où nous les avons déjà contemplées.

Parmi les monuments dont il nous reste encore à parcourir l'enceinte, les églises se présentent tout d'abord à notre vénération et à notre examen. La plus antique et la plus remarquable dont nous ayons à faire mention, c'est la basilique de saint Laurent. Sans nous livrer au sujet de la date de son érection à des recherches que l'ancienneté de son origine rendrait fastidieuses, si non infructueuses, posons ce fait enregistré par l'histoire, que cette basilique fut consacrée, en 393, par saint Ambroise, archevêque de Milan. A dater de cette époque, les chroniqueurs florentins cessent d'en faire mention jusqu'en 1423, où ils nous disent que le temple, complètement détruit par un incendie, fut réédifié par Cosme de Médicis, qui chargea le célèbre Brunelleschi de dresser les plans et de présider aux travaux de reconstruction. Cet architecte dont nous avons eu souvent occasion d'apprécier le rare mérite, a imprimé sur ce nouvel ouvrage, qui lui fait le plus grand honneur, un cachet monumental à la fois simple et sévère.

La nouvelle église élevée sur les ruines de l'ancienne, dans un sty dont on admire encore de nos jours la majesté harmonieuse, f successivement embellie dans les siècles suivants, par tout ce q l'Italie d'alors comptait, en peintres et en sculpteurs, d'artist renommés. Parmi les objets d'art de première importance q l'intérieur de cette église renferme, figurent deux magnifiqu chaires de vérité en bronze. Cet imposant ouvrage qui est le ch d'œuvre de Bertoldo, fut exécuté par cet artiste d'après le dess de Donatello, son maître et son glorieux rival. L'ornementati accessoire, qui embellit le remarquable travail, renferme d parties qui révèlent un talent digne des grands noms de la statuair antique. Au nombre de ces sujets secondaires si admirablemen traités, se trouve un bas-relief, ornant une de ces chaires et repré sentant : *la Descente de Croix*. Impossible de donner au sentimen dramatique une expression plus juste, plus énergique et d'attein dre, en maniant le bronze, à une perfection de formes plu évidente.

A droite du maître-autel se trouve une chapelle dite : *la chapell des princes*, dont le style rappelle en effet la manière grandiose e large de Michel-Ange sur les dessins de qui elle fut érigée. C sanctuaire, qu'une coupole, de structure svelte et hardie, éclair d'un jour suave et mystérieux, sert de lieu de sépulture à Julian et Lorenzo, deux membres célèbres de la famille des Médicis. Le deux tombes qui y sont élevées à leur mémoire sont un ouvrage d statuaire dans lequel le grand Buonarotti s'est surpassé. C'es assez dire que le sépulcre de ces princes est d'une magnificenc digne de la noblesse de leur nom. Sur le double sarcophage s dressent quatre statues représentant : *L'Aurore*, *le Jour*, *le Crépus cule*, *la Nuit*. Ces figures, nous n'en exceptons pas la dernière qu semble être inachevée, portent en vérité l'empreinte d'une puis sance qu'on sent être capable de créer des prodiges. Le seu aspect de ce multiple chef-d'œuvre éveille dans l'âme du spec tateur les sentiments les plus opposés. L'expansion de la joie, l sensation de l'énergie vitale, les rêves de la mélancolie, la concen-

tration plus sombre de la pensée — telle est la quadruple donnée poétique que Michel-Ange a exprimée d'une manière saisissante, en sculptant les quatre statues — emblême complexe et profondément juste de la vie de l'homme et de l'humanité.

A côté de cet ouvrage qui a valu à Michel-Ange un des plus beaux fleurons de sa couronne de poète, s'en dressent plusieurs autres dont il est également l'auteur, et qui ne sont pas moins dignes de son mâle et majestueux talent. Ces œuvres sont : l'autel même de la chapelle, les candelabres, dont il est orné, ainsi qu'un groupe représentant *la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus*. Des deux côtés de la divine Mère se trouvent des statues qui se ressentent du faire de Michel-Ange et sont l'œuvre réussie de deux de ses meilleurs élèves : Rafaele di Montelupo et Fra Montorlosi.

Par cette chapelle on entre dans celle des Médicis : nouveau chef-d'œuvre d'architecture décoré avec un luxe qui tient du prodige. Bâtie, en 1604, par ordre du grand duc Ferdinand Ir et d'après les dessins de son frère Don Juan de Médicis, elle fut depuis deux siècles et demi l'objet d'un travail d'achèvement qui aujourd'hui n'est pas encore complètement terminé. En effet, à l'époque où nous visitâmes cette merveilleuse chapelle, la construction du maître-autel se poursuivait toujours. Vingt ouvriers y travaillaient sans relâche et d'après ce qu'on nous assura, ils ne fesaient que continuer l'exécution d'un ouvrage qui fut commencé, il y a vingt-quatre ans.

Avant d'aborder la description de ce somptueux sanctuaire, il ne sera pas inutile, pensons-nous, d'entrer dans quelques détails historiques au sujet de son origine et de sa destination première. Ces éclaircissements prouveront d'ailleurs que les Médicis en dépensant à l'érection d'une simple chapelle des sommes fabuleuses, n'ont pas, comme il plairait à certaines gens de le prétendre, dilapidé les inépuisables trésors dont leur munificence disposait, mais qu'ils ont fait une œuvre pie — qui leur vaudra un titre de gloire impérissable, de même qu'elle a valu à la Religion un des

plus éclatants hommages que la main des hommes lui ait jam rendus.

Les Médicis, famille illustre dans la plupart de ses membı qui savaient se dévouer aux intérêts réunis de l'art et de religion, — avaient conservé du temps des Croisades de douloure souvenirs. Appartenant à une époque de foi et de ferveur re gieuse, ils gémissaient comme tous les fidèles croyants de l'abjecti où se trouvaient en Palestine les lieux à jamais sacrés et mém rables que les dernières souffrances de l'Homme-Dieu avaient ja ensanglantés. Ils savaient que le despotisme musulman reten dans ses étreintes et couvrait de son opprobre le sépulcre insu de Jésus et résolus de mettre un terme à ces outrages sacrilège ils crurent avoir enfin trouvé l'occasion d'exécuter leur glorie dessein. L'Emir Jaccardino qui était venu, on ne sait trop da quel but, jouer sur le continent un rôle d'imposteur dont l Médicis furent les premiers à être dupes, se trouvait alors c passage en Italie et se faisait royalement héberger à la cour c ces princes qui attendaient de lui des merveilles. N'avait-il p dit qu'il était lié de parenté avec notre Godefroid de Bouillon, solennellement promis d'arracher aux mains des Turcs le tombea du Sauveur sauf à expédier ce tombeau vers la ville de Floren qui en serait dans la suite des âges l'heureuse dépositiaire. L'Em fut cru sur parole, il partit et l'on attendit. Entretemps les Médic s'étaient mis à l'œuvre, et la chapelle qui porte leur nom ne tard pas a s'ériger, car elle devait servir de réceptacle au tombea même du Dieu des chrétiens. Se figure-t-on l'enthousiasme rel gieux de la population de Florence et les sublimes projets d réhabilitation que formaient les Médicis et que leur munificenc sans borne exécutait aussitôt que conçus. Aux yeux de la f tous les trésors de la terre étaient insuffisants à réparer un se des outrages dont les Infidèles avaient profané le tombeau d Sauveur ; les Médicis le sentent et consacrent leur fortune royal à l'érection d'un monument expiatoire. Ce monument, objet d'u culte dont les annales de la foi ne font pas mention, renferme

en outre le tombeau du divin Maître. Le signal du dévouement est donné ; les Médicis répondent les premiers à cet appel qui vengera la Croix des insultes de l'hérésie. Ils parlent et les arts se groupent autour d'eux prêts à faire des prodiges ; ils commandent et des contrées les plus lointaines, de ces lieux mêmes où le tombeau du Christ avait été en butte aux profanations de l'idolâtrie, affluent sur les galères florentines, vers le trône des Médicis, l'or, l'argent, les pierreries — trésors immenses qui vont rendre le Sanctuaire à ériger digne de la précieuse dépouille qu'il devra renfermer.

Nous l'avons fait pressentir : on s'était mis à l'œuvre avec la ferveur des premiers siècles de l'Église, avec un appareil de magnificence que les Médicis seuls pouvaient déployer et le résultat devait tromper l'espérance. La possession du tombeau du Christ resta dévolue à la Terre-Sainte et les augustes fondateurs de la chapelle, où il devait être déposé à Florence, cédant aux impulsions du découragement, n'avaient plus qu'à reprendre leurs engagements et leurs trésors et à se désister de la fondation de la chapelle. C'est ce qu'ils ne firent pas. L'initiative avait été prise, les matériaux précieux se trouvaient sous la main ; puis, le projet était là, magnifique, sans rival, honorant la Religion, imprimant un nouvel essor à l'art italien et ils s'appelaient les Médicis : la chapelle fut donc construite et pas une obole ne fut détournée à un emploi profane, des sommes énormes que les largesses des pieux fondateurs avaient affecté à la construction de ce monument sacré. Seulement, il est à remarquer que la destination primitive s'en trouvant annulée de fait, les Médicis crurent devoir conserver à la chapelle son caractère funéraire et résolurent, à défaut du sépulcre du Roi des Rois, d'y renfermer la tombe de quiconque aurait siégé ou siégerait à l'avenir sur le trône de la Toscane.

Nous avons fait connaître l'origine de cette construction unique au monde par le luxe inouï qui y est déployé : essayons d'esquisser l'aspect sous lequel elle se présente aux regards du spectateur ébloui et stupéfait.

La chapelle des Médicis, bâtie sur un plan octogone, a cent

soixante-dix-neuf pieds d'élévation sur quatre-vingt-six de circuit. C'est dans cet espace relativement étroit que se déroule un luxe d'ornementation d'une magnificence telle que les dépenses faites pour en couvrir les frais constituent un fonds dont on pourrait ériger une immense Cathédrale. L'œil n'y voit, la main n'y touche que du marbre, de l'or, des pierreries, des chefs-d'œuvre de statuaire, de ciselure qui, en dehors de leur propre éclat, s'embellissent de toute la gloire des artistes immortels qui les ont exécutés. Voilà pour l'ensemble; quant aux détails, il nous est impossible d'en faire l'objet d'une analyse approfondie et complète. Nous n'en mentionnerons d'une manière sommaire que quelques-uns des plus saillants et des plus propres à donner au lecteur une idée approximative du coup-d'œil général. Et d'abord, voici la coupole qui s'ouvre au centre de la voûte et qui colore tous les objets de l'intérieur des tons harmonieux d'une douce et tiède lumière. Des piliers taillés dans le jaspe la soutiennent et des fresques admirables, dues au pinceau de Benvenuti, la décorent. Cet artiste, qui fut une des illustrations de l'école florentine, mit neuf années à terminer ce seul ornement du dôme de la chapelle. Vient ensuite la voûte elle-même dont le lambrissage surpasse en splendeur tout ce que nous avons vu de plus beau en ce genre dans les pays que nous avons parcourus. Quant aux parois de ce Sanctuaire, quelle plume de poète serait capable, non d'en peindre, mais d'en esquisser l'inestimable richesse et la beauté sans égale? Nous l'avons dit : rien que les marbres les plus rares, l'or le plus pure, les pierres les plus fines, le tout travaillé, manié, fondu de manière à ne former de chacune de ces surfaces perpendiculaires qu'une seule et immense mosaïque. Celle-ci y revêt les formes les plus nobles et les plus variées, et le plus magnifique motif de décoration qu'elle y a produit, c'est sans contredit cet étonnant ensemble d'écussons aux armes de toutes les villes de la Toscane à la confection duquel les mosaïciens les plus habiles ont travaillé depuis deux siècles. Pour ce qui est de l'autel, placé sous la coupole, au centre de la chapelle, il a la forme d'un sarcophage

ne présente de la base au sommet qu'une incrustation de la plus e mosaïque. Parmi les matériaux précieux qui ont été employés exécution de cet incomparable chef-d'œuvre, l'or y figure pour plus large part et les quantités de ce métal, que les vingt ouvriers consomment depuis les vingt-quatre ans que dure le travail chèvement, s'élèvent aujourd'hui à un fonds de dépense dont le ffre paraîtrait à peine croyable. Joignez à cela qu'à l'heure où is le vîmes, cet autel n'était pas encore achevé et qu'il y a ore telle partie de l'édifice qui ne le sera qu'après bien des iées d'efforts et de frais. Somme toute, ce qui existe déjà de te chapelle a entraîné jusqu'à ce jour une dépense de seize llions de francs ; les travaux d'achèvement nécessiteront des is supplémentaires jusqu'à concurrence de six millions, ce qui un total de vingt-deux millions que le monument aura coûtés ind la construction en sera complètement terminée.

Parmi les magnifiques tombeaux que renferme ce lieu de royale ulture, nous citerons les tombeaux de Ferdinand I et de sme II. Sur chacun de ces sépulcres se dressent les statues en nze de ces princes. Celle qui représente Ferdinand est une des illeures œuvres de Jean de Bologne ; l'autre fut exécutée par un ve de ce maître, le célèbre statuaire Tacca. Les deux tombes it d'ailleurs splendidement ornées. Rien n'égale la magnificence cette couronne d'or, toute hérissée de pierres précieuses qui trouve déposée sur un coussin taillé dans le jaspe rouge. Au nbre des tombeaux de moindre importance que nous y avons narqués, nous avons admiré quatre monuments en granit ptien et oriental dont l'exécution fait honneur à l'habile artiste i les a sculptés.

Si à la vue du luxe artistique étalé dans cette merveilleuse pelle, nous reportons nos regards vers le Musée des *Uffizi*, la hédrale, la place grand-ducale, nous nous trouvons en préce d'une telle profusion de chefs-d'œuvre de tout genre, de te valeur, que vraiment nous serions tentés de croire que rence, ville poétique par excellence, n'a jamais vécu que pour

se vouer au culte exclusif des arts qui lui ont d'ailleurs valu l plus beaux apanages de sa gloire — et cependant l'histoire no prouve qu'aux diverses époques de son existence la population d cette cité célèbre fut essentiellement guerrière et politique et to adonnée aux spéculations du commerce.

Le couvent des chanoines de l'église de saint Laurent, attena à cette basilique, ainsi que les anciens et beaux édifices qui fo partie de cette propriété monastique, méritent hautement de fix l'attention du voyageur. C'est dans l'enceinte de ce couvent que s trouve le tombeau et la statue de Paul Jove, monument funèbr que ce personnage dont les intrigues d'avarice et d'orgueil so historiques, s'était fait construire par une disposition expresse d son testament. C'est un ouvrage excellent auquel il nous fa reconnaître un rare mérite d'expression et de ressemblance. L vœu de Paul Jove est satisfait et la postérité qui contemplera c sourire grimaçant sur les traits de la statue, saura à quoi s'e tenir sur le caractère peu recommandable de celui dont elle e chargée de perpétuer la mémoire.

Un très-bel escalier conduit vers les galeries de la *bibliothèq Laurentine* qui, il y a quelques siècles, passa à bon droit pou être la collection la plus complète qui se trouvait de ce temps e Europe. Dans ces salles spacieuses, où les âges ont entassés le plus remarquables produits de l'intelligence, pénètre, à travers d larges vitraux richement peints, un jour vague et admirablemen propre à porter l'âme aux contemplations silencieuses et à lui fair goûter le repos des loisirs studieux. Les radieuses peintures su verre ont été exécutées d'après les dessins de Giovanni d'Udine e elles ne constituent pas une des particularités les moins remar quables que cette belle bibliothèque offre à l'attention du visiteur

Fondée par le Pape Clément VII en vue de rassembler en corp les manuscrits que les Médicis ses ancêtres avaient collectionnés la bibliothèque s'est depuis lors considérablement augmentée grâce à l'opulente intervention de Ferdinand III qui joignit un galerie nouvelle aux salles déjà existantes. Aujourd'hui elle po

sède environ 9,000 manuscrits grecs, latins, italiens, français et orientaux. En dehors de ces documents précieux, la galerie de Ferdinand III, exclusivement vouée à la conservation des premières éditions des classiques, renferme 2,000 exemplaires qui proviennent d'un don fait à la bibliothèque par le chevalier Angiolo d'Elci de Sienne.

De chaque côté de cette salle se déroule une rangée de quatre-vingt-huit pupitres sur lesquels sont déposés au nombre de sept cents les manuscrits qui avaient formé la première collection de la bibliothèque. Reliés en bois, pourvus de fermoirs de bronze, ces précieux documents sont en outre attachés par des chaînes à ces pupitres qu'ils ne quittent jamais. C'était sans doute aux yeux des conservateurs de la bibliothèque Laurentine, le seul moyen de s'assurer la possession inaliénable de ces raretés bibliographiques parmi lesquelles il y en a, en effet, de très-grande valeur.

Parmi les documents les plus importants qu'on y remarque, nous citerons : *les Pandectes de Justinien*, formant deux volumes *in-folio* dont le texte semble dater du sixième ou du septième siècle. Ce manuscrit, retrouvé en 1135, fut capturé sur les habitants d'Amalfi par les Pisans qui furent ensuite forcés de se dessaisir de leur trésor et de le voir passer aux mains des Florentins, leurs ennemis victorieux; — *Les lettres familières de Cicéron et celles à Atticus*, transcrites par Pétrarque et réputées chef-d'œuvre de caligraphie; — deux manuscrits des *œuvres de Tacite*, de date incertaine, mais paraissant remonter au neuvième ou dixième siècle; — les *poésies d'Horace*, manuscrit provenant de la bibliothèque de Pétrarque ainsi qu'il conste d'une inscription que le poète italien y a tracée de sa main; — une *lettre autographe* attribuée à Dante, dans laquelle l'auteur de la *Divina Commedia* refuse avec une noble fierté de rentrer dans sa patrie aux conditions qui lui étaient posées; — les *œuvres de Virgile*, transcrites sur parchemin. Ce document, unique dans son genre et d'une belle conservation, semble dater du quatrième ou cinquième siècle. Les premières pages en ayant été égarées, celles-ci furent

retrouvées au Vatican par le cardinal Angelo Maï; — un ma; fique *Missel* du quatorzième siècle, provenant du couvent *dei S.* Ce manuscrit illustré de miniatures merveilleuses, qu'on dit a été exécutées par Don Lorenzo, religieux de l'ordre des Cai dules, fit l'admiration du Pape Léon X alors qu'après sa promot à la dignité pontificale il inspecta cette bibliothèque pendant q était de passage à Florence; — *l'Évangéliaire syriaque*, orné vingt-six miniatures d'une merveilleuse conservation. Ce manus fut exécuté en 586 au couvent de saint Jean à Zagba, ville de Mésopotamie, par le célèbre caligraphe Rabula.

C'est dans cette même salle que se trouvent déposés dans coffre, qui ne s'ouvre qu'à la demande du visiteur, les actes Concile æcumenique tenu à Florence, en 1439, en présence Pape Eugène IV, du patriarche de Constantinople et de l'emper Jean Paleologue.

Une rareté fort remarquable et d'un singulier contraste a l'apparence poudreuse des parchemins qui l'entourent, s'exh sur une table dressée au milieu de la galerie. C'est un bocal verre renfermant l'index de la main de Galilée. Cette relique (la science vénère et qui n'est pas à sa place dans une bibliothèq provient d'une mutilation que des admirateurs, trop passion de son génie, firent sur les dépouilles de ce grand astronome l de leur exhumation dans l'église de *Santa Croce*.

Pour donner une idée sommaire de l'importance de cette ri collection de livres et de documents précieux, nous terminer ce rapide compte rendu en ajoutant que la rédaction seule catalogue de cette bibliothèque coûta au savant Bandini quara années de travail; son œuvre que complète la liste des manusc orientaux et hébreux, rédigée par Assemani et Biscioni, est d' leurs un prodige d'ordre et d'exactitude bibliographique.

Samedi, 14 *Mars*.

De retour d'une excursion que nous avions fait aux environs de Florence, nous reprîmes le cours de nos explorations artistiques et nous nous dirigeâmes de grand matin vers l'église de *Santa Maria Novella*. Ce temple, dont les architectes ont été des religieux appartenant à l'ordre des Frères Prêcheurs, se distingue surtout par la beauté grandiose de son frontispice dont le seul aspect sut enthousiasmer Michel-Ange au point de le faire exclamer que l'église de *Santa Maria Novella* était sa fiancée, « *la sua sposa.* » Si l'expression de cet enthousiasme était outrée, le sentiment de vénération profonde qu'elle traduisait ne l'était pas et n'avait pas des motifs à l'être. En effet, si l'église, dont il s'agit, est remarquable par les superbes qualités de style de sa façade, elle ne l'est pas moins par celles qui caractérisent l'ordonnance de l'intérieur. Là tout se développe dans des proportions imposantes auxquelles on est d'ailleurs forcé de reconnaître un mérite d'originalité aussi étrange que pittoresque. Les architectes de ce temple, nous l'avons déjà dit, étaient des moines, et il paraît que ces religieux en cette circonstance, comme en bien d'autres, pouvaient en remontrer au savoir des plus habiles laïcs. C'est que le style de leur œuvre s'écarte visiblement des voies battues et que ces nefs qui vont se retrécissant au fur et àmesure qu'elles s'avancent vers le fond de l'église, donnent lieu à un puissant effet de perspective qu'on n'a pas encore obtenu jusqu'à ce jour, en suivant la routine des procédés ordinaires.

Parmi les tableaux célèbres qui se trouvent dans cette église, nous citerons en première ligne cette toile fameuse de Cimabuë représentant la *sainte Vierge* et connue dans le monde des arts pour avoir inauguré l'époque de la renaissance. Au temps de son apparition, ce chef-d'œuvre qui, de nos jours, pâlit un peu à côté de l'éclat progressif des productions modernes, suscita non seulement à Florence, mais dans l'Italie entière, un engoûment tel que nous n'entreprendrons pas de le décrire. Ce tableau est

d'ailleurs admirable de simplicité et de sentiment et ces de
qualités qui survivent à tous les progrès matériels de l'art, l
assurent une supériorité que les vicissitudes des temps ne d
truiront pas. Après ce chef-d'œuvre de naïveté et de foi, l
fresque de Ghirlandajo qui se trouvent dans le chœur de ce
église, ainsi que le tableau d'Orgagna, représentant le *Ciel*
l'Enfer et qui décore la chapelle *Strozzi*, ont des droits aux pl
brillants éloges. On sent, à voir l'œuvre du premier, qu'un par
maître était seul capable de former l'élève qui devait plus ta
s'appeler Michel-Ange; on comprend en contemplant la productic
du second, que l'auteur des fresques du *Campo Santo* de Pise éta
seul à même d'interpréter les plus sublimes données de la religio
d'une manière aussi originale et aussi saisissante.

Tous les tombeaux qui se trouvent dans ce temple, sont remar
quables sous le double rapport de l'exécution technique et de
souvenirs historiques dont ils attestent l'existence. Citons parm
ces monuments de la mort, ceux que l'on y a érigés à la mémoir
des cardinaux Taddeo et Nicolao Gaddi et du patriarche gre
Joseph qui mourut à Florence, en 1440, à l'issue du Concile qu
fut tenu dans cette ville. Le sépulcre des deux premiers, érig
d'après le dessin de Michel-Ange, se recommande surtout par deu
bas-reliefs qu'y a sculptés Giovanni dell'Opera et qui passent pou
le meilleur ouvrage qu'ait produit une période de décadenc
artistique. Quant à celui du prélat grec, il fait honneur a
statuaire qui, en l'exécutant, a su en faire un des plus beau
ornements qui décorent cette église.

Depuis 1294, la procession de la *Fête-Dieu* part de la Cathédral
pour se rendre vers ce temple qui, dit-on, disparaît alors sou
l'apparat des tentures précieuses dont on en revêt les murs e
l'honneur de la solennité du jour. Rien n'égale le spectacle gran
diose que présente l'aspect de cette procession lorsque, parvenu
dans l'église de *Santa Maria Novella*, les religieux, revêtus d
magnifiques habits sacerdotaux, entonnent les hymnes sublime
que saint Thomas d'Aquin composa jadis à la prière du Pap

Urbain IV, en l'honneur du Très-Saint Sacrement, dans le couvent attenant à ce temple. Ces cantiques ayant été chantés pour la première fois dans cette église, c'est en vue d'honorer ce souvenir que la procession de la Cathédrale, pendant l'octave de la *Fête-Dieu*, se rend chaque année à l'église de *Santa Maria Novella*, où l'archevêque donne la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Dans le vaste couvent annexé à cette église et qui, comme elle, appartient à l'ordre des Dominicains, se trouve une chapelle érigée à l'usage des Espagnols. Presque tous les peuples de l'Europe ont ainsi leur oratoire à eux dans la plupart des églises des villes de l'Italie. Ce riche sanctuaire, très-remarquable au point de vue de l'ornementation intérieure, renferme un grand nombre de fresques qu'on y doit au pinceau de Taddeo Gaddi et de Simone Memmi et qui méritent d'être rangées à côté des productions des maîtres les plus renommés. Ces ouvrages ne datent néanmoins que du quatorzième siècle et ils signalent cette époque d'étude et de perfectionnement artistiques, où le dessin des figures commence à se mouvoir avec plus de justesse et de facilité, pendant que le coloris se revêt d'un éclat plus riche en nuance, plus fort, plus naturel que celui dont l'emploi avait constitué jusqu'alors toutes les ressources de la peinture.

Parmi les portraits de Dominicains célèbres qui ornent le cloître de ce beau couvent, nous pourrions citer bien des œuvres remarquables dues au pinceau d'artistes dont nous avons déjà eu occasion d'admirer les travaux dans les chapitres précédents. Nous nous bornerons à ne faire mention que du portrait de Jerôme Savanarola. Quelque méritante que soit l'œuvre du peintre qui a porté en fresque les traits du célèbre religieux, nous estimons que l'éloquence et la fougue oratoire qu'il sut déployer jadis comme prédicateur, forment un fonds de souvenirs historiques qui perpétueront sa mémoire d'une manière plus exacte et plus durable que ne le fera ce tableau immobile et raide et d'une ressemblance pour le moins équivoque.

Ce couvent possède un *Campo Santo* qui sert de lieu de sépul-

ture aux plus nobles familles de Florence, et qui se distingue autant par le luxe de ses monuments funéraires que par la beauté des fresques nombreuses qu'y peignit jadis le célèbre Paolo Ucello.

Il se trouve aussi dans le monastère un établissement pharmaceutique ouvert au public pour le débit des remèdes qui s'y préparent avec grand soin et s'y vendent en détail à des prix extrêmement modérés. Le denier point qui rend la pharmacie des Dominicains d'autant plus recommandable aux yeux d'une partie de la population florentine, prouve le noble désintéressement des religieux qui, en les mettant au service de l'hygiène publique, ne font pas de leur science et de leur expérience médicales un objet de lucre et de spéculation mercantiles. — Un buste en marbre, placé dans l'officine de l'établissement, rappelle le souvenir de Thomas Valori religieux de l'ordre de saint Dominique et pharmacien célèbre qui mourut en 1825. La présence de ce buste en ces lieux atteste de nouveau que, si les Frères Prêcheurs se sont distingués de tout temps par leur éloquence et leur zèle à défendre les intérêts de la Religion, ils ne se sont pas moins illustrés en cultivant avec un incontestable succès, non seulement les lettres et les arts, mais jusqu'à les branches de la science, à la connaissance desquelles par la nature même de leur saint ministère, ils semblaient devoir rester à jamais étrangers.

Lundi, 16 *Mars*.

Le jour baissait lorsque nous sortîmes du couvent des Dominicains, aussi édifiés du savoir, des travaux et de la piété de ces bons religieux, que touchés du bienveillant accueil qu'ils nous firent et de leurs prévenances à nous renseigner sur tous les détails remarquables qu'offrait leur vaste et beau couvent à notre curiosité de touristes.

En regagnant notre hôtel, nous repassâmes par la *Piazza granducale*. Nous revîmes le palais des *Uffizi* et son gigantesque frontispice, les portiques à colonnades, les magnifiques monuments

écorant cette admirable place, et songeant à toutes ces merveilles ue nous avions déjà vues, à toutes celles qu'il nous restait à voir ıcore, nous ne pûmes nous empêcher de reconnaître que la ville ǝ Florence est en effet, sous le rapport artistique, une des cités ǝ l'Europe les mieux partagées et les plus dignes de fixer l'atten- on du voyageur.

Après avoir consacré le Dimanche au repos, nous visitâmes le ur suivant l'église du *Saint-Esprit.* Temple grandiose dans l'ar- ıitecture duquel on retrouve les plus brillantes qualités du style ǝ Brunelleschi, le constructeur de la Cathédrale et l'architecte le us célèbre qu'au XVe siècle l'Italie posséda. Réédifiée à cette ›oque, cette église renferme des beautés monumentales de premier ·dre qui lui assignent une place distinguée parmi les basiliques s plus importantes du pays. C'est ainsi que l'ordonnance du ıœur et des chapelles porte l'empreinte d'une grandeur et d'une mplicité dont on ne trouvera guère l'équivalent dans ces monu- ıents mêmes qui passent pour être des chefs-d'œuvre de architecture religieuse.

Quant à l'ornementation intérieure de l'église, elle est d'une chesse égale à la sévérité de structure du corps même de l'édifice. es fresques, les tableaux, les sculptures y sont prodigués avec ǝ luxe que le goût italien sait déployer avec tant de magnifience : d'habileté quand il s'agit de l'embellissement des sanctuaires u culte catholique. Parmi ces dernières surtout nous devons iter des productions très-remarquables entre autres les célèbres uvrages du statuaire Sansovino qui décorent la chapelle du Très- ıaint Sacrement et qui représentent avec une vigueur et une vérité 'expression peu communes les épisodes les plus marquants de la ie du Sauveur.

La sacristie de cette église forme à elle seule un petit temple à la onstruction duquel l'architecte semble avoir consacré toutes les essources de l'art mises en œuvres par tout le prestige d'un puis- ant et flexible talent. Bâtie sur un plan octogone, elle forme une spèce de rotonde ornée d'une double rangée circulaire de colonnes

d'ordre corinthien qui supportent la voûte construite en dôme et surmontée d'une gracieuse coupole. Dans cette sacristie, on admire entre autres œuvres d'art un *Christ* en bronze par Jean de Bologne et un superbe tableau représentant la *Sainte Vierge* par Filippo Lippi. On sait que les orgues de cette église sont rangées parmi les plus belles que l'on entende en Italie.

Tout près de ce temple se trouve le couvent des religieux Augustins. Nous n'y avons trouvé de bien remarquable qu'une simple pierre tumulaire sculptée par Bartolini pour servir d'ornement au tombeau de Napoléon Louis Bonaparte qui naquit à Paris, en 1805, et mourut à Forli, en 1831. L'inscription française, apposée sur ce tombeau, rappelle, dans un langage empreint de regrets sincères et d'une vraie douleur, le souvenir du noble jeune homme enlevé trop tôt à l'affection de sa famille et à la glorieuse carrière qui s'ouvrait devant lui. Cette épitaphe, dit-on, est de la rédaction même du père du défunt l'ex-roi de Hollande.

Nous nous trouvons à l'église des Carmes, où nous avons été à même d'admirer plus d'un chef-d'œuvre et de faire l'analyse d'une peinture muraille que nous sommes fondés à tenir pour un des ouvrages les plus complets que le quinzième siècle ait vu produire par le pinceau italien. Les fresques dont nous parlons ornent la chapelle de la sainte Vierge et représentent une série de scènes tirées de la vie des Apôtres saint Pierre et saint Paul. Elles sont l'œuvre du célèbre Masaccio et caractérisent cette époque de la Renaissance où l'art progressait d'une manière constante et uniforme dans les voies nouvelles, où une heureuse réaction l'avait fait entrer. Toutes les qualités de pensée et de forme qui devaient plus tard illustrer les grands écoles d'Italie, sont renfermées en germe dans ces vénérables compositions, où la fierté du pinceau de Michel-Ange s'allie au fini délicat de la touche de Raphaël; où le coloris suave d'Andrea del Sarto brille à côté de ces tons profondément saillants par lesquels Leonardo da Vinci et Fra Bartolommeo interprétaient l'énergie des violentes expressions physionomiques. On y remarque d'ailleurs un dessin plein de

rité et de noblesse, une science profonde du raccourci, et une
ıbileté à modeler les nuances que, certes on ne retrouve guère
.ns aucune production contemporaine. Joignez à cela l'entente de
distribution des groupes, le choix pittoresque des mouvements,
variété des attitudes et vous obtiendrez un ensemble de résultats
i constatera, peut-être une fois de plus, que si notre époque, si
·tile en efforts, si stérile en succès, ne voit plus surgir des œuvres
ssi pleines, aussi mûries que celles dont nous nous occupons,
st que les artistes modernes ont en quelque sorte rompu avec la
ınière d'étudier des maîtres anciens et qu'ils veulent faire des
efs-d'œuvre à telle époque de leur carrière artistique où leurs
ustres devanciers s'adonnaient encore aux travaux préparatoires
i devaient former leur talent, et les mettre, au jour où ils
traient en lice, à l'abri des chances contraires et des ignominieux
écomptes.

Dans la chapelle dédiée à l'ancien archevêque de Florence,
int André Corsini, on se retrouve en face des plus brillants
sais de la mosaïque qui y font disparaître les murs sous le
splendissant tissu de leurs incrustations précieuses. On y ren-
ntre aussi un grand nombre de bas-reliefs exécutés de main de
aître et représentant des scènes tirées de la vie du bienheureux
rélat. Sous l'entablement de l'autel se trouve une urne en argent
iselé dont les parois extérieures, richement travaillées, sont cou-
ertes de bas-reliefs configurant le cortège des funérailles du saint
t qui sert de réceptacle à ses dépouilles mortelles. Derrière
autel, une sculpture de fort bonne exécution représente le patron
e la chapelle au moment où les Anges l'enlèvent au Ciel.

Dans le couvent des Carmes, attenant à cette église, nous
isitâmes la pauvre cellule qu'habita jadis cet humble prélat avant
ı promotion à la dignité épiscopale. En dehors de ce précieux
ouvenir historique, le monastère renferme des objets d'art fort
ignes de l'attention du voyageur et possède entre autres chefs-d'œu-
re une fresque de Ghirlandajo, le maître de Michel-Ange, repré-
ıntant *Jésus-Christ qui lave les pieds de ses Apôtres.*

Au sortir de ce couvent, pendant que nous acheminâmes vers notre hôtel, nous aperçûmes dans la rue : *Borgo San Jacobo*, une fontaine surmontée d'une groupe configurant *Hercule et le centaure Nessus*. La remarquable exécution de cet ouvrage attira nos regards et nous n'eûmes pas de peine à y reconnaître la main d'un maître expérimenté. Aussi notre satisfaction fut grande lorsque nous apprîmes que ce beau groupe, qui se dressait là sous nos yeux, était l'œuvre de Jean de Bologne, notre compatriote, et, nous l'avons déjà dit, un des plus consciencieux et des plus infatigables artistes qui aient jamais concouru à peupler l'Italie de cette multitude de chefs-d'œuvre qui y décorent les places publiques, les temples, les musées et les palais.

Mardi, 17 *Mars*.

Ce jour là nous visitâmes l'église et le couvent des Dominicains de *San-Marco*, monuments qui se recommandent surtout à l'attention du voyageur par les illustres souvenirs que la science, le talent et la gloire de deux grands hommes y ont attachés. C'est en effet dans le temple attenant à ce monastère que se trouve le tombeau de Giovanni Pica della Mirandolo, le fameux savant qui étonnait le quinzième siècle par la profondeur et l'universalité de son érudition. Doué d'un esprit entreprenant et hardi, il lui échut de faire apparaître au grand jour ses vastes talents et de conquérir un immense renom que le temps n'a pas encore effacé. A ce titre le tombeau de cet homme célèbre demeure un des plus beaux ornements de cette église que son souvenir honore de même que son génie illustra jadis l'Italie et le siècle où il vécut.

Dans le couvent un souvenir d'une gloire plus pure et certes non moins auguste est évoqué par la vue des fresques qu'y peignit le bienheureux Fra Angelico di Fiesole. Ces peintures vraiment belles, comme tout ce que produisit le sublime pinceau de ce maître immortel, représentent : le *Sauveur crucifié*, la *Salutation*

lique, saint Dominique méditant la Passion de Jésus-Christ et le *nin de la croix.* Ces œuvres jointes aux productions de ce d artiste que nous avons déjà admiré, donnent la mesure de ue peut le talent du peintre alors que guidé par l'amour naïf ır de l'art spiritualisé, il ne se nourrit qu'aux seules inspins de la foi et des plus nobles sentiments du cœur de nme. Dans ces grandioses et suaves peintures dont il décora le re où il passa une partie de son existence, on le retrouve tout r ce grave et mélancolique poète qui, rejetant loin de lui vanité, n'avait trouvé d'immuable dans ce monde, que our de Dieu et l'amour de l'art — cultivé à la gloire du teur et exercé comme un sacerdoce. Quel esprit d'ineffable esse, de vivifiante espérance, que de grands et de célestes ignements répandus sur ces pages immortelles qui exaltent la gion avec une éloquence plus durable et plus forte que ne la uisent toutes les ressources d'élocution de l'art oratoire! — que l'austère religieux, avant d'apparaître comme peintre ime, s'était formé à cette école où s'enseignent les préceptes ıs du Dieu de l'Évangile; c'est qu'il y avait appris le renonent de soi-même, l'humilité, la justice, la persévérance, toutes 'ertus qui ennoblissent la pensée, élèvent le sentiment et urent à un humble moine maniant le pinceau dans sa cellule, gloire rémunératrice devant laquelle se courberont les maîtres nonde — impuissants à la conquerir, mais assez sages pour orer.

cellule où Fra Angelico travailla dans ce monastère — nous ns vue et en contemplant ce pauvre réduit où s'abrita jadis de talent et tant de grandeur, nous ne pûmes nous empêcher ous rappeler dans la mémoire que l'homme qui y passa ses s à peindre et à prier, refusa jadis au Pape Eugène IV, l'arêché de Florence que ce Pontife lui offrit, et rentra, après r décliné cet hommage, plus humble et plus grand que jamais, ossession de sa chère solitude et de ses chefs-d'œuvre bien s.

Au réfectoire nous avons admiré une fresque de Fra Bartolommeo, religienx de ce couvent, représentant la *Cène*. Cette production si remarquable par l'expression des figures, la disposition des groupes, par l'élévation de la pensée et la perfection du dessin, a ceci de particulier que les têtes des Apôtres offrent des portraits de Dominicains célèbres. Le *saint Vincent* de ce même artiste est d'un coloris digne du Titien.

Dans la sacristie on conserve vingt-quatre *breviaires*, manuscrits en parchemin, ornés de miniatures d'un fini admirable et d'un dessin bien correct.

Dans le cloître se trouve un pompeux tombeau en marbre qui y fut érigé à la mémoire du savant antiquaire Antonio Francesco Gori, florentin, qui s'est acquis une grande réputation par de nombreux ouvrages qu'il publia, et qui s'illustra comme prêtre, poète et musicien. Ce monument porte le buste du défunt avec une élégante inscription.

La célèbre bibliothèque de ce couvent renferme des manuscrits grecs, latins et orientaux, rassemblés par le florentin Nicoli. Elle fut fondée par Cosme de Médicis et classée par Thomas de Sarzane, prêtre pauvre et savant qui s'illustra par ses vertus et ses talents et qui un jour devait s'assoir sur le trône de saint Pierre sous le nom de Nicolas V. C'est à ce Pontife qu'on doit l'établissement de la célèbre bibliothèque du Vatican. La méthode, d'après laquelle cet illustre savant classa la bibliothèque de Saint-Marc, servit plus tard de modèle à la classification de plusieurs autres bibliothèques de l'Italie.

Il est à regretter que plusieurs des ouvrages les plus remarquables de cette bibliothèque aient été égarés ou détruits aux époques des révolutions qui ont si souvent agité Florence.

Mercredi, 18 *Mars.*

Au sommet d'une montagne haute et escarpée au pied de laquelle une longue avenue déroule le sombre feuillage de ses cyprès séculaires, se dresse la Basilique de *San-Miniato* qui devait ce jour là faire le but de notre excursion aux environs de Florence. Nous partîmes de grand matin et pendant que nous nous acheminâmes vers cette solitude, notre *Cicerone* croyant, sans doute, nous abréger les ennuis du trajet, se mit à nous raconter une histoire dramatique fort circonstanciée et que nous savions être très-authentique et comme telle nous la communiquons, en substance, à nos lecteurs.

Un homme du nom de Jean Gualbert, que l'Église a depuis élevé au rang des saints, avait un frère qu'il chérissait tendrement et dont un ennemi implacable avait juré la perte. Jean Gualbert ne l'ignorait pas. Un jour que de sinistres pressentiments l'avaient tourmenté sur le sort de son cher frère Hugues, il lui arrive cette horrible nouvelle que la main, qui s'était armée pour la vengeance, avait enfin accompli le crime et que désormais il ne reverrait plus son frère. Cédant aux transports d'une aveugle fureur, il s'élance à la recherche de l'assassin et jure qu'il ne goûtera le repos avant que son bras n'ait fait subir au misérable l'expiation sanglante de son affreux attentat. Après avoir traqué le meurtrier avec une persévérance que redouble l'insuccès même de ses poursuites, il découvre enfin le gîte du malfaiteur et se trouve face à face avec son ennemi mortel. L'heure de la vengeance a sonné et, à en juger de la fureur que manifeste le frère offensé, celle-ci sera terrible, immédiate.... Le coupable éperdu le voit, se jette aux pieds du redoutable vengeur qui, — le glaive en main, lui demande compte du sang qu'il a versé — et l'adjure de lui accorder le pardon au nom de Jésus-Christ. A ce nom du Sauveur prononcé par la bouche de cet homme en détresse, un éclair semble passer par l'esprit de Jean Gualbert.... Il recule... et rejetant tout à coup le fer qu'il avait levé pour frapper cet homme, il l'embrasse, lui pardonne, et

lui promet, pour l'amour de Jésus-Christ, de le soustraire a
vengeances de la justice humaine. Cet acte de magnanimité, do
on ne retrouve des exemples que dans la vie des saints, fut po
Jean Gualbert le premier pas dans la voie du dévouement évang
lique et de la véritable vertu. Il vendit ses biens en partagea
produit parmi les pauvres et se retira dans une solitude où
fonda plus tard l'ordre des religieux de Vallombrose. En vue
perpétuer le souvenir de son héroïque reconciliation avec le me
trier de son frère, on érigea, en 1660, sur les lieux mêmes où
passa cette scène édifiante, une chapelle vers laquelle la long
avenue aux sombres cyprès conduit les pas des fidèles qui vienn
y prier et y apprendre à pardonner les injures par amour de Ce
qui s'immola pour le salut de tous les pécheurs.

La Basilique de *San-Miniato* ainsi que le couvent adjacent, sc
bâtis dans l'enceinte d'une forteresse que fit élever Cosme
à l'endroit même où Michel-Ange avait exécuté, en 1529,
gigantesques travaux de défense qui devaient protéger
Florentins et la vénérable Basilique et son beau clocher contre l
agressions des armées impériales. Ces fortifications érigées par
main d'un pareil artiste, prouvent que, si son génie s'adaptait à
formation de tous les plans, son patriotisme ne le fesait jama
reculer devant les difficultés de l'exécution quelque contrair
qu'elles fussent à ses goûts et quelqu'insurmontables qu'ell
dussent lui paraître.

Fondée, en 1013, par Hildebrand, évêque de Florence, qui fu
aidé dans ses nobles efforts par l'empereur Henri, duc de Bavièr
et de sa femme sainte Cunegonde, la remarquable église de *San
Miniato* est restée jusqu'à ce jour un des plus beaux monument
que l'architecture gothique nous ait transmis. La façade de c
temple, tout incrustée de marbre, est ornée sur toute sa surfac
d'une multitude d'admirables sculptures dont le dessin pur e
élégant manifeste déjà des tendances visibles vers la grand
rénovation artistique qui devait se faire jour dans un avenir pe
éloigné.

L'intérieur de cette église est d'un aspect fort imposant et offre des combinaisons d'architecture d'un effet saisissant et pittoresque. C'est ainsi que le large escalier en marbre blanc qui conduit au chœur, semble en quelque sorte détacher celui-ci du corps de la nef principale et donner accès à une nouvelle église érigée dans l'enceinte même de la Basilique. Cette illusion se produit d'autant plus aisément qu'une clôture de marbre sépare le chœur du reste de l'édifice. Cette cloture, dressée en forme de balustrade, est une œuvre d'art d'une exécution exquise.

Dans une coupole qui s'ouvre derrière le maître-autel, on remarque une mosaïque fort belle, représentant le *Sauveur entouré des saints Apôtres Jean et Mathieu et de saint Miniato*, qui y apparaît le front ceint d'une couronne royale. Si l'on en croit les suppositions de certains antiquaires, la date de l'exécution de cette œuvre d'art remonterait à une époque fort reculée. Vasari la renvoie au commencement du XIe siècle; Memmi et d'autres critiques la font dériver du XIIIe. Quoiqu'il soit de ces hypothèses, si elles s'essaient dans le vide, elles prouvent cependant deux choses : c'est que le nom de l'auteur de cette production n'est pas connu et que l'époque où il l'exécuta ne l'est guère davantage; — importante vérité qui était incontestable avant que de savants dissertateurs songeassent à prouver qu'elle le fut.

En dehors de cette mosaïque nous citerons, comme méritant de fixer spécialement l'attention du visiteur, cinq fenêtres qui laissent pénétrer le jour dans le chœur à travers de minces feuilles de marbre transparant encadrées dans le chassis en guise de vitrage. Ce moyen de distribuer la lumière en la tempérant, produit une clarté vague plus douce encore que celle qui s'obtient par l'éclairage à mat, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Aux indécises lueurs de cette mélancolique lumière, on contemple, dans cette partie de l'église, sur des murs portant les traces d'une détérioration manifeste, les derniers vestiges de vieilles fresques tombées sous l'action continue des outrages du temps et de l'incurie des hommes.

Cet antique et vénérable édifice possède une crypte vaste e profonde — temple souterrain dont les voûtes sont soutenues pa trente-six colonnes massives taillées dans le marbre. Au milie de cette mystérieuse enceinte s'élève un autel en forme d sarcophage qu'entoure une balustrade de bronze et qui renferme enchassées dans un reliquaire d'argent, les dépouilles mortelles d San-Minialo, soldat romain qui fut martyrisé à Florence sous l cruel empereur Dèce.

Dans cette crypte on admire encore une magnifique chapel funéraire qui y fut érigée, en 1466, aux frais de l'évêque Alva r pour servir de lieu de sépulture au cardinal Giacomo de Portuga fils du duc de Coïmbre, Pierre de Portugal, qui mourut à Floren c en 1459, dans la fleur de l'âge. Les marbres les plus rares ont ét employés à l'érection de ce monument qui fit l'admiration d Michel-Ange et qui a toujours valu à son auteur, l'architecte flo rentin Antonio Rossellini, un des plus beaux titres de son renon si justement mérité. Sur le sarcophage, où est déposée l'urne qu renferme les cendres du cardinal, se dresse un magnifique ouvrag de statuaire représentant l'illustre défunt couché sur un lit de parade que recouvre un linceul dont les extrémités sont relevées par des figures d'anges assises sur le tombeau. Des anges tenant une couronne princière et une branche de lauriers complètent avec une espèce de dais, richement sculpté, les décorations accessoires de ce remarquable mausolée — quant aux bas-reliefs qui ornent la voûte de cette chapelle, ils passent pour être un des meilleurs ouvrages de Lucca della Robbia.

Avant de quitter cette Basilique nous ferons une dernière remarque. Ce temple est un des plus beaux monuments religieux de l'Italie, la terre de la foi et la terre des arts — et ce monument en est arrivé à un état de délabrement tel qu'on peut dire sans exagération, qu'il menace ruine. Si les nations modernes dilapident les richesses publiques à activer les progrès d'une civilisation qui, n'ayant que trop souvent l'idée matérialiste pour point de départ, aboutit aussi, presque toujours, à des fins de honte et de ruine,

que ne se rappellent-elles qu'au dessus des appétits du bien-être sensuel, il y a à satisfaire les besoins sacrés du cœur et de l'intelligence et que c'est bien mal mériter de l'avenir qui leur en demandera compte que de laisser de sang-froid s'amonceler les ruines dont aucune main réparatrice n'arrête la chute sur ces deux sources de la vie morale de l'homme, sur l'idée de l'art et sur l'idée de Dieu. Loin de condamner ces deux pensées suprêmes à un inexcusable oubli, nos ancêtres les avaient toujours et si bien gravées dans la mémoire que tout ce qu'ils édifièrent jamais de grand dans le monde en tirait, à l'exclusion de tout autre mobile, son origine glorieuse et sainte. Puisqu'on ne semble plus de nos jours pouvoir imiter ces hommes des anciens temps, ces fidèles et fervents croyants, ces naïfs et sublimes artistes, qu'on ait du moins le courage de ne pas se faire le complice de l'aveugle destructeur du temps et de conserver comme des reliques mémorables les chefs-d'œuvre qu'ils ont produit et qui furent les témoins de notre grandeur passée. Pour les progrès matériels de notre époque, pour toutes les idées et tous les intérêts qui s'y rattachent, en vertu de ces inévitables réactions qui ont leur exemple dans l'histoire et qui sont dans la nature même de la force des choses, viendra aussi, dans un certain avenir, l'heure des revirements providentiels et des inexorables mécomptes. Alors, de même que l'homme matériel a eu ses jours de triomphe, l'homme moral aura sa période de victoire, et, puisqu'il y a eu des générations assez peu soucieuses de leur bien-être réel, pour préférer les sugestions de l'instinct aux impulsions du cœur et de l'intelligence, l'idée terrestre qui passe, à la pensée métaphysique qui reste, pour oublier en un mot l'art et pour oublier Dieu — il y en aura qui s'en ressouviendront et qui l'exalteront à leur manière. Aux yeux de ces races futures qui reprendront le pinceau de Cimabuë, le ciseau de Michel-Ange et la truelle qui a bâti les cathédrales du moyen-âge, notre passé paraîtra bien stérile et notre gloire bien vaine. Nous aurons beaucoup travaillé; nous n'aurons rien fait. Si nos labeurs ont été nuls au point de vue de l'idée immortelle et de

nos célestes destinées, n'aggravons pas nos fautes et ne paraissons pas devant le tribunal de la postérité sous l'inculpation d'avoir détruit ou d'avoir laissé détruire quand nous étions impuissants à créer.

Du faîte de la colline où s'élève l'église de *San-Miniato* [illegible] regard embrasse une perspective immense. Au milieu du vaste paysage qu'on contemple à vol d'oiseau, se trouve la ville de Florence hérissée de ses dômes, de ses clochers, de ses beffrois et pittoresquement enfouée dans la massive verdure des fôrets et des jardins qui l'environnent. Ici l'*Arno* serpente et sa nappe liquide scintille au soleil à travers les intermittences du feuillage; là une éclaircie ménagée dans l'épaisse ramée fait apparaître sur les ondes miroitantes le pont colossal qui unit les deux parties de la ville; partout les accidents de la perspective se multiplient et déroulent au regard charmé du spectateur de magnifiques sujets de tableau. Quelque remarquable que soit cependant l'aspect de ces riantes contrées vues du sommet de la colline de *San-Miniato*, la beauté de ce pittoresque coup-d'œil pâlit devant l'éclat magique qui se présente aux yeux alors qu'on contemple ces cîtes délicieux du faîte de ces montagnes mêmes qui se dressent derrière la colline et l'église que nous avons visitée et qui les dominent de toute la hauteur de leur gigantesque élévation.

(Suite à une prochaine livraison).

NOTES

SUR

GEORGES CABILLIAU,

RELIGIEUX BÉNÉDICTIN,

NATIF D'AUDENARDE;

PAR

M. Edmond VANDER STRAETEN,

membre correspondant de l'Académie.

Valère André, et après lui Sweirtius et Foppens, rapportent le Georges Cabilliau fut historiographe de la ville et de l'abbaye Oudenburg, et qu'il vit le jour à Audenarde [1].

Une note qui servit autrefois de brouillon à la rédaction du talogue des abbés d'Oudenburg, atteste, en effet, que ce comtriote était religieux de ce monastère, de l'année 1569 à nnée 1577.

Cette époque coïncide parfaitement avec l'indication plus génélе de Sanderus qui écrivait, avant l'année 1641, « que le sounir de Georges Cabilliau se conservait encore parmi les pères de communauté [2]. »

[1] Valerius Andreas, *Bibl. belg.*, p. 259; Foppens, *Bibl. belg.*; t. I, p. 332, Weirtius, *Athen. belg.*, p. 270

[2] Sanderus, *Flandr. illustr.*; t. I, p. 318.

Sanderus paraît avoir parcouru le manuscrit de notre compatriote, car, après avoir allégué l'opinion de plusieurs auteurs qui cherchent l'étymologie du mot *Flandria* dans le nom du prince Flandbert, qui règna sur notre pays, il ajoute : « que Georges Cabilliau, auteur des *Annales d'Oudenburg*, dont le manuscrit se trouve dans la communauté de ce nom, partage complètement cette opinion, et qu'il la corrobore de preuves très-solides [1]. »

« Jusqu'ici, dit M. J.-B. Malou, il nous a été impossible de découvrir les écrits de George Cabiliauw. Peut-être ont-ils passé en Angleterre avec tant d'autres monuments précieux; peut-être sont-ils ensevelis dans des archives encore inexplorées; peut-être ont-ils péri dans la tourmente révolutionnaire. Si le volume de ces Annales a été détruit, sa perte est bien à regretter, car, puisé dans les archives du monastère, il contenait sans doute des faits et des détails historiques dont le souvenir est perdu, peut-être à jamais [2]. »

On saura de quelle importance était l'œuvre de Georges Cabilliau, en apprenant que ce manuscrit remontait à l'époque de la fondation d'Oudenbourg et de sa destruction par Attilla et les Normands, et se poursuivait, d'âge en âge, jusqu'en 1577.

L'ancienne et noble famille des Cabilliau a fourni jadis un contingent notable de membres aux communautés religieuses du pays. Un seul de ces membres vivra dans le souvenir de la postérité : c'est l'historiographe de la ville et de l'abbaye d'Oudenburg.

[1] SANDERUS, *Fland. illustr.*, p. 5.

[2] *Chronicon monasterii Aldenburgensis*, *edidit* J.-B. MALOU, Brugis, 1840, Préface, pp. 7 et 8. Cette chronique, écrite au XIe siècle, est connue sous la dénomination de petite *chronique anonyme*. On en cite une troisième, rédigée en 1458, par les soins d'Anianus, XVIe abbé du monastère, et dont l'original subsiste encore.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. DEL VAUX,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Henri-Joseph-Barthélemy Del Vaux naquit à Fouron-le-Comte en 1796. Il puisa de bonne heure, dans sa famille, l'exemple et le goût du travail, de l'honnêteté, de la loyauté, de cette bonté cordiale dont il devait lui-même devenir un si pur modèle.

Le caractère distinctif de sa vie fut l'ardent désir d'être utile à ses semblables et à la science. Aussi, lorsque les électeurs de Fouron-le-Comte firent appel à son dévouement, n'hésita-t-il pas un instant à se consacrer à la gestion des affaires de la commune, et pendant plus de neuf années il présida à l'administration communale, en qualité de bourgmestre, avec un zèle toujours renaissant, une impartialité constante, un amour de la justice et du bien public, que rien ne pouvait altérer.

Il resta fidèle au pays, fidèle à la constitution, fidèle au roi, en alliant des convictions profondément religieuses et la piété la plus éclairée au sentiment de sa dignité et de son indépendance dans l'ordre des affaires purement civiles.

Mais les travaux administratifs ne pouvaient suffire à son activité. Del Vaux voulait savoir, Del Vaux voulait rendre service à son pays. C'est ce qui le porta à entreprendre la rédaction de son *Dictionnaire géographique de la province de Liége*, ouvrage qui té-

moigne de sa patience infatigable, fruit d'immenses recherches, base de tout ce que les administrations publiques ont entrepris plu tard pour établir la statistique provinciale de Liége. Rien ne l rebuta pour achever cette œuvre consciencieuse : il alla partout spontanément, seul, recueillir péniblement les renseignements le plus variés, les plus précis, n'écrivant rien dont il ne fut sû n'omettant rien de ce qui pouvait être désiré par le lecteur.

Ses travaux ne se sont pas arrêtés là. Il aimait avec passi l'histoire et l'archéologie. Il rassemblait tous les documents, to les ouvrages concernant ces sciences : il entreprit et dirigea av sollicitude de longues recherches qui l'ont amené à exhumer da les environs de Fouron-le-Comte plusieurs monuments des ancie âges, plusieurs vestiges de la vie de ses anciens habitants.

Mérite modeste, qui se cachait comme tout ce qui est bon solide, Del Vaux ne chercha jamais d'autre récompense q l'approbation de sa propre conscience; que la satisfaction d'av fait le bien. Cependant plusieurs sociétés savantes l'ont disting et c'est ainsi qu'il a été nommé successivement membre de l'*Instit archéologique liégeois;* de l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, la *Société historique et archéologique de Maestricht*, et d'autr sociétés savantes.

Il souffrait déjà du mal qui l'a emporté quand M. d'Otreppe Bouvette, président de l'Institut archéologique de Liége, lui adre sait ces paroles remarquables :

« Monsieur, si ma voix avait quelque autorité, je me plair à relever le mérite de vos travaux. Né au village, loin du mou- ment des idées et des lumières des grandes centres de populati n'ayant guère de fortune que ce que donne le travail, et dès l borné dans vos moyens d'action, vous avez cependant su, dans conditions peu favorables, aller à la science et attacher votre n à des travaux utiles, tels que le *Dictionnaire géographique de province*, etc.

» Mais vous avez fait plus, vous avez fait mieux ; sans excita à la fortune et au succès, par entraînement et par goût, vo

vous êtes plu à fouiller le sol et à en exhumer les débris de villas romaines, fûts de colonnes, chapiteaux mutilés, etc., vases brisés, tuiles et larges briques, le tout retiré des décombres, et qui, pour d'autres que pour vous, auraient paru sans intérêt et sans valeur, et, dédaignés, eussent servi à réparer quelques murs de grange, etc.

« Ce dédain, monsieur, vous ne l'avez pas eu; ce sacrilège, vous ne l'avez pas commis; loin de là, plein de respect pour les vieux souvenirs et les monuments de l'histoire, vous avez fait deux parts de ce que vos fouilles avaient produit, l'une, formée des objets les plus précieux, vous en avez enrichi les musées d'antiquité de Bruxelles et de Liége; l'autre, composée de matériaux de construction, vous a servi à bâtir une chapelle, monument unique parmi nous, où les débris des villas antiques sont consacrés, par votre zèle pieux, aux autels du Dieux de vérité. »

Aujourd'hui que cette belle intelligence s'est éteinte, l'épitre de M. d'Otreppe devient une oraison funèbre.

M. Del Vaux est mort le 22 avril 1858 : sa perte ne fut pas un simple deuil de famille, elle a été un deuil public.

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA TRÈS-ANCIENNE ET NOBLE MAISON

DE BEX OU DE BECX

PAR

N. J. VAN DER HEYDEN,

Architecte, secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique; membre correspondant de l'Académie royale d'archeologie de Madrid; de la Société libre d'emulation de Liége; de la Société royale des beaux arts et de littérature de Gand; de la Société impériale académique de Cherbourg; de la Société imperiale d'agriculture, sciences et arts de Douai; de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy; de la société d'agriculture sciences et arts des Pyrénées Orientale à Perpignan; de la Société des antiquaires de la Côte d'Or; des Sociétés historiques et archéologiques de Thuringe et de Maestricht; de la Société des sciences de la Haute Lusace; de la Société des archivistes de France; des Associations historiques de la Basse Saxe, de Bavière, du Haut Palatinat et de la Saxe Grand-Ducale; membre honoraire de l'Association archéologique de Henneberg à Meiningen, de l'Association Transylvanienne académique de Hermannstadt; etc.

En aucune chose peut-être il n'est donné à l'homme d'arriver au but; sa gloire est d'y marcher.

M. GUIZOT.

DE BEX OU DE BECX.

Ayant pour armes : *d'azur, à la croix guivrée gringolée d'or* [1], *chargée en abîme d'un écusson d'argent, à trois feuilles de myrthe de sinople; l'écu timbré de deux heaumes d'argent, grillés, lisérés, colletés et couronnés d'or, tarés de front et fourrés de gueules.* Cimiers : *à dextre une doyante d'or, aux lambrequins d'or et d'azur; à sénestre une mellusine au naturel, aux hachements d'argent et de sinople.*

En 1841, au moment que la mort vint frapper M. le docteur Bovy et rendre l'histoire nationale veuve de l'un de ses écrivains

[1] Les armoiries primitives étaient : *d'or, à la croix guivrée gringolée de gueules.*

es plus distingués, cet auteur était à la veille de léguer à la vieille ;ité de Liége une nouvelle production ayant pour titre :

Une visite au dernier de Bex!

Les amis de l'histoire doivent regretter beaucoup que cette production n'ait point été achevée; ils eurent possédé un opuscule e plus de l'auteur des *Promenades historiques*, et le beau et noble om de Bex qui se lie à toutes les grandes phases de l'histoire de iége eut reçu une nouvelle illustration.

Cette famille honorable et éminente à tant de titres, à la émoire de laquelle nous croyons devoir consacrer ces quelques gnes, pour en immortaliser le nom, qui n'est plus porté que par s femelles ; pour reconnaître les hauts faits de patriotisme et les ervices qu'elle a rendus en différentes occasions, par la grandeur 'âme qu'elle montra dans les circonstances épineuses et dans les angers les plus éminents, et enfin pour rendre hommage au couage dont a fait preuve *Pierre IV de Bex*, seigneur de Freloux, lusieurs fois bourgmestre de Liége entre 1623 et 1647, lequel, our avoir soutenu et défendu avec énergie les privilèges et les bertés du peuple liégeois, contre le despotisme du prince-évêque 'erdinand de Bavière, fut arrêté et amené à Liége, où il perdit vec une fermeté stoïque la tête sur un échafaud, à l'âge de 0 ans, en expiation des services qu'il avait rendus à la cause opulaire pendant plus de 50 ans.

La noble maison *de Bex* dont nous allons esquisser la généaogie, ignore, comme la plupart des anciennes familles chevaeresques, la date certaine de son origine et reconnaît pour on berceau l'antique et noble cité de Liége. — Sa filiation rouvée et authentique commence à Wolphart *de Bex*, écuyer, jui suit, vivant l'an 1328, du temps d'Adolphe de la Marck, rince-évêque de Liége et de Jean III, duc de Lothier, de Brabant t du Limbourg.

I. Wolphart *de Bex*, écuyer, servait dans l'armée de l'empereur

Louis de Bavière et accompagna ce prince lorsqu'il se rendit en Italie, pour s'y faire couronner empereur.

Il épousa Elisabeth *Wal-Hornes*, fille de Jean *de Wal-Hornes*, chevalier, qui vivait du temps de Jean de Flandres, évêque de Liége.

De cette union naquit :

II. Ulrich *de Bex*, chevalier, capitaine au service de l'empereur Charles IV.

Il se marie avec Elisabeth *de Bertholff de Belven*, fille du seigneur de Belven, au duché de Limbourg [1].

De ce mariage :

III. Aymond *de Bex*, chevalier, seigneur de Belven, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur Charles IV, colonel d'infanterie et commandant de la ville et forteresse de Neuheusel en Hongrie.

Il contracta alliance avec Susanne *de Bryel* ou *de Breyl*, famille dont l'héritière fut Odile *de Bryel de Breyl*, dame de Nider-Weert, épouse de Guillaume comte *de Horion de Heel* [2].

De cette alliance :

IV. Jean I *de Bex*, chevalier, seigneur de Belven, capitaine d'infanterie au service de Jean II, roi de Castille et de Léon.

[1] La seigneurie de Belven passa à la famille *de Bex*, y demeura durant plusieurs siècles, puis rentra dans la famille de *Bertholff* le 17 février 1709, lors du mariage de Marie-Madeleine *de Bertholff*, fille de Guiliaume et d'Anne-Catherine *de Schwartzenberg*, qui le porta en mariage à Jean Sigismond *de Lamboy*, neveu de Guillaume comte *de Lamboy* et du S E. R., maréchal des armées de l'empereur Ferdinand III.

[2] Dont le dernier descendant, mort à la fin du siècle dernier, fut Charles-François-Joseph comte *de Horion de Bryel de Breyl* et du S. E. R., seigneur de Colenster, Angleur, Heel, chambellan de S. A. I. et R., colonel d'infanterie au service du roi de France, gentilhomme de l'état noble de la principauté de Liége, grand mayeur et souverain officier de la même principauté, grand bailly des comtés de Looz et de Hornes, et Sara *de Bryel de Breyl*, épouse de Roger *de Claris*, auteurs des barons et comtes de Claris, marquis de Laverne de Rhode, seigneur d'Argenteau, etc.; seigneurie que l'héritière de Louis-Ferdinand *de Claris*, comte de Clermont, marquis de Laverne, etc., porta en mariage en 1751, à Charles-Joseph comte *de Limbourg Styrum*, dont la fille reporta la seigneurie d'Argenteau, dans la branche cadette de la maison *d'Argenteau d'Ochain*.

Il épousa Gertrude *de Vlaten*, morte au château de Dœsberg, lle de Walthier *de Vlaten*, chevalier.

De cette union naquirent plusieurs enfants, dont un seul est onnu, il suit :

V. Jean II *de Bex*, chevalier, seigneur de Belven, Dœsberg, 'Orsbeek.

Il se maria en 1438, avec Jeanne *de Mérode*, fille d'Adrien *de lérode de Flodorp-Florberg*, seigneur de Florberg, Geleuck Geyleneichen, et de Marguerite *de Geertzen de Zinzich*.

De ce mariage naquirent :

1° Jean III *de Bex*, chevalier, seignier de Belven, *auteur de la ranche aînée*, établie aux duchés de Brabant et de Limbourg, et e la mayerie de Bois-le-Duc, qui va suivre.

2° Pierre I *de Bex*, chevalier, seigneur d'Ongeneyden, *auteur de i branche établie à Liége*, qui suivra ci-après.

Branche aînée.

VI. Jean III *de Bex*, chevalier, seigneur de Belven, cité plus aut, il habita Helmont, dans la mayerie de Bois-le-Duc.

Il épousa en premières noces Gertrude *de Berthout* dite *de Bisrvelde*, issue de l'illustre maison *de Berthout*, jadis seigneurs de lalines, comtes de Bruin, barons de Duffle.

De cette union est né : Lambert I *de Bex*, qui suit VII.

Jean III *de Bex*, se remaria en deuxième noces avec Jeanne *e Bever de Berlecom*, dont les quartiers de noblesse sont marqués ur la sépulture de son neveu : Germain *d'Hontsocht*, chanoine de Saint-Bavon, à Gand, en 1578, par nomination de Philippe II, roi l'Espagne ; ces quartiers gisant dans la chapelle de Ste-Anne, sont es suivants : *d'Hontsocht, de Smuls, de Bever, de Roose* [1].

[1] On voit encore de nos jours plusieurs belles épitaphes et cabinets d'armes ans l'église de Berlicom, près de Bois-le-Duc, le tout se rapportant à la noble t ancienne famille *de Béver*, les quartiers qu'on y voit sont :

de Béver, de Schoyte, de Veen, de Malines, de Monix, d'Aelsroort, de Beukelaer, : Dyckbier.

de Béver, de Monix, de Veen, de Spirinx, d'Erps, de Luw, de Wyck, d'Herlaer.

Étant veuf de Jeanne *de Bever de Berlicom*, Jean III de Bex se remaria en troisièmes noces à Jeanne *de Sweertz* [1].

De ce dernier mariage naquirent :

1° Jean *de Bex*, chevalier, chanoine du Dôme à Bois-le-Duc.

2° Corneille *de Bex*, licencié en droit.

3° Pierre *de Bex*, Jésuite, recteur du collège à Maestricht.

4° Jacques *de Bex*, chevalier.

5° Ide *de Bex*, épouse de Josse *de Cortenbach*, propagateur de la noble maison de Cortenbach, originaire d'Allemage [2].

VII. Lambert *de Bex*, chevalier, seigneur de Belven.

Il épousa Marguerite *de Thyelens*, (sœur de Claire *de Thyelens*, alliée à Gérard *de Velpen*, dont la fille se maria avec Herman *de Mettecoven*, fils de Herman et d'Anne *de Ryckel*.

De cette union :

VIII. Jacques *de Bex*, écuyer, écoutête de la ville de Helmont, décédé le 11 juin 1621.

Il se maria le 13 décembre 1581, avec Catherine *de Water*, ou *van de Watere*.

[1] Les alliances de la famille *de Sweertz* se voient encore de nos jours en l'église du dôme à Bois-le-Duc; ce sont les suivants : *de Sweertz*, *de Soermont*, *de Geldorp*, *d'Eyck*, *d'Hoefnagel*, *de Veselaer*, *de Baelde*, *de Boge*, *Lopez-y-Villa*, *Villa-Nova*, *de Berwoutz*, *de T'Serclaes*, *de Landas*, *d'Henneron*, *d'Ennetières*, *de Châtillon*; et dans l'église de Campenhout, on lit les suivantes : *de Sweertz*, *de Renesse*, *de Beyer*, *de Bouchout*, *van den Steen*, *de Verbolt*, *de Dampierre*, *Mac-Clary*.

L'illustre famille *de Sweertz-Landas*, ainsi que celle de *Renesse*, *van den Steen*, *de Dampierre*, *de Westerholtz*, *de Bylandt*, *de Pallant*, *de Lymbourg*, *de Wassenaer*, *de Heerdt*, *de Quadt*, *de Lynden*, *de Bloys*, sont les familles faisant encore partie de l'ordre Teutonique de la fraction de Marienthal.

[2] Cette maison est souvent mentionnée dans les annales généalogiques des plus illustres familles du pays de Liége. Ce fut un Jean *de Cortenbach*, avoué et lieutenant des fiefs du pays de Fauquemont, qui vers l'an 1472, fonda l'église de Fauquemont; l'héritière des barons *de Cortenbach*, vicomtes de Tervueren, seigneurs de Helmont, de la Rochette, maréchaux héréditaires du duché de Limbourg, fut Isabelle-Félicité baronne *de Cortenbach*, mariée l'an 1684, à Albert Dieudonné comte *d'Arberg* et *de Valengin*, baron d'Esloo et d'Inchy.

De ce mariage :

° Adolphe *de Bex*, qui suit IX.

2° Marguerite *de Bex*, morte le 10 juillet 1619, épouse de Jean *der Stegen*, chevalier, de Bois-le-Duc, mort le 20 embre 1634, issu de l'ancienne et illustre famille *van der Stegen*, quelle Charles II, roi d'Espagne octroya un diplôme de comte, lettres-patentes du 30 janvier 1698.

3° Lambert *de Bex*, écoutête de la ville de Helmont, mort le 10 il 1675, inhumé à l'église des RR. PP. Dominicains à Louvain, petite nef sous une pierre sépulcrale, avec cette inscription : *repose le Corps de noble homme* Lambert Bex, *fils de* Jacques, *yer, et de dame Catherine van de Watere,* en son *vivant Ecoutête la ville de Helmont qui rendit pieusement son ame à Dieu le* 10 *vril* 1675, *et* Jacques *son fils, Chanoine de l'église Collégiale de nt Pierre à Sittart, qui mourut le* 11 *febvrier* 1672.

Lambert *de Bex*, se maria deux fois : 1° avec Catherine *de Sluze*, nt il n'eut pas d'enfants [1] et 2° avec Catherine *de Cocq*, décédée Bois-le-Duc, fille de Jacques *de Cocq*, échevin de Bois-le-Duc, et Esther de Gestel.

De ce mariage naquit aussi Catherine *de Bex*, laquelle fit ériger sa mère un mausolée portant les quartiers : *de Cocq*, *d'Os*, *der Cammen*, *de Teynagel*, *de Gestel*, *de Boxtel*, *de Vucht*, *der Noot*. — Catherine *de Bex*, épousa en premières noces colas baron *de Hautekercke*, et en secondes noces François on *de Schenck de Nideggen*, dont le descendant Arnould baron *Schenck de Nideggen*, seigneur de Helleuraedt et de Swalmen, créé marquis, le 21 décembre 1695, par Charles II roi Espagne.

IX. Adolphe *de Bex*, chevalier, seigneur de Belven.

Catherine *de Sluze* était cousine de René-François *de Sluze*, chanoine foncier de la cathédrale de Liége, grand chancelier du prince-évêque de Liége, mbre de l'Académie royale d'Angleterre, et de Jean-Gualtère *de Sluze*, cardinal cre de la sainteéglise Romaine.

Il épousa Ide *d'Eynholtz* ou *d'Eynhoultz* [1].

De cette union naquirent :

X. 1° Jacques Bonaventure *de Bex*, chanoine de Ste-Gertrude : Louvain.

2° Jacqueline *de Bex*, alliée à Jean baron *de Loë d'Obzennich* capitaine au service de S. M. I. et R.

3° Esthérine *de Bex*, épouse de Jean *d'Ertheborn de Neustadt* chevalier.

4° Josine-Gertrude *de Bex*, mariée à Daniël *van der Meulen*, chevalier, échevin de Bois-le-Duc, fils de Daniël *van der Meulen*, ambassadeur de S. M. le roi de France.

5° Jeanne-Catherine *de Bex*, décédée le 16 février 1691, alliée le 29 février 1672 à Christophle *de* ou *van Spoelberg de Louvenjoul*, vice-mayeur de Louvain en 1674, mort le 20 décembre 1707, dont naquit un fils Charles-François-Ferdinand-Bénoît des vicomtes *de Spoelberg*, seigneur de Lovenjoul, Walle et Meule Walle, mort le 18 juillet 1751 et inhumé dans l'église des RR. PP. Récollets à Louvain, sous une tombe portant les quartiers suivants : *de Spoelberg, de Garez, de Grimaldi, de Joigny, de Bex, de Water, d'Eynholtz de Straelen* [2].

Charles-François-Ferdinand *de Spoelberg-Bex*, épousa en premières noces Susanne *de Dielbeck*, morte le 8 août 1705, fille de Ferdinand baron *de Dielbeck* et d'Holsbeck, et en secondes noces Jeanne Isabelle *d'Orville*.

6° Catherine-Isabelle *de Bex*, mariée à Lambert *de Mellinck de Gerwen* ou *de Gerwein*, dont le premier auteur connu est un

[1] D'une famille dont l'héritière du nom, Catherine *d'Eynholtz*, fille d'Adrien, grand bailly du pays de Cuyck, et de Catherine *de Steenhuyze*, épousa, en 1587, Antoine *van Huerne*, auteur des barons van Huerne. Les quartiers d'Ide *d'Eynholtz*, épouse d'Adolphe *Bex*, subsistent comme il suit dans la cathédrale de Bois-le-Duc : *d'Eynholtz*, *de Bruhez*, *de Gerwen*, *de Becker*.

[2] Les quartiers de la famille *de Bex* sont encore marqués sur la sépulture de dame Thérèse *de Spoelberg*, en l'église du grand béguinage à Louvain : *de Spoelberg*, *de Grimaldi*, *de Bex*, *d'Eynholtz*, *de Dielbéeck*, *van der Vorst*, *de Mol*, *de Triest*.

Alexandre *de Gerwen*, chevalier, dont la fille, du temps d'Adolphe de la Marck, prince-évêque de Liége, (1313-1345), épousa Regnier *de Hamal*.

7° Marguerite *de Bex*, épouse de don Carlos *de Fernandez y Carillo*, capitaine au service d'Espagne, dont les quartiers sont : *Fernandez, de Bourgogne, de Baurieu, de Bénédetti.*

8° Gérard *de Bex*, chevalier, seigneur de Brunsum, époux de Marguerite *de Bocholtz*, sœur du comte *de Bocholtz*, allié à Anne *de Hoensbroeck*, des quatre chanoines tréfonciers de la très-illustre cathédrale de St-Lambert à Liége et des dames chanoinesses de Susteren, Munster Bilsen et Zinnicht.

9° Gaspard Henri *de Bex*, chevalier.

Branche cadette.

Pierre I *de Bex*, chevalier, seigneur d'Ongeneyden, fils de Jean II *de Bex,* chevalier, et de Jeanne *de Mérode Flodorp Florberg.*

Il se maria en premières noces avec Marie *d'Ellen* ou *van Elen de Westhoven*, de Maseyck, et en secondes noces avec Marguerite *d'Holtorp.*

Du premier mariage :

1° Herman *de Bex*, chevalier.

2° Pierre II *de Bex*, qui vint s'établir à Liége, en qualité de notaire, à la fin du XVme siècle, où il épousa la fille d'Anséal *de Goer de Herve,* dit *du Lardier*, dont naquirent : *a.* Nicolas *de Bex*, *b.* N... *de Bex*, épouse de Léonard *d'Otteren*, chevalier, père de Léonard *d'Otteren*, receveur de S. A. au quartier de Stockhem, époux d'Ide *d'Ertwecht*, dont le fils Dénis *d'Otteren,* bourgmestre de Liége en 1622, se maria avec Élisabeth *de Méan*, et *c.* Gertrude *de Bex*, alliée à Jean *de Résimont*, chevalier, dont la fille se maria avec Louis *de Surlet de Chockier.*

3° Laurent *de Bex*, chevalier, marié à Alide *d'Aisburg*, qui le rendit père de Mathieu *de Bex*, allié en premières noces à Marie *de Hinnisdael d'Oeteren*, dont la fille Agnès Mechtilde *de Bex*,

épousa Gislebert *de Heyden*, et en secondes noces Ide *de Stocken de Beckers.*

Du deuxième mariage :

4° Pierre-Joseph *de Bex*, chevalier, seigneur d'Ougeneyden, épou de Claire *de Méwen*, des barons de Méwen, Feltz et Moerstorff.

5° Claire *de Bex*, alliée à Mathieu *de Tongerloo*, chevalier.

6° Théodore (Dirick ou Théidérix) qui suit VII.

VII. Théodore *de Bex*, avocat, conseiller intime, puis minist des finances des princes évêques de Liége Georges d'Autriche Robert de Bergues, mort le 14 avril 1568.

Il se maria, le 5 décembre 1525, avec Jeanne *de Steenhuy* (*Steynhuyse*), morte le 28 septembre 1551, fille de Pierre, chevalie et sœur de Marie, épouse de Henri *de Hinnisdael*, dont la fil unique épousa Arnould, des barons *de Heusch de la Zangri* leurs quartiers subsistent en l'église d'Eygen Bilzen.

De ce mariage :

1° Pierre III *de Bex*, jurisconsulte, membre du conseil ordinai sous le règne de Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liég bourgmestre de Liége en 1564, 1568, 1572 et 1576, mort de peste le 26 octobre 1579 et inhumé dans l'église de St-Michel. procréa de son épouse Mechtilde *de Lintre de Bayllonville*, fille Jean, chevalier, et de Marguerite *d'Oumale* : trois enfants, parm lesquels Marie *de Bex*, alliée à Guillaume-Jean *de Portugal*, chev lier, dont le fils Guillaume baron *de Portugal*, chevalier du St-Em pire Romain, fut créé l'an 1608, maréchal des camps et armées S. M. l'empereur Rodolphe II.

Tous les historiens qui ont écrit sur l'histoire de la principauté évêché de Liége, sont unanimes pour donner les plus grandes élog à Pierre *de Bex*, pour la belle conduite qu'il déploya en 1561 1565, lorsqu'unissant ses efforts à ceux de son prince le Cardina de Groesbeeck, prince-évêque de Liége, ces deux grands hommes de commun accord avec les bourgmestres Gérard de Fléron, Évrard de Berlaymont et Jean de Berlo, parvinrent à détourner le peuple Liégeois de recevoir la confession d'Augsbourg. C'est grâce

aux sentiments catholiques de ces respectables magistrats que Liége dut, d'avoir conservé la pureté de la vraie et sainte religion.

2° Jeanne *de Bex*, épouse de Godefroid *de Laen*, dont la fille Isabeau *de Laen*, se maria avec Laurent *de Méan*, bourgmestre de Liége en 1685, auteur de la branche des barons *de Pailhe* et *de Xhos* [1].

3° Guillaume I *de Bex*, qui suit VIII.

VIII. Guillaume I *de Bex*, seigneur de Freloux, bourgmestre de Liége en 1605 et 1610 sous le règne d'Ernest de Bavière, mourut fort âgé en 1518 et fut inhumé dans le caveau de ses ancêtres en l'église de St-Michel.

Il épousa Catherine *de Carmes* ou *de Carnes*, fille de Nicolas et de Catherine *Masset*.

De cette union naquirent :

1° Jean IV *de Bex*, époux de Jeanne *de Hilst*, fille de Gérard, chevalier et de Claire *de Winckenroy* [2], et procréèrent : Anne *de Bex*, mariée avec Jean *de Goeswin*, bourgmestre de Liége, en 1638 [3].) Ce bourgmestre repose dans l'église paroissiale de St-Michel avec cette épitaphe : « *Cy reposent feu le seigneur Jean Goeswin*,

1 Les quartiers de Laurent *de Méan*, prouvés à la très-illustre cathédrale de Liége, étaient ceux-ci : *de Méan*, *de Berlier*, *de Lange*, *Backez*, *de Laen*, *de Steenhuyze*, *de Bex*, *de Steenhuyze*.

2 Les preuves de noblesse de la famille *de Hilst*, ont été admises au chapitre noble de Munsterbilzen dès le XVe siècle.

3 Ils furent inhumés en l'église de St-Michel, sous une pierre tombale ornée des quartiers suivants; *de Goeswin*, *de Fossé*, *de Lacu* dit *de Laen*, *de Porta*, *de Bex*, *de Carme*, *de Hilst*, *de Winckenroye*.

La famille *de Goeswin* portant : *d'or au chevron de sable accompagné de deux merlettes de même en chef et d'une rose de gueules en pointe*, a donné des magistrats à la ville de Liége dès l'an 1456; et dès l'an 1469, elle possédait la seigneurie de Lantremange et la vouerie de Bleret.

A cette famille appartenait également Marie-Jeannne-Sophie *de Goeswin*, alliée à Jacques-Joseph *de Chapuis*, ayant pour armes : *d'azur, au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent en chef et d'un lion de même en pointe*, fils de Philippe, capitaine au service de France, régiment de Sault, et de dame Marie-Louise *de Coursy*, dont le fils Alexandre-Joseph *Chapuis* fut directeur des postes aux lettres à Maestricht.

jadis par deux fois bourgmestre de la cité de Liège, décédé le 13 de Mars 1665 *et madame Anne de Bex son épouse*); et Claire-Marie *de Bex*, alliée à Gilles-Louis *de Fosse* [1], fils d'Albert, leur fille Marie-Claire épousa Albert *Beckers*, jurisconsulte, bourgmestre de Liége, en 1674 et 1685.

2° Guillaume II *de Bex*, qui suit IX.

3° Françoise *de Bex*, alliée à Jacques *d'Ysem* dit *de Curtius*, chevalier et baron; seigneur d'Oupeye, Vivegnies, etc., originaire du duché de Gueldre [2].

[1] Issu d'une ancienne et illustre famille reçue dès longtemps au très-illustre chapitre de la cathédrale de Liége, ainsi que dans plusieurs autres chapitres nobles.

[2] Le premier auteur connu de cette famille fut Thierry *d'Ysem*, chevalier, qui se trouva en 1235, au tournoi que Florent comte de Hollande donna dans la ville de Harlem; le petit-fils de Thierry fut Loës *d'Ysem*, chevalier, qui épousa en 1335, la fille d'Alexandre *de Courtehoven (en latin Curtius)*, et c'est de là que leurs descendants ont porté depuis le nom *de Curtius*, ainsi que le rapportent plusieurs historiens liégeois.

La famille *de Curtius*, a été réputée pour la plus puissante de son temps. Le fondateur de cette opulence fut Jean *Curtius*, père de Jacques *d'Ysem* dit *Curtius*, époux de Françoise *de Bex*. Ce Jean *Curtius* s'était acquis des richesses immenses au service du roi d'Espagne, obtint de ce monarque la permission et sans déroger à sa noblesse, de frêter des navires dans le port de Légauez; il fonda avec son épouse Péronne *de Montfort*, le beau couvent et l'église des RR PP. capucins à Liége, où ils furent inhumés, ainsi que leur fils Jacques *de Curtius* et son épouse Françoise *de Bex*. La tombe de ces derniers est ornée des quartiers suivants : *de Curtius*, *de Montfort*, *de Lierneux*, *de Wertés*.

La descendance de Jacques *de Curtius* et de Françoise *de Bex* fut illustrée en les personnes de Henri baron *de Curtius de Waleff*, lieutenant général des armées de S. M. I., colonel propriétaire d'un régiment de dragons anglais. — Le baron *de Waleff* fut non-seulement un grand homme de guerre, mais il cultiva avec succès les sciences et les belles-lettres, laissant un grand nombre d'ouvrages encore estimés de nos jours.

La petite fille de Jacques *de Curtius* et de Françoise *de Bex*, héritière du nom et de la grande fortune des Curtius, épousa Philippe-Florent baron *de Flaveau de Louverval de la Raudière*, seigneur de plusieurrs beaux domaines, qui passèrent depuis dans les maisons *de Spangen* et *de Mérode*, par suite du mariage de Marie baronne *de Flaveau de Curtius de Louverval, etc.*, avec François comte *de Spangen*, dont la fille Victoire comtesse *de Spangen* épousa le 24 juin 1821, Werner comte *de Mérode*, possesseur actuel de la terre de Louverval.

X. Guillaume II *de Bex*, seigneur de Freloux, né l'an 1567, ı échevin de la souveraine haute cour de justice de la ville et ıcipauté de Liége, l'an 1591, par diplôme de S. A. S. E. C. ıest duc de Bavière, prince évêque de Liége.

l se maria l'an 1590 avec Marie *de Steel*, fille de François, valier, greffier des échevins de Liége, et de Marie *Racez kel?*) [1], mourut en 1628 et fut inhumé dans l'église de St-Mi-l, dans le caveau de ses ayeux.

'e ce mariage :

. Pierre IV *de Bex*, seigneur de Freloux, bourgmestre de ;e en 1623, 1632, 1637 et 1647. Ce bourgmestre, chéri du ple, fut enseveli auprès de ses ancêtres, dans l'église de saint hel.

épousa le 21 janvier 1619, Marie-Ide *de Halling*, fille de Jean, valier du S. E. R., échevin de la souveraine haute cour de ice de la ville et principauté de Liége, du temps du prince-Įue le duc Ferdinand de Bavière [2].

'e cette nnion :

' Anne-Agnès *de Bex*, née le 19 septembre 1634, alliée le 20 ıbre 1665, à Charles-Martin des barons *de Tornaco* [3].

łarie *de Steel*, était cousine germaine de Lambert baron *de Steel*, chevalier, ıeur de Boffus, Méan, etc., général d'artillerie au service de S. M. l'empereur emagne, gouverneur de plusieurs forteresses, son ambassadeur près des ;es électeurs, maréchal des armées impériales et du roi d'Espagne, tant en ıme qu'en Palatinat, aux duchés de Milan, royaume de Naples, en Afrique et nt la guerre contre les Turcs.

łarie-Ide eut une sœur du nom de Marguerite, qui épousa Conrard des libres ns *van der Heyden à Blisia*, et du S. E. R.; Famille qui a donné des Hauts s de Streel, des grands baillys des rives de la Meuse, des pairs de la principauté èché de Liége, des chambellans de S. M. I et R., des bourgmestres, des tréfon-, etc., etc.

Il eut pour quatrième aïeul Jean *de Tornaco*, chanoine tréfoncier, grand al de la cathédrale de Liége, etc., mort l'an 1516. La famille de Tornaco a racté des alliances avec celles *de Blaisel*, *de Cantacuzène*, *de Pfortzheim*, *ach*, *de Berlo*, *de Lannoy et de Berlaymont*. Les quartiers de noblesse d'Agnès

2° Catherine *de Bex*, mariée à Renaud *de Jaymaert*, chevalier du S. E. R., bourgmestre de Liége en 1646, colonel au service de S. M. I. très chrétienne, fils de Renard *de Jaymaert*, et d'Anne *de Lavaud Renard*.

3° Béatrix *de Bex*, épouse de Lambert *de Jaymaert*, chevalier du S. E. R. [1].

4° Jean V *de Bex*, qui suit XI.

Pierre IV *de Bex*, comme les bourgmestres de la Ruelle et de Beeckman, défendit énergiquement les privilèges et la liberté du peuple Liégeois, contre le despotisme du prince évêque Ferdinand de Bavière, qui ne résida presque jamais à Liége pendant son règne de 38 ans.

Après la sanglante capitulation de 1649, qui extermina le parti populaire des Grignoux et ramena triomphant à Liége le parti Bavarois, Pierre *de Bex* s'était retiré à Warremme, puis à Herstal s'y croyant à l'abri des persécutions du prince Maximilien de Bavière, qui avait succédé à son oncle en 1650, mais celui-ci fit

de Bex et de Charles *de Tornaco* existent à Liége dans l'église de St-Sévérin ; ils sont gravés sur la tombe de leur fille Gérardine-Barbe *de Tornaco*, alliée à Hubert-Pierre-Ferdinand *de Grumzel de Liers d'Ébènes d'Émal*, chevalier banneret et du S. E. R., libre baron de la Pestacalda de l'Incardino y Incardinoz, comte d'Eslins et *de Lichtenbourg*, grand échanson héréditaire de la principauté de Liége, ces quartiers sont : *de Grumzel*, *San Salvator*, *de Slins*, *de Boveignistier*, *de Goronne*, *de Warfusée*, *Coppez*, *Cardona*, *de Wignart*, *de Tornaco*, *de Walschart*, *de Charles*, *Huldenberg*, *de Bex*, *de Steel*, *de Haling*, *de Loup*.

[1] Cousin de Renard *de Jaymaert*, ainsi qu'on le voit par les quartiers de noblesse gravés sur la tombe de Lambert *de Jaymaert*, qui sont les suivants : *de Jaymaert*, *d'Hemricourt*, *de Baillet*, *de Jaymaert*, *de Bex*, *de Steel*, *de Haling*, *de Loup*.

La famille *de Jaymaert*, dont la noblesse est reconnue dans la principauté de Liége depuis 1380, fut reçue à l'état noble de la principauté, le 4 juin 1615, dans la personne d'un des derniers représentants de cette ancienne maison, qui fit preuve à cette époque des quartiers suivants : *de Jaymaert*, *de Famelleux*, *de Daelhem*, *de Looz-Corswarem*, *de Perelleux*, *de Hosden*, *de Montjoie*, *de Berlaymont*. Elle a aussi des alliances avec les maisons de *van der Noot*, *d'Ongnies*, *de Grimberghe*, *de Preud'homme*, *de Borne*, *de Bierzet*, *d'Hinnisdael*, *de Vinalmont*, *d'Eynatten*, *de Courtejoie*, *de Ryckel*, *de Lamboy et de Horion*.

arrêter Pierre *de Bex*, et on le condamna à mort en expiation des services qu'il avait rendus à la cause populaire pendant plus de 50 ans. M. le baron de Gerlache dans son excellente *Histoire de Liége*, page 268, dit : « Pierre de Bex fut arrêté et « amené à Liége où il perdit la tête sur un échafaud à l'âge de » 80 ans, il fut regretté (dit le P. Bouille) de bien de gens qui » le jugeaient digne d'une meilleure fortune pour sa grande » habileté dans les affaires, son intégrité et sa grande érudition » dans le droit. »

» Le prince avait témoigné l'intention de lui accorder son » pardon, pourvu qu'il le demandât, mais c'était un homme d'une » fermeté stoïque: les remontrances et les larmes de sa famille et » de ses amis ne purent induire l'inflexible vieillard à faire la » moindre soumission.

Lors de l'exposition des tableaux qui eut lieu à Liége en 1840, M. Vieillevoye, directeur de l'académie de peinture de cette ville, y exposa une magnifique toile représentant Pierre de Bex, résistant aux instances que lui font ses parents et ses amis, pour qu'il demande au prince son recours en grâce. Cette belle production dont le mérite ne tarda pas à être reconnu par le succès qu'elle obtint du public, eut l'honneur de la lithographie par suite d'une décision prise par la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts à Liége. Ce fut M. Charles Billoin qui s'en acquitta avec tout le talent qu'on lui connait : sous cette litographie, on lit ces mots : « Pierre de Bex était chéri du peuple dont il avait toujours » été le plus ferme appui sous le règne précédent ; cette popularité » avait été pour lui un titre de proscription. Le vieillard octo- » génaire passait les derniers jours de son honorable vie à » Waremme. Le 4 de février, au mépris des lois, il est amené à » Liége, chargé de chaînes ; de Bex pouvait obtenir sa grâce ; mais » il aurait cru flétrir son grand caractère en demandant pardon » d'un crime qu'il n'avait pas commis. Il tendit héroiquement » la tête sur les degrés de St.-Lambert, vingt deux jours après son

» arrestation. Avec lui expirèrent en quelque sorte toutes nos » libertés publiques. *Histoire des Révolutions Liégeoises*, page 317. — Bovy, *Promenades Historiques dans le pays de Liéges*, pages 50-51.

XI. Jean V *de Bex*.

Il épousa en 1651 Anne *de Winterbergh*, leurs testaments conjonctifs reposent en la cour des échevins de Liége, sous la date de 1675. Ils eurent un fils Pierre V *de Bex*, qui suit XII; leurs quartiers de noblesse sont marqués sur la sépulture de ce dernier et sont : *de Bex*, *de Steel*, *de Haling*, *de Brabant*, *de Winterbergh*, — *de Wärn* —.

XII. Pierre V *de Bex*, échevin de la souveraine cour de justice de la ville et principauté de Liége l'an 1687.

Il se maria avec Isabelle-Hyacinthe *de Guygoven*, fille de Jean *de Guygoven* [1], châtelain héréditaire de Colmont, et de Brigitte *de Cornet de Liverlo*.

De ce mariage :

XIII. Jean VI *de Bex*, chevalier du Saint Empire Romain.

Il épousa Marie-Thérèse *de Braz*, des seigneurs d'Avernas, Bertrais en partie; seigneurie qui depuis lors échurent totalement en partage aux familles des barons de Beeckman de Schore et des comtes des Enffans de Ghysegnies, par suite de mariage de Louise-Thérèse *de Braz* avec Philippe Antoine des barons *de Beeckman de Schore* et de Vieux Sart, dont l'héritière épousa François-Hypolite des comtes *des Enffans de Ghysegnies*, fils de Marie-Antoine et d'Isabelle comtesse *de Renesse de Wilpe*.

[1] La famille chapitrale *de Guygoven*, portant jadis le titre de baron *de Guygoven et de Thyne*, était connue au pays de Liége depuis le XIIIme siècle. Son premier auteur fut Jean chevalier *de Guygoven*, châtelain héréditaire de Colmont, mort l'an 1290. Cette maison a contracté des alliances avec les familles de *Duras*, *d'Oyembrugghe*, *de Chabot*, *de Berlo*, *de Kerckem*, *de Brandenbourg*, *d'Alsteren*, *de Lynden*, *de Warfusée*, *d'Elderen*, etc., etc.

De cette union :

XIV. Jean VII *de Bex*, chevalier du Saint Empire Romain.

Il s'allia en 1766 à Charlotte *de Goeswin*, fille de Ferdinand baron *de Goeswin*, lieutenant-général au service de S. M. l'empereur Charles VII et de LL. AA, les princes électeurs de Bavière et Jean-Théodore prince-évêque de Liége, ministre plénipotentiaire de S. A. P.

De cette alliance :

XV. Jean-Pierre-Joseph-Ernest *de Bex*, chevalier du S. E. R., né en 1767 et décédé à Liége, le 22 février 1845, *étant le dernier du nom de l'antique et illustre famille de Bex.*

Il se maria en premières noces l'an 1796, avec Marie-Agnès-Thérèse *de Grumzel de Liers Ebènes d'Emal*, petite fille de Hubert-Pierre-Ferdinand et de Gérardine-Barbe *de Tornaco*, sœur de Ferdinand-Hubert-Ernest-Joseph *de Grumzel de Liers Ébenes d'Émal*, chevalier banneret et du S. E. R., libre baron de la Pastacalda de l'Incardino-y-Incardinos, comte d'Eslin et de Lichtenbourg, échevin de la souveraine haute cour de justice de la ville et principauté de Liége, dernier de son nom, ne laissant de son mariage avec Éléonore baronne *de Goer de Herve*, de Foret et du S. E. R., qu'une fille et enfant unique, qui est madame la comtesse *vanden Steen de Jehay.*

Il se remaria en secondes noces avec Flore comtesse *de le Preud'homme de Fontenoy*, ancienne chanoinesse comtesse du chapitre noble de St-Catherine de Neuville en Bresse, fille du comte *de le Preud'homme de Fontenoy* et de N. baronne *de Villenfagne.*

Madame *de Bex*, survit à son mari.

Du premier mariage :

XVI. 1° Pierre-Ferdinand *de Bex*, né en 1797, mort en 1798.

2° Marie-Thérèse *de Bex*, épouse de Werner-Joseph de *Lamberts*, ancien officier au service de Bavière et de l'empire français, gouverneur de la Flandre-Orientale et du Limbourg, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

3° Lambertine *de Bex*, alliée à Louis chevalier *de Laminne*, fils de N. chevalier *de Laminne* et de Marie *de Raick*, dont postérité.

4° Louise *de Bex*, mariée à Henri baron *vander Straten Waillet* et de Charlotte *de Pouilly*, dont postérité.

5° Sophie *de Bex*, épouse de Louis baron *de Potesta*, chevalier de l'ordre de Léopold, conseiller de la cour d'appel de Liége, fils de Charles-René baron *de Potesta de Waleffe* et de Louise-Lambertine-Henriette baronne *de Rosen*, dont postérité.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET DE LA

ꟾORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

— L'Académie Royale des Sciences de Bavière entre en relation ꟾc l'Académie.

— MM. le duc d'Osuna et de l'Infantado, membre de l'Acaꟾnie Royale d'Histoire d'Espagne; Fuad-Pacha, ministre des ꟾires étrangères de la Sublime Porte; Calderon-Collantes, ꟾnistre des affaires étrangères de S. M. la Reine d'Espagne; de ꟾdrazo, premier peintre de la Reine, directeur du Musée Royal ꟾ Peinture et de l'Académie des Beaux-Arts de Madrid; de ꟾfarull, conservateur des archives d'Aragon, et Duran, direcꟾr de la Bibliothèque Nationale d'Espagne, chargent notre ꟾésident, M. le comte de Kerckhove, d'être auprès de l'Académie ꟾnterprête de leur gratitude et de leur satisfaction pour le titre de ꟾembre honoraire qu'elle leur a conféré. MM. le conseiller Föringer, ꟾbliothécaire de l'État à Munich, et le conseiller Bechstein, ꟾésident de la Société Archéologique de Henneberg, remercient ꟾalement l'Académie de les avoir associés à ses travaux.

— M. le comte de Kerckhove, président de l'Académie, fait part ꟾ la perte bien sensible qu'elle vient d'éprouver dans la personne ꟾ l'un de ses conseillers, M. Schayes, conservateur du Musée ꟾ Armures, l'un des archéologues les plus érudits de l'époque, ꟾteur de plusieurs ouvrages remarquables, qui lui avaient donné

une réputation européenne. Un grand nombre d'académies et sociétés savantes nationales et étrangères s'honoraient de le compter parmi leurs membres. Il appartenait à notre Académie depuis sa fondation. Il a fourni à nos Annales plusieurs travaux d'un haut intérêt. Il est décédé le 9 janvier 1859, à l'âge de 51 ans. Lorsque la mort est venue frapper cet estimable savant, il allait mettre au jour une nouvelle édition de son ouvrage intitulé : *Histoire des Pays-Bas sous la domination Romaine*, qui a eu un brillant succès. M. Schayes laisse un grand vide parmi nous, où il n'avait que des amis. Nos regrets sont sincères et sa perte est considérable pour notre Académie.

— M. Vander Heyden, secrétaire de l'Académie, annonce la mort de M. le docteur Baudens, inspecteur général du service de santé des armées françaises, ancien médecin de la maison du Roi Louis-Philippe, membre de plusieurs académies. Il jouissait d'une belle réputation médicale.

— M. le secrétaire annonce en outre d'autres pertes regrettables que l'Académie a éprouvées depuis la publication du dernier volume de ses Annales : ce sont celles de M. le comte de Beauffort, inspecteur général des sciences, lettres et arts au ministère de l'intérieur, membre honoraire; de M. le chevalier Marchal, conservateur honoraire des manuscrits de la bibliothèque royale, chevalier des ordres de Léopold, de la Rose du Brésil, de l'Aigle Rouge de Prusse, du Christ de Portugal et de la Légion d'honneur, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, auteur de divers écrits estimés, membre correspondant, dont M. Alvin, conservateur en chef de la bibliothèque royale, a fait connaître le mérite et les travaux littéraires, dans le remarquable discours qu'il a prononcé sur sa tombe.

Indépendamment de ces pertes nous devons ajouter que la mort nous a enlevé encore deux autres collègues très-regrettés, savoir MM. Charles Morren, professeur de botanique à l'Université de Liége, et Hennebert, secrétaire de la société historique et littéraire de Tournai, tous deux membres correspondants.

M. Morren, décédé à 51 ans, a fourni une brillante carrière

ientifique; ses travaux lui avaient valu son admission à la plupart s compagnies savantes nationales et étrangères, ainsi que sa mination de chevalier dans les ordres de Léopold, de l'étoile laire de Suède, de la couronne de Wurtemberg, de la couronne chêne des Pays-Pas et du Christ de Portugal.

M. Hennebert était un écrivain plein de mérite et de zèle. Une éressante Notice nécrologique lui a été consacrée dans le *Messer des sciences historiques*, etc., année 1858, 1e livraison, p. 109, r notre savant collègue le baron Jules de Saint-Génois.

L'Académie a reçu, depuis la publication de la dernière livraison ses Annales, les envois suivants :

1. De la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-ientales, le 11e volume de ses *Travaux*, 1858.

2. De la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, le me deuxième de ses *Mémoires et documents*, 1858.

3. De la Société de Littérature Néerlandaise de Leyde, le volume ses actes intitulés : *Handelingen der jaarlyksche algemeene verga-ing*, 1858.

4. De l'Académie Impériale des Sciences, inscriptions et belles-tres de Toulouse, le tome II de ses *Mémoires*, 1858.

5. De la même, son *Annuaire* pour l'année académique, 1858-59.

6. De l'Académie Royale d'Histoire d'Espagne, la *Liste de ses embres*.

7. De la Société des Sciences et Arts de Batavia, le XXVIe olume de ses *Mémoires*.

8. De la même, la série des livraisons de 1856 de l'intéressant ecueil qu'elle publie sous le titre de : *Tydschrifl voor indische al- land- en volkenkunde*.

9. De l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de elgique, les nos 9, 10, 11 et 12 de son *Bulletin* du tome 5.

10 De la même, son *Annuaire*, de l'année 1859.

11. De la Société de Médecine d'Anvers, les livraisons d'octobre, ovembre et décembre de ses *Annales*, 1858.

12. Du journal intitulé : *l'Institut*, plusieurs numéros.

13. Du Comité flamand de France, le n° 11 et 12 de son *Bulletin*, 1858.

14. De la Société des Sciences Médicales et Naturelles de Bruxelles, les cahiers de décembre 1858, de janvier et de février 1859 de son *Journal*.

15. De l'Académie royale de Médecine de Belgique, le n° 1 du tome II de son *Bulletin*, 1858.

16. De la Société Archéologique de l'Orléanais, le n° 30 de son *Bulletin*, 1858.

17. De la Société des Antiquaires de Picardie, le n° 3 de son *Bulletin*, 1858.

18. De la Société des Antiquaires de l'Ouest, ses *Bulletins* du 3e trimestre de 1858.

19. Du Bibliophile Belge, les 5e et 6e cahiers du tome XIV de son *Bulletin*, 1858.

20. Du Journal de l'Imprimerie et de la Librairie en Belgique, plusieurs nouveaux numéros de son *Bulletin d'annonces*.

21. De la direction du Journal Belge de l'Architecture, la 10e livraison, 8e année de son *Journal*.

22. De la direction du Recueil périodique intitulé : *The Atlantis*, le N° 3 ; janvier 1859.

23. De la direction du Recueil périodique intitulé : *Messager des sciences historiques*, etc. de *Belgique*, la 1re, la 2e et la 3e livraisons de l'année 1858.

24. M. l'abbé Corblet, membre correspondant de l'Académie, le N° 1, janvier 1859, de sa *Revue de l'art chrétien*.

25. Du même son *Essai Historique et Liturgique sur les ciboires et la Réserve de l'Eucharistie*, 1858.

26. De M. de Pontaumont, membre correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Recherches généalogiques et héraldiques sur la famille Nicolazo de Barmon et ses alliances*.

27. Du T. R. Père Terwecoren, les livraisons de novembre et décembre 1858, et de janvier et février 1859, de son recueil intitulé : *Collection de Précis historiques*.

28. De M. le baron J. de Saint-Génois, conseiller de l'Académie, a Notice intitulée : *Het Vlaemsch in het noorden van Frankryk*, 1858.

29. De M. le comte de Kerckhove, président de l'Académie, *Almanach de Gotha* de 1859.

30. Du même, *l'Histoire de Cristophe Colomb.*

31. De M. Van Dale, membre correspondant de l'Académie, son nnuaire zélandais, *Cadsandria* de 1858.

32. De M. Jacob Karsman, membre-directeur de l'association íéerlandaise Artistique, etc., son recueil de poésie intitulé : *Harplanken*, 1857.

33. De M. le chevalier Carlo Padiglione, de Naples, membre de lusieurs académies, son *Éloge du chevalier Rafaël Pasca*, 1858.

34. De M. Adolphe Mathieu, membre correspondant de l'Acaémie, son volume *d'OEuvres en vers.*

35. De M. l'abbé Carnel, membre correspondant de l'Académie, es *Chants Liturgiques d'Adam de la Bassée*, 1858.

36. De M. Théophile Lejeune, membre correspondant de l'Acaémie, sa Notice sur *l'Ancienne Abbaye de l'Olive*, 1858.

37. De M. Perreau, membre correspondant de l'Académie, son *Essai de Monographie des Méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas*, 1858.

38. De M. le docteur José Carreras y Xuriach, secrétaire de 'Académie Royale de Médecine de Barcelone, membre correspon-lant de l'Académie, son *Discours Académique* prononcé, le 29 avril 857, à l'Académie de Barcelone.

39. Du même, son discours intitulé : *Sobra la Responsabilidad le los actos humanos.*

40. Du même, sa *Dissertation* soutenue à l'université centrale oour obtenir le grade de docteur en médecine, 1856.

41. De M. le commandeur de Castellanos, membre correspon-lant de l'Académie, un exemplaire de la médaille qu'a fait frapper n son honneur, en 1838, la Société numismatique de Madrid, lont il est le fondateur.

42. De M. Gustave van Hoorebeke, membre correspondant de

l'Académie, sa brochure intitulée : *Fondations de la vertueuse et bienfaisante Demoiselle Jossine-Marie-Cardon*, béguine et supérieure du couvent ter Spiegelen au grand-béguinage à Gand, 1858.

43. Du même, son *Esquisse biographique du baron de Giey*, maréchal de camp, (1649-1733), 1858. Le général Guillaume-Gabriël de Giey, dont notre honorable confrère M. van Hoorebeke publie la biographie, fut un de ces braves que la Belgique cite avec orgueil. Il appartenait à l'une de nos anciennes et meilleures familles nobles, qui a fait un grand nombre d'illustres alliances. Ses seize quartiers de noblesse étaient : *de Giey, de Vinghes, de Frometz, de Massey, de Gevigny, de Provost, de Montigny, de Carendessen, Meynaert, de Walsche, de Prez, Morel, de Kerckhove-Varent, de Bevere, de Rycke, Heureblock.*

44. De M. Alexandre Schaepkens, membre correspondant de l'Académie, deux Notices, dont l'une *sur l'église Saint-Martin de Saint-Trond*, et l'autre *sur les cloches et de leur usage*. Ce dernier travail est d'un grand intérêt archéologique. Dans un cadre très-resserré, notre honorable confrère donne l'histoire des cloches et des clochettes de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance. Il y ajoute plusieurs dessins fort remarquables d'anciennes cloches religieuses et d'une cloche de justice, qui surtout ne peut manquer d'exciter vivement l'attention des archéologues. M. Schaepkens termine son travail par l'historique des carillons et signale un grand nombre de noms de fondeurs de cloches et de matériel de guerre. Il cite exactement les auteurs anciens et modernes qui ont traité le même sujet.

SUITE AU TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

CONTENU DANS LE XIe VOLUME DES ANNALES.



Membres correspondants.

MM.

AQUILO Y FUSTER (don MARIANO), conservateur de la Bibliothèque publique de Valence, membre de plusieurs Académies, etc.

ASSAS (le chevalier don MANUEL de), membre de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, conservateur adjoint de la Bibliothèque de cette Académie, chevalier de l'ordre royal de Charles III, etc., à Madrid.

BOFARULL (don ANTONIO de), conservateur des archives de la couronne d'Arragon, etc., à Barcelone.

CARRERAS (le docteur JOSEPH), secrétaire de l'Académie royale de Médecine, etc., à Barcelone.

GOICOECHEA (don MANUEL de), conservateur adjoint de la Bibliothèque de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, etc., à Madrid

HARTZENBUSCH (don JUAN EUGENIO), premier bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, etc., à Madrid.

Membres honoraires.

MM.

BECHSTEIN (LOUIS), conseiller et bibliothécaire de la cour de Saxe-Meinungen, président de la Société d'Archéologie de Henneberg, etc.

BOFARULL (don MANUEL de), directeur des archives de la couronne d'Arragon, etc., à Barcelone.

CALDERON COLLANTES (SATURNINO), premier secrétaire d'État au département des Affaires Étrangères de S. M. la Reine d'Espagne, etc.

DURAN (don AUGUSTINO), directeur de la Bibliothèque nationale, etc., à Madrid.

FRIAS (le duc de), membre de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, etc., à Madrid.

FUAD-PACHA, ministre des Affaires Étrangères de S. M. I. le Sultan, etc.

LLOUBES (AUGUSTE), ancien maire de Perpignan, membre du Conseil Général, juge au Tribunal de Commerce, président de la Société d'Agriculture, sciences, lettres, et arts des Pyrénées orientales, etc., à Perpignan.

MADRAZO (don PEDRO de), premier peintre de la S. M. Reine d'Espagne, directeur du Musée royal de peinture et de l'Académie royale des Beaux-Arts, etc., à Madrid.

MERCADER (don JOAQUIN de), antiquaire, membre de plusieurs académies, etc., à Barcelone.

OSUNA ET DE L'INFANTADO, comte-duc de Benavente et d'Arcos, prince d'Eboli, (le duc de) etc., à Madrid.

RIPALDA (le comte de), président de l'Académie royale des Beaux-Arts de Valence, membre de plusieurs Académies, etc., à Valence.

RIVAS (le duc de), président du Conseil de l'Académie royale des Beaux-Arts, etc., à Madrid.

SAN-MIGUEL (le duc de), président de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, maréchal des armées Espagnoles, commandant en chef du corps royal des Hallebardiers de la reine, etc.

STRATEN-PONTHOS (le comte F. VANDER), président de la Société Archéologique de la Moselle, membre de plusieurs Académies, etc., à son château de Ponthos, province de Luxembourg.

NOTE SUR L'ADMINISTRATION

DE LA

JUSTICE CRIMINELLE AUX PAYS-BAS

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

PARTICULIÈREMENT EN CE QUI CONCERNE L'USAGE ET L'ABOLITION DE LA TORTURE;

PAR

M. L. GALESLOOT,

membre correspondant de l'Académie.

Les personnes qui connaissent l'ancien droit de nos provinces, savent que l'usage de la torture y était généralement prescrit, soit par les coutumes, soit par les édits des souverains; elles n'ignorent pas non plus qu'en matière criminelle, les magistrats des villes et les gens de loi des seigneuries, possédant la haute justice, jugeaient sans appel. De ces deux pratiques, c'est-à-dire de l'application de la torture, laissée au jugement de gens de loi de la campagne, souvent ignorants, et du pouvoir exorbitant qui leur était attribué de prononcer des sentences allant jusqu'à la peine de mort, nais-aient de graves abus sur lesquels le gouvernement des Pays-Bas ut sans cesse les yeux ouverts. Ce fut principalement durant le ours du siècle dernier [1] qu'il s'occupa de cette matière qui mportait si essentiellement à la sécurité de personnes. Ainsi, ous devons aux travaux de la Commission royale qui publie

[1] Cette importante question avait cependant déjà été discutée par nos juris-onsultes, à la fin du XVIIe siècle.

en ce moment les anciennes lois du royaume, la connaissance de deux circulaires que le gouvernement adressa aux conseils de justice des provinces, afin de se servir de leurs lumières pour les réformes qu'il se proposait d'introduire dans cette branche de l'administration de la justice criminelle. Bien que ces circulaires aient été publiées dans les procès-verbaux des séances de la Commission des anciennes lois [1], j'ai jugé nécessaire de les reproduire ici. Mon dessein, en cela, est de tant mieux faire comprendre l'objet de cette notice, où j'ai consigné le fruit des recherches auxquelles j'ai dû me livrer, sur la matière en question, dans les Archives générales du royaume, par suite de la position que j'occupe près de la Commission précitée.

Circulaire du comte de Cobenzl adressée aux conseils de justice sur les inconvénients qui résultaient de ce que les gens de loi des villages portaient des sentences en matière criminelle, et sur les moyens de remédier à ces inconvénients.

CHARLES, comte du Saint-Empire Romain, de Cobenzl, chevalier de la Toison d'Or, chambellan, conseiller d'État intime actuel, et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Impératrice, Reine Apostolique de Hongrie et de Bohême, pour le gouvernement général de Pays-Bas, etc.

Chers et bien amés, si l'administration de la justice en général exige les attentions continuelles du gouvernement, la justice criminelle, en particulier, doit faire l'objet le plus essentiel de ses soins, puisque, d'un côté, le repos et la sûreté publique en dépendent, et que, d'un autre côté, la forme à observer dans les procédures criminelles et les précautions à prendre dans leurs jugements intéressent de près, non seulement la fortune, mais aussi la vie et l'honneur des citoyens. Ces considérations importantes ont fait que, dans plusieurs cours supérieures de justice de ces pays, le nombre des juges qui portent quelque sentence ou provision en matière criminelle, ne peut pas être moindre que de sept. Mais, tandis que cela s'observe avec

[1] Tome 1er, pp. 323 et 325.

exactitude, il paroît très-inconséquent et contraire à des maximes si sagement adoptées, que des gens de loi des seigneurs hauts justiciers portent leurs sentences, même celles qui condamnent à mort, sur l'avis de deux ou trois aviseurs ou échevins jurisconsultes, souvent peu capables, et nullement instruits de la jurisprudence criminelle. Il y a longtemps que nous regardons cette pratique comme un véritable abus, très-nuisible au bien public, et en même temps aux seigneurs hauts justiciers, puisque la façon informe dont se fait, le plus souvent, la parinstruction de ces procédures criminelles en augmente considérablement et mal à propos les frais, dont les seigneurs hauts justiciers se plaignent continuellement. Mais, comme l'usage en question, tout mauvais qu'il paroît, est très-ancien, et que, d'un autre côté, les moyens d'y remédier pourroient varier selon la constitution des respectives provinces de ces pays, notre intention est que vous examiniez cette affaire avec toute l'attention que l'importance de l'objet exige, et que, de suite, vous nous rendiez votre avis sur la manière dont il pourroit être pourvu, dans votre province, aux inconvéniens prétouchés. Et comme nous sommes de plus informé qu'une partie des irrégularités qui se commettent dans les procédures criminelles, provient de ce qu'on n'observe point partout uniformément l'ordonnance du 9 juillet 1570, concernant le stile et manière de procéder en matière criminelle, nous vous ordonnons aussi de nous aviser s'il ne seroit pas nécessaire ou convenable d'ordonner que tous les tribunaux seront tenus de suivre exactement la susdite ordonnance [1]. A tant, etc. De Bruxelles, le 7 août 1765.

Circulaire du prince Charles de Lorraine adressée aux conseils de justice et qui, en leur rappelant la circulaire précédente, les charge de s'expliquer sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas d'abolir la torture et la marque.

CHARLES-ALEXANDRE, administrateur de la grande maîtrise en Prusse, grand maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne et en Italie, duc de Lorraine et de Bar, etc., lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas.

Chers et bien amés, comme vous restez en défaut de rendre l'avis qui

[1] On sait que l'ordonnance du 5 juillet 1570, avec celle du 9 suivant, promulguée sous le gouvernement du duc d'Albe, resta le code criminel des Pays-Bas, jusqu'en 1794.

vous a été demandé par lettres du 7 août 1765, concernant la disposition à faire pour la meilleure administration de la justice criminelle, nommément au plat pays, et qu'il convient qu'une matière de cette importance soit mise au plus tôt en état d'y être délibéré, nous vous faisons la présente, pour vous ordonner, comme nous vous ordonnons, d'y satisfaire, et de nous rendre ledit avis le plus promptement qu'il sera possible, en vous expliquant, en même temps, s'il conviendroit ou s'il ne conviendroit pas d'abolir la torture et la marque. A tant, etc. De Bruxelles, le 16 avril 1766 [1].

Nonobstant les louables intentions dont le gouvernement était animé, ainsi que nous venons de le voir, il ne fut pas remédié d'une manière efficace aux abus qu'il signalait et que l'on comptait, du reste, faire disparaître dans un nouveau code criminel destiné à tous les tribunaux des Pays-Bas [2]. Les projets du gouvernement, relativement à la torture, dont l'usage aurait été également condamné dans ce code, passèrent par différentes

[1] La Commission royale pour la publication des anciennes lois publiera prochainement, dans le tome III de ses procès-verbaux, les réponses que les conseils de justice firent aux deux circulaires qui précèdent. Ces réponses sont d'un très-haut intérêt au point de vue de l'histoire de la législation aux Pays-Bas. Mais, il est pénible d'y voir qu'à l'exception du conseil de Gueldre, les autres tribunaux supérieurs des provinces opinèrent pour le maintien de la torture.

Nous insérons ici à titre de renseignement, une troisième circulaire qui est inédite, et qui montre que dès 1728, le gouvernement avait à cœur de réformer les abus si souvent rappelés dans cette notice. Cette circulaire, adressée aux conseillers fiscaux des conseils de justice, n'eut pas de suite et resta sans effet. Voici comme elle était conçue :

L'Empereur et Roi,

Comme par nos lettres du 6 juin dernier (a), nous vous avons fait connoître que nous étions informé que, dans les conseils de nos provinces et autres tribunaux de justice, il y avoit de la différence de stile et usage dans la vuidange des procès criminels, aucuns passant à la condamnation des accusés quand la preuve des excès leur imposés est claire, que d'autres requièrent, par-dessus la conviction des crimes, la confession des accusés, soit volontaire ou par la torture, quoique ce dernier usage ait été réprouvé et déclaré abusif par l'article 61 du placard du 5 juillet 1570 et autres décrets postérieurs, et que, pour établir un pied fixe sur lequel on devra se régler à l'avenir, nous avons demandé votre avis à raisonner sur cette matière, à rendre le plus tôt possible qu'il se pourroit, sans que jusques à présent vous y ayez satisfait : c'est pourquoi nous vous faisons la présente, pour vous ordonner itérativement de le faire sans ultérieur délai. A tant, etc. De Bruxelles, le 2 août 1728.

[2] Ce code resta à l'état de projet. Il en sera parlé plus loin.

(a) Je ne suis pas parvenu à trouver ces lettres aux Archives du royaume.

phases que nous allons faire connaître. Il en fut de nouveau question en 1771. Par un billet du secrétaire d'État et de guerre, du 24 février, le prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, invita le conseil privé à donner son avis sur les moyens de faire cesser le cruel usage de la torture, ou du moins sur les mesures à prendre pour parvenir à la conviction des accusés, sans se mettre dans la triste nécessité d'arracher leur aveu par la force et par la rigueur des tourments. Le conseil, dans l'extrait de protocole de ses délibérations qu'il soumit au gouverneur général, rappela que les conseils de justice avaient été entendus, à cet égard, en 1766. Il fit remarquer que, sauf le conseil de Gueldre, tous les autres conseils s'étaient prononcés pour le maintien de la torture, dans tous les cas. Mais il ajoutait que les conseils s'appuyaient, dans leur manière de voir, sur le prétendu danger qu'il y aurait pour l'État et sur les inconvénients qui résulteraient de la révocation de cet usage; il finissait en proposant de consulter de nouveau les conseils sur un objet aussi important et de leur adresser un mémoire où l'on ferait ressortir les inconvénients réels de la torture. Ce mémoire était préparé d'avance. Il avait pour titre : *Observations sur la torture*, et était l'œuvre du conseiller de Fierlant, qui devint plus tard président du grand conseil de Malines. Par une résolution prise le même jour (13 avril 1771), le conseil privé fit la proposition de soumettre aux conseils de justice un autre mémoire, qui se rattachait également aux lois pénales, en ce qu'on y proposait l'établissement d'une maison de correction dans chaque province et par suite l'abolissement des peines afflictives, conformément aux idées qu'il avait déjà émises dans une consulte du 17 décembre 1770[1]. Le prince Charles de Lorraine ayant goûté les idées du conseil, les deux mémoires furent adressés aux tribunaux supérieurs par une circulaire du 22 juin suivant.

[1] Le deuxième mémoire était intitulé : *Observations sur l'insuffisance et les inconvénients des peines afflictives et sur les avantages qu'il y auroit à les remplacer par des maisons de force.*

Les conseils de justice mirent peu d'empressement à envoyer leurs avis, car on ne possède aux Archives du royaume que celui du conseil de Gueldre. Le conseil de Flandre ne répondit même aux circulaires du 7 août 1765 et du 16 avril 1766, qu'en 1777 et en 1778. Tant la magistrature était contraire à toute innovation, alors même qu'il s'agissait d'adoucir la rigueur de lois conçues à une époque où les mœurs étaient encore empreintes de cruauté ! [1] Mais tels n'étaient point les sentiments qui prévalaient chez les membres du conseil privé, grâce surtout à l'initiative d'un ministre humain et éclairé, le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas. Dès lors, il fut admis en principe qu'on ne permettrait plus l'usage de la torture. C'est ainsi qu'en 1774 et en 1775 il se présenta différents cas où le gouvernement défendit à des tribunaux subalternes de donner suite à des sentences prononcées par eux et qui comportaient cette terrible épreuve [2]. En 1776 la torture fut abolie dans les tribunaux militaires des Pays-Bas. Un billet de Marie-Thérèse à ses ministres, daté du 3 janvier de cette année [3], donna lieu à cette réforme qu'on ne pouvait parvenir à effectuer ailleurs. Le conseil aulique de guerre, à Vienne, ayant, en conformité de ce billet, adressé un rescrit sous la date du 8 du même mois, au général commandant des troupes aux Pays-Bas, pour l'informer que l'Impératrice avait supprimé la question dans tous ses États héréditaires, le conseil privé fut chargé par une dépêche du prince Charles de Lorraine, du 19 février, de lui faire savoir s'il convenait, ou non, que le général

[1] Dans un édit de Charles-Quint, du 11 avril 1540, avant Pâques, sur les vagabonds, souvent confirmé depuis, il est déclaré pour *loi perpétuelle* « l'oysiveté » de ceulx qui n'ont aucun revenu, retenu ou service et non exerceant mestiers, » estre indice souffisant à torture et question, n'est qu'il soit vaillablement purgé. » (Voy. les *Plac. de Fland.* liv. 1er, p. 18).

[2] De cette époque (1774) date aussi une circulaire du gouvernement dont le but était de rendre instantanée la mort des grands criminels condamnés au supplice de la roue et du feu. (Voy. les *Procès-verbaux* de la Commission des anciennes lois, t. I, p. 328.)

[3] *Ib.*, t. I, p. 328.

commandant communiquât ce rescrit aux juges militaires, afin de lui donner force de loi. Le conseil répondit qu'il ne voyait pas d'obstacle à ce que la notification du rescrit eût lieu. Il dit à cette occasion « que, quoique relativement à la législation de » ce pays-ci, l'abolition de la torture, dont le gouvernement » s'occupe déjà depuis quelques années, ne puisse pas être » décidée encore, cet objet, sur lequel les tribunaux supérieurs » ont fait une quantité d'observations, avoit été remis pour faire » partie du nouveau code criminel qu'il s'agit d'émaner; rien » n'empêche cependant que, pour le militaire, qui fait un ordre » entièrement isolé dans la société, et dont la jurisprudence n'a » d'aucun chef rien de commun avec notre législation, la loi » reprise audit rescrit n'ait lieu même dans ce pays-ci. »

Il est souvent question à cette époque, dans les registres aux délibérations du conseil privé, du code criminel cité dans l'extrait qui précède. En 1781, pendant le séjour de l'empereur Joseph II aux Pays-Bas, il lui fut présenté un mémoire anonyme relatif à la réforme des lois et de l'administration de la justice. L'auteur s'y élevait contre l'usage de la torture et contre l'abus, déjà signalé, de l'exclusion de tout appel en matière criminelle. Le conseil privé, auquel le mémoire fut communiqué, fit remarquer, sur le point de la torture, que les tribunaux, même ceux qui croyaient qu'elle ne devait pas être abrogée entièrement, reconnaissaient avec l'auteur du mémoire qu'on ne pouvait en permettre l'application qu'à des juges éclairés, et qu'il fallait nécessairement en faire cesser l'abus. Il rappelait ensuite combien l'humanité souffrait de ce qu'il n'y avait pas d'appel des condamnations à mort, portées souvent par deux avocats, jeunes et inexpérimentés, que les juges subalternes s'adjoignaient dans leurs jugements [1].

[1] Il est surprenant de lire dans une consulte du conseil privé du 14 juillet 1783 que « c'est l'embarras de pourvoir aux dépenses qu'occasionneroit une instruction » de cause plus régulière et dirigée par des employés plus habiles et plus sûrs, et qui » résulteroient d'un jugement de procès criminels à porter par un nombre suffisant » de juges éclairés et bien qualifiés, qui a fait constamment la pierre d'achop-

Ces sages considérations, qui tenaient au mouvement de réform qui s'opérait alors dans les esprits, engagèrent, en 1782, le gou vernement à créer une jointe pour la révision des lois civiles e criminelles [1]. C'était dans les nouveaux codes qui devaient êtr rédigés par cette jointe, qu'il comptait faire disparaître les abu que nous avons signalés, entre autres celui de la torture. E attendant, il trouva le moyen d'abolir cette peine d'une manièr indirecte, et signala en même temps la contradiction qui exista sur ce point entre ses actes et la législation en vigueur. En 178 les hommes de fief du pays de Waes avaient condamné u malfaiteur à la question. Le conseil privé, informé à temps, ava donné connaissance de ce fait aux gouverneurs généraux. Ceux-c dans leur réponse, firent observer au conseil que la torture resta en usage chez les juges inférieurs, dans tous les cas où on recourait pas au gouvernement, tandis que ce dernier ne manqu

« pement contre laquelle ont échoué ou se sont arrêtés tous les projets imagi
» pour faire cesser les abus qui choquent également l'humanité et le bon ordre

Déjà en 1771, le gouvernement avait avisé en vain aux moyens de couv d'une manière régulière, les dépenses pour l'administration de la justice crimin au plat pays ; il avait consulté les états des provinces à cet égard, par circulaire du 21 mai (*Procès-verbaux* de la Commission, t. Ier, p. 326). Dans c circulaire sont exposées toutes les irrégularités dont parle le conseil privé.

[1] Le président de cette jointe était le chancelier de Brabant, de Crumpipen, fut spécialement chargé de la rédaction d'un code criminel. On conserve, Archives du royaume, les cinq premiers chapitres d'un projet de code qui son fruit du travail, moins du chancelier de Crumpipen que du conseiller au conseil Brabant, de Robiano, qui s'était chargé de le rédiger. M. de Crumpipen soumit projet aux gouverneurs le 30 septembre 1785. Dans le rapport qui y est join il dit « qu'il s'est fait un devoir (avec le rédacteur) de suivre dans ce travail
» règles du droit de la nature, celles d'une sage philosophie et le vœu de l'hum
» nité, par préférence à ces lois anciennes, presque toutes marquées au coin
» l'ignorance ou d'une sévérité excessive ; à ces maximes déraisonnables, à
» usages révoltants, transmis d'âge en âge, et dont les juges, même les p
» instruits, font souvent un scrupule de s'écarter. »

Ce passage est trop remarquable pour le laisser passer inaperçu. Il convie d'ajouter que le projet en question est tiré en grande partie d'un mémoire s la législation criminelle, dû au président du grand conseil de Malines, de Fierla Ce jurisconsulte s'était occupé de la réformation de la justice criminelle, d l'année 1777.

pas de l'interdire lorsque ces cas parvenaient, par hasard, à sa connaissance. Ils lui firent comprendre la contradiction qui résultait de cet état de choses, qu'il était sage de faire cesser. Ils le chargèrent, en conséquence, de s'expliquer sur ce que, en attendant une disposition générale et publique, il convenait de faire pour mettre les juges d'accord avec les vues du gouvernement. Le conseil sut à la fois remplir celles-ci et respecter le texte des lois qui n'avaient pas été légalement abrogées. Il proposa aux gouverneurs généraux de déclarer par un décret, qu'aucun juge ne pourrait exécuter une sentence portant condamnation à la torture, sans en avoir référé au gouvernement et sans avoir attendu ses ordres. C'est ce qui donna lieu à une circulaire ou décret du 3 février 1784, rendu au nom de l'Empereur [1], qui ordonnait à tous juges, avant de prononcer ou de faire exécuter un jugement portant condamnation à la torture, d'en soumettre le projet au gouvernement. Ce fut encore d'après ces principes qu'au mois de septembre suivant, le gouvernement notifia aux juges de l'office du prévôt de l'hôtel, que sans user aucunement de la torture, pas même de la comminatoire, ils s'appliquassent à trouver d'autres moyens de convaincre les coupables. Un cas des plus atroces, où il interposa son autorité, fera mieux voir que c'était un parti pris chez lui de ne plus permettre l'application à la question, bien que cette cruelle coutume fût enracinée dans les mœurs et dans les traditions des juges et du peuple. En 1785, un criminel, dont on ne peut se rappeler le nom sans frémir, tant ses crimes inspirent d'horreur, un nommé Van Geloen, habitant de la châtellenie d'Ypres, marié quatre fois, est accusé d'avoir empoisonné successivement ses quatre femmes, une sœur de la troisième et deux de ses enfants. Il restait à obtenir les aveux de ce monstre, au moyen de la torture ordinaire et extraordinaire, à laquelle il avait été condamné par les échevins de la salle de la châtellenie. Certes, c'était le cas ou jamais de faire

[1] *Procès-verbaux* de la Commission des anciennes lois, t. I, p. 331.

une fois encore, usage d'un moyen pour parvenir à la vérité, cruel, sans doute, mais qui, après tout, était permis par les lois. Cependant, sur les conclusions du conseil privé, le gouvernement ne voulut point y consentir, nonobstant les pressantes sollicitations des magistrats de la châtellenie d'Ypres. Nous transcrirons ici les raisonnements que le conseil fit valoir à l'appui de sa résolution, qui entraîna aussi celle du gouvernement. « Si la torture, dit-il, » pouvoit dans aucun cas être regardée comme un moyen dont » l'on peut faire usage pour parvenir à la conviction d'un accusé, » ce seroit sans doute dans celui-ci. Les crimes dont cet homme » est accusé sont des forfaits horribles, commis dans le secret et » dont on ne peut guère espérer de le convaincre à suffisance de » droit, sans son aveu.

» D'un autre côté, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait des » présomptions et des indices les plus forts qui chargent l'accusé » d'être l'auteur des forfaits dont il est prévenu, surtout à l'égard » de sa dernière femme et de son enfant, nommé François. Il » conste que l'une et l'autre sont morts empoisonnés, et il y a » des indices très-forts que c'est lui qui leur a donné le poison. » Mais, malgré ces circonstances, le raisonnement simple qui a » fait proscrire la torture, milite ici comme dans tout autre cas : » ou les preuves qu'on a à charge de cet homme prouvent qu'il » est coupable, et dans ce cas il doit être condamné à la peine » de ses crimes, ou ces preuves ne sont pas suffisantes, et alors » il est injuste de lui faire subir les peines violentes de la torture » qu'il ne conste pas qu'il ait méritées, d'autant moins que les » tourments qu'on lui feroit subir ne pourroient jamais en » arracher qu'un aveu très-incertain.

» D'après ces observations et les principes que le gouvernement » a adoptés sur cette matière, le conseil estime qu'il y a lieu » d'informer les juges de la châtellenie d'Ypres que, sans appli- » quer l'accusé à la torture, ils le jugent d'après les preuves » faites. »

Par une de ces étranges contradictions, inséparables des choses

humaines, quelques années plus tard, nous voyons le conseil privé lui-même méconnaître les principes de élévés qu'il s'était montré si jaloux de défendre. Il est vrai que c'était en 1792, et que la cause de ce révirement pouvait tenir, soit aux troubles qui avaient eu lieu en 1790, soit à l'état critique où était alors la société. Toujours est-il que, par un décret du 26 juin 1792, le magistrat d'Anvers reçut du gouvernement l'autorisation, qu'il avait sollicitée, d'appliquer à la question un individu, accusé d'un double assassinat. Consulté par les gouverneurs généraux, le conseil privé avait simplement répondu que la dépêche du 3 février 1784 n'avait pas supprimé la torture, mais que LL. AA. RR. s'étaient toujours refusées de laisser exécuter les sentences qui entraînaient cette peine. Il concluait en disant qu'on pouvait, dans le cas présent, permettre au magistrat d'Anvers de donner suite à sa sentence. Non-seulement les gouverneurs généraux se conformèrent à cet avis, mais ils rejetèrent la demande de la mère du condamné qui demandait la grâce de son fils, auquel, à deux reprises différentes, on avait fait subir cette cruelle épreuve, sans qu'on eût pu lui arracher l'aveu de son crime. Le chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz, n'approuva pas la marche que le gouvernement des Pays-Bas avait suivie dans cette affaire. Une lettre qu'il écrivit au comte de Metternich, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, en date du 26 août 1792, montre que, selon lui, il n'y avait pas lieu de faire usage du moyen proposé par le magistrat d'Anvers pour connaître la vérité.

Ainsi, à Vienne on restait conséquent avec les principes d'humanité qui avaient prévalu sous le règne de Marie-Thérèse, principes qui avaient été sanctionnés sous celui de Joseph II et qui du reste, répondaient aux idées émises vers cette époque, par les grands criminalistes Beccaria et Filangieri, partisans zélés de l'abolition de la torture.

ALBERT ET ISABELLE
EN BELGIQUE;

PAR

M. le Docteur VALLEZ,

Chevalier de l'ordre I. R. de St.-Stanislas de Russie, Membre effectif de l'Académie, etc.

C'était un beau jour pour Bruxelles que le 5 septembre de l'année 1599.

Dès le matin, la nature semblait s'être concertée avec l'événement que l'on attendait; car une pluie fine et glacée, vraie pluie d'automne, qui n'avait cessé de tomber depuis plusieurs jours s'arrêta tout à coup vers le milieu de la nuit du 4 au 5, et un vent assez violent, s'étant levé sur la ville, sécha du même coup d'aile le sol humide, et balaya d'Occident en Orient les sombres nuées qui depuis 3 jours planaient dans le ciel comme des oiseaux funèbres; bientôt le soleil dégagé de ses voiles, versa peu à peu à nos aïeux ses trésors de chaleur et de lumière, chaleur un peu tiède, lumière un peu blonde, qui ne s'harmoniaient que mieux avec la douce ivresse qui paraissait animer tous les cœurs.

Six heures du matin venaient de sonner à Ste-Gudule, et déjà tout Bruxelles était sur pied et en haleine : les fronts rayonnaient, les bouches souriaient, les mains se pressaient mutuellement, et dans tous les regards on lisait la joie et l'espoir. Tout-à-coup du sein d'un groupe s'échappa un homme qui semblait commander aux autres; grand, fort, énergique, toute sa personne expliquait l'ascendant qu'il devait exercer sur les masses; se tournant vers ses compagnons : mes amis, ce jour doit finir nos malheurs, dit-on;

otre pays trop longtemps courbé sous le joug étranger doit se relever afin libre et indépendant sous la souveraineté des Archiducs lbert et Isabelle.

On les dits bons et disposés en notre faveur; Dieu le veuille, ies amis! Car nos pères et nous avons laissé bien du sang sur le hamp de bataille et à la hâche du bourrau, depuis que le roi hilippe II eut la fatale idée de nous envoyer le duc d'Albe. Eh ien ! mes amis, si les nouveaux souverains ont vraiment l'inention de fermer nos plaies encore saignantes, qu'ils viennent, s ne trouveront point des ingrats. Pour un bienfait le Belge en end dix! n'est ce pas? — Ouï, ouï, crièrent cent voix à la fois. — it maintenant, à la besogne; il faut que les Archiducs soient ontents de nous comme nous voulons être contents d'eux; que otre bonne ville de Bruxelles, parée, ornée, festonnée et enguirandée, comme une jeune fiancée le jour de ses noces, parle tout haut e la confiance que nous plaçons dans nos nouveaux maîtres; cachons os anciens pleurs sous de jeunes sourires; et n'allons point, par des ouvenirs imprudents, risquer d'aigrir le cœur d'Albert et Isabelle ui viennent à nous, pleins d'amour et de bienveillance peut-être. — A ces derniers mots, le groupe entier qui s'était accrû considérablement, grâce au speech prononcé d'une voix de tonnerre par l'orateur populaire, se pelotonna et se dispersa avec ordre et selon l'itinéraire tracé d'avance; chacun se rendit à son poste et à sa besogne, et à 11 heures moins un quart, le harangueur du matin et tous ses compagnons, au milieu de la grand'place, chantaient et dansaient une ronde du bon vieux temps, pour saluer l'achèvement de leur œuvre : la ville était complètement transformée : pas une fenêtre qui n'eût sa banderolle; pas une maison qui n'eût son mai décoré et enrubanné; pas une rue qui n'eût son arc de triomphe; mais Bruxelles avait voulu imiter les villes des autres provinces; et ce fut bien autre chose le soir de ce jour, ainsi que les jours suivants: les fêtes publiques et les réjouissances : spectacles, carrousels, ommegancks, tirs à l'arc, etc. se succédèrent sans relâche.

Midi sonnaient à la cathédrale quand les Archiducs entourés,

escortés ou suivis de toute la noblesse grande et petite, de tout le haut clergé, des hauts fonctionnaires de l'Etat, des principaux membres de la magistrature, firent leur entrée par la porte septentrionale au milieu des vivats d'une population folle de joie et d'enthousiasme. Et quand toute cette masse compacte d'hommes, aux regards ardents, aux poitrines haletantes, eut pu voir de près les visages doux et pacifiques de ses nouveaux souverains, alors l'expansion invincible et délirante d'un peuple heureux ne connut plus de bornes : on s'embrassait les larmes aux yeux.

Telle fut l'entrée à Bruxelles des Archiducs. Elle sembla un présage heureux pour nos pères dont les cœurs ulcérés étaient veufs de bonheur depuis nombre d'années.

Les espérances publiques ne furent point trompées. Autant qu'il leur fut possible, eu égard au rapport de suzeraineté qui les unissait à l'Espagne, les Archiducs déployèrent au service de nos intérêts les brillantes qualités dont le ciel les avait doués.

Le fond de leur caractère était la paix. On peut juger si les Belges qui depuis le départ du duc d'Albe n'avaient plus respiré que l'odeur de la poudre et du carnage, se trouvèrent tout-à-coup comme transportés dans une autre existence et si leur affection fut tout entière pour les souverains qui promettaient enfin de beaux jours à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Au reste, d'un grand courage personnel, d'une intelligence profonde; et possédant une vaste érudition, l'archiduc Albert offrait le type de l'homme supérieur. A ces qualités essentielles, il joignait les connaissances de l'homme spécial; initié à tous les secrets de la politique du temps, possédant toutes les branches de l'administration publique, parlant la plupart des langues européennes, doué d'une pénétrante sagacité et d'une prudence extrême, ayant beaucoup d'énergie, et, à côté de cela, un fonds d'équité naturelle, notre nouveau souverain était bien fait pour justifier le légitime espoir que son avénement avait fait concevoir.

Les vertus d'Isabelle étaient parfaitement en harmonie avec

celles de son époux : belle, douce et bonne, elle ne pouvait que seconder les vues de l'Archiduc et devait puissamment coopérer à la réalisation des projets de bonheur qu'il avait rêvés pour ses nouveaux sujets, et qu'il était en puissance d'exécuter.

En sa qualité de cadet de maison noble, Albert avait dû entrer dans les ordres. Le pape Grégoire XIII, qui occupait alors le trône pontifical, en considération de la haute naissance, et des dispositions toutes particulières du jeune Albert, lui avait conféré le titre de cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem ; Albert avait dix-huit ans à peine. A cette haute dignité, Philippe II ajouta celle d'archevêque de Tolède ; et, chose plus remarquable, il lui confia les fonctions d'inquisiteur général. Ainsi à l'âge où les autres hommes sont encore dans l'adolescence, Albert était déjà revêtu d'un pouvoir redoutable et mystérieux ; il avait entre ses mains les graves intérêts de l'église d'Espagne, et le droit de vie et de mort sur toute une classe d'hommes plutôt égarés que coupables.

Les mémoires secrets de la cour de Philippe font foi de la prudence et de la modération que l'Inquisiteur général apporta dans l'exercice de ses importantes fonctions. Philippe rendit lui-même hommage au mérite d'Albert, et en récompense des services qu'il ne cessait de rendre à l'État, il lui confia le gouvernement du Portugal dont le duc d'Albe avait récemment fait la conquête pour le compte de son roi. Albert avait alors atteint sa vingt-cinquième année. Mûri par les importants travaux auxquels il s'était livré depuis sept ans, le nouveau gouverneur du Portugal avait acquis toute l'expérience nécessaire à l'accomplissement des hautes fonctions publiques dont il venait d'être investi. Il fit face à toutes les exigences de sa nouvelle position, et tout en travaillant à l'organisation de l'administration publique dans un pays nouvellement conquis, il combattit victorieusement les tentatives d'un seigneur Antonio de Beira qui, appuyé d'un corps d'armée de douze mille hommes, prétendait reprendre à Philippe le trône du Portugal qu'il avait déjà usurpé après la mort de l'ancien roi.

Tant de services rendus à la cause de Philippe, devaient recevoir une récompense plus éclatante encore. On était dans l'année 1595 le gouvernement de nos provinces, était devenu vacant par la mort précipitée de l'archiduc Ernest, frère aîné d'Albert; Philippe appela Albert à remplacer son frère, et en outre il lui donna en mariage sa fille unique Isabelle.

Le caractère de l'Archiduc était pacifique, avons nous dit; néanmoins il ne fut pas plutôt en possession de son nouveau gouvernement, qu'il dut prendre les armes contre Maurice de Nassau, fils et successeur du Taciturne, qui cherchait à faire la conquête du nord de notre pays. En ce moment, Maurice se trouvait près de Nieuport dont il se disposait à faire le siége. Ce fut là que le 2 juillet de l'année 1600, l'Archiduc rencontra son ennemi. Maurice marchait à la tête d'une armée de 15000 hommes. Albert avait avec lui le même nombre de soldats. Avant leur départ l'archiduchesse Isabelle avait voulu les passer elle-même en revue sous les murs de Gand. Il eut fallu la voir, montée sur son cheval favori qu'elle maniait avec toute la dextérité d'un cavalier accompli, parcourir les rangs de nos soldats, et tantôt, l'œil plein de feu et de menace, parler à tous ces vieux soldats de la nécessité de vaincre ou de mourir, tantôt, le regard empreint de bienveillance et d'henthousiasme, leur montrer d'avance les douceurs et les avantages de la victoire. Son attitude, son langage, et la majesté qui respirait dans toute sa personne, électrisèrent cette petite armée de braves qui marcha au combat comme à une fête. Le 2 juillet donc les ennemis furent en présence; et Maurice, qui jusque là avait été habitué à vaincre, sentit bientôt qu'il avait à faire à un homme consommé dans l'art de la guerre. Son courage et son génie s'en accrurent; rendant hommage au génie de son ennemi, il s'applaudit hautement d'avoir rencontré un rival digne de lui. Et renouvelant un trait de l'antiquité guerrière, il enleva à ses soldats tout moyen de fuite, en renvoyant les vaisseaux qui les avaient amenés. Eux aussi voulaient vaincre ou mourir. L'action s'engagea au milieu des sables qui bordent la mer. Sur

ce terrain mobile la lutte devenait plus pénible encore. De part et d'autre il y eut des prodiges de valeur : la victoire paraissait ne pas vouloir se prononcer entre deux ennemis également braves et habiles. Un moment l'intrépidité des soldats d'Albert allait l'emporter, quand Maurice, à la tête de quelques troupes fraîches, rétablit l'ordre et la discipline parmi les siens et parvint à mettre en déroute l'armée d'Albert. La victoire fut pour les Hollandais ; mais l'Archiduc revint à Bruges portant au visage une blessure qu'il avait reçue dans la mêlée où il combattit comme un simple soldat, et qui fit dire à ses sujets attendris que le courage n'est pas toujours la condition du succès. D'ailleurs Maurice avait subi des pertes égales à celles de son ennemi; et il dut reprendre le chemin de la Hollande avec les débris de son armée (1600). Ce fut une année plus tard qu'Albert fit le mémorable siége d'Ostende. Cette ville qui était demeurée au pouvoir des Hollandais, était une de nos places les plus importantes au point de vue de nos intérêts commerciaux.

Les deux ennemis se retrouvèrent encore une fois en présence, et comme au siége de Nieuport ils déployèrent une activité, une habileté et une bravoure égales. Le siége traîna en longueur, grâce aux secours de tout genre que les Provinces-Unies envoyèrent par mer aux assiégés. Mais cette fois la victoire déserta les drapeaux de Maurice. Au mois de septembre 1604 les Archiducs Albert et Isabelle entrèrent victorieux dans Ostende. C'est peu après que fut conclue une trêve de douze ans qui permit enfin à nos souverains de s'abandonner tout entiers à l'exécution de leurs projets ; c'est de cette époque que datent vraiment les titres des Archiducs à la reconnaissance des Belges.

Le premier décret qu'Albert porta dans le sens de nos véritables intérêts eut pour objet l'évacuation radicale de notre pays par les troupes étrangères. Vers la fin de l'année 1609 il ne restait plus un soldat Espagnol chez nous.

Le 2e décret d'une grande importance eut pour objet de reviser et de fixer la législation.

C'est sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle que la Joyeuse entrée, cette charte si libérale, fut pratiquée dans toute son étendue; on y lisait entre autres dispositions les suivantes qui font singulièrement disparate avec l'esprit despotique que l'on retrouve dans toutes les institutions du passé.

« Le souverain jure d'être bon, équitable et loyal Seigneur. —

» Il ne peut gouverner ni par force, ni par volonté, mais par
» droit et par sentence. — Tout citoyen doit être jugé par ses
» juges naturels. — Un prisonnier arrêté dans le pays, ne peut
» en être extrait. — Tout membre du conseil peut exprimer
» librement son avis sans encourir la disgrâce du souverain ou
» de qui que ce soit. »

Au reste les Archiducs s'occupèrent activement de relever le commerce et l'industrie en favorisant la réouverture des fabriques et des ateliers. Et étendant leurs soins sur tous les points, ils firent restaurer les édifices et les monuments civils et religieux qui avaient été outragés pendant les troubles populaires.

Les beaux arts aussi bien que les arts mécaniques, la littérature et les sciences commencèrent à être cultivés avec succès. Les Archiducs savaient encourager royalement les artistes, les écrivains, les savants, les hommes supérieurs en tout genre; il est vrai que ces hommes se nommaient Rubens, Juste-Lipse, Bollandus, Plantin, Moretus, Arnould de Lens, Adrien Ulacq, Ludolphe Van Keulen, Puteanus, Dumont, Snyders, Jordaens, Champagne, Teniers, Edelinck, Paschen, Dethuin, Duquesnoy, Bosch, Cospeau, Van de Walle, Meyer, Van Dyck; Rubens ce prince de la peinture flamande et Juste-Lipse, le célèbre philologue, fixèrent principalement l'attention des Archiducs.

On sait que c'est à eux que la Belgique doit d'avoir conservé Rubens alors que différentes cours d'Europe se disputaient l'honneur de posséder le grand artiste. Afin de fixer les irrésolutions de Rubens, que des offres royales avaient fait naître et entretenaient dans son cœur, les Archiducs l'attachèrent à leur maison avec un traitement annuel et lui conférèrent le titre de chambellan.

Bientôt même, il s'établit entre les Archiducs et l'artiste des pports d'une nature tout affectueuse et tout amicale, et fréquemmnt l'atelier de Pierre Paul reçut la visite des augustes personges. Quant au titre de chambellan il ne fut pas un vain mot, rtout après la mort de l'archiduc Albert : les conseils du chamllan, qui d'ailleurs avait fait ses preuves en politique et en plomatie, furent bien souvent appréciés et suivis par Isabelle venue gouvernante des Pays-Bas.

Mais nos intérêts moraux, disions-nous, ne furent pas seuls bjet de la sollicitude des Souverains ; et c'est surtout en cela ie les Archiducs prouvèrent incontestablement leur intelligence, ar habilité et leurs sentiments à notre égard ; durant les longs oubles et les batailles multipliées dont notre pays avait été le éâtre depuis l'avénement de Philippe II, nos champs avaient é constamment désolés ; l'agriculture était complètement tombée ins l'oubli, et les agriculteurs ruinés avaient dû renoncer à leur 'ofession et demander à un autre genre de travail la subsistance : leur famille. Les Archiducs se sentirent émus devant un pareil at de choses, et ils prodiguèrent les subsides, les encouragements, tous les moyens, en un mot de relever l'agriculture de sa iine et de rendre le laboureur à sa charrue.

Imitant les laboureurs, les artisans en tout genre, fileurs, draers, tisserands, avaient émigré en Allemagne, en France, en ngleterre, en Hollande, et y ouvraient à des étrangers de ouvelles sources de richesses publiques que leur départ avait ıries chez nous. Les marchands et les négociants avaient suivi en asse l'exemple des artisans : journellement en proie aux violences e toute nature, pillages, exactions, rapines et contributions forées, ils avaient transporté leur commerce et leur industrie à étranger. Les premiers soins des Archiducs consistèrent à ıvoriser par tous les moyens le retour des émigrants dans la ıère-patrie.

Avec le développement de l'industrie, de l'agriculture et du comnerce, renaquirent l'abondance, le bien-être et le bonheur. Et bientôt

les grandes villes du pays reconquirent leur antique renommée de richesse et d'opulence. La cour d'ailleurs mesurant son faste sur la prospérité publique déployait dans ses moindres fêtes une magnificence toute royale. Cependant, remarquons bien vite que la licence et le dévergondage des mœurs n'accompagnaient nullement cet étalage d'un luxe souverain : les Archiducs dépensaient mais noblement, gravement, et avec discernement ; dans leurs dépenses ils avaient plutôt en vue la dignité de la nation et les intérêts du commerce que la satisfaction de leur amour-propre ou de leur vanité. Rien n'était touchant en effet comme la majestueuse simplicité qui présidait à tous les détails de la vie intime des Archiducs ; c'est ce que constatent les écrits de toutes les personnes qui ont eu le bonheur de les approcher.

Au reste les Archiducs ne se faisaient point scrupule de se montrer seuls et sans suite au milieu des fêtes populaires; en maintes circonstances même Albert et Isabelle ne dédaignèrent pas de disputer à leurs sujets le prix du tir à l'arbalète, exercice fort en honneur dans ces temps.

Mais l'époque approchait où devait expirer la trêve de douze ans, dont nous avons parlé plus haut, et par une de ces fatalités inouïes que l'histoire n'a que trop souvent à enrégistrer, l'expiration de la paix devait coïncider avec la mort du seul homme qui aurait pu continuer à détourner la guerre de notre pays. Cet homme était l'Archiduc Albert.

Travaillé depuis longtemps par une sciatique qui ne lui laissa de repos ni jour ni nuit, dans les derniers temps, l'Archiduc dans les premiers jours du mois de juillet 1621 apprit de la bouche de son confesseur que la maladie avait fait des progrès tels qu'elle ne pouvait plus se terminer que par une crise fatale, ajoutant, les larmes aux yeux, que ce redoutable moment n'était pas éloigné. Albert reçut cette communication suprême avec un courage et un sang-froid dignes de tous les actes antérieurs de sa vie. La fermet d'Isabelle fut à la hauteur des sentiments de son époux : el n'oublia pas un instant qu'elle était reine et espagnole ; et il r

eut parmi les personnes qui l'entouraient dans ces pénibles circonstances que quelques esprits profonds et observateurs qui purent lire dans un léger tressaillement des muscles du visage combien la femme et l'épouse souffraient tandis que le front de la souveraine paraissait briller d'une majesté nouvelle puisée dans la gravité même de la situation.

Albert rendit son âme à Dieu le 13 juillet 1621 ; il touchait à sa 62me année. Sa mort fut le signal d'un deuil universel : les Belges perdaient un père, un bienfaiteur, une providence. Les cloches de toutes les églises élevèrent pendant six semaines leurs voix sanglottantes vers le ciel comme pour adjurer le souverain maître des hommes de rendre à l'Archiduc dans une autre vie tout le bien qu'il avait répandu à pleine main sur la terre.

Les funérailles de l'Archiduc furent en harmonie avec le deuil de toute une nation. Les cérémonies de l'inhumation commencées à 8 heures du matin ne prirent fin que vers 7 heures du soir ; elles furent accompagnées d'une circonstance analogue à celle qui signala, 22 années auparavant, l'entrée des archiducs à Bruxelles, ainsi que nous l'avons fait remarquer au commencement de cet article : la pluie qui n'avait cessé de tomber, plusieurs jours durant, s'arrêta tout à coup et ne reprit que le lendemain.

Aux termes du testament de Philippe II, la Belgique devait retourner à la maison d'Espagne dans le cas où les Archiducs n'eussent point laissé d'enfants.

Albert était mort sans postérité ; Isabelle devenait donc simplement gouvernante de nos provinces pour le compte de l'Espagne qui était alors sous le sceptre de Philippe IV. Isabelle qui avait montré tant de grandeur d'âme au chevet de son époux mourant, perdit un instant courage quand elle se vit seule en présence d'un pays à gouverner ; la responsabilité des destinées d'un peuple lui parut écrasante ; et la noblesse de ses sentiments lui disait que lorsqu'un souverain ne voit plus le moyen de pouvoir travailler au bonheur de ses sujets, il ne lui reste qu'à céder la place à un plus digne.

Dans les premiers temps qui suivirent la mort d'Albert, Isabelle songea sérieusement à renoncer au pouvoir ; elle souhaita même d'entrer en religion ; le calme du couvent lui semblait seul pouvoir succéder à l'agitation de la vie publique. Mais les prières et les représentations du cabinet espagnol parvinrent à renverser tous les projets que caressaient Isabelle, et sacrifiant ses désirs aux exigences de la situation, l'Archiduchesse reprit les rênes de l'administration avec le titre de gouvernante générale de la Belgique.

Les Hollandais venaient de recommencer les hostillités. Isabelle chargea le célèbre Spinola de répondre aux attaques des Provinces-Unies : comme autrefois ses armes furent victorieuses : il conquit presqu'entier les duchés de Clèves et de Juliers ;

Mais l'attention d'Isabelle était fixée sur des intérêts d'un autre ordre : il y avait toujours en Allemagne plusieurs princes professant la religion réformée et dont les intérêts moraux se confondaient par conséquent avec ceux des Provinces-Unies : l'existence du parti protestant était donc toujours une grave question pour l'Espagne ; car le protestantisme pouvait gagner du terrain, et rencontrer à la longue des sympathies chez nous ; or cette hypothèse se réalisant, l'Espagne courait risque de perdre la Belgique comme elle venait de perdre la Hollande. La voie diplomatique paraissait seule devoir conduire à une solution conforme aux intérêts du catholicisme et de l'Espagne, en réduisant autant que possible les forces du parti protestant. Il s'agissait pour l'Espagne de conserver l'alliance de l'Angleterre, de ménager la France et de parer habilement aux coups secrets que celle-ci dirigeait contre la puissance espagnole en favorisant sous main les protestants d'Allemagne.

En outre il fallait maintenir dans les cœurs des Belges les dispositions favorables à la cause espagnole. Tout cela demandait une habileté, une prudence et un sang-froid peu ordinaires : Isabelle fit preuve de toutes ces qualités ; par des négociations et des traités sagement conçus elle fit ce que la force des armes n'aurait pû faire : elle parvint à concilier tous les grands intérêts,

à circonscrire le protestantisme en paralysant le parti des princes allemands et à consolider la puissance du roi d'Espagne en Belgique.

Aux yeux des catholiques et de l'Espagne, cet acte de la vie politique d'Isabelle est son plus beau titre de gloire ; avec un peu moins d'habileté et de prudence chez la gouvernante générale, l'Espagne se voyait enlever la Belgique et les catholiques de nos provinces subissaient le régime violent d'un gouvernement protestant : notre pays passait aux Provinces-Unies pour former avec elles une seule République.

Mais si les négociations d'Isabelle furent heureuses, il n'en fut pas de même des opérations militaires de ses généraux : Spinola venait d'être rappelé de l'armée grâce aux intrigues des seigneurs espagnols jaloux de ses succès. On était en 1625. Frédéric-Henri, frère et successeur de Maurice de Nassau, et qui l'avait remplacé à la tête des armées des Provinces-Unies, poursuivait avec ardeur, par terre et par mer le projet de conquérir la Belgique au profit de la cause protestante. On lui opposa le marquis de Sainte-Croix, un Espagnol dont les armes furent malheureuses et dont le choix indisposa vivement les seigneurs belges. Isabelle, en dépit de tous ses efforts, ne put que gémir en secret sur les dangers qui menaçaient les Pays-Bas catholiques. Chaque jour, les nouvelles de l'armée lui annonçaient un autre revers, et en peu de temps elle apprit la perte successive de Bois-le-Duc, de Venloo, de Ruremonde et de Maestricht tombées au pouvoir de Fréderic-Henri. Elle fit jouer inutilement tous les ressorts de son imagination, et déploya en vain toutes les qualités de sa grande âme; c'est que dans la guerre, au-dessus du courage, de l'habileté, du dévouement, il y a une autre puissance, l'argent. Or ce nerf de la guerre, comme on l'a fort bien appelé, était complètement paralysé : l'Espagne appauvrie par ses longues hostilités avec la France et la Hollande, et privée brusquement des ressources que lui fournissait l'or du Nouveau Monde et que la marine hollandaise venait d'intercepter en capturant les galions d'Espagne, ne pouvait venir au secours

de la Gouvernante générale; d'un autre côté les états de Belgique lui refusaient de nouveaux subsides pour continuer la guerre; et Isabelle n'avait qu'un corps de 12000 hommes à opposer aux Provinces-Unies. Encore ces douze mille hommes se plaignaient-ils amèrement de n'être point payés et même d'être mal nourris. A ce sujet la Gouvernante écrivit à Philippe IV au commencement de l'année 1629, qu'elle manquait d'argent, de poudre, de munitions de guerre et de pièces d'artillerie. Mais nous avons dit que l'Espagne n'avait plus les moyens de faire droit à sa demande.

A des circonstances aussi graves vint s'en joindre une autre de nature à compliquer la situation. Richelieu, ministre de Louis XIII était alors tout puissant en France, et grâce à ses intrigues, le roi avait consenti à renvoyer de la cour sa mère, la reine Marie de Médicis, qui absorbait une partie de la confiance de Louis et qui par là inspirait des inquiétudes au cardinal de Richelieu. Touchée des malheurs de Marie, Isabelle lui offrit généreusement l'hospitalité. Cette noble action lui valut l'inimitié secrète du cardinal qui dès lors ne chercha que les occasions de susciter à la Gouvernante-générale des embarras et des désagréments de tout genre.

Isabelle n'éprouva donc que des infortunes dans les dernières années de sa vie. Mais, comme tous les grands cœurs, elle chercha dans un commerce intime avec le ciel un adoucissement aux peines de la terre : tout son temps était partagé entre les soins du gouvernement et la pratique de la religion et de la vertu. Ce fut surtout alors que nos aïeux purent apprécier les éminentes qualités du cœur et de l'esprit de la Gouvernante. Les pauvres surtout, qu'elle regardait comme ses enfants, éprouvèrent sa touchante sollicitude durant la famine qui désola les Pays-Bas vers cette époque.

Mais si l'âme d'Isabelle était au-dessus des souffrances terrestres, le physique chez elle avait subi les réactions funestes du chagrin; et Isabelle âgée de 67 ans sentit que le moment était venu d'aller rejoindre son noble époux. Avant de mourir elle voulut donner aux Belges un dernier gage de son dévouement : aux

maux qui désolaient notre pays, et aux éventualites qui menaçaient son avenir, Isabelle ne voyait qu'un remède, c'était l'arrivée au pouvoir du frère du roi, le cardinal-infant Ferdinand d'Espagne, homme ferme et intrépide dont la main habile et énergique pouvait seule parvenir à relever la situation. Isabelle en écrivit à Philippe IV, et par ses représentations et ses prières obtint la réalisation du plus cher de ses vœux : le 7 septembre 1633, les lettres patentes du roi qui confiaient le gouvernement à Ferdinand, furent reçues par Isabelle avec une joie qui marquait tout l'intérêt qu'elle portait à notre pays.

Comme si Isabelle n'avait attendu pour quitter ce monde que le moment où nos destinées eussent été fixées, la vie chez elle commença de s'éteindre dès cette époque ; et vers la fin du mois de septembre des personnes de son intimité s'aperçurent que le redoutable moment était proche où elles allaient perdre une souveraine bien-aimée et une amie dévouée et généreuse. En effet la gouvernante expira le 1[er] décembre de l'année 1633.

Comme un détail touchant qui marqua les derniers jours de son existence, nous ne pouvons passer sous silence un trait qui honore à la fois Isabelle et ceux qui en ont consacré le souvenir dans leurs mémoires : se ressouvenant tout à coup de quelques placets qui étaient demeurés sans réponse, la gouvernante, surmontant les souffrances morales et physiques qui l'accablaient, commanda qu'on lui lût à l'instant ces requêtes et qu'il fût fait plein droit à celles qui étaient justes.

Il nous reste à ajouter un dernier mot, grave et triste, comme les dernières années de celle qu'il concerne : le lendemain de la mort d'Isabelle, il restait à peine dans le trésor de quoi faire inhumer cette femme qui pendant 12 ans avait tenu les rênes de notre gouvernement avec une habileté et une noblesse de caractère qui lui assurent à tout jamais une place dans l'histoire, et ce qui vaut mieux encore, une place au fond du cœur de tout Belge.

GUILLAUME DE LA MARCK,

SEIGNEUR D'ARENBERG,

PAR

M. ARNAUD SCHAEPKENS,

Membre correspondant.



Les actes nombreux de cruauté de Guillaume de la Marck, les conspirations qu'il tramait et surtout l'assassinat de Louis de Bourbon [1], motivèrent son arrestation et bientôt après, son exécution; celle-ci eut lieu le 18 juin 1485. En donnant quelques détails sur cet événement, d'après les historiens liégeois, nous y joignons le portrait du prince dessiné sur un format agrandi d'après deux types de monnaies.

L'archiduc Maximilien, informé que le Sanglier des Ardennes trempait dans une nouvelle conspiration, avait écrit à Frédéric de Hornes, Seigneur de Montigny, de s'emparer à tout prix de lui, de le faire conduire à Maestricht et de l'y faire juger et exécuter. Montigny, ayant reçu l'ordre d'arrêter de la Marck, partit aussitôt de Valenciennes, suivi de quelques fantassins, gens d'élite qu'il rassembla aux environs de Gaes-

[1] L'évêque Louis de Bourbon périt dans un combat près de Liége, le 30 août 1482, à la tête d'une troupe de soldats mal exercés. Il fut frappé d'un coup de sabre au front par un soldat. Guillaume de la Marck lui en porta un second à la gorge et ordonna à un de ses gens de l'achever. Il fit jeter ensuite le corps de l'évêque dans une mare voisine, près du moulin de Veitz.

son arrivée à St-Trond, il montra la lettre de l'ar-
à son frère l'évêque Jean de Hornes, qui séjournait dans
lle avec beaucoup d'autres nobles, ainsi que le Sanglier
lennes, qui y était venu sans escorte, accompagné d'un
nestique. L'évêque et ses frères, après avoir pris con-
e de l'ordre de l'archiduc, l'approuvèrent et se disposèrent
iter. Montigny fut invité à dîner par Jean de Hornes, et
avant midi, avant de se mettre à table, il alla mettre
s, qu'il avait emmenés, en embuscade dans la forêt



GUILLAUME DE LA MARCK.

aux environs de la ville. Après le dîner et les jeux qui
nt on fut très-gai, car la société était nombreuse. Par les
Montigny, on proposa à de la Marck de faire une prome-
ieval dans les environs de la ville, et l'on sortit par la porte
laquelle avait été placés les gens en embuscade. De la
hevauchait sans crainte au milieu des frères de Hornes,
Montigny parla entre autres de la qualité de ses chevaux ;

de la Marck loua beaucoup celui qu'il montait; enfin pour voir lequel des deux coursiers l'emporterait sur l'autre à la course, ils mirent pied à terre, en ordonnant à leurs pages de monter à cheval. Tandis que les de Hornes et de la Marck cheminent à pied, les gens apostés sortent de leur retraite, mèche allumée sur le bassinet. Sur un signe donné par Montigny, Guillaume de la Marck voyant venir les soldats à lui, demande: « Que veulent ces gens? — Ils viennent pour vous arrêter, » lui répond Montigny en lui montrant la lettre de l'archiduc et en lui disant que c'était un ordre auquel il fallait obéir.

De la Marck demande ensuite où on allait le conduire, et lorsqu'il apprend qu'on le mène à Maestricht, il dit qu'il sent qu'on le conduit à la mort, sachant bien que cette ville, dont il avait cruellement ravagé les environs, et dont les milices réunies à ceux du Brabant avaient pris son château d'Aigremont, lui était hostile et toute prête à exécuter les ordres de l'archiduc. De la Marck fit beaucoup d'instances auprès des de Hornes pour qu'on lui rendît la liberté; mais ses prières et ses supplications furent inutiles. Il fut immédiatement conduit à Maestricht, où il arriva le même jour vers le soir, le 17 juin 1485. Le magistrat, avec une précipitation peu commune, rendit le soir même la sentence qui condamnait Guillaume à avoir, le lendemain, à sept heures du matin, la tête tranchée sur la place Saint-Servais. On lui donnait la nuit pour se préparer à la mort, et le prieur des dominicains reçut sa confession et lui administra la sainte eucharistie. Jusqu'au dernier moment, de la Marck montra un grand courage. L'échafaud en bois fut dressé près du monument en pierre, le perron Liégeois, à l'angle nord-ouest de la place d'Armes appelée alors Friedhof ou place Saint-Servais[1]. Avant de mourir il recommanda à ses frères de venger sa mort, et pria ceux qui étaient près de lui de porter ses derniers adieux à sa femme Marie, à ses deux fils, à ses deux filles et à Jehannot son fils naturel. Sur l'échafaud il se dépouilla d'une

[1] En face de la maison portant l'enseigne du *Moulin à vent*.

beaux-

ie cahier
gie et de

ie janvier

u Hainaut,
ie anniver-

livraison du

iété en 1858-
, les numéros

iques, etc., de

1859 de son

ociété d'Histoire
re de l'Académie,

ant, les numéros 2

glise au moyen-âge.
l et du 15 mars 1859
oriques, etc.
honoraire de l'Acadé-
rches, *découvertes et*
Liège.
l'université catholique,
Belgicum Episcopatus

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET

DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

MM. le professeur Rabut, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, et le comte de Ripalda, président de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Valence, adressent à l'Académie leurs remercîments pour leur admission comme membres honoraires.

— M. de Ripalda écrit à notre président, M. de Kerckhove, que voulant s'associer de tout cœur aux nobles efforts de l'Académie, il enverra, pour être inséré dans nos Annales, un travail sur le fameux théâtre romain de Sagonte.

— M. le comte de Kerckhove, président de l'Académie, annonce la mort de son honorable ami le baron Plunkett de Rathmore, membre correspondant de l'Académie depuis sa création, décédé récemment à Bruxelles, à un âge peu avancé. M. Plunkett était docteur en philosophie et lettres, ainsi que docteur en droit, il joignait à un grand mérite la noble franchise d'une âme droite, beaucoup de modestie et de simplicité dans sa manière de vivre, et ce qui vant mieux encore un excellent cœur et une inépuisable bienfaisance. Il sera sincèrement regretté de ses amis, auxquels il était très-dévoué, et des pauvres auxquels il faisait tant de bien.

M. Plunkett, reconnu dans la noblesse des Pays-Bas, descendait de l'une des plus anciennes maisons nobles d'Irlande.

— L'Académie vient de recevoir les envois suivants :

1° De l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, les n°s 1 et 2 de son *Bulletin* du tome VI.

2° De la société des sciences médicales et naturelles, le cahier de mars 1859 de son journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

3° De la société de médecine d'Anvers, la livraison de janvier 1859 de ses *Annales.*

4° De la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, le compte rendu de la fête solennelle du *vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette société.*

5° De la société archéologique de Namur, la 4e livraison du tome Ve de ses *Andales.*

6° De la même, *le Rapport sur la situation de la société en* 1858.

7° De l'académie royale de médecine de Belgique, les numéros 2, 3 et 4 de son *Bulletin* de l'année 1858-1859.

8° De la direction du *Messager des sciences historiques*, etc., de Belgique, la 4e livraison de 1858 de ce recueil.

9° Du bibliophile Belge, le cahier de février 1859 de son *Bulletin.*

10° De M. le docteur Giefers, président de la société d'Histoire et d'Archéologie de Westphalie, membre honoraire de l'Académie, le 9e volume du *Recueil péoiodique de cette société.*

11° De M. l'abbé Corblet, membre correspondant, les numéros 2 et 3 de février et de mars 1859.

12° Du même, *Sa police sur les chandeliers d'église au moyen-âge.*

13° Du R. Père Terwecoren, les livraisons du 1 et du 15 mars 1859 de son recueil intitulé : *Collection de précis historiques*, etc.

14° De M. d'Otreppe de Bouvette, membre honoraire de l'Académie, sa brochure intitulée : *Fouilles, recherches, découvertes et indications archéologiques dans la province de Liège.*

15° De M. le chanoine deRam, recteur de l'université catholique, conseiller de l'académie, son *Synodicon Belgicum Episcopatus Antverpiensis.*

16° De M. le docteur Leemans, membre correspondant de l'Académie à Leyde, une brochure intitulée : *Een paar Aanmerkingen betrekkelijk de jongste pogingen van Tarquini en Stickel, etc.*

17. De M. Edmond de Busscher, membre correspondant, sa publication *sur la peinture murale à l'huile, du XVe siècle à Gand*; publication qui offre un immense intérêt aux amateurs des beaux-arts.

18. Du même, son *Rapport historique* sur la société royale des beaux arts et de littérature de Gand, lu le 20 septembre 1858, à la séance solennelle de la société, dont M. de Busscher est le secrétaire.

19. Du même, sont compte-rendu du *congrès artistique et archéologique belge de* 1858, institué à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

L'estime toute particulière que nous portons à notre savant confrère M. Edmond de Busscher, dont l'académie apprécie autant l'éminent mérite que son beau caractère, nous engage à publier la note suivante [1] :

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(*Bibliographie Académique.*)

Edmond De Busscher, homme de lettres; domicilié à Gand, *né* à Bruges le 18 janvier 1805; secrétaire de la *Société royale des beaux-arts et de littérature*, membre de la *Commission provinciale pour la conservation des monuments* et de la *Direction de l'Académie de dessin, sculpture et architecture*, à Gand; membre honoraire du Corps académique de l'*Académie des beaux-arts d'Anvers; correspondant* de l'Académie d'archéologie de Belgique; élu correspon-

[1] Nous invitons tous les membres de notre Académie à nous adresser des Notices sur leur vie, en y ajoutant l'indication de leurs écrits et leurs titres académiques. Nous nous empresserions de les insérer dans nos Annales.

(*Note du secrétaire de l'Académie.*)

t de l'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-s DE BELGIQUE le 22 septembre 1852; membre titulaire depuis 5 janvier 1854. — Membre de plusieurs autres Institutions ·raires ou artistiques, belges et étrangères.

ES PUBLICATIONS DANS LES BULLETINS DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE.

otice sur le Livre de la corporation des peintres et sculpteurs tois, de 1338 à 1540. (T. XX, 1853.)
apport sur la Notice biographique de Liévin de le Clite, peintre XV[e] siècle, par M. Pinchart. (T. XXI, 1854.)
.a cour des cloîtres de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Notice. XXI, 1854.)
tapport sur les mémoires du concours de 1854 de la Classe des ux-arts : Question de l'introduction et de l'emploi du verre à es dans l'architecture. (T. XXI, 1854.)
Iotices sur une peinture murale à l'huile, de 1448, découverte à ıd. (T. XXII, 1855.)

SES OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Biographie historique et artistique de J[h] De Meulemeester, graveur Loges de Raphaël d'Urbin : Gand, 1838; 1 vol. in-8° et in-4°, c pl.
Jn Livre unique. — Album du Congrès national de Belgique. id.), 1844; opuscule in-8°, avec pl.
Précis historique de la Société royale des Beaux-Arts et de Littéra-e de Gand. (Ibid.), 1845; 1 vol. in-8° avec portraits et pl.
Étude des études de M. de Reiffenberg sur les Loges bibliques de phaël d'Urbin. (Ibid.), 1846; brochure in-8°.
Notice sur l'abbaye de St-Pierre, à Gand. — (Ibid.), 1848; 1 vol. 8°, avec pl. (2[e] édition sous presse.)
Nouvelle Place de St-Pierre, à Gand, (Ibid.), 1849; fascicule 8°, plans et texte explicatif.
Fastes du Comté de Flandre, IX[e]-XVI[e] siècle. — Description his-

torique du Cortège des comtes de Flandre. (Ibid.), 1re édit. 1849, 2e édit. 1850; 1 vol. in-8° et gr. in-8°, avec pl. et Vue du cortège.

Notice sur les arbalétriers gantois. — Confrérie de St-George. (Ibid), 1850; opuscule in-8° et gr. in-8°, avec pl. — (2e édit. 1 vol. in-8°, avec pl. et fac-simile, sous presse).

Les Ruines de l'Abbaye de St-Bavon, à Gand. (Ibid.), 1850-1851, opuscule in-8°, avec pl.; 2e édit. 1853-1854, 1 vol. in-8° et in-4°, avec dix pl.

Félix Bogaerts. — Notice biographique et littéraire. (Ibid.) 1851; in-8°, avec portr. et pl.

Fêtes et solennités gantoises du XIVe au XIXe siècle. — Aperçu rétrospectif. (Ibid.), 1851; opuscule gr. in-8°.

Album des personnages et costumes du Cortège des comtes de Flandre. Texte historisque et explicatif, avec 80 planches par M. Félix Devigne. (Ibid.), 1852; 1 vol. gr. in-8°. Édit. à pl. col. et édit. à pl. noires.

Album et description des Chars du Cortège des comtes de Flandre, avec 10 planches par M. Félix Devigne. (Ibid.), 1853, 1. vol. gr. in-8°. Édit. à pl. col. et édit. à pl. noires.

Rapports, faits en qualité de secrétaire sur les travaux de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, en 1850 et 1854; opuscules in-8°.

Articles littéraires, artistiques et biographiques publiés dans les *Annales* de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand et dans les journaux français et flamands.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

Président d'honneur, SON ALTESSE IMPÉRIALE ET ROYALE L'ARCHIDUC JEAN D'AUTRICHE, feldmaréchal, président de la Société historique de Styrie, etc., etc., etc.

Président, M. le comte DE KERCKHOVE, DIT VAN DER VARENT [1].

Vice-Président, M. N. DE KEYSER.
Secrétaire, M. VAN DER HEYDEN.
Trésorier, M. JOSEPH DE CUYPER.
Bibliothécaire-archiviste, M. BROECKX.
Secrétaire-adjoint, OSWALD VAN DEN BERGHE.

Conseillers :

MM.
COLINS;
GACHARD;
GOETHALS;
MERTENS;
VAN HASSELT;

MM.
Le chevalier DE LEBIDART;
POLAIN;
Le chanoine DE RAM;
Le baron JULES DE SAINT-GÉNOIS;
PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE;
L'Abbé VAN DEN NEST.

Conseillers honoraires :

MM. DELPIERRE; JOSEPH DE CUYPER; GUILLAUME GEEFS.

[1] A été élevé à la dignité héréditaire de Comte, en 1858, par S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Président honoraire :

M. Henri DE BROUCKERE.

Comité de publications :

MM. BROECKX, COLINS, MERTENS et VAN HASSELT.

Membres effectifs de l'Académie :

MM.

BELLEMANS (Joseph), peintre d'histoire, chevalier de l'ordre impérial de la Rose du Brésil, etc., à Anvers.

BROECKX (le docteur C.), membre des Académies royales de Médecine de Bruxelles, de Madrid et de Palma-Majorque; de l'Institut royal de Valence; de la Société historique et archéologique de Thuringe, séant à Jéna; de l'Académie britannique des Sciences et Arts; de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres Sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

BROUCKERE (Henri de), ministre d'État, ancien ministre des affaires étrangères, ancien ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du roi près le Saint-Siège, membre de la Chambre des Représentants, ancien Gouverneur de la province d'Anvers, professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, décoré des ordres de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne; de Pie, de Rome; commandeur de l'ordre royal du Lion Néerlandais; officier des ordres de Léopold et de Saxe-Cobourg, et de plusieurs autres ordres, etc.

CASTERMAN (A), capitaine en premier du génie, membre de l'Académie royale et nationale d'archéologie d'Espagne et de plusieurs autres compagnies savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Gand.

COLINS (Joseph-Hyacinthe), ancien conseiller provincial, juge au tribunal de 1re instance d'Anvers, etc.

CUYPER (Léonard de), statuaire, membre correspondant de l'Académie britannique; des Sociétés archéologiques de Lorraine; de celles du midi de la France et de la Côte d'or; de la Société des Sciences et Arts du Puy, etc., chevalier de l'ordre de Léopold, à Anvers.

CUYPER (Joseph de), statuaire, membre correspondant de l'Académie britannique des Sciences et Arts; de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Lettres et Arts; de la Société archéologique de Béziers; de la Société impériale des Sciences et Arts de Douai; etc.

DELPIERRE (Joseph-Octave), ancien conservateur des archives de la Flandre occidentale, consul général de Belgique à Londres, membre de plusieurs

IM.

sociétés savantes, commandeur de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, chevalier de l'ordre de Léopold et de celui de Saxe-Cobourg, etc.

RTEAU (I.-G.-J.), capitaine en premier du génie, ancien professeur à l'école gratuite de menuiserie et de charpenterie, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille d'or, etc., à Anvers.

ERICK (J. L. A.), ancien archiviste d'Ypres, professeur à l'Athenée royal d'Anvers, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, etc.

ONVAL (C. de Bernard baron de), propriétaire à Malines.

ARD (Louis-Prosper), archiviste-général et membre du Conseil héraldique du royaume; de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Bruxelles et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, décoré des ordres royaux de Léopold; du Lion Néerlandais; de Charles III d'Espagne; de l'Aigle Rouge de Prusse; de la Légion d'Honneur et de l'ordre impérial de Saint-Stanislas de Russie, etc.

S (G.), statuaire du roi, chevalier de l'ordre de Léopold et de plusieurs autres ordres, etc., à Bruxelles.

HALS (F.-V.), conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bruxelles, etc.

D DE REULANDT (Ed. LE), contrôleur des contributions, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Ostende.

HOVE (Henri de), docteur en Sciences et docteur en Droit, ancien commissaire royal de l'arrondissement de Louvain, ancien membre de la Chambre des Représentants, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Louvain.

KHOVE, dit VAN DER VARENT (le comte Joseph-Romain-Louis de), ancien médecin en chef aux armées, vice-président honoraire de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, membre de presque toutes les académies et sociétés savantes, ancien vice-président de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, décoré des ordres royaux du mérite civil de la couronne de Bavière; du Lion Néerlandais; du Christ de Portugal; de l'ordre grand-ducal de mérite de Philippe-le-Magnanime de Hesse; de la croix d'honneur et de mérite de Tessin, commandeur de l'ordre royal de François I de Naples, commandeur de l'ordre royal de Wasa et chevalier de l'ordre royal de l'Étoile Polaire de Suède; commandeur de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, commandeur de l'ordre ducal de mérite d'Albert-l'Ours d'Anhalt-Dessau-Coethen, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, officier de l'ordre impérial de la Rose du Brésil, commandeur-grand' croix de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe et de plusieurs autres ordres, etc.

VYN DE VOLKAERSBEKE (Ph.), ancien échevin de Gand, membre de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand; de la Commission pour la conservation des monuments de la même ville; de la Société de littérature nationale de Leyde, etc.

MM.

KEYSER (NICAISE DE), peintre d'histoire, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, membre des Académies royales et Sociétés des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Bruxelles, Anvers, Gand, Liége, Hainaut, Jéna, Strasbourg, Toulon, Évreux; de l'Académie Impériale des Beaux-Arts de Vienne; des Académies royales de Dresde; de Messine et de Marseille; de l'Académie nationale américaine de peinture, séant à New-York; des Académies d'Archéologie d'Espagne et de Grèce; de l'Académie britannique des Sciences et Arts; des Sociétés des Antiquaires de Picardie et de la Morinie et de plusieurs autres académies et sociétés savantes; chevalier des ordres royaux de Léopold; de l'Étoile polaire de Suède; du Lion Néerlandais; de la Couronne de Wurtemberg; de Saint-Michel de Bavière, commandeur de l'ordre de la couronne de chêne de Hollande, etc.

LAMBRECHTS (le docteur P.-JOSEPH), président de la Commission médicale de la province d'Anvers, membre de la Société de Médecine d'Anvers, membre correspondant des Académies royales de Médecine de Madrid et de Cadix, etc., bourgmestre de Hoboken, chevalier de l'ordre de Léopold.

LEBIDART DE THUMAIDE (le chevalier ALPHONSE-FERDINAND DE), docteur en droit, premier substitut-procureur du roi à Liége, conseiller provincial du Hainaut, président du Conseil de salubrité publique de la province de Liége, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier des ordres de Léopold; de la Légion d'honneur; du Lion de Zahringen, de Bade; de l'ordre chapitral d'ancienne Noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne, etc.

LYSEN (FLORENT), membre de plusieurs académies et sociététés savantes, chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne et des ordres de St.-Louis de Parme, du Saint-Sépulcre de Jérusalem, etc., à Anvers.

MERTENS (FRANÇOIS-HENRI), professeur à l'Athénée et conservateur de la bibliothèque publique d'Anvers, membre correspondant de l'Académie royale de Cadix et de plusieurs autres sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

POLAIN (M.-L.), docteur en philosophie et lettres, conservateur des archives de la province de Liége, professeur de littérature française et d'histoire publique moderne à l'école de commerce de Liége, membre correspondant de l'institut et du Comité historique du ministère de l'instruction publique de France, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles et de plusieurs autres compagnies savantes, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, etc.

PROOST (BARTHÉLEMI DE), architecte à Anvers, etc.

RAM (G.-F.-X. DE), recteur magnifique de l'Université Catholique de Louvain,

M.
chanoine honoraire de la Métropole de Malines, docteur en théologie et en droit canon, professeur ordinaire à la faculté de théologie, membre de la Commission royale d'Histoire du Royaume; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et du Christ de Portugal, chevalier des ordres de Léopold et de l'Aigle rouge de Prusse, etc.

-GENOIS (le baron JULES DE,) ancien échevin de Gand, professeur et directeur de la Bibliothèque de l'Université de Gand, membre des Académies royales des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles et de Munich, membre honoraire de la Société grand-ducale de Jéna, membre de la Société de littérature nationale de Leyde et correspondant de plusieurs autres compagnies savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

.Z (le docteur P.-J.), membre de l'Académie royale de médecine de Naples; de l'Académie impériale médico-statistique de Milan; de l'Académie royale et nationale d'archéologie d'Espagne et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre impérial de St.-Stanislas de Russie, etc., à Bruxelles.

EN BERGHE (OSWALD-CHARLES-JOSEPH-MARIE), docteur en philosophie et Lettres, membre de l'Académie royale et nationale d'Archéologie d'Espagne; des Sociétés pour la conservation des monuments historiques de France et du Grand-Duché de Luxembourg; de la société, d'histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime et du comité flamand de France; de la société historique et géographique de la Hesse électorale, etc,, présentement à Rome.

EN NEST (l'abbé C. J.), membre de l'Académie pontificale des Arcades de Rome et de plusieurs autres compagnies savantes, chevalier de l'ordre royal de François I de Naples; de l'ordre royal d'Isabelle-la-catholique d'Espagne; de l'ordre de St.-Grégoire et du St.-Sépulcre de Rome, etc., à Anvers.

'EN STEEN DE JEHAY (le comte XAVIER), membre de l'Académie royale et nationale d'Archéologie d'Espagne; de la Société de Numismatique Belge; des Sociétés des Antiquaires de Zurich et de la Morinie, chevalier de l'ordre chapitral d'ancienne Noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne, etc., à Liége.

IASSELT (ANDRÉ-HENRI-CONSTANT), docteur en droit, inspecteur des écoles normales et primaires supérieures, membre des Académies royales des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, de Rouen, de Nancy; de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres sociétés

MM.

savantes, etc., chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Léopold, à Bruxelles.

VAN DER HAEGHEN (PH.), bibliothécaire de S. A. S. le duc d'Arenberg, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Bruxelles.

VAN DER HEYDEN (NICOLAS-JEAN), architecte, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, à Anvers.

VAN PRAET-LUNDEN (le chevalier AUGUSTE), propriétaire à Anvers.

VAN THIELEN (JACQUES-CORNEILLE), docteur en droit, juge au tribunal de première instance à Bruxelles, membre correspondant de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége; de la Société des Sciences, Lettres et Arts du Hainaut; de la Société grand-ducale de Jéna et de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

VINCART (l'abbé), curé à Marilles lez-Jodoigne, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

VISSCHERS (P.), curé de la paroisse de St-André à Anvers, ancien professeur au Séminaire de Malines, membre des Sociétés de littérature flamande d'Anvers, de Bruges, Gand et Bruxelles; de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre, séant à Bruges; de la Société impériale Académique de Cherbourg, etc.

VISSER (l'avocat DE), ancien échevin de la ville d'Anvers, chevalier de l'ordre royal du Lion Néerlandais, etc.

VLEESCHOUWER (le professeur L.), membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc. à Anvers.

WITTE (le baron J. DE), membre de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique; de l'Institut de France (Académie des inscriptions et Belles-Lettres); de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome; de l'Académie royale des Sciences de Berlin; de l'Académie d'Herculanum; de l'Institut Archéologique de Rome; de l'Académie Archéologique d'Athènes; de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne; de l'Académie d'Arrezzo; etc., chevalier des ordres de Léopold, du Sauveur de Grèce et de la Légion d'honneur, etc.

Membres correspondants [1] :

MM.

ALARY (LOUIS-JUSTIN), Secrétaire archiviste de la Société d'émulation pour les sciences, lettres et arts du Département de l'Allier, professeur au Lycée à Moulins, etc.

[1] L'Académie ne reconnaît d'autres membres que ceux dont les noms sont portés dans son tableau.

MM.

ALTMEYER (JEAN-JACQUES), docteur en droit et en lettres, professeur de politique moderne à l'Université libre de Bruxelles, etc.

ARBELLOT (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire-général de la Société archéologique et historique du Limousin, etc.

ARDANT (MAURICE), conservateur des monuments historiques de la Haute-Vienne et du Musée de Limoges, archiviste de la même ville, membre de la Société des Antiquaires de France et de plusieurs autres compagnies savantes.

ARENDT (G.-A.), docteur en philosophie et lettres, professeur d'antiquités romaines et d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, etc.

AQUILO Y FUSTER (DON MARIANO), conservateur de la bibliothèque publique de Valence, membre de plusieurs Académies, etc.

ASSAS (le chevalier DON MANUEL DE), membre de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, conservateur adjoint de la bibliothèque de cette académie, chevalier de l'ordre royal de Charles III, etc., à Madrid.

AUBER (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Poitiers, historiographe du Diocèse, membre de la commission archéologique diocésaine et de plusieurs compagnies savantes.

AUSSI (D'), membre de plusieurs compagnies savantes, à Saint-Jean-d'Angely.

AYMARD (AUGUSTE), archiviste du département de la Haute-Loire, secrétaire de la Société des Sciences, Agriculture, Arts et Commerce du Puy, membre de plusieurs autres sociétés savantes.

BAECKER (L. DE), inspecteur des monuments historiques du département du Nord, président de la Société d'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime, membre du Comité historique de France et de plusieurs compagnies savantes, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne de Hollande, etc., à Bergues.

BLANDEVILLE (le chanoine), aumônier du Lycée de Reims, et secrétaire-général de l'Académie impériale de cette ville, etc.

BARD (JOSEPH), correspondant historique du ministre de l'Instruction publique et des cultes, inspecteur des monuments historiques du Rhône et de l'Isère, membre de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome; des Académies de Dijon, de Rouen, etc., chevalier de plusieurs ordres, à Chorey, près de Beaune.

BARNSTEDT (DE), conseiller aulique du grand-duc d'Oldenbourg, grand-bailli d'Oberstein, etc.

BARTHELEMY (ÉDOUARD DE), correspondant des comités historiques de France, inspecteur des monuments de la Meuse, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

BAUR, directeur des archives de l'état du Grand-Duché de Hesse et de celles du cabinet du Grand-Duc, membre de plusieurs compagnies savantes, chevalier de différents ordres, etc.

MM.

BELHOMME (GUILLAUME), archiviste du département de la Haute-Garonne et de la Société Archéologique du Midi de la France, membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, etc.

BERGEROT, vice-président de la société d'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France, maire d'Eckelsbègue (departement du nord,) etc., au château d'Eckelsbègue.

BERNHARDI (le docteur K.), vice-président de l'association historique de la Hesse-électorale, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Cassel.

BERTHOUD (HENRI), homme de lettres, chevalier des ordres royaux de François I de Napels; de Léopold de Belgique; de la Couronne de Chêne de Hollande; de la Légion d'Honneur, etc., à Paris.

BERTRAND (RAYMOND DE), secrétaire-archiviste de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Dunkerque, etc.

BERTRAND de Doue, ancien président de la Société Académique du Puy, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

BEUGNY d'HAGERUE DE LOZINGHEM (le chevalier AMÉDÉE DE) membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., au château de Lozinghem, près de Lillers (Pas-de-Calais).

BIETZ (ALBERT), Secrétaire de l'association transylvanienne pour les sciences naturelles, séant à Hermannstadt, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

BLUNTSCHLI (le docteur J.-G.), conseiller d'État, professeur à l'Université de Zurich, etc.

BOFARULL (DON ANTONIO DE), conservateur des archives de la couronne d'Aragon, etc., à Barcelone.

BOILLEAU, conservateur-trésorier de la Société Archéologique de Touraine, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

BOISTEL (AMÉDÉE), secrétaire de l'Académie d'Arras, juge suppléant du tribunal civil de cette ville, membre de plusieurs sociétés savantes.

BORDEAUX (R.), docteur en droit, membre de plesieurs académies et sociétés savantes, à Evreux.

BOREL D'AUTERIVE, archiviste paléographe, avocat à la cour royale de Paris, directeur de la *Revue Historique de la noblesse*, etc.

BORELY, professeur d'histoire, secrétaire de la Société Havraise d'études diverses, membre de plusieurs académies, etc., au Havre.

BORGNET (JULES), secrétaire de la Société Archéologique de Namur, archiviste à Jambes, etc.

BOUDART, secrétaire-général de la Société Archéologique de Béziers, etc.

BOULIE (le comte de la), vice-président de la Société impériale d'agriculture de Marseille, conseiller de la préfecture des Bouches du Rhône, chevalier de l'ordre royal de François I de Naples; de l'ordre pontifical de Pie, etc.

M.

HORS, greffier en chef de la cour d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Picardie ; de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

R (don JAQUIN-MARIA), membre de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres académies, etc.

N, vice-directeur de l'Association Historique de la Basse-Saxe, etc., à Hanovre.

ON (ERNEST), archéologue, membre de plusieurs compagnies savantes, à Paris.

S (JOHN), général au service d'Angleterre, membre de la Société royale asiatique de Bombay et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Bombay.

KNER (le professeur), secrétaire de la Société Archéologique de Henneberg, etc., à Meiningen.

I (DOMINIQUE), camérier secret de S. S. Pie IX, membre de plusieurs académies, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Rome.

E (le docteur JULES), professeur de physiologie à l'Université de Bonn, secrétaire-général de la Société des Sciences Naturelles de la Prusse Rhénane, membre de plusieurs académies, etc.

EN (le chevalier DE), ancien ambassadeur du roi de Prusse près la Reine d'Angleterre, secrétaire-général de l'Institut Archéologique de Rome pour la section de Londres, etc.

HER (EDMOND DE), secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

TIOS (SCARLATOS DE), membre de l'Académie d'Archéologie de Grèce, etc., à Athènes.

R (AUGUSTE-LOUIS-JEAN), conseiller à la cour impériale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

IARD DE LAFAYETTE (CHARLES), directeur du Musée du Puy, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

EDO (don NICOLAS-CASTOR DE), membre de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Madrid.

J (CÉSAR), secrétaire-perpétuel de l'Institut Impérial et Royal des Sciences, Lettres et Arts de Lombardie, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc., à Milan.

EL (l'abbé), vicaire de la paroisse St-André à Lille, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

LUS (le docteur J.), membre de plusieurs compagnies savantes, à Bruxelles.

ERAS (le docteur JOSEPH), secrétaire de l'Académie Royale de Médecine de Barcelone, etc.

MM.

CARTER (HENRI), secrétaire-général de la Société royale asiatique de Bombay, membre de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

CASTEL, secrétaire-général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

CASTELLANOS (le commandeur don BASILIO-SEBASTIAN DE), chambellan de S. M. la reine d'Espagne, directeur de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, directeur-général de l'Enseignement Normal du royaume, etc., à Madrid.

CAUMONT (DE), président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Institut de France et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc., à Caen.

CAUWENBERGHE (ÉDOUARD-FR. VAN), archéologue à Audenarde.

CAUX (LOUIS-JOSEPH), secrétaire de la Société Dunkerquoise des Sciences, Lettres et Arts, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., bibliothécaire-adjoint de la ville de Dunkerque.

CELS (JOSSE), littérateur à Bruxelles.

CHAPMAN (JOSEPH-GADSBY), secrétaire-général de l'Académie nationale de peinture à New-York, etc.

CHARLÉ DE TYBERCAMPS, ci-devant avocat à la cour d'appel de Bruxelles, membre de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, etc., à son château de Tyberchamps, près de Nivelles.

CHARMA, professeur des Belles-Lettres à l'Académie de Caen, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

CHON, professeur d'histoire, membre de la Société royale des Sciences, Lettres et arts de Lille, etc., à Lille.

COCHET (l'abbé), aumônier du collége royal de Rouen, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; de la Société des Antiquaires de Normandie, etc.

COMBES (F.), professeur agrégé d'histoire, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Paris.

CONTENCIN (DE), ancien secrétaire-général de la préfecture du département du Nord, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

COOMANS (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ÉMILE), docteur en droit, membre de la Chambre des Représentants et de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

CORBLET (l'abbé JULES), membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, etc., à Amiens.

CORTYL (l'abbé), curé de Wylder (département du Nord), membre de plusieurs sociétés savantes.

.M.

PEY, juge au tribunal de Cherbourg, membre de la Société impériale Académique de la même ville, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

:N (LOUIS), président du Comité de la Société des Antiquaires de la Morinie à Dunkerque, membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, ancien procureur du Roi, etc.

SEMAKER (EDMOND DE), juge au tribunal civil de Dunkerque, membre du Conseil général du Nord, Président de la Société Dunkerquoise, Président du Comité Flamand de France, correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, associé de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie de Madrid, membre des sociétés des antiquaires de France, de Picardie, de la Morinie, des sociétés académiques de Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, d'Émulation de Bruges, des Beaux-Arts de Gand, etc., chevalier de la Légion d'Honneur.

INE, ingénieur des ponts et chaussées, ancien président de la Société impériale des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de Lille, membre de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

'UD-OGHLOU (G.-A), conseiller d'ambassade de S. M. l'empereur de Turquie, membre de l'Académie royale des Sciences de Berlin, etc.

:EUX (le docteur CHARLES), professeur de chimie et de minéralogie à l'école industrielle de Liége, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

IEN (le docteur H. DE), capitaine des mines, directeur supérieur de leur administration, président de la Société des Sciences naturelles de la Prusse Rhénane, etc.

:RAS (le docteur), secrétaire de la Junte suprême de santé du royaume d'Espagne, ancien député de Guadaloxara, membre de l'Académie royale de Médecine de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Madrid.

.S (ÉLOY-MICHEL), secrétaire-général de la Société d'Histoire naturelle et d'Archéologie du département de la Manche, membre de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Saint-Lo.

RON (ADOLPHE-NAPOLÉON), secrétaire du Comité Historique des Arts et Monuments de France, membre de la Société royale des Beaux-Arts d'Athènes, etc., à Paris.

IALDSON (THOMAS-LEVERTON), professeur d'architecture au collège universitaire de Londres, membre correspondaut de l'Institut de France; des Académies de Vienne, Rome, Naples, Florence, Venise, Milan, Parme, Vicence, Belgique, etc., membre du Comité Historique des Arts et Monuments, à Londres.

MM.

DROYSEN (le docteur JEAN-GUSTAVE), professeur à l'Université de Jéna, membre de plusieurs académies, chevalier de différents ordres, etc.

DU BOIS (ALBERT), historien, membre de l'Académie Delphinale, etc., à Grenoble.

DU BOIS (le docteur JULES), membre de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Abbeville.

DUBOSC (NICOLAS), archiviste paléographe du département de la Manche, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Saint-Lo.

DU BUS (le vicomte BERNARD), ancien membre de la Chambre des Représentants; de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Bruxelles,

DUCOIN (PIERRE-AMÉDÉE), secrétaire-perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien bibliothécaire de la ville de Grenoble, etc.

DUMONT (JOSEPH-JONES), architecte-dessinateur de la Commission royale des Monuments, membre de l'Académie fédérale des ingénieurs et architectes Suisses, etc., à Bruxelles.

DURAND, curé de St.-Nazaire à Béziers, membre de la Société Archéologique de la même ville, etc.

DURLET (F.), architecte, à Anvers.

DUSEVEL (HYACINTHE), inspecteur des Monuments Historiques du département de la Somme, membre du Comité Historique près le ministre de l'instruction publique de France, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Abbeville.

EBENAU (CHARLES), secrétaire de la bibliothèque et de la société Archéologique du duché de Nassau, etc., à Wiesbaden.

EHRENTRAUT, conseiller de Cour, membre de l'Association Historique de la Basse-Saxe et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Hanovre.

EICHWALD (le docteur D'), conseiller d'État de l'empereur de Russie, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de Médecine de Saint-Pétersbourg, décoré de plusieurs ordres, etc.

EINFELD, assesseur de Régence, conservateur des Collections Historiques et Archéologiques de l'Association Historique de la Basse-Saxe, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Hanovre.

ENGLING, professeur de philosophie, membre de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg, membre correspondant de plusieurs autres société savantess, etc.

ERSKINE (le chevalier GUILLAUME), membre de la Société royale Asiatique de Bombay et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Bombay.

ESCALADA (le docteur don GREGORIO DE), membre de l'Académie royale de Médecine de Madrid, professeur à l'hôpital général de la même ville,

MM.

membre des Académies royales de Médecine de Barcelonne, Cadix, Galice et Asturies, Palma-Majorque et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres, etc.

ESCALLIER (le docteur, ÉNÉE-AIMÉE), membre de plusieurs sociétés savantes, décoré de la Légion d'Honneur, etc., à Douai.

ESCOLAR (le docteur don SERAPIO), ancien secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine et membre de l'Académie royale des Sciences naturelles de Madrid; des Académies royales de Médecine de Barcelone, Cadix, Galice et Asturies, Palma-Majorque, Valence, Saragosse et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.

ESTOILE (le comte MAX DE L'), vice-président de la Société d'Émulation du Département de l'Allier, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Moulins.

ETTINGSHAUSEN (D'), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences de Vienne, etc.

ETTMULLER (le docteur L.), professeur de littérature allemande à l'Université de Zurich, etc.

FANTONETTI (le baron), docteur en Médecine, ancien vice-président de l'Académie impériale Physico-Médicale de Milan, ancien secrétaire-perpétuel de l'Institut impérial des Sciences, Lettres et Arts du royaume Lombardo-Vénitien, professeur de physique et de médecine, etc.,

FARINA (GUISSEPPE LA), membre de l'Académie royale des Sciences et Lettres de Messine et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

FARINA (CARMELO LA), professeur et doyen de la faculté Physico-Mathématique de l'Université de Messine, secrétaire-général de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de la même ville, etc.

FARINA (SILVESTRO LA), professeur et secrétaire de la classe des lettres de l'Académie royale de Messine, etc.

FAUCHE-PRUNELLE (ALEXANDRE), conseiller à la cour d'appel de Grenoble, membre de l'Académie Delphinale, etc.

FAVEROT, principal au collège de Saint-Omer, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

FÉE (le docteur), professeur à l'Université de Strasbourg, membre de l'Académie impériale de Médecine de France et d'un grand nobre d'autres académies et sociétés savantes, commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur, etc.

FENZE (FRANÇOIS), prêtre à la cathédrale St.-Martin de Landshut, secrétaire de l'association historique de la Basse-Bavière, etc.

FIEDELER, archiviste de l'association historique de la Basse-Saxe, etc., juge au tribunal à Hanovre.

FIERLANT (baron de), conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

MM.

FOISSET, conseiller à la cour impérale de Dijon, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

FORMEVILLE (DE), secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de plusieurs académies, etc., à Caen.

FOUCART, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers; professeur et doyen de la faculté de droit de Poitiers, membre de plusieurs compagnies savantes.

FOERINGER, bibliothécaire du Roi de Bavière et conservateur de la bibliothèque de la ville de Munich, membre de l'Académie royale des Sciences et de l'Association Historique de Bavière et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Munich.

FOURQUET (le docteur), premier professeur agrégé et chef des travaux anatomiques de la faculté de médecine de Madrid, membre de l'Académie royale de médecine de la même ville, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

FRANQUINET (l'avocat), archiviste de la ville de Maestricht, secrétaire de la Société Archéologique et Historique du duché de Limbourg, etc.

FRANTIN, membre de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon et d'un grand nombre d'autres compagnies savantes, etc., à Dijon.

FUSS (JEAN-DOMINIQUE), professeur émérite à l'Université de Liége, etc.

GALESLOOT (LOUIS), archiviste de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances du royaume, etc., à Bruxelles.

GARNIER (le professeur), secrétaire-perpétuel de la Société des Antquaires de Picardie, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Amiens, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

GARRIDO (le docteur don FRANCISCO DE), secrétaire de la correspondance étrangère de l'Académie royale de Médecine de Galice et d'Asturies, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à la Corogne.

GASSMAN, secrétaire de la Société d'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre-Maritime de France, membre de plusieurs compagnies savantes, à Bergues.

GAUTIER (AUG.), président de l'Académie Delphinale, doyen de la faculté de droit de Grenoble, etc.

GEEL (J.), professeur honoraire et bibliothécaire en chef de l'Université de Leyde, etc.

GÉNY (ALEXANDRE), vice-président de la Société d'Archéologie de Lorraine, etc., à Nancy.

GERGENS (le docteur), 2e secrétaire de la Société Historique et Archéologique de Mayence, membre de plusieurs compagnies savantes, à Mayence.

GERVAIS, ancien secrétaire-général de la Société des antiquaires de Normandie, membre de plusieurs académies, etc., avocat. à Caen.

M.

ARD (le chevalier E.), professeur d'archéologie et archéologue au Musée royal de Berlin, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

.NY (HENRI), membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Constantinople.

ECHEA (DON MANUEL DE), conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, etc., à Madrid.

(le docteur GEORGES), professeur à l'Université de Gratz, secrétaire de la Société d'histoire de Styrie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

NAY (DE), ancien membre de la commission de l'expédition scientifique de Morée, membre de l'Académie Delphinale, etc., à Grenoble.

F (le professeur), conservateur de la bibliothèque royale du cercle et de la ville d'Augsbourg, sécrétaire de l'Association historique de Souabe, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

(le chevalier L.), conseiller, secrétaire-général de la Commission des Antiquités et des Beaux-Arts de Rome, etc.

EFEND (le docteur), archiviste-secrétaire de l'Association historique de la Basse-Saxe, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Hanovre.

ARD (le professeur), vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

ON DE GRANDPONT, commissaire-général de la marine, officier de la Légion d'honneur, etc., à Cherbourg.

AUME (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale à Nancy; secrétaire de la Société d'Archéologie Lorraine, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France; des Académies de Nancy, Metz, Dijon, Verdun, etc.

(FRÉDÉRIC), archiviste à Schierstein, membre de la Société Archéologique du Duché de Nassau, etc.

MANS (J.), archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.

OUIN, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie; de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres compagnies savantes, avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

OURT (le comte JEAN D'), des ducs d'Harcourt, capitaine de corvette de la marine de France, membre de la Société impériale académique de Cherbourg, etc.

, graveur en médailles, membre de plusieurs sociétés des beaux-arts, décoré de l'ordre impérial du Sultan en brillants, chevalier de l'ordre royal de Wasa et décoré de la grande médaille d'or de mérite de Suède, chevalier des ordres du Christ de Portugal et de St.-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne, etc., à Bruxelles.

MM.

MAURY (ALFRED), secrétaire-perpétuel de la Société impériale des Antiquaires de France, bibliothécaire-adjoint de l'Institut, etc.

MÈGE (le chevalier ALEXANDRE-LOUIS-CHARLES-ANDRÉ DU), ancien chef de bataillon du génie, membre des académies de Toulouse, Londres, Athènes, Copenhague, Barcelone, etc., chevalier des ordres de Malte; de Légion d'Honneur, etc.

MENANT, juge au tribunal civil de Cherbourg, membre de la Société impériale académique de la même ville, etc.

MÉNARD, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

MENSING (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences d'Erfurt, professeur au Gymnase royale de cette ville, etc.

MÉRI (LOUIS), vice-président de l'Académie impériale de Marseille, bibliothécaire adjoint de la même ville, etc.

MEYER (le docteur DE), président de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bruges et de la Commission médicale de la Flandre Occidentale, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, chevalier des ordres de Léopold; de la Légion d'Honneur; de l'ordre Pontifical de St-Grégoire, etc.

MEYER DE KNONAU (GÉROLE DE), inspecteur des Archives de l'État, à Zurich, etc.

MEYER-OCHSNER (le docteur), numismate, auteur de l'histoire monétaire de Zurich, etc.

MICHELSEN (le docteur), conseiller intime de Justice, professeur de droit public à l'Université de Jéna, vice-président de la Société historique archéologique de Thuringhe, chevalier de l'ordre du Faucon blanc, etc.

MICHIELS (ALFRED), homme de lettres, à Paris.

MICHOT (l'abbé N.-L.), directeur du Musée d'histoire naturelle de Mons, membre de la Société des Sciences, Arts et Lettres, du Hainaut, etc.

MIGNARD, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, à Dijon.

MOMMSEN (le docteur THÉODORE), professeur à l'Université de Breslau, membre de plusieurs académies, etc.

MINEUR (PIERRE-DÉSIRÉ), conseiller à la cour impériale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

MONCEL (le vicomte THÉODOSE DU), membre des Comités historiques de France, etc., au château de Martinvast, près de Cherbourg.

MONTAIGU (le vicomte DE), membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

MOQUIN-TANDON (HORACE-BÉNÉDICT-ALFRED), docteur en sciences et en médecine, professenr à la faculté des sciences, directeur du jardin des plantes de Toulouse, correspondant de l'Instut de France, membre de la Société archéologique du Midi de la France et de la Légion d'Honneur, etc.

[M.

E (SAMUEL), président de l'Académie nationale de peinture des États-Unis, séant à New-York, etc.

ZAKEVITCH (NICOLAS), secrétaire de la Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa, etc.

R (A.), docteur en philosophie et lettres, professeur et bibliothécaire de l'Athénée et conservateur-secrétaire de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg, membre effectif de la Société d'Histoire Naturelle du même duché, membre correspondant de l'Académie royale et nationale d'archéologie d'Espagne; de la Société impériale des Antiquaires de France; de l'Académie impériale de Metz; de la Société impériale des Sciences et Arts de Douai; de la Société française pour la conservation des monuments historiques; de la Société pour la conservation des monuments historiques et des objets d'arts de la province de Luxembourg, séant à Arlon; de la Société pour les recherches utiles de Trèves; de la Société des Antiquaires du Min à Bonn; de la Société académique du Puy; de la Société archéologique de Béziers, etc.

AN (le docteur et professeur TH.), secrétaire de la Société des Sciences de la Haute-Lusace, membre de plusieurs compagnies savantes, etc. à Görlitz.

I (le docteur AUGUSTE), membre de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg et d'un grand nombre d'autres compagnies savantes; décoré de l'ordre de la Couronne de Chêne, etc., à Wiltz.

/ERKERKE (le comte), directeur-général des musées impériaux de France, membre de plusieurs académies, décoré de différents ordres, etc., à Paris.

, recteur honoraire de l'Académie de Nîmes, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale du Gard, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, officier de l'ordre de la Légion d'Honneur et de l'Université de France, etc.

(NICOLAS-JACQUES), directeur de la Société impériale académiqae de Cherbourg, sous-préfet de l'arrondissement, etc.

UES-SECALL (don MARIANO), secrétaire de la reine d'Espagne, membre des Académies nationales et royales d'Archéologie de Madrid et de Saragosse, etc.

RS (D'), directeur-général des Musées royaux de Prusse, etc., à Berlin.

membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.

MM.

OUVAROFF (le comte ALEXANDRE D'), membre de la Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa, etc.

PAGART (CHARLES), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.

PAN Y PECALDE (le docteur don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine de la Corogne, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.

PAPE (J.-D.-W.), docteur en philosophie et lettres, secrétaire de la Société des Sciences et Arts du Brabant septentrional, etc., procureur du Roi à Bois-le-Duc, chevalier de l'ordre royal du Lion neérlandais, etc.

PARENTY (l'abbé), chanoine, membre de l'Académie impériale d'Arras; de la commission des monuments historiques du département du Pas-de-Calais, et de plusieurs sociétés savantes.

PASQUIER (VICTOR), pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Liége, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

PELET (A^{te}), archéologue, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages sur les antiquités du Midi de la France, etc.

PERREAU (A.), agent du trésor à Tongres, membre de l'Académie nationale et royale d'archéologie d'Espagne; de l'Académie britannique des Sciences et Arts, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

PETIT DE LAFOSSE (le baron), préfet de la Haute-Vienne, président de la Société archéologique du Limousin, commandeur des ordres d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et de St-Grégoire-le-Grand de Rome, officier des ordres de la Légion d'honneur et de Léopold de Belgique, etc.

PETY DE ROSEN (JULES), conseiller communal à Tongres, membre de l'Institut d'archéologie de Liége et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

PINEYRO (don SANTIAGO DE), commandant en chef de l'artillerie Espagnole, premier conseiller de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.

PORTALON (LOUIS DE), membre de la Société archéologique de Béziers et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Béziers.

QUENSON, président du tribunal de Saint-Omer, conseiller honoraire de la Cour de Douai, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, etc.

QUINTO (le comte don JAVIER DE), membre des Académies royales d'histoire et des Beaux-Arts d'Espagne, sénateur du royaume, ancien gouverneur de Madrid, membre du Conseil d'État et de celui de l'instruction publique de la reine d'Espagne, doyen de la commission centrale des monuments historiques et artistiques, grand'croix de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, commandeur de l'ordre royal de Charles III, etc.

IM.

ARD (le chevalier A.-G.-A. DE), conseiller d'État, directeur du cabinet du roi des Pays-Bas, etc.

SAET (HENRI), avocat et archéologue, à Audenarde.

UL, membre de la Société archéologique de Béziers et d'autres compagnies savantes, chevalier de plusieurs ordres, à Béziers.

T, bibliothécaire et trésorier de la Société des antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département de la Vienne, membre de plusieurs sociétés savantes.

: (H.-A.), architecte de la ville de Lierre, professeur d'architecture de l'Académie de la même ville, membre de l'Académie britannique des Sciences et Arts, etc.

:ENSPERGER (AUGUSTE), président du tribunal de Cologne, ancien député à Francfort, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

CH (le docteur HUGO), professeur à Deux-Ponts (Bavière), membre de plusieurs académies, etc.

(le chevalier DE), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne, etc.

TAP (J. B.), généalogiste, à La Haye.

(V. DE), officier de l'Université de France, ancien secrétaire-général de la Société impériale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Dunkerque, etc.

: (le docteur), conservateur des Archives grand-ducales de Saxe-Weimar-Eisenach, etc., à Weimar.

I (le baron F. DE), docteur en droit et en philosophie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique de France, etc., à Bonn.

:NAL DE VOLENAY, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, archiviste du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, membre de la Commission archéologique du même département, et d'un grand nombre d'Académies et Sociétés savantes, etc.

:Z (JOSEPH-EMMANUEL-GHISLAIN), docteur en droit et en philosophie, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, etc., chevalier de l'ordre de Léopold.

(le docteur PIERRE-MARTIN), secrétaire-perpétuel de la Société de Statistique de Marseille, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne de Hollande, etc.

I Y LARROYA (don PEDRO), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, etc., à Madrid.

MM.

SALAZAR (le docteur don), membre de plusieurs académies, à Madrid.

SALVI (le comte G.), président de l'Académie tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome, membre et professeur du collège philosophieque de la Sapience, décoré de plusieurs ordres, etc.

SANCHEZ-NUMEZ (le docteur don LORENTE), vice-président de l'Académie royale de Médecine de Gallice et d'Asturies, etc., à la Corogne.

SAUZET (l'abbé), chanoine de la cathédrale du Puy, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

SCHADOW DE GODENHAUS (FRÉDÉRIC-GUILLAUME DE), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Dusseldorf, docteur en philosophie, membre correspondant des Académies de France, Berlin, Copenhague, Dresde et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres.

SCHAEPKENS (ALEXANDRE), peintre de paysage, directeur et professeur de l'école de peinture à Maestricht, membre correspondant de l'Académie royale d'Amsterdam; de l'Académie d'archéologie de Grèce; de l'Académie Delphinale de Grenoble; de la Société historique et archéologique de Thuringe, séant à Jéna; de la Société des Sciences et Arts du Puy; de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Dunkerque; de celle des Pyrénées orientales; de la Société de Littérature et des Beaux-Arts de la Flandre-maritime; de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand; de la Société libre d'émulation de Liége; de la Société impériale académique de Cherbourg; de la Société archéologique du Midi de la France, séant à Toulouse; des Académies impériales du Gard et d'Arras; de la Société des Antiquaires de Poitiers et de Picardie, membre honoraire de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg; des Sociétés archéologiques et littéraires d'Arlon, de Maestricht et de Tongres, chevalier de l'ordre de la couronne de chêne de Hollande, etc.

SCHAEPKENS (ARNAUT), graveur et archéologue, membre correspondant de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne; de la Société des Antiquaires de Normandie; de la Société archéologique de Touraine et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

SCHELLER (AUGUSTE), docteur en philosophie, bibliothécaire du roi, etc.

SCHOLLAERT (FRANÇOIS), docteur en droit et en philosophie, membre de plusieurs compagnies savantes à Louvain.

SCHUEGRAF (J. B.), secrétaire-général de la Société Historique du Haut-Palatinat et de Ratisbonne, etc. à Ratisbonne.

SEEBECK (le docteur), conseiller d'état, curateur de l'Université de Jéna,

M.
président de la Société historique et archéologique de Thuringe, commandeur de l'ordre Ernestine de Saxe-Cobourg-Gotha, etc.

ER, membre du Conseil de la Marne; du Conseil départemental de l'instraction publique; l'un des secrétaires-généraux des congrès des délégués des Sociétés savants de France, membre de plusieurs compagnies savantes; chevalier de la Légion d'honneur, etc., à Châlons.

E (le docteur don), président de l'Académie royale des Sciences de Madrid, etc.

RE (Constant-Pierre), docteur en droit, ancien professeur d'histoire à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de la Société impériale Numismatique de St-Pétersbourg et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

KY (le prince Alexandre), membre de la Société d'Histoire et d'Antiquités d'Odessa, etc.

L (le docteur), membre de plusieurs sociétés savantes, commandeur de l'ordre royal du Christ de Portugal, chevalier des ordres royaux de Léopold de Belgique et de la Légion d'Honneur, etc., à Paris.

I (le vicomte de), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de Médecine du Brésil, décoré de l'ordre impérial du Christ, etc.

(Adolphe), docteur en droit, commissaire du district de St-Nicolas, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

RO (le marquis dell), vice-président de l'Académie royale des sciences de Madrid, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

AYOR (don Francisco Bermudes de), conservateur du cabinet numismatique de la bibliothèque nationale à Madrid, vice-directeur de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.

(le docteur C. B.), professeur d'histoire à l'Université de Heidelberg, ancien vice-directeur du Musée archéologique de Jéna, etc.

D'ALTENSTEIN (le baron Charles-Julien-Isidore de), chef du bureau des ordres et de la noblesse au ministère des affaires étrangères, ancien membre de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, correspondant de la Société impériale Académique de Cherbourg, chevalier de l'ordre de Léopold; de l'ordre royal de Charles III d'Espagne; de l'ordre royal du Christ de Portugal; de l'ordre grand-ducal de Louis de Hesse, etc.

EL (le baron de), inspecteur royal des bâtiments civils, membre de l'Association Historique de Souabe et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Augsbourg.

I (J. W.) docteur en philosophie, secrétaire de la Société d'Histoire natu-

MM.

relle de Nuremberg, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des curieux de la nature d'Allemagne; de la Société impériale des naturalistes de Moscou et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Nuremberg.

SYKES (GUILLAUME-HENRI), lieutenant-colonel au service d'Angleterre, membre de la Société royale asiatique de Bombay et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

TAILLIAR (EUGÈNE-FRANÇOIS-JOSEPH), conseiller à la cour impériale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

TEXIER (l'abbé), membre de la Société archéologique et historique du Limousin et de plusieurs autres compagnies savantes ; correspondant du ministère de l'instruction publique, supérieur du séminaire du Dorat à Limoges.

THONISSEN (CHARLES), professeur de droit à l'Université catholique, à Louvain.

THORELLE, peintre, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie Lorraine, etc.

TRAVERS (JULIEN), professeur de littérature latine à la faculté des lettres, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des sciences, Arts et Belles-Lettres à Caen, etc.

TREVISANI (le marquis CÉSARE DE), membre de plusieurs académies, etc., à Florence.

T'SERCLAES DE WOMMERSON (le baron OSCAR DE), docteur en droit, ancien chef de division au ministère des affaires étrangères, chevalier des ordres de la Légion d'Honneur et de l'Aigle rouge de Prusse, etc.

TOPAIDOS (GEORGE K.), vice-président de l'Académie d'Archéologie de Grèce, etc., à Athènes.

TOURNEUR (le chanoine), professeur de théologie et d'archéologie au séminaire de Rheims, membre de plusieurs académies, etc.

TUDOT (EDMOND), conservateur du musée de la société d'émulation de l'Allier, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Moulins.

TZSCHASCHEL (ERNEST-HENRI), bibliothécaire de la Société des Sciences de la Haute-Lusace, membre de plusieurs compagnies savantes, etc. à Görlitz.

VAN DEN BROECK (le docteur VICTOR), professeur de chimie à l'école des mines du Hainaut, membre correspondant de l'Académie tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome; de la Société grand-ducale de minéralogie et de géognosie de Jéna, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

VAN DEN BROUCKE, trésorier de la Société d'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre Maritime de France, membre de plusieure sociétés savantes, à Bergues, département du Nord.

VAN DALE (J. H.), archiviste de la ville de l'Écluse, membre de la Société de Littérature Néerlandaise de Leyde; de la Société des Sciences de Zélande;

M.

du Comité Flamand de France; de la Société Historique d'Utrecht, etc.

E VELDE (H.), président du tribunal de Furnes, membre de la société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de Bruges et d'autres compagnies savantes, etc.

ER CHYS (P. C.), professeur de numismatique à l'Université de Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

ENECHTEN, président du tribunal civil de Turnhout, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

OOREBEKE (Gustave), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Gand, membre de l'Académie royale d'Archéologie d'Espagne; des sociétés archéologiques de Béziers et du département de la Marne, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

ER MALEN (Philippe-Marie-Guillaume), fondateur de l'Établissement géographique de Bruxelles, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold.

ER MEERSCH (P. C.), docteur en droit, conservateur des archives de la Flandre-Orientale, membre de la Société impériale des Antiquaires de France et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Gand.

ER STRAETEN (Edmond), archéologue à Audenarde, membre de l'Académie royale et nationale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

YCK (F.), généalogiste à Bruges.

EERBEECK (le docteur Ph.-J.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Anvers.

ELCKEBEKE (G. J. J.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Malines.

OOY (Jean-Baptiste), peintre d'histoire, membre de la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers et de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, à Anvers.

WYGENHOVEN (le docteur Ch.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.

NES (le marquis de), membre du comité des Gens de Lettres et de plusieurs sociétés savantes, etc., à Paris.

DIA (don Thomas de), secrétaire-général de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies; etc.

ULLEN, archiviste de la Société d'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre Maritime de France, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bergues, département du Nord.

SMOR, homme de lettres, membre de la Société impériale académique de Cherbourg, etc.

RS (Léopold de), président du Cercle Archéologique etc., à Mons.

MM.

VISCONTI (le commandeur), secrétaire-perpétuel de l'Académie Pontificale d'Ar-chéologie, professeur d'Archéologie au Collège de la Sapien[ce] etc., à Rome.

VIVIER DE STREEL (Charles-Ernest-Emanuel chevalier du), curé de St.-J[...] à Liége, vice-président de l'institut Archéologique Liégeois, etc.

VOGELIN (Salomon), professeur de la littérature grecque, bibliothécaire de Société des Antiquaires de Zurich, etc.

WACHSMUT (le docteur Guillaume), professeur d'Histoire à l'Université Leipsig, membre de plusieurs Académies, etc.

WAL (J. de), docteur en droit, avocat-général de la Haute-Cour militaire d[es] Pays-Bas, ancien substitut du Procureur du roi à Leyde, membre [de] plusieurs sociétés savantes, etc., à Utrecht.

WALLMARK (de), conseiller de la chancellerie royale et premier bibliothécai[re] du roi de Suède, membre de l'Académie royale des Belles-Lettr[es] et Antiquités de Stockholm, et de plusieurs autres académies et sociét[és] savantes, chevalier de l'ordre royal de l'Étoile polaire, etc.

WAP (Jean-Jacques-François), docteur en philosophie et lettres, membre [de] plusieurs compagnies savantes, chevalier de l'ordre de la couronne [de] Chêne, etc., à Utrecht.

WARSINCK (J.), architecte, ancien secrétaire de la classe des Beaux-Arts [de] l'Institut royal des Pays-Bas, etc., à Amsterdam.

WEGELE (le docteur Fr.), professeur d'histoire à l'Université de Jéna, secrétai[re] de la Société historique et archéologique de Thuringe, etc.

WELCKER (le chevalier), professeur et directeur de la bibliothèque de l'Univ[er]sité de Bonn, secrétaire de la section allemande de l'Institut archéologiq[ue] de Rome, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savant[es] décoré de plusieurs ordres, etc.

WEYDEN (le professeur), secrétaire-général de la Société des Beaux-Arts Cologne, etc.

WIND (Samuel de), docteur en droit, vice-président de l'Académie des Scien[ces] de Zélande et de la Cour de Justice de la même province, membre l'Institut royal des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savant[es] chevalier de l'ordre royal du Lion Néerlandais, etc., à Middelbourg.

WITTMANN (le docteur Jos.), directeur de l'association historique et archéologi[que] de Mayence, secrétaire-général de la société Rhénane des Naturalist[es] membre de plusieurs compagnies savantes, etc. à Mayence.

Membres honoraires :

MM.

AALI-PACHA, grand-visir de l'empire Ottoman, grand'croix de plusie[urs] ordres, etc.

MM.

ABREU (le ministre ANTONIO-PAULINO-LIMPO DE), grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

ALDÉGUIER (le comte AUGUSTE D'), conseiller à la Cour d'appel de Touleuse, président de la Société archéologique du Midi de la France membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

ALLIOLI (le docteur F. J. D'), grand-prévôt d'Augsbourg, 2e président de l'association historique de Souabe, etc.

ALLUAUD, président de la Société archéologique et historiqne du Limousin, ancien maire de Limoges, etc.

ARENBERG (S. A. S. le duc PROSPER-LOUIS D'), grand'croix de plusieurs ordres, etc.

ARRAZOLA (don LORENZO D'), ancien ministre de la justice en Espagne, membre de l'Académie nationale et royale d'archéologie de Madrid et de plusieurs autres compagnies savantes, grand'croix des ordres royaux de Charles III, d'Isabelle-la-Catholique, etc.

AZEGLIO (le chevalicr MASSIMO-TAPARELLI-MARQUIS D') ancien président du conseil des ministres en Sardaigne, membre de plusieurs académies, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Turin.

BAUDOT (HENRI), président de la Société des Antiquaires de la Côte d'Or et des Amis des arts de Dijon, membre de plusieurs académies, etc.

BAVAY (L.-CH.-V. DE), procureur-général près la cour d'appel de Bruxelles, commandeur de l'ordre de Léopold et de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, etc.

BECHSTEIN (LOUIS), conseiller et bibliothécaire de la cour de Saxe-Meinungen, président de la Société d'Archéologie de Henneberg, etc., à Meinungen.

BEHR (le baron D. DE) ancien ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de roi des Belges près l'empereur de Turquie, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

BERCHSTEIN (le conseiller de cour), directeur de la Société Archéologique du Duché de Nassau, etc.

BETS (le comte DE), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, vice-président de la Société des Arts du département de la Somme, etc., à Amiens.

BIBRA (le baron Ernest DE), docteur en médecine et en philosophie, président de la Société d'histoire naturelle de Nuremberg, membre d'un grand nombre de compagnies savantes, chevalier de plusieurs ordres, etc. à Nuremberg.

BLUME (le docteur), professeur de botanique à l'Université de Leyde, directeur de la Société royale d'Horticulture des Pays-Bas, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la nature d'Allemagne; de l'Institut royal des Pays-Bas; de la Société des Siences et Arts de Batavia et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes,

MM.

décoré de l'ordre royal du Lion Néerlandais et de plusieurs autres ordres, etc.

BOFARULL (don MANUEL DE), directeur des archives de la couronne d'Arragon, etc., à Barcelone.

BOSCH-SPENGER (H.), ministre résidant de Belgique près les gouvernements de Suède et de Danemark, etc.

BRIVE (ALBERT DE), président de la Société des Sciences, Agriculture, Arts et Commerce du Puy, membre du conseil général de la Haute-Loire et de plusieurs compagnies savantes, etc.

BURE (CHARLES-PHILIPPE-ALBERT DE), président de la société d'émulation pour les Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Allier, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Moulins.

CASTRO (JOLÉ-J.-GOMES DE), ministre de Portugal, membre de plusieurs académies, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Lisbonne.

CHIMAY (le prince DE), ministre plénipotentaire du Roi des Belges, membre de la Chambre des Représentants, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

CIBRARIO, ministre de l'instruction publique du Roi de Sardaigne, etc.

CRASSIER (le baron DE), docteur en droit, secrétaire-général du ministère de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

CREPTOWITCH (le comte DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Empereur de Russie près la Reine d'Angleterre, décoré de plusieurs ordres, etc. à Londres.

CALDERON COLLANTES (don SATURNINO), premier secrétaire d'état au département des affaires étrangères de la reine d'Espagne, etc.

DAVID (le chanoine J.-B.), président du collège du pape Adrien VI, professeur d'histoire nationale et de littérature flamande à l'Université Catholique, etc., à Louvain.

DES AMORIE VAN DER HOEVEN (A.), docteur en philosophie et en théologie, ancien secrétaire-perpétuel de la 2e classe de l'Institut royal des Pays-Bas, président du Congrès scientifique Neérlandais, membre de l'Académie d'Archéologie de Grèce; de la Société historique de Leipsick; des Académies et Sociétés des Sciences et Arts de Batavia, de Zélande, de Leyde, d'Utrecht, de Gand, etc., commandeur de l'ordre royal du Lion Neérlandais, à Amsterdam.

DEVROYE (T.-J.), chanoine de la cathédrale à Liége, etc.

DUBOIS D'AMIENS (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de médecine de France, etc., à Paris.

DUMAS (le docteur L.-J.), professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

IM.

ıRTIER (B.-C.), membre de la Chambre des Représentants; de l'Académie royale des Sciences, Belle-Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Tournai.

N (don AUGUSTINO), directeur de la bibliothèque nationale à Madrid, etc.

GNAC (le duc D'), duc de Fimarson, grand d'Espagne de la première classe, ancien pair de France, grand'croix des ordres de St-Étienne de Toscane; de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne; de l'ordre chapitrale d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne; de celui de mérite du Lion de Holstein-Limbourg; décoré des ordres de St-Louis, de Malte, de St-Ferdinand d'Espagne et de plusieurs autres ordres, etc.

EIRA FRANCA (ERNESTO), ministre de S. M. l'Empereur du Brésil, grand' croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

RENS (le docteur), ancien pair de France, secrétaire-perpétuel de l'Institut, professeur d'histoire naturelle, membre de l'Académie française; de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.

ı (le duc DE), membre de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, etc., à Madrid.

-PACHA, ministre des affaires étrangères de S. M. I. le Sultan, grand' croix de plusieurs ordres, etc., à Constantinople.

ΓENBERG-STAMENHEIM (le comte FRANÇOIS-EGON DE), ancien président de la Société d'Histoire Naturelle de Prusse-Rhénane, chambellan du Roi de Prusse, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., au château de Stamenheim.

ER (LÉONARD), procureur-général près la Cour d'appel de Gand, etc.

ACHE (le baron E.-C. DE), premier président de la Cour de cassation de Belgique, président de la commission royale d'histoire, ancien président de la Chambre des Représentants, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, membre d'un grand nombres d'autres sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres, etc.

:RS (le docteur GUILLAUME-ENGELBERT), président de l'Association artistique du district de Paderborn, directeur de l'association historique et archéologique de Westphalie, correspondant de la commission du ministère de Prusse pour les beaux-arts, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Paderborn.

ICHY (LOUIS DE), ancien secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs autres académies et sociétés

MM.

savantes, membre du Comité historique du ministère de l'Instruction publique, etc., à Saint-Omer.

GOERS (le docteur), président de la société Rhénane des nataralistes à Mayence, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Mayence.

GREINDL (le baron), lieutenant-général de l'armée belge, ancien ministre de la guerre, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

GUIZOT, ancien ministre des affaires étrangères en France, membre de la plupart des académies, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand'croix de plusieurs autres ordres, etc.

GOUSSET (THOMAS), cardinal, archevêque de Reims, président de l'Académie de la même ville, etc.

HARBAVILLE, président de l'Académie impériale d'Arras et de la Commission des monuments historiques du département du Pas-de-Calais, ancien doyen du Conseil de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes et de la Légion d'Honneur.

HASE (le docteur ED.), conseiller de justice de la cour ducale de Saxe-Altenbourg, premier secrétaire-directeur de la Société d'histoire et d'antiquités de l'Osterland, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Altenbourg.

HODY-WARFUSÉ (le baron ALEXIS-GUILLAUME-CHARLES-PROSPER DE), ancien administrateur des prisons et de la sûreté publique du Royaume; décoré des ordres de Léopold; de la Légion d'Honneur; commandeur de l'ordre royal de l'Aigle rouge de Prusse; commandeur de l'ordre royal d'Isabelle la-Catholique d'Espagne; de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe; chevalier de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche; de l'ordre royal des guelphes de Hanovre; commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, commandeur de l'ordre d'Albert-le-Valeureux de Saxe, etc. à Bruxelles.

HUMBOLDT (le baron ALEXANDRE DE), ministre d'état du roi de Prusse, membre de presque toutes les académies et sociétés savantes, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

HUNDT (FRÉDÉRIC-VICTOR comte DE), chambellan et conseiller au ministère de l'intérieur du roi de Bavière, premier président de l'association historique de la Haute-Bavière, chevalier des ordres de mérite de la couronne et de St-Michel de Bavière, etc., à Munich.

JAUP (le docteur) conseiller intime du grand-duc de Hesse, président de l'association historique du grand-duché de Hesse, décoré de plusieurs ordres, etc., à Darmstadt.

KELLER (FERDINANT), président de la Société des antiquaires à Zurich, etc.

KERCKHOVE dit VAN DER VARENT (le vicomte EUGÈNE DE), docteur en droit,

MM.

envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur de Turquie près la reine d'Espagne, décoré de plusieurs ordres, etc., à Madrid.

KHOFF (JEAN-JÉROME DE), lieutenant-général des armées danoises, ancien premier député du Conseil du Commissariat général de Danemarck, grand'croix de l'ordre de Danebrog et de plusieurs autres ordres, etc., à Copenhague.

BERG-LANGENSTADT (CHARLES baron DE), préfet du cercle du Haut-Palatinat et de Ratisbonne, chambellan du roi de Bavière, président honoraire de l'association historique du Haut-Palatinat et de Ratisbonne, chevalier de l'ordre royal de mérite de la couronne de Bavière, commandeur de l'ordre de St-Michel, etc.

ANE (ÉDOUARD DE), membre de l'Institut de France; de la Société des antiquaires de la Morinie, etc.

RELLE (le comte GÉRARD), ancien bourgmestre d'Anvers et ancien membre de la Chambre des Représentants, officier de l'ordre de Léopold, etc.

NS (AUG.), ancien membre de la députation permanente du duché de Limbourg, etc., à Maestricht.

E (le prince EUGÈNE-LAMORAL DE), prince d'Ambise et d'Épinoy, grand d'Espagne de la première classe, ambassadeur du roi, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand' croix des ordres royaux de Léopold; de St-Hubert de Bavière; de la Légion d'Honneur et de plusieurs autres ordres, etc.

BES (AUGUSTE), ancien maire de Perpignan, membre du Conseil général des Pyrénées Orientales, président de la Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, etc., à Perpignan.

N (le comte DE) président de la Société des Sciences de la Haute-Lusace, membre d'un grand nombre de compagnies savantes, décoré de plusieurs ordres, etc., à Görlitz.

(le baron LOUIS DE), conseiller du tribunal de la Cour, l'un des directeurs de la Société archéologique du duché de Nassau, etc., à Wisbaden.

DO (DE), conseiller de la reine de Portugal, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, membre d'un grand nombre d'Académies et Sociétés savantes, commandeur et officier de plusieurs ordres, etc.

AZO (don PEDRO DE), premier peintre de la Reine d'Espagne, directeur du Musée royal de peinture et de l'Académie royale des Beaux-Arts à Madrid, décoré de plusieurs ordres.

U (JULES), ancien ministre des finances, ancien gouverneur de la province d'Anvers, membre de la Chambre des Représentants, etc.

MM.

MARANGUAPÉ (le vicomte DE), sénateur, ancien ministre des affaires étrangères du Brésil, etc.

MARTINI DE GEFFEN (le chevalier A.), président de la Société des Sciences et Arts du Brabant septentrional, membre des États de la même province, et de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bois-le-Duc.

MAYER (J.), conseiller des Domaines, président de la Société historique du Haut-Palatinat et de Ratisbonne, membre fondateur de la Société Zoologique et Minéralogique et membre de la Société royale de Botanique de Ratisbonne, etc.

MERCADER (don JOAQUIN DE), antiquaire, membre de plusieurs académies, etc., à Barcelone.

MERCY-ARGENTEAU (le comte DE), ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de l'empereur Napoléon, ci-devant grand-chambellan du roi des Pays-Bas, ancien président de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, commandeur de l'ordre royal du Lion Néerlandais, etc.

METTERNICH (le prince DE), ancien chancelier de l'empire d'Autriche, chevalier de la Toison d'Or, et grand'croix de la plupart des autres ordres, etc.

MIRAFLORES (le marquis DE), grand d'Espagne, ancien ministre des affaires étrangères, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris et à Londres, grand'croix de plusieurs ordres, etc., à Madrid.

MONTALEMBERT (le comte DE), ancien pair de France, etc.

NEES D'ESENBEECK (le chevalier CHRÉTIEN-GODEFROID DE), docteur en médecine et en philosophie, président de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la nature d'Allemagne, professeur à l'Université de Breslau, membre de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe, décoré des ordres de l'Aigle rouge de Prusse, du Lion de Bade, du Faucon blanc de Saxe-Weimar, etc.

NEUGEBOREN (JEAN-LOUIS), président de la Sociétié des Sciences naturelles de Transylvanie, membre de plusieurs compagnies savantes, etc., à Hermanstadt.

NICOLAS (le docteur), membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, etc., à Paris.

OBERT DE THIEUSIES (le vicomte E.), ancien auditeur au Conseil d'état sous l'empereur Napoléon, chambellan du roi des Pays-Bas, grand' croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne et de l'ordre de mérite du Lion du Holstein-Limbourg, commandeur de l'ordre noble de St-Hubert de Lorraine, etc., à Bruxelles.

ODESCALCHI (le prince), des ducs de Bracciano, de Cérie et de Syrmy, président de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome, grand' croix de plusieurs ordres, etc.

MM.

ALIUS DE HALLOY (le baron JEAN-BAPTISTE-JULIEN D'), ancien gouverneur de la province de Namur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe, chevalier des ordres du Lion Néerlandais et de Léopold, etc.

JNA ET DE L'INFANTADO, comte-duc de Benavente et d'Arcos, Prince d'Eboli, (le duc), grand'croix de plusieurs ordres, etc., à Madrid.

ŁEPPE DE BOUVETTE (ALB., D'), conseiller honoraire de la cour de Liége, président de l'Institut d'Archéologie de la même ville, etc.

'IT (PIERRE-FÉLICISSIME-VICTOR-ALPHONSE), président de chambre à la cour · impériale de Douai, président de la Société impériale d'agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord, etc.

ΛL (le marquis P.-J. DE), membre des Académies royales d'Histoire et de St-Ferdinand de Madrid, ancien ministre des affaires étrangères d'Espagne, grand' croix de plusieurs ordres, etc.

AULX (le marquis DE), ancien membre du Conseil général dn département de Maine-et-Loire, commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemange, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., à Paris.

'KESCH-OSTEN (ANTOINE baron DE), conseiller intime actuel et feldmaréhal-lieutenant de l'empereur d'Autriche, internonce à Constantinople, ancien ministre plénipotentiaire et président du corps diplomatique près •la confédération germanique, membre de l'Académie impériale des Sciences de Vienne et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, grand'croix et commandeur d'un grand nombre d'ordres, etc.

·TELET (LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES), directeur de l'Observatoire de Belgique, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, président de la Commission de Statistique du royaume, membre de l'Institution royale et de la Société royale de Londres; de la Société royale astronomique et de la Société de Statistique de la même ville; des Académies impériales et royales des Sciences de Vienne, St-Pétersbourg, Naples, Lisbonne, Berlin, Turin, Madrid; des Instituts de France et des Pays-Bas; de l'Académie impériale de Médecine de France; de l'Académie impériale de Médecine du Brésil; de la Société physique de Genève; de la Société philomatique de Paris; des Sociétés des Sciences naturelles de Heidelberg et de Wurzbourg; des Sociétés Académiques de Nancy, Cambrai, Lille et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes; commandeur de l'ordre de Léopold; décoré des ordres de la Légion d'Honneur; de Danebrog de Danemarck; du Christ de Portugal; de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, etc.

MM.

RABUT (FRANÇOIS), professeur d'histoire, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, etc., à Chambéry.

RAFN (CHARLES-CHRÉTIEN), conseiller d'état du roi de Danemarck, secrétaire perpétuel de la Société royale des Antiquaires du Nord, etc., à Copenhague.

RANGABÉ (A. RIZA), ministre de la maison royale et des affaires étrangères de Grèce, membre d'un grand nombre d'Académies et sociétés savantes, ancien professeur d'histoire et d'archéologie à l'Université d'Athènes, etc.

RHEINA-WOLBECK (le prince DE), comte de Lannoy de Clervaux, etc., à Liége.

RICHTER (DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur de Russie près le roi des Belges, etc.

RIPALDA (le comte DE), président de l'Académie royale des Beaux-Arts de Valence, membre de plusieurs académies, etc., à Valence.

RIVAS (le duc DE), président du Conseil de l'Académie royale des Beaux-Arts (Académie royale de San-Fernando), etc., à Madrid.

ROCHE-AYMON (le marquis DE LA), lieutenant-général de cavalerie, ancien pair de France, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Paris.

RODENBACH (ALEXANDRE), membre de la Chambre des Représentants et de plusieurs compagnies savantes, chevalier de plusieurs ordres, etc.

ROMMEL (DE), conseiller d'état, président de la Société d'histoire de la Hesse électorale, commandeur de l'ordre grand-ducal de mérite de Philippe-le-Magnanime et de plusieurs autres ordres, etc., à Cassel.

ROQUEFEUIL (le comte DE), ancien colonel de la garde royale de France, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., au château de Tauxigny, près de Tours.

ROULAND, ministre de l'instruction publique et des cultes de France, etc., à Paris.

SALVANDY (le comte DE), ancien ministre de l'instruction publique en France, etc.

SAN-MIGUEL (le duc DE), président de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, maréchal des armées espagnoles, commandant en chef du corps royal des Hallebardiers de la Reine, grand'croix de plusieurs ordres, etc., à Madrid.

SCORZA (le chevalier FRANÇOIS), directeur du ministère du culte et de l'instruction publique du royaume de Naples, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

SCHWEITZER (le docteur DE), conseiller privé actuel, ministre d'état, chargé du département des Sciences, Lettres et Arts de Saxe-Weimar, président de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

IM.

ƆLD (le baron PH.-FR. DE), docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Leyde, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la nature d'Allemagne; de l'Institut des Pays-Bas; de la Société des Sciences et Arts de Batavia, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres, etc.

.DEVAL (le comte DE), président de la Société archéologique de Touraine, etc., à Tours.

A-FRANCO (BERNARDO DE), ancien ministre de S. M. l'empereur du Brésil, à Rio-Janeiro, etc.

A (PAULINO-JOSÉ-SOARES DE), ancien ministre de S. M. l'empereur du Brésil, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

TEN-PONTHOS (le comte F. VAN DER), président de la Société archéologique de la Moselle, membre de plusieurs académies, etc., au château de Ponthos, province de Luxembourg.

'GONOFF (le comte ALEXANDRE DE), président de la Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa, etc.

JX DE MEYLANDT (le comte DE), ministre d'état, ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des Représentants, décoré des ordres royaux de Léopold; du Christ de Portugal; de Charles III d'Espagne; de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne, grand'croix et chevalier de plusieurs autres ordres, etc.

RCLAES DE WOMMERSOM (le comte ÉMILE DE), ministre plénipotentiaire du Roi, gouverneur de la province de Limbourg, décoré des ordres royaux de Léopold; de l'Étoile polaire de Suède; de Charles III d'Espagne; de St-Michel de Bavière; de l'Aigle rouge de Prusse; du Sauveur de Grèce; de l'ordre de St-Grégoire de Rome et de plusieurs autres ordres, etc.

EL (le duc D'), sénateur, ancien ministre d'état des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre royal du Lion Néerlandais, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

ƷA (le docteur), directeur-médecin en chef du grand hôpital de Milan, président de l'institut impérial des Sciences Lettres et Arts de Lombardie, etc.

ADICANI (le cardinal D.-FRANÇOIS DE PAUL), archevêque de Messine, président-perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Lettres de la même ville, etc.

EMAIN, ancien pair de France et ministre de l'instruction publique, membre de l'Académie française, etc.

ᴌNI (ROBERT DE), professeur de Botanique à l'Université de Padoue, président

MM.

de l'Académie impériale des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

WIESEND (le docteur ANTOINE), conseiller royal de Régence, président de l'Association historique de la Basse-Bavière, chevalier de l'ordre royal de mérite de la couronne, etc., à Landshut.

WURTEMBERG (le comte GUILLAUME DE), président de l'Académie wurtembergeoise des Antiquaires, général en chef de l'armée de Wurtemberg, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

WURTH-PAQUET, président de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg, etc.

Table générale des Matières

es dans le 15ᵉ volume des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.



ANNALES

DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

TOME SEIZIÈME.

ANVERS,

IMPRIMERIE J.-E. BUSCHMANN, RUE DES ISRAÉLITES,

(Imprimeur de l'Académie d'Archéologie de Belgique).

—

1859.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

; VILLAGE DE VINDERHOUTE

(FLANDRE-ORIENTALE),

SES DROITS FÉODAUX ET SES LÉGENDES;

PAR

M. Jules HUYTTENS,

bre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de la Société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand; de la Commission des Monuments, etc., etc.

tude des archives de la plupart de nos villages offre à l'historien l'archéologue belge une mine féconde à exploiter. Les traces de ments qu'on y retrouve, les droits seigneuriaux, les us et coutumes, égendes enfin, forment autant de sujets d'étude utiles, précieux nt pour l'histoire du pays.

us avons jusqu'ici étudié trente-deux de ces villages flamands, nous ons fait l'histoire, et peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt les nents relatifs à Vinderhoute, qui commence la série des villages de la lre-Orientale.

village de Vinderhoute est situé le long du canal de Bruges, et forme le que trois ponts unissent aux villages de Mariakerke, de Tronchiennes Lovendeghem. Il comprend l'ancienne baronnie de ce nom et a long-s appartenu à l'illustre famille de Gavre.

Étymologie du nom de ce village paraît assez certaine, car deux auto-s'accordent à lui donner la même origine. MM. De Smet et Willems ent Vinderhoute, de *Vinder* et *holte* ou *houte*. Les Vinders étaient ıges arbitraires dans l'ancienne législation gantoise.

Voici les différentes manières dont on a écrit le nom de Vinderhoute et les diverses époques où il en est fait mention dans l'histoire : en 967 villa de Windreholt, en 1121 Venderholt, 1190 Venderhod, 1120 Winderhout; Sanderus écrit Vindexhoute.

L'*hydrographie* du village de Vinderhoute doit avoir été autrefois très-curieuse : ainsi aux trois *cales* d'aujourd'hui, il faudrait encore en ajouter deux autres, qui ne nous sont connues que par les terriers ; deux bras de la Lys s'y joignaient. Le premier bras était la vieille Lieve, creusée par les Gantois en 1251. Partant de Gand, elle traversait les prairies de Wondelghem et d'Everghem, arrivait au Rabot, où était établi un *tol* appartenant aux seigneurs de Vinderhoute, et continuait son cours vers Damme; mais elle coupait deux fois la vieille cale à laquelle elle mêlait ses eaux, et qui lui servait de décharge ; les écluses étaient établies, un peu au-delà du Rabot actuel, à l'endroit appelé aujourd'hui *Den Kom*. Cette cale se dirigeait ensuite le long du jardin de M. Van Loo, traversait la commune de Lovendeghem et arrivait à Vinderhoute, où, prenant le nom de *Oude Wael*, elle baignait les murs du château de Vinderhoute et se dirigeait de là vers Mérendré. Cette cale ou suite de la Lieve fut rendue navigable par suite d'un arrêt du magistrat de Gand du 10 mars 1421 [1].

Le second bras était appelé le *s'Gavers Gracht;* il en est fait mention dans un terrier de 1524. C'était la continuation du *Riet Gracht*, qui traverse les *Bourgoyen*. Il fut creusé par les Gantois en 1300 et comblé en partie par Charles-Quint.

Cette cale traversait le *Drongen Cauter*, arrivait aux étangs de M. Van den Hecke-Kervyn, longeait le *Dam*, arrosait le village de Vinderhoute, traversait le *Blauwhuys* où se trouve aujourd'hui le château de Monsieur Victor Van den Hecke et allait se réunir à la partie canalisée de la vieille cale dans les prairies dites *Pouck meerschen*.

Nous avons encore le *Gleet*, qui fut creusé lors du prolongement du canal de Bruges en 1613.

Le canal de Bruges, qui longe Vinderhoute en séparant toutefois quelques

[1] *Mémoires du* CHr DIERICX, vol. I.

parcelles du gros du village, fut commencé en 1379, continué en 1613 et achevé en 1758. Le *Gleet* passe par un syphon sous le canal de Bruges et va se jeter dans le canal du Sas [1].

Il est encore fait mention d'une autre cale appelée *Sjaghers Gracht*, aux environs des *Durme Meerschen*.

Par suite de ce grand nombre de cours d'eau, le village de Vinderhoute était périodiquement inondé, ses champs se changeaient en marais et ses rues en bourbiers; aujourd'hui, grâce au canal de Schipdonck, nous allons être délivrés de ce fléau.

L'*Historique* du village de Vinderhoute est très-restreint, et bien que ce fût une seigneurie importante, elle ne joue guère de rôle dans l'histoire; les recherches historiques sont d'autant plus difficiles, que les comptes de la paroisse et de l'église sont totalement détruits.

D'après un inventaire fait en 1742, le village de Vinderhoute possédait alors de nombreux documents; ainsi la veuve du greffier Wieme livre à son successeur, Jean-François van Ackere:

1° Dix registres du XVIe siècle.

2° Quatre registres des années 1602 à 1687

3° Plus de 51 liasses contenant les comptes de la paroisse, des faits de justice, procès, etc.

Dans une excursion que nous fîmes, M. Van Hoorebeke et moi, aux archives de Sommerghem, nous trouvâmes un assez grand nombre de registres, mais un seul de la fin du XVIe siècle. On m'a assuré qu'il y a quelques années, on a vendu une grande quantité de papier à la livre, renfermant sur Vinderhoute plusieurs renseignements.

La première fois donc qu'il est fait mention historiquement du village de Vinderhoute, ce n'est qu'au règne de Louis XIV, lors de cette guerre si désastreuse qui non seulement ruina nos belles provinces, mais réduisit la plupart de nos communes à vendre leurs biens communaux ou ecclésiastiques, ou à s'endetter au-dessus de leurs moyens.

Le bailli de Vinderhoute, Jacques de Brou, sauva par son audace et

[1] *Tentatives faites par les Gantois pour s'ouvrir une communication avec la mer*, par AM. DE BAST.

son village et les communes environnantes, de l'incendie et du pillage. Voici comment M. Goethals, dans son dictionnaire généalogique, rapporte ce fait : « Jacques De Brou, bailli de Vinderhoute, était revêtu de cette dignité magistrale, lorsque l'armée française, sous le commandement du Dauphin, vint camper aux environs de cette commune. Le Dauphin ordonna de mettre le feu aux villages, qui ne payeraient point immédiatement les contributions qui leur étaient imposées. Dans l'intérêt des habitants de Vinderhoute, qui se trouvaient dans l'impossibilité de réunir dans un délai aussi court les sommes nécessaires, le bailli Jacques De Brou se rendit à la tente du Dauphin, qui lui demanda quelle sûreté il avait à lui donner; » Monseigneur, répondit le bailli, ma parole d'honneur et de gentilhomme. » Par cet acte de dévouement, il sauva non seulement le village de Vinderhoute, mais même plusieurs autres. »

De cette époque à 93, le village de Vinderhoute retomba dans sa tranquillité primitive, et partagea les bons et les mauvais jours de la Flandre; à l'époque de la terreur, il servit souvent de refuge à de malheureux proscrits, qui trouvèrent asile et protection chez le maire du village, M. Charles Heynssens, lequel plus d'une fois sauva, au péril de ses jours, des hommes qui lui étaient totalement inconnus. Ce Nestor des bourgmestres vient de s'éteindre à l'âge de 92 ans emportant avec lui des regrets universels.

LISTE DES BAILLIS DE VINDERHOUTE.

Daniel Van Scoubrouc	1464
Jacques Van den Hanne	1482
Geeraerd Claeys	1502
Lievin Van Pottelsberghe	1504
Adrien Huncken	1517
Pierre Snoucq	1554
Jacques De Brou	1670
Jacques De Brou	1715
Jacques Van Ackere	1716
Jean Van Hulle	1762
Corneille Van Ackere	1796

Le château de Vinderhoute fut bâti par Lievin Van Pottelsberghe, Grand-Échanson de Charles-Quint, en 1544. En 1830, ce superbe château était ncore debout; il était bâti sur une île, entouré de la cale ou embran-hement de la vieille Lieve; l'entrée en était défendue par un pont-levis et ar d'épaisses murailles couronnées de mâchecoulis; de vastes prairies l'en-ironnaient d'une part; une garenne, puis la héronnière le défendaient des ents du nord, de vastes avenues ou *drèves* entouraient la propriété tout ntière.

A l'entrée du château, se trouvait un tilleul magnifique et d'une haute ntiquité; c'était là sans doute que les seigneurs rendaient la justice; au este on trouve de ces vieux arbres dans les environs de tous les châteaux; ar tout le monde sait que l'ancienne loi féodale défendait au seigneur de enir sa cour de justice dans un lieu clos. « In curia serata vel sub tecto non licet domino feudali judicio præsidere. »

En entrant au château, à droite, on remarquait les prisons, qui, bien que d'un extérieur terrible, ne servirent probablement jamais qu'à en-fermer quelque ivrogne; car il ne s'y est passé, à ma connaissance, aucun de ces drames affreux qui ont si souvent ensanglanté certaines prisons féodales, à l'époque dont je parle. J'y ai vu cependant quelques instruments de torture; je ne puis dire qui les possède à présent.

Le château renfermait une chapelle superbement sculptée, un musée d'armes et une belle collection de portraits de famille; lors de la vente des meubles du château, les héritiers du comte de Carnin laissèrent vendre à l'encan ces reliques de famille, qui toutes réunies ne produisirent qu'une centaine de francs; elles servent aujourd'hui de paravents aux anciens tenanciers des seigneurs de Vinderhoute.

Je viens de parler de la héronnière, dont le sobriquet est resté aux habitants. « (De Rygers Van Vinderhoute.) » Je n'ai jamais ouï que les seigneurs aient pratiqué le noble art de la fauconnerie, c'était plutôt par curiosité que pour tout autre motif qu'ils entretenaient cette héronnière; les hérons arrivaient ordinairement à la *chandeleur* et partaient avec l'hiver; le même bois, ou plutôt le côté sud, était habité par les corbeaux, qui sympathisaient parfaitement avec leurs aristocrates voisins. Le droit de dénicher les corbeaux était loué deux florins; tout cela a disparu aujour-

d'hui, le château n'est ni ancien, ni moderne; peu à peu les superbes allées disparaissent, et les hérons et les corbeaux ont élu autre part leur domicile.

Je trouve mentionnées à Vinderhoute deux potences: « Galge en put. » Mais il n'est guère probable qu'elles aient existé en même temps ou à la même époque; ainsi l'une se trouvait aux confins du village du côté de Mariakercke, il est fait mention dans le terrier de 1688 de l'endroit où elle se trouvait. Cette pièce de terre s'appelle het Galgenhoeksken. La seconde se trouvait au milieu du village.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir quand Vinderhoute fut érigé en seigneurie, ni qui en fut le premier seigneur: en 1197 elle appartenait à Raze de Gavre, comme il conste d'un acte passé à cette époque et qui se trouve cité dans le *Corpus chronicorum*, vol. II, p. 811 [1]. C'est une donation faite de six journaux de terre à l'abbaye de Ninove, et datée du château de Vinderhoute.

Il est fait une seconde fois mention d'un seigneur de Vinderhoute à propos d'une réclamation adressée à la cour féodale de Termonde en 1319. Messire Raesse de Gavere se présenta à la cour de Termonde, où il demanda audience, et porta à la connaissance de Messeigneurs de ladite cour, que feu Messire Raesse, seigneur de Gavre, son grand-père, étant allié à Madame Béatrix, sa grand'mère, lui transporta, de sa pleine puissance *tout son bien* situé dans les paroisses de *Vinderhoute* et de *Mérendré* avec tous ses ap- et dépendances. Par suite de ce legs, le premier nommé Rasse de Gavre exigea du bailli de Termonde *Nicolas van Overmeere*, qu'il l'adhéritât dudit bien de *Vinderhoute* et de *Mérendré*, relevant de la cour féodale de Termonde. Ces lettres d'adhéritement desdits biens de *Vinderhoute* et de *Mérendré* portent pour date : le lundi le plus proche des fêtes de Pentecôte, l'an 1319.

Ce fut par alliance que la seigneurie de Vinderhoute entra dans la famille des Montmorency-Laval [2] : voici ce que nous trouvons dans Miræus : « Beatrix filia Rasonis de Gavre domina de Gavre Vinderhout,

[1] Archives de la Province, n° 395.
[2] MIRÆUS, p. 549, vol. II. — *Histoire de la Maison de Montmorency.*

Merendré nupsit Guidoni III comiti de Laval in Francia qui anno 1333 obiit. [1] » Ce Guy de Laval accompagna Philippe-le-Bel dans son expédition contre les Flamands et se trouva à la bataille de Mons-en-Puelle. Nous trouvons ensuite un Philippe de Namur, de la famille de Laval, et qui était seigneur de Vinderhoute; il défendit la ville de Termonde contre les Gantois et fut tué d'une arquebusade, par Jacques Van Der Berst, capitaine gantois. Ceci se passait du temps de Louis de Male en 1380. [2] Meyer cite un autre seigneur de Vinderhoute, Enguerrand, qui accompagna le Duc de Brabant dans la guerre qu'il fit contre les Français en 1417.

A cette époque, la seigneurie de Vinderhoute fut probablement mise en engagère, car nous trouvons cité dans un manuscrit, Messire Guy Tuepin comme seigneur de Vinderhoute en 1428. Il était encore seigneur du même village en 1429: ceci résulte d'une condamnation ainsi conçue: « de *Poorters van Nieupoort* worden vrygesteld, van eenighe *Tolle* ofte *wegheghelde* te te Vinderhute, nopende het vervoor in die prochie van *Harine*. Ende Mer *Guy Tuepin* en *Jan Legier* (c'était son fermier des taxes) worden gecondempneert in de costen, by die van *Nieupoort* gedaen ut ghegheven te Ghendt, den 20 october 1429. » La seigneurie rentra peu à peu dans la famille des Laval; nous trouvons: « Sentencie daer gheuyst was en dat den tol die men betaelt up den *wech* van *Vaerschoot* te *Wertbeke* toebehoorende den Heere van Gavre, Vinderhoute etc. Ende waren den abt ende religieusen van Sente Baefs et ghecondempneert hem te verdraghe daer in trouble of belet te doen ende zo zy heml. vervorderd hadden. Anno 1448. » Puis « Francoys fils ainé du comte de Laval comte de Montfort, et Sire de Gavre de la Guierche de Sonneys et Dacquiny, institué par lettre par lui signées et scellées du sceau de ses armes en date du 8 févr. 1482 pour son Bailli et receveur de sa terre et seigneurie de *Vinderhoute* et de *Meerendre* le nommé Jacques Van Den Hanne; nous avons ensuite Jean de Laval: Messire *Olivier Van Royen*, *Grand Bailli* de la ville et Pays de Termonde et semonceur légal des hommes de fiefs, du très redouté Seigneur l'Archiduc d'Autriche et Comte de Flandre et de sa cour

[1] DESPARS, vol. III, p. 12.
[2] MEYER, vol. I, p. 311.

de Termonde etc. fait savoir que par devant eux sont comparus en personne *Hacquinot de Lescluze* en qualité de procureur et fondé de pouvoirs, de haut et puissant Seigneur Monseigneur *Jean de Laval* Seigr de Chateaubriant etc. lequel *Hacquinot* confessa, que le prédit Seigr de Chateaubriant de sa libre volonté, avait, et a bien vendu à Noble seigneur *Jean de Proify* Baron de la Bouve, *son fief et seigneurie de Vinderhoute et de Merendré* avec tous ses droits et appendances, etc. Ledit fief tenu du predict très redouté seigneur de sa cour de Termonde. L'achat du susdit fief et seigneurie étant fait, pour et moyennant la somme de *trois mille couronnes d'or au soleil* et *huit mille cent livres de Paris* monnaie de Flandres ; savoir chaque livre de Paris valant *20 gros* monnaie susdite. Laquelle somme de *trois mille couronnes d'or au soleil*, le susdit vendeur par les susdites lettres de procuration reconnut avoir bien reçue dudit *Hacquinot de Lescluze*, au nom de l'acquéreur. Et pour ce qui regarde le restant, savoir *huit mille cent livres de Paris*, le prédit Hacquinot au nom que dessus, a promis de payer fidèlement à *Ferry de Gros* etc. afin de rembourser certaine rente héréditaire de *cinq cent quarante livres de Paris* reconnue ci-devant au profit de maître Jean de Gros hypotéquée sur le susdit fief et seigneurie de *Vinderhoute* et de *Mérendré ;* à condition de pouvoir rembourser la même rente, pour la dite somme, sauf aussi que le vendeur ses hoirs et successeurs puissent avoir l'autorité de reprendre le même fief et seigneurie lorsqu'ils en auraient le loisir etc. Fait et passé l'an mil cinq-cent et neuf le vingt-huit avril. »

Il paraît que peu après la famille ou le même Jean de Laval racheta la seigneurie de Vinderhoute, car en 1513 un Jean de Laval la revendit de nouveau à Messire Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, qui en 1517 la vendit à Lievin Van Pottelsberghe. Voici la copie de l'acte de vente :

Messire Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes etc., ayant acheté du seigneur de Châteaubriant, le château, la baronnie et seigneurie de Gavre, Velsike, Oordeghem, Moreghem, Vinderhoute et Merendré, avec leurs appendances et dépendances etc. considérant les bons et loyaux services, que déjà a faits et fait journellement et espérant que fera encore par la suite, le bien aimé Messire *Lievin de Pottelsberghe*, receveur général des Flandres, et

s causes, a celui mouvant etc. Et pour l'en récompenser, fut content laissa la terre et seigneurie de *Vinderhoute* et *Merendré*, avec leurs tenances et dépendances ensemble *cinq bonniers de terre*, gisans en :oisse de *Leerne*, tout tenant en fief du Roi notre Sire. A savoir s *Vinderhoute* et *Meerendré* de sa cour de *Termonde* et ces cinq ers de son château de Gand; et ce pour la somme de *douze mille* de quarante gros monnoie de Flandres *la livre*, qu'il sera tenu de une fois au dit Monseigneur Jacques de Luxembourg etc. Fait le in 1517.

ssire *Charles* Baron de *La Laing* seigneur d'Escornay eut procès contre re *Lievin de Pottelsberghe*, chevalier et Receveur des Aydes de Flan- sur ce que ledit seigneur de *La Laing*, maintenait avoir droit de it, et pour reprendre et rétraire à titre de proximité du côté du Chateaubriant les terres et seigneuries de *Vinderhoute* et *Meerendré*, ›dit Messire Lievin De Pottelsberghe avait en propriété depuis un an, la somme de *douze mille livres* de quarante gros la livre, monnaie andre etc. Une transaction eut lieu, et il fut résolu que Messire ı *de Pottelsberghe* payerait audit seigneur de *La Laing*, la somme de *cent soixante six livres* de quarante gros monnaie de Flandres la ›tc. Fait le 3 juillet 1518.

Lievin van Pottelsberghe resta dès lors sans conteste seigneur de rhoute; bien qu'il ait porté le titre de chevalier, il ne fut créé 1544. « Den derden december 1544 quam de keysere Carolus binnen lt en lach er wel een maend, eer hy vertroc maekte hy vier *Poorters* leze stede tot Ridders : Adriaen Bets, Gyselbrecht de Gruutere van Exaerde en Francies Van Pottelsberghe heere van Vinderhoute. t par alliance que la seigneurie de *Vinderhoute* entra dans la famille *Vouters*, qui s'allia à son tour aux *Le Poyvre* et aux *Carnin*, famille e aujourd'hui.

ci les noms des différents seigneurs de Vinderhoute :

Raze de Gavre...........................	1197
Rasses de Gavre.........................	1275
Rasses de Gavre.........................	1319

Guido de Laval Montmorency	1333
Philippe de Namur Montmorency	1380
Hector Enguerrand Laval	1417
Guido Tuepin	1428
Jean de Laval	1448
François de Laval	1482
Jean de Laval	1502
Jean de Luxembourg	1513
Lievin van Pottelsberghe	1517
François van Pottelsberghe	1562
Jean Wouters	1595
François Wouters	1603
Jean Wouters	1633
François Wouters	1708
Guillaume Le Poyvre	1736
Le comte de Carnin	1798
Le comte de Carnin	1830

Les prérogatives et les droits des seigneurs de Vinderhoute sont complétement constatés par un acte notarial fait en 1702, et que je possède.

Le préambule et la première page me manquaient ; mais, grâce à M. Van Hoorebeke, j'ai pu confronter mon manuscrit avec un acte de dénombrement qui est sa propriété, et qui date de 1460. Je l'ai trouvé en tout conforme au mien.

« Messire Guillaume seigneur de Quienville, chevalier conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne et son bailli de Termonde reconnut et confessa d'avoir reçu le rapport et dénombrement, de la très-noble et puissante dame, madame Anne comtesse de Laval, dame de Vitry, de Gavere et de Tinteneat, d'un certain fief, dont la tenure s'en suit ci-après : c'est le rapport et dénombrement de la terre et seigneurie de *Vinderhoute* et de *Merendré*, et des appartenances et appendances, à telle justice, seigneurie, franchises, libertés, droits, proffits, censes, rentes et revenus et emolumens comme cy après s'ensuit : que Anne comtesse de *Laval*, dame de Vitry de Gavre de Tinteneat, tient en un plein

›f et hommage, de très-haut et très-puissant prince et très-redouté igneur, monseigneur le duc de Bourgogne, de sa maison et cour de ›rmonde. »

» Premièrement appartient à la ditte terre et seigneurie de Vinderhoute Meerendré toutes justices, haute moyenne et basse, tonnelieu par terre par eau, Dont medame est tenue à cause du dit tonnelieu, d'entretenir les emins et ponts de Vinderhoute et de Merendré à ses frais. Et appartient dict seigneur tous biens et avoir trouvé, tout droict de confiscations mme des Bastarts, et de ceulx qui sont estrangés et doultremer, et aussy ceulx qui par leur fauts, fourffaictures ou délicts, leurs biens doibvent ıfisquer les meileurs catheulx et les biens et avoir estrangers amendes trois livres et en dessoubz et toultes amendes qui appartiennent aulx gemens des hommes de la court féodale de Vinderhaute a scavoir amendes soixante livres, de dix livres et en dessoubs selon le droict de la ditte ır et l'exigence du cas et spécialement tout ce que`à hault justicier partient et peut et doibt appartenir sans exception quelconque.

» Et pour la dicte justice ajouuerner et garder au nom du dict seigneur pertient à la dicte terre et seigneurie de Vinderhaute et de Meerendré aux appartenances et dépendences ung Bailly et en la seigneurie de ıderhaute deux maires et un messier, a scavoir en la paroiche de Vin-'haute un maire et un massier, et à Belsele qui est en icelluy seigneurie Vinderhaute ex-tendant es paroiches de Everghem et de Lovendeghem ssi un maire et y a une vierschaere à Vinderhaute et sept echevins dont trois eschevins sont demeurans en la ditte paroiche de Vinderhaute, ıttere eschevins sont demeurans au dicte Belsele.

Item appartient à Meerendre ung maire ung messier et un vierschaere et ›t eschevins dont les trois eschevins sont demeurans en la paroische de erendre deux en la paroiche de Hansbeke et deux paroische de Landeghem s manans et demeurans soubs la dicte seigneurie de Meerendre lesquels ires des dits seigneuries de Vinderhaute et Meerendre font avecq les hevins des héritemens et adhéritements et loix appartenans aux jugements eschevins hors mis les jours de plays généraux de quinsaines et ont le ıvoir les dicts maires de prendre saysir et arrester de tout cas soit mminel ou civil sans qu'ils puissent délivrer à tels droicts et sallaires nme lon est accoustume de prendre.

Item appartient à la dicte seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre une notable court des hommes de fief qui tous prennent leur ressort à la court de Vinderhaute appertenant au dit seigneur dont en sont trente cincq fiefs à plain relief et quarante-quatre fiefs à la meilleure des poulle des trois années et deux fiefs à demy relief et quand on les vend le dixiesme denier relief comme dessus et droict de Camerlaige et sont yceux fiefs gisans et extendans en divers lieux et paroiches dedans le pays et comté de Flandres, c'est a savoir es paroisches de Vinderhaute de Meerendre, de Landeghem, de Lovendeghem, de Mariekercke, de Somerghem, de Oostwynckel, de Ursele, de Tronchiennes, de Wyncle, de Wachtebeke, de Aertvelde, de Assenede, de Saffelaere, de Heusdene, de Thielt, de Putthem et de Ruyslede, ausquels hommes de fiefs appartient la cognoissance et jugemens a la sentence du Bailly de Vinderhaute ou dudict seigneur de la vie et de tous faicts criminels si grand et de quelque condition quilz soyent appartenant a leur judicature et pareillement de touttes choses touchans aulx fiefs tenus de ladicte cour en quelque places que yceux fiefs gisent.

Item ont encores lesdicts hommes le pouvoir a la semonce du Bailly de Vinderhoute de juger a Banier ung malfaicteur soit par contumace ou aultrement cent ans, cinquante ans, dix ans, trois ans et ung an selon la qualité et grandeur du meffaict hors de la seigneurie de Vinderhoute et de Meerendre sans plus et sy le Bailliu faut sa demande plus avant de Bannier hors de la ditte seigneurie de Vinderhoute et de Meerendre et aussi long que le ban dudict seigneur peult et doibt extendre de vuyder de ans soleil luissant la paroische ou le ban sera pronunche et dedans trois jours les seigneuries dudict seigneur dont il et seigneur et souverain seigneur de tous malfaicts et exactions faictes et per petrez et esceulx soubs la seigneurie de Vinderhoute et de Meerendre et ailleurs ou ladicte seigneurie sextent

Item entres lesquels fiefs tenus de ladicte court et seigneurie de Vinderhoute qui tout sont gisans dedans le pays compte de Flandres comme dict est en y a aulcune qui ont le pouvoir pour leur justice et seigneurie entretenir gouverner et garder de commettre certains officiers lesquels font loy avecq hommes de fiefs eschevins ou tenans detel cas que appartient a leur jugement et quant ilz ne peuvent cognoistre de crime le bailly et ces loix

de Vinderhaute ou de Meerendre euront de ce la cognoissance chascun selon son ordre, et appertient audict seigneur tous les melieurs cathels de ceulx qui transpassent soubs les d^t fiefs tenus a ladicte cour de Vinderhaute.

Item gist es paroisches de Vinderhaute, de Everghem, de Lovendeghem, de Mariekercke, de Tronchienes et de Saffelaere certain nombre de terre appertenant à plusieurs personnes la quelle terre est appelle poursuicte de fief, c'est a scavoir que ceste terre resortyst soubs plusieurs fiefs tenus de laditte cour de Vinderhaute a lung plus a lautre moings et ceste terre est franche de rentes, mais son les heritiers de la d^t terre et poursuicte de fiefs tenus au trespassement de leur chef aussy avant qu'ils resortissent audict fief du trespasse chascun selon la qualité et grandeur dont il est heritier de payer et destribuer es reliefs des fiefs soubs qui leur poursuicte de fief resortissent et toultes les sollemnités des lois appertenant à la vendage des heritemens et adheritemens, et tous aultres legalitez de la d^t poursuite de fief se fait par le bailly et hommes de fiefs de la court de Vinderhaute et en appertient audict seigneur le dixiesme denier que le vendeur doibt payer et le XVe denier que acheteur doibt payer quand on le vend.

Item appertient, et prend son ressort a lad^t court de Vinderhaute ung fief qui est appelle le fief de Albinsvoorde gisant a Belseele et la entour en la paroiche de Everghem, auquel fief appertient un disme a la valeur de trois livres parisis pour chascun an et vingt et un sols parisis en rentes heritables que paye douze bonniers de terre appelle cheynslant appertenant à plusieurs personnes.

Item ressortissent audict fiefz de Albinsvoorde douze bonniers d'heritage et est nomme terre de chevaulx et encores douze aultres bonniers de francq heritage appellez pour suictes et celluy qui est homme de ceste fief a au trespas de lheritier qui doit ycelle rente double rente et le quinsieme denier au vendage de douze bonniers de terre appelle cheynslandt et des douze bonniers appellee terre de cheval de quelles terres celluy qui est homme dudit fief en est maire et peut establir un maire et aluy appertient amendes de deux solz parisis lequel maire faict des heritemens et adheritemens par ces tenans des deux parties de terre dessus nommez et peut lediot maire saisir les bestes quil treuve dommaigeant les biens desdicts heritiers et faire visitations escouaiges des chemins, et quand les tenans desdicts

douze bonniers de francq heritages en ont fait vendage de la dite terre ou l'en fait les solemnitez de loix par le bailly et hommes de Vinderhaute et en appartient audict Seigneur le 7 deniers du vendage desdicts douze bonniers de terre qui est francq heritage et poursuicte de fief a scavoir le dixiesme deniers et aussy droict de relief, et est en la volunte dudit Seigneur au trespas de l'homme de ceste fief de donner ledict fief a quelque personne que lui playst moyennant que la personne soit tenant et heritier en les douze bonniers de francq heritages et poursuicte de fiefs dessus nommes, et est ledict fief tenu de service a la mort a plain relief et vingt sols parisis pour le chambrelaige et quand il est guerre et que les hommes sont tenus de servier le comte de Flandres l'homme dudict fief est tenu de servir ledict Seigneur a ung cheval aux depens des tenans dudict douze bonniers de terre appelle terre de cheval.

Item appertient aux hommes de le court de Vinderhaute la cognoissance et jugement de tous abus messus et autres mesfaictz perpetreez et faictz, par les loix resortisans à la court feodale et vierschaere de Vinderhaute et de Meerendre soyent hommes de fiefz eschevins ou tenans et les amendes jugeez appertiennent dudict Seigneur et lesdictz eschevins de Vinderhaute et de Meerendre ont la cognoissance et judicature aussy avant que la seigneurie jurisdiction et eschevinaiges s'extendent de tout cas criminels et civil soit de la vie ou autrement comme le cas requiert et le pouvoir de bannir en la semblable manière comme les hommes de fiefs de Vinderhaute peuvent faire et aussy ont lesdites eschevins la cognoissance de tous autres cas et fourfaictures soit a la requette des partyes et de juger amendes de trois livres ou en dessoubs au proffict dudict seigneur.

Item appartient au jugement desdicts eschevins de Vinderhaute et de Meerendre et a chacun a son degré de tous les heritages tenus et resortissans en chascune seigneurie et eschevinage et pareillement la cognoissance des heritages tenus des subjects et hommes de fiefs dudict seigneur a cause de sadicte seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre moyennant que lesdicts subjects et hommes de fiefs n'en ont meme le pouvoir de cognoissance par leur justice.

Item peut ledict seigneur ou son bailly de Vinderhaute et de Meerendre tous serfs bastarts ou gens estrangiers qui son doutre mer a franché de leur

biens estans soubs lui parmy payant au trespas d'yceulx soubs ladicte seigneurie au dict seigneur le melier cathel.

Item esquelz seigneuries de Vinderhaute et de Meerendre ledict seigneur peut par son bailly et hommes de fief de la cour de Vinderhaute ensemble les Eschevins de chascune seigneurie faire tenir une fois l'an une souveraine franche verité dedans le quinsiesme jour devant ou apres le St Remy, laquelle souveraine franche verite publier a la Eglise de Vinderhaute a la messe et a la place de Belsele apres medy et y sont tenus de venir tous les manans de laditte seigneurie soubz l'amende de trois livres et a la france verite de Meerendre apres ce quelle est publie par un dimanche a la messe aux eglises de Meerendre, de Landeghem et de Hansbeke, y sont aussy tenus de venir tous les manans et tenans de laditte seigneurie de Meerendre soubz l'amende de trois livres exeptez tant seulement les tenans de la d.te seigneurie qui sont manans soubz la seigneurie du seigneur de Hansbeke, et pareillement sont affranchez les manans dudict seigneur de la paroisse et seigneurie de Meerendre, de Landeghem et dudit Hansbeke, de point aller a la franche verite de Hansbeke, ausquelles souveraines franches verites on tient enquisition de toutes offences malfaicts fourfaictures escheu et perpetreez sous lesd.t seigneuries depuis les derniers franches veritez dont lors le jugement n'en est encouru.

Item pareillement peut ledit seigneur tous les ans une fois faire tenir par son bailly et hommes de fiefz de Vinderhaute soubs la seigneurie que s'extend en la paroisse de Sommerghem appellez les douze bonniers une souveraine franche verite a la quelle sont tenus par crys d'Eglise a Sommerghem, a Waerschoot et a Oostwinkel de venir les mannans et tenans dudit seigneur soubz la seigneurie gisans esdits trois paroisses sur l'amende de trois livres, et tout ce que l'on trouve en l'enqueste a laditte franche verite soit criminel ou civil appartient a la cognoissance et aux jugemens des hommes de la cour de Vinderhaute et les amendes et exploits et proffycts appertiennent audict seigneur.

Item quand une persone soit accuse par l'enquestre d'une franche verité tenu par les hommes de fiefz de Vinderhaute et Eschevins dudict Vinderhaute ou de Meerendre soit de crime ou de civil, le bailly peut celluy qui est accuse mettre a loy et a justice devant les hommes de fief ou devant lesdits Eschevins lequel qu'il luy plaist.

Item ne peuvent nuls Seigneurs ny leurs officiers de par eux tenir ny faire tenir franche verite ny nulles autres verites soubz la Seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre en nulles places ou ledict seigneur est seigneur et souverain seigneur ny aussy ny previent prendre cognoissance de quelques faits ou offence que se soyent Eschevins soubz laditte seigneurie dudict seigneur mais appertienent promptement la cognoissance et jugement aux loix dudict seigneur.

Item les manans et subjects du dict seigneur demeurans es paroisses de Vinderhaute, de Belsele, de Everghem, de Sommerghem, de Waerschodt, de Oostwynkel et aussy ceux de la paroisse de Meerendre, de Landegem, de Hansbeke y sont francq et point tenus daller aux franches verites que le bailly du Vieu Crocq tient en sa seigneurie de Somerghem et des appertenances et en autres places la entour.

Item peut le bailly de Vinderhaute et de Meerendre tenir au nom du dict seigneur soubs chauscune des seigneuries deVinderhaute et de Meerendre chascun an trois franches plaids appelles en flamman *gauwe ghedinghen* la ou touttes les manans desdits seigneuries par cris d'eglise sont adjournes et tenus y venir soubz lamende de deux solz parisis et peuvent lesdits subjets et manans dudict seigneur sur lun lautre faire demande devant la loy et les proces demerer jusques à la fyn sans aucunes despens.

Item peut ledit bailly de Vinderhaute et de Meerendre de tous mesfaits et debats escheus et perpetres soubz lesdittes seigneurie et appertenances et appendences soyent criminels ou civils par jugement des hommes de fiefs ou des eschevins aussy que le cas le requiert tenir enquestes et verite appelles verites journales tous les fois qui luy plaist soit par plaintes de partyes ou aultrement et contraindre par cris d'Eglise de y venir tous ceux que du faict scavent a parler et que le bailly y vouldra faire produire pour lesdits faicts offenses faire en suyr justice selon l'accusement et grandeur du mesfaict.

Item tous ceulx qui sont justices ou bannes de faits criminels par laditte justice dudict seigneur soit par jugement des hommes de fief ou des eschevins tous leurs biens fiefz heritages meubles et chathels sont confisque au proffict dudit seigneur aussy avant quils sont soubz la seigneurie de Vinherhaute et de Meerendre et des appartenances et appendences.

Item ledit seigneur ou son bailly au nom de luy peut tous bannis hoors de sa terre et seigneurie soit par ses hommes de fief ou eschevins rappeller et quitter ledict ban comme l'on a accoustume, et eulx restituer leurs biens confisque estans ou gisans soubs ledit seigneur.

Item a ledit seigneur ou son bailly de Vinderhaute et de Meerendre le pouvoir de faire justice par jugement des hommes ou des eschevins de laditte seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre de quelque mesfait que ce soit perpetreez et commis en laditte seigneurie ou de faire composition au malfacteur de son malfait et quand un malfacteur soit condemne a meurir a la volunte dudict seigneur ou de son bailly ledit Seigneur ou son bailly peut quitter la mort et pardonne au malfaicteur son malfait apres sentence donne, attendu que tous ceulx qui sont jugees a la mort soit par hommes de fief ou Eschevins de Vinderhaute ou de Meerendre on les juge et condemne a la volunte et mercy du seigneur tant seulement.

Item peut le bailly de Vinderhaute et de Meerendre avecq les hommes de fief ou Eschevins mettre a question et gehunne un malfaicteur et le mettre a justice sans pour cela prendre ne demander conge au bailly de Termonde ne d'aultres officiers.

Item les subjects et mannans de la seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre sont tenus lun lautre reprocher de leurs affaires et demandes devant la loy dudit seigneur la ou ils sont demeurans, et si ils faisoyent le contraire allieurs ils seroyent jugies en l'amende de trois livres parisis et seroit celuy qui l'aurait reproche par estrange loy tenu de lui rembourser tous les despens.

Item peult le bailly de Vinderhaute et de Meerendre de tous plais et proces qui son en loy soit par poursuicte de partyes ou pour les causes dudt seigneur prendre un jour de delay seignourieusement pour une fois de chacun proces et ainsi continuer ledit proces jusques au jour de prochaines plais.

Item a ledit seigneur la preragative et franchise de faire par son bailly et Eschevins tous les ans soubs la seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre une franche verite quand les derniers sont surannées aussy de faire statuts ordonnances et deffences necessaire pour sadicte seigneur et les faire publier pour les entretenir sur telles amendes comme l'on est

accoustume, et toutes les amendes qui sont soubs trois livres et en dessus deux sols parisis son à la volunte de la loy de les haulcher ou les diminuer a leur discretion selon l'exigence du cas.

Item les Eschevins de la vierschare de Vinderhaute et les Eschevins de la vierschare de Meerendre et tous les autres loyx tenans et appertenans a laditte seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre vont a leur chef de loy et resortissent a la cour feodale de Vinderhaute pardevant les hommes de fief dudict seigneur et lesdits hommes de Vinderhaute vont a leur chef de loy et resortissent à la court feodale de Tenremonde.

Item peut le bailly de Vinderhaute et de Meerendre ou les manans de chascune seigneurie avecq les Eschevins du lieu tous les ans faire escouaiges deschevins pour plancques fosses banlokes et cloctures estans soubs ladicte seigneurie et exploiter et lever les amendes y appertenantes au proffyct dudict seigneur.

Item peut le bailly de Vinderhaute et de Meerendre aller avecq les Eschevins de chacune place quand il luy plaict en laditte seigneurie visiter le poix les pains de boulengiers les mesures des taverniers de grains et de touttes denrees et si auscunes fussent trouves injuste ledit bailly le peult par jugement desd.ᵗ Eschevins empescher yceulx poix mesures et esploiter les amendes y appertenantes sur les coulpables.

Item appertient proprement et entièrement à la jurisdiction et cognoissance dudit Seigneur et a ses officiers les cours de toultes les riviers et eaux estendans en laditte seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre sans que nul autre y'ayt aulcunne cognoissance ausquelles rivires et eaux appertient audit seigneur et aulcunes de ses hommes feodaulx la pescherie et se aulcunes estoient accusez ou trouve d'avoir pesche esdicts rivires ils seroit en l'amende de trois livres parisis au proffit dudit seigneur.

Item appertient au dis seigneur le cognoissance de tous malfait offences et delicts faits et perpetreez es dit rivires soyent criminaulx ou civils et pareillement appertiennent audit seigneur la cognoissance de tous cas criminels ou civil faictes et perpetreez sur les chemins estendans esdictes seigneuries entierement, sans que nul aultre y ayt ou peult avoir aulcune cognoissance combien que lesdits rivires ou chemins s'estendent en plusieurs lieux joingcant et alencontre d'autres vasseaulx ou seigneurs mais

entant que lesdits rivires et chemins s'extendent d'un cotte a lencontre du Prince et appertient audict seigneur la cognoissance de la moictie desdits rivires et chemins et au Prince laultre moitie.

Item appertient audit seigneur une court des hommes de fief gisans en la paroisse de Aertvelde qui resortist a la cour de Vinderhaute dont on tient quatorze fiefs et hommaiges et sont appelles iceux fiefs *Yunu* et *hun* et est chascun Yunu et hun grand deux cens verges gisans en plusieurs places et paroisses et doit chascun fief appelles Yunu et hun chascun an de service audit seigneur quattre sols parisis et a la mort et quand on vend ledit fief aussy quattre solz parisis sans plus, en oultre sont tenus les hommes desdits junu et hun a tenir chascun quattre vasseaux de es faisant meil dont le receveur de briefs de Haeltert chacun au mois de mars en prend son droict a savoir l'un desdicts vasseuilx, et luy sont tenus de donner tous les ans une fois un disner et a ses chiens du chault lait du blan pain et si aulcunes desdicts hommes de fiefs appelle junu et hun suit en deffault l'execution en appartient au Bailly de Vinderhaute ou a son lieutenant et aux hommes desdits junu et hun, et est tenu de chacun junu et hun certain nombre d'heritaige appertenant a plusieurs personnes qui payent a cause de leur dict heritage tout à la charge dessus dit, et appartient au jugement des hommes des junu et hun la cognoissance des heritemens et adheritemens et aultres legalitez desdit heritages a cause duquel ledict seigneur doibt de service chacun an au prince une pair de gans et un blanche verge pelle et prendent lesdits hommes de junu et hun leur ressort aux hommes de la court de Vinderhaute comme a leur chef lieu.

Item peuvent les sujets dudict seigneur de sa dicte seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre eux metre a purge pardevant sesdits bailly et eschevins d'illecq de tous cas criminel ou civil a scavoir que ilz se peuvent mettre en la main de justice dudit seigneur et eux purger par certains jours lesquels on doibt publier par crys d'eglise, publiquement selon la coustume et se lesdits subjects toutes les solemnitez et journees de le purge entreutenne soyent trouvé innocens de leur cas que on leur imposoit et que ils soyent de ce déclarez et adjugees quitte ils doibvent de ce demeur a tous jours quitte.

Item appartient audict seigneur a cause de sadite seigneurie de Vinder-

haute la pesscherye en la rivire appelle le *lionne* qui court de Gand à Damme aussi avant qu'elle s'extend en la seigneurie de Vinderhaute et appertient a la cognoissance du Bailly et Eschevins de Vinderhaute de tous cas criminel et civil faicts et perpetrez en ladicte rivire aussy avant que ladicte rivire s'extend en ladîtte seigneurie de Vinderhaute.

Item a ledit seigneur en la paroısse de Vinderhaute et de Meerendre francq moulage la ou tous les subjects dudit seigneur sont tenus de mouldre leurs grains chascun sur l'amende de trois livres parisis et le sac et les grains fourfaicts au proffict dudict seigneur.

Idem a ledit seigneur soub lad^{e} seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre franche garenne de conyns, lievres, pertries et des oyseaulx de rivire et si aucunes fussent accusse davoir prins conyns, lievres, pertries ou oyseaulx de rivire, il seroit en l'amende a scavoir de conyns, lievres, et pertries de trois livres parisis et de oyseaux de rivire en lamende de dix sols parisis.

Item appertient la franchise aud^{t} signeur qu'il peut a son plaisier mettre et establir soubs les seigneuries de Vinderhaute et de Meerendre et les appertenance moulyns soit a vent ou a eau moullant graines ou oylle.

Item contient ledit fief de Vinderhaute et de Meerendre un grandeur dedans comprins la court de Vinderhaute fosses motes terres prets pastures bois eaux moras et rivires, cinquante bonniers dheritage ou environ. Item en bruyeres et ostines cincquante bonniers ou environ.

Item appartient audict seigneur a cause de la dicte cour de Vinderhaute et de Meerendre certaines mouturies cest a scavoir la moictie des fruits de sept bonniers et demy dheritage, item le quart des profficts de dix bonniers trois cens cincquante verges de terre appelle la quatriesme garbe et la cincquiesme part des fruicts et trois bonniers et demy de terre appelle la cincquiesme garbe et sont tenus les gens qui tiennent la terre de la quatriesme et cincquiesme garbe la part dudict seigneur des fruicts venants des dits terres delivrer en la grange de la court de Vinderhaute avant qu'ils puissent leurs fruicts mouvoir des camps.

Item appertient aud^{t} seigneur la moictie des fruicts de environ dix mesures de prets a Meerendre gisans en la Praire de Pouckmeersch dont ceux qui les tiennent son tenus la part dudit seigneur de faulquer et

fener a leurs despens et la moitie d'yceluy seigneur delivrer a la court de Vinderhaute sans les despens dudit seigneur avant qu'ils puissent leur moitié mouvoir des prets et le dit seigneur est tenu de donner aux chartons a manger et a leurs chevaulx de l'avoinne.

Item appertient audit seigneur a cause de sa ditte seigneurie de Vinderhaute et rentes en deniers escheant a la S[t] Remy vingt et un livres sept sols Parisis, item aveq lad[e] rente audit St Remy six vingt et une poulle et demy et un cappon.

Item audit Vinderhaute au Noel cent trente spend et le quint d'un spent et est brey item audit Noel a Vinderhaute treize rasiers de molle avoi ne appelle *wilde retitie.*

Item a la recepte dudit Vinderhaute a la St Remy cinquante livres dont la cour est une court et terroir gisant à Waerschoot apresent appertenant au cloistre de Waerschoot.

Item a la dicte recepte du dit Vinderhaute a la St Remy cincquante trois sols Parisis sur le fief de Madame Isabeau de Gistelle gisans à Wachtebeke.

Item à Oostwynckel rentes en deniers dix sols parisis.

Item appartient audit seigneur a cense de sa seigneurie de Vinderhaute rentes en deniers, escheans au St Remy a Belsele en la paroisse de Evergheim dix livres sols parisis.

Item rentes de deniers audit Belsele appelle Y[or] Beelen rente à la St Martyn cincq livres et quand l'on vend de heritage qui paye laditte rente appelle Jo[r] Beelen rente le quinziesme deniers et appertient a cause de son fief qu'il tient de la cour de Vinderhaute et en fait on les héritements par la maire dudit..... et les Echevins dudit seigneur audit Belsele.

Item appertient audit seign[r] audit Belsele rentes en deniers au Noel sept livres cincq sols parisis.

Item avecq laditte rente cincq poulles deux muys sept rasiers et trois quartiers d'avoine et onze rasiers et trois quartiers de bled.

Item pour l'octroy du moulaige du moulin au vend audit Belsele douze rasiers de bled et du molin au vend faisant oylle trois lots d'oylle.

Item appartient audit seigneur a cause de sa seigneurie de Meerendre rentes en deniers en la paroisse de Meerendre escheans a plusieurs termes quarante-huict livres dix-sept sols trois deniers ob et noeuf poulles.

Item audit Meerendre au Noel vingt muës cincq rasiers, six couppes et demy molle avoine petite mesure dont les deux rasiers font une rasière mesure du lieu.

Item audit Meerendre avecq laditte avoine encores sept muys une rasiere et demy molle avoine dont les cincq rasiers font deux rasieres mesure du lieu et trois muys cincq rasieres cincq couppes et demy d'orge.

Item appartient audit seigneur a cause de laditte seigneurie rentes en deniers en la paroisse de Landeghem qui est soubs ladicte seigneurie de Meerendre escheans a plusieurs fermes seize livres sept sols deux deniers et trois poulles.

Item huict muys six rasieres et sept couppes et demy molle avoine petitte mesure comme dessus.

Item deux muys six rasiere et deux couppes dorge et neuf muys dix rasiere et trois coupes de broy.

Item appertient audit seigneur a cause de ladicte seigneurie de Meerendre en la paroisse de Hansbeke qui est de la seigneurie de Meerendre rentes en derniers a la St-Remy sept livres quinze solz deux deniers parisis et trente quatre poulles et trois cappons.

Item noeuf sols au Noel et est appelle argent dofferande, item audit Noel huit couppes et demy et le quart de couppe et la deuxiesme part de couppe de molle avoine petitte mesure, item six rasieres et une couppe et demy dorge item audit Noel douze rasieres de bled que doibt... a cause de rente audit Hansbeke appelle quatriesme garbe.

Item appertient audit seigneur soubs la seigneurie des douze bonniers a Sommerghem et la entour rente en deniers escheant a la St Remy et au Noël trente deux sols noeuf deniers item douze rasieres de molle avoine petitte mesure.

Item sont les subjects de Vinderhaute et de Meerendree tenus audit seigneur à corrouees et debites comme au temps passe l'on est accoustume.

Item peut ledit seigneur commettre et establir sur ladicte seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre un recepveur et un clercq pour la court des hommes et les Eschevins.

Item sont tenus de ladicte seigneurie de Vinderhaute plusieurs places de

terres gisans en la paroisse de Thielt, de Waerschoodt, de Sleydinghe, de Oost-Eecloo, de Mariakerke, de Troncheenes et de Saffelaere soubz laquelle terre et places ledit seigneur a telle haulteur prorogative et seigneurie comme il a en sa seigneurie de Vinderhaute et s'en font les loix et adheritemens par le loy de Vinderhaute, et de tous les heritages gisans soubs la seigneurie de Vinderhaute et de Meerendre et es places dessus nommes appertient audit seigneur quand on les vend le dixiesme denier de service de vendaige et de tant que les heritages gisent en la seigneurie de Vinderhaute appertient audict seigneur de fourmouture au trespas de l'heritage double rente a payer dedans quinze jours apres les trespas de lheritier sous l'amende de trois livres.

Item appertient audict seigneur la moitie du passage au bacq et flote de Vinderhaute au lez et cotte de Vinderhaute et lui appertient aussy entierement le passaige et tonllieu de Westbeke et si aucuns sefforcoint de nos vouloir payer le droict accoustumes audits deux passaiges il seroit en l'amende de trois livres et a chascun passaige doibt une personne une maille et une personne a cheval quattre maille pour le droict dudit passaige.

Item peult le Bailly dudit Vinderhaute et Meerendre et les hommes de fief de la court dudict seigneur ou les Eschevins desdits seigneuries chacun de son degre touttes les fois que debat est entre partyes soubs lesdits seigneuries prendre treffues de quinze jours et si aulcunes desdits partyes ne goudessit de donner les treffues ils seroient tenus de lamende de trois livres par jugement des eschevins et par jugement des hommes en lamende de soisante livres et les treffues demeureront ferme et estable et si la paix n'en fesist dedans lesdits quinze jours on prendroit aultres treffues par trois quinziesmes et apres par trois dix sept sepmaines et ainsi avant on les metterait en treves anuelles laquelle seigneurie de Vinderhaute et Meerendre, en la manière comme dessus est declairez je Guillaume le Poyvre fils de Guilliaume Esquier causa uxoris Isabelle Therese Woutes fil de Philippe Franchois esquier seigneur dudit Vinderhaute et Merendre audict lieu mon beau père confesse de tenir en plain fief et hommage de notre susdict souverain seigneur et prince sa majeste catholicque comme compte de Flandres de sa dit maison et cour de Tenremonde estant ledit fief et seigneurie oblige a foy hommage et service

de loyaute et a plain relief de dix livres parisis et vingt sols parisis de chambrelage a la mort et quand on le vent aussy pour relief de dix livres de chambralage et vingt sols son plus le tout soubs protestation ordinaire et sans estre reprins si plus ou moins audit fief et seigneurie appartenoit et de laugmenter ou corriger selon deroist et au jugement des hommes de fief de ladite court, et temoin de quoy avons signe ceste et selle de nostre sel ce vincgt sisiesme juin mil sept cent huit : et estoit signe Guilliame le Poyvre daer op gedruckt stont een cachet in roode lacke in kennisse der waerheyt is dese by den bailliu gesegeldt en de greff^r ond^t actum ut supra. » Ende was onderteekent D. Pauwelaert. »

Vinderhoute est aujourd'hui bien déchu de son ancienne splendeur. Il forme un des plus petits villages de la Flandre et sa population n'était en 1858 que de 610 habitants.

Comme, presque toujours, chaque village n'a eu proprement de position civile qu'à dater de la fondation de son église, celle de Vinderhoute remonte à une haute antiquité. Mirœus et surtout le cartulaire de St-Bavon, commencé par M. Serrure, et qui n'a jamais été publié, ainsi que *l'histoire de l'abbaye de St-Bavon* de M. Van Lokeren, nous donnent sur ce point les indications les plus intéressantes.

On trouve dans une charte par laquelle le roi Lothaire confirme, à la prière du comte Baudouin et de l'abbé Womars les possessions de l'abbaye de St-Bavon, ces mots : *In villa Winderholt œcclesia cum manso.* Cette charte est du 9 mai 967 ; elle fut donnée dans la cité d'Arras (l'ancien Nobiliacum.)

Dans le même ouvrage de M. Van Lokeren : une lettre d'Othebald, abbé de St.-Bavon, à Otgive, femme du comte Baudouin IV, dans laquelle, et d'après les ordres de cette princesse, il fait l'énumération des saints dont les corps reposent à l'abbaye, ainsi que celle des différents biens que le monastère possédait à cette époque, ou de ceux qui lui avaient été enlevés : cette charte est de l'an 1019 à 1034. *Et in pago Gandense in Vinderholt ecclesia una.*

Puis Lambert, évêque de Tournay, accorde à l'abbaye de St.-Bavon le patronage des Églises de Haspere, etc., *de Vinderhout* l'an 1121.

Le PapeA drien IV confirme les possessions de l'abbaye de St.-Bavon, et

entre autres celle des vingt-quatre autels exempts de tout personat, nous y trouvons *altare de Vinderholt* l'an 1156.

Le Pape Alexandre III confirme à l'abbaye de St.-Bavon la possession de différents priviléges et d'un grand nombre d'autels : *Altare de Vinderhort*, l'an 1170.

Dans la liste des noms de ceux qui percevaient les rentes et les revenus de l'abbaye de St.-Bavon, avec l'indication de leur nature, du mode de leur perception, et des individus qui étaient tenus de les payer, nous voyons que vers l'an 1120 c'était un certain *Boindin de Mere* qui était receveur pour le village de *Winderhout*.

L'église que l'on vient d'abattre était à une seule nef et de construction moderne, elle était consacrée à St.-Bavon, patron du village.

Grâce au bourgmestre et aux soins de M. le curé Van Laere, à qui je me plais de rendre toute justice, nous n'avons pas ici à regretter ces actes de vandalisme qui ont affligé depuis quelque temps nos principales églises, ces actes que du temps de la première République on appelait sacrilége, profanation, et qu'aujourd'hui, notre siècle plus indulgent qualifie du nom honnête de nécessité ; je veux parler de ces bris de pierres tumulaires, de ces ventes scandaleuses, qui mettent à l'encan, et le souvenir de nos pères et bien souvent le nom du fondateur et du bienfaiteur de l'Église ; ici tout a été conservé avec un soin religieux et tel que l'exige la mémoire de ceux qui ne sont plus.

Autrefois il y avait au milieu de l'église, un monument sépulcral magnifique, dont il ne reste plus que le souvenir ; il fut abattu pour faire place à une chaire ; le casque ainsi que les éperons qui étaient sur le tombeau ont été retrouvés et sont conservés religieusement à la cure.

Le nombre des pierres tumulaires est assez considérable ; les plus remarquables sont celles : de la famille Wouters, le Poyvre, Carnin, d'un membre de la famille Zoete et de son épouse Catherine Van Borsselle de l'année 1562, une autre du curé de Vinderhoute, Guislain Ringoet, de l'année 1367. Parmi les modernes, on remarque celle de messire Gaspard Borluut et et le monument consacré à la mémoire de M. Vande Woestyne, d'un beau travail et dû au ciseau de M. Simonis.

Outre l'église, il y avait autrefois à Vinderhoute un hôpital et probable-

ment une chapelle y attenante; le terrier de 1524 en fait mention à la page xliij : « Eene partye land s'up beede de utganghen van den sieckerlieden hul, de straet zoo men ryt naer Brugghe, etc. » Effectivement ces deux chemins existent encore. Comment et par quelles circonstances, cet hôpital a-t-il été construit? nous l'ignorons complétement ; seulement on y a découvert à diverses reprises des ossements humains : cet endroit s'appelle *den End.*

Si nous en jugeons d'après les terriers, l'église de Vinderhoute était autrefois très-riche et percevait de beaux revenus ; ces biens, quoique restreints aujourd'hui, ne sont pas encore sans valeur. Ce fut du temps de Louis XIV que les principales propriétés de l'église furent vendues, et voici à quelle occasion : Le curé de Vinderhoute, fuyant le mauvais vouloir des soldats français, venait de temps à autre et en cachette visiter ses ouailles ; un parti hostile au curé résolut de le perdre, et se mit d'accord avec des soldats français et des Reitres allemands, et leur promit de livrer le pasteur à la première occasion favorable; or, par une nuit obscure, le curé étant venu visiter son église, les traîtres se rendirent en toute hâte, au canal de Bruges, le côté opposé était occupé par les ennemis, et ils prononcèrent ces mots de trahison dont le souvenir est encore conservé: « De bruyt is maegd gewoorden. » Le curé fut pris et transporté à l'Écluse, et fut racheté par le village, et c'est à cette occasion que l'on vendit les biens de l'église.

Il est naturel qu'après avoir parlé de l'église, et en avoir décrit toutes les péripéties, nous parlions de ses ministres; voici comment P. De Jonghe dans son *Gentsche Geschiedenis*, et dans un manuscrit ou augmentation et suite du P. De Jonghe que je possède, relate l'histoire d'un curé de Vinderhoute, nommé Gillis de Meyer.

En mars 1568, selon de Jonghe, et le 16 juillet selon mon Mss., fut arrêté (op het Niewlandt) le curé de Vinderhoute, Gille de Meyer, avec quatre de ses complices, pour cause d'hérésie et pour avoir tenu des conciliabules. Le 3 avril le curé de Vinderhoute, revêtu de ses habits sacerdotaux, fut amené par ordre de l'évêque de Tournay, devant un conseil d'ecclésiastiques; on lui coupa d'abord un peu de ses cheveux, puis on lui gratta la peau des doigts avec un couteau d'argent, et lui arrachant

les vêtements sacerdotaux, on prononça ces mots : « Exuo tibi vestem justitiæ quam volens abjecisti. » A quoi il répondit d'une voix haute et ferme, de manière à être entendu de tous ceux qui se trouvaient dans la salle, car ceci se passait à huis-clos : « Imo vestem injustitiæ. » Après ce jugement il fut mené au château des comtes, où le lendemain on lui lut sa sentence qui le condamnait à être pendu.

Mais les soldats Espagnols, après l'avoir extrait de la prison, l'ayant cruellement lié et baillonné, trouvèrent que la sentence était trop douce, et alléguant les décrets de l'Empereur, ils le traînèrent à la place de Ste.-Pharailde ; chemin faisant, le Mestre del campo lui porta au visage un coup si violent, que le sang lui découlait de toute la figure, puis ils l'enfermèrent dans une maisonnette, faite de fagots de bois et qu'ils reduisirent en cendres : ces faits se passaient le 4 avril 1568.

LISTE DES CURÉS DE VINDERHOUTE.

Ghislain Ringoet.... 1362
Lievin Roelins...... 1502
Gille de Meyer...... 1568
Van Pouckes....... 1685
Van Butsele.... ... 1702
De Vylder......... 1768

TRADITIONS, SOUVENIRS, LÉGENDES.

Comme presque tous les villages de la Flandre, Vinderhoute a conservé des souvenirs des chevaliers du *Temple*. Au confluent de la vieille Lieve, de la cale et d'un cours d'eau dont j'ignore le nom, se trouve une élévation, ou ce que nous nommons en flamand (eene motte), admirablement située pour la défense. Je n'ai trouvé nulles traces du château qu'on prétend y avoir existé ; cependant il m'a été assuré, par des personnes dignes de foi, qu'il n'y a guère longtemps, on en voyait encore des

traces. Dans les terriers que j'ai consultés, je n'en ai trouvé aucune mention; il est vrai que le plus ancien ne date que de 1524; or si ce château a existé, il aura probablement subi le même sort que tous les biens de l'ordre, lors de sa suppression.

On distingue très-bien les fossés aujourd'hui couverts de joncs, que l'on perce facilement et qui sont d'une grande profondeur; l'endroit où était situé ce château s'appelle « *den dooden Man.* » A côté se trouvait un petit bois, qui seul a conservé le souvenir de ces hommes bardés de fer; ce petit bois se nommait « *den yzeren Man.* »

Comme tous les vieux châteaux, celui de Vinderhoute est célèbre par ses revenants; entre différentes traditions, j'en rapporte une qui m'a paru la plus curieuse. Un seigneur de Vinderhoute, voyant sa fin approcher, assembla tous ses enfants et leur fit jurer, sur le salut de leur âme, d'accomplir le vœu qu'il allait faire; les enfants l'ayant juré, il se fit apporter un sac de grain et le précipitant dans les fossés du château, il leur ordonna de faire dire autant de messes, pour le salut de son âme, que le sac renfermait de grains; les enfants firent dire tous les jours une messe, les successeurs en firent de même, mais ayant été négligé, peu-à-peu, le vœu tomba en désuétude et on finit par l'oublier. Aussitôt il ne fut bruit dans le village que de ce qu'on avait vu une voiture attelée de six chevaux blancs, dont les yeux lançaient des éclairs et qui parcouraient au galop la longue allée de chênes, qu'arrivés au château, les portes s'étaient ouvertes avec fracas; le seigneur descendait de son carrosse antique et après s'être promené en long et en large, il prononçait un discours en une langue inconnue, et aussitôt un prêtre venait y dire la messe : les possesseurs du château, ayant ouï la chose, remirent en vigueur le vœu de leur ancêtre et fondèrent à perpétuité une messe qui se dit encore tous les jeudis.

Au bout d'une des allées du château se trouve une chapelle dite de Ste.-Anne. Voici l'origine qu'on attribue à sa fondation : l'union d'un des seigneurs de Vinderhoute restait stérile, et le noble seigneur voyait avec chagrin sa maison sur le point de s'éteindre. Dans sa douleur, il résolut de s'adresser au dispensateur de tout bien, et selon le goût de l'époque il fit le vœu suivant : « Si Dieu m'accorde le bonheur d'avoir

·nfants, je promets de les lui consacrer et de les habiller, pendant
ıce de sept ans, si c'est un mâle en récollet et si c'est une fille en
ieuse, de plus de bâtir une chapelle en l'honneur de Ste.-Anne et d'y
ser leurs portraits. » Ce vœu fut exaucé et Dieu donna au Seigneur
inderhoute un fils et une fille; sa promesse fut tenue et les portraits
·nfans décorent aujourd'hui encore les murs de l'église.
·ici la seconde tradition : Le seigneur de Vinderhoute avait un fils
gle. Un jour qu'il se promenait avec lui dans sa garenne, l'enfant
êta tout à coup et fit remarquer à son père qu'il voyait un chevalier
habillé de blanc ; le père s'arrête, regarde, ne voit rien : l'enfant
recouvré la vue ; en mémoire de ce miracle il bâtit une chapelle,
consacra à Ste.-Anne, et l'orna des portraits de son fils et de sa fille.
: village de Vinderhoute est très-pauvre en objets d'art ou de curiosité.
eule chose remarquable est la maison qui servit, lors de la construc-
du château, à abriter les ouvriers. Ce bâtiment est très-grossièrement
truit; il repose sur six chênes massifs, les arbres ont jusqu'à deux
s de largeur, sur un d'épaisseur ; la largeur totale du bâtiment est de
t-neuf pieds, sur quarante-neuf de longueur.
ı toiture est surtout remarquable par son extrême solidité. La maison
ompose de deux énormes chambres, deux foyers de huit pieds de
ɜur sont en pierre de taille, ornés de têtes de lion grossièrement
ɔtées.

RAPPORT

fait par M. DIEGERICK, membre de l'Académie, sur la Notice qui précède.

Après avoir examiné, la *Notice historique sur le village de Vinderhoute*, par M. J. Huyttens, je pense que ce travail, qui prouve de la part de son auteur des recherches consciencieuses et étendues, paraîtra avantageusement dans les Annales de l'Académie.

« L'étude de l'histoire de la plupart des villages du pays, dit » M. Huyttens, offre à l'historien et à l'archéologue une mine féconde à » exploiter. » Partant de ce principe, M. Huyttens nous apprend qu'il a étudié jusqu'ici trente-deux villages de la Flandre-Orientale, et commence, par la notice sur Vinderhoute, la série qu'il se propose de publier.

Après avoir indiqué la position de ce village, l'auteur en donne l'étymologie du nom, et indique la manière dont il s'est ortographié aux diverses époques, à commencer de l'an 967. — Passant ensuite à la description hydrographique de ce village, il nous fait connaître les différentes cales, canaux, etc., qui coupent et qui limitent son territoire.

En racontant l'histore du village, il nous fait connaître un beau trait du bailli Jacques de Brou qui sauva la seigneurie et les communes environnantes, de l'incendie et du pillage ordonnés par le Dauphin qui commandait l'armée de Louis XIV.

L'auteur nous donne ensuite la liste des baillis depuis 1464 : puis passant à l'historique du château il nous fait connaître les différents

qui en furent successivement propriétaires, à commencer de Rase
(1197) jusqu'au comte de Carnin (1830). La liste de ces seigneurs
ie d'un document excessivement intéressant, contenant les préro-
et les droits des seigneurs de ce village.

ant ensuite à l'historique de l'église, M. Huyttens nous indique les
s chartes qui en font mention et dont la plus ancienne remonte à
67. Il nous fait connaître les divers monuments, les diverses pierres
aires qui ornent encore et qui jadis ont orné ce temple; nous parle
te de ses ministres, des persécutions que quelques-uns d'entre eux
éprouvées de la part des troupes françaises, sous Louis XIV; de
stasie d'un autre de ces ministres qui fut brûlé à Gand en 1568. Il
enfin cette partie par la liste des curés de Vinderhoute de 1362 à
8, liste malheureusement très-incomplète.

nfin M. Huyttens termine son travail intéressant par un chapitre qui
t pas des moins curieux, et qui porte pour titre : *Traditions, souve-*
, légendes.

pense donc, comme je viens de le dire, que cette notice mérite à plus
titre de trouver place parmi les publications de l'Académie et j'en
ose l'impression.

EXTRAITS

D'UN

ANCIEN ORDINAIRE

QUI PRESCRIT

les Ornements, Reliquaires, Draperies, Vêtements et autres objets du culte dont on doit se servir pour toutes les fêtes de l'année,

DANS UNE ÉGLISE AU XVIe SIÈCLE,

PAR

M. Alexandre SCHAEPKENS,

Membre correspondant de l'Académie, chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne.

LITURGIE.

De nos jours la liturgie et tout ce qui a rapport au culte dans nos anciennes églises sont étudiés avec soin. Les recherches les plus minutieuses sont faites pour connaître tout ce qui composait l'ameublement et l'ornementation des églises au moyen âge; on s'intéresse aux moindres détails, on dessine, on publie tout ce qui nous reste dans ce genre, les amateurs collectionnent les instruments du culte qui offrent un caractère, les artistes s'en inspirent et les industriels les copient; enfin rien qui révèle une pensée ou un souvenir du passé n'est dédaigné dans les recherches de l'intelligence curieuse.

En effet l'art et l'industrie ont produit des trésors dans nos anciens édifices religieux; mais il ne nous reste, pour ainsi dire, que des débris de ces richesses qui sont d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares.

Beaucoup d'objet ayant servi au culte ne nous sont plus connus que de nom; d'autres, dont il ne nous reste que quelques rares spécimens, ne laissent pas deviner quel en était l'usage, ce qui crée des difficultés aux artistes ou savants qui analysent ces ouvrages et qui cherchent à expliquer la pensée dont s'est inspiré l'auteur. Il nous semble donc qu'il est utile de faire connaître les catalogues des anciens trésors, les cérémoniaux, ou tous autres documents qui traitent de la décoration des lieux consacrées au culte, où tout ce qui servait journellement ou à certaines époques de l'année est désigné ou prescrit pour chaque fête que l'Église célèbre.

Dans ce but nous donnerons ici quelques extraits d'un ordinaire, manuscrit, qui servait pour le service religieux de toute l'année à l'ancienne collégiale de Saint-Servais, à Maestricht.

Nous avons extrait et traduit du texte original de ce manuscrit les paragraphes les plus intéressants, dans lesquels il est question de la décoration des autels [1], des vêtements des prêtres, des étoffes, des tapisseries et autres ornements de l'église, et surtout des reliquaires qu'on portait dans les processions aux différentes fêtes de l'année. Ces descriptions révéleront la richesse de cette ancienne basilique, et feront connaître des objets précieux et intéressants sous le rapport de l'art et de l'industrie.

SEPTEMBRE.

La nuit de la fête de la Nativité de la Vierge, les gardiens vont prendre, le matin, la coupe [2] (*cyphus*) de saint Servais, pour l'affluence [3] des pèlerins.

La châsse de saint Servais est découverte [4].

[1] Dès le IXe siècle on exposait les reliques sur les autels. Au Xe siècle on y place des images. Les premiers autels étaient creux et en bois et se fermaient comme des boîtes, d'après saint Augustin.

[2] Cette coupe se compose d'une coquille enchâssée dans un ciboire en forme de grappe de raisin.

[3] *Propter concursum.* La fête de saint Servais était très-célèbre au moyen âge, et des pays les plus éloignés des pèlerins affluaient pour venir prier à son tombeau.

[4] La châsse était placée sur le maître-autel, au fond du chœur, avec quatre autres châsses plus petites, ornées des portraits de saint Monulphe, Gondulphe, Valentin et

A la messe, le doyen porte l'image en argent de la Vierge. Deux enfants de chœur (*scholares*), portant des chandeliers en argent, précéderont pour honorer les reliques. Si la fête arrive un dimanche, on portera la châsse en ivoire [1].

A la fête de la dédicace de l'église, on placera sur le maître-autel après les matines, pour la grand'messe, la tête de saint Servais [2], après avoir déposé celle de la Vierge.

A la procession, le doyen portera la monstrance de M. Robinus [3], le diacre le bras de saint Thomas [4], le sous-diacre la monstrance contenant des reliques de saint Nicolas et de sainte Agnès [5].

A la fête de l'élévation de la Croix, on posera sur l'autel le crucifix à la place de la statue de la Vierge. A la messe, on placera près de l'autel trois *jocalia* contenant des reliques avec leurs coussins [6], qu'on porte dans la procession les jours de Rogations. Aux jours de fête doubles, qui arrivent les dimanches, on ne porte pas les reliques processionnellement, mais elles restent exposées sur l'autel.

Pendant l'octave de la Nativité de la Vierge, tout l'office se célèbre au nouvel ouvrage *(supra novum opus)* [7], et l'aide sonneur [8] y portera les nappes et le reste des ornements de l'autel, devant la statue de saint

Candide, évêques. Ces quatre petites châsses se trouvent dans la collection du prince Soltykoff, à Paris.

[1] La grande châsse en ivoire du trésor, mesurant deux pieds et demi (près de 73 centimètres) contenait les reliques de saint Jérôme et de ses compagnons qui périrent en martyrs près de Cologne, et les restes d'une des onze mille Vierges. Nous croyons que c'est cette châsse qu'on portait dans les processions.

[2] Buste en or du saint, orné de pierres précieuses. En 1372, le chapitre de Saint-Servais fit don à l'empereur Charles IV, pendant sa présence à Maestricht, d'une partie de la tête du saint.

[3] On désignait souvent les reliquaires par le nom de leurs donateurs.

[4] Une partie du bras de saint Thomas apôtre, envoyée de la Palestine à l'église de Saint-Servais, par Godefroid de Bouillon.

[5] Belle monstrance, en style ogival.

[6] *Tria jocalia reliquiarum cum suis pulvinaribus.*

[7] On désignait ainsi la clôture du chœur avec l'autel de Saint-Servais qui faisait face à la grande nef.

[8] *Sub campanator.*

Servais. On y place les cierges, entre autres trois bougies dans la lanterne, dont une aux premières vêpres, les deux autres aux matines, à la messe et aux secondes vêpres.

A la fête de saint Mathieu apôtre, le célébrant porte à l'autel la monstrance, contenant les reliques de saint Mathieu, de sainte Agnès et de saint Nicolas.

Le jour de la fête de sainte Thècle, on perpétue le souvenir de la destruction de la ville de Liége [1].

OCTOBRE.

A la fête de saint Denis, et à celle de saint Géréon, on porte la tablette carrée dorée dans laquelle se trouvent les reliques de saint Denis, de saint Germain et de sainte Aldegonde.

A la fête de saint Géréon, on porte la grande tablette, contenant les reliques de ce saint.

A la fête de saint Amand, on porte la tête de ce saint [2].

A celle des apôtres Simon et Jude, on porte [3] les reliques de ces saints et celles de saint Laurent. Quand les reliques se trouvent sur l'autel aux fêtes triples, on y place des chandeliers en argent pour les honorer.

NOVEMBRE.

A la fête de la Toussaint, on porte les reliques de saint Pierre et d'autres apôtres martyrs, de saint Nicolas évêque, et de sainte Agnès. A la fête de saint Martin, confesseur, le doyen porte le *jocale* de M. Robinus, dans lequel se trouve une dent de saint Martin.

A la fête de saint Liévin martyr, on porte la tête de ce saint.

A la fête de sainte Cécile vierge, on porte la monstrance de sainte Agnès, contenant des reliques de sainte Cécile.

A la fête de sainte Catherine, on porte la petite tablette à quatre pieds, dans laquelle se trouve de l'huile que distillait le corps de cette sainte.

[1] Serait-ce le souvenir du fameux sac de la ville de Liége par Charles le Téméraire en 1468?

[2] Portrait en buste du saint.

[3] On portait les reliques processionnellement.

DÉCEMBRE.

A la fête de saint André, on porte la grande monstrance, contenant des reliques du saint;

A la fête de sainte Barbe, la grande tablette dorée qui contient des reliques de cette sainte;

A la fête de saint Nicolas, la monstrance contenant une dent et un doigt du saint.

A la fête de la Conception de la Vierge, la statue [1] en argent, contenant de son lait;

A la fête de saint Thomas apôtre, le bras du saint.

A la Noël on découvre la châsse. A la grand'messe, le doyen porte la monstrance dans laquelle il y a du sang de Notre-Seigneur.

Le diacre porte celle renfermant une partie des cheveux de la Vierge. A cette fête on chante les secondes messes au *nieuw werk* [2], où l'on place des vierges.

A la fête de saint Étienne [3], le célébrant porte la monstrance de saint Pierre, dans laquelle il y a des reliques du saint.

A la fête de Saint-Jean-Baptiste, on porte des reliques du saint.

[1] Statuette en argent travaillée ou repoussée.

[2] Ailleurs on désigne cet endroit en latin.

[3] Les premières reliques furent apportées en Occident en 416, par Orose, qui revint de Jérusalem. Orose déposa ces reliques (de saint Étienne) dans l'île de Majorque, à l'église de la ville de Mahon. On les apporta à Uzale, en Afrique, où Évode, évêque de cette ville, les reçut.

Un chirurgien, nommé Concordius, s'étant rompu le pied, fut guéri par sa foi en saint Étienne. Il vint rendre grâces de ce bienfait à l'église des martyrs Félix et Gennade, près d'Uzale, où il laissa son bâton de voyage. L'évêque Évode transporta de cette église vers Uzale du sang de saint Étienne, dans une fiole.

L'évêque assis sur un char, accompagné des fidèles en procession, chantant des psaumes et portant des cierges, tient les reliques sur ses genoux. Les reliques furent déposées dans l'église, sous l'abside, c'est-à-dire dans le sanctuaire, et mises sur le trône de l'évêque, couvertes d'une draperie. On mit ensuite les reliques sur un petit reposoir, dans un lieu fermé, où il y avait des portes, et une petite fenêtre par où on faisait toucher les linges qui guérissaient les maladies. On mit devant la mémoire de saint Étienne un voile donné par un inconnu, où était peint le saint, portant sur ses épaules une croix, de la pointe de laquelle il frappait la porte de la ville et en chassait un dragon. Cette peinture dans une église est remarquable. FLEURY, *Histoire de l'Église*, t. V, p. 504.

JANVIER.

A la fête de la Circoncision, le doyen porte la monstrance contenant du sang de Notre-Seigneur.

A la fête des Innocents, les enfants de chœur (*scholares*), fêtent ce jour. Les gardiens reçoivent du Recteur des écoles un *sextale* de vin de Gulzen [1].

A l'Épiphanie, on se sert pour la messe de l'ancien ornement en drap d'or [2] de M. Vaken. Ce même jour on expose le tableau de la Nativité de Notre-Seigneur avec les Rois Mages, qui y restent jusqu'à la Purification.

A la fête de sainte Agnès vierge, l'officiant porte la monstrance contenant la mâchoire de la sainte et des reliques de saint Nicolas.

A la fête de saint Vincent martyr, on porte la grande tablette avec les reliques du saint.

A la fête de saint Paul, le célébrant porte la monstrance contenant des reliques du saint.

A la fête de saint Charlemagne idem.

FÉVRIER.

A la fête de saint Blaise martyr, on porte la nouvelle grande monstrance avec les reliques du saint.

A la fête de sainte Agathe vierge, le chantre porte la chappe avec l'agrafe ornée de la figure de la sainte. On porte la grande tablette avec les reliques de la sainte.

A la fête des saints évêques de Maestricht, le célébrant porte la tête de saint Amand [3].

[1] *Gulzen*, endroit où le chapitre avait des vignobles.

[2] *De panno aureo*. Nous citerons à ce propos un autre riche ornement, portant la date de 1492, qu'on conserve encore à l'église. C'est une chasuble sur laquelle est représenté le Christ en croix. Dieu le Père est figuré au-dessus de la tête du Sauveur, les attributs des évangélistes sont placés aux extrémités supérieures de la croix, au pied de laquelle se trouve la Vierge entourée de soldats qui assistent à pied et à cheval au crucifiement, richement costumés. Le tout est délicieusement travaillé à l'aiguille. Sur le devant de la chasuble sont représentés des saints sous des baldaquins en style ogival. Ce précieux tableau brodé a subi une triste restauration sous le dernier doyen de l'église.

[3] Portrait en buste du saint.

A la fête de la chaire de saint Pierre, on porte les reliques de la chaire, de la table et de la chaîne du saint apôtre.

A la fête de saint Mathieu, apôtre on se sert de la chappe avec l'agrafe ornée du portrait du saint. Le célébrant porte la petite tablette avec les reliques de saint Mathieu et de la colonne de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MARS.

A la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, on porte la monstrance contenant une partie de ses cheveux.

AVRIL.

A la fête des Rameaux, le doyen porte à la procession un *jocale* du seigneur Robinus de Schwalmen; le diacre et le sous-diacre, deux *jocalia* avec les coussins, renfermant du bois de la croix de Notre-Seigneur.

Liber agendorum. Les gardiens du trésor peuvent assister au service de la semaine sainte. Celui qui a la semaine doit être muni des clefs du trésor en accompagnant le doyen.

On doit placer la clef de saint Servais avec l'ange en argent, le matin vers quatre heures. Le gardien porte la clef à l'autel pour la bénédiction de l'eau. On bénit l'eau en y plongeant la clef [1].

Après l'office le matriculaire descend la tablette ou tableau (*tabula*) sur lequel il est d'usage d'exposer les reliques, et les gardiens déposent le *cooptorium* (sic) et nettoient ledit tableau; ou bien cela se fait le jour précédent après l'office de la messe.

La nuit de la fête de Pâques, le doyen ou le vice-doyen descend dans la crypte en chantant à voix basse : *Rex gloriæ*. On y fait l'office. Le doyen reçoit la croix du suaire, il porte le suaire au cou et sort par la porte opposée de la crypte pour monter au chœur. Il place la croix sur son pied qui se trouve sur le maître-autel, et ensuite près du tableau de l'autel. Ensuite, le gardien reçoit le suaire et le fixe sur le jubé, sous le grand crucifix placé devant le chœur, et qu'on appelle le nouvel ouvrage. Le suaire y est exposé tout développé.

[1] La clef en argent de saint Servais était portée par une statue d'ange assise, ciselé en argent.

Le jour de Pâques, le doyen porte le *jocale* de saint Jacques ou celui de saint André ; le diacre le *jocale* de saint Simon et de saint Jude apôtres, et le sous-diacre le *jocale* de sainte Marie-Madeleine.

A la procession, on porte la châsse en ivoire. Le samedi pendant l'octave de Pâques, on dépose le suaire déployé devant le chœur et on le place dans un coffre qui sert aux ornements du carême.

A la fête de la lance et des clous, on place les reliques de la sainte croix avec leurs coussins qu'on porte ordinairement les jours des Rogations.

Pour la fête de la vision de saint Servais, on ne découvre pas la châsse du saint. A la procession le doyen porte la clef du saint, le diacre la tête de saint Amand, le sous-diacre le *jocale* avec les reliques de saint Nicolas. On porte aussi la châsse en ivoire.

On donne à porter au doyen, au vice-doyen ou au célébrant, la grande tablette qui n'est pas de forme carrée, renfermant des reliques de saint Georges.

A la fête de saint Marc évangéliste, le gardien prendra au trésor et placera au chœur la châsse en bois dans laquelle il y a des reliques de plusieurs saints, qu'on a l'usage de porter les jours des Rogations. Avec la châsse, il prend le *feretrum* dans lequel la châsse en ivoire est ordinairement portée. Il orne la châsse d'un baldaquin brodé d'or [1].

MAI.

A la fête de saint Philippe et de saint Jacques, on porte la monstrance avec les reliques de ces saints.

A la fête de l'Invention de la croix, on place près de l'autel trois *petiæ reliquiarum Stæ-Crucis*, avec leurs coussins [2].

On trouvera à la fin de quelle manière on suspend les reliques pour l'exposition, et quelles sont celles de ces reliques qu'on expose la veille de Saint-Jean dans l'huile.

Pour cette fête on n'exposera pas la monstrance contenant une partie

[1] Les jours des Rogations on allait en procession au faubourg de Wyck, au faubourg de Saint-Pierre ; on sortait aussi par la porte dite *Linderkruis Poort*.

[2] Le chanoine, Jean Meen, fit faire trois agrafes de la sainte croix.

des cheveux du saint, ni les deux autres reliques, à cause des fêtes triples qui peuvent arriver.

Il faut remarquer qu'à l'exposition des reliques, à cette fête ou d'autres semblables, on ne place aucun ornement de fête autour de l'autel. Les tapis ne sont pas déployés à cause du concours de pèlerins ou de campagnards. Pour cette fête on porte la coupe *(cyphus)* de saint Servais à la chambre des gardiens. Les offrandes provenant de la coupe sont pour ces derniers, et servent à couvrir les frais de l'exposition des reliques. En 1492, on convint avec les gardiens que les offrandes provenant de la coupe seraient jointes aux autres offrandes, et que chaque gardien aurait un florin d'or du Rhin pour ses frais, résultant de l'exposition des reliques.

L'an 1564, le dernier jour capitulaire avant la fête de saint Servais, les chanoines convinrent en chapitre, que chacun devant être présent à l'exposition et au replacement des reliques, aura, au lieu d'un florin d'or et du gobelet de vin pour les frais, quatre sous de Brabant pour le gobelet de vin, et, au lieu d'un florin d'or, les gardiens recevront chez le cellerier huit florins de Hornes ou quatre florins pour chacun des gardiens.

A la fête de saint Servais, on place sur l'autel un socle pour la tête du saint. A la procession, le doyen porte le *jocale* du rév. M. Robinus dans lequel il y a deux dents de saint Servais, le diacre le *jocale* de saint André, le sous-diacre le *jocale* avec une partie des cheveux de la sainte Vierge et de saint Jean évangéliste. Deux jours avant la fête de saint Servais on prend au trésor, pour l'exposer sur l'autel, le texte des fêtes doubles ou des reliques pour les pèlerins, et un des chapelains se tient auprès de la statue de saint Servais avec la clef du saint.

A la fête de l'Ascension, on découvre la châsse de saint Servais. Aux vigiles de Pentecôte, on la découvre également. Pour la fête du Saint-Sacrement on pose sur l'autel un socle pour la tête de saint Servais. On découvre la châsse du saint. Après la messe on fait une procession par la ville, le doyen porte le saint Sacrement avec deux gardiens, le diacre le bras de saint Thomas, la grande monstrance nouvellement faite, et le sous-diacre la monstrance de sainte Marie-Madeleine [1]. Deux chanoines portent

[1] Don du rév. M. Schwalmen.

la tête de saint Servais, quatre chapelains les aide et deux chapelains portent la châsse en ivoire.

On achète trois corbeilles de roses ou d'autres fleurs pour le buste de saint Servais. Les gardiens prendront leurs précautions pour le dais à porter au-dessus du saint Sacrement, qui doit être orné, selon le temps qu'il fait, par le gardien des linges.

A la fête de la translation de saint Servais, on découvre la châsse. A la procession le doyen porte la monstrance de saint Jacques ou de saint Pierre apôtres. Le diacre porte le bras de saint Thomas, le sous-diacre la tête de saint Amand.

En 1567, les chanoines ordonnèrent que la tête de saint Servais ne serait portée processionnellement que deux fois l'année en dehors de la sacristie, à la fête de saint Servais et à celle du saint Sacrement, pour qu'elle fût moins souvent montrée en public, afin de la tenir en plus grande vénération.

JUIN.

A la fête de la Trinité, on découvre la châsse de saint Servais : à la fête de saint Martin de Tongres, on la découvre également. A la procession qui se fait autour du *Vrythof* on porte les reliques de la sainte Croix avec leurs coussins.

A la fête de saint Jean Baptiste, on se sert de la chape avec l'agrafe ornée du portrait du saint. A la fête de saint Pierre et saint Paul, on porte la monstrance contenant une partie de la chaîne de saint Pierre.

JUILLET.

A la fête de la ville, le premier dimanche de ce mois, on fait procession autour du *Vrythof*. On porte la tête de saint Servais. Le doyen porte la monstrance du rév. M. Robinus, le diacre la tête de saint Amand, le sous-diacre la monstrance de sainte Marie-Madeleine.

Si cette fête tombe dans l'octave de saint Jean, on célèbre le Triomphe le jeudi (*feria quarta*).

Si la fête de la Visitation de la Vierge arrive un dimanche, on fait procession autour du *Vrythof* pour la fête de la ville. A la fête de l'octave de la Visitation de la Vierge les heures sont célébrées en tout au nouvel

ouvrage, comme il est d'usage, excepté à l'époque de l'exposition des reliques, parce qu'alors on n'entre ni dans la sacristie, ni au nouvel ouvrage.

Exposition des reliques pendant l'octave de la Visitation de la Vierge. Le 9 juillet on expose les reliques pour la première fois (l'exposition solennelle ou septennale), et pendant l'octave des saints Monulphe et Gondulphe pour la seconde fois, ce qui eut lieu en 1489.

Vers le commencement du mois de juillet, on célèbre le service anniversaire de l'écolâtre Guill. de Sainte-Marguerite et du chevalier de Sainte-Marguerite.

A la fête de saint Monulphe et saint Gondulphe, l'officiant, en se rendant à l'autel pour célébrer la messe, porte la monstrance renfermant des reliques de ces deux évêques.

A la fête de sainte Marie-Madeleine, on porte la monstrance renfermant des reliques de cette sainte.

A la fête de saint Jacques, apôtre, on porte la monstranec de ce saint.

On fête la translation de saint Charles, empereur.

AOUT.

A la Transfiguration la châsse est découverte.

On expose sur l'autel le portrait (*facies*) de Notre-Seigneur [1], qui se trouve dans la chambre.

A la fête de saint Laurent, on découvre le devant de la châsse, vers l'autel [2]. A la messe le célébrant porte la monstrance contenant de la cervelle de saint Laurent.

A l'Assomption de la Vierge, la châsse est découverte et on place sur l'autel la statue de la Vierge. On fait une procession solennelle sans reliques, à cause des cérémonies de ce jour. Pendant l'octave de l'Assomption on célèbre les heures au nouvel ouvrage (*novum opus*).

[1] *La face du Christ*. Tableau attribué à Van Eyck. Il était d'une grande fraîcheur de couleur, on le portait processionnellement à certaines fêtes de l'église. A la suppression du chapitre il passa dans le cabinet d'un amateur de tableaux à Heidelberg.

[2] Sur cette partie de la châsse est figuré Dieu, comme juge au jour dernier.

NOTICE

SUR

LES NÉGOCIATIONS

QUI ONT EU LIEU ENTRE LES

ÉTATS-GÉNÉRAUX ET LE DUC D'ANJOU,

après la tentative de ce prince de surprendre Anvers

(1583. — JANVIER A AVRIL);

PAR

M. I. L. A. DIEGERICK,

Membre effectif de l'Académie, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, etc.

(Suite voir Tome XIIIe, page 5.)

II.

Nous avons publié, dans le tome XIIIme des Annales de l'Académie d'Archéologie, le commencement d'une notice sur les *Négociations qui ont eu lieu entre les États-Généraux et le duc d'Anjou*, *après la tentative de ce prince de surprendre la ville d'Anvers.* Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché jusqu'ici de continuer cette notice, et ce n'est qu'après un long espace de temps que nous venons enfin tenir la promesse que nous avons faite à la fin de l'article précité. Nous continuerons donc sans autre préambule.

Nous avons vu qu'après l'échec qu'il avait éprouvé à Anvers le duc d'Anjou s'était retiré à Termonde, cherchant vainement à justifier sa conduite. Les États-Généraux pour faire lever le siége d'Eindhoven, ne pouvaient se passer des troupes du duc, et le prince d'Orange, trop confiant dans les troupes françaises, se présenta le 13 février devant les États-Généraux et y exhiba une note en cinq articles, qui avait pour but de reprendre ou plutôt de continuer les négociations avec François d'Alençon. Voici cette note :

» Articles sur quoy semble que Messieurs les Étatz pourront
» adviser. »

« 1° Premierement, revoir les articles sur quoy l'on traictera avec S. A. pour desassiéger la ville d'Enthoven [1], les diminuer ou augmenter, comme il trouvera convenir.

» 2° De regarder quels gens Messieurs vouldront adjouter aux forces de Son Altesse, afin que en temps l'on les poeult advertir, et aussi regarder pour avoir de l'argent.

» 3° De adviser où l'on prendroit des vivres tant pour le camp, que pour trois ou quatre jours de vivres pour Son Altesse.

» 4° Après, de regarder sur les principaulx articles que l'on debvroit proposer à Son Altesse en cas que l'on veult traiter avecq luy; et comme désia plusieurs instructions et articles sont conceuz, Messieurs les députez les pourront recœuillir et en faire ung escript pour l'envoier à toutes les villes.

» 5° De adviser si l'on envoiera maintenant quelque ung avecq Mons[r] de la Val, et qui; comme aussi sur ceulx quy debvent aller à Bruxelles sur les principaux articles [2]. »

Les États-Généraux abondèrent dans le sens du prince d'Orange; un avant-projet pour reprendre les négociations avec le Duc, fut arrêté et communiqué aux différentes villes; mais quelques difficultés soulevées par Bruxelles et par Anvers suspendirent la décision définitive des États-Généraux jusqu'au 19 février suivant [3].

A cette date les États-Généraux désignèrent Adolphe de Meetkercke [4] conseilller d'État et président du conseil de Flandre; Albertus Léoninus, chancelier de Gueldre; Henri de Bloyere [5], bourgmestre de Bruxelles;

1 Eindhoven, petite ville du Brabant septentrional sur la route de Liége à Bois-le-Duc.

2 Aux archives d'Ypres.

3 Lettre d'Erasme Zoetens, député aux États-Généraux, au magistrat de Bruges. 20 février 1583, aux archives d'Ypres.

4 Voyez la notice sur Meetkercke et Léoninus dans la première partie de cet article.

5 Henri de Bloyere, fut un des partisans les plus zélés du prince d'Orange. Il jouissait d'une grande influence à Bruxelles car en 1577 il osa arrêter un courrier qui apportait des

Maximilien Van Duvenede, et Mre Guillaume Everaerts, conseiller et pensionnaire d'Anvers, pour se rendre auprès du duc, et renouer les négociations. Le but de leur mission était surtout d'obtenir des troupes pour se porter au secours de la ville d'Eindhoven, et de faire évacuer les villes de Termonde, de Vilvorde, de Bergues-St.-Winoc et de Dixmude, en offrant en échange, au duc, la ville de Bruxelles comme résidence à certaines conditions.

Voici l'instruction que les États-Généraux délivrèrent à leurs députés :

» Instructie van t' ghene de heeren M[er] Adolf van Meedtkercke, raedt van Staten ende president van Vlaenderen; ende d'heer Albertus Leoninus, cancelier van Ghelderland; Joncheer Hendryc de Bloyere, burchmeester van Brussel; Joncheer Maximiliaen Van Duvenede; meester Wiellem Everaerts, raedt ende pensionnaris van Andtwerpen, ghedeputeerde van de Generale Staten, tsamen of den meerderen deel van hen lieden zullen zyne hoocheyt aendienen.

» Ten eersten, zullen de voorscrevene ghedeputeerde doen de behoirelyke ende oedtmoedighe recommandatie, ende, met alle de reverencie daertoe dienende, excuseren het vertreck van de resolutien, zyne hoocheyt versekerende dat de Generale Staten hebben hunne uuterste debvoir ghedaen omme zyne hoocheyts goede intentie naer te commene ende de selve zo zeer te haestene ende te voorderen als het moghelyc is.

» Sullen voorts verclaeren dat de voorsc. Staten Generael ghelet hebbende op de missive van zyne hoocheyt, van date den V[e] february, ende de propositie by den heere Grave de Laval ende den heere Van Villers [1] verbalic ghedaen ende daernaer by ghescrifte overghegheven, bidden zyne hoocheyt seer ootmoedelic dat de zelve believe goedt te vinden de poincten

dépêches de l'empereur aux États-Généraux et décacheta ces lettres. En 1578 il fut député à Gand, de la part de la commune de Bruxelles, pour faire renouveler le traité d'union du Brabant et de la Flandre, de 1339. En 1579 il est un des colonels de la bourgeoisie. En 1580 l'archiduc Mathias le nomme premier échevin, et enfin l'année suivante il est promu à la charge de premier bourgmestre, qu'il occupe pendant quatre années. (GACHARD, *correspondance de Guillaume-le-Taciturne*. Tome IV.)

[1] Voyez la notice sur le Seigneur de Villers, dans la 1[re] partie de cet article.

ende articulen naervolghende, om daer ende tenden voorder ghecommuniceert te worden, op hope dat de zelve communicatie zulcken effect zal hebben als tot meerderen dienst van zyne hoocheyt ende welvaeren ende verzekertheyt van den landen sal bevonden worden te behoiren.

» Item, verzuecken dat Zyne Hoocheyt believe de stede van Vilvorde ende Dendermonde te ontledeghen van fransche garnisoenen, ende de selve steden te laeten voorsien met nederlantsche soldaden, ten contentemente van de Staten Generael ende respective provincien van Braband ende Vlaenderen, volghende de presentatie by Zyne Hoogheyd ghedaen door den voorscreven heere Graef van Laval ende Villers.

» Ende voorts verclaeren dat hoewel myne heere de Generaele Staten wel hadden verhopt de leden van Vlaenderen te verwittighen, dat, midts ledighende de voors: steden van Vilvoorde ende Denremonde, Syne Hoocheyt in handen zoude ghestelt worden de stadt van Brussel voor syne residentie in der maniere hier nae volghende, hebbende daertoe aen de ghemeente (op wyens adveys zulck was voorgheslaghen) ghedaen allen moghelicke debvoir dat zy nochtans gheheelick insisteerden dat Zyne Hoogheyt van ghelycken zoude ydelen ende laeten bezetten met nederlantsche knechten ten contentemente van de vier leden van Vlaendren die steden van Dixmude ende Wynocxberghen, sullen daeromme verzoucken dat Zyne Hoocheyt ghelieve daer inne te condescenderen, alwaer by dat gheheelic zullen worden gheweerdt allen mistrouwen ende diffidentie, ende der ghemeente by consequentie oirzake ghegheven om haer in de voordere ende principale communicatie van alles te ghewilligher te laeten vinden tot dienst van Zyne Hoocheyt ende van den lande.

» Ende zoo verre van noode is de voorscrevene steden te verzien van Gouverneurs ende Superintendenten, dat de voors: provincien respective zullen hebben de denominacie van drie personen, omme daer uut eenen ghecozen te wordene.

» Item, zullen de voorscreven Gouverneurs oft Superintendenten de garnisoenen ende Magistraeten van de voorscrevene steden van Vilvoorde, Dendermonde, Dixmude ende Winocxberghen, Zyns Hoocheyts volck, dienaers, boden ende brieven laten vryelic passeeren, zo dicwils als het van noode werdt, maer en zullen niet ghehouden zyn eenich crychsvolck

er duer te laeten passeren, dan by ordonnancie van Zyne Hoocheyt, ›irlyc gheparapheert, ende dat alleenlic in zo cleyn ghetale als de verneurs ende Magistraet van die plaetse goedt vinden zullen; dat de screvene steden ontledicht ende van inlantsche knechten voorsien zynde, Hoocheyt zal ontfangen worden binnen de stadt van Brussele op litien naervolghende.

Inden eersten, dat Zyne Hoocheyt met die van zynen hove ende volch, waer af Zyne Hoocheyt zal ghelieven een rolle te dresseren ende selve die van Brussel overgheven; midtsgaders vi^c^ Zwitsers t'zynder rde ende deffentie van der stadt, zal commen binnen de voors: stadt e aldaer ontfanghen worden, behoudens dat de Staten Generael tot rde ende deffentie alsboven, ende verzekertheit vander voorscrevene en, zullen noch daer inne legghen vi^c^ inlandtsche soldaden, welver-nde dat eerst uutghetrocken zal worden het oudt garnisoen.

Item, dat Zyne Hoocheyt binnen de stadt van Brussel niet en zal ghen doen of laeten commen eenich ander crychsvolck, dan met voor-nde consente van de Staten van Brabant ende leden der stadt van Brussel.

Item, dat de voorscrevene stadt van Brussel, ende de voorscrevene ndtsche soldaten sullen eedt doen an zyne hoocheyt van niet te atten-n, doen of laeten attenteren jeghens dezelve zyne hoocheyt, oft die van n hove.

Item, dat van ghelycken zyn hoocheyt zal eedt doen van niet te atten-n, doen of laeten attenteren in prejuditie van de zelve stad, of hunne ten, privilegien ende vryheden; noch oock in prejuditie van de ghere-eerde religie, Staten Generaal ende van Brabant.

Item, dat ghelycken eedt zullen doen die van zynen huuse ende hove, gaders oock de voorscrevene zwitsers, ende dat de Staten van Brabant e de stadt van Brussel zal daer af ghelevert worden behoorlick bescheet er de zeghelynghe of signature van de hoofden ende officieren der er, ende namentlyck oock van voorgaende ende naervolghende poincten lerhouden.

Item, dat zyne hoocheyt buuten de capelle van den hove niet en zal hen innoveren, doen noch laeten innoveren nopende d'exercitie van de nsche religie.

» Idem, dat de compaignien ruyteren, dienende op de vaert, zal blyven in den dienst van de voors. stadt onder tbevel van den magistraet, ende welcke oock zullen eedt doen van niet te attenteren, doen of laeten attenteren teghen zyne hoocheyt.

» Item, dat treckende zyne hoocheyt buuten de voorscreven stadt, t' zy in den legher ofte elders, dat hy ten versoucken van de Staeten van Brabant ofte van den leden der voorscrevene stadt, de zelve stadt zal ontledighen van de voors. garnisoenen van de zwitsers, ende de zelve stadt zal laeten bezetten met zulcke andere cryschvolck als de voors. Staeten van Brabant dat zullen goedt vinden.

» Ende tot meerder verzekertheyt van zyne hoocheyt dat den heere amptman ende eene van de Burchmeesters, met drie of vier andere, ter begheerte van zyne hoogheyt, zullen zyne hoocheyt te ghemoete commen, medebrynhgende acte van den magistraet, wyden raedt, ende natien, daer by zy zullen consenteren ende gheloven zyne hoocheyt binnen Brussel te aennemene in der maniere alsvoren.

» Dat zyne hoogheyt zal believen zyn crychsvolck van zwitsers ende fransoysen te schicken naer Eindhove, daer by ghevoucht zullen worden de ruyteren ende andere crychsvolck wesende in Brabant, Ghelderlant, Vlaenderen ende elders, op hope dat t' selve crychsvolck tsamen ghevoucht, met de gratie van Godt almachtich, zullen sterck ghenoch zyn van Eindhoven te ontsetten ende noch eenighe plaetsen op den viant inne te nemene.

» Ende treckende den legher naer Eindhoven dat den selven sal verzien werden van vyvers zo zaen als het crychsvolck sal ghecommen syn te Hynghene.

» Aldus ghearresteert in de vergaederinghe van de Generaele Staten, t'Andwerpen den XIX february 1583 [1].

« (Onderteekent) »
« M. DE HENNIN. »

Outre cette instruction officielle, dans laquelle on voit percer partout la méfiance des États à l'égard du duc d'Anjou, les députés reçurent une instruction secrète, dont voici la teneur :

1 Aux archives d'Ypres.

« Secrete instructie voor Adolf van Meetkercke, raedt van Staten ende president van Vlaenderen; heer Albertus Leoninus, cancellier van Ghelderlandt; jonckheer Heindryc de Bloyere, borchmeester van Brussele; jonckheer Maximiliaen van Duvenede, heere van Duymbeke; meester Willem Everard, raedt ende pensionnaris der stadt van Antwerpen; ghedeputeerde van de Staten Generael, van t'guene sy zullen tsamen of den meerderen deel van hemlieden, indien des noodt zy, Zyne Hoocheyt aendienen.

In den eersten, of Zyne Hoocheyt eenighe zwaricheyt vouwende van ghe steden te ydelen, ende met nederlandsche knechten, ten conten-ente van den Staten ende respective provincien, te laeten besetten · ende aleer hy sal hebben naerder verzekeringhe, ende dat hy binnen stadt van Brussele zonder eenighe difficulteyt zal ontfaen worden, ›ne voorseyt es gheeffectueert hebbende, zullen de voors. ghedeputeerde e Hoocheyt voor naerder verzekertheit moghen presenteren vyf of zes giers van eenighe ghequalifieerde ende notable persoonen der voors. lt, tzy van den magistraten ofte buyten andere lieden derzelve.

De welcke hun binnen der stede van Denremonde zullen vynden ende e Hoocheyt volghen ter tyt toe dese binnen de voors. stadt van Brussele zyn ontfanghen, volghende d'articulen van hunne opene instructie.

Ende alzo by de gheconcipieerde instructie den voors. ghedeputeerden gheven om Zyne Hoocheyt aen te ghevene, onder andere poincten › articlen Zyne Hoocheyt aensocht wordt, dat treckende der fransche ıisoenen uuyt Denremonde ende Vilvoorde, ooc zoude ghedient zyn te kene de fransche garnisoenen wesende in de steden van Dixmude ende ghes-St-Winocx, ende dat Zyne voors. Hoocheyt daer inne zwaericheyt le moghen maken, ten opsiene dat by de voorgaende missiven van de en aen Zyne Hoocheyt ghescreven alleenelic versocht waeren de resti-e van de steden van Denremonde ende Vilvoorden, so zal myne voors. ren de ghedeputeerde believen Zyne Hoocheyt aen te geven dat tvoor-nde scryven van de Staten alleenelic een concept es gheweist, ende in cte eene hope waer duere men zoude moghen commen in vereeninghe le reconciliatie met Zyne Hoocheyt.

» Maer de zake gheopend zynde de provincien ende ghemeenten vander steden, hebben die van Brugghe, Ypre en van den Vryen, representerende de drie leden van Vlaenderen, goet ghevonden boven de voorgaende steden van Denremonde ende Vilvoorden, ooc te verzouckene de ruyminghe van de soldaten wesende te Dixmude ende Berghe-St-Winocq, ende dat uuyt consideratie dat de ghemeenten van dien quartieren daer zulcke middelen te ghewilliger zullen verstaen tot die volcommen vereenynghe ende reconciliatie met Zyne Hoocheyt, want ghelyck de steden van Denremonde ende Vilvoorde dienen respectivelic die van Ghendt, Andtwerpen ende andere circonvoisine plaetsen, zo dienen ooc de voors. steden van Dixmude ende Berghe de voors. van Brugghe, Ypre ende Vrye.

» Anderssins, ende by fautte van dien, alzo de steden van den westquartiere hemlieden duer de restitutie van Denremonde ende Vilvoorde niet en zullen laeten dyncken ghebeneficeert tzyne, es te beduchten dat zy te qualycker vallen sullen in eenighe voorder handelinghe ende volcommen reconciliatie met Zyne Hoocheyt; daer ter contrarie Zyne Hoocheyt liberalick scheedende of ruymende de voors. steden van Dixmude ende Berghe, zal de ghemeente van den westquartiere eene vaste impressie dan nemen van zyne goede affectie ende goetwillicheyt, ende dat zyne intentie es dese reconciliatie aentegaen met een goeden liberalen ende ghedelibereerden wille.

» Ende niet te min zo verre dit provisioneel tractaet duer middele van het verzueck van de restitutie van de voors. steden van Dixmude ende Berghen zoude achter blyven, zo zullen de voors. ghedeputeerde naer duyterste debvoir daer inne by hemlieden te doene, zoo verre alst andersins niet wezen en mach, eyndelinghe resilieren ende afgaen van de petitie van der stede van Berghe, ende vastelic insisteren in de restitutie ende ontledinghe van der stadt van Dixmude, verclaerrende zulck het uyterste te zyne daertoe de voors. van Yperen ende van den Vryen zouden connen condescenderen, ghewerct zy andersins gheen middelen en zouden weten om contentement te ghevene huere respective ghemeenten [1]. »

[1] Aux archives d'Ypres.

Munis de ces instructions, les députés se rendirent le lendemain à Termonde et furent reçus par le duc d'Anjou le 21 février. Celui-ci paraissait assez disposé à accepter l'offre des États-Généraux, mais ceux de son conseil se montrèrent excessivement *parchiaulx et hapres*. Après de longs pourparlers, et grâce surtout à l'intervention du duc de Montpensier [1], du comte de Laval et du Seigneur de Villers, le duc, malgré son conseil, promit enfin d'accepter les propositions des États-Généraux et les députés esperèrent d'obtenir, le lendemain, la signature du prince.

Voici en quels termes les députés rendent compte aux États-Généraux du résultat de leur première entrevue avec le duc d'Anjou :

« Messeigneurs, nous avons cejourd'huy tant communiqué et traicté avecque son Alteze, laquelle avons trouvé fort raysonnable et entièrement enclin aux conditions par vous proposés, nonobstant quelques difficultés au contraire ; mais ceulx qui sont du conseil se sont monstré fort parchiaulx et hapres; et néantmoings par l'ayde de Dieu et assistance de Monseignur le Ducq de Montpensier, conte de Laval, Seigneur de Villers et aultres, avons tant faict que Son Alteze, non obstant les opinions contraires, en est condescendu; et esperons que aurons demain au matin sa signature. Bien entendu que pour le secours de Eindhoven accélerer et faire entrer les Swytsers en la ville de Bruxelles, Son Alteze nous a déclaré avoir besoing d'argent jusques à dix-mille escus, qui font trente-mille florins, moyennant lesquelz il vous asseure de mestre en campaigne ungne bonne armée, laquelle avecq les françois du pays, seront entièrement bastant non seulement pour ledict secours, mais aussy pour défaire l'ennemy. Et comme la chose est de telle importance comme vos Seigneuries seavent, tant pour led[t] secours et ce qui en despend, comme aussy pour donner satisfaction à Son Alteze et à ses gens de guerre, et mesme pour éviter plus grand dommaige a ces povres villageois, vous supplions qu'il plaise à vos Seigneuries d'y prendre le regard qu'il convient et surtout pourveoir, selon ce qu'il convient, pour la conservation

[1] François de Bourbon, duc de Montpensier, prince du sang de France. Il commandait les troupes du duc d'Anjou, en Flandre, et était accompagné du maréchal de Biron. Il avait fortement désapprouvé le projet du duc d'Anjou de surprendre Anvers.

et seureté du pays, et mesmes pour éviter les incommoditez indicibles qui sont à craindre par le retardement dudict secours. Et surtout prions que les vivres soyent incontinent envoyez. Nous rendrons paine que Son Alteze fera marcher ses gens vers Hinghene, Borchem et Mariakercke et delà plus avant à Eindhoven, dont demain pourrons envoyer plus grande certiorité, sur che, Messeigneurs, apres voz humbles recommandations a voz bonnes graces supplions Dieu le créateur vous conserver à sa digne protection.

» De Tendermonde le xxj de febvrier 1583 [1].

» De Vos Seigneuries,

» humbles serviteurs.

ADOLPHE DE MEETKERCKE

ALBERTUS LEONINUS

EVERAERT VAN DUVENEDE.

(Suscription)

A Messeigneurs

Messeig^{r} les Estats-généraulx

des provinches unies,

Rp^{ta} le xxij feb^{er} après les ix heures.

La négociation, comme on le voit, avait fait un pas ; il ne s'agissait plus que d'une question d'argent, des sommes nécessaires pour voler au secours d'Eindhoven et pour fournir des vivres à l'armée. Les États ne perdirent pas de temps et dès le lendemain (23 février) ils adressèrent aux divers États des provinces et aux villes, des dépêches pour les engager à faire lever immédiatement leur quote-part dans les sommes accordées au duc pour les besoins de l'armée [2].

Le duc avait promis; mais il n'avait pas encore signé le nouvel accord ; on connaissait l'inconstance de son caractère, la mobilité de ses volontés et sa faiblesse. Et en effet, après cette longue conférence, ses conseillers parvinrent à jeter l'irrésolution dans son esprit. Le lendemain lorque

1 Aux archives d'Ypres.

Aux archives d'Ypres.

.es députés se présentèrent pour la signature de l'accord consenti la veille, ils ne purent être admis en la présence du prince, mais celui-ci leur fit remettre par écrit quelques nouvelles observations, qui portaient surtout sur l'insuffisance du nombre de six cents suisses destinés à lui servir de garde à Bruxelles etc. Le duc était malade ce jour là : soit que son indisposition fut réelle, soit que ses conseillers, connaissant sa versatilité, craignassent de le mettre de nouveau en relation avec les députés, il ne parut point ce jour là, et on négocia par écrit.

Ces détails nous sont fournis par une lettre adressée le lendemain (23 février) par Van Meetkercke aux députés des États de Flandre. En voici un extrait : Il leur dit que, connaissant la légèreté du prince, il n'a pas voulu leur écrire plus tôt parce qu'il s'attendait plus ou moins à un revirement : « Merckende dat zyne goede intentie zeere lichtelyck ver-
» andert ende overghestelt mochte werden by eenighe van zynen raede.
» Twelcke wy oock met effectie eensdeels ghisteren ende heden ghewaere
» zyn gheworden, midts dat zyne hoocheydt ons in gheschrift overghe-
» gheven heeft zekere zwaricheden ende difficulteiten, daer op wy oock
» scriftelyck verandwoordt hebben tot meerder verclarynghe van zyne
» ende onse intentie. Als sedert heeft zyne hoocheyt zeere cranck ghe-
» weest ende medecyne ghenomen, zoo dat wy gheene audientie ghehadt
» en hebben, dan alleenelyck van eenighe van zyne ghedeputeerde van
» de welcke wy ghenouch konnen vernemen dat zyne hoocheyt zeer
» willich is totten accorde ende restitutie van de steden van Dender-
» monde, Vilvoorde, Dixmude, ende Winocx-Berghen te verstaene. Maer
» al de zwaricheyt valt daer op dat zyne hoocheyt ende zynen raedt
» achten dat de VI^{c} zwitsers te cleene verzekertheit es voor zynen persoon
» ende tot bewaernesse der stadt Brussele die, men verstaet, willich is,
» meerder garnisoen van zwitsers in te nemene; zonderlinghe dat ooc in
» de zelve stede gheduerende deze oorloghe gheleghen hebben meer dan
» ij^{m} mannen zoo te voet als te perde, daer nochtans gheen prince van
» lande in en was; ende daer omme eenighe zouden beter vynden dat
» zyne hoocheyt terstondt zyne armée metten voetvolcke ende peerde,
» ligghende in Braband, Gheldre ende Vlaendren schicte ten secourse
» van Eindhoven, ende binnen middelen tydt oorde ghave omme te

» ydele de steden van Vilvoorde, Dixmude ende Winocxberghe blyvende
» Zyne Hoogheyt alhier, instede van te ghaen naer Brussele, om dat
» men de Zwitsers, die men van elcanderen niet wel scheeden en
» can, soude moghen ghesaemelyc employeren in den leghere, twelcke
» oock niet gheschieden en can ten zy dat men hem lieden providere
» van ontrent xxx^{m} guldenen ofte meerdere somme, daer of mynheere
» de staten by haere brieven van ghisteren ons hope ghegheven heb-
» ben. Middeler tyt zoude men meughen ghereedschap maeken omme
» Zyne Hoocheyt tot Brussele te doen trecken, en de voort, waert
» noodt, alhier *simul et semel* tractieren op zyne weder annemynghe,
» verlossinghe van ghevanghenen, stuck van Dunckercke ende andere
» poincten ten principale, daerop alsnu ons dynckt de zaeke alleene ende
» principalyc te rustene, etc. [1] »

Une autre difficulté surgit : Les États-Généraux avaient proposé au duc la ville de Bruxelles comme résidence, en échange des villes de Termonde, Vilvorde, Dixmude et Bergen-St-Winoc; mais quand cette proposition fut connue à Bruxelles, le peuple s'en émut, devint menaçant, et ne voulut, en aucune manière, consentir à recevoir le duc d'Anjou. Les États-Généraux se trouvèrent ainsi eux-mêmes dans l'impossibilité de tenir leurs promesses, ce qui ne contribua pas peu à ralentir les négociations et à mécontenter le duc d'Anjou qui, depuis quelque temps, avait déjà subi tant d'humiliations.

Le 26 du même mois le duc chargea de nouveau le comte de Laval, les Seig^{rs} Des Pruneaux [2] et de Fonspertuys de se rendre à l'assemblée des États-Généraux, et d'y proposer en son nom l'évacuation des villes de Vilvorde et de Termonde. Il proposait en outre de se retirer à Dixmude jusqu'à ce que toutes les difficultés fussent entièrement applanies, et d'envoyer immédiatement son armée au secours d'Eindhoren, ou ailleurs, si on le jugeait convenable, pourvu toutesfois qu'on lui fournit les vivres nécessaires.

Voici la déclaration que les députés du prince présentèrent aux États-Généraux le lendemain 27 février.

[1] Aux archives d'Ypres.
[2] Roche de Sorbies, Seigr Des Pruneaux, ambassadeur du duc d'Anjou aux Pays-Bas.

« Lorsqu'il fut mis en avant à Vilvorde quelques articles de la part de Messieurs les États Généraulx, Son Alteze eust ferme confiance que bien tost il se resouldrait ung bon accord, pour à quoy parvenir vinrent Messieurs leurs députez à Termonde avecq articles par lesquels ils offraient à son Alteze de lui délaisser la ville de Bruxelles pour demeure avecq garnison de Suysses, et aultres conditions contenues en l'instruction dressée pour cest effect. Sad^{te} Alteze accepta et condescendit facillement ausd^{tes} offres, et furent envoyez avecq lesd^{ts} députez pour accélerer la conclusion et aggréation d'icelles, les Srs de Fonspertuys et de Villers, quy pour toute responce rapportèrent une simple lettre desd^{ts} Estatz par laquelle ilz mandaient n'avoir peu faire condescendre le peuple à ce party, mais qu'en rendant les villes de Tenremonde et Vilvorde, dont il n'avait esté faict aulcune mention, ilz esperoient faire agréer tout le reste du contenu auxd^{ts} articles. Et combien que ceste remise et longueur, avec ce que lesd^{ts} Estats n'avoyent renvoyé aulcun desd^{ts} députez pour traicter de cest affaire, donnast à Son Alteze occasion d'en moins espérer qu'il n'avoit pensé, il voulust pour faire cognoistre davantaige sa droicte et sincère intention prier Monsg^{r} de Laval et le Seig^{r} de Villers de prendre la charge de ceste négociation, et donna pouvoir aud^{t} Sr de Laval de traicter absolutement de toutes choses avecq lesd^{ts} S^{r} des Estatz, tout aussy que sy luy mesmes en personne y eust esté, acceptant les conditions portées par lad^{t} lettre, quy estoit sa demeure à Bruxelles, restituant les villes de Tenremonde et Vilvorde, demeurans quant au reste les articles premiers en leur force et vertu. Moyennant ce Son Alteze esperoyt qu'il ny auroit plus nulle longueur ny difficulté et que par le brief retour dud^{t} Sr de Laval tous différents seroient terminez. Toutefois il est advenu que pour avoir responce qu'il a demeuré dix sept jours entiers aud^{t} Anvers, et enfin sont venuz lesd^{ts} députez avecq luy, quy, tant s'en fault qu'ilz ayent apporté quelque résolution de ceste affaire qu'ilz sont entrez en termes du tout esloingnez de là, sy plains de difficultez et desadvantageuses conditions qu'il n'y a nulle apparence y entrer.

» Surquoy après avoir esté quatre à cincq jours en conférence, cherchant Son Alteze partous moyens les meilleurs expédiments pour parvenir alad^{te} réconciliation, de luy tant désirée, comme ses offres et patience le

demonstrent, a faict prier lesd[ts] députez par Messeigneurs de Montpensier, Mareschal de Biron, [1] et aultres Seig[rs] du conseil de proposer et faire d'eux-memes quelque ouverture raisonnable; ce qu'ayans remis à Son Alteze et icelle supplié très-humblement de déclarer ce qu'il désire leur a faict l'ouverture et offre quy ensuyt :

» Que Son Alteze s'ascheminera par lieux seurs et convenables à la qualité de sa personne, et dont les passaiges luy seront ouverts, en la ville de Dixmude, où il séjournera jusques à ce que tous differens soient vuidez et déterminez tant avecq lesd[ts] députez qu'avecq Messieurs des Estatz, quy se pourront commodement approcher pour y donner plus d'avancement.

» Que son armée à l'instant mesme, du lieu où elle est à présent, sera employée au secours d'Eindhoven ou aultre tel endroict qu'il sera advisé pour le mieulx, en fournissant les vivres et argent nécessaire à icelle pour la faire marcher.

» Que les prisonniers et meubles dont est faict mention en tous les articles précédents seront restituez. Et en ce faisant Son Alteze tirera les garnisons franchoises hors des villes de Tenremonde et Vilvorde pour y être mis de naturelz du pays, avecq gouverneurs aggréables aux Estatz et à la province telz que bon leur semblera.

» Cependant il sera fourny vivres pour lad[e] armée, dès demain, et y sera continué de jour en jour en telle quantité qu'accordera le S[r] Despruneaux quy a la charge et superintendance d'iceulx.

» Faict à Tenremonde le xxvj[e] febvrier 1583.

» Exhibé aux Estats généraulx des provinces unies par Messieurs le Comte DE LAVAL, les S[rs] DESPRUNEAUX et FONPERTUYS ce xxvij de febvrier 1583. »

» (Signé.) M. DE HENNIN [2] »

[1] Armand de Gontault, Seig[r] et Baron de Biron, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, etc. Il avait été envoyé par Henri III dans les Pays-Bas au secours du duc d'Anjou. Il fut tué d'un coup de canon en 1592 à Epernai en Champagne, en voulant reconnaître cette place dont il faisait le siège.

[2] Aux archives d'Ypres.

Le 27 et 28 février les États-Généraux délibérèrent sur la nouvelle proposition du duc d'Anjou : les séances furent agitées, orageuses ; les États-Généraux ne purent accorder au duc la ville de Dixmude comme résidence, sans le consentement préalable des États de Flandre, comme ils n'avaient pu accorder la ville de Bruxelles sans le consentement des États de Brabant. D'un autre côté les troupes françaises étaient sans vivres. Le duc demandait une décision prompte ; il avait ordonné au comte de Laval de quitter Anvers si les États ne se prononçaient pas immédiatement, déclarant, qu'à son grand regret, les États le forceraient à traiter avec l'ennemi, puisqu'ils ne cherchaient, par les longueurs, qu'à faire périr son armée par la famine et par la peste. [1]

Les États-Généraux soumirent donc à ceux de Flandre la proposition d'accorder provisoirement, au duc d'Anjou, la ville de Dixmude comme résidence (1r mars), mais comme la réponse ne put arriver assez à temps pour l'impatience du duc, celui-ci *commencha fort à s'ennuyer des longueurs*, et adressa le 3 mars aux États-Généraux la lettre suivante :

« Messieurs, ayant reçu la lettre que vous m'avez escripte, je vous ay desputé votre courrier, et pour responce je vous diray qu'avecq les longueurs *qui commenchent fort à m'ennuyer*, jespérais qu'à tout le moins vous satisferriez à l'envoy des vivres que voz députez m'avoient promis, où ne voyant guère d'apparence, il semble que ce soit pour me réduire en nécessité, ce qui ne peult apporter beaucoup de faveur en voz négociations.

1 « .... Zyne hoocheyt heeft den grave van Laval ontboden, dat zoo verre de staten niet gheresolveert en zyn morghen (2 mars) ende hem dien dach noch laten weten hunlieden resolutie, dat hy wederom keeren zoude ende de staten wel expresselick angheven, dat, tzynder leetwezen, zy hem oorzake gheven zullen *van te tracteren metten vyanden*, gheemerct dat hy anders gheene conjecture nemen en can uuyt deze langhe tardiviteyt van resolutie, dan dat de staten zoucken al zyn volck te doen vergane van hongere, ende laeten afsterven van peste ende andere miserien, te wyle zy zynen leghere middelder tyt nyet en voersien van vivres, protesterende daeromme wel expresselic dat aen hem niet en liecht dat men de gheconcipieerde reconciliatie niet en voordert, maer wel an de staten, de welcke behooirden naerder inteziene de pericleu daer zy by faulte van accorde apparent zyn inne te vallene. » — *Extrait d'une lettre d'Érasme Zoetens, député aux États généraux, aux magistrats de Bruges*, datée d'Anvers, 1r mars 1583. — Aux archives d'Ypres.

Vous avez assez recogneu quelle est ma volunté et comment je me su
rengé a tous les partis que m'ont este présentez. Je vous prie que nous
mettions une fin, ne povans noz affaires de tous cotez que empirer par ta
de dilays, et le pays mal assisté des forces que j'ay en main ; je vou
fais juger si le deffault s'en peut attribuer à moy, qui n'ay aultr
intention que de veoir ung bon et asseuré restablissement, pour l'advanche-
ment duquel je m'employerai de tout mon pouvoir. Ce que je vous prie
embrasser aussy de votre part, selon l'espérance que vous m'en donnez
et cependant m'envoyer les vivres nécessaires à la nourriture de mo
armée. Attendant la résolution que m'apporteront mon cousin, Monsr d
Laval et les Seigrs Despruneaux et Fonpertuis, je prieray Dieu, Messieurs
qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. A Termonde le iije de mars 1583.

» Vtre affectionné amy. »
» FRANÇOYS. »

(Suscription).
« A Messieurs les Estats généraux des provinces unies des Pays-Bas. »
« Rpta le iiije dudt mois 1583. »

Cependant arriva la réponse des États de Flandre, et les États-Généraux donnèrent la réponse suivante aux propositions du duc d'Anjou.

» Les Estats généraulx des provincus unies des Pays-Bas ayans veu et entendu les poinctz et articles prins par la resolution de Son Alteze le xx de ce mois de febvrier, en la ville de Tenremonde, et oy le rapport de le députez retournez dudt. Tenremonde, ensemble ce qu'il a pleu à Son Al faire proposer ausdts Estatz par les Seigrs Conte de Laval, des Prun et Fonpertuys, déclarent qu'ilz eussent bien esperé que son Ateze euss servie de s'eslargir davantaige pour plus tard assoupir les difficultez esve néantmoings pour éviter ultérieure longueur et approcher sy près q possible à l'intention de Son Alteze, sans faire long récit de ce qui traicté es communications précédentes, supplient qu'il plaise à so

1 Aux archives d'Ypres.

e incontinent marcher les suisses et aultres gens de guerre vers ighene et Bornem pour se joindre avecq les aultres gens de guerre et joinctement procéder aulx secours de Eindhoven et aultres exploicts tre le commun ennemy, à quoi lesd[ts] Estatz présentent furnir :ue foiz, en argent, la somme de . . . . . . [1], et pour vivres quantité de . . . . par chascun jour, consentent Son Alteze passera seurement et librement jusques à la ville de Dix-le, en donnant hostagiers qualifiez et suffisans es mains desd[ts] atz, que, sitost lad[e] Alteze sera entrée en lad[e] ville de Dixmude, nt retirées les garnisons fransoyses hors la ville de Vilvorde et monde, et y remises aultres garnisons du pays agréables aux d[ts] atz; et commandera Sa d[te] Alteze bien sérieusement aux garnisons isoyses estant en la ville de S[t]-Winocx-Berghen, d'en sortir pour y :tre des aultres aussi agréables aulx Estats; quoy faict seront rendu à Alteze les d[ts] ostagiers avecq les prisonniers franchois encoires déte-en la ville d'Anvers, en payant les gratuitez par eulx promis. Mais :as qu'il soit plus agréable à Son Alteze de tenir sa résidence en la de Bruxelles, ou à S[t]-Winocx-Berghes, lesd[ts] Estats promectent le x à Sa d[te] Alteze d'aller résider en lad[te] ville de Bruxelles avecq xv[c], ses, ou aud[t] S[t]-Winocx-Berghes, avecq telle garnison qu'il plairat à e, moyennant qu'il rendra oultre les aultres villes susdites lad[te] ville de nude devant que lesd[ts] ostagiers retourneront, comme a esté dict au rd de la reddition des aultres villes. Suppliant d'advantaige qu'il se à Son Alteze pour oster tout soupçon et donner plus grand conten-ent à la commune, de remectre la religion reformée par touttes es villes, comme elle a esté devant ce changement [2]. »

n même temps les Etats-Généraux envoyèrent au duc une nouvelle tion chargée de continuer les négociations, elle se composait d'Adolphe Meetkercke, Elbertus Léoninus, Henri de Bloyere, bourgmestre de xelles, Henri Couweghem conseiller et pensionnaire de la même ville, Guillaume Everaerts, pensionnaire d'Anvers. Le 5 mars ces députés

Les nombres sont restés en blanc.
Aux archives d'Ypres.

reçurent leur commission et leur instruction et partirent avec le comte de Laval et les Seigneurs des Prunaux et de Fonspertuis, pour se rendre auprès du duc d'Anjou.

Voici en quels termes les Etats-Généraux informèrent le Duc de l'arrivée de ces députés.

« Monseigneur,

« Encore que Messeig^rs le Comte de Laval et les Seig^rs des Prunaux et Fonspertuis arriveront plus tard que V^re Alteze n'a désiré, la supplions de ne le prendre de mauvaise part, comme ne procédant de vostre faulte, mais par la difficulté de l'affaire; et avons si bien besoigné, que despechons avecq cestes noz députéz avecq si raisonnables articles et conditions, quesperons V^re Alteze en recevra contentement; prions très-humblement de les vouloirs croire, et qu'il plaise V^re Alteze s'y accommoder comme jusques ores elle a monstré d'en avoir la bonne volonté. Et nous referans a ce qu'Icelle entendra d'iceux plus amplement luy baiserons en toute réverence les mains, supplians le créateur,

« Monseigneur, d'augmenter la grandeur de V^re Alteze, avecq le bien et repos de ces pays. d'Anvers ce v^e jour de mars 1583 [1].

» De V^re Alteze,

» Très-humbles Serviteurs.

» Les Estats-Généraux des provinces unies des Pays-Bas,

» Par ondonnance desd^ts Estats,

M. De Hennin. »

(Suscription)

» A Son Alteze,

Le Seig^r de Duymbeke, Maximilien van Duvenede, ayant été remplacé dans cette legation par Henri de Couweghem, conseiller et pensionnaire de Bruxelles, les États délivrèrent à leurs députés une nouvelle commission et une nouvelle instruction. Voici ces deux pièces diplomatiques:

[1] Aux archives d'Ypres.

« *Commission pour les députez.* »

Les États-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, scavoir ns que avons commiz et déportez, commectons et déportons par cestes Seig[r] Messire Adolf de Meetkercke, conseiller du conseil d'Estat, dent de Flandre; Messire Elbertus Leoninus, chancellier de Gueldres; Henry de Bloyer, Bourgmestre de la ville de Bruxelles; M[re] Henry veghem, conseiller et pensionnaire d'icelle ville; M[re] Guiliaume aerts, aussy conseiller pensionnaire de la ville d'Anvers; pour nble ou la pluspart d'iceulx en nostre nom se trouver par devers son e, et avec Icelle besoigner, traicter et conclure sur certains poinctz ticles concernant la résidence de sad[te] alteze dans la ville de Bruxelles, vuydange des garnisons francoises hors des villes de Vilvorde, Denrele, Dixmude et Bergues-St-Wynox, en conformité de l'instruction leur avons donnée ajourd'huy; promectons de tenir ferme et stable ce que par lesd[tes] députez en ce que dessus sera besoigné, faict et u, sans y contrevenir en manière quelconque. En témoing de ce avons cacheter cestes de nostre cachet et soussigner par nostre greffier. en la ville d'Anvers ce V[e] jour de mars 1583. »

« Par ordonnance desd[ts] Estatz, »
« M. de Hennin. »

ici l'instruction délivrée aux députés :

« Instruction pour vous, Messire Adolf de Meetkercke, conseiller d'Estat et Président de Flandres; Messire Elbertus Léoninus, chancellier de Gueldres; S[r] Henry de Bloyer, Bourgmestre de la ville de Bruxelles; M[r] Henry de Couweghem, conseiller et pensionnaire de lad[te] ville; M[re] Guillaume Everaerts, conseiller et pensionnaire de la ville d'Anvers, de ce que de la part des Estats-Généraulx aurez à traicter par ensemble ou la pluspart de vous avec Son Alteze. »

En premier lieu, que les Estats-Généraulx des provinces unies des -Bas, considérantz les grandz inconvenientz qui s'augmentent de jour

à aultre par la longuenr de la résolution et accord avecq Son Alteze, au regard des deux lieux de sa résidence, asscavoir Bruxelles ou Dixmude, et la restitution des villes occupées par les garnisons franchoises, et vivres pour l'armée de sad^{te} Alteze, ne desirant rien plus que de mectre ung asseuré fondement d'une bonne réconciliation avecq Sad^{te} Alteze, et, sans ultérieur délay, accorder et mectre préparatoirement en exécution tout ce qui convient à la fin que dessus.

» Et comme Son Alteze es communications précedentes a insisté pour avoir la ville de Bruxelles pour sa résidence, et que le different est demeuré seullement sur le nombre des Suysses quy auroient à entrer en lad^{te} ville avecq Son Alteze, direz que lesd^{ts} Estatz ont accordé de recevoir Son Alteze avecq sa suyte domesticque, non seulement avecq six cents Suysses, ains avecq quinze cens, ou deux mille, pour sa seureté; supplions que Son Alteze soit servye, suivant ses précédents offres, après la sortie de la garnison quy y est, se transporter en lad^{te} ville avecq lesd^{ts} Suysses, retirant incontinent à sa sortie les garnisons franchoises hors des villes de Vilvoorde et Denremonde, et, cincq ou six jours après l'entrée aud^{t} Bruxelles, les garnisons de Dixmude et Berghes-St-Wynocx, en conformité desd^{tes} offres, et y laisser entrer gouverneurs et aultres garnisons agreables aux Estatz et à la province telz que bon leur semblera.

» Davantaige, pour oster toutte diffidence, Son Alteze, ceulx de sa suyte et les Suysses, promectront solemnellement de ne rien attenter contre l'estat de ces pays, la ville de Bruxelles, manans et habitans d'icelle, et spécialement contre la religion réformée, ny d'empescher le guet et guarde par les bourgeois accoustumé; comme réciproquement le magistrat colonnelz et capitaines de la ville jureront de ne rien attenter contre la personne de Sad^{te} Alteze, ceulx de sa suyte, ny desd^{ts} Suysses.

» Après la restitution desd^{tes} quatre villes seront incontinent relaxez et restituez les prisonniers détenuz en Anvers, parmi paiant les gratuitez jà promises.

» Ce que lesd^{ts} Estatz trouvent plus convenables tant pour donner contentement au peuple que à raison qu'il y a beaucoup plus grandes commoditez pour la court et Estatz aud^{t} Bruxelles, siége royal et ancienne résidence des princes, que à Dixmude lieu fort mal basty ésloigné et

incommodieux pour la résidence d'ung tel prince que pour traicter avecq les Estatz.

» Bien entendu que devant la rendition desdtes villes, l'Amman, Bourgmestre et aultres notables de ladte ville de Bruxelles viendront audevant de Son Alteze jusques à Denremonde pour l'accompaigner à l'entrée susdite.

» Si avant que Sadte Alteze maintient cela n'estre souffisant, vous présenterez vous mesmes de l'accompaigner aussy audt Bruxelles.

» Pour la rendition de Dixmude et Berghes-St-Winocx, qui se fera sept ou huit jours après l'entrée de Son Alteze en la ville de Bruxelles, demanderez hostaiges de Sadte Alteze, nommement lesdt Seigr de Byron, conte de la Rochepot [1], Seigrs de Drou et de Brigneu, ou aultres souffissans, au contentement desdts Estatz, quy se rendront à ladte sortie de Denremonde es mains du gouverneur quy y sera envoié de la part desdts Estatz.

» Et sera permys l'exercice de la religion romaine en la chapelle de la court et en l'église paroichale de Coudenbergh, demeurans tous aultres lieux pour l'exercice de la religion réformée.

» Davantaige, pour plus grande asseurance de Son Alteze, lesdts Estatz ont promis et promectent par cestes en bonne foy de ne riens attenter ou laisser attenter contre Son Alteze ou les siens, toutes et quantesfois qu'il plaira à Son Alteze se retirer de ladte ville là part où luy plaira ; mais, au contraire, qu'ilz donneront libre passaige à Icelle avecq nombre compétent de gens pour sa garde et suyte, sans en faire ou laisser faire aucun obstacle ou empeschement.

» Et pour ce qu'il y pourroit tomber dispute sur le nombre desdts gens de guerre et suyte de Son Alteze, ensemble sur la manière de passer les villes, l'on accordera à Son Altesse jusques au nombre de mille soldatz; bien entendu que passans les villes on les fera passer fil à fil la discrétion des chefs et magistrats d'icelles villes.

1 Antoine de Silli, comte de la Rochepot. Il avait été chargé plusieurs fois par le duc d'Anjou de missions diplomatiques près des États-Généraux. Ce fut lui qui donna le signal lors de la tentative de surprendre Anvers. Il fit semblant d'avoir reçu un coup de pied de cheval et se laissa tomber : *Jambe rompue* était le mot d'ordre convenu.

» Item, plaira à Son Alteze faire marcher le reste de son armée jusques à Hynghene et Bornhem pour estre employée contre l'ennemy commun avecq les forces du pays; à quelle fin on pourvoiera de vivres et autres choses nécessaires.

» Comme le secours d'Eindhove requiert accélération, et que rien plus n'est requis pour l'honneur de Son Alteze que en faire quelque démonstration de sa bonne volonté, insisterez que incontinent l'armée de Son Alteze marche avecq le reste des Suysses.

» En quel événement on laissera suyvre vyvres et vivandiers pour la nécessité de l'armée, et la somme de xxx mille florins pour les accommoder de leurs nécessitez sera furny par les Estatz; et par provision, en attendant la restitution susdite, s'envoieront vivres pour trois jours, endeans lesquelz demanderez à Son Alteze sa finale résolution sur l'acceptation ou refus de ce que dessus; lequel terme les Estaz entendent vous estre limité.

» Le surplus des poincts et articles, restans encores à vuyder d'ugne part et d'aultre, seront à la première opportunité traictez et resoluz à Bruxelles.

» Faict et arresté en l'assemblée des Estatz Généraulx le ve jour de mars 1583 [1]. »

« Par ordonnance desd^{ts} Seigneurs Estatz. »

« M. DE HENNIN. »

Munis de leurs instructions les députés partirent ce jour même, arrivèrent à Termonde, vers les six heures du soir, et furent reçus par le duc d'Anjou, *avant son souper*, en présence du duc de Montpensier, du comte de Laval, des Seig. des Pruneaux, Fonpertuis, Bellièvre, Brou et plusieurs autres.

Après que les députés des États-Généraux eurent fait connaître leurs propositions nouvelles, le conseil du duc se réunit; la conférence dura jusque tard dans la soirée : le lendemain, de grand matin, le conseil se

1 Aux archives d'Ypres.

réunit de nouveau, et les députés apprirent avec étonnement que le prince avait encore changé d'idée ! Ce n'était plus ni à Dixmude, ni à Bruxelles qu'il voulait se fixer, mais à Malines. Il voulait se mettre à la tête de son armée, rendre quelque service signalé au pays pour reprendre son ancienne réputation etc. [1].

Le 5 au soir, une nombreuse députation envoyée par la ville de Bruxelles, arriva à Termonde ; elle reçut audience le 6 au matin et supplia le duc de choisir la ville de Bruxelles pour résidence. Cette circonstance donna de l'espoir au députés des Etats-Généraux, mais en vain [2]; le duc insista pour obtenir la ville de Malines, à laquelle il renonca bientôt après pour demander celle de Dunkerque.

Cette nouvelle tergiversation du prince rendait inutile les pouvoirs accordés aux députés des Etats-Généraux. Il leur falut donc de nouvelles instructions, comme nous le verrons dans la suite de cet article.

Un fait que nous devons signaler avant de terminer cette partie, c'est que le roi de France lui-même intervint pour réconcilier son frère, le duc d'Anjou, avec les Etats-Généraux. Il leur envoya à cette effet Pompone de Bellièvre [3], son conseiller d'État, qui déjà avait été chargé plusieurs fois de mission diplomatiques aux Pays-Bas. Quoique ce Seigneur n'arriva à Anvers que le 2 mars, la lettre de Henri III, qui l'accréditait près des Etats-Généraux, est datée du 10 février. La voici :

» Très chiers et bons amys. Depeschons par delà le Seig. de Bellièvre,

[1] « Zyne hoocheyt zoude liever hem met luttel volcx te Mechelen vynden dan te Brussel, om zyne armée te moghen imployeren teghen den vyandt, ende alzoo tot nutte van den landen eenighe goeden dienst doen ende wederomme goede reputatie daer mede te winnen. *Lettre de Meetkercke aux Etats-Généraux, du 6 mars 1583*, aux archives d'Ypres.

[2] *Lettre de Meetkercke aux États-Généraux, du 6 mars 1583.* Aux archives d'Ypres.

[3] Pompone de Bellièvre, chancelier de France et seig. de Grignon, né à Lyon en 1529. Successivement conseiller au Sénat de Chambéry, surintendant des finances, président du parlement de Paris, ambassadeur des rois Charles IX, Henri III, et Henri IV, chez les Frisons, en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, et en Italie. Henri IV le nomma chancelier en 1599. Il quitta les sceaux en 1605 et mourut en 1607 âgé de soixante-dix-huit ans. (Voyez Moréri).

conseiller de notre conseil privé et d'Estat, nous luy avons donné charge expresse de vous faire entendre aulcunes choses de notre part, desquelles nous vous prions le croire et y adjouster foy comme feriez à nostre propre personne. Suppliant le créateur qu'il vous ait, très chiers et bons amys en sa saincte et digne garde. Escript à Paris le Xe jour de février 1583[1]. »

(Signé) « HENRY. »

(Contresigné) « BOULART. »

(Suscription.)

« A noz très chiers et bons amyz les gens des Estatz de Brabant Flandres et aultres provinces des Pays-Bas joinctes et unies ensemble. »

Rp^{ta} le ij mars 1583. »

En exécution de la mission dont il était chargé, de Bellièvre se présenta le 3 mars devant les États-Généraux et leur tint le discours suivant qu'il leur remit ensuite par écrit, signé de sa main :

« Messieurs. »

« Le changement advenus depuis quelque temps ença en ceste bonne ville d'Anvers n'a point changé la bonne volonté et affection que je vous ay cy devant promise, quy est la cause que suyvant le commandement du Roy, mon maistre, vostre bon amy, j'ay de rechief entrepris ce voyage par devers vous, que je prie Dieu vous estre, et à nous tous, aussy généreux comme mon intention est droite, loyalle, et du tout tendue au bien commun des deux Estatz.

» Messieurs, ce que je vous diray en premier lieu de la part dud^{t} Seig^{r} Roy, est, que lui ayant esté par moy rapportées les honnestes offres à voz bonnes volontez en son endroict, dont vous me chargeastes à mon partement de Gand, Sa Majeste les a acceptées avecq ung singulier contentement et avecq une ferme resolution d'y correspondre par tous vrais et sincères offices d'amitié, que je vous puis asseurer qu'il a esté faict de son costé, tellement, Messieurs, que le malheur icy adveneu l'a plus contristé que chose qui ce soit presenté durant le temps de son règne. La charge que

[1] Aux archives d'Ypres.

Led^{t} Seig^{r} m'a donnée n'est point d'accuser en ce lieu ou excuser le faict d'aulcun, désirant Sa Majeste (comme il est bien raisonnable avant que de s'en resouldre) en estre plus certainement et bien à la vérité informée; si l'offence procède du costé de ses subjectz vous cognoistrez tousiours combien telles choses luy desplaisent, et combien elle en a le coeur aliéné. Et toutes fois, Messieurs, sad^{te} Majesté m'a commandé de vous représenter, qu'estant Monseigneur son frère sorty de son royaulme pour venir en voz provinces, pour le désir qu'elle a eu d'entretenir avecq vous toute bonne amitié et voisinance, vous a ouvert et communiqué toutes les honnestes commoditez qu'un voisin peult demander de l'aultre, a souffert à l'occasion de voz guerres de très grandes incommoditez, pertes et dommaiges, vous a aimé et chery aultant et plus que voisin et amy qu'elle aye. Ce que vous ne prendrez pas (s'il vous plaist), comme ayant esté dict par moy pour vouloir entrer en aulcune occasion de reproches, mais l'amitié que led.^{t} Seig^{r} Roy continue de vous porter me permet de vous dire qu'estans mon d^{t} Seigneur, son frère unicque, et jusques à présent son héritier présomptif, la conservation et prospérité duquel il affectionne et désire comme la sienne propre, Sa Majesté ne peult sinon grandement se commouvoir des incommoditez qu'iceulx son frère a este constrainct de supporter depuis ce dernier divorce et troubles survenus parmy vous. Vous jugez par vos prudences ce que peult l'affection fraternelle, et ce que le debvoir requiert entre bons frères; on ne peult doubter que le dict Seign^{r} Roy n'employe tout ce que Dieu luy a donné de moyens pour l'assurance et pour la réputation de mon d^{t} Seig^{r}. Sad^{te} Majesté a aussy le soing et le pensement tel que doibt avoir un bon et saige prince de la vie et conservation de plusieurs vaillans hommes de sa nation, qui sont icy venuz de bonne foy pour s'emploier en voz affaires. Si vous avez eu quelque soubzçon et indignation contre aulcuns d'eulx, on scait assez que la pluspart est du tout exempte de ceste imputation. Ce que la fureur des armes a voulu emporter ne se peult plus réparer par vos plaintes, mais il ne se peult trouver raisonnable que n'ayans, quant au général, soit de vostre part, soit de la nostre, aulcune juste occasion et moins (comme j'estime) de volunté d'entreprendre les uns contre les autres; ce néantmoings plusieurs particuliers innocens souffrent tous la même rigueur qui se pourrait attendre

quand la guerre seroit ouverte. Vous me permettrez, s'il vous plaist, de dire une chose, que la vengeance du passé ne peult ester trouvée que bien fort grande, et que nous ne pourrions pis faire, de part ne d'aultre, que de contiuuer l'offense ; m'estant souventes fois estonné, se traictant de reconciliation entre personnes si saiges et qu'ont tant de vertu et de valeur, comme il n'a esté faict plus d'acte d'amitié pour reviver et rafermir une bonne et sincère intelligence, et comme l'on n'a plus considéré les grands maulx et préjudice irréparable que la longueur apportait nécessairement et à l'une et à l'aultre des parties. »

» Messieurs, je vous ay dictes ces choses en général pour n'avoir encores secu à la vérité dont procède toute la source de ce mal, qui est commun et à vous et à nous ; me referant d'en traicter et conférer avecq vous plus amplement lorsque j'aurai eu ce bien d'ouyr sur ce et avoir la bonne voluntè et commandement de mon d[t] Seigneur, lequel avecq voz bons congé et permission, je désire de veoir au plus tost que faire se pourra, vous priant tous et conjurant par la charité de vostre patrie de vous disposer à recevoir en ce faict les plus moderez conseils, et de y vouloir aussy apporter de vous-mesmes les moyens et expédiens que nous attendons et de voz bontez et de voz prudences ; comme pareillement de ma part je vous promecteray, Messieurs, de ne y obmecter chose qui soit en mon pouvoir, et de me y employer de bonne foy avecq le mesme zèle et affection que je ferois s'il s'agissait de conserver ma propre vie.

« Sur quoy, Messieurs, je finiray ce propos après vous avoir offert suyvant la charge que j'en ay, et en l'occasion qui se présente, et es aultres occurences qui vous concerneront, la favorable assistance et amitié de sa dicte Majesté. [1] »

(Signé). « BELLIÈVRE. »

Après cette ouverture, de Bellièvre se retira à Termonde, près du duc d'Anjou, où, au témoignage de Meetkerke [2], il ne cessa, ainsi que le Maréchal de Biron, de lui donner les meilleurs conseils.

(La fin à une autre livraison.)

---

1 Aux archives d'Ypres.

2 *Lettre de Meetkercke aux États généraux du 6 mars 1583 ;* aux archives d'Ypres.

LA MORT D'UN BON ROI.

La mort vient d'enlever le roi modèle des souverains : Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, est décédé, à un âge peu avancé, le 22 mai 1859. C'est une perte immense, qui jette la consternation et la douleur dans le royaume qu'il a gouverné avec tant de sagesse. Jamais roi n'a plus mérité d'être aimé de ses sujets, au bonheur desquels Ferdinand II vouait tous les instants de sa vie ; jamais roi n'a plus dignement représenté la monarchie ; jamais roi n'a plus généreusement encouragé les sciences et les arts. Aussi cette perte sera déplorée par tous les gens éclairés et bien pensants.

L'Académie d'Archéologie, dont Sa Majesté distinguait les travaux, prend une part sincère à cet événement douloureux, et elle ne peut manquer de consacrer dans ses Annales quelques lignes à la mémoire de ce prince chéri et si justement regretté.

Le roi Ferdinand II était un exemple de piété chrétienne. Le journal officiel de Naples nous apprend que lorsque, le 12 avril dernier, il reçut le saint viatique ordonné par les médecins, Sa Majesté était enfermée dès le point du jour avec son confesseur, et à huit heures du matin le saint-sacrement sortait en grande pompe de la chapelle de Caserte. Ce fut une triste et touchante cérémonie ; la reine soutenait la tête du roi, son confesseur était à sa droite, ses dix enfants agenouillés en pleurant, entouraient son lit pendant que le prêtre élevait le saint ciboire au-dessus de la tête des nombreux assistants.

Le roi fit signe alors qu'il voulait parler, et prenant un crucifix qui lui était présenté par son confesseur, il resta un instant recueilli, puis s'écria : « Mon Dieu, protégez ma femme et mes enfants ! Mon Dieu, protégez mon » pays et mes peuples ! Mon Dieu, protégez mon pauvre peuple ! » Laissant ensuite échapper le crucifix de ses mains, il contemple et reçoit l'hostie sainte. Il était calme, impassible, pendant qu'autour de lui éclataient les

sanglots. Ses facultés intellectuelles ne l'ont point abandonné; il a attendu la mort avec cette patience et cette résignation qui caractérisent le véritable chrétien dans ses derniers moments.

La reine, cet ange de bonté, cette femme, si vertueuse, si digne de son royal époux, n'a pas voulu le quitter un instant : elle n'a cessé de veiller sur lui, jour et nuit, avec le plus admirable dévouement.

Le roi Ferdinand II était franc, loyal, exempt de toute morgue, simple dans sa manière de vivre, ayant un excellent cœur, qui lui avait acquis une grande popularité, il joignait à ses belles qualités de vastes connaissances en plus d'un genre. L'instruction publique, les sciences et les arts l'occupaient beaucoup. Il aimait les hommes de lettres et les récompensait largement. Il a honoré d'une grande bienveillance notre président, M. de Kerckhove, auquel il a conféré, parmi d'autres distinctions, le titre héréditaire de Comte.

Voici comment un des plus éminents publicistes français, un écrivain consciencieux, apprécie ce monarque dans son excellent et célèbre journal :

« Dieu a rappelé à Lui — dit l'honorable M. Louis Veuillot — l'âme
» généreuse et chrétienne de Ferdinand, roi des Deux-Siciles.... L'Europe
» a perdu un homme, un homme fait pour être encore compté dans une
» époque où cette espèce aurait été moins rare, un homme et un roi ! Et
» quoiqu'il y ait loin du trône de Naples et de l'histoire de Ferdinand au
» trône et à l'histoire de Louis XIV, cependant il ne s'en faut pas de
» beaucoup, peut-être, que l'on puisse dire aujourd'hui ce que l'on disait
» en Europe lorsque Louis XIV venait de quitter la vie : le Roi est mort.

» Né dans l'exil, en 1810, pendant le règne de Murat, couronné en
» 1830, au début du règne de Louis-Philippe, Ferdinand a gouverné
» près de trente ans. Durant cette longue période, l'une des plus périlleuses où les trônes se soient vus engagés, il a tenu les rênes sans
» douter de son droit et sans le laisser entamer, sans douter de son peuple
» et sans le trahir. Il n'a pas conspiré contre son peuple ni contre lui-même
» avec la révolution, soit par aveuglement d'esprit, soit par faiblesse de
» cœur. Des rois de son temps, peu auront mérité cet éloge. Son oncle
» Louis-Philippe, politique admiré, lui conseillait de mollir, de livrer

» quelque chose. Il répondit qu'il avait reçu la couronne tout entière, qu'il » la laisserait tout entière à son héritier. Il s'est tenu parole. Malgré les » attaques de la révolution, malgré les succès qu'elle a obtenus ailleurs, » malgré les brillantes alliances qu'elle a formées, il a vécu roi, il est » mort roi.

» Il laisse à son héritier légitime une couronne intacte, un état pros- » père; et le fils de Ferdinand, s'il veut suivre ses maximes, peut résister » glorieusement aux ennemis que son père a vaincus.

» Le roi Ferdinand devait naturellement mourir dans la disgrâce des » hommes de désordre, ne s'étant laissé ni battre, ni tromper par eux. » A deux reprises, au début et dans la seconde moitié de son règne, la » première fois cédant peut-être à de généreuses illusions, la seconde » fois pour ouvrir une issue au torrent qui menaçait d'emporter les digues, » il donna, dans une certaine mesure, ce que l'on appelle des institutions » libérales. Comme il ne les avait pas données pour qu'elles servissent » contre lui et contre la paix publique, il les reprit dès qu'il vit que la » fourberie révolutionnaire en faisait cet usage. Le peuple des Deux-Siciles » comprit que l'autorité de son roi lui valait mieux que le joug des fac- » tions; il prêta main-forte pour maintenir l'intégrité de la couronne. » Sous cette couronne il se sentait libre et respecté, défendu contre ces » faquins, ces insolents et ces pervers qui, pleins de folie, d'orgueil et » d'avidité, se déclarent les juges et les maîtres de leurs concitoyens et » veulent à main armée leur imposer des lois étrangères. Lorsque derniè- » rement une bande de ces législateurs, partie du Piémont, mais formée » en Angleterre, voulut envahir le sol napolitain, les paysans eux-mêmes » la mirent en déroute. Ainsi, ce roi qui savait et qui voulait rester roi, » chose dès longtemps, en plus d'un pays, passée de coutume, il était en » même temps, autre singularité, un roi populaire. Ce que le vrai peuple » demande aux rois, c'est d'être de vrais rois.........

» Aucun prince de nos jours n'a été plus longuement, plus savamment, » plus impudemment calomnié que le roi de Naples.

» Il y a huit ou dix ans, un Anglais, un de ces cafards anglais qui vont » faire donner l'estrapade à leurs sujets des colonies, et qui, après une » tournée de philanthropie en Europe, de retour à Londres, dénoncent les

» méfaits et les cruautés des gouvernements catholiques ; un de ces *vertueux*
» dont la Grande-Bretagne abonde, prit la direction de la guerre des
» pamphlets. contre le roi Ferdinand. Il inventa l'innocent Poërio et ses
» innocents compagnons, et leur fameux martyre, et les cachots affreux,
» et les tortures affreuses, et tout ce que l'on a tant répété. C'était pendant
» que l'Angleterre faisait ces douces répressions des mécontentements de
» l'Ionie ; à la veille de ces douces répressions de la révolte des Indes, où
» des capitaines anglais allaient être félicités par leurs généraux pour avoir
» fait fusiller, en une seule séance, six cents hommes qui se croyaient
» couverts par une capitulation. Malgré Corfou, malgré les Indes et malgré
» l'Irlande, le pamphlet du *très-honorable* M. Gladstone fut reçu comme
» la vérité même. Par l'ensemble et par la frénésie des commentaires, le
» roi Ferdinand, si populaire chez lui, devint le personnage le plus impo-
» pulaire de l'Europe.

» L'Angleterre poussa ferme ; elle y avait son intérêt. Les déclamations
» contre le roi de Naples en faveur de la liberté et de l'humanité couvrent
» une vieille entreprise commerciale et politique sur les soufres et les ports
» de la Sicile. Mais qu'importe à la révolution ! Tant de cris et de clameurs
» finirent par dominer tout. Le roi de Naples trouva peu de défenseurs
» dans le monde trompé ou intimidé. Les hommes les plus intéressés à la
» conservation, c'est-à-dire à l'honneur de la monarchie, abandonnèrent
» la cause de ce monarque, auquel ils ne pouvaient refuser ni leur estime
» ni leur admiration. La révolution l'avait trop pris en haine ; le « Bourbon
» de Naples » était pestiféré. L'autre jour encore, le jour même où
» Ferdinand mourait, de misérables bouffons pouvaient impunement se
» livrer sur son compte à leurs lazzis accoutumés, et qui n'ont pas cessé
» durant cette agonie de deux mois. Jusqu'à l'heure suprême, ils ont à
» loisir insulté la double majesté de la couronne et de la mort. Le dégoût
» même étant forcé de se taire, tout s'est tû.

» Un roi pourtant n'a pas détourné sa tête, ni sa main, ni laissé ignorer
» les sentiments de son cœur. Le Souverain-Pontife, du haut de son trône
» environné de tant d'ennemis, au fort de la tempête élevant sa voix sainte
» a prié pour la conservation des jours de Ferdinand. Les desseins de la
» sagesse divine étaient inébranlables, puisque cette prière ne les a pu

» changer. Pie IX ne demandait pas seulement à Dieu de laisser sur la
» terre un roi catholique, plein de foi et d'énergiques vertus ; il priait
» pour l'hôte généreux qui jadis, avec un dévouement filial, lui avait
» donné asile. Mais si l'auguste mourant a vu que le trône périssable de
» la terre ne lui serait pas laissé plus longtemps, avec quelle ferme
» espérance, aux dernières fêtes de Pâques, n'a-t-il pas dû entendre les
» promesses que le roi des rois, prêt à monter sur le Calvaire, adresse
» à ceux qui ne l'auront point trahi : « C'est vous qui êtes demeurés
» fermes dans mes tentations et dans mes maux ; c'est pourquoi je vous
» prépare le royaume, comme mon père me l'a préparé. »

» La révolution, pressée de voir Ferdinand mourir, a lâché sur lui ses
» sicaires. Dieu l'a mis à l'abri des sicaires, comme la fidélité de son
» peuple a mis sa couronne à l'abri des séditieux. Ce n'est pas le poignard
» d'un assassin qui lui ôte la vie, ce n'est pas une sédition qui lui ôte le
» trône. Il meurt entouré de respect, entouré de son armée et de son
» peuple à genoux, son sceptre à la main, assez ferme encore dans cette
» main mourante pour qu'aucune audace n'ait entrepris de l'arracher. Et
» sa mort sera pleurée, et on le portera glorieusement au tombeau de ses
» pères, et son souvenir protégera les premiers pas de son fils. »

Le successeur du roi Ferdinand II est un prince rempli d'instruction et de bonté, il suivra donc les traces de son auguste père. On nous dit de même le plus grand bien de sa royale compagne. Comme tous les autres princes et princesses de la maison de Bavière. — Maison exemplaire par sa moralité et par ses vertus domestiques — elle a été élevée dans de bons principes, elle a reçu une éducation accomplie.

LA MORT DU PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE.

La perte que l'Académie vient d'éprouver en la personne de son président d'honneur, Son Altesse Impériale et Royale Monseigneur l'Archiduc Jean d'Autriche, la pénètre d'une profonde douleur, qui sera partagée par tous ceux qui ont connu cet excellent prince, si vénéré et si universellement aimé.

L'Archiduc Jean était un savant distingué, un protecteur éclairé des lettres, un homme de guerre d'une valeur reconnue, il savait gagner tous les cœurs par sa bonté, par sa franchise et sa loyauté, il aimait passionnement la science archéologique, ce que prouvent les importantes fouilles qu'il fit exécuter sous sa direction en Styrie. Il était président de la Société historique et archéologique de Gratz.

L'archiduc Jean-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien d'Autriche est décédé à Gratz, le 11 mai 1859, des suites d'une paralysie des poumons. Né le 20 janvier 1772, il était le quatrième fils de l'Empereur Léopold II et de l'Impératrice Marie-Louise, fille du roi Charles III d'Espagne. Il était frère de l'Empereur François Ier; du grand-duc de Toscane, Ferdinand III; de l'Archiduc Charles; de l'Archiduc Joseph, ancien palatin de Hongrie; de l'Archiduc Renier, ancien vice-roi du royaume lombardo-vénitien, et enfin de l'Archiduc Louis, propriétaire du régiment d'infanterie nº 8. Il était par conséquent grand-oncle de l'Empereur régnant.

Feldmaréchal Autrichien, propriétaire du régiment des dragons nº 1, chef du bataillon de grenadiers-sapeurs du corps du génie Russe, propriétaire du 16e régiment Prussien d'infanterie, l'Archiduc Jean avait occupé pendant quelque temps, en 1848, les fonctions de vicaire-général de l'empire.

L'Archiduc, qui depuis ces événements s'était retiré dans le Tyrol, avait épousé en 1827, en mariage morganatique, Mlle Anne Plochel, élevée au rang de comtesse de Meran, baronne de Brendhof. Un seul fils, François, né en 1839, lieutenant en premier au régiment d'infanterie Autrichien, grand-duc Constantin de Russie, est issu de cette union.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET

DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

MM. le duc de San-Miguel, président de l'Académie royale d'Histoire d'Espagne ; le duc de Rivas, président du Conseil de l'Académie royale des Beaux-Arts (Academia de San-Fernando), de Madrid ; de Bermudez de Sotomayor, conservateur du cabinet Numismatique, et le commandeur Hartzenbusch, premier bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale d'Espagne, chargent notre président, M. le comte de Kerckhove, d'exprimer à l'Académie leurs remercîments pour les avoir admis parmi ses membres.

— L'Académie impériale des Sciences de Vienne, la Société Historique de Styrie, l'Institut de France, la Société royale des Sciences de Saxe et plusieurs autres Compagnies savantes remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— Le congrès Scientifique de France adresse à l'Académie le programme de sa session qui s'ouvrira à Limoges, le 12 septembre 1859.

— L'Académie royale des Sciences d'Espagne, l'Institut impérial des Sciences, Lettres et Arts de Lombardie et d'autres sociétés scientifiques font parvenir à l'Académie les programmes des prix qu'ils mettent au concours.

— M. le comte de Kerckhove, président, annonce la mort de l'illustre Alexandre de Humboldt, membre honoraire de l'Académie depuis sa fondation.

Humboldt était la plus grande célébrité scientifique de l'époque. Nous n'essayerons pas de rendre à cette belle et immense mémoire l'hommage qui lui est dû, et nous n'essayerons encore moins de rappeler ses titres à

l'immortalité; titres qui font de ce douloureux événement un deuil pour le monde savant. Il suffira de dire : *Humboldt n'existe plus!*... Les sciences ont perdu cette gloire unique qui n'est plus aujourdhui qu'un souvenir, mais un souvenir qui sera en vénération jusqu'à la dernière postérité.

— M. le Président annonce également la mort de M. Alexandre de Richter, ministre plénipotentiaire de l'empereur de Russie en Belgique, membre honoraire de l'Académie; la mort du docteur Théodore Neumann, secrétaire-perpétuel de la Société des sciences de la Haute-Lusace, membre correspondant de l'Académie, l'un des écrivains les plus érudits d'Allemagne, et la mort de M. Alex. Hermand, membre correspondant de l'Académie, l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui a laissé après lui d'excellents travaux, d'honorables souvenirs et de nombreux regrets.

— M. le Président annonce ensuite la mort du célèbre artiste Espagnol de Madrazo, premier peintre de la reine Isabelle II, directeur du musée royal de peinture et de l'Académie supérieure des beaux-arts (Académie royale de *San Fernando*) à Madrid, admis récemment au nombre des membre honoraires de notre Académie, décédé le 8 mai dernier.

M. de Madrazo avait une réputation européenne; il était un des meilleures coloristes de nos jours. Nous l'avons souvent entendu citer, par beaucoup de connaisseurs des beaux-arts, comme le premier portraitiste de l'époque, et ceux qui ont vu, dans les palais royaux et dans les principaux cabinets d'Espagne, le grand nombre de magnifiques et admirables portraits exécutés par cet éminent artiste sont parfaitement d'accord à le regarder comme tel.

M. de Madrazo était non-seulement un peintre de premier talent, mais c'était en même temps un homme de lettres de mérite et un excellent professeur. Sa mort est une perte immense pour l'enseignement des beaux-arts en Espagne, qui sous sa direction commençaient à se relever.

M. de Madrazo joignait à son beau talent un caractère très-loyal et très-obligeant. M. de Kerckhove, président de l'Académie, pendant son séjour à Madrid, a eu occasion de s'en convaincre.

Voici la lettre que M. de Madrazo écrivit à notre président au sujet de admission comme membre honoraire de l'Académie :

« Madrid, le 19 janvier 1859.

A monsieur le comte de Kerckhove, président de l'Académie d'Archéologie » de Belgique.

» Monsieur le comte,

» La distinction que sur votre bienveillante proposition a daigné m'accorder l'Académie d'Archéologie de Belgique en m'inscrivant au nombre de ses membres honoraires, dont je viens de recevoir le diplôme, me flatte au plus haut point et me prouve que par rapport au domaine des sciences et des arts, l'esprit de nationalité exclusif et jaloux n'a plus d'empire dans cette belle contrée qui fut jadis un des plus riches fleurons de la couronne de Charles-Quint.

» La Belgique et l'Espagne sont sous tous les rapports étroitement unies jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et même à l'époque de leur séparation politique intimement liées par le commerce de leurs plus brillants génies, se rencontrent de nouveau aujourd'hui dans la voie large et paisible de la restauration intellectuelle dont les recherches archéologiques constituent l'un des plus puissants moyens.

» Je suis heureux, monsieur le comte, de me trouver associé dans cette grande œuvre aux travaux de l'illustre académie que vous avez fondée : je serais fier aussi de pouvoir contribuer au progrès de votre tâche. Malheureusement mon âge assez avancé ne me permettra guère que d'applaudir à vos succès ; mais, si votre indulgence aidant, il me prenait de temps à autre le désir de vous faire part de quelque idée utile accomplie dans le pays que j'habite, croyez que je ne manquerai pas à l'honneur de correspondre avec cette savante corporation au sein de laquelle je me trouve si gracieusement appelé.

» Veuillez, monsieur le comte, remercier bien de ma part tous mes

» dignes confrères, et agréez l'assurance de la haute considération et de
» l'estime sincère de

» Votre très-humble serviteur et directeur de l'académie des
» beaux-arts.

(Signé) JOSÉ DE MADRAZO. »

— M. le secrétaire fait part de la perte que l'Académie vient d'éprouver dans la personne de l'un de ses plus savants membres correspondants, M. Dumont, ancien architecte-dessinateur de la Commission royale des monuments.

Lorsque la mort est venue frapper M. Dumont, il était dans toute la vigueur du talent et la force de l'âge; il n'avait que quarante-sept ans, il pouvait encore aspirer à de nombreux et brillants succès. Cependant la carrière de M. Dumont a été bien remplie. Travailleur infatigable et consciencieux, artiste plein de feu et d'imagination, il laisse après lui des ouvrages qu'on cite à plus d'un titre comme des modèles d'ordonnance et de goût. M. Dumont était ce qu'on appelle un artiste fécond. Il unissait à une grande facilité de conception, une véritable supériorité de talent pour les détails; il possédait, à un haut degré, on peut le dire, les qualités qui font les vrais artistes.

M. Dumont a construit beaucoup d'édifices publics, et le Quartier Léopold, cette merveille de notre capitale, lui doit une partie de ses plus beaux hôtels. Il excellait surtout dans le genre gothique. Sous ce rapport, en effet, il a donné les preuves les plus incontestables de la souplesse de son grand talent.

L'église gothique de Saint-Boniface à Ixelles a été construite sur les plans de M. Dumont, ainsi que les prisons cellulaires du pays. Mais, je n'essaierai pas d'énumérer ici les nombreux travaux que l'on doit à ce laborieux artiste. Je ne puis que répéter que sa carrière a été bien remplie et que peu d'artistes ont autant travaillé et aussi bien réussi que lui.

M. Dumont avait été longtemps l'architecte-dessinateur de la Commission royale des monuments; il avait résigné ces honorables fonctions depuis peu de temps, et sa nomination comme membre de ce collége d'artistes eût été assurée s'il avait vécu plus longtemps.

M. Dumont était chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Danebrog de Danemark et chevalier de plusieurs autres ordres. Sa mort laisse un grand vide parmi ceux qui l'ont connu et excitera des regrets profonds. C'est surtout dans la vie de famille que M. Dumont se distinguait par son grand cœur. Il avait une belle âme et tous les nobles sentiments lui étaient familiers.

— M. le comte de Kerckhove fait connaître la mort de l'un de nos plus anciens membres honoraires, M. de Givenchy, secrétaire-perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de différentes publications archéologiques d'un éminent intérêt. Notre savant confrère M. Henri de Laplane, qui a lu à la société des antiquaires de la Morinie et publié une excellente notice sur M. de Givenchy, dit, après avoir énuméré les titres de cet homme de mérite et de bien à l'estime publique dont il jouissait en France et à l'étranger. — « Homme d'intelligence et de cœur, plein de droiture et de modestie, » serviable, généreux, loyal, modèle de bon ton, d'amabilité, de cour- » toisie...... tel fut le collègue que nous pleurons et qui semble emporter » avec lui dans la tombe le cachet de cette vieille urbanité française dont » presque seul ici il paraissait avoir gardé le secret. Au milieu de nos » transformations politiques, M. de Givenchy voyait avec peine disparaître, » avec les modernes idées, cette politesse exquise, les formes agréables » qui, dans la société, distinguent toujours l'homme bien élevé..... Ces » formes, ces manières, ce dévouement, ce cœur, il a été heureux de les » retrouver du moins dans sa famille qui, comme lui, jouit d'un si haut » degré de l'estime et de la sympathie publiques...... »

— Notre célèbre confrère M. de Siebold, membre honoraire de l'Académie, nous adresse, en partant pour le Japon, sa lettre d'adieu, que nous nous plaisons à reproduire dans nos Annales :

» C'est dans l'intérêt des sciences ainsi que de l'industrie et du commerce, que j'ai répondu à l'appel honorable de la Société de commerce néerlandaise, d'entreprendre un second voyage au Japon. Trente-six ans se sont écoulés depuis que j'ai abordé les côtes inhospitalières de l'Empire de Nippon, fermées depuis le milieu du XVIIe siècle à toutes les nations Européennes, excepté aux Hollandais, qui, grâce à leur politique purement

commerciale, ont su conserver des relations amicales avec ce peuple, le plus civilisé de l'Asie orientale, mais aussi devenu, par des tristes expériences, le plus méfiant de notre globe.

» Les résultats de mes recherches scientifiques et mes nombreuses découvertes sont connues pour la plupart et appréciés par le monde savant et industriel.

» Cependant ce n'étaient que des fruits cueillis sur un terrain borné par des restrictions politiques et soigneusement gardé par la méfiance d'un gouvernement patriarchal et despotique à la fois.

» Les temps ont changés depuis ma première visite dans cet empire au Lever du Soleil, et j'espère que l'ouverture de ses ports au commerce du monde contribuera à favoriser plus qu'auparavant les recherches scientifiques et à faciliter l'exploitation des richesses du règne de la nature dans ce vaste archipel, limitrophe de l'Empire Céleste, et qui s'étend des îles Philippines jusqu'à l'embouchure de l'Amour. Mais le but de ma seconde visite dans ce pays empreint des traces de la civilisation antique de l'Asie orientale, ne se borne pas à exploiter les richesses de la nature et de l'industrie; ce sont les résultats de mes efforts faits, durant un séjour de sept ans chez cette nation intelligente et curieuse, pour y répandre nos connaissances; ce sont les progrés de l'école que j'y ai fondée, et dont les élèves se distinguent à présent à la tête du développement scientifique dans ce vaste empire insulaire mis en rapport avec les nations les plus civilisées de notre globe. Cette réussite, ces fruits salubres de mes travaux et de mes principes philanthropiques, m'engagent à porter à cette nation brave et noble, — dont le gouvernement m'a accordé gracieusement la permission de revenir, — mes secours, soit pour lui indiquer les matières premières, les produits de son pays, propres à nourrir les sources encore peu fertiles pour le commerce avec les étrangers, et pour la mettre à même de continuer des relations amicales avec le monde commerçant, qui se dirige actuellement vers l'hémisphère boréal de l'Océan pacifique, soit pour lui aider à consolider et à conserver sa tranquillité séculaire, et son indépendance, par le pouvoir de l'influence intellectuelle — l'émanation féconde de l'esprit humain de notre siècle.

« Dans cette espérance et encouragé par l'accueil flatteur des résultats

de mon premier voyage, je m'adresse par cette lettre aux Mécènes qui ont bien voulu protéger mes publications vastes et couteuses, aux académies et aux sociétés savantes qui ont daigné m'admettre dans les rangs de leurs membres illustres, aux sociétés d'horticulture et d'agriculture qui ont honoré de diplômes et de médailles le voyageur botaniste ayant doté leurs champs de végétaux nouveaux d'ornement et usuels, et aux corporations industreilles et commerciales qui savent apprécier les produits de la culture et de l'industrie des Japonais, et qui tâchent de les appliquer à leur industrie et en faire partie de leurs spéculations.

« Je vous adresse donc, Messieurs mes collègues, mes confrères, et mes amis, dans l'empressement causé par des préparations indispensables pour un voyage aussi lointain et aussi important, que j'entreprends après des méditations sérieuses — dans un âge bien avancé, mais réanimé du zèle énergique de ma jeunesse — par ces lignes de remercîment, d'estime et de dévouement — un dernier mot d'adieu, des paroles sincères et graves, en vous priant, Messieurs, de continuer à me donner des marques de votre souvenir bienveillant, et de m'envoyer les fruits de vos travaux, rafraîchissant l'esprit dans des pèlerinages fatigants, ainsi que vos observations savantes et vos questions curieuses, afin d'en tirer profit, durant mon éloignement de vous, et d'être en état de donner des éclaircissements réciproques.

« Quant à quelques parties de mes ouvrages sur le Japon qui ne sont pas encore terminées, c'est le dessein principal de mon voyage de les compléter, et d'y mettre la dernière main au Japon même, tandis que j'ai pris les mesures nécessaires pour que l'impression des livraisons supplémentaires soit exécutée durant mon absence. Il me reste encore à vous communiquer, Messieurs, qui saurez apprécier les sentiments paternels, la décision que j'ai prise, de me faire accompagner par mon fils aîné, âgé de douze ans et demi seulement, pour l'initier au Japon même, à l'étude de la langue et de la littérature chinoise-japonaise, pour déposer dans son sein mes expériences riches et utiles, et pour témoin de mes exploits dans l'intérêt des sciences, de l'industrie et du commerce, pour pouvoir rendre compte un jour — si la Providence ne m'accordait pas le bonheur de revenir auprès de vous — de mon dévouement pour l'agrandis-

sement de nos connaissances et pour le développement de la civilisation du genre humain, et de mes efforts pour découvrir de nouvelles sources pour le bien-être public.

« *Stat sua cuique dies, breve et irreparabile tempus omnibus est vitae, sed famam et tendere factis, hoc opus est!* » VIRGIL.

« Leyde, le 22 mars 1859. TH. FR. DE SIEBOLD. »

L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1. De l'Université royale de Christiania, l'ouvrage intitulé : *Konge-Sqeilet.*

2. De la même, l'ouvrage intitulé : *Olaf den Helliges Saga Ned Snorre Strulasson.*

3. De la même, une brochure intitulée : *Foreningen til hosrke fortids mindesmerkens Bevaring.*

4. De la même, une brochure intitulée : *Det Oldnorske Sprogs eller Norron-asprogets grammatik;* par Munch et Unger.

5. De la même, le traité de Holmboe intitulé : *De prisea Re Monetaria Norvegia.*

6. De la même, le livre intitulé : *Oldnorsk Læsebog med tilhorende glossarium;* par Munch et Unger.

7. De la même, la brochure de Sophus Bugge sous le titre de *Gamle Norske folkeviser.*

8. De l'Académie impériale des sciences de Vienne, les *Sitzungsberichte* philos.-histor. Classe, Band XXIII Heft 1, 2, 3, 4, et *Fontes rerum austriacarum* Band XV.

9. De la Société historique de Styrie, ses *publications* de l'année 1858.

10. De l'Académie royale des sciences de Madrid, les tomes Ier, II, III et IV de ses *mémoires.*

11. De l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, les tomes XI, XII et XIII de son *Bulletin* de la classe historico-philologique.

12. De l'Institut impérial des sciences, lettres et arts de Lombardie, ses *publications* de l'année 1858.

13. De la Société Jablonowski de Leipsick, l'ouvrage du docteur Théodore

Hirsch. — *Danzigs Handels-und gewerbsgeschichte unter der Herrschaft des Deutschen ordens* — qu'elle a couronné.

14. De la Société d'histoire naturelle de la Prusse Rhénane et de Westphalie, ses *publications* des années 1856, 1857 et 1858.

15. De la Société royale des sciences de Saxe, *Berichte über Die verhandelungen der philologisch — historische classe;* 1857, I et II; 1858, I.

16. De la Société des sciences de la Haute-Lusace, les 1ere, 2me et 3e livraisons de 1856 et 1857 de son recueil intitulé : *Neues Lausitzisches Magazin.*

17. De la Société historique du Haut-Palatinat et de Ratisbonne, *Achtzehnter Band der gesammten verhandlungen und zehnter Band der neuen folge.*

18. De la Société historique de la Basse-Bavière, les 1re et 2de livraisons du 5e volume de ses *Mémoires.*

19. De la Société historique des cercles de Souabe et de Neubourg, son *Dreiundzwanzigster Jahres-Bericht für das Jahr 1857.*

20. De la Société historique et archéologique d'Osterland, le 4e volume de 1858 de ses *Mittheilungen.*

21. De la Société archéologique et historique du Duché de Nassau, le 2e volume de l'ouvrage de Hermann Bär sous le titre de *Diplomatische geschichte der Abtei Eberbac.*

22. De l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Dijon, le tome Ve de ses *Mémoires;* année 1856.

23. De la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, les tomes Ier, IIe et IIIe de son *Bulletin;* années 1857, 1858 et 1859.

24. De l'Institut archéologique Liégeois la 2e livraison du tome III de son *Bulletin.*

25. De la Société historique d'Utrecht, ses *publications* de l'année 1858.

26. De l'Académie royale de médecine de Belgique, les nos 5, 6 et 7 du tome II de son *Bulletin.*

27. De la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, les cahiers d'avril, de mai et de juin 1859 de son journal de médecine.

28. De la Société des antiquaires de Picardie, le n° 1 de son *Bulletin* de l'année 1859.

29. De M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, le *Rapport sur les travaux* de cette société, pendant l'année 1857-1858.

30. De la Société des antiquaires de l'Ouest, son *Bulletin* du premier trimestre de 1859.

31. Du Comité flamand de France, les n°s 13 et 14 janvier, février, mars et avril 1859 de son *Bulletin.*

32. De la Société de médecine d'Anvers, les livraisons des mois de février, mars et avril 1859 de ses *Annales.*

33. De la direction du journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique, les n^{os} de janvier, de février et de mars 1859.

34. De la direction du Messager des sciences historiques, etc., la 1re livraison de *Recueil* de l'année 1859.

35. De la Société libre d'émulation de Liége son *Annuaire* pour l'année 1859.

36. De l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, le n° 3 de son *Bulletin* du tome VI 1859.

37. De la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, ses *Publications* de l'année 1857.

38. De la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, le n° 3 de son *Bulletin* de l'année 1859.

39. Du Bibliophile Belge, le *cahier* de mai 1859 de son *Bulletin.*

40. De M. Diegerick, membre effectif de de l'Académie, son ouvrage intitulé : *Correspondance de Valentin de Pardieu*, seigneur de La Motte, gouverneur de Gravelines, etc. (1574-1594.)

41. Du même, son *inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres.*

42. De M. Henri de Laplane, membre correspondant de l'Académie à St-Omer, son *Éloge de Louis-Alexandre-César Taffin de Givenchy.*

43. De M. Eugène van Bemmel, sa *Notice sur l'église Sainte-Gertrude à Nivelles.*

44. De M. Auguste Le Jolis, membre correspondant de l'Académie à Cherbourg, sa Notice intitulée : *De la tonalité du plain-chant*, etc.

45. De M. d'Otreppe de Bouvette, membre honoraire de l'Académie à Liége, son troisième volume — mars 1859. — *Causeries de salons.*

46. De M. Ulysse-Capitaine, membre correspondant de l'Académie à Liége, sa *Notice historique sur la société libre d'émulation de Liége.*

47 De M. Louis de Baecker, membre correspondant de l'Académie à Bergues, deux Notices extraites de la *Revue de l'art chrétien*, dont l'une est intitulée : *L'art dramatique chrétien dans le nord de la France*, et l'autre : *Le tombeau de la première reine chrétienne du Denemark.*

48. Du même, son *compte rendu* de l'*Histoire de la ville de Montdidier* par *Victor de Beauville.*

49. De M. le vicomte Gustave de Juillac, membre correspondant de l'Académie à Toulouse, les deux premières livraisons du recueil intitulé : *Églises et châteaux du midi de la France.*

50. De M. le docteur Erlenmeyer, médecin à Berndorf près de Coblentz, son Mémoire intitulé : *Die gehirnatrophie der Erwachsenen.*

51. Du même, son mémoire intitulé : *Die Verhandelungen der Deutschen Gesellschaft für Psyschiatrie und gerichtlichen Psychologie.*

52. De M. le docteur Ph. Wirtgen, sa *Flore* de la province Rhénane et de ses environs.

53. De M. Aguilar, directeur de l'observatoire de Madrid, sa Notice intitulée : *Anuncio del Eclipse Anular y central que tendra Lugar El 15 de Marzo de 1858.*

54. De M. le docteur Verga, président de l'Institut impérial de Lombardie, sa Notice intitulée : *Delle Allucinazioni Gangliari.*

55. De M. Cantu, secrétaire-perpétuel de l'Institut impérial de Lombardie, sa Notice intitulée : *Delle Lingue Italiche.*

56. De M. Lindenschmit, membre correspondant de l'Académie à Mayence, la première livraison de son Recueil intitulé : *Die Alterthümer unserer Heidnischen vorzeit.*

57. De M. Édouard Van Cauwenberghe, membre correspondant de l'Académie à Audenarde, sa *Dissertation sur l'origine et l'Étymologie*

d'Audenarde, suivie d'un document inédit sur la généalogie des sires de la même ville.

58. Du même, sa *Notice sur la première fontaine monumentale à Audenarde.*

59. De M. l'abbé J. Corblet, membre correspondant de l'Académie à Amiens, le nº 5 — mai 1859 — de sa *Revue de l'art chrétien.*

60. Du même, *Note sur une cloche* fondue par M. G. Morel, de Lyon.

61. De M. le chevalier C. Padiglione, de Naples, une Notice intitulée : *Il Blasone Della Real Casa Di Baviera.*

62. De M. de Riedwald, de Vienne, le nº 1 de son *Allgemeine Zeitung für Wissenschaft.*

SUPPLÉMENT DU TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Membre effectif :

MM.

HUYTENS (JULES), membre de la Commission d'Antiquités et de la Société royale des Beaux-Arts et de la Littérature, etc., à Gand.

Membre honoraire :

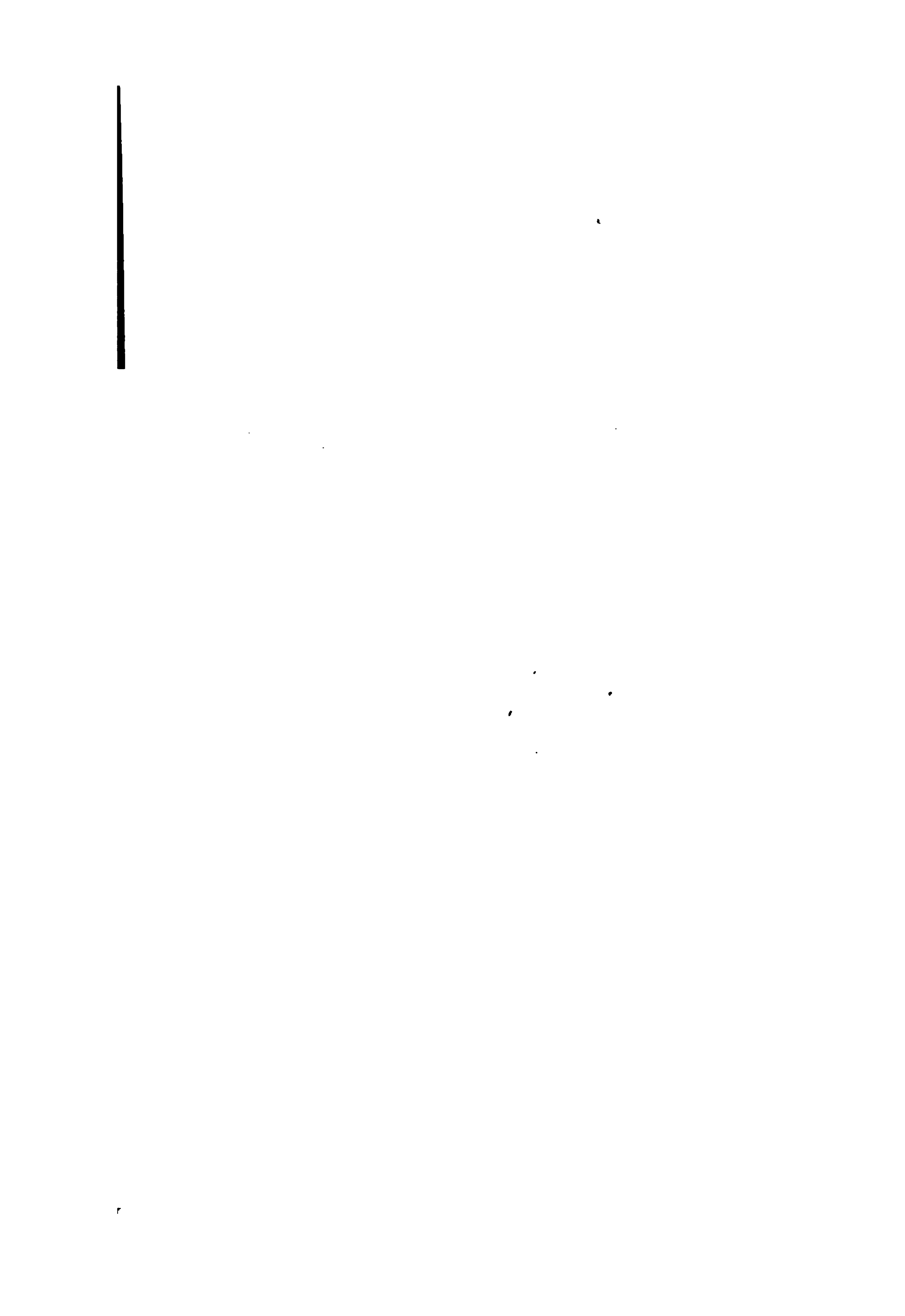
DIETRICHSTEIN (S. E. le comte MAURICE-JOSEPH-JEAN DE), conseiller privé actuel et chambellan impérial-royal, ancien grand-maître de S. M. l'impératrice d'Autriche, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, etc., etc.

N.-B. — C'est par une erreur typographique que le nom, si cher aux lettres, du vénérable comte de Dietrichstein — que l'Académie d'Archéologie s'honore de compter parmi ses membres honoraires depuis sa fondation — n'a pas paru dans le tableau général.

C'est à la même erreur qu'il faut attribuer l'omission suivante dans le tableau général :

Membre correspondant :

CAPITAINE (ULYSSE), secrétaire de l'Institut archéologique de Liége, membre de la Société libre d'Émulation de la même ville, de la Société historique et littéraire de Tournay, etc.



GUILLAUME DE LA MARCK,

SEIGNEUR DE LUMEY,

AMIRAL DE LA FLOTTE ET GOUVERNEUR DE HOLLANDE SOUS GUILLAUME DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE,

(1566 — 1578)

PAR

M. ED. MAERTENS,

Docteur en philosophie et lettres, membre effectif de l'Académie.

La révolution qui, au seizième siècle, souleva les dix-sept provinces unies contre la tyrannie de Philippe II est une des plus glorieuses et des plus mémorables de celles qui sont inscrites dans les fastes de l'histoire. Nulle part plus d'abnégation et de dévouement chez les chefs, plus d'héroïsme chez de simples particuliers dont les noms ne sont pas même passés à la postérité.

Mais rarement aussi on a vu plus d'horreurs attrister l'humanité : on aurait dit que le délire s'était emparé de tous les esprits, catholiques et protestants rivalisaient sur le terrain de la cruauté, les représailles sanglantes se succédaient, la vengeance assouvie faisait renaître la vengeance.

Au milieu de ce déchaînement de passions violentes, de l'enivrement que semblait donner l'odeur du sang, Guillaume d'Orange apparait seul calme et réellement grand ; pour lui l'intérêt de la patrie, la dignité de l'esprit humain à qui répugne la servitude morale de l'intolérance religieuse, soit catholique, soit protestante, l'emporte sur les considérations plus étroites de partis. Protestant lui-même, il réclame la liberté de

culte pour les catholiques et s'élève contre ceux qui d'opprimés veulent devenir oppresseurs.

Si tant d'animosité avait pénétré les âmes, c'est qu'il ne s'agissait pas seulement de l'indépendance politique, du maintien des privilèges, de la sauvegarde d'intérêts matériels, mais, chose funeste, la guerre avait revêtu un caractère religieux et ce caractère même semblait prédominant. C'était au nom de la religion outragée que Philippe II et son féroce lieutenant, le Duc d'Albe faisaient des Pays-Bas, un immense charnier; c'était aussi au nom de la religion que des bandes de pillards, de vagabonds, poussés par une main inconnue, se ruaient sur les églises et les couvents, enveloppant dans la même ruine les ministres du culte et les objets d'art vénérés par les fidèles. Le catholicisme et la réforme s'entrechoquaient, se disputaient la place, ne pouvaient vivre côte à côte. Un moment on avait eu l'espoir d'être entrés dans une nouvelle ère, c'était le 23 août 1566 : effrayée de la révolte qui éclatait sur tous les points, effrayée des progrès des sectaires qui s'étaient déjà emparés de plusieurs églises où retentissait maintenant la voix de leurs ministres, la gouvernante Marguerite de Parme avait déclaré aux comtes d'Egmont et de Hornes et au prince d'Orange, qu'elle suspendait l'inquisition dans ses états, qu'elle permettait, dans certaines limites, aux dissidents l'exercice de leur culte. Aussitôt les nobles des Pays-Bas, dèja ligués contre la cour d'Espagne, avaient lutté de toute leur influence et de toutes leurs forces contre les iconoclastes.

Mais les églises rendues au culte catholique, et la tranquillité rétablie, Marguerite retracte les concessions que la peur lui avait arrachées et s'armant d'un courage et d'une résolution au-dessus de son sexe, elle profite de la désunion des principaux seigneurs pour rétablir presque partout l'ancien ordre de choses. « Si le bonheur et le repos de nos pro-
» vinces, si le rétablissement du catholicisme avaient été la vraie fin de la
» politique de Philippe II, plus que jamais l'occasion s'était présentée de
» l'atteindre. Le plus grand nombre des anarchistes avaient quitté le pays,
» ceux qui restaient ne pensaient qu'en tremblant aux scènes d'horreur
» qui l'avaient désolé et se cachaient devant la puissance de la gouver-
» nante; loin de songer à de nouveaux scandales, à de nouveaux excès,

» ils se seraient hâtés de rentrer dans l'ordre, si le monarque avait voulu
» sincèrement jeter sur le passé le voile de l'oubli. Mais à ce prix, Philippe II
» aurait perdu l'objet de ses vœux les plus chers : la destruction des privilèges
» et des États-Généraux. Il trouvait bien mieux son compte à envoyer une
» armée en Belgique et à la traiter en pays conquis. [1] » Philippe II, on ne peut plus en douter, était fanatiquement attaché à la religion de ses ancêtres, nous ne disons donc pas que, pour lui, le rétablissement du catholicisme dans nos provinces ne fut qu'un prétexte, mais à coup sûr ce n'était pas le seul but de sa politique. Comme son père, il se proposait d'annihiler l'esprit remuant des Belges, d'achever l'ouvrage des ducs de Bourgogne et d'établir chez nous le despotisme royal comme l'entendaient les Espagnols, les Italiens, les Français méridionaux et tous ceux qui avaient hérité cet esprit de servilisme des peuples soumis aux Romains.

Cependant le duc d'Albe, à la tête d'une armée aguerrie, marche sur la Belgique; la terreur le précède, des nobles, des commerçants, des ouvriers se hâtent de fuir par milliers leur patrie et de transporter à l'étranger leur or et leur industrie. A peine arrivé, le nouveau gouverneur inaugure une époque sanglante dans nos annales, par l'emprisonnement et le supplice de tous ceux qui pouvaient lui inspirer de l'ombrage. L'inquisition d'Espagne, à la demande de Philippe II, avait fulminé contre les habitants des Pays-Bas une sentence de mort, qui enveloppait également et ceux qui s'étaient rendus coupables d'excés contre le clergé ou le culte catholique, et ceux qui ne s'y étaient pas opposés; l'arrêt s'étendait également à tous les signataires du compromis des nobles. Deux seigneurs catholiques tolérants, qui avaient réclamé la liberté de conscience, le départ des troupes Espagnoles et la convocation des États-Généraux, mais qui depuis les fureurs des iconoclastes avaient dans une sorte de découragement abandonné le drapeau de l'opposition pour la cause royaliste, avaient payé au prix de leur sang, leurs services et leur fidélité quand même à une cause injuste.

A peine étaient-ils tombés sous la hâche du bourreau, qu'on oublia leur défection, on ne vit plus que deux martyrs dont la mort avait racheté les faiblesses, faiblesses assez excusables chez eux, qui n'avaient pas un

[1] Altmeyer. — *Une succursale du tribunal de sang*, pages 15 et 16.

instant abandonné la foi de leurs pères, et qui se voyaient souvent dépassés par un parti trop pressé d'arriver à son but. A la nouvelle de l'exécution illégale de ses deux anciens alliés, le prince d'Orange avait dit : « J'ai la » conviction intime qu'un tel forfait ne restera pas impuni ; tous les » hommes de cœur qui ont connu ces nobles victimes doivent par action » ou conseil aider à les venger [1]. »

Guillaume avait dit vrai : un cri de réprobation s'éleva des dix-sept provinces ; partout éclata avec une passion terrible le sentiment de la vengeance, la vengeance elle-même devait enfanter des héros effrayants, terreur de l'humanité dont ils s'étaient cependant constitués les vengeurs.

Parmi ces hommes dont les crimes doivent en grande partie retomber sur ceux qui les ont poussés dans cette voie, aucun ne paraît plus violent dans sa haine aux Espagnols, plus implacable dans ses principes que le farouche Guillaume de la Marck, l'amiral des gueux de mer qui par la prise de la Briel jeta la base de l'indépendance des Provinces-Unies.

Guillaume de la Marck, seigneur de Seraing, de Lumey et d'autres seigneuries de l'évêché de Liége, appartenait à l'une des plus puissantes familles de cette province : sa maison avait fourni deux évêques et plusieurs mambourgs ; un de ses ancêtres, dont on lui a souvent donné le surnom, fut le fameux de la Marck surnommé le Sanglier des Ardennes. Par sa mère, Guillaume de la Marck, plus généralement connu sous le nom de Lumey, appartenait à une famille noble de la Hollande, aussi regardait-il ce comté comme une seconde patrie. Il y avait, du côté de sa mère, parenté entre lui et le comte d'Egmont, et il ne l'oublia pas dans les vengeances terribles qu'il tira de ceux qui avaient fait mourir son malheureux parent, alors que le fils même de celui-ci, pour une poignée d'or, allait lâchement servir les assassins de son glorieux père.

Quoique la principauté de Liége fût restée indépendante de l'Espagne, elle n'était pas étrangère aux souffrances et aux luttes des provinces voisines. L'hérésie s'y était glissée à la suite des prédicateurs Luthériens et Calvinistes, et, vers le milieu du seizième siècle, y avait fait déjà des prosélytes nombreux. Guillaume et ses frères paraissent avoir été des

[1] *Archives de la Maison d'Orange,* tome III, page 245.

»remiers qui embrassèrent la nouvelle religion, et ce pourrait bien être 'opposition au catholicisme au moins autant que l'amour de sa patrie qui e mit au nombre des signataires du compromis. Il eut du moins le courage le persévérer dans la lutte, alors que la frayeur et la désespérance eurent ıotablement affaibli, si non dissous, la ligue des nobles. On le voit avec ın petit nombre d'autres se grouper à Vianen autour de Brederode, 'assister de son bras et de sa fortune dans l'opposition armée de celui-ci ı la gouvernante [1].

Le prince d'Orange qui, à l'approche du duc d'Albe, s'était retiré en Allemagne, était parvenu, à force de courage et de persévérance, à surnonter les obstacles qui l'empêchaient de voler au secours de sa patrie. Tout semblait l'y convier; les proscriptions, les confiscations de biens, 'échafaud qui s'élevait sur tous les points du pays, en un mot, la plus ıffreuse tyrannie lui permettait de se présenter armé sur le sol des Pays-Bas, non comme rebelle à son roi, mais comme vengeur de la patrie ıpprimée par le duc d'Albe. C'était avec autant de raison que d'habileté, que l'illustre réfugié avait écrit sur ses drapeaux : « *pour la loi, pour le peuple, pour le roi* »; en effet ce n'était pas à celui-ci qu'il se préparait à faire la guerre mais au satrape cruel sur lequel il pouvait faire peser la responsabilité de tout le sang versé.

Le centre des armements du prince d'Orange était à Dillenbourg; c'est à que venaient le rejoindre les vaillants confédérés qu'avaient épargnés es premières luttes; Lumey était parmi eux, son nom et ses richesses levaient en faire un précieux auxiliaire. Il avait amené avec lui une troupe nombreuse de Liégeois, sectaires ardents, qui tous, comme lui, ıvaient juré de se laisser pousser les ongles, la barbe et les cheveux, usqu'à ce que la mort des comtes d'Egmont et de Hornes fût vengée. Lumey avait encore une autre mort à venger, c'était celle de son frère : celui-ci, auquel quelques historiens donnent le nom de Guillaume, cilevant chanoine tréfoncier de Liége, avait soutenu avec le seigneur de Villiers le premier combat pour la cause de la liberté; l'issue de ce combat

[1] STRADA, *de Bello Belgico*, livre VI.

avait été malheureuse, battus sous les murs de Dalhem, l'un fut exécuté à Bruxelles, l'autre à Maestricht [1].

Le concours du seigneur Liégeois devait sourire d'autant plus au prince d'Orange, que l'intention de celui-ci était de pénétrer dans les Pays-Bas par la principauté de Liége, de gagner cette province à sa cause, et d'obtenir par ce début brillant, le soulèvement de toute la Belgique [2]. L'épée et surtout l'influence de l'illustre réfugié Liégeois pouvaient lui être d'un grand secours dans cette entreprise.

La crainte qu'inspirait le duc d'Albe, le peu de confiance qu'on avait dans la réussite de la révolution, et surtout l'habileté du prince-évêque furent des obstacles contre lesquels vinrent échouer toutes les tentatives de Guillaume.

Lumey commandait un corps d'armée dans cette expédition dirigée contre son propre pays, mais les chroniques se taisent sur la part exacte qu'il y prit. Tandis que l'armée orangiste assiégeait la ville de Liége, défendue avec un courage opiniâtre, il se tenait campé dans les environs de Huy, et rien ne prouve qu'il ait réellement tiré le glaive contre ses concitoyens. Hæreus rapporte que de la Marck avait faite entrer quelques-uns de ses soldats Liégeois dans la ville assiégée, avec mission de la soulever contre le gouvernement et d'y ranimer le parti du prince d'Orange. Son rôle se borna-t-il à user ainsi de son influence, et fut-il trop prudent pour exposer aux hasards d'une entreprise peu favorisée, des richesses si utiles au parti qu'il avait embrasssé? Il est vrai que s'il y eut calcul il ne lui servit pas beaucoup, car, la même année, la cour féodale de la principauté de Liége prononça contre Lumey confiscation de tous ses biens de famille, parce qu'il portait les armes contre la religion catholique. Mais plus tard, quand il revint habiter le pays où il était né, la cour impériale, comme nous le verrons, cassa l'arrêt de confiscation et lui rendit ce dont on l'avait dépouillé au profit de l'évêque et de son chapitre.

C'est à cette époque que remontent les premières accusations de cruauté

[1] *Le protestantisme dans les pays de Limbourg et d'outre Meuse*, par CHARLES RAHLENBECH. Revue trimestrielle, onzième volume.

[2] THÉODORE JUSTE, *les Pays-Bas sous Philippe II*, tome I, page 308-309.

portées contre Lumey : on rapporte qu'il prit un jour un pauvre moine, fait prisonnier sur un bâteau qui descendait la Meuse, le lia à la queue de son cheval, le traîna ainsi à travers les champs, les forêts, jusque sous les murs de Huy où il lui donna le coup de grâce. Quelques historiens disent qu'il livra au feu le monastère des dames du Val-Notre-Dame, d'autres au contraire tel que Chapuys, prétendent que les dames de ce monastère *furent traitées gracieusement*. Le pillage et l'incendie d'autres couvents lui sont également attribués. Ils est difficile aujourd'hui de décider si ces faits sont faux ou vrais ou énormément exagérés, et si les excès commis par des soldats, le plus souvent dans la misère la plus complète, n'ont pas été imputés au chef, comme on l'a fait pour le prince d'Orange lui-même. Toujours est-il que la restitution de ses biens faite à de la Marck serait un fait incompréhensible en présence de tant de crimes s'ils avaient été avérés. D'un autre côté, comme c'était au nom de la religion catholique que les Espagnols versaient tant de sang, Lumey, partisan fanatique de la réforme, enveloppait, dans la même haine, on ne peut le nier, et les oppresseurs du pays et les ministres de leur religion. Si donc lui-même ne s'est pas conduit en soudard ivre de sang, il est très-probable qu'il ait, par une certaine passivité, encouragé ces représailles barbares d'un parti contre l'autre. Du reste nous présenterons plus tard ce qu'il dit lui-même pour sa justification, non pas dans ces circonstances mais dans d'autres analogues.

De 1568 à 1570, l'existence de Lumey nous est inconnue. Se réfugia-t-il avec les exilés Liégeois à Sédan où régnait un prince protestant de la maison de la Marck ou suivit-il le prince d'Orange en France? Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'en 1570 que le nom de Lumey devient historique. A cette époque, ce nom s'est tout à coup répandu sur le littoral de la Hollande où il inspire l'effroi à tous les partisans de l'Espagne. Guillaume de la Marck parcourait alors les mers, à la tête des gueux, la plus étrange et la plus héroïque réunion d'hommes qui se soient levés pour défendre une cause.

Quelques mots sur ces défenseurs de la liberté dans les Pays-Bas : le malheur semblait attaché au prince d'Orange, son frère Louis avait été battu à Jemmingen, lui-même avait échoué dans ses entreprises contre

l'évêché de Liége; en Fance, il avait subi les revers des Huguenots, à Jarnac et à Montcontour. Déjà pour acquitter les frais de ses armements, il avait été obligé de vendre jusqu'à ses joyaux. Tout autre eut été découragé, mais lui, fidèle à sa devise, *sævis immotus in undis*, restait inébranlable dans ses projets; il se préparait même à renouveler la lutte avec de nouvelles forces, mais en attendant il se gardait bien de laisser ses ennemis en repos. Suivant les conseils de l'amiral Coliguy, il avait agrandi son plan d'attaque jusqu'à porter la guerre sur les eaux de la Manche et de la mer du Nord.

Depuis des siècles, les Flamands, les Zélandais, les Hollandais et les Frisons avaient de hardis marins qui affrontaient les dangers de l'Océan pour faire du butin sur l'ennemi ou pour protéger le commerce. Cette marine, propriété des villes ou de quelques particuliers, avait pris un grand développement après les premières défaites de ceux qui, sous le nom de gueux, avaient commencé la lutte contre l'Espagne. Des nobles, des artisans, des laboureurs, des commerçants, avaient fui leur patrie; les uns s'étaient établis à l'étranger, mais d'autres, poussés par la vengeance et aussi par le besoin, s'étaient livrés avec ardeur à le piraterie. Quelques nobles, signataires du compromis, de riches négociants équipèrent à leurs frais des vaisseaux qui mesuraient de cinquante à cent tonneaux, et armés de six à vingt canons. Leur premier lieu de réunion fut Embden, dans la Frise-Orientale, puis successivement différents ports du sud de l'Angleterre. C'est dans ces lieux que venaient accourir, de toutes les parties des Pays-Bas, ceux que révoltait la domination espagnole. Bientôt l'on vit, sous le nom de gueux de mer, des hommes échappés aux batailles, d'autres à qui l'inquisition avait enlevé père, mère, femme ou enfants, tous bouillant de colère, la haine ou le désespoir au cœur, parcourir, en pirates, la Manche, la mer du Nord, l'Escaut et le Vlie, attaquant et coulant bas les vaisseaux Espagnols, et ne respectant pas toujours les droits des neutres. Il fallait attacher ces hommes à une autorité suprême, régulariser leurs efforts divisés jusqu'ici, utiliser les riches butins qui étaient le plus souvent gaspillés en orgies brûtales; c'est ce que comprit Guillaume. Profitant de son titre de souverain de la principauté de Nassau, il délivra en son nom des commissions aux chefs

gueux de mer, et s'entendit avec eux pour le partage du butin. De plus oisit parmi eux un amiral en chef de toute la flotte, et préluda ainsi à 'anisation d'une marine nationale, qui devait devenir l'auxiliaire le plus utable de la révolte des Pays-Bas. Chose remarquable et trop ignorée ! ut la Belgique qui fournit les premiers amiraux de cette marine nais-, appelée plus tard à de si brillantes destinées. Le choix que le prince ange fit successivement, pour commander sa flotte, des deux seigneurs ergues, appartenant à la noblesse du Hainaut, de Gilain de Fiennes, eur de Lumbres, de Guillaume de la Marck et plus tard du fameux t, seigneur Bruxellois, peut nous donner une idée du nombre et de ortance des réfugiés Belges qui sacrifiaient leur fortune et leur sang une cause dont leur patrie devait plus tard se séparer.

tte charge d'amiral en chef n'était confiée qu'à ceux qui, par leurs sses, leur naissance et leur bravoure, avaient un ascendant marqué les hommes à qui répugnait la discipline, et qui jusqu'alors s'étaient donnés à toute la violence de leurs passions.

n 1572, le commandement des gueux de mer, réunis sur les côtes de gleterre, appartenait au seigneur de la Marck. Il avait remplacé de nes qui se trouvait probablement, à cette époque, à la Rochelle avec mte Louis de Nassau. On ne trouve point dans Bor la lettre ordinaire laquelle le prince conférait cette dignité. Ne pourrait-on pas admettre, n l'absence de leur amiral, les gueux ont placé Lumey à leur tête, reconnaissant l'intrépidité, l'énergie, et aussi le nom et la fortune ssaires pour occuper cette place. Quoique dépouillé de son patrimoine, vait avoir de nombreuses ressources, car plus tard il prétendit dans sa nse avoir armé et complètement équipé, à ses frais, les vaisseaux avec els il entra en Hollande. Son nom devait trouver une grande popula- : nous avons vu qu'il appartenait à la fois à la noblesse de Liége et à de Hollande. Sous lui, la flotte des gueux s'accrut d'une manière arquable. Parmi ceux qui vinrent se ranger sous les ordres du nouvel al, deux hommes, qui devaient rendre les plus grands services à la e nationale, méritent d'être signalés : Guillaume de Trelong de Blois acob De Ryk d'Amsterdam. Le premier avait équipé à Embden un re de 16 canons; l'équipage avait reçu le baptême du feu, avant

d'avoir rejoint la flotte stationnée en Angleterre; car, arrêtés dans les glaces du Zuiderzee, tout près des côtes, ils durent soutenir un véritable siége contre les soldats espagnols, envoyés par Bossu, gouverneur espagnol de la Hollande. De Ryk était un riche négociant qui, forcé de quitter sa ville natale et dépouillé de ses biens, alla s'établir à Dantzig, y amassa bientôt de quoi armer un vaisseau, obtint une lettre de marque du prince d'Orange et vint s'unir aux hardis corsaires de la mer du Nord. S'il faut en croire Hooft, De Ryk aurait fait souvent entendre aux autres capitaines des gueux qu'il était temps de cesser ces petites expéditions d'écumeurs, indignes d'hommes de leur importance et qu'il fallait enfin frapper un coup qui servit à la délivrance de la patrie [1]. L'idée de De Ryk ne tarda pas à être réalisée. La reine d'Angleterre, comprenant de quelle importance serait pour son pays l'indépendance de nos provinces, avait jusqu'alors favorisé d'une manière assez ouverte les entreprises des réfugiés des Pays-Bas. Tout-à-coup elle parut changer de politique et ordonna à Lumey et aux gueux d'évacuer ses ports. Elle n'avait osé refuser cette satisfaction à Philippe II dont elle craignait la puissance, mais elle ne laissa pas d'aider, en secret, à la révoluion qui sapait la puissance de son rival, et l'on vit maintefois des soldats anglais combattre, dans la Néerlande, sous les drapeaux des gueux.

Depuis longtemps Guillaume d'Orange cherchait à se rendre maître d'une des villes des provinces occidentales, qui pût servir de centre d'action à l'armée qu'il se proposait de faire entrer dans le pays. Retiré en Allemagne, il entretenait une correspondance secrète avec ses partisans dans les Pays-Bas septentrionaux, se tenait au courant des événements et de l'état des esprits et, suivant qu'il jugeait l'occasion opportune, il essayait, par le moyen des gueux, de soulever telle ville ou de s'emparer de telle autre. Jusqu'au moment où de la Marck quitta l'Angleterre, avec quarante vaisseaux, toutes ces tentatives avaient échoué. C'était à un Liégeois qu'il appartenait d'arborer le premier le drapeau de la liberté sur les remparts d'une ville des Pays-Bas, et de donner enfin aux insurgés, non le signal

[1] P. C. Hooft, *Nederlandsche historiën*, VI boek, page 229.

du combat mais celui de la victoire. Jamais le moment n'avait été plus favorable : sans s'inquiéter des priviléges de nos pères, le duc d'Albe avait voulu établir un nouveau système d'impôts. Il avait frappé le commerce d'une contribution permanente de dix deniers par cent sur la vente des meubles, et de cinq deniers par cent sur la vente des immeubles. Ces deux impôts rencontrèrent une opposition générale : les états des diverses provinces s'y opposaient, et les intérêts menacés achevèrent le mécontentement porté déjà à un si haut degré par l'inquisition, le maintien des troupes Espagnoles et tant d'autres mesures vexatoires.

Ce fut le 30 mars de l'année 1572 que la flotte des gueux quitta l'Angleterre ; le 3 avril, vers le soir, elle se trouvait près de l'embouchure de la Meuse, en face de la forteresse de Briel, dans l'île de Vorn. La plupart des historiens Néerlandais prétendent que les gueux s'étaient mis en mer, dans l'intention de faire du butin et que le vent les avait poussés vers l'embouchure de la Meuse. Suivant d'autres, l'attaque de la Briel serait au contraire la réalisation d'un plan mûrement délibéré, et auquel Elisabeth ne serait pas restée entièrement étrangère. Les circonstances dans lesquelles le fait s'est présenté semblent devoir faire admettre cette hypothèse. Au moment où les gueux se présentèrent devant la Briel, la garnison était allée forcer les bourgeois d'Utrecht à payer les nouvelles contributions. Lumey et son lieutenant Trelong, dont le père avait occupé un emploi dans la magistrature de cette ville, avaient des intelligences dans la place. A l'apparition de la flotte, un batelier nommé Koppestok, quitte la côte, vient à bord, se présente à Trelong, puis retourne dans la ville avec l'anneau de ce capitaine. Le batelier vint jeter la terreur dans les esprits et paralyser ainsi toute défense, en annonçant partout que le nombre des ennemis s'élevait jusqu'à cinq mille, tandis qu'ils n'étaient que cinq cents. Il avait été chargé d'engager les magistrats à entrer en négociation avec l'amiral, qui ne se proposait que de délivrer la ville de l'impôt du dixième denier, et de la protéger contre la tyrannie du duc d'Albe. Tandis que Koppestok faisait connaître au Conseil les intentions de ceux qui l'avaient envoyé, Lumey et Trelong s'avançaient vers la ville avec une poignée de soldats liégeois, flamands et hollandais. La réponse des magistrats tardant trop longtemps, les gueux

commencèrent l'attaque, et, au bout de quelques heures, entrèrent dans la place par deux portes opposées.

Maîtres de la ville, les soldats de Lumey épargnèrent les bourgeois, mais ils se jetèrent avec fureur sur les églises et les couvents qu'ils livrèrent au pillage. La première ardeur passée, Lumey semble avoir reculé devant la difficulté de conserver sa conquête, de la défendre, avec si peu de forces, contre les troupes espagnoles, qu'il devait s'attendre à voir arriver de toutes parts. Trelong et De Ryk firent heureusement valoir l'importance de la place, dont le port présentait un refuge à la flotte chassée des ports anglais, et l'utilité qu'il y avait pour le prince d'Orange, de trouver, en arrivant dans les Pays-Bas, une ville forte où il pût hardiment se retirer. De la Marck se rallia bientôt à l'opinion de ses frères d'armes, et tous ensembles prirent l'énergique résolution de défendre la Briel jusqu'à la dernière extrémité. Aussitôt on transporte sur les remparts l'artillerie des vaisseaux, la population semble tout-à-coup considérer ces hommes rudes et intrépides comme des libérateurs. Tous de concert travaillent aux fortifications, les femmes mêmes déchirent leurs vêtements pour en faire des mèches de canons et d'arquebuses. L'amiral, qui n'avait voulu abandonner la ville que par défiance de ses forces, écrit immédiatement à Guillaume d'Orange pour le prier de lui envoyer des secours. Il appelle les émigrés autour de lui, envoie partout des émissaires pour leur faire connaître qu'il y a enfin un coin de leur patrie où ils peuvent aborder sans crainte du tyran, cause de leur expatriation. Celui-ci cependant, tout en cachant son dépit, comprenait l'importance de la conquête faite par les gueux. Il voyait la faute qu'il avait commise en dégarnissant les places maritimes pour concentrer ses troupes dans l'intérieur. Lorsque la nouvelle de la prise de la Briel lui parvint, il se préparait à tirer une sanglante vengeance des Bruxellois, qui les premiers avaient refusé de payer le dixième denier. Ajournant ses projets, il ne songea plus qu'à anéantir l'ennemi dont la présence devait soulever les provinces septentrionales. Mais déjà le gouverneur espagnol Bossu l'avait devancé ; d'après ses ordres, huit compagnies s'étaient réunies à Maerlandsluys, en face du fort de la Briel ; les troupes furent passées dans des bateaux sur le rivage de l'île de Vorn et, commandées par Bossu lui-même, elles marchèrent sur la ville rebelle. Le gouverneur ne s'était pas

muni d'artillerie, car il avait la conviction que Briel se rendrait aux premières sommations. Mais il ne connaissait pas l'énergie des soldats de Lumey. Ceux-ci, cachés dans les jardins qui entouraient la ville, accueillirent les Espagnols par une vive arquebusade, tandis qu'un charpentier brisant une écluse, à coups de hâche, ouvrait une voie aux eaux qui inondèrent tous les environs. Pendant ce temps Trelong, à la tête de quelques hommes déterminés, allait incendier et couler bas, les bateaux qui avaient amené les Espagnols. Bossu perdit la moitié de ses troupes, le reste échappé avec peine à l'inondation et au feu des remparts, parvint, dans le plus malheureux état, sous les murs de Dordrecht. C'était la première d'une série de défaites qui devaient faire perdre aux soldats espagnols le prestige de leur réputation *d'invincibles*, qu'ils avaient tant de fois méritée.

Quelques jours après cette victoire, le chef des gueux réunit les habitants de l'île de Vorn et leur dicta le serment qu'il imposa plus tard aux autres villes de la Hollande. [1] Ils s'obligeaient à reconnaître le prince d'Orange comme Stadhouder du roi, à lui être fidèles en cette qualité, et à défendre l'île contre tous les efforts du duc d'Albe. Ainsi la révolte ne paraissait pas, à en juger par les termes, dirigée contre le roi, au contraire elle se faisait en son nom contre celui qu'il avait revêtu d'un pouvoir illimité sur ses sujets. Les plus hardis auraient reculé devant l'idée de porter les armes, d'une manière ouverte, contre le pouvoir royal, tant le principe de l'autorité politique était encore fortement empreint dans les esprits, quand déjà l'autorité religieuse perdait son empire.

Le succès obtenu par Lumey se répandit dans tous les Pays-Bas et y fut accueilli avec allégresse. La population, si longtemps engourdie dans ses souffrances, semblait se réveiller au milieu des chants satiriques et des caricatures mordantes, qu'on répandait sur celui qui naguère faisait dresser sa statue superbe dans la citadelle d'Anvers. De toutes parts, des provinces méridionales comme des provinces septentrionales, on accourait à la Briel pour renforcer les rangs des vaillants défenseurs de la liberté. Malheureusement pour le succès de la cause du prince d'Orange, il y avait

[1] Quand nous disons Hollande, il s'agit toujours de l'ancien comté de Hollande aujourd'hui divisé en deux provinces : Hollande septentrionale et Hollande méridionale.

parmi ces soldats de la liberté trop de gens à l'avidité desquels le brigandage souriait plus que les succès les plus glorieux.

Quatre mois s'écoulèrent depuis la prise de la Briel jusqu'à la première convocation des états de Hollande à Dordrecht, où l'on devait formuler et consacrer solennellement la révolution. Pendant ce temps, la plupart des villes de la Hollande, de la Zélande et de la Frise chassèrent leurs garnisons et se déclarèrent pour Guillaume d'Orange. Flessingue en Zélande et Enkhuyzen sur le littoral du Zuiderzee étaient devenus deux nouveaux centres d'action. Le prince d'Orange tout en maintenant Lumey à Briel, avait nommé dans chacune de ces deux villes un lieutenant-général, chargé de la conduite de la guerre et de l'administration de la contrée qui lui était assignée. Un événement de la plus haute importance favorisa les efforts des luitenants du prince d'Orange, ce fut la prise de Mons, le 15 mai, par Louis de Nassau à la tête d'une petite armée de Huguenots, enrôlés avec le concours de Coligny et l'autorisation de Charles IX lui-même. Le duc d'Albe avait déjà réuni une armée pour aller dompter les provinces septentrionales, mais changeant d'idée à la suite de cet évènement, qui lui montrait l'accord existant entre les Nassaus et la cour de France, il porta toutes ses forces vers le Hainaut et réserva pour plus tard la soumission des Hollandais et des Zélandais. Grâce à ce plan, les idées révolutionnaires se propagèrent avec la rapidité de l'incendie dans les provinces insurgées, et l'on put s'y préparer en sécurité à la résistance qu'on devait faire plus tard aux attaques des Espagnols.

Le rôle de Lumey avait changé depuis qu'il avait pris la résolution de conserver et de défendre sa conquête. Il laissa le commandement de la flotte à son lieutenant Barthel-Entes, se contenta d'en diriger les opérations, et mit tous ses soins à fortifier et à sauvegarder la position qu'il avait prise. On ne peut lui dénier dans l'origine de la guerre une prudence et une habileté qui semblent souvent en opposition avec la fougue de caractère dont on l'accuse. Il avait écrit immédiatement après la prise de la Briel, à Guillaume d'Orange pour lui demander des secours, mais le Stadhouder ne pouvait que promettre. Peut-être donna-t-il alors à Lumey le titre de lieutenant-général en Hollande, nomination dont on trouve la copie dans Bor, sans indication de date. Lumey n'oublia pas la

haute responsabilité qui pesait sur lui; il n'eut garde de quitter Briel, car il se défiait des habitants, et cependant il prit une large part dans le développement que prenait le parti orangiste.

Les Pays-Bas avaient les yeux fixés sur ce coin de terre où flottaient les drapeaux allégoriques des gueux et l'étendard des de la Marck; on savait que là campaient des soldats qui avaient repoussé la première infanterie de l'époque, et de toutes parts on venait réclamer leur concours pour continuer le mouvement qu'ils avaient si bien commencé. Mais leur chef avait compris qu'il fallait avant tout un boulevard et qu'il serait très-imprudent de disséminer ses forces, aussi, tout en encourageant le mouvement insurrectutionnel par l'envoi d'émissaires habiles, il tenait ses forces réunies, prêtes à résister, s'il le fallait, à un coup de main. Cependant il envoyait parfois des secours dans les villes révoltées, mais c'étaient des avanturiers qui se présentaient journellement à lui, ou des bandes d'iconoclastes encore couverts des vêtements de leurs victimes, prêtres ou statues, tombés sous leurs coups. Il mettait quelques centaines de ces hommes, le plus souvent sans armes, sous le commandement d'un de ses officiers et la ville qui avait réclamé de l'aide devait les nourrir et les équiper. Quoique l'autorité de Lumey se bornât à la Hollande, ce fut lui et son agent le seigneur Van Kuyk, qui emportèrent Flessingue et la ville de Veere dans le courant de la révolution.

Voici à l'occasion de ces deux villes deux faits qui semblent donner à de la Mark des qualités qu'on lui a souvent refusées. Le capitaine De Ryk qui avait été envoyé en Angleterre pour convertir en munitions quelque riche butin fait par les gueux de mer sur les Espagnols, faisait voile vers la Briel avec trois vaisseaux montés par cinq cents exilés, lorsqu'il rencontra plusieurs barques chargées d'hommes et de femmes qui fuyaient Flessingue. Cette ville venait de chasser la garnison Espagnole, mais elle était menacée d'une vengeance éclatante par la garnison de Middelbourg, et se trouvait incapable de résister à une attaque sérieuse. De là, la panique qui s'emparait de quelques esprits. Telle était le confiance qu'inspiraient les gueux de mer, qu'à la vue de leur pavillon, les émigrés craintifs sentent renaître leur ardeur, ils se pressent autour de De Ryk, le supplient de retourner avec eux dans leur ville natale pour y achever la

révolution commencée. De Ryk résiste à leurs prières, et pourquoi? parce que, dit Hooft qui rapporte cette histoire, le capitaine n'osait pas s'écarter de la mission que lui avait confiée Lumey, si inflexible quand il s'agissait de discipline militaire. Ce ne fut qu'après bien des supplications, après l'avoir menacé de la responsabilité des conséquences de son refus, que les réfugiés parvinrent à entraîner De Ryk vers Flessingue. De Flessingue, où il raffermit la révolution, il se dirigea sur le Veere où deux partis étaient aux prises, celui de la liberté et celui du duc d'Albe. Le premier allait avoir le dessous, car Middelbourg avait envoyé une partie de ses soldats contre les rebelles. Le capitaine des gueux se présenta à propos pour assurer la victoire aux orangistes. Ce succès était dû à une désobéissance, à une infraction à la discipline; le rigide lieutenant-général ne put cependant pardonner à son officier d'avoir outrepassé ses ordres. Il voulut faire arrêter le coupable, mais le prince d'Orange plus facile à excuser une faute qui avait été si utile à son parti, promut le capitaine au grade d'amiral.

Cette anecdote semblerait prouver assez que Lumey attachait beaucoup d'importance à la discipline militaire, pour autant, peut-être, qu'il ne s'agissait de nuire directement au culte catholique. Un autre fait, montre qu'il ne manquait pas non plus dans certaines occasions d'habileté politique. Deux pêcheurs de cette même ville de Veere, pendant qu'elle était encore attachée à l'Espagne, avaient été faits prisonniers dans les eaux de la Briel. Le lieutenant du prince les fit relâcher et leur accorda en outre le droit de se livrer à leur industrie sans payer d'imposition. Cette même franchise fût accordée aux autres pêcheurs de la Veere. C'était se gagner d'un coup une partie notable de la population de cette ville, qui ne pouvait s'empêcher de comparer la générosité des partisans du prince d'Orange à la cupidité vexatoire du duc d'Albe. Ce furent ces mêmes pêcheurs, devenus partisans dévoués des gueux, qui commencèrent à la Veere la révolution que De Ryk vint achever quelque temps après.

Ainsi Lumey avait incontestablement d'autres qualités qu'une rage aveugle contre le catholicisme. Il serait inutile de vouloir le justifier sur ce point; il est dans son camp ce que le duc d'Albe est dans le sien, le type de l'intolérance religieuse; partout où pénétraient ses soldats,

le clergé, malgré les conditions auxquelles le plus souvent les villes se rendaient, était livré à des supplices affreux, soit sur les lieux, soit à la Briel, sous les yeux mêmes de l'implacable Liégeois.

Nous passons bien des événements qui contribuèrent à rendre l'année 1572, une des époques les plus mémorables de l'histoire des Pays-Bas, pour arriver à la première convocation des États de Hollande où l'on eut enfin à s'occuper de la nouvelle position que les événements accomplis avaient faite au pays.

La défection de tant de villes, les avantages éclatants remportés par les gueux de mer, qui venaient encore d'anéantir la magnifique flotte avec laquelle Medina-Cœli voguait vers nos provinces, la haine qui éclatait de toutes parts contre le duc d'Albe, le besoin qu'il avait d'argent et l'impossibilité où il était de faire lever l'impôt du dixième denier, firent songer le gouverneur Espagnol à revenir à une ancienne combinaison financière, déjà approuvée en 1569 par les états : la contribution annuelle de deux millions de florins.

En conséquence il ordonna aux différents gouverneurs de provinces de réunir les États, afin de leur proposer de payer les deux millions de l'année courante. Bossu reçut les mêmes ordres; les exécuta-t-il dans la Hollande, où peu de villes lui restaient fidèles? Le duc d'Albe avait fixé la convocation au 15 juillet, elle devait avoir lieu à La Haye, encore au pouvoir de ses soldats. Ce jour même, il y eut une réunion des députés des villes de la Hollande, mais ce fut à Dordrecht et sous la protection d'un détachement de deux cents hommes du commandant de la Briel.

Cette assemblée fut le premier essai d'une organisation politique de la partie des États qui s'affranchissait du joug espagnol.

Le prince d'Orange fut déclaré n'avoir jamais perdu le titre de Stadhouder de Hollande, Zélande et Utrecht, que le roi lui avait conféré. En cette qualité, il fut chargé de la conduite de la guerre contre le duc d'Albe. Ce fut aussi à l'assemblée de Dordrecht, que, sur la proposition de Marnix de Sainte Aldegonde, on proclama enfin la liberté des cultes et on imposa une tolérance mutuelle aux protestants et aux catholiques. Ces principes ne devaient être malheureusement que trop souvent violés au milieu d'une population aigrie par de longues souffrances.

Lumey, qui avait eu dans cette assemblée son représentant à côté de celui du Stadhouder et de ceux des villes, se présenta lui-même, après la décision des affaires les plus importantes pour faire connaître aux états la procuration par laquelle le prince le chargeait, en son absence, du gouvernement de la Hollande et de la conduite de la guerre dans ce pays. Voici le résumé de cette pièce, conservée dans les annales de Bor. Les sujet *fidèles* du roi d'Espagne pour échapper à l'esclavage et à l'odieuse tyrannie du duc d'Albe, ont pris les armes non contre le roi, mais contre le gouverneur des Pays-Bas ; ils ont confié la défense de leurs droits au prince d'Orange. Celui-ci se croit obligé de faire tout ce qui dépend de lui pour la réussite de la cause à laquelle il s'est dévoué. En conséquence, persuadé du dévouement, de l'abnégation et des talents militaires de son neveu bien-aimé, le comte Guillaume de la Marck, il le nomme son lieutenant-général dans la Hollande. En cette qualité de la Marck composera son armée de manière à concilier le bien-être et la défense du pays ; il en nommera les chefs, soumettra les places qui reconnaissent encore le duc d'Albe, leur imposera le serment de fidélité au roi et à son Stadhouder, le prince d'Orange, contre le duc d'Albe et ses complices ; maintiendra dans leurs fonctions les magistrats des villes qui se soumettront, et accordera également sa protection aux catholiques et aux protestants. Lumey était chargé de veiller à ce que les revenus de la couronne et de toutes les communes fussent perçus fidèlement ; il lui était aussi expressément enjoint de faire conserver, avec soin, les livres, cahiers, registres et tous les papiers déposés dans les greffes, les archives ou chez les officiers civils. Puis le prince revenait encore sur un point qu'il n'avait fait qu'effleurer, il recommandait vivement à son lieutenant de se garder de toute violence contre les catholiques et leurs prêtres, de s'opposer au pillage des églises et des couvents et de punir sévèrement toute infraction à ces défenses. La fin de cette pièce établit les rapports qui devaient exister entre le gouverneur de la Hollande et ceux des autres provinces ; ils devaient se tenir mutuellement au courant de leurs opérations et se prêter tout l'appui possible. Les différents points que nous venons de parcourir se trouvaient encore longuement développés dans des instructions, en dix huit articles, qui furent également lues aux députés. Après cette lecture. Lumey jura de se conformer aux ordres du prince, les

membres des états le reconnurent en sa qualité de gouverneur et lui promirent, personnellement, le respect et l'obéissance voulus. Cependant le comte de la Marck prétendit plus tard, que déjà alors éclata contre lui le mauvais vouloir des états : il leur avait demandé, dit-il dans sa défense, six mille écus pour continuer la guerre avec avantage ; on hésita longtemps et avant que tous furent d'accord, un des membres était passé à l'ennemi avec la caisse qui contenait vingt-quatre mille florins.

A partir de l'assemblée de Dordrecht, le rôle de Lumey devint plus actif : pour se livrer avec plus d'ardeur à la mission qu'on lui avait confiée, il se fit remplacer, dans l'île de Vorn, par le plus distingué de ses officiers, le fameux Trelong.

La fougue du Liégeois et l'intolérance de ses idées l'emportèrent malheureusement trop loin, il négligea souvent de se conformer aux prescriptions si humaines et si sages du Stadhouder. Plus souvent encore il laissa impunis les crimes de ses farouches satellites, ses gardes de corps Liégeois, qui, dévoués à leur chef, avaient abandonné comme lui les luttes sur mer, depuis que d'autres voies étaient ouvertes à leur courage.

Cependant le duc d'Albe craignant de voir Guillaume d'Orange, qui s'avançait de l'Allemagne avec une nouvelle armée, unir ses forces à celles de Louis de Nassau, pressait le siége de Mons et avait appelé à lui pour en finir plus vite, les garnisons de Rotterdam, de Delfshaven et de Delft. Le lieutenant du Stadhouder profite du départ des troupes Espagnoles pour pénétrer dans les villes qu'elles avaient quittées et les lier à la cause orangiste. Il s'empare aussi de Schiedam et de La Haye et entre en triomphe à Leyde où son écusson remplaça, à l'hôtel de ville, celui du duc d'Albe.

Ainsi grâces à des circonstances qui détournaient le duc d'Albe de ces contrées, la Hollande et la Zélande voyaient se consolider de jour en jour leur indépendance. Le nom du seigneur Liégeois y était devenu très populaire ; on le considérait comme un des ennemis les plus redoutables du duc d'Albe, et comme tel il avait sa place dans les chants satyriques, les pamphlets, les caricatures mêmes, qui de toutes part venaient frapper l'oppresseur des Pays-Bas. Dans une de ces productions dues au gros esprit de nos ancêtres, on avait représenté Lumey s'approchant, par derrière, de son ennemi, et, d'une main, lui plaçant sur le nez d'énormes

lunettes (allusion à la Briel ; en flamand Bril signifie lunettes), tandis que, de l'autre, il lui met un mors dans la bouche [1].

Malgré les succès de Lumey, la principale ville de la Hollande ne s'était pas encore soumise aux décisions de l'assemblée de Dordrecht, c'était Amsterdam. Cité puissante par sa situation, sur un bras du Zuiderzee, par sa population nombreuse et par ses richesses, elle était un danger permanent pour la cause de la liberté. Déjà on avait songé à ruiner son commerce en bloquant ses ports, mais une flotte Espagnole croisait dans le Zuiderzee, et la ville même avait quelques vaisseaux qui pouvaient lutter avec avantage contre ceux des gueux de mer. Cependant les habitants d'Amsterdam n'étaient pas tellement soumis aux volontés de l'Espagnol, qu'ils eussent perdu tout sentiment d'indépendance, au contraire, ils avaient résisté à l'établissement du dixième denier, et s'étaient toujours opposés à recevoir chez eux une garnison étrangère. Ces précédents et divers bruits sur la formation d'un parti national puissant dans la ville, autorisaient assez le représentant du prince à croire qu'Amsterdam n'attendait que la présence d'une armée pour suivre l'exemple des autres villes Hollandaises. Profitant du pouvoir dont il était revêtu, il fait réunir de nouveau les états à Haarlem, leur propose une expédition contre Amsterdam et demande, dans ce but, quatorze mille florins. On les lui promit ainsi que toutes les munitions qu'il fallait pour un siége de cette importance.

Lumey vint prendre position dans le couvent de Cathuysen, près de la ville royaliste ; douze canons qu'il avait amenés sont placés en batterie, et un trompette est envoyé vers les remparts, avec des lettres des états, pour sommer les habitants de se joindre à la cause commune. Mais le messager est accueilli à coups de feu, on refuse même de lire ses dépêches. Cependant Bossu venait de jeter dans la place quatre compagnies de soldats Wallons ; ils font deux sorties vigoureuses contre les travaux des assiégeants et chaque fois ils sont repoussés avec perte. Malgré ce premier succès, Lumey perdit l'espoir de voir se soulever Amsterdam, comme il l'avait cru. Les états ne lui envoyaient pas les secours promis ;

[1] STRADA, *de Bello Belgico*, liv. VII.

découragé, il lève le siége et se retire après avoir brûlé les faubourgs.

L'expédition d'Amsterdam paraît avoir été la première cause de dissentiment entre les états et le comte de la Marck. Celui-ci en attribuait la non-réussite au manque de parole de ceux qui lui avaient promis de l'argent et des munitions et qui l'avaient laissé dans un dénuement complet. Les autres, au contraire, prétendaient que c'était la réputation d'intolérance qu'avait Lumey, et la sauvage cruauté de ses soldats, qui avaient empêché les habitants d'Amsterdam d'ouvrir leurs portes aux partisans du Stadhouder. Cette accusation pouvait avoir quelque fondement : la population d'Amsterdam était à cette époque, et longtemps après, éminemment catholique; elle devait donc être peu portée pour un mouvement en faveur des assiégeants, dont le chef, au mépris de la parole jurée, maltraitait le plus souvent le clergé catholique dans les villes qui se rendaient. Lui-même ne put citer dans sa défense qu'une circonstance où il se conforma, sur ce point, aux sages prescriptions du Stadhouder, qui ne cessait de le rappeler à une conduite plus modérée, ce fut lors de la prise de Schoonhoven : ses soldats avaient maltraité d'une manière affreuse les prêtres catholiques, Lumey fit rechercher les coupables et, cette fois, la mort fut la juste punition de leurs crimes.

La position du parti orangiste était devenue tout à coup des plus critiques : la sainte Barthélemy avait changé les dispositions de la cour de France, et ce revirement privait les défenseurs de Mons de tout secours d'hommes et d'argent. La ville tomba au pouvoir des Espagnols et Guillaume qui était venu au secours de son frère, à la tête d'une armée composée en majeure partie d'Allemands, fut forcé de licencier ses soldats, qu'il ne pouvait plus payer. Alors il n'eut plus qu'une idée, se dévouer au salut des provinces qui l'avaient mis à leur tête et venir partager en Hollande les périls des héroïques bataves. Cette résolution s'accordait avec le vœu général de ce comté. L'administration de la justice avait besoin d'y être réorganisée, aux désordres de la guerre s'ajoutaient les excès d'une soldatesque en délire, les troupes de Lumey et ceux de Sonoy, gouverneur du Waterland, autorisés par l'exemple de leurs chefs, faisaient presque regretter la tyrannie Espagnole.

La présence du Stadhouder rétablit momentanément la tranquillité;

chefs et soldats reçurent l'ordre de respecter les propriétés et les personnes. Nous avons vu que Lumey lui-même semblait être entré dans une nouvelle voie, mais il devait en sortir bientôt, fidèle à son opiniâtreté fanatique.

Cependant un orage terrible s'approchait de la Hollande: don Frédéric, le fils du duc d'Albe, après avoir soumis toutes les villes de la Flandre et du Brabant qui s'étaient déclarées contre son père, venait de s'emparer le 22 novembre de la ville de Zutphen, dans la Gueldre. Violant les conditions de la reddition, les Espagnols se jetèrent sur les malheureux habitants de cette place et en firent une boucherie horrible. La nouvelle de ces massacres jeta le découragement dans toutes les villes de la Gueldre, le comte Vanden Bergh, qui y commandait, prit honteusement la fuite et le drapeau abhorré de l'Espagne remplaça partout les couleurs du prince.

La Hollande est envahie à son tour, Naarden subit le sort de Zutphen, ses habitants sont égorgés jusque sur les marches des autels. Mais, cette fois, un cri de vengeance répond aux cris des victimes. Loin de se décourager comme leurs voisins, les Hollandais et les Zélandais semblent reprendre une nouvelle ardeur, les catholiques s'unissent aux protestants, car ils n'étaient point épargnés dans cette tuerie : le soudard Espagnol, quand une de ses victimes lui disait : « épargnez-moi, je suis catholique, » lui répondait froidement : « tant mieux pour votre âme [1], » et il achevait impitoyablement son co-religionnaire. C'était dans cette union des catholiques et des protestants que gisait tout l'espoir du prince d'Orange et de ses amis. Malheureusement ils étaient mal secondés, Lumey surtout, à qui répugnait le système de tolérance adopté par les états, semblait tout-à-coup redoubler de fureur contre ses adversaires religieux. Les Français, dit Hugo Grotius, qui se trouvaient assez nombreux dans son armée, entretenaient chez lui, les idées de violence contre un parti dont ils avaient eu tant à souffrir chez eux. Les meurtres de don Frédéric s'étaient d'ailleurs ajoutés à ceux de son père; le sang répandu à flots sur le sol néerlandais semblait donner le vertige à ce caractère ardent. C'est sous l'impression de ces sentiment que le farouche Liégeois commit une de ces actions qu'on ne peut qu'expliquer sans pouvoir les justifier, un crime qui devait attirer

[1] JOHAN BARUETTE, *de Grondlegging*, etc. 239.

contre lui l'indignation de tous les hommes de bien à quelqu'opinon qu'ils appartinssent. Voici le fait tel qu'il est rapporté par un des écrivains protestants les plus favorables au comte[1]. « Cornelius Musius, septuagénaire et littérateur distingué, dirigeait le couvent de sainte Agathe à Delft. La modération de ses principes et ses hautes connaissances le rendaient cher au prince d'Orange, qui l'admettait même souvent à sa table. Il avait été sévèrement défendu au clergé d'entretenir des relations avec l'ennemi, Musius, comme les autres, avait promis de se conformer à cette loi. Quelle fut la surprise du prince d'Orange, quand il apprit un jour que son protégé était en fuite, depuis le matin, vers l'armée espagnole qui occupait La Haye. Lumey, qui était près de Guillaume, lui propose aussitôt de se mettre à la poursuite du fugitif et de le ramener. Le prince consentit et vers le soir le malheureux vieillard tombe au pouvoir du gouverneur de la Hollande. Il fut transporté à Leyde et mis entre les mains d'une commission composée de deux commissaires de Lumey, de son aumônier et de son grand prévôt, commission qui devait immédiatement juger le pauvre fugitif. » Il est curieux de voir comment l'historien protestant que nous suivons dans le récit de cet incident, insiste sur ce semblant de justice pour justifier la conduite du trop zélé Lumey. C'est lui qui donne à cette commission, toujours attachée à la personne de *Guillaume de la Marck,* le titre pompeux de conseil de guerre, puis il fait remarquer que la condamnation à mort qui frappa Musius fut portée par ce tribunal et non par le comte. L'ancien gueux de mer craignait de se voir enlever sa victime, et, dans cette crainte, il pressa le dénouement de ce drame. Les portes de Delft avaient été fermées, par son ordre, devant un messager du prince d'Orange, qui venait réclamer Musius. Le même soir, eurent lieu l'arrestation, l'application de la torture, le jugement, et l'exécution du directeur de Ste-Agathe. Cette justice expéditive, cet autre tribunal de sang qui accompagnait partout Lumey, ne semble-t-il pas une atroce parodie de ce qui se faisait près du duc d'Albe.

La mort du prêtre catholique Musius souleva la colère des états et du prince d'Orange. Mais il fallait user de prudence, de la Marck avait ses partisans, la populace partageait ses principes, et on était arrivé à un

[1] ARENDT, *Algemeene Geschiedenis,* etc.

moment difficile où le coupable pouvait rendre de très grands services comme homme de guerre.

Les Espagnols, après la chute de Naarden, avaient investi Haarlem. Cette ville privée de tout secours extérieur soutint pendant sept mois le siège d'une armée de plus de 30,000 hommes. Plusieurs fois le prince d'Orange tâcha mais inutilement de débloquer le place ou d'en ravitailler la garnison, le plus souvent les Espagnols étaient prévenus de l'arrivée de leurs ennemis et les surprenaient dans des embuscades. Tel fut le sort de Lumey qui, dès les premiers jours du siége, fut envoyé au secours de la ville investie. Cependant, dans cette circonstance, la conduite du lieutenant du prince d'Orange, comme soldat, fut irréprochable, et s'il échoua, il se montra, comme toujours, intrépide et vaillant. Le comte Liégeois avait été chargé de convoyer vers Haarlem cent chariots chargés de vivres et de munitions; les troupes qu'il commandait se composaient de six compagnies d'infanterie, de six cornettes de cavalerie et de six pièces de campagne. Un paysan prévint les Espagnols de l'arrivée des Orangistes, et Don Frédéric marcha à leur rencontre à la tête de forces supérieures en nombre. A la faveur d'un brouillard épais, le fils du duc d'Albe surprend les Hollandais à une lieue de Haarlem, il fond sur eux, sans leur donner le temps de se mettre en bataille. Cependant cinquante cavaliers Hollandais se précipitent vaillamment sur les Espagnols, mais ils sont repoussés sur l'infanterie où ils mettent le desordre. Une panique s'empare des esprits, les porte-étendards veulent en vain arrêter la fuite, quelques-uns s'enveloppent le corps dans les plis de leurs drapeaux et préfèrent attendre la mort à leur poste plutôt que de fuir honteusement. Le nom d'un seul de ces hommes héroïques a passé jusqu'à nous, c'est celui d'un Flamand, Jacques Martens, fils du président de la cour de Gand [1].

Lumey, par son exemple, encourageait tant de bravoure, mais ce fut en vain. Le désordre avait pénétré dans les rangs, les phalanges Espagnoles balayaient tout devant elles, et bientôt il ne resta sur le champ de bataille que le commandant de l'expédition, seul avec sa vaillante garde Liégeoise. Il se défendit comme un lion, un cheval fut tué sous lui,

[1] ARENDT. *Algemeene Geschiedenis, etc.*

mais la position était désespérée, il fallut se retirer. Don Fréderic souilla son triomphe en faisant mourir ses prisonniers dans des souffrances atroces, et Lumey n'eut garde de ne pas user de représailles sur douze Espagnols qui étaient tombés entre ses mains.

On dirait que les états de Hollande avaient attendu l'issue de l'expédition de Haarlem, pour sévir enfin contre celui auquel on reprochait tant de violence. Voici quelle circonstance leur en fournit l'occasion : Bartel Entens, lieutenant du comte, poussait à faire répandre dans le peuple des bruits injurieux pour les membres des états : les soldats, prétendait-il, ne recevaient pas de solde, ils manquaient de vivres, la direction des affaires était aux mains de quelques traitres. Bartel et son supérieur immédiat Lumey furent appelés à Delft, devant le Stadhouder. Bartel ne retracta guère ses paroles et se montra tellement emporté contre ses supérieurs qu'on voulut s'assurer de sa personne. Alors le comte Liégeois, épousant la querelle de son campagnon d'armes, tenta de le faire sortir de la ville, en dépit des ordres formels des états. Ennemi de toute division dans son parti, le prince d'Orange voulut s'interposer entre les membres des états et ses deux soldats, mais tous se montrèrent intraitables, et les plus faibles furent sacrifiés. Le 5 du mois de janvier, les cloches de Delft appelèrent la garde urbaine sous les armes, et, sur l'ordre du bourgmestre catholique Huigjanszoon, les deux officiers du prince d'Orange furent arrêtés.

Aussitôt arrivent de toutes parts des accusations contre Lumey, il est transféré de Delft à Gouda, tandis que Bartel, après une courte détention, est rendu à la liberté. On lui ôte, par ordre du prince, la charge de gouverneur de la Hollande, on casse toutes les commissions délivrées en son nom. Mais le gouvernement de la république naissante était bien faible pour pouvoir agir avec vigueur contre un homme dont la popularité était si fortement enracinée dans le parti protestant exalté. On crut devoir prendre toutes les précautions contre lui : ses soldats furent écartés, ceux qui étaient préposés à sa garde reçurent double solde. Puis effrayé des sympathies que le prisonnier rencontre dans la populace, on le relâche ; plus tard on le réincarcère de nouveau pour le relâcher encore, et toujours sans s'inquiéter d'aucune forme régulière de justice.

Cependant les griefs ne manquaient pas contre cet homme emporté dans ses opinions et qui semblait nuire à la cause de l'indépendance nationale au moins autant qu'il y servait. Dès que le comte Liégeois s'était vu arrêté, il avait exigé que les états lui communiquassent l'acte d'accusation auquel il avait à repondre.

Il y répondit en effet, et de manière à embarraser beaucoup ses adversaires. En l'absence de principes bien établis, et en présence d'une organisation aussi imparfaite que celle de la justice d'alors, sa justification parut assez complète pour qu'on se vît forcé de le mettre en liberté. L'acte d'accusation des états et la réponse de Lumey se trouvent rapportés dans Bor. La dernière pièce l'emporte évidemment sur la première; en la parcouront on est frappé de l'esprit ferme et logique de son auteur. C'est en même temps, une critique de la conduite des états pendant la guerre; une justification de tous les actes qu'on reprochait à l'ex-gouverneur de la Hollande; enfin, c'est une protestation énergique du prisonnier contre le déni de justice et les mauvais traitemens dont il prétend avoir à se plaindre.

Examinons rapidement ces trois parties du mémoire justificatif de Lumey, et nous aurons une idée assez juste du caractère et des principes exclusifs de l'ancien amiral des gueux de mer.

Nous avons vu que déjà lors de l'expédition d'Amsterdam, Lumey se plaignait des états, ici, il ne garde plus de ménagements et les accuse formellement d'être composés d'hommes vendus au duc d'Albe, dont l'insigne mauvaise foi a fait échouer plus d'une entreprise. Tantôt, dit-il, ils retiennent la solde des troupes, tantôt ils ne fournissent pas les sommes qu'exigent la levée et l'équipement de nouvelles forces. Ils ont conservé dans leurs charges des fonctionnaires et des magistrats dont les opinions royalistes étaient connues de tous. On a négligé de prendre des mesures énergiques contre ceux qui, quittant leur patrie, vont rejoindre l'ennemi avec toutes leurs richesses. Des membres mêmes des états se sont rendus coupables de cette trahison. Voilà les griefs que de la Marck élevait contre ceux mêmes qui le mettaient en accusation. A cette conduite il oppose la sienne. Cette seconde partie du mémoire respire une conviction bien forte de son innocence, cette conviction, il la puisait dans l'attachement fanatique qu'il portait au culte réformé, dans sa haine contre l'Espagne et le catholicisme

et surtout dans les idées d'intolérance qui régnaient généralement alors.

Il est curieux cependant de le voir nier des faits qui ne répugnent nullement à ses sentiments et qu'il ose proposer comme remèdes dans la situation critique où on se trouvait. Il a suivi, prétend-il, toutes les instructions du prince d'Orange. Si des excès déplorables ont désolé le pays, c'est qu'ils sont inséparables de la guerre, ils ont eu lieu partout où les mêmes circonstances se sont produites.

Les points principaux de l'accusation portée contre Lumey étaient : sa conduite odieuse à l'égard du clergé romain, les proscriptions et les meurtres des catholiques, l'incendie et le pillage des églises et des couvents, tous crimes ordonnés ou tolérés par lui.

Voici comment l'accusé se défend :

« S'il y en a qui ont été forcés de quitter le pays, cela n'a été qu'après » que l'hypocrisie et la trahison des catholiques se furent manifestées dans » les massacres de la Ste-Barthélemy, de Mons et de Malines. » A ce propos, il rappelle les défections des catholiques qui, dans certaines villes, malgré le serment qu'ils avaient prêté, s'étaient rendus aux Espagnols dès que ceux-ci s'étaient présentés devant les murs. Aussi n'hésite-t-il pas à jeter la responsabilité de tant de violence sur les victimes elles-mêmes. Pour lui, il avait le droit et l'obligation de tout faire pour sauver la contrée qu'on lui avait confiée. Cependant il n'a pas généralement usé de ce droit, il s'est parfois montré d'une modération qu'il déclare en opposition avec ses principes. Du reste, les églises ont été le plus souvent saccagées par les bourgeois eux-mêmes ou par des soldats que ceux-ci excitaient. Il reconnait cependant qu'il n'a jamais sévi contre les auteurs de tels actes, et pourquoi? C'est qu'ils ne lui paraissaient nullement coupables. D'aprés lui, l'erreur et la vérité ne doivent point vivre côte à côte, catholicisme ou protestantisme, une seule de ces religions doit avoir ses temples et vivre au grand jour.

Mais quoiqu'il ait applaudi à des actes hostiles au culte catholique, il n'a jamais permis, prétend-il, les violences sur les personnes ou la violation du domicile des citoyens. Si des couvents ont été brûlés, des moines ou des prêtres mis à mort, c'est qu'ils étaient convaincus d'intelligence avec l'ennemi, c'est qu'ils trahissaient la cause nationale, on ne

faisait donc qu'appliquer contre eux les lois de la guerre. C'est ainsi qu'il veut justifier le meurtre du prieur de Ste-Agathe : Musius, écrit-il, avait été parjure, il avait juré de ne point quitter Delft, et il fuit avec ses trésors vers l'ennemi, pour exécuter les projets coupables qu'il avait médités contre sa patrie. Si dans les exécutions on n'a pas toujours eu égard aux formalités de la justice, c'est dit l'auteur du mémoire, que les lois de la guerre l'en dispensaient, puisque les coupables étaient pris en flagrant délit.

Les Espagnols, continue-t-il, en ont-ils agi autrement avec leurs nombreuses victimes, ont-ils eu égard aux exigences de la procédure pour faire mourir les comtes d'Egmont, de Hornes et tant d'autres gentils hommes des Pays-Bas? se sont-ils inquiétés de la justice, eux qui ont livré aux plus cruelles souffrances tant de milliers d'hommes. « Et pour » terminer, » dit-il, « nous-mêmes ne sommes-nous pas, sans avoir été » condamné régulièrement, soumis à l'outrage et aux mauvais traite- » ments. » Cette idée lui sert de transition à la protestation violente qu'il fait contre ses ennemis : lui, qui, après Dieu, a été la première cause de l'indépendance des provinces du nord, lui, qui a sacrifié son sang et ses biens pour la cause commune, lui, que ses ennemis mêmes doivent reconnaître avoir bien mérité de la patrie, on le tient enfermé comme un criminel, il est traité par les siens comme le duc d'Albe même ne le ferait pas s'il tombait entre ses mains. On n'a nul égard pour ses services, pour le rang qu'il occupe, on livre même à la torture ses serviteurs fidèles pour en obtenir un témoignage contre leur maître. La fin de cette longue défense est une menace véhémente de s'adresser à tous les princes protestants de l'Europe si on tarde à lui faire justice.

On peut juger de l'effet produit par ce langage ferme et hardi ; cette logique implacable devait singulièrement plaire au peuple qu'exaspérait parfois la conduite des Hollandais royalistes. Lumey fut rendu à la liberté, les accusations portées contre lui restaient sans suite, mais il n'était point satisfait : toujours plus pénétré de l'injustice dont il était victime, il voulait qu'on poursuivît son procès ou qu'on lui rendît les titres dont on l'avait dépouillé. Il semblait continuer des relations avec ses anciens soldats wallons, et même on prétendait l'avoir entendu se vanter qu'il

avait à sa disposition 8,000 hommes et 80 vaisseaux, et qu'avec ces forces il ferait agir les états comme il l'entendait. Ces propos éveillent l'inquiétude de l'autorité; de nouveau l'ex-gouverneur de Hollande est emprisonné, mais on ne tarde pas à favoriser son évasion.

Il arrive à Rotterdam, où il comptait beaucoup d'amis, et là, loin de se tenir caché et de faire oublier ses torts, il redouble de violence, fait lire par un notaire, devant le peuple assemblé, une protestation contre la conduite de ses ennemis à son égard, et fait même afficher cet écrit aux portes des églises. La populace fanatique murmure, la bible lui fournit des allusions; de la Marck est comparé à David, les membres des états aux ennemis du prophète.

Cet entraînement du parti exalté pour l'ennemi de toute modération était plein de dangers pour la révolution : Lumey apparaissait au peuple comme le rival du prince d'Orange, il prenait même, dit-on, le titre de comte de Hollande; sa soumission au Stadhouder était douteuse et il se prétendait le véritable auteur du mouvement qui avait séparé les provinces du nord du reste de la monarchie Espagnole. Fatigués de lutter contre cet homme énergique et indomptable, se défiant de ceux à qui on confiait sa garde, le prince et les états permirent enfin à Lumey de quitter le pays où il avait fait tant de bruit.

Différentes versions se trouvent ici en présence : Les habitants de Rotterdam, d'après les uns, auraient refusé de livrer de la Marck aux agents de l'autorité qui voulaient l'emprisonner de nouveau, et favorisèrent sa fuite. D'autres prétendent que Lumey fut contraint à s'éloigner; d'autres encore, que lui-même réclama du gouvernement de pouvoir retourner dans le pays de Liége et qu'on lui accorda sa demande, après lui avoir fait promettre, par écrit, qu'il ne se vengerait pas sur les Hollandais de tout ce qu'il avait souffert chez eux.

Sauf cette promesse qui ne pouvait pas avoir grande importance pour un homme qui avait manqué souvent à sa parole, la dernière version paraît la plus probable; elle s'accorda le mieux avec la présence de Lumey dans l'armée des états, le veille de la bataille de Gembloux.

Avant son départ, le comte Liégeois sentit le besoin de faire une nouvelle protestation : il cita solennellement ses détracteurs à venir soutenir

légalement leurs accusations devant la cour de justice de l'empereur d'Allemagne dont il dépendait comme comte du saint empire. Étrange rapprochement ! Guillaume de la Marck dut quitter la Hollande à peu près vers l'époque où le duc d'Albe quitta la Belgique ; les sentiments que ces deux hommes laissèrent dans les cœurs honnêtes, devaient présenter de l'analogie.

Cependant personne ne répondit à l'appel de Lumey, ses ennemis ne se présentèrent pas à Aix-la-Chapelle pour soutenir les accusations portées contre lui, et par décision du tribunal auquel il s'était adressé, il fut rétabli dans son honneur, dans ses prérogatives de gentilhomme et dans ses biens patrimoniaux [1].

Ce fut à Seraing que l'ancien lieutenant du prince d'Orange s'établit d'abord, il y vécut quatre ans ne s'occupant que de loin de la cause à laquelle il s'était dévoué. Une fois il semble sortir de cette espèce d'apathie où l'avaient jeté les revers de sa carrière, ce fut en 1578 : les états des dix-sept provinces avaient déclaré la guerre au nouveau gouverneur Espagnol Don Juan qui, après avoir d'abord accepté la pacification de Gand, avait enfin levé le masque et se présentait comme le restaurateur de tous les abus qu'on avait momentanément écartés. Les anciens services de Lumey n'étaient pas encore oubliés, on connaissait le courage et la fougue des soldats Wallons que nul mieux que lui ne pouvait commander. Les états firent appel à son dévouement, et il fut chargé de lever et de conduire à l'armée des confédérés un régiment d'infanterie Wallonne. Lumey accepta ; le désir de combattre les Espagnols, ses anciens ennemis, lui fit oublier sans doute de vieilles rancunes personnelles.

Il se trouvait dans l'armée nationale la veille de la bataille de Gembloux, quand tout à coup il abandonne les 2500 hommes qu'il commandait et se retire à Liége. Que s'était-il donc passé? Quelques auteurs avancent que c'était le manque d'union et d'unité de vue des généraux qui lui firent prendre cette résolution. La chronique de Hollande de Le Petit donne une raison meilleure et plus conforme au caractère de notre Calviniste opiniâtre. Le bruit s'était tout à coup répandu dans l'armée des états que l'archiduc

[1] Vervov. *Gedenkweerdighe geschiedenissen*, 5—6.

Mathias, prince catholique d'Allemagne, avait été reconnu gouverneur-général des Pays-Bas, et que le prince d'Orange venait de lui prêter serment comme son lieutenant général. Cette nomination d'un gouverneur catholique exigée par les provinces méridionales, devait singulièrement déplaire aux confédérés protestants, elle devait déplaire surtout à de la Marck qui devait y voir la continuation de cette politique d'accomodement qu'il avait tant blâmée en Hollande. Il ne fut point le seul à quitter l'armée, d'autres officiers prirent le même parti, tandis que le commandant en chef, le comte de Lalaing, se trouvait en ce moment à Bruxelles, aux noces du seigneur de Bersel. Don Juan profita de la malheureuse situation de l'armée des États, il lança contre elle ses vieilles bandes aguerries et au bout de quelques heures de combat la défaite des Hollando-Belges fut complète.

Cependant le comte de la Marck, pour s'assurer le payement des frais que lui avait coûté la levée de son régiment, et dont on tardait à l'indemniser, s'était emparé de la petite ville de Hertsegenrade et du village de Heerle dans le Limbourg. A cette nouvelle, les états s'inquiètent, on répand le bruit que Lumey a embrassé le parti de Don Juan, la garnison de Maestricht est chargée d'embaucher les troupes du créancier des états. Vervov raconte que dès la pointe du jour, les soldats orangistes s'approchèrent du lieu où se tenait le régiment du comte, et qu'ils criérent à haute voix à ceux qui étaient toujours leurs frères : « que faites vous ici, soldats, » votre colonel est un fripon, il vous fera passer dans le camp des ennemis » de votre pays. » Les soldats de Lumey allèrent rapporter ces paroles à leur chef et lui en demandèrent l'explication. Blessé dans son honneur par la conduite étrange de ses alliés, le comte quitta entièrement le parti du prince d'Orange et se retira à Liége dans une maison qu'il avait près de l'église St-Martin.

Frédéric Vervov qui rapporte les derniers détails de la vie de Lumey et qui servait dans le régiment dont il a été parlé, suivit à Liége son maître, dont il était devenu l'ami. Voici comment il raconte la fin de notre héros:

« Le seigneur de Monceau et sa femme, sœur de Georges de Lalaing, comte de Renneberg, logés à Liége chez leur oncle le chanoine de Renneberg, vinrent diner un jour chez le comte de la Marck. Quelques temps après, le chanoine invita à son tour Lumey à un repas. Le soir, de retour chez lui,

le comte se plaignit à Vervov de douleurs atroces : il était empoisonné. Au milieu de ses souffrances Lumey dit à son ami : « déjà une fois j'ai été empoisonné, mais jamais je ne me suis trouvé aussi mal qu'aujourd'hui, si je meurs, vous perdrez un excellent ami. »

Le 1er du mois de mai, l'an 1578, après sept jours de souffrances, Guillaume de la Marck mourut entre les bras de Vervov. Ce chroniqueur est très sobre de détails, il semble que par respect ou crainte de personnes haut placées il n'ose point dire tout ce qu'il sait. Lui-même fit faire l'autopsie du cadavre ; les médecins constatèrent que le foie était déchiré et que le comte était mort empoisonné. Son frère, Philippe de la Marck, chanoine à Strasbourg, fit transporter les restes du fougoueux hérétique à Lummey, dans le caveau où reposaient ses ancêtres.

Mon savant ami, M. Diegerick, a attiré mon attention sur les rapports qui s'étaient établis entre l'ennemi le plus acharné du catholicisme, et les de Monceau, connus pour leur dévouement au roi. M. Diegerick m'a fait remarquer, que ce fut cette même baronne de Monceau qui plus tard engagea son frère Georges de Lalaing à trahir le parti des États-généraux et à embrasser la cause de l'Espagnol. Aurait-elle, l'habile intrigante, voulu profiter de la désunion entre Lumey et les États-généraux pour l'entraîner à servir le roi. Mais nous sommes réduits à des conjectures, nul témoignage des contemporains ne nous permet d'avancer une opinion positive sur la fin de l'ancien amiral des gueux de mer.

La nouvelle de la mort de Lumey se répandit en Hollande et y éveilla d'anciens ressentiments. Les chroniqueurs protestants eux-mêmes, pour rendre la mémoire de cet homme intolérant plus odieuse, prétendirent qu'il était mort de la morsure d'un chien enragé. Ils voulaient ainsi mettre sa fin en rapport avec les crimes qu'ils lui reprochaient.

Voici l'épitaphe flamande que le biographe Halma prétendait se trouver sur le tombeau de Guillaume de la Marck, comme si celui-ci avait été enterré en Hollande :

DE GRAVE VAN DER MARCK LIGT IN DIT GRAF BEGRAVEN,
HY ZWELGDE MENSCHEN BLOED, O GRUWEL, ALS EEN RAVEN,
HY IS GESTORVEN VAN EEN DOLLE HONDE BEET
'T GAAT WEL ALS D' EENE HOND DIE DOL IS D' ANDER EET.

J'ai été tenté de réunir les principaux faits de la vie de cet homme étrange, qui, à une certaine époque, nous rappelle les Carausius, les Civilis, les Bodwognat dans leurs luttes contre la domination romaine. Mais, il faut le dire, ce n'est pas l'amour de la patrie qui est son principal mobile, c'est le fanatisme religieux. Pour lui comme pour le duc d'Albe, point de conciliation entre deux principes opposés, la réforme ou le catholicisme, point de milieu !

Cette intolérance, que l'on accepta cependant plus tard, ne pouvait plaire alors en Hollande où régnaient des idées plus modérées. De la Marck encourut la haine des deux partis à la fois, et de la cette unanimité des chroniqueurs catholiques et protestants à accumuler contre lui les crimes les plus épouvantables. Longtemps on a accueilli avec trop de crédulité sur Lumey, des récits de cruauté et de violence inouie, mais, d'un autre côté, des écrivains protestants modernes à l'esprit aussi étroit que ceux qui de nos jours osent justifier Philippe II et son bourreau, ont eu tort de vouloir le présenter sous un jour trop favorable. Sacrifiant à des principes exclusifs et faux, il devait, emporté par un caractère ardent, descendre, sans s'en douter peut-être, jusqu'au crime.

Pour moi, ce qui m'a le plus frappé dans ces recherches, ce n'est pas, je l'avoue, le côté philosophique de la question, mais quelque chose d'un tout autre ordre : C'est la demi obscurité qui enveloppe de toutes parts l'histoire de Lumey, c'est le côté romanesque et mystérieux qui domine chez lui, depuis son apparition dans l'armée du prince d'Orange, jusqu'au moment où il vient mourir dans la demeure de ses pères d'une mort violente et mystérieuse. Quelle est cette main cachée qui verse deux fois le poison à l'ennemi le plus acharné de Rome? Faut-il ajouter cette mort à celles des victimes si nombreuses de la vile politique espagnole qui ne reculait pas devant le poison et le poignard frappant dans l'ombre, pour se débarrasser de ceux qui inquiétaient le pouvoir? Cette mort n'est-elle pas la fin d'un drame dont les différentes parties sont les différents revers qu'essuya cet homme?

Il me semble que l'existence de Lumey serait un sujet fécond pour celui qui voudrait l'introduire dans un roman historique, bâti sur cette époque de notre histoire. Tout en conservant la vérité historique, si souvent

violée par les romanciers, tout en mettant en lumière le vrai caractère du combat glorieux que soutinrent nos pères pour la cause de la liberté de conscience, l'écrivain habile pourrait largement sacrifier à l'imagination, condition nécessaire du roman, et produire ainsi une œuvre littéraire et nationale à la fois.

COMMUNICATIONS

DE

M. le Baron de FIERLANT,

Conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, membre correspondant de l'Académie.

Lettre adressée à Monsieur A. G. B. Schayes, conservateur du Musée d'Armures et d'Antiquités à Bruxelles, le 24 août 1855.

Monsieur,

Parmi les pièces intéressantes qui composent les Analectes que vous publiez dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, se trouve, pag. 48 et suiv., année 1854, l'inventaire du mobilier des ducs de Brabant à Louvain.

La traduction de cette pièce présentant des lacunes, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous communiquer quelques conjectures afin de parvenir à les combler; ces observations pourraient, si vous les jugez assez raisonnables et fondées, servir en quelque sorte de complément à cette pièce qui nous représente si bien la simplicité de l'ameublement des anciennes résidences de nos souverains.

Pag. 49, ligne 3 *autaer-staen*. — Ne faut-il pas lire *autaer-steen*, pierre d'autel (altare portatile)? Fallût-il maintenir *autaer-staen*, je traduirais ce mot par devant d'autel (antependium).

Id. ligne 15 *ry-cleederen*. — N'est-ce pas *zy-cleederen*, rideaux qu'on avait coutume de pendre aux deux côtés de l'autel, ainsi qu'il est encore d'usage dans certaines églises, par exemple dans celle de Montaigu et lieux voisins?

Page 49, ligne 19, *peesche kandelaer*. Ne faut-il pas traduire cette locution par chandelier servant de reliquaire ou avec reliquaire? (*Paix* ou *Pixis* pour boîte à reliques).

Id. ligne 29, *blanckene*. Ne pourrait-on pas lire *blackene* ou *blaeckene*, rez-de-chaussée — plain-pied? (Consultez Kiliaen, v° *black*.) Comparez la rubrique suivante : ce mot *blanckene* pourrait aussi désigner la tour ou partie du château connue sous cette dénomination, et où se trouvait l'appartement.

Id. ligne 29, *met carden*. De laine ou avec laine.

Page 52, ligne 6, *buecsken*. Ne conviendrait-il pas de traduire ce mot par *coffret* ou *boîte*, au lieu de le traduire par petit livre, et lire peut-être *buesken*, connue à la ligne 6-7 même page?

Page 53, ligne 15, *met carden*. Garni de laine ou avec laine.

Page 54, ligne 26, *1 guerve*. Une javeline, ou bois, ou manche de javeline, ou de lance.

Page 55, ligne 14, *hulpeysere*. Pilon de fer.

Page 56, ligne 9, *3*, *censen*. Porte-lumières ou suspensions — la partie de l'ameublement de la chapelle, page 49, ligne 11, me paraît donner lieu à cette interprétation.

Vous soumettant, quoique avec hésitation ces remarques, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Bon de Fierlant.

Octroi de Philippe IV accordé à la demande des religieuses de l'hôpital de Turnhout [1]*; aux fins de pouvoir aliéner le droit d'épave, qui leur avait été concédé par Jean II, Duc de Lothier et de Brabant.*

Philips by de gratien Goedts coninck van Castillien, van Arragon, van Leon, van Beyden-Sicillien, van Gherusalem, van Portugael, van Navarre, van Grenade, van Toleten, van Valencien, van Gallicien, van Mallorken, van Sivillien, van Sardanien, van Corduba, van Corsicque, van Murcie, van Jaen, van Alagarbe, van Algesire, van Gibaltar, van de Eylanden van Canarien en Yndyen soo orientale als occidentale, van de Eylanden ende vasten eerden der zee Oceane, Eertshertoge van Oistenryck, van Bourgognien, van Lothryck, van Brabant, van Limbourg, van Luxembourg, van Gelre ende van Milanen, grave van Habsbourg, van Vlaenderen, van Arthois, van Bourgoignien, van Thirol Palsgrave ende van Henegouwe, van Hollandt, van Zeelant, van Namen ende van Zutphen, prince van Swave, marckgrave des heilighen Ryckx van Roomen, heere van Vrieslandt, van Salin, van Mechelen, van de stadt, steden ende landen van Uytrecht, Overyssele ende Groeningen ende dominateur in Asien en Afriken, allen dengenen die dese onse *letteren* sullen sien oft hooren lesen Saluyt. Doen te weten dat wy ontvangen hebben die supplicatie van de moeder ende andere conventualen van gasthuyse der vryheyt van Turnhout,

[1] Jean II, Duc de Lothier et de Brabant, fonda un hospice (xenodochium) dans sa ville et seigneurie de Turnhout. — En 1338 Marie, sa petite-fille, augmenta sa dotation. — Le 26 août 1605, demande fut adressée à qui de droit afin que cet hospice fût converti en hôpital. En 1608 l'évêque d'Anvers, Miræus, admit cette transformation, mais elle ne fut accomplie qu'en 1611 d'après un avis favorable émis l'année précédente par le magistrat de la ville et franchise de Turnhout. Jean Malderus occupant alors le siége épiscopal, des religieuses de l'hôpital de Lierre, qui suivaient la règle de St-Augustin, y furent appelées pour soigner les malades; leur nombre s'accrut au point qu'en 1635 on put les envoyer à Breda à-la demande du magistrat de cette ville, avec mission d'y fonder un hôpital, mais deux années après elles durent retourner à Turnhout, à la suite de la prise de la ville par le prince d'Orange.

Consultez Latomus, *Corsendonca*, p. 63. Van Gorcum, *Beschryving van Turnhout*, p. 40, 163, et sv. De Ram, *Synopsis monumentorum*, Ep. Antv. p. 50 et 337. Le Roy, *Notitia Marchionatus S. R. Imper.*, p. 393.

inhoudende dat sy grootelyckx worden overvallen van siecke persoonen die welcke ingevolge van hunne professie by hun moeten geassisteerd worden ende nochtans niet te wel versien en syn van middelen om den voorscreven last te onderstaen mits in de tegenwoordige conjuncture des tyts alle dingen seer dier is ende nyet tegenstaende het selve niet en mach aengesien worden als die siecken eigerincx mede te helpen syn gelycker wys die supplianten het selve oock nyet aensien maer ondertusschen bevonden dat sy persevereren in hunnen goeden yvere genoodsaekt soude wesen het godshuys ten achteren te stellen daer door groote inconvenienten soude rysen jae geschaepen wesen dat arme luyden die welcke in groote quantiteyt aldaer concureren niet en soude connen gesolageert worden, daer omme sy supplianten te raede gegaen hebben, persoonen aen de welcke den staet van het gasthuys kennelyck is, ende bevonden hebben dat onder die sobere middelen daer mede het gasthuys begift is bedraegende alleenlyk honderd Philippen jaerlyckx voor seven religieusen, eenige syn die welcke vercocht synde proffitabelyker soude wesen naementlyck 't recht van den vondt van verloren ende vagante beesten als ossen, peerden, schapen, verckens, bien en diergelycke binnen den bedryve van Turnhout, ende van alle die vryheden dorpen ende plaetsen daerby gelegen binnen de limiten van dry mylen oft meer van Turnhout van welcke beesten die waerachtige proprietarissen niet vindtbaer en syn aen hun gegundt, ende gegeven by wylen hooger memorien hertoghe Jan van Lothryck ende van Brabant ende daer naer geconfirmeert, blyckende by de privilegien daer van synde, daer van die supplianten jaerlyckx maer en proffiteren achthien, negenthien, twintich, een en twintich, twee en twintich somwylen wat meer ende somwylen min guldens, ende in toecomende tyden alnoch soovele nyet en sullen proffiteren, door dyen eenige dorpen tegenwoirdelyck ressorteren onder 's Hertogenbossche, ende eenige door dien leenheeren aen hun worden afgenomen, of wel ter oorsaecke van 't voorscreven recht aen hun moeyelychheyt wordt aengedaen ende oversulckx geraden gevonden hebben dat het voorscreven recht publickelyck soude worden vercocht den meesten daer voor biedende, ende die penningen daervan procederende ter selven natueren aengelegt opdat den inncome van het voorscreven gasthuyse daer door soude vermeerderd worden tot soulagement van de

arme luyden, tot onderhoudt van de welcke het voorscreven gasthuys is gesticht, doch alsoo het selve aen hun niet, en is gepermitteert soo baeden sy oitmoedelyck om onse opene brieven van octroi daertoe dienende. Soo eest dat wy die redenen voorscreven aengemerckt, ende hier op gehadt ierst d'advies soo van de wethouderen der poort ende vryheyt van Turnhout, als van den administrateur van onse bosschen ende goeden in 't selve quartier geneygt wesende ter beden ende supplicatien der voorscreve supplianten, hebben die selve gegundt, geoctroyeert ende geauthoriseert, gunnen, octroyeren ende authoriseren, hun gevende oirlof ende consent vuyt onser sonderlinger gratien by desen, dat sy den voorscreven vondt publieckelyk binnen der vryheyt van Turnhout sullen mogen vercoopen, op conditie dat de penningen daer van comende oft procederende sullen worden aengelegt ten selven natuere tot soulagement van de arme luyden. Ende den coopere oft coopers daer inne te doen of laeten goeden ende erven soo dat behoort, de welcke publiecke vercoopinge, goedenisse ende erfenisse wy van alsnu voor aldan hebben geauthoriseert by desen niet tegenstaende eenige costuymen ter contrarien, de welke wy voor redenen hier voren verhaelt ende andere ons moverende hebben voor desen reyse vuyt onzer rechten, wetentheyt ende princelycke macht gederogeert ende derogeren, ontbieden daer omme ende bevelen onsen lieven ende getrouwen cancellier ende andere lieden van onsen raede in Brabant, ende alle andere onse rechteren, justicieren, officieren, ondersaeten, en hunne stedehouderen dyen dat aengaen sal mogen dat sy in den voorscreven supplianten doen laeten ende gedoogen van dese octroy oirlof consent ende authorisatie in der vuegen ende manieren als voren mitsgaders den cooper oft coopers van 't recht van den voorscreven vondt rustelyk, vredelyck ende volcomelyk genieten ende gebruycken, want ons alsoo gelieft, ende des oirconden soo hebben wy onsen zegel hier aen doen hangen, gegeven binnen onse stadt van Brusele, twee en twintich dagen in de maent van april int' jaer ons heeren duizend zesse hondert twee en dertig van onse rycken 't welfsste.

Paraphé Bois[vt]

Sur le pli :

By den Coninck,
P. Mastelyn.

Et au dos : octroye van Coninck om by 't Gasthuys binnen Turnhout te moghen vercoopen 't recht van vondt 't sve Gasthuys toebehooren.

Original sur parchemin.

Caroli Quinti Imperatoris Testamentum [1].

Cæsar eram, Theatinus [2] ero. Da robur et arma
  Petro, ut sit Cæsar qui Theatinus erat.
Imperii tibi, frater, [3] onus. Tibi regna, Philippe [4]
  Fili, subjectis acre jugum et gemitus,
Militiæ impietas dolus hinc, atque inde rapina
  Sint, cadaver humo, linquo animam superis.

Quelques mots concernant l'introduction de la culture du pin et du sapin aux environs de Turnhout.

Quoique l'on puisse dire en quelque sorte que le pin et le sapin croissent naturellement dans toutes les contrées de l'Europe [5], l'introduction de la culture régulière de cette essence de bois dans la Campine, comme produits forestiers, ne semble dater que du XVIIe siècle ; une pierre tumulaire que

[1] Tiré d'un mss. contemporain (sur la même feuille se trouve un poëme dédié à Paul IV, signé Hier. Amatlh).

[2] Paul IV (Jean-Pierre Caraffa) fut archevêque de Theate. — Il menaça des foudres ecclésiastiques Charles V qui ne s'opposa pas avec assez de zèle aux Luthériens, et institua avec St-Gaëtan de Thiennes les Théatins qui tirèrent leur nom de son archevêché de Theate.

[3] Ferdinand I.

[4] Philippe II. V. Bulletin de la Commission d'histoire. T. I, 2e série, page 73 et 97.

[5] *Manuel de l'arboriste et du forestier,* par M. de Poederlé, aux articles *pin et sapin* — supplément à cet ouvrage par le même auteur — mêmes articles.

l'on voit encore aujourd'hui dans l'église du village de Vosselaer, près de Turnhout, se rapporte à cette culture ; voici l'inscription qu'elle porte :

HIER LEIT BEGRAEVEN DEN EERSAEMEN
ADRIANUS GYS BOSHUER DIE DEN
EERSTEN MASTEN BOOM GESAEYT HEEFT
IN HET GROOTEN HOUT BOS
STERFT DEN 8 OCTOBER 1676
ENDE
MARGAREET MERTENS STERFT DEN
20 MEERT 1675
EN
.... GYS STERFT DEN I^{n}
DECEMBER ANNO 1712.
BID VOOR DE ZIELEN.

On sait que le Grootenhout Bosch, situé partie sous la commune de Vosselaer, partie sous la commune voisine de Gierle, actuellement propriété de M. le comte Amorie de Mérode, était autrefois une dépendance de la seigneurie de Turnhout, alors dans le domaine de la famille du prince d'Orange en la personne de la princesse douairière de Frédéric-Henri de Nassau, Amélie de Solms [1], qui occupait le château pendant une partie du XVIIe siècle.

Miræus dans ses *Opera diplomatica* [2] et Hoynck van Papendrecht dans ses *Analecta* [3] rapportent qu'Henri de Nassau, qui décéda en 1538, avait fait venir des pins ou sapins de la Norwége, qu'il en fit planter un petit bois près de Breda, ainsi qu'un autre dans ses propriétés situées près de Diest.

D'un autre côté les comptes du quartier de Turnhout mentionnent, au

[1] Acte de donation par Philippe IV de 1646. — Dans Le Roy, *Notitia Marchionatus Sacri Romani Imperii*, pag. 397.

[2] Henricus Nassovius qui decessit 1538, sylvulam prope Bredam ex pinis Norvegiæ arboribus et alteram prope Disthemium plantavit. Miræus, *Opera diplomatica*, t. I, pag. 219.

[3] Tomus 2^{dus}, parte 1^{a}, pag. 398.

témoignage du rapport de la situation administrative de cette ville, fait par le collége des bourgmestre et échevins le 4 octobre 1858 [1], qu'en février 1658 plusieurs charges de sapin (maste boomen utgedaen liggende) furent cherchées à Ginneken, village situé aux portes de Breda, par ordre de son altesse.

Ne peut-on pas conclure de tout ceci que la culture des sapins, quoique introduite dans certaines localités dès le commencement du XVI[e] siècle, s'était peu étendue dans la Campine, où l'on ne propagea alors cette culture que par la transplantation, et que ce ne fut que sous l'administration d'Adrien Gys ou de son temps qu'on fit un premier essai pour la reproduction du sapin par le semis, essai qui a été si fertile en résultats que les sapinières couvrent actuellement une grande partie des terrains, anciennement vagues, de la Campine?

Inutile alors de lire *gesaegt* au lieu de *gesaeyt* sur la pierre tumulaire de l'église de Vosselaer, ainsi que quelques personnes prétendent devoir le faire; et de supposer que les arbres cherchés à Breda étaient propres, à l'exclusion de ceux de même essence croissant dans les environs, à être sciés et employés aux charpentes, et destinés aux réparations du château: ce qui est peu vraisemblable, puisque l'on n'avait encore pu expérimenter les qualités plus ou moins favorables aux constructions de quelque importance et d'une durée en harmonie avec celle que l'on devait attacher à l'existence d'un manoir seigneurial. — Aussi ne lit-on pas dans les comptes cités que l'on a transporté de Breda, des arbres coupés (afgekapt), mais bien arbres déplantés (utgedaen); une autre circonstance encore fait supposer que ces arbres étaient destinés à la transplantation : en même temps et avec eux on transportait une charge de framboisiers et autres arbustes. [2]

[1] Pag. 64 et 92.

[2] Voici les termes des articles du compte tels qu'ils sont rapportés dans l'exposé administratif :

Item gegeven in februarii 1658 aen vyf karren gecregen tot Ginneken, tot het halen van maste boomen *utgedaen* liggende toen ter tyd in het mast bosch de somme van dertich guldens.

In de selve maent nog betaelt aen twee karren mastboomen ende eene karre framboisen, ende ander plantsoen afgesonden door ordre van hare voors. hoocheit by Jan Schuermans de som van achtien guldens.

Ajoutons à cela que la lune de février est généralement mise à profit par les agronomes pour la plantation des arbres et arbustes.

Le texte même de l'inscription funéraire nous fournit une nouvelle observation en ce sens.

Pour indiquer que ce fut Gys qui le premier scia du bois de sapin provenant de la forêt de Grootenhout, on se serait exprimé dans les termes suivants : *die den eersten masten boom* VAN HET *grootenhouts bos gesaegd heeft*, et non IN HET *grootenhouts bos*, le lieu étant indifférent pour l'opération du sciage. Ajoutons enfin que c'est plutôt que le sciage, le repeuplement et la plantation des arbres qui rentrent dans les attributions d'un régisseur (*boshuër*).

Empreintes de deux sceaux du cabinet d'antiquités appartenant à Monsieur Van Genechten, président du tribunal de première instance à Turnhout.





Inscriptions :

·S· propozisse mor.... aliū monasterii i her̄etals.

·S· p̄orissē (*priorissæ*) mōr.... aliū monastēii ī hēntals.

Ces sceaux sont donc ceux de la prieure du couvent de St-Jean, situé près de la ville d'Herenthals ; GRAMAYE, *Antverpia* pag. 30, vol. II, édition in-fol. de 1708, en parle en ces termes... « Herenthalium porta superior

spectabat hierocomium cum ædicula sancti Joannis. » — (P. 121 éd. in-4° de 1610.)

Du Cange, dans son *Glossaire* au mot « hierocomium » dit : « in Actis sanctorum, februarii. » Tom. II p. 539 « male progerontocomium » (hospice de vieillards) ; mais à la page citée on trouve en note : « Hierocomia quasi iste curantur qui sacro morbo *Ιερῷ νοσῳ* laborant. » — Cette maladie éruptive était connue sous le nom de feu de St.-Antoine ;

Dans le passage de Gramaye, cité ci-dessus, il faut entendre par « hierocomium, » *Léproserie* — ainsi que le prouve la déclaration faite le 12 mars 1787. En exécution de l'ordonnance du 20 juin 1787, où il est porté sous la désignation suivante : « Godtshuys van St.-Jan ten Lazarye te Herenthals » comme ayant un revenu de 380 fl. 12 s. l. La première colonne du tableau porte cette mention : « Men weet van geen titel en men mynt gefondeerd te zyn door de stad, » Arch. de l'État, Chambres des comptes, supp. 634 (n° 136 du registre).

Les sceaux prouvent que cette Léproserie était desservie autrefois par des religieuses, sous la direction d'une prieure.

FAMILLE
DE
LE BIDART DE THUMAIDE
ET LE CHEVALIER
ALPHONSE-FERDINAND DE LE BIDART DE THUMAIDE.

PUBLICISTE, LITTÉRATEUR, MINÉRALOGISTE, NUMISMATE; DOCTEUR EN DROIT; PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SALUBRITÉ PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE LIÉGE; CONSEILLER PROVINCIAL DU HAINAUT; COLONEL EN CHEF DES QUATRE LÉGIONS DE LA GARDE CIVIQUE DE LIÉGE; MEMBRE DE LA PLUPART DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'EUROPE; COMMANDEUR, OFFICIER ET CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES; CONSEILLER DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE DEPUIS SA FONDATION. [1]

PAR

E. DE GLATIGNY.

La famille de Le Bidart de Thumaide est originaire de France, où elle était déjà reconnue comme noble au quatorzième siècle. La branche aînée portait le titre de comte, et la branche cadette celui de chevalier, comme dans la plupart des maisons titrées.

Le chef de la branche cadette, chevalier André de Le Bidart de Thumaide, quitta la France en 1531 et alla se fixer en Belgique par suite de son mariage avec Mlle Barbe de Brumagne. Ses descendants ont continué à habiter la Belgique.

Cette famille porte pour ARMOIRIES : — *d'argent à la fasce d'azur, chargée de deux sautoirs d'or, accompagnée en pointe d'un chaudron de*

[1] L'Académie — ayant décidé de publier dans ses Annales les notices généalogiques et biographiques qui lui parviendront concernant ses membres effectifs, correspondants ou honoraires — a reçu avec intérêt cette notice sur M. le chevalier Alphonse-Ferdinand de Le Bidart de Thumaide, l'un des hommes les plus honorables de Belgique, dans lequel l'Académie a eu occasion de reconnaître un savant distingué et un beau caractère.
(Note du Conseil d'administration de l'Académie.)

sable doublé d'or, l'écu timbré d'une couronne de comte ; CIMIER : *deux demi-vols contournés, chargés de la fasce de l'écu, celui à dextre d'azur et celui à senestre d'or;* SUPPORTS : *deux lions au naturel, lampassés de gueules, la tête contournée, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.*

Nous allons faire connaître sa filiation en Belgique, puisée dans les documents les plus authentiques.

I. Le chevalier André de Le Bidart de Thumaide avait épousé, en 1531, Barbe de Brumagne, dont il eut : 1° Nicolas de Le Bidart, qui suit; 2° Thomas de Le Bidart; 3° Jeanne, épouse de Guillaume de Baré de Comogne, l'un des bisaïeuls de Martin de Chaumont, marquis de la Galaisière; et 4° Marie, épouse de Côme de Nuremberg, trisaïeul maternel de Henri-Joseph de Ponty, gentilhomme des États de Namur, créé baron en 1750.

La famille de Brumagne portait : — *d'or en pointe, à la hure de sanglier de sable, et d'azur en tête, à deux fleurs de lys d'or.*

II. Le chevalier Nicolas de Le Bidart de Thumaide épousa Marie de La Vallée, qui portait : — *d'or à la fasce de gueules, chargée de deux fleurs de lys d'argent.* — Ils laissèrent trois enfants : 1° André de Le Bidart, qui suit; 2° Marguerite, qui épousa Antoine de Nassogne; et 3° Barbe, qui épousa Jean de Guérin.

III. Le chevalier André de Le Bidart de Thumaide épousa Barbe de La Roche, qui portait : — *l'écu écartelé en croix; 1er et 4e quartiers, de gueules à quatre losanges d'or l'un sur l'autre ; 2e et 3e, d'argent au lion marchant de gueules.* — Ils ne laissèrent qu'un fils, qui suit.

IV. Le chevalier Jacques de Le Bidart de Thumaide, né le 1er juillet 1623, épousa Marie de Closse, qui avait pour armoiries : — *d'azur à la fasce d'or, surmontée de deux fleurs de lys d'or, et, en pointe, une colombe aussi d'or.* — Ils eurent trois enfants : 1° Pierre de Le Bidart, qui fut abbé des monastères d'Hastière et de Waulsort, sous le nom de dom Lambert, il était né le 11 septembre 1653; 2° Jacques, qui suit; et 3° Barbe, qui épousa Jean du Ros, commissaire d'artillerie au service de Sa Majesté Très-Chrétienne.

V. Le chevalier Jacques de Le Bidart de Thumaide, né le 31 mai 1659, épousa Anne-Marie de Nélis, dont il laissa : 1° Jean-François, qui suit;

2° Marie-Dieudonnée, qui épousa Henri-Daniel de Sourdeval; et 3° Anne-Marie, qui épousa Ambroise de Lobbet, seigneur de Wanlin. Les armoiries de la famille de Nélis étaient : — *d'argent au chevron d'azur, accompagné en tête de deux hermines de sable, et en pointe d'une gerbe de blé de sinople.*

VI. Le chevalier Jean-François de Le Bidart de Thumaide, né en 1692, épousa le 28 juillet 1725, Marie-Catherine-Antoinette de Galiot de Genouilhac, d'une ancienne maison de France, qui portait : *d'azur parsemé de fleurs de lys d'or, et chargé d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules.* — Cette maison a produit : 1° Messire de Galiot de Genouilhac, seigneur de Brussac, grand-maître de l'artillerie du roi François Ier ; 2° Son Éminence Ptolémée de Galiot, cardinal-archevêque de Siprute ; et 3° Son Éminence Antoine-Marie de Galiot, cardinal-évêque de Pérouse. — Ils laissèrent de ce mariage : 1° Pierre-Jacques-François, qui suit ; 2° François ; et 3° Ernestine, morts tous deux en célibat.

VII. Le chevalier Pierre-Jacques-François de Le Bidart de Thumaide, né le 27 avril 1726, était conseiller d'État et conseiller de cour au service de Sa Majesté l'empereur d'Autriche. Il avait épousé, le 28 mai 1771, Marie-Anne-Josèphe-Dorothée du Pont de Hocquet, fille d'Alexis et de Marie-Anne-Josèphe de Bourgeois d'Aimeries. La famille du Pont de Hocquet, qui portait : — *d'argent à trois têtes de taureau de gueules,* était connue dans le Hainaut dès l'année 1461. Elle a fourni plusieurs bons officiers aux armées espagnoles, quatre échevins et un mayeur à la ville de Mons. L'un des ancêtres maternels, messire Louis de Bourgeois d'Aimeries, était un des seize principaux chevaliers de la suite de Charles-le-Téméraire. Le 2 mars 1476, il commandait l'aile gauche de l'armée de ce prince à la bataille de Granson contre les Suisses, et il y fut tué à la tête de ses troupes. Il n'y eut de ce mariage qu'un fils, qui suit.

VIII. Le chevalier François-Joseph de Le Bidart de Thumaide, né à Namur le 21 mai 1773, fut successivement président du canton de Quevaucamps, et membre du conseil général du département de Jemmapes sous l'Empire, chevalier de plusieurs ordres, membre de l'Ordre équestre, des États provinciaux du Hainaut, membre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas, décédé le 21 mars 1836. Il avait épousé, le 10 janvier 1800,

Julie-Françoise-Marie-Anne-Ghislaine, baronne de Stassart, vicomtesse de Noirmont, née à Malines le 23 juin 1772, décédée le 30 avril 1838, fille de Jacques-Joseph-Augustin, baron de Stassart, vicomte de Noirmont, conseiller au grand conseil de Malines, puis président au conseil de Namur, et de Barbe-Scholastique, baronne de Maillen. La famille de Stassart avait pour armoiries : — *d'or à une tête et col de taureau de sable, au chef d'or, chargé d'un aigle naissant de sable, langué de gueules.* — De ce mariage sont nés : 1° Virginie-Dorothée, née le 21 décembre 1800, mariée à Henri-Errembault du Maisnil ; 2° Alphonse-Ferdinand, qui suit ; 3° Clotilde-Charlotte-Joséphine-Ghislaine, née le 28 août 1807, mariée à Jean-François-Joseph-Édouard, baron de Spandl de Lherse ; 4° Léocadie-Henriette-Ghislaine, née le 15 octobre 1808, épouse de Victor-Albert de Pierpont de Wanlin.

IX. Le chevalier *Alphonse-Ferdinand* de LE BIDART DE THUMAIDE, né à Namur le 9 octobre 1805, Publiciste, — Littérateur, — Minéralogiste et Numismate, — Docteur en droit, — Président du Conseil de Salubrité publique de la province de Liége, — Conseiller provincial du Hainaut, — Colonel en chef des quatre Légions de la Garde civique de Liége, — Membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe, — Commandeur, Officier et Chevalier de plusieurs ordres, est marié, depuis le 1er octobre 1840, à *Adrienne-Marguerite-Eugénie* DUMONT DE ROUSSEAU, issue d'une ancienne famille patricienne de Liége, qui porte : — d'*azur au chef d'or, et à un brochet d'argent placé en fasce,* — dont plusieurs ancêtres ont occupé des charges élevées sous les princes de Liége. (Voir le *Recueil héraldique* de Loyens ; Liége 1720.)

Deux enfants sont nés de ce mariage : 1° Alice-Joséphine-Julie de Le Bidart de Thumaide, née à Liége le 21 février 1844 ; 2° Arthur-Gustave-Alphonse, qui suit :

X. Le chevalier Arthur-Gustave-Alphonse de Le Bidart de Thumaide, né à Liége le 4 octobre 1847 [1].

[1] Il résulte d'un acte authentique du 11 février 1786, que toutes les pièces relatives à cette généalogie ont été vérifiées et approuvées par MM. C. Beydaels de Zittaert, conseiller et premier roi d'armes de S. M. l'Empereur d'Autriche ; de Hesdin, roi d'armes pour la province de Namur, et G. A. Labina de Baussen, dit Labiniau, roi d'armes de

Le chevalier *Alphonse-Ferdinand* de Le Bidart de Thumaide, chef actuel de la branche cadette, commença de bonne heure ses études, et, au sortir de l'École Militaire, il fut nommé officier au 7e régiment de hussards. Mais, à cette époque, rien ne faisait présager le moindre avancement dans cette carrière; il résolut de la quitter et de finir ses études à l'Université de Liége, afin d'entrer dans la magistrature, où plusieurs de ses ancêtres avaient occupé de hautes fonctions.

Reçu docteur en droit, avec grande distinction, le 20 février 1829, — avocat à la Cour supérieure de justice de Liége, le 2 mars suivant; il fut nommé premier substitut-procureur du roi de première classe à Liége, le 4 octobre 1832. Les études militaires que M. de Le Bidart avait faites, le mirent à même de rendre d'autres services. Il fut successivement: — officier dans la garde communale de Liége; — colonel de la légion du sud de la garde urbaine de la même ville; — adjudant-général chef d'état-major de ladite garde; puis, colonel de la 4e légion de la garde civique; — et enfin, le 18 mars 1848, il fut nommé colonel en chef des quatre légions de la garde civique de Liége, ainsi que des corps spéciaux de cavalerie, d'artillerie et des chasseurs-éclaireurs. Dans ces divers grades, il a rendu des services dévoués, désintéressés, constatés par les déclarations de ses chefs et des principales autorités de la ville. Le commandant-général de la garde urbaine liégeoise les reconnaissait (à la date du 1er mars 1831), dans les termes suivants :

« 1° D'abord chef de poste à la caserne des Écoliers, il repoussa de nombreuses tentatives de pillage, sut conserver le matériel immense que l'artillerie hollandaise

Flandre. A la suite de cette vérification, un diplôme de reconnaissance d'ancienne noblesse fut octroyé par l'Empereur Joseph II, le 3 avril 1786. Les anciennes armoiries y sont peintes et décrites, telles qu'elles ont toujours existé dans la famille, depuis le quatorzième siècle. L'on y fait mention « des dignités distinguées dont cette famille a été » revêtu dans l'état ecclésiastique, ainsi que des emplois et charges honorables qu'elle » a occupés tant dans le civil que dans le militaire. » Cette généalogie produite de nouveau, en 1816, au Conseil suprême de noblesse du royaume des Pays-Bas, a été vérifiée et approuvée par ce Conseil et déposée dans ses archives, ainsi que cela est attesté par une lettre officielle de M. C. Chais, son secrétaire. C'est alors que le chevalier François-Joseph de Le Bidart de Thumaide fut nommé membre de l'Ordre Equestre, par diplôme du 26 avril 1816 (n° 135).

péril l'œuvre de 1830, en rendit compte à M. Piercot, bourgmestre de la ville de Liège, qui lui répondit :

« Liège, le 22 avril 1848.

» Monsieur le Colonel en chef,

» J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois, par laquelle vous me rendez compte des résultats des opérations auxquelles vous avez dû vous livrer pour parvenir à réorganiser la garde civique.

» Je suis heureux, monsieur le Colonel, de pouvoir vous exprimer combien ces résultats me semblent satisfaisants, grâce au zèle et au dévouement que vous avez apportés dans la tâche difficile qui vous a été confiée, et que vous avez acceptée avec un si louable empressement. »

M. le chevalier de Le Bidart de Thumaide, qui s'est fait un nom dans les sciences, possède une fort belle bibliothèque, une collection de médailles très-intéressantes et un cabinet de minéralogie très-complet. Il a consacré ses veilles et son expérience à la production d'ouvrages estimés. Il est auteur des publications suivantes :

1° *Dissertation sur les traités publics, les alliances et les traités de paix* (1 vol. in-4°, 1829).

2° *Des vices de la législation pénale belge* (1 vol. in-8°, 1842); ouvrage couronné par la SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

3° *Réforme de la procédure criminelle et correctionnelle en Belgique* (1 vol. in-8°, 1843); ouvrage couronné par la même compagnie savante.

— LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA PAIX UNIVERSELLE, dont le siége est à Londres, a décerné deux médailles à l'auteur de ces deux ouvrages pour les adoucissements qu'il propose aux peines, et pour ses modifications aux formes de la procédure.

4° *Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge* (1 vol. in-8°, 1844); ouvrage couronné par le CERCLE MÉDICO-CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE DE LIÈGE.

5° *Précis de l'histoire de la pharmacie* (1 vol. in-8°, 1845).

6° *Annales historiques et généalogiques des familles belges* qui ont rendu

des services à l'Empire d'Autriche jusqu'à la révolution brabançonne (2 vol. in-8°, 1848).

7° *Mes impressions de voyage*, sous le rapport des sciences naturelles (2 vol. in-8°, 1850); ouvrage couronné par l'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES NATURELLES D'ESPAGNE.

8° *Rapport sur les travaux de la* SOCIÉTÉ D'EMULATION DE LIÈGE, de 1842 à 1850 (1 vol. in-8°, 1851).

9° *Mélanges de Littérature et d'Histoire* (2 vol. in-8°, 1854).

Ces divers ouvrages ont valu à leur auteur plusieurs médailles académiques, et son affiliation à la plupart des compagnies savantes des diverses contrées de l'Europe. L'énumération de ces titres serait si étendue, que sa longueur même est un obstacle à cette curieuse citation. M. le chevalier de Le Bidart de Thumaide est président du Conseil de salubrité publique de la province de Liège; conseiller et membre d'un grand nombre d'académies, conseiller provincial du Hainaut.

Ses services lui ont mérité des distinctions honorifiques. Il est commandeur de première classe de l'Ordre de Saint-Georges de Naples; — commandeur de l'Ordre chapitral d'ancienne noblesse des Quatre-Empereurs d'Allemagne; — officier de l'Ordre du Lion-de-Zaehringen de Bade et de l'Ordre du Mérite du Lion-de-Holstein; — chevalier des Ordres de Léopold de Belgique et du Sauveur de Grèce; décoré de la médaille d'or de première classe pour actes de courage, pour avoir, au péril de ses jours, sauvé la vie à plusieurs personnes dans un violent incendie.

Par lettres patentes du 26 décembre 1840, le souverain Pontife lui a conféré le titre de comte, transmissible à tous ses descendants.

M. le chevalier de Le Bidart de Thumaide, par application de la loi du 27 mai 1856, relative aux citoyens qui ont pris part aux combats de 1830, compte actuellement (en 1858), blessures et campagnes comprises, quarante années de bons et loyaux services rendus à sa patrie.

La famille de Le Bidart de Thumaide est alliée aux familles suivantes :

De Brumagne, — de La Roche, — de Nélis, — de Galiot de Genouilhac, — de Bourgeois d'Aimeries, — de La Forge, — de Zomberg de Ciply, — de la Vallée, — baron de Stassart de Noirmont, — Marquis de Maillen

d'Ohey, — *baron du Fontbarré de Fumal*, — *de Pierpont de Wallin*, — *baron de Spandl de Lherse*, — *Errembault du Maisnil*, — *vicomte de Baré de Comogne*, — *chevalier du Cléty de Witterzée*, — *marquis de Colins de Quéverchin*, — *chevalier de Chaudelot*, — *baron de Carlier d'Yves*, — *comte de Colins de Tarsienne*, — *comte de Villégas de Saint-Pierre*, — *baron de Woelmont de Brumagne*, — *de Cartier de Marchiennes*, — *baron de Ponty*, — *baron de Pitteurs de Budingen*, — *baron de Bernard de Faucon-val*, — *baron de Woelmont d'Hambraine*, etc., etc.

MON SÉJOUR A FLORENCE.

SOUVENIRS HISTORIQUES

PAR

CH. J. VAN DEN NEST, prêtre,

Conseiller de l'Académie.

(*Suite, voir page 240, XVe volume.*)

Jeudi 19 Mars.

Si parmi les cités les plus belles de l'Italie, la ville de Florence se distingue par le luxe de ses églises et de ses chapelles dont quelques-unes ont déjà fait l'objet de notre admiration, elle l'emporte encore sur ses nobles rivales par la somptuosité de ses palais dont toutes les salles du *Palazzo Vecchio* nous ont déjà laissé entrevoir la prodigieuse magnificence. Au nombre de ces monuments qui environnent, de tant d'éclat, le renom artistique de cette grande et remarquable cité, apparaît l'immense palais *Pitti* dans toute la majesté de sa construction gigantesque, dans tout le prestige de sa royale splendeur. Érigé en 1440 sur les plans du fameux architecte Brunelleschi et aux frais du riche négociant florentin Luca Pitti, il dut, aux vicissitudes mêmes que subit la fortune de son opulent propriétaire, de parvenir à un degré d'extension et de faste qui l'a rendu un des plus superbes palais et des plus riches musées de l'Italie. En effet, Luca Pitti, fougueux adversaire des Médicis à qui ses trésors portaient ombrage et dont il jalousait à son tour le pouvoir, s'était mis à la tête d'un parti anarchique et avait tramé le renver-

sement de la famille princière qui était devenue le seul obstacle à ses projets d'usurpation. Justement alarmés des tentatives révolutionnaires d'un pareil conspiré, les Médicis ne se firent pas faute de mettre en œuvre tout ce qui pût les déjouer et s'y prirent avec tant d'habileté et de persistance, que le conspirateur ne tarda pas à tomber entre leurs mains. On devine les suites de ce revirement. Le palais Pitti devint la propriété des Médicis et reçut bientôt de tels embellissements qu'il ne fut pas jugé indigne de servir désormais de lieu de séjour aux Grands-Ducs de la Toscane.

L'extérieur de ce palais révèle une nudité de structure qui, jointe à l'aspect massif de la construction, donne à tout l'édifice cet air majestueux et grave, bien supérieur au charme d'une architecture légère et pittoresque. La partie de la façade qui s'étend du rez-de-chaussée jusqu'au premier étage, se présente surtout sous ce dehors lourd et gigantesque qui caractérise les proportions générales du monument. De longues lignes raides et uniformes, des couches de pierres granitiques superposées avec une symétrie désagréable et pesante, absence du pittoresque, tendance vers le colossal — tel est l'aspect que présente le soubassement sur lequel s'asseient les deux étages de l'édifice. La construction de ceux-ci, quelque massive qu'elle soit, déroge cependant à la lourdeur un peu informe du socle sur lequel ils se dressent avec une majesté qui ne manque pas d'élégance. Quant à ces étages, la façade en est percée par une série inposante et large de vingt-trois fenêtres cintrées qui, à l'égal des autres parties de l'édifice, manquent, elles aussi, de toute espèce d'ornement. Elles ouvrent nues, tristes et solitaires sur un large balcon qui domine la place et n'est peut-être beau que parce que le grand Pie VII, ceint de la tiare, y donna un jour sa bénédiction à la population florentine prosternée sur la place.

La cour intérieure de ce palais est magnifique et d'une ordonnance qu'on peut considérer comme étant un des meilleurs projets que Brunelleschi ait jamais réalisés. De chaque côté de l'enceinte se déroule une galerie à colonnades érigée dans un style imposant et tout-à-fait conforme à celui des bâtiments auxquels elle se relie. En face de l'entrée principale qui, comme nous l'avons dit, s'ouvre au milieu de l'édifice, s'élève une terrasse gracieuse servant, en quelque sorte, de piédestal à une superbe statue qui représente Moïse et que le ciseau d'un artiste célèbre tailla dans

le porphyre. On y voit encore le simulacre parfaitement bien imité d'une pittoresque caverne, du fait erocailleux de laquelle jaillit une fontaine dont les eaux transparentes, retombant en cascade, lavent le flanc de rochers aussi artistement sculptés que s'ils fussent une sauvage et poétique production de la nature.

La collection des tableaux que renferme ce palais est une des plus belles qui existe et étale, le long d'une série de quatorze salles vastes et splendides, ce que la peinture a produit de plus sublime dans toutes les écoles, aux plus brillantes époques de leur existence. On n'y rencontre donc que des noms qui, à l'égal de celui de Rubens, de Raphaël, de Michel-Ange, de Carrachio, du Titien, sont environnés de tout l'éclat d'une gloire incontestée et l'on n'y admire ces maîtres que dans leurs chefs-d'œuvre les plus vénérés. Le nombre de ces productions d'élite s'y élève à cinq-cents. Une soixantaine en furent dirigées sur Paris à l'époque de la révolution de 1789 et reintégrées, en 1815, dans les galeries du palais florentin qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Dans la grand'salle du rez-de-chaussée on remarque des fresques d'une exécution aussi grandiose que l'ordonnance même de la somptueuse enceinte où elles se trouvent placées. Elles représentent les principaux événements de la vie de Lorenzo di Medicis et sont dues au pinceau de San Giovanni, peintre renommé du XVIIe siècle. Une salle attenante renferme des statues modernes qui témoignent de beaucoup de mérite et prouvent que la sculpture italienne a repris, depuis l'apparition de Canova, la voie aux saines traditions que le contagieux exemple de Bernini lui avait fait jadis quitter.

Un escalier, d'une grande beauté, mène le visiteur au premier étage où se trouve la célèbre galerie de tableaux dont nous venons de parler. Sur des tables en mosaïque d'immense valeur, sont déposées des listes imprimées énonçant la nomenclature des tableaux exposés et des artistes, au pinceau desquels l'exécution en est due.

Il nous fut donné de visiter plusieurs fois ce magnifique musée. Néanmoins on comprend qu'il doit nous être impossible de fournir au lecteur une description détaillée des sublimités que nous fûmes à même d'y admirer, et qu'il nous faut nous borner à ne faire mention que des toiles les plus belles et qui nous ont spécialement impressionnés. Nous

citerons donc en première ligne : l'*Assomption de la sainte Vierge*, par Andrea del Sarto, œuvre éminent qui se distingue par la rare énergie de l'expression et qui soutient noblement le renom de son auteur, le plus grand peintre de l'École florentine et le plus habile coloriste qui ait manié le pinceau, depuis la Renaissance; — *Une marine* de Salvator Rosa, passant, à juste titre, pour une des meilleurs toiles de cet artiste, amateur passionné de la peinture aux effets lugubres et sauvages; — *La sainte Vierge avec l'Enfant Jésus assis sur ses genoux et saint Jean qui se trouve à ses côtés*, par Raphaël, œuvre capitale dont il serait inutile d'exposer les mérites après les mille imitations qui en ont été faites de toutes les manières; — *Le Pape Léon X ayant à ses côtés deux cardinaux*, autre chef-d'œuvre de Raphaël qui ne le cède en rien au précédent, pour la perfection du coloris et la rare pureté du dessin.

Au nombre des portraits célèbres que peignit le Titien et que possède ce musée, se distingue surtout celui du cardinal Hippolyte de Médicis. Cette toile révèle une connaissance si profonde du clair-obscur et de la distribution des lumières, qu'elle passe, avec raison, pour une des meilleures qu'ait produites ce grand peintre. En dehors de ces ouvrages, on y admire encore : un tableau de Carlo Dolci, représentant *le Sauveur au jardin des olives* et qui a fait le renom de cet illustre artiste. C'est en effet une production de maître qui brille surtout par la fraîcheur du coloris et par la rare délicatesse des nuances; — *La sainte Vierge assise sur un trône et environnée de saints* ainsi qu'un tableau représentant *saint Marc* — deux ouvrages qui sont regardés pour être les plus beaux qu'ait produits le pinceau si distingué de Fra Bartolommeo, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ils se caractérisent, en effet, par une grande noblesse de style, par l'éclat du coloris, l'élégance des draperies et une habileté consommée dans la distribution des groupes; — *Le martyre de saint Agathe* par Sebastiano del Piombo, production grandiose illustrée par l'admiration que Michel-Ange lui avait vouée; — *l'Hospitalité de saint Julien* de Cristoforo Allori, tableau saisissant qui porte ce cachet de perfection que l'on retrouve d'ailleurs sur tous les ouvrages de ce grand artiste, malgré le fâcheux travers qu'il avait de gâter souvent ce qu'il produisait de mieux par des tentatives d'améliorations inopportunes et des retouches hors de saison; —

Judith abattant la tête d'Holoferne, tableau superbe où le même maître semble s'être surpassé. Cette toile confirme, sous tous les rapports, la haute idée que la postérité s'est formée du talent de cet artiste de génie qui passe, avec raison, pour un des plus grands peintres de son époque. Il possède en effet une science profonde du clair-obscur dont il emploie les teintes, sans jamais tomber dans l'exagération tout en restant vigoureux et vrai. Ensuite, il a à lui son coloris qui, pour l'énergie des contrastes, n'est peut-être comparable qu'à celui de Rembrandt; — *Saint Pierre marchant sur les flots*, par Cigoli, œuvre éminent qui nous montre le talent expressif de cet artiste sous une phase nouvelle; — *Moïse sauvé*, toile de Giorgio Barbarelli où l'on retrouve ce coloris fort et brillant qu'il a su mettre en vigueur dans l'école vénitienne et dont son illustre élève, Sebastiano del Piombo s'est servi avec un si éclatant succès. — *La Madeleine* de Dominicino; — L'*Adam et Ève pleurant la mort d'Abel*, du Titien; — l'*Immaculée Conception* de Luca Giordano; — *Une Sainte Famille* de Bronzino sont des toiles qui révèlent une supériorité réelle et qui valent aux maîtres qui les ont peintes un titre de plus à la vénération de la postérité.

Quelque remarquables que soient cependant ces productions, l'éclat en est éclipsé par le fameux tableau de Michel-Ange qui représente les *trois Parques* et qu'on estime être le chef-d'œuvre le plus médité et le plus réussi de ce génie transcendant. Rien en effet ne saurait donner une idée de l'audace de dessin et de la force d'expression qui caractérisent cette toile, exécutée d'ailleurs avec un fini parfait. Il est certain que des qualités si éminentes et qui ne sont telles que parce que, visant à des contrastes suprêmes, elles produisent des effets techniques que nul ou peu d'autres ont réussi à obtenir — il est certain, disons-nous, que ces qualités n'engendreront pas de production faite pour charmer la foule et pour être d'un bien agréable aspect. Aussi, les *trois Parques* de Buonarotti ne sont pas une œuvre du genre de celles qui captivent les regards et qui excitent, du premier coup d'œil, l'admiration du spectateur. Elle a cela de commun avec les ouvrages des esprits supérieurs qui rompent avec les traditions existantes et qui, armés de leurs études, de leur méditation, de leur pensée profonde, se fraient des voies nouvelles, à la conquête d'idées ou de choses qui étaient echappées jusqu'alors à des investigations vulgaires.

Les résultats de leurs travaux ne sont pas toujours compris et, dans l'infériorité où l'on se trouve vis-à-vis de leur grandeur, on se méprend souvent sur la valeur réelle de leur intelligence et on confond leurs qualités et leurs défauts. Sans appliquer cette observation au pied de la lettre à l'œuvre de Michel-Ange, nous en concluons que la critique s'est trompée en y trouvant des sujets à reproche là où, à tout bien prendre, il ne fallait qu'admirer.

Mentionnons encore les portraits de Paul Véronese, de Tintoretti, de Guido Reni, ouvrages éminents bien dignes de perpétuer la gloire des maîtres illustres au pinceau desquels ils sont dûs.

L'École flamande y est représentée par les plus brillantes productions de ses plus célèbres artistes. C'est assez dire qu'elle l'est d'une manière admirable et qu'en rivalisant, dans ce riche musée, avec ses nobles émules, les chances de la lutte ne tournent pas toujours à l'avantage de ceux-ci. En effet, nous le répétons, on y retrouve Rubens, Van Dyck, Jordaens, Van Huysum, Rembrânt, Ruysdael, Backhuyzen, Frans Franck, Breugel, Susterman et tant d'autres artistes de premier ordre, dans ce qu'ils ont peint de plus beau, de plus parfait. Parmi les œuvres éminentes dont se compose cette superbe collection, nous citerons : Deux portraits par Antoine Van Dyck représentant, l'un, le *Cardinal Bentivoglio* — l'autre le *roi d'Angleterre Charles* Ir et son épouse *Henriette de France ;* — deux toiles figurant la *Sainte Famille;* un tableau représentant les *suites de la guerre* par Rubens, ainsi qu'un autre chef-d'œuvre du prince de l'École flamande où il a esquissé son portrait et celui de son frère Philippe, de Hugues de Groot et de notre fameux philologue Juste Lipse. Quant aux autres toiles, dignes des maîtres renommés qui en sont les auteurs, elles ont toujours concouru avec les œuvres des deux grands peintres que nous venons de citer, à assurer à cette brillante collection une supériorité qui, jusqu'à ce jour, ne s'est pas démentie.

La journée touchait à sa fin lorsque nous quittâmes ces riches galeries, émerveillés de la beauté exceptionnelle des œuvres d'art que nous y avions passés en revue, et fatigués de l'attention constante que l'analyse consciencieuse nous en avait coûtée. Nous crûmes donc devoir interrompre, pour ce jour là, nos investigations studieuses à l'intérieur de cet admirable

palais et nous nous résolûmes à profiter pour le lendemain de l'autorisation que nous avions reçue de visiter en détail les somptuosités artistiques qu'il nous restait à y admirer encore.

Vendredi, 20 Mars.

En dehors de sa magnifique galerie de tableaux, le palais Pitti possède une bibliothèque qui renferme 80,000 ouvrages imprimés et 1,500 manuscrits — vastes trésors de la science qui s'y étalent aux regards dans une suite de salles, toutes également spacieuses et admirablement décorées. Le luxe qui embellit l'intérieur de ces appartements immenses, quelque splendide qu'il soit, s'éclipse cependant devant la somptuosité des reliures qui ornent tous les livres de cette remarquable collection. Et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il en soit ainsi, puisque le Grand-Duc régnant Léopold II consacre annuellement, à l'entretien de la bibliothèque, la somme considérable de 24,000 francs.

Grâce à la permission spéciale qui nous en avait été donnée, nous fûmes à même de visiter cette collection dans toutes ses parties et de reconnaître ainsi toute la justesse des pompeux éloges qui nous en avaient été faits. Parmi les ouvrages imprimés, on y rencontre : des éditions de tous les classiques grecs et latins; — une collection complète des *Variorum* éditée en trois formats différents, ainsi qu'une autre édition du même ouvrage publiée *ad usum Delphini;* — la collection entière et intacte de tous les *Elzevirs* existants : ensemble bibliographique d'une rareté unique et d'une immense richesse; — tous les ouvrages publiés par les membres de la célèbre Académie *Della Crusca;* — un choix exquis et complet des éditions les plus remarquables de tout ce qu'il s'est jamais publié de livres sur la topographie de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique; — une série innombrable d'œuvres précieuses tant au point de vue de leur importance technique qu'à celui de leur exécution matérielle et traitant, dans la plupart des langues connues, de tout ce qui fait l'objet de la science humaine. Nous y avons admiré aussi une foule d'ouvrages qui, écrits dans l'idiome italien, datent tous du XVe siècle et forment un ensemble d'une considérable

valeur. Parmi ces antiques éditions il s'en trouve dont il n'existe qu'un seul exemplaire et qui, comme produits typographiques, se distinguent par la beauté hors-ligne de leur exécution vraiment monumentale.

Au nombre des manuscrits qui tous sont écrits en italien et possèdent une importance archéologique irrécusable, nous avons remarqué : Un petit livret en parchemin, composé de cent et une pages, qui a appartenu à Torquato Tasso et dont le chantre de la *Gerusalemme liberata* a paru se servir jadis comme d'un memorandum où il annotait ses inspirations et ses vers. Nous l'avons feuilleté et nous avons trouvé bien authentiquement écrites de sa main, quelques pièces de poésie, des stances, des quatrains, des sonnets. Toutes ces compositions portent les traces d'un travail soigné et consciencieux, à en juger par les innombrables ratures qu'on y remarque et qui tourmentent les phrases au point de les rendre illisibles à l'œil le mieux exercé. Tel sonnet de l'illustre poëte s'y trouve recopié jusqu'à trois fois ; tel autre, parlant sur le même sujet, a été travaillé de quatre manières différentes ; — les manuscrits de Marchiavel qui y sont déposés dans six boîtes confectionnées en forme d'in-folios. Ces documents se composent du texte manuscrit de ses ouvrages, de sa correspondance intime, de ses rédactions diplomatiques ; — quinze volumes in folio renfermant, outre les manuscrits de Galilée, la collection, certes, fort intéressante de tout ce qu'il s'est jamais publié, pendant la vie de ce grand homme, d'écrits hostiles à ses systêmes — écrits dont la plupart portent en marge des notes justificatives tracées de sa main. Toutes les rédactions de Galilée sont faites avec beaucoup d'aisance et ne sont pas dépourvues de style. La lettre coulée en est claire, limpide, de facile lecture, et elle contraste singulièrement avec l'aspect presque indéchiffrable de l'écriture grêle et menue de Marchiavel et des manuscrites de Torquato, dont la lettre massive et d'ailleurs bien formée s'embrouille dans les variantes ou disparaît sous les ratures ; — deux lettres de Lorenzo di Medicis, les œuvres de Benvenuto Cellini, et un roman du moyen-âge, écrit en prose italienne et illustré sur chacune de ses pages, de fort beaux dessins faits à la plume En dehors de ces manuscrits précieux, cette riche collection renferme une foule d'autres documents de la plus haute importance provenant des archives de l'ancienne république florentine.

Après avoir visité cette remarquable bibliothèque, nous fûmes introduits dans le musée des ciselures — vastes salles d'exposition éblouissantes d'or, d'argent, de pierreries, où le génie combiné de Benvenuto Cellini, de Jean de Bologne et de leurs plus illustres élèves a opéré des prodiges. Parmi les objets d'art précieux qui s'y trouvent étalés, nous avons admiré : Un grand plat d'argent et une aiguière du même métal, ciselés par Cellini et représentant *l'Enlèvement de Proserpine ;* — une *statue de Saint Jean*, exécutée en or massif par Giovanni di Bologna ; — *cinquante-quatre plats* en vermeil ornés de ciselures et de bas-reliefs, et confectionnés par Benvenuto Cellini et ses élèves ; — *quatre bocaux en or* incrustés en émail et montés en pierreries : travail admirable de délicatesse et de goût que le ciseleur précité exécuta par ordre de Cosme Ir ; — des *calices*, des *crucifix*, des *ostensoirs*, datant du treizième, du quatorzième et du quinzième siècle ; — un *calvaire* en bronze représentant le crucifiement du Sauveur, chef-d'œuvre du ciseau de Jean de Bologne qui s'y est surpassé en modelant la sublime figure de l'Homme-Dieu élevé sur la Croix ; — *un grand plat* en lapislazzuli aux rebords ornés de perles fines ; — une *érection en croix*, chef-d'œuvre de statuaire à proportions réduites, dont il nous est impossible de décrire les admirables détails. Le Sauveur, la sainte Vierge et saint Jean y sont représentés par des statuettes en porphyre. Au pied du Calvaire, le ciseau du sculpteur a évoqué les différents épisodes de la Passion en figurines taillées dans le corail avec une perfection étonnante. Toutes ces images sont rehaussées de topazes, d'agathes, de jaspe égyptien, des perles les plus fines, des pierres les plus précieuses. Au milieu de la pièce se dresse une statuette, représentant la Mère aux sept douleurs. Cette figure, sculptée dans le corail, est d'un travail incroyable de délicatesse et de fini ; — *l'Enfant Jésus*, taillé en marbre calcédonien et reposant dans une crêche sculptée en cristal de roche ; — une collection de *deux cent soixante-dix médailles* sur lesquelles sont peints en miniature les portraits de tous les membres de la famille des Médicis et des grands hommes qui en furent les contemporains ; — un groupe composé d'une statuette en marbre blanc représentant *saint Sébastien* lié à un arbre sculpté dans le corail : superbe production due au ciseau de Michel-Ange qui nous y révèle une nouvelle

aptitude de son universel génie; — deux *vases* en argent, à décors ciselés, représentant la puissance de l'empire autrichien et qui furent exécutés à Buda, en 1700.

Dans les dépendances du palais Pitti se trouve un jardin qu'on connaît à Florence sous la dénomination de *Boboli*, et qui, à des jours déterminés, y est ouvert au public. Ce beau parc présente des endroits de promenade fort agréables et l'arrangement en fait honneur à l'habileté de l'architecte Buontalenti sur les dessins duquel il fut disposé et embelli. Les perspectives y sont en effet ménagées d'une manière très pittoresques et l'artiste a tiré un parti très-sage des ondulations qu'y présente le terrain, pour rompre l'uniformité des alignements et pour faire surgir, dans les profondeurs des taillis, les charmantes surprises de la décoration agreste. Mais ce qui ajoute surtout aux attraits de cette pittoresque enceinte, c'est la présence des citronniers, des cèdres, des lauriers, de cette végétation qui ne s'acclimate que sous le ciel des contrées méridionales et dont le feuillage toujours vert a le doux privilège d'évoquer les charmes de l'été dans la morne tristesse de la saison des frimats. De distance en distance, l'œil du promeneur voit surgir dans les massifs touffus des ornements de sculpture du meilleur effet. Les statues qui s'y trouvent datent d'une époque où l'art était en décadence et, si elles ne proclament pas hautement les mérites des artistes qui en furent les auteurs, elles concourent du moins, d'une manière satisfaisante, à embellir ce séjour champêtre où leur seul aspect fait naître la grâce et la variété. Parmi ces statues, il y en a cependant au sujet desquelles nous ferons nos réserves et qui, en contribuant à l'ornementation du jardin, le font d'une manière grandiose et digne de l'art dont elles sont les chefs-d'œuvre. Ces statues sont : Un *Neptune* surgissant au milieu d'un bassin, par Naceroni; — *Apollon* et *Cêres*, par Bardinelli; — un groupe colossal de Jean de Bologne représentant le *Gange*, le *Nil*, et l'*Euphrate* et réputé un des plus beaux ouvrages de ce grand et fécond artiste — ainsi que les deux *statues* que Michel-Ange avait sculptées pour le tombeau du Pape Jules II et dont nous avons déjà parlé.

Des hauteurs de ce jardin le spectateur jouit d'un beau coup-d'œil. Enfouie dans la plaine, au milieu de ses bocages et de ses vergers, entourée de sa chaîne de montagnes aux flancs arrondis et boisés, la ville de

Florence est là, étendant au loin les charmes de son panorama et fesant détacher les faîtes de ses églises et de ses palais sur le bleu si pur de l'Italie. Au pied de la colline, l'*Arno* déroule ses ondes qui, en serpentant vers le fond du paysage, vont se perdre dans les forêts lointaines, pendant que le palais Pitti se dressant dans le voisinage apparaît, au milieu de cette sollitude, dans toute la majesté de son aspect austère et de sa gigantesque grandeur.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET

DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

L'empereur du Brésil, le roi de Bavière et le grand-duc de Hesse — auxquels l'Académie continue à faire hommage de ses travaux, — la remercient de ses dernières publications, que ces souverains ont daigné agréer avec beaucoup de bienveillance.

— MM. Huytens et le professeur Ed. Maertens, nommés récemment membres effectifs, remercient l'Académie pour leur admission.

— MM. de Assas et de Goicoechea, de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, remercient pour leur admission comme membres correspondants.

— L'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique adresse à l'Académie son programme de concours pour 1860.

— La société royale d'horticulture des Pays-Bas fait parvenir son programme de sa vingtième exposition, qui aura lieu à Rotterdam du 13 au 16 avril 1860.

— La société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments invite l'Académie d'assister au congrès archéologique — 26e session — qu'elle tiendra à Strasbourg, le 22 août 1859.

— M. le comte de Kerckhove, président de l'Académie, annonce la mort de l'illustre prince de Metternich, membre honoraire, décédé le 11 juin dernier à son hôtel à Vienne.

Voici quelques détails biographiques sur cet homme si justement célèbre:

Le prince Clément-Winceslas-Lothaire de Metternich-Winnebourg, duc de Portella, comte de Koeningswart, etc., etc., grand d'Espagne de première classe, conseiller intime actuel et chambellan, était né le 15 mai 1775, à Coblentz. Sa famille était originaire du bord du Rhin, dans le pays de Juliers. Le père du prince, comte Georges de Metternich, était né à Coblentz, en 1746. Il fut longtemps envoyé extraordinaire près les cours électorales du Rhin, fut nommé commissaire pour le couronnement de l'empereur Léopold II, en 1790; en 1791, il devint ministre dirigeant dans les Pays-Bas, sous le duc Albert de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Christine. Au congrès de Rastadt, il était le principal commissaire autrichien, et en 1810, il remplaça momentanément son fils comme ministre des affaires étrangères d'Autriche. Il mourut le 11 août 1848.

Le prince Clément entra, à l'âge de 15 ans, à l'université de Strasbourg, dirigée alors par le célèbre publiciste de Kock. Il se trouva sur les bancs de l'université avec un jeune homme devenu depuis célèbre, Benjamin Constant. Une certaine intimité unit les deux jeunes élèves. Après avoir achevé ses études, le comte, devenu prince de Metternich, entra à 21 ans dans la diplomatie comme secrétaire au congrès de Rastadt; il accompagna ensuite le comte de Stadion dans ses missions à Berlin et en Russie et fut nommé en 1806 ambassadeur à Paris; il eut de grands succès dans le monde par ses manières élégantes, ses immenses connaissances, son esprit vif et délicat, sa parole facile. Il était bien vu à la cour des Tuileries.

La guerre déclarée par l'Autriche à la Bavière lorsque Napoléon était occupé de l'expédition d'Espagne changea contre lui les dispositions de Bonaparte. M. de Metternich reçut l'ordre de quitter la France. Un capitaine de gendarmerie accompagna la chaise de poste de l'ambassadeur jusqu'à la frontière. Après la bataille de Wagram, le comte de Stadion, qui jusqu'alors avait dirigé les affaires sous l'influence du système anglais, dut se retirer du cabinet. L'empereur François le remplaça au poste de ministre des affaires étrangères par le comte de Metternich, qui fut envoyé comme plénipotentiaire ainsi que le comte de Bubna, partisan de la paix, auprès de Napoléon. Le résultat des conférences fut le traité de Vienne de 1809. M. de Metternich prit, à la suite de ce traité, le titre de chancelier d'état et la direction des affaires étrangères.

L'union — malheureuse sous plus d'un rapport — de l'archiduchesse Marie Louise avec Napoléon fut préparée et accomplie par les soins du prince de Metternich. Après la campagne de Russie et les batailles de Lutzen et de Bautzen, M. de Metternich se présenta comme médiateur armé et prépara l'armistice de Plesswitz définitivement réglé à Neumark. Il se rendit à Dresde auprès de Napoléon pour répondre aux ouvertures qui avaient été faites à l'Autriche. Là eut lieu la célèbre entrevue si connue dans le monde. Après l'insuccès des conférences de Prague, M. de Metternich annonça que l'Autriche s'unissait à la coalition. Au congrès de Vienne, en 1814, M. de Metternich exerça une influence marquée. Il avait alors 41 ans. Depuis cette époque jusqu'en 1848, M. de Metternich dirigea exclusivement la politique de l'Autriche.

En 1848 il quitta Vienne lors de l'insurrection et se réfugia en Angleterre, qu'il quitta bientôt après pour Bruxelles, où il passa quelques mois; il occupait l'hôtel de M. de Bériot, rue de l'Observatoire, à St-Josse-ten-Noode. Pendant le ministère du prince de Schwartzenberg, le prince de Metternich retourna en Autriche, où il a continuellement résidé jusqu'à sa mort. Il s'était marié en 1795 à la princesse de Kaunitz, qu'il perdit en 1825; il épousa, en 1827, la jeune comtesse de Beilstein, qui mourut en 1829. En 1830 il se remaria à la comtesse de Zichy-Ferraris, qui mourut en 1854. Il laisse trois fils et quatre filles. Le prince Richard, fils aîné du deuxième lit, après avoir été secrétaire de légation, est aujourd'hui envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les cours de Saxe royale et ducale.

M. de Metternich a été comblé de dignités et de faveurs par les souverains. Affable dans la vie privée, il aimait à se reposer des fatigues de son vaste ministère dans des conversations qui étaient encore des études, parce qu'il écoutait; il était avide de tout connaître, de tout savoir et de tout lire. Quand le chancelier avait devant lui un esprit médiocre, sa conversation se transformait en plaisanteries, en calembours, en mystifications; il excellait surtout dans l'art de donner le change sur ses projets réels. En face d'une habileté aussi haute que la sienne, il se tenait sur ses gardes, échangeait sa supériorité.

Il est resté ministre tout-puissant pendant trente-neuf ans. Il était un

des plus grands diplomates du siècle et un savant distingué. L'Académie impériale des sciences de Vienne et plusieurs autres compagnies scientifiques le comptaient parmi leurs membres.

— L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1. De la Société Archéologique de l'Orléanais, les nos 31 et 32 de son *Bulletin*. — Année 1858.

2. De la Société scientifique et littéraire du Limbourg, la 1ere livraison du tome IV de son *Bulletin*.

3. De l'Académie royale de Médecine de Belgique, les nos 8 et 9 du tome II de son *Bulletin*.

4. De la direction du journal Belge de l'Architecture, la 2e livraison de la 8e année.

5. De M. l'Abbé Corblet, membre correspondant à Amiens, les nos 6 et 7 — juin et juillet 1859 — de sa *Revue de l'art chrétien*.

6. Du même une Notice intitulée : *A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen-âge.* — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*. —

7. De la Rédaction du journal de l'Imprimerie et de la librairie en Belgique, les nos 4 et 5 de 1859.

8. De la Société des arts et sciences du Brabant septentrional, ses *Mémoires* de l'année 1858.

9. De MM. H. Q. Janssen et J. H. Van Dale, membres correspondants, les 1e, 2e, 3e et 4e livraisons de 1858 de leur recueil intitulé : *Bydragen voor de oudheidkunde en geschiedenis*, etc.

10. De la Société archéologique de Namur, la 1e livraison du tome VI de ses *Annales*.

11. De la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, le cahier de juillet 1859 de son *Journal*.

12. De la Société historique de la Basse-Bavière, les 1e et 2e livraisons du VIe volume de ses *Mémoires*.

13. De l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, les nos 5 et 6 du Tome 7 de 1859 de ses *Bulletins*.

14. De la Société impériale archéologique du midi de la France, la 5e livraison du Tome VII de ses *Mémoires*.

15. De M. le chevalier du Vivier de Streel, curé de St-Jean à Liége, membre correspondant, sa brochure intitulée : *Quelques données antiques sur le quartier de l'Ile de la ville de Liége*.

16. De M. le docteur Janssen, conservateur du musée d'antiquités de Leyde, membre correspondant, deux Notices en Hollandais, l'une *sur les inscriptions étrusques*, et l'autre *sur la collection d'autographes de feu Henri Cannegieter*.

17. De M. le président de l'Académie, *la carte du théâtre de la guerre d'Italie*.

18. De M. J. Van der Maelen, une Notice intitulée : *Essai sur les armoiries des souverains et États de l'Europe*, expliquées par les traditions légendaires et historiques. — Extrait d'un recueil périodique.

19. Du bibliophile belge, le 3e cahier — juillet 1859 — de son *Bulletin*.

20. Du R. Père Terwecoren, plusieurs nouvelles livraisons de son recueil intitulé : *Collection de précis historiques*.

21. De M. Angillis, pharmacien à Ypres, sa *Dissertation sur le sang de bœuf*.

22. Du même, son *Mémoire sur les fleurs du Brayera Anthelmintica*.

23. Du comité flamand de France, le no 15 — mai et juin 1859 — de son *Bulletin*.

24. De la direction du recueil intitulé : *thc Atlantis,* publié par des membres de l'université d'Irlande, le no IV. — Juillet 1859.

25. L'Académie reçoit les quatre premières feuilles du tome Ie du *Bulletin* de la société paléontologique de Belgique, fondée à Anvers, le 1er mai 1858, et qui, établie sous la direction d'hommes de mérite et remplis de zèle, ne peut manquer d'atteindre son noble but. Cette nouvelle compagnie savante a pour président M. le docteur A. Uytterhoeven, chirurgien en chef de l'hôpital civil d'Anvers, et pour secrétaire M. E. de Wael.

SUITE AU TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

CONTENU AU TOME XVe DES ANNALES.

Membre effectif :

MAERTENS (ÉDOUARD), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, etc.

Membre correspondant :

BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (JAQUES), président de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur, membre de la société des antiquaires du Nord, d'archéologie d'Angleterre, de numismatique de Londres, de géologie de Vienne (Autriche) et des georgofiles de Florence, etc.



DE L'INFLUENCE DE LA RELIGION

SUR

L'EMPLOI DES MAINS,

PAR

P. LANSENS,

Membre correspondant de l'Académie.

» La religion des anciens Gaulois est la partie
» de notre histoire la plus ignorée et peut-être
» la plus importante et la plus curieuse. »

LE R. P. DOM***, *Religieux Bénédictin de la congrégation de St-Maur.*

Pendant que les hommes étaient encore dans les langes de la barbarie, ils reconnaissaient déjà l'existence d'un Être invisible, immense et créateur de l'univers, qui n'est susceptible d'aucune figure et qui ne peut être enfermé dans aucun lieu. Ils tombèrent à genoux et adorèrent partout ce grand Être. Or, ce culte rendu à l'Être créateur et conservateur de toutes choses, était trop sublime, trop abstrait pour faire naître une idée de la divinité dans la faible conception des masses. Les plus ingénieux voulant rendre leur sublime doctrine plus intuitive personnifièrent symboliquement cet Être; ils Lui prêtèrent différents attributs qu'ils représentèrent aussi allégoriquement aux sens, et qui devenaient ainsi les objets d'un culte public. Ceux qui le dirigeaient, fixèrent certains dogmes et une morale en action en rapport avec eux. Ces différentes divinités eurent bientôt des prêtres, qui leur offrirent des sacrifices et qui furent les dépositaires de la doctrine. Ils faisaient une théologie, où ils distinguèrent les actions des hommes en bonnes ou mauvaises. Dès lors il n'y avait plus d'œuvres indifférentes; pas même la main qui doit agir pour faire les actions. Les

docteurs de cette morale païenne avaient de bonne heure indiqué le côté de dignité de l'homme, et la main dont les sacrificateurs devaient se servir dans l'exercice de leurs fonctions religieuses. La théologie des adorateurs des mythes scandinaves avait adopté la main *gauche* pour faire les offrandes et agir dans les sacrifices; c'était la main de dignité, la seule propre à faire une œuvre méritoire devant les divinités adorées. L'emploi de cette main entra avec la civilisation religieuse dans la vie civile.

La connaissance des dogmes de nos ancêtres, les objets de leur culte, la nature de leurs offrandes, les circonstances des sacrifices, les descriptions des cérémonies religieuses, leurs superstitions, les mœurs et les usages de ces générations passées ne sont certainement pas sans intérêt pour nous.

Toutefois nos savants négligent un peu la recherche de cette antiquité morale, dont on retrouve encore des débris mutilés dans les mœurs du bas peuple. Ils préfèrent se livrer avec zèle et ardeur à la recherche des antiquités physiques qui frappent les sens; les uns se plaisent à faire la description de nos anciens édifices publics : tels que les basiliques et les hôtels de ville; d'autres publient des chartes de franchises de nos communes; d'autres encore s'occupent de l'explication des pierres tumulaires et à fouiller les tumulus, tant romains que germaniques dans le but d'y trouver des antiquités, dignes d'occuper leur sagace connaissance; d'autres enfin recherchent avec grande avidité d'anciennes médailles. Certes, tous ces savants laborieux paient un gros tribut à l'histoire générale du pays : car tous ces restes précieux sont aussi des témoins irrécusables du sentiment religieux, du génie, de la civilisation et de la richesse de nos ancêtres. Malgré toutes leurs investigations, des monuments immatériels assez majestueux échappent à la vue pénétrante de ces écrivains. Cependant le temps avec son marteau destructeur les frappe à coups redoublés, et encore quelques coups ils pourront disparaître à jamais!

Inquiété des menaces de l'inexorable temps, nous avons nous-mêmes sauvé quelques fragments des monuments moraux de sa faulx. Nous nous proposons maintenant de percer le voile qui couvre l'origine de l'antique usage de nous servir de la main *droite,* dans nos actions pieuses et dans celles de la vie civile. Mais avant de démontrer et de développer cette antiquité, nous croyons agir rationnellement en faisant voir que les idolâtres, nos ancêtres,

se servaient dans toutes les circonstances solennelles de la main *gauche*.

Voilà ce que nous tâcherons de démontrer par les anciennes *sagas*, qui font la description des sacrifices ; par les solennités religieuses ; par la pratique de la médecine, exercée par les prêtres et par les devins, ainsi que par des statues. Le développement de cette démonstration fera la première partie de cet écrit.

I.

L'EMPLOI DE LA MAIN GAUCHE.

L'on sait que les anciens habitants d'une grande région de l'Europe, adoraient autrefois *Odin* ou *Esus*. Ces deux divinités imaginées leur tenaient lieu de Mither ou Mithras, [1] divinité des orientaux, que les disciples de Zoroastre [2] considéraient comme le créateur et le conservateur de toutes choses. Les Perses le tenaient pour le dieu suprême qui commande à un grand nombre de Mythes inférieurs.

Le soleil était son emblême et le feu son image. Le caillou et le briquet étaient aussi déifiés, parce qu'ils servent à se procurer du feu.

Ce culte, tel qu'il était en Orient, ne resta pas toujours dans son unité primitive ; en émigrant, il se partagea bientôt en plusieurs branches dont les rits étaient différents, et dont les idoles, objets d'adoration, avaient

[1] *Mithri* ou *Mithir* est un mot persan qui veut dire dans l'antique langue des Perses, *Roi de toutes choses* (SALIGER, *Emendat. Temp.*, lib. 6, pag. 588) *Invictus* est un *épithitum* qu'on lui attribuait.

[2] ARISTOTE fait dériver ce nom de *Zôros*, pur, et de *Astron*, astre. D'autres donnent à ce nom la signifiation *d'astre vivant*. Il obtint ce nom, parce que ses sectateurs le crurent enlevé tout vivant au ciel, et mis au rang des dieux. Une tradition assez singulière sur ce patriarche des magiciens semblerait assigner une antiquité très-reculée à la découverte de l'électricité. Zoroastre était, dit-on, fort adonné à la contemplation des astres, dont la magie lui avait appris à faire jaillir des étincelles. Enfin une de ces étincelles, dirigée par le démon tomba sur lui et le consuma. On sait que des savants modernes ont eu le même sort, sans que le diable s'en soit mêlé.

d'autres dénominations; mais le fond restait le même : les mythes scandinaves, que les Belges septentrionaux adoraient et les idoles des Druides, adorateurs d'Esus, restaient absolument sur le même piédestal. Le principe de l'un et de l'autre culte était le calorique, représenté par le soleil,[1] qui anime les trois règnes de la nature. Cet astre était adoré par les Scandinaves sous le nom d'*Odin* (**Wodan**), l'un de leurs rois, qu'ils représentèrent aux sens par un guerrier couronné. On lui avait donné la terre, sous la dénomination de *Frigga*, pour épouse. De cette union allégorique naît le fluide électrique, que l'on avait personnifié par une idole nommée *Thor ;* divinité qu'on faisait présider aux orages et diriger le tonnerre [2]. Ce mythe avait un marteau (**Miölner**), comme emblême de sa puissance.

Voilà la sainte trilogie du culte d'*Odin*, introduit en Belgique par des colons saxons, teutons et scandinaves [3]. Ces divinités en enfantèrent un grand nombre d'autres et établirent ainsi le polythéïsme en cette contrée.

Odin et les divinités lui subordonnées étaient adorés dans des vastes forêts *in castum nemus*, dit Tacite, lieux appelés dans la langue de nos ancêtres **Paro** ou **Bearno**. Là, ils avaient des sanctuaires **Wihhus** d'une forme ronde, ombragés de quelques gros chênes (**Lund**), arbres consacrés à *Odin*. Ce lieu sacré était dans un cercle ceint d'un large fossé ou d'une haie vive. Dans ce lieu, spécialement dédié à l'une ou l'autre divinité, était, du côté de l'est, un autel. Cet autel était de pierre, soit carré parfait, soit carré long, sur lequel les symboles de la divinité qu'on y adorait étaient grossièrement gravés. Il était creux par en haut pour recevoir le sang des victimes. Assez près de l'autel se trouvait une lampe, image du soleil, des briquets et des cailloux [4], une table

[1] Quelques savants prétendent que le soleil a été adoré dans une grande partie de l'Europe. Ils fondent leur opinion sur la racine qui se trouve dans le mot qui exprime la même idée dans les langues des régions où cet astre aurait été un objet de culte.

En effet, la racine du mot soleil se montre en latin dans le mot *sol;* en allemand, en hollandais et en flamand dans celui de *zon;* l'astre du jour s'appelle en danois *sole* ou *soele;* en pollonais *slonce;* en dalmatien et bohémien *slunce.*

[2] Le tonnerre s'appelle encore en langue suédoise **Thordon**.

[3] Voir ma *Colonisation des Flandres,* publiée dans les Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique (1836.)

[4] Les adorateurs d'*Odin* et d'*Esus* entretenaient un feu éternel (Perpetui ignes) dans leurs sanctuaires, (POLY, *Hist. solin.*, cap. 22).

pour déposer les offrandes, *l'acerra* contenant toutes sortes d'aromates, les instruments servant à égorger les victimes (*secespita*) et un chaudron qui contenait l'eau lustrale, avec laquelle on aspergeait ceux qui prirent part aux sacrifices. On employa ensuite ce vase sacré pour faire bouillir une partie des victimes. Les offrandes consistaient ordinairement en des chevaux, du bétail (**Fä**), des gâteaux, des boissons, mais surtout de l'hydromel [1].

Les sacrifices des païens, nos ancêtres, étaient de trois sortes; savoir : 1° pour rendre grâce aux immortels pour des bienfaits reçus; 2° les expiatoires, et 3° pour demander quelques faveurs à *Odin* ou à d'autres divinités. Il y avait dans l'enceinte sacrée vers l'Occident des bancs circulaires destinés à ceux qui venaient faire des offrandes, ou simplement pour assister aux sacrifices [2].

Les hommes y étaient séparés des femmes : les premiers se trouvaient, comme les plus dignes, du côté *gauche* de l'idole représentée sur l'autel, et le beau sexe occupa le côté *droit* du **Wihhus**.

Le sacrificateur (**Pluastrari**,) les victimaires (**Blodman**) et les autres personnes consacrées au service des immortels, ainsi que le peuple assistant aux sacrifices devaient avoir la figure tournée vers l'est. Cette position était prescrite par la liturgie du culte d'*Odin* [3], parce que, ainsi placé, on avait devant soi le soleil levant, considéré comme étant l'unité à laquelle toutes les autres divinités se rapportaient [4], et la main *gauche* indiquait le point septentrional ou le pole arctique, que les idolâtres vénéraient beaucoup; parce qu'il paraît toujours aux habitants de notre zone [5]. Les astronomes ou devins soutenaient qu'ils devaient se placer de cette manière pour prendre les augures [6] et agir de la main *gauche*.

Placé avec la figure vers l'est, ou le point où le soleil paraît se lever, la main *gauche* indiquait la patrie d'*Odin*, qui était en très-grande vénération

[1] *La saga d'Ynglinga*, C. 41.

[2] HEIMSKRINGLA, C. 16 et 17.

[3] HEIMSKRINGLA, C. 16 et 17.

[4] *Saga de Gunnlang Ormstunga.*

[5] *Denis d'Halic*, l. 2, C. 2.

[6] *Læva prospera estimantur, quoniam læva parte mundi ortus est.* PLIN. l. 2, C. 54. VARRON, CICÉRON, FESTUS et plusieurs autres anciens disent la même chose.

parmi ses adorateurs. Cette main indicatrice de la contrée de prédilection, de terre prétendue sainte, était la main de dignité, la seule dont on pût se servir pour déposer les offrandes, pour égorger les victimes dans les sacrifices, ainsi que dans les sciences prétendues divines et dans toutes les œuvres qui se rapportaient au culte rendu aux divinités scandinaves [1].

Quand le moment solennel de faire un sacrifice annuel ou circonstanciel était venu, le sacrificateur, vêtu de sa longue robe blanche, rayée de pourpre, de sorte que les raies allaient successivement de part et d'autre [2]; les devins et aruspices, à peu près dans le même costume; les victimaires et ses aides, nus au-dessus de la ceinture, ainsi que les vierges au bouclier, consacrées à *Odin* (**Sköldmör**) [3] parées de leur robe de fête, parurent à l'autel. Les couteaux, les cuillères et tous les ustensiles de sacrifice brillent aux yeux, on dépose les offrandes sur le trépied, les victimes sont emmenées; les chevaux hennissent, les taureaux beuglent, les vaches mugissent et les agneaux bêlent; ces cris, tantôt alternatifs, tantôt mêlés, font retentir le **Wihhus**.

Pendant que ce bruit se fait entendre au loin, le sacrificateur asperge le peuple, qui reste tout armé [4] sur les bancs qui lui sont destinés. L'officiant de retour devant l'autel fait un tour à *gauche*, ainsi que les autres personnes consacrées au service des dieux, pour montrer leur immense puissance. Ensuite il murmure une courte prière pour invoquer *Odin* ou une autre divinité. Le peuple est revêtu de son meilleur *Mastruca* [5], dans un recueillement pieux, il fait aussi un tour également à *gauche* [6]: après cet acte de dévotion, les uns suivent de leurs yeux les actions du prêtre et des devins; les autres regardent les victimes avec compassion et d'autres encore désirent le commencement du banquet saint.

Cette invocation terminée, le victimaire se saisit des instruments sacrés

[1] TACITE (6).

[2] *In modum organi utrinque descrescentibus virgulis purpureis. Schol.* JUVENA.

[3] Ces vierges ne pouvaient se marier; il était dangereux de les aimer ou d'en être aimé. (Voyez les *Chants sur Sigur et Brynhild.*)

[4] MELA, l. 3.

[5] *Vestis germana ex pelliculis ferarum : qui ea induuntur quasi in ferarum habitum transformantur.* (Orig. l. 19. C. 23).

[6] LUCAIN dit explicitement : *Et vos barbaricos ritus moremque sinistrum, etc.*

et il frappe les innocentes victimes; le sang en coule en ruisselant dans le bassin de l'autel; les devins observent l'écoulement du sang et les mouvements des victimes égorgées, et ils en tirent des augures.

Lorsque le victimaire et ses aides ont respectueusement démembré les victimes, le sacrificateur asperge de leur sang les figures des idoles et tout le peuple [1]. Ensuite le prêtre officiant, précédé de devins et de bardes qui entonnent des cantiques pour chanter l'immense puissance d'*Odin*, va asperger les murs extérieurs du **Wihhus** du sang des victimes immolées [2]. Le peuple sort confusément du temple pour le suivre dans cet acte de religion. On commence cette procession à *gauche*, et de cette manière on a pendant toute la tournée, la route que le soleil paraît parcourir à sa main *gauche*, considérée comme la plus digne.

Pendant que ce cortège religieux avance lentement, les cuisiniers attachés au service du **Wihhus** font bouillir une partie de la chair des victimes [3]. L'odeur sortant du chaudron saint se répand au loin, caresse les organes de l'odorat et fait naître l'appétit. Quand la procession est rentrée dans le temple, le prêtre officiant mêle un peu de sang des victimes dans la boisson destinée pour le banquet saint [4]; il la bénit, ainsi que les autres mêts, avec le marteau de *Thor;* car il était sévèrement défendu de toucher à rien avant que cette grande action fût accomplie [5]. Cette bénédiction étant faite, le peuple se dispose pour le banquet saint, sur des bancs qui sont à l'entour des murs, le sacrificateur sert des gâteaux et du bouilli qui viennent d'être touchés du marteau saint, sous l'invocation d'*Odin* [6]; les cornes se remplissent de la boisson sainte; la première est vidée avec grand respect à l'honneur d'*Odin* (**Othinsfull**), pour le bonheur du pays; la seconde est bue à l'honneur de *Thor* et de *Frigga* (**Thorsfull**), pour la paix et la fertilité de la contrée, et enfin, on boit une troisième corne pour obtenir la valeur des héros qui ont sacrifié leur vie pour le

[1] GEYER. *Histoire de Suède*, page 47. [2] GEYER. *Histoire de Suède*, page 47. [3] HÉROD. 4. 61. [4] GR. 22.

[5] HEIMKRINGLA. *La saga de Hänkan-le-Bon*, C. 16 et 17. [6] GR. 22. Les adorateurs d'*Odin* buvaient dans des cornes. Voir, à ce sujet, VORMIUS, *in disquis. de aureo Cornu.* et TH. BARTHOLINUS *de unicornu*, cap. 13. En outre, du même auteur, *Ant. Dan.* l. 1. c. 8. p. 126.

bonheur du pays (**Bragafull**,)[1]. Il arriva quelquefois que des bardes chantèrent alors les vertus des héros.

Le repas saint étant terminé tout le monde quitte le **Wihhus**, après avoir fait une génuflexion du génou *gauche* devant l'autel teint du sang des victimes.

Dans les années de grande sécheresse ou de grande pluie, ces idolâtres sacrifièrent quelquefois une truie en pleine campagne, et firent ensuite avec les images de leurs idoles couvertes de linges blancs, qui voltigeaient au gré du vent [2], des processions dans le sens du cours du soleil autour de leurs terres pour les rendre fertiles.

Les adorateurs d'*Odin* aimaient beaucoup les tours religieux des champs, ils en firent souvent mais le plus pompeux était la procession faite à l'honneur de la déesse Hertha, regardée comme la terre mère [3], qui, selon leur croyance, s'intéresse dans les affaires des mortels et se plait en conséquence de faire son séjour avec eux.

Tacite a fait une description d'une promenade de l'idole de cette déesse : « *Hertha*, est représentée sous la figure d'un char couvert (*vehiculum veste* » *contectum)*, que l'on conservait avec vénération dans un bois sacré *(castum* » *nemus)* [4]; la divinité qui préside à la fertilisation de la terre, et à ce titre

[1] *Les adorateurs d'Odin avaient une grande vénération pour les nombres 3 et 6; ils y voyaient quelque chose de divin.* (PLIN. lib. 16, C. 44.)

Le nombre 3 n'a pas encore tout à fait perdu son antique vénération. Les adjudications des immeubles se font encore dans la partie teutonique de la Belgique en disant : *een werf* (une fois), *ander werf* (deuxième fois), *derde werf* (troisième fois). Dès que le notaire a prononcé *derde werf* et frappé avec un petit marteau, avec un bâton ou avec une clef, la vente est symboliquement conclue et l'adjudication est irrévocable. La même formalité a lieu pour la vente des meubles. Les engagements des baux des terres et des maisons sont aussi synallagmatiquement pour 3, 6 ou 9 ans. Les escamoteurs qu'on trouve dans nos fêtes et kermesses, vil reste de devins de l'idolâtrie, font encore leurs tours d'adresse avec leur baguette magique sur le *commando* d'*un*, *deux*, *trois*.

[2] *Quia hæc Gallorum rusticis consuetudo, simulacra demonum candido tecta velamine, misera per agros suos circumferre demensa* (Sulpicii severi vit S. Martini c. 9.)

[3] *Hertum, id est, terram matrem colunt, eamque intervenire rebus hominum, invehi populis arbitrantur.* TACIT.

[4] *De* NEMUS, *forêt sacrée, est dérivé le nom de* NIMIDIÆ, *cérémonies que les païens célébraient dans l'intérieur des bois. Le concile convoqué, en 743, à Leptines (Leptinæ) par Carloman, fils aîné de Charles-Martel et présidé par St-Boniface, défendit les* NIMIDIÆ. *Leptimes ou Lestines, maintenant Estines, était un palais des rois d'Austrasie, situé sur la chaussée romaine, qui conduisait de Bavai à Maestricht.*

» honorée de tous les cultivateurs, prenait quelquefois plaisirs à faire une
» sortie par forme de récréation.

« Dès que cette divinité bienfaisante eut manifesté ce désir au prêtre, » son gardien et interprête de sa volonté, il en fit part au peuple. Cette » bonne nouvelle causa une allégresse générale dans toute la contrée.

« L'heureux moment du départ de l'idole étant arrivé, les génisses, » bêtes favorites de cette divinité [1], étaient attelées, le convoi saint » entouré des affidés se mettait lentement en marche. Une affluence de » monde, accourue de tous côtés, attendait avec impatience l'apparition de » l'idole à l'entrée du bois sacré. Enfin l'auguste char paraît, passe » majestueusement à travers les adorateurs de la protectice de l'agriculture, » qui font, en signe de vénération, un geste de la main *gauche*. Cependant » les génisses avancent à pas lents et une foule compacte suit à distance » le convoi divin. Dans tous les lieux que la divinité daigne visiter, » tout est fêtes et réjouissances; on met bas les armes et on les enferme. » Le terme de la promenade de cette idole était une pièce d'eau que ses » prêtres lui avait consacrée. Quand elle y est arrivée, ses ministres l'y » plongent et y jettent des offrandes d'or et d'argent. Pendant que les » serviteurs d'*Hertha* accomplissent cet acte de religion, les génisses » broutent l'herbe verdoyante, lèvent de temps en temps la tête et font » entendre des mugissements au loin, et les assistants forment des vœux » pour obtenir de la divinité qu'ils adorent une bonne récolte. Cette » cérémonie terminée, on ramène l'idole dans le bois sacré, on la replace » solennellement sur son autel, on conduit les génisses dans leur magni- » fique étable, les prêtres se régalent ensuite de ce que leur cuisine peut » fournir de plus exquis, les cultivateurs pleins d'une sainte émotion, » s'acheminent vers leurs chaumières, attendant religieusement le fruit » de leur dévotion, en désirant le retour de la promenade de leur » protectrice [2].

[1] *La vache était consacrée à la déesse Hertha. Ces quadrupèdes recevaient en plusieurs contrées des honneurs divins. Le culte des vaches est resté longtemps debout en Suède ; le principal objet de culte du roi Eisten ou Östen, fils de Heräld Hildestond, qui vivait au VIIIe siècle, était une vache, dont les mugissements avaient inspiré la terreur à ses ennemis.* (GEYER. *Hist. de Suède*, p. 47.)

[2] TACIT. *De mor. Germ.* —

La lune comme miroir du soleil, recevait aussi un culte tout spécial des anciens Belges. C'était principalement la nouvelle lune qui était invoquée et adorée sous la figure de *Nehalennia*. Cette déesse était ordinairement représentée assise avec un panier *(Calathus)* plein de fruits dans son *bras gauche* et un chien à son côté droit. Les fruits étaient l'emblême de l'influence qu'on attribuait à la lumière de la lune croissante dans la maturation des fruits et des grains reproducteur du règne végétal. Les chiens étaient considérés comme les ministres de la déesse *Nehalennia;* ils réglaient et ordonnaient toutes choses sur la terre [1]. C'était le sixième jour de son croissant que toutes les cérémonies de son culte avaient lieu [2]. Les riches et surtout les navigateurs allaient alors déposer des offrandes sur l'autel de *Nehalennia,* les cultivateurs offraient des fruits de la terre et les pauvres, lorsqu'il voyaient pour la première fois la nouvelle lune, la saluaient par des gestes fréquents de la *main gauche*.

Les anciens Belges avaient fait choix de ce jour pour être le commencement de leurs mois, de leurs années et de leurs siècles [3]. Leur vénération était si grande pour le jour de la nouvelle lune qu'ils lui donnaient un nom qui signifiait en langue celtique qui guérit de *tous les maux* [4].

C'était ce jour-là que les anciens Belges tinrent sous un chêne, près de l'autel leurs assemblées; ils auguraient un bon succès de toutes affaires entamées alors.

Le culte que les Gaulois rendaient à *Esus* et aux divinités subordonnées, telles que *Camulus*, *Teranus* [5] et d'autres, était de la même essence que celui que le peuple scandinave rendait à *Odin ;* mais il différait dans quelques-uns de ses rites. Ils croyaient que le chêne était le père des hommes et le sanctuaire de la divinité suprême, qui se plaisait à y séjourner [6]. La vénération qu'ils avaient pour cette espèce d'arbres était

[1] *Porphyre prœp. Evang.* l. 5. c. 13.

[2] Sexta luna quæ nondum est sui dimidia. (PLIN. p. 288).

[3] Et ante omnia sexta luna, quæ principia mensium, annorumque his facit, et seculi post tricesimum annum, quia jam virium abunde habeat, etiamsi non sit dimidia. (TACITE, lib. 16, cap. ult.).

[4] Omnia sanantem appellantes suo vocabulo. (TACITE, lib. 16, cep. ult.)

[5] Ce nom dérive de TARAN qui en langue armorique veut dire tonner.

[6] *De Laudi stili.*

si grande qu'ils n'osaient les couper, ni s'en servir pour le feu, lors même qu'ils venaient de tomber par vieillesse [1]. C'était sous un chêne d'une grandeur démesurée, dont l'écorce était blanchie par des siècles d'existence, qu'on dressait un Dolmen [2] autel consacré à *Esus*. Ce sanctuaire était construit de manière que le sacrificateur avait le soleil levant en face, pendant qu'il exerçait ses saintes fonctions. Les assistants avaient également ce point du ciel devant eux. Ils se faisaient un devoir de *religion* de faire un *tour à gauche* pendant le sacrifice [3].

Les chênes ne restaient pas seuls les arbres favoris de cette divinité; mais les Gaulois accordèrent aussi les honneurs divins à d'autres espèces d'arbres, tels que le pin, l'aubépine [4] et les ronces. Le culte des arbres a longtemps bravé les rayons de l'Évangile, ce qui est prouvé par St-Martin, évêque de Tours [5], par le vingt-deuxième canon du concile de Tours, le troisième de celui d'Auxerre, le vingtième de celui de Nantes. St-Eloi, évêque de Noyon, St-Césaire et plusieurs autres auteurs, même après Charlemagne, parlent des arbres sacrés (*arbores sacrivos*).

Les Gaulois avaient également une grande vénération pour les lacs, les gouffres, les marais et d'autres pièces d'eau; parce qu'ils croyaient que des divinités y séjournaient [6]. Les Celtes rendaient aussi un culte à une autre divinité, nommé *Oesur*, à qui ils prêtaient à-peu-près les mêmes attributs qu'à *Esus*. Ce nom est très-significatif : *oes* ou *oed* signifie en langue celtique vie, vieillesse, siècle, et *ur*, pris pour *our*, qu'ils prononçaient *ur*, veut dire homme; ces mots réunis ont le sens de *homme des siècles* ou *l'éternel* [7].

[1] Le R. P. Dom*** *Religion des Gaulois*. T. 1, p. 278.

[2] Le *Dolmen* était la pierre sacrée de Druides. Ce mot répond à l'idée de *Petrus* des Hébreux (Voir Cambry, *Monuments celtiques*, pag. 356 et 357).

[3] *In adorando dexteram ad osculum referimus, totumque corpus circumagimus: quod in lævum fecisse Galliæ religiosus putant*. (Pline, l. 28, c. 2.)

[4] *L'aubépine était considérée comme le dieu Therme des Romains, parce qu'on plantait des haies de cet arbuste sur la séparation des propriétés.*

On allait appendre des vœux à cet arbre : inter sentes..... vota exsolvere. (Concile d'Auxerre et ann. Eccl. Franc. an 565 n° 41; au 686 n° 8.)

[5] Sulp. *Vita St-Martini*.

[6] Le P. Dom*** *Religion des Gaulois*, T. I, 23.

[7] L'*appellativum* Teutonique Arthur est composé de arth, dur et de ur homme. Ce nom signifie *homme dur, homme valeureux*.

Les ministres du redoutable *Esus* s'appelaient *Druides* [1] et leurs subordonnés *Vates*, *Eubages*, *Bardes* [2] et *Edituës*, ceux-ci étaient les gardiens des autels; leurs fonctions répondaient à celles de nos sacristains. Les Druides étaient des philosophes et les docteurs des Gaulois; ils enseignaient que le feu et l'eau absorberaient un jour toutes choses [3]; ils étaient les juges de la nation et usaient de l'excommunication contre les rebelles et interdisaient la communion de leurs mystères à ceux qui refusaient de se conformer à un jugement; c'était la peine la plus grave qu'ils pussent faire porter à un Gaulois [4]. Les Druides et les subordonnés dans le service d'*Esus* étaient couronnés de feuilles de chêne, habillés de robes blanches rayées de pourpre. Les vêtements d'étoffes blanches étaient défendus aux autres Gaulois; cependant il était permis aux nobles d'avoir des raies de pourpre sur leurs robes [5].

Il y avait aussi des druidesses ordonnées en trois classes : la première classe consistait en prêtresses, qui devaient garder une éternelle virginité; celles-ci réglaient les mystères et les sacrifices des divinités à leur guise, et elles jugeaient les différends qui survenaient entre des particuliers [6]. Ces fonctions élevées leur donnèrent un grand crédit : à ce point qu'on n'entreprenait rien de grand sans les consulter; elles prédisaient aussi l'avenir. Les druidesses du deuxième rang desservaient les autels, dont l'approche était défendue aux personnes qui n'étaient pas initiées aux mystères du culte d'*Esus*, elles devaient également se soumettre aux lois de continence; cependant, il leur était permis de se marier et de voir leurs

[1] Le mot *druide* dérive du mot Celtico-Britico *derwydd* dont le pluriel est *derwyddon*. *Derwydd* est composé du mot *derw*, chêne, et *de iz* ou *idi*, habitants. Par contraction et changement de lettres on en a fait *Druide*. Les Gaulois prononçaient en général les *dd* comme *z*; donc le mot druide, dans toute sa force, veut dire *habitant du chêne*.

[2] *Barde* vient du *gallois*, au pluriel *Bardoni*, qui veut dire chantre. La langue gauloise avait beaucoup de dérivés de ce mot : entre autres; *Bardonneg*, (dichtkunst); *Bardas*, histoire poétique; *Bardonath*, l'art d'écrire en vers, et d'autres. Les fonctions des *bardes* dans le culte d'*Esus* étaient de transmettre l'histoire de la nation à la génération future et la devination et tout ce qui s'y rapportait.

[3] STRABON, *ubi sup*.

[4] Le P. DOM*** *La Religion des Gaul.* T. I, p. 53.

[5] *Virgalis lucent sagulis* (VIRGIL. Æneï l. 8.)

[6] TACIT. l. 4, c. 61.

époux une seule fois par an. Enfin la troisième classe de druidesses devaient nettoyer les ustensiles destinés aux sacrifices et faire le gros ouvrage près des autels. Elles pouvaient se marier comme d'autres femmes.

Les offrandes des riches consistaient principalement en victimes humaines ou en or, qu'ils déposaient sur un trépied, placé près de l'autel et que les druides, sous l'invocation d'*Esus*, jetèrent ensuite dans des pièces d'eau sacrées [1]; en chevaux qu'on jeta dans des gouffres; la classe inférieure offrit les prémices des fruits et des pains [2]. Lorsque des vergobrets et des nobles, propriétaires d'esclaves, étaient atteints de quelque maladie dangereuse, ou qu'ils étaient dans le fort d'un combat, ils immolèrent sur le champ quelques-uns de leurs hommes, ou ils faisaient vœu d'en immoler ensuite [3]; ils avaient la ferme croyance que la vie de l'un sauve la vie de l'autre [4]. Dans le dernier cas les sacrifices humains étaient remis à un jour déterminé. Ils avaient alors lieu avec grande pompe, sous le chêne où les grands sacrifices du Gau se faisaient. Puisqu'il fallait être riche pour immoler des victimes humaines, les Gaulois de la basse classe allaient suspendre des vœux au chêne vénéré pour obtenir leur guérison d'*Esus*. Ces offrandes consistaient ordinairement dans la partie malade, gravée grossièrement sur du bois. On suspendait ces petites offres, sous l'invocation d'*Esus* ou de quelqu'autre divinité. Après avoir accompli cet acte de dévotion, on fit *trois*, *six* ou *neuf* fois de *gauche* le tour du chêne en murmurant une prière destinée à cette fin.

Le chêne était, chez les adorateurs d'*Esus*, en si haute vénération qu'ils tenaient tous ses produits pour des présents des cieux : les glands de l'yeuse, qui était spécialement consacré à cette divinité, étaient réputés un préservatif contre la peste; hommes, femmes et enfants en portaient avec grande dévotion sur eux. Les druides portaient, pendant l'exercice de leurs saintes fonctions, des couronnes des feuilles de cet arbre; mais ce qu'il y avait de plus précieux, de plus vénéré, de plus salutaire et de plus symbolique, parmi les productions du chêne, c'était le *gui* (*vicus*);

[1] DIODORE, de sicil. lib., pag. 212.
[2] DIODORE, de sicil., l. 5, pag. 212.
[3] CŒS., l. 6.
[4] PLUTAR. *De superst.*

parasite ou espèce de mousse très-rare, qui nait particulièrement sur les vieux chênes. Cette plante bienfaisante se nourrit de la sève des arbres où elle est attachée et se reproduit des baies muries dans le ventre d'un oiseau [1]. Les grives (*turdi*) et les pigeons ramiers, étant très-friands et avides de baies du *gui*, sont les ministres de la reproduction de cette plante salutaire, à laquelle les anciens Belges et Gaulois attribuaient une vertu extraordinaire et surnaturelle. Ces petites baies contiennent une matière glutineuse, qui a la qualité physique de pouvoir unir des objets de nature différente.

Quoiqu'on trouve quelquefois ces baies sur d'autres arbres, c'était le *gui* seul, qui croît sur les chênes, qui était réputé avoir les grandes vertus physiques et surnaturelles; parce qu'il avait été nourri par un arbre que le druidisme considérait comme divin. Mais, puisque cette plante mystique était très-rare, il fallait quelquefois chercher assez longtemps pour la trouver. [2] Cette tâche fut confiée à des initiés dans les mystères de la religion qui faisaient connaître leur trouvaille au sacrificateur. C'était le sixième jour de la lune du mois **Giuli** (Décembre) qui était destiné à cueillir le *gui*.

Dès que l'aurore borda ce jour l'orient de rouge, le signal de cette grande fête fut donné; les croyants en *Esus* se revêtent d'habits rayés de pourpre, prennent leurs armes et vont trouver le cortège saint, qui se met à l'heure fixée en marche. Les bardes et les devins marchent les premiers en chantant les louanges des immortels ; puis un héraut venait suivi de trois druides, portant les choses nécessaires pour un grand sacrifice. Enfin paraissait le chef des druides accompagné d'une foule compacte d'adorateurs d'*Esus*. Parvenu sous le chêne nourricier de ce parasite, il fallait prendre possession de cet objet de culte. Ce n'était souvent pas facile; parce que c'était ordinairement un chêne d'une grosseur démesurée qui avait alimenté ce végétal précieux. Le sacrificateur, chargé par ministère, de receuillir le *gui*, ne pouvait l'atteindre sans faire beaucoup d'efforts. La foule accourue de tout le *gau*, le suivit des yeux dans les efforts redoublés, faits pour le bien-être

[1] *Hæc est natura ut nisi maturatum in ventre avium non proveniat.* Plinius, *Hist.* lib. 16. cap. 44. Duhamel traite l'opinion de Pline d'erreur.

[2] Est autem id rarum admodum inventu et repertum magna religione petitur. (Pline, *Hist.* lib. 16. cap. 44.)

des croyants, et forma, en récitant des prières, des vœux pour la bonne réussite. Ce grand dignitaire parvenu au lieu où ce parasite se trouvait, tourna le visage vers le soleil, murmura une prière pendant qu'il coupa le *gui* de la main *gauche,* avec une faucille d'or. A mesure qu'il avait recueilli une petite poignée de cette mousse vénérée, il laissa descendre très doucement ce présent de la divinité, que ses subalternes dans le service des immortels recevaient avec un soin religieux dans une saie *(Sagum)* blanche.

Ayant recueilli ce que la religion druidique avait de plus vénérable, le chef des druides en fit la bénédiction, il en plongea dans l'eau lustrale en criant :

Au gui l'an neuf.

On fit ensuite un sacrifice de deux taureaux blancs *(candidi coloris)* et l'on prépara un grand festin. Les taureaux qu'on immola n'avaient jamais porté le *joug*; on en lia les cornes pour la première fois. Pendant le sacrifice et la bénédiction du *gui*, les assistants prièrent pour demander l'intercession d'*Esus* ou de *Mithras* pour rendre le *gui* salutaire à l'humanité.

Ce *gui* était par ses qualités physiques et les vertus mystiques qu'on lui attribuait, le symbole du mariage chez les anciens Gaulois. Il est gluant, analogie de l'amour des époux; il ne croit et ne vit pas seul, il s'attache fortement à d'autres plantes *(in alieno vivit*, dit Pline) et par là il est l'emblème de l'état matrimonial. Le *gui* se reproduit par des baies mûries dans le ventre des oiseaux, c'est une figure de la reproduction du genre humain. Les tauraux blancs, pour la première fois sous le joug, sont une allégorie bien sensible du joug conjugal, et la couleur blanche de ces victimes, avertit les jeunes gens qu'ils doivent apporter en mariage une pureté virginale.

Le *gui* a passé, en France, jusques bien avant dans le moyen-âge comme symbole de l'union matrimoniale : les enfants et les garçons se répandaient dans la campagne, la veille du premier jour de l'an, et allaient de maison en maison, en criant : *au gui l'an neuf.* Ces mots exprimaient figurativement le souhait que les jeunes gens, qui s'y trouvaient, eussent pu se marier pendant l'année qui allait commencer. Ces souhaits furent ordinairement récompensés par quelques pommes, noix ou noisettes, qu'on jetait dans la foule, par les fenêtres, et que les garçons ramassèrent avec un

tel empressement qu'ils tombèrent souvent les uns sur les autres et se battirent pour tenir les étrennes.

Il faut bien que ce symbole fît également partie de la croyance des habitants de la partie teutonique de la Belgique actuelle; puisque le mot *gui* se rend en flamand par *marrentakken*, et la lexicologie nous fait voir que *marren*, en vieux flamand, signifie *detenere*, *alligare* [1], ce verbe, pris au figuré, parle à l'esprit et fait connaître le caractère du mot mariage. Le mot *mariage* même est composé de la racine de *marren*.

Les Germains et les Belges septentrionaux vénéraient également le *gui* de chêne sous la dénomination de **Gutheil**, et le jeu enfantin des Gaulois avait lieu chez eux vers la Noël. Les enfants parcouraient aussi les rues; ils frappèrent aux portes et fenêtres en criant *Gutheil*, *Gutheil*. La récompense de ces vœux consistait également en quelques fruits [2]. Dans certains endroits de la haute Allemagne, cette superstition s'est encore conservée et les habitants sont encore aujourd'hui dans l'usage de courir de maison en maison, de ville en ville en criant : *Gutheil! Gutheil!*

La masse du peuple toujours ignorante et superstitieuse, parce qu'elle nourrit son esprit d'idées vagues, d'opinions, de préjugées et d'erreurs et n'étant pas initiée dans les secrets de la religion, qui de tout temps ont été le domaine exclusif de ses ministres, prit le sens symbolique du *gui* à la lettre et attribuait à ce végétal, cueilli de la main *gauche*, la vertu de contribuer à la reproduction des animaux et même de procurer la fécondité à ceux qui étaient stériles. Pour en obtenir les effets désirés on leur administrait une dose d'une décoction de *gui*; Pline nous assure que les femmes pour aider la conception prirent de l'infusion de *gui* ou portaient cette plante desséchée sur elles [3]. Les cultivateurs, ayant intérêt dans la multiplication de leur bétail, firent creuser des puits d'eau dans leurs prés et pâturages où ils jetèrent de ce parasite miraculeux qui s'y dissolvait; ils nourrissaient l'espoir que les vaches et les génisses, qui allaient s'y désaltérer, fussent devenues fécondes [4].

[1] Voir LAMBRECHT TEN KATE, Tom. II, pag. 673.

[2] KEYSLER, *Antiq. Germ.*, page. 307.

[3] *Conceptum fœminarum adjuvare si omnino secum habeant*. PLINIUS, lib. 24, cap. 4.

[4] Le Père DOM***, *Religion des Gaulois*.

Si les superstitieux païens employaient le *gui* cueilli de la main *gauche* pour favoriser la fertilité animale, ils reconnaissaient à d'autres plantes la vertu d'empêcher la primogéniture. Mais, comme il s'agissait dans ce cas de contrarier la volonté des immortels, ils agirent alors en cachette et contre les préceptes religieux, adoptés par les Druides. Il fallait donc employer dans ce cas la main *droite*. De ces sortes de plantes était le *Nenuphar* ou *Nymphœa*, dans les contrées teutoniques de la Belgique vulgairement appelé *callebloem*, parce que cette plante croit beaucoup dans les eaux stagnantes, appelées autrefois *Kallen*.

La prétendue vertu du *gui* n'était pas restreinte à contribuer à la fécondité animale; mais on donnait à cette plante merveilleuse, cueillie de la main *gauche*, la vertu de guérir toutes sortes de maladies (*omnia sanans*) [1]; d'où probablement son nom de *gutheil* dérive; l'imbibition du *gui* était même considérée comme un antidote contre le poison le plus actif [2]. L'eau charmée, le jour de l'an, avec du *gui* de chêne était regardée comme très-efficace contre le sortilége et contre l'épilepsie : tout le monde en gardait dans sa maison.

Les druides et les prêtres d'*Odin* s'appliquaient aussi à la botanique; ils exerçaient l'art de guérir les plaies et ils pratiquaient la médecine, qu'ils mettaient en rapport avec la devination [3]. Ils mêlaient beaucoup de superstitions avec la vertu naturelle des plantes médicales; car ils croyaient, en quelque sorte, que la manière de les cueillir avec l'intervention des principes religieux et les cérémonies observées en les cueillant, en faisait la vertu principale.

C'était encore une fois la main *gauche* qui devait faire ces opérations, ou bien si la main *droite* les faisait, elle devait passer par le côté *gauche*. Pline nous en fournit plusieurs exemples.

Parmi les plantes les plus précieuses, la verveine tenait la première place; les druides en faisaient très-grand cas; parce qu'ils prétendaient

[1] Keysler, *Antiq. Germ.*, pag. 307.

[2] Plin. *Hist. nat.* lib. 16, cap. 44.

[3] C'étaient surtout les femmes qui exerçaient l'art de la devination et qui pratiquaient la médecine enveloppée de superstitions monstrueuses (*Chants sur Sigur Brynhild* dans l'ancienne *Edda*).

que cette herbe, quand on s'en frottait, chassait la fièvre, conciliait les mœurs et guérissait toutes sortes de maladies. Mais pour avoir cette vertu elle devait être cueillie de la main *gauche*, au moment que la canicule se levait, avant que le soleil et la lune l'eussent éclairée de leurs rayons et après qu'ils eurent offert à la terre des fèves et du miel en sacrifice d'expiation. Pour que la verviene eût toute sa vertu, il fallait creuser la terre autour d'elle avec un couteau qu'on tenait de la main *gauche*. Ensuite en faire sécher à l'ombre les tiges, les feuilles et les racines séparément. Les druides tenaient pour sacré la verveine recueillie de cette manière; ils en mirent dans l'eau lustrale; les druides s'en servirent pour balayer les autels, et les sectataires d'*Odin* et d'*Esus* en gardaient dans leurs maisons pour chasser les mauvais esprits qui s'en approchaient.

On croyait encore que, si l'on aspergeait de la main *gauche* la salle où l'on mangeait avec un rameau de cette plante, ceux qui étaient placés aux endroits, où l'eau de la verveine avait été donnée, se sentaient bien plus gais que les autres [1].

Les Gaulois se servaient de la verveine pour tirer leur sort et former leurs réponses [2]. Ils étaient raffolés de cette plante : un rameau de la mystérieuse verveine, offert de la main *gauche*, était le cadeau le plus précieux qu'on pût faire à un ami.

Nos sorciers, restes monstrueux des devins du paganisme, ont perpétué la croyance à la vertu mystique de la verveine, et les démonographes croient qu'il faut être couronné de verveine pour invoquer les démons [3].

Il y a une autre herbe, appelée *samolum*, qui naît dans les lieux humides, que les druides faisaient cueillir à jeûn, de la main *gauche*, et mettre dans des canaux que l'on avait pratiqués pour y faire boire les bœufs et les porcs. Ils faisaient accroire aux croyants que cette eau était très-salutaire; qu'elle les guérissait infailliblement de leurs maladies [4].

L'herbe qu'on appelle *selage* [5] était bonne contre toutes sortes de

[1] PLINE, *Hist. nat.*, l. 24, c. 11.
[2] PLINE. *Hist. nat.*, l. 25, 5, c. 9.
[3] Voir plus bas, page 191.
[4] CHORIER soutient que le *selage* et le *samolum* de Pline était la *chamœpeuce* et la *pulsatille* d'à présent. *Hist. du Dauphiné*, pag. 90.
[5] PLINE, *Hist. nat.*, liv. 24, c. 11.

maux; et la fumée guérissait le mal d'yeux, mais pour avoir toutes ces vertus, il fallait la cueillir sans couteau et de la main *droite* couverte d'une partie de la robe ou *sagum*, en la faisant passer du côté *gauche*, comme celui qui veut prendre quelque chose à la dérobée. Celui qui la cueillait devait être vêtu de blanc et nu-pieds, après les avoir bien lavés et après un sacrifice du pain et du vin qu'il devait avoir offert [1].

Il y avait encore un grand nombre d'autres plantes auxquelles les druides et les prêtres des mythes scandinaves attribuaient la vertu médicale, pourvu qu'elles fussent cueillies, avec certaines cérémonies de la main *gauche*, qui était seule réputée avoir le mérite de faire une bonne œuvre.

Ce n'était pas seulement dans le sanctuaire et dans la pratique de la médecine, confondue avec la devination, dans le recueil des plantes médicales qu'il fallait employer la main *gauche*, mais cet usage était entré dans les mœurs sociales, qui ont été basées dans toutes les sectes sur les principes religieux. La religion d'*Odin* et d'*Esus* prescrivait l'amour du prochain et les saluts qu'on donnait à quelqu'un étaient un signe qu'on lui voulait du bien.

Puisque saluer quelqu'un c'est lui vouloir du bien, par conséquent les anciens Belges et Gaulois faisaient en rencontrant, en trouvant et en quittant un ami ou bonne connaissance un tour à *gauche* pour lui témoigner qu'on formait des vœux pour son bien-être. Ensuite ils faisaient un geste de la main *gauche*, accompagné de quelques souhaits [2]. Ces souhaits étaient de trois sortes : les uns regardaient le bonheur qu'on désirait à celui qu'on saluait; les autres regardaient le malheur dont on souhaitait qu'il fût garanti, enfin les derniers consistaient à le recommander aux bons génies. *(Alia sunt*, dit Pline, *verba impetrantis, alia depulsoris, alia commendationis* [3].*)*

Voilà certainement assez d'assertions pour convaincre le lecteur que la main *gauche* était la main de prédilection chez les sectateurs *d'Odin* et *d'Esus*. Cependant nous y reviendrons encore quand nous parlerons des temples, des

[1] PLINE, *Hist. nat.*, liv. 16, c. 44.
[2] PLINE, lib. 23 c. 11.
[3] PLINE, lib. 23, c. 11.

statues et des bas-reliefs. Entretemps nous allons démontrer l'origine de l'emploi de la main droite, dans les actions religieuses et dans celles de la vie civile.

II.

L'EMPLOI DE LA MAIN DROITE.

Nous reprendrons cette matière d'aussi haut que possible. Et pour ne pas nous perdre dans les ténèbres de la haute antiquité, nous ouvrirons l'Écriture sainte; nous y voyons que Moïse, l'homme inspiré de Dieu, le grand législateur des enfants d'Israël, en prescrivant le cérémonial du culte à rendre au *Dieu vivant*, ordonna l'emploi de la main *droite* dans les sacrifices et dans toutes les actions qui se rapportaient plus ou moins à la religion. L'Écriture sainte nous fait voir, pour ainsi dire, sur chaque page, que le côté *droit* était le côté d'honneur chez les Hébreux, et par conséquent que la main *droite* y était la main de dignité.

Quand on adressait des vœux à l'Éternel, on laissait pencher un peu la tête sur l'épaule *droite*. Le divin Sauveur du monde a conservé, dans sa céleste réforme de la doctrine de Moïse, la prérogative du côté *droit*. Lui-même a laissé pencher la tête sur l'épaule *droite*, en signe d'adoration de son père céleste, quand il mourut pour le salut du genre humain [1].

Les anciens Grecs portaient le respect pour le côté droit plus haut ; ils adoraient *l'épaule droite* [2] ; ils avaient fait un précepte religieux d'adorer les dieux en penchant un peu la tête sur *l'épaule droite* [3]. Il suit naturellement de ce précepte que la main *droite* était la main de dignité chez les Grecs, la seule qui pût être employée dans toutes les actions qui se faisaient dans les cérémonies religieuses. Cette nation civilisée faisait aussi ses saluta-

[1] Evang. secund. Joann. cap. 19 v. 30.
[2] ATHAN., *Orat. Contra*, Gentes n. 9.
[3] THÉOCRIT., *Idyl.* 25. v. 161.

tions en forme de prières, pour attirer sur les personnes pour qui on avait des égards, quelques faveurs des immortels: en rencontrant ou en quittant un parent ou un ami, on gesticulait de la main *droite* en récitant quelques mots qui se rapportaient au culte des dieux. Enfin la main *droite* était tellement en vénération chez les Grecs qu'ils la baisaient en signe d'adoration. Celui qui se servait dans les actions de la vie privée de la main *gauche* passait pour mal élevé, pour le rebut du peuple, pour un impie.

Numa-Pompilius, second roi de Rome, voulant civiliser son peuple et le rendre religieux, trouva que la religion des aborigènes était trop licencieuse pour atteindre ce noble but. Il prit à tâche de la réformer et de faire ainsi une religion nationale. Il sentait fort bien que le changement de religion est une chose très-difficile. Pour y réussir il fit accroire au peuple qu'il était inspiré d'une nymphe, appelée Egérie, qu'il allait chaque jour consulter dans un bois sacré. Il méditait des lois civiles et des lois religieuses en rapport entr'elles. Le peuple ignorant et par conséquent superstitieux reçut avec empressement toutes les maximes, qu'il lui prescrivait, parce qu'il les croyait émanées de la nymphe Egérie elle-même.

Le pieux Numa avait une si haute idée de la divinité qu'il ne croyait pas qu'on pût la représenter aux sens; en conséquence il défendit expressément de la proposer à l'adoration sous la figure d'un homme ou d'un animal [1]; mais cette doctrine abstraite n'a jamais eu le résultat que l'ingénieux Numa se proposa.

Quant au cérémonial, que ce grand législateur prescrivit, il y entra quelque chose de la liturgie de la religion des Grecs, de celle des Hébreux et de celle des Egyptiens. Il adopta également, malgré l'usage existant chez les Sabins de se servir de la main *gauche*, [2] la dignité du côté *droit*, et fit même un précepte de croire que *l'épaule droite* était consacrée à Mercure, et pour cette raison considérée comme sémi-divine.

[1] PLUTAR, *in Numa*.

[2] Cela est prouvé par la mode que cet antique peuple avait adoptée de porter des bracelets d'or au bras gauche : les bagues étaient à l'égard des doigts ce que les bracelets étaient à l'égard des bras; par conséquent les Sabins les portaient aux doigts de la main gauche. *(Sabini aureas armillas magni ponderis brachio lœvo habuerunt.* TIT.-LIV. et STRABO. l. 4.*)*

Il statua, qu'en adorant les dieux, on devait faire, en pirouettant, un tour entier du côté *droit à la gauche* [1], et que la main *droite* devait agir pour faire les offrandes et les sacrifices, en outre qu'on devait faire un petit geste de la main *droite* en signe d'adoration [2].

Il faisait consister le mérite des offrandes plus dans la bonne volonté que dans la valeur réelle du don. C'était une dispense accordée à la misère qui avait quelque chose de touchant : car, étant aux temples, on voyait les pauvres, qui n'avaient rien pour offrir aux dieux, faire une offrande aux immortels en donnant, avec émotion, des baisers à la main *droite* et en faire un geste, avec certaines formalités. La même chose se faisait quand ils passaient devant la statue de l'une ou de l'autre idole exposée, le long des chemins ou dans les champs, à la vénération des passants, tandis que les riches y déposèrent ordinairement une offrande, consistant dans une pièce de monnaie, qu'ils mirent dans un tronc destiné à recevoir les dons. Ces idoles champêtres étaient l'objet d'un culte public, lors des AMBARVALIA. Le gros peuple, stupide et ignorant, qui accompagnait cette procession, baisait continuellement la main *droite*, et remplissait ainsi son devoir prescrit envers les immortels.

Ces pratiques religieuses avaient exercé une si grande influence sur la vie civile des Romains que toute cérémonie, toute action, non seulement dans les temples des dieux, mais dans les cercles civilisés, commençait chez eux par le côté *droit* : on plaçait dans les festins et les repas la personne la plus digne au côté *droit* de celui qui donnait le repas ; celui qui était chargé de verser à boire installait sa tournée à *droite* du chef de la table et finissait à gauche en signe d'adoration et de reconnaissance envers les dieux d'avoir laissé croître et mûrir les raisins dont on pressait le nectar des mortels.

Saluer quelqu'un, c'est lui témoigner de l'amitié, c'est un signe qu'on lui

[1] Marcellus, sur le point d'en venir aux mains avec les Gaulois, se servit de cette cérémonie pour effacer de l'esprit des soldats Romains, le mauvais augure qu'ils n'auraient pas manqué de tirer d'un écart que fit son cheval; car ayant tout-à-coup pirouetté, et s'inclinant sur-le-champ vers le soleil, comme pour l'adorer; il ne parut pas à la soldatesque que le cheval eût forcé la main. (PLUT. *in Marcel.*)

[2] PLUTAR., *in Numa*.

veut du bien; donc un acte de religion, en conséquence le grand Numa avait également prescrit que cette action devait se faire d'un petit et gracieux geste de la main *droite*, accompagnée de quelques mots exprimant le vœu que l'on formait pour le bonheur de celui qu'on saluait [1]. Toutefois les Romains, nation guerrière, mettant tout leur bonheur à vaincre, s'écartaient souvent dans leurs saluts, de la formule prescrite, en souhaitant de la *valeur* — de la bravoure — à leurs amis. Voilà l'origine de leur *vale amice*, ainsi que de leur *quo modo vales ?* qu'ils adressaient à la rencontre des amis.

Enfin la main *droite* s'employait en toute circonstance, et la gauche restait dans l'inaction ; car celui qui s'en servait, n'importe en quelle circonstance, passait pour un impie, dont la fréquentation devait attirer du malheur [2].

Les Romains animés de l'esprit de domination et dirigés par un caractère martial, soumirent bien des nations à leur puissance et firent un amalgame des attributs de leurs principales divinités avec ceux des dieux adorés à Rome. Leur but était, en adoptant ces divinités étrangères, d'établir l'unité de religion dans tout l'empire. Ils comptaient à juste titre l'unité des principes religieux comme un lien de nationalité plus fort que les armes les mieux affilées.

Ayant fait la conquête de la Gaule et de la Belgique, les Romains s'efforcèrent d'y faire adopter leurs dieux, leurs mœurs et leurs usages, qui tous se rapportaient au culte des immortels.

Quand leur domination y fut plus ou moins consolidée, ils érigèrent des temples dans les *municipia* et dans les cités de cette nouvelle conquête pour l'usage du *Præfectus* qui y exerçait l'autorité au nom de Rome. C'étaient ordinairement des édifices très-vastes, très-splendides, dont les murs et les portes étaient ornés de symboles et d'attributs des principales divinités romaines. Ces temples étaient d'abord fréquentés par les Romains établis dans les pays conquis; mais leur magnificence attira bientôt la curieuse attention des indigènes qui allaient les visiter, malgré la défense des druides. Ils y entendirent exhalter la puissance incomparable

[1] PLUTAR, *in Numa*.
[2] Le père DOM ***.

des idoles romaines, que les prêtres de ces fausses divinités ne cessaient de vanter pour propager ainsi leur culte.

Tout cela influença sur les adorateurs d'*Odin* et d'*Esus* et la religion des aborigènes changea peu à peu de face et fut enfin défigurée, du moins quant à l'extérieur. Le premier coup qui fut lancé contre l'antique et poétique adoration, fut l'introduction des statues placées dans les endroits qu'on voulait consacrer; soit un ancien **Paro**, un **Lerne** [1] ou **Laer**, soit près d'un gouffre, soit près d'un marais, soit près des chemins qui se croissaient, soit le long d'un chemin, soit enfin en plein champs. Ces statues tenaient tout d'abord lieu de temples. Elles étaient sur un piédestal à découvert et servaient d'autel [2]. Bientôt on en érigea, à couvert des injures du temps par le moyen d'un ouvrage de pierres polies, qui s'élevait en dôme et formait un cône, dont la forme servait à nourrir la superstition des Gaulois [3].

Enfin les Gaulois et les Belges bâtirent des temples pour y sacrifier des animaux; mais les victimes humaines étaient réservées pour être égorgées devant les chênes sacrés : ils y faisaient également des offrandes de riches dons, et y appendaient, par continuation, des *ex-voto* pour la guérison de leurs maladies [4].

Parmi les temples qui s'élevèrent dans la Gaule, il y en avait d'un goût et d'une construction admirables. Tel était entr'autres celui de Clermont en Auvergne, appelé *Vasa* : le mur de cet édifice public avait trente pieds d'épaisseur, il était au dehors revêtu de pierres de taille, et le dedans n'était composé que de petites pierres fort déliées et par dessus incrustées de marbre, les compartiments, de mosaïque; le pavement était de marbre et le toit était couvert de plomb. La forme de ces grands et splendides temples était ordinairement octogone : celui de Montmorillon dans le Poitou,

[1] **Lerne** était un lieu où l'on donnait de l'instruction dans les principes religieux. En effet, nous trouvons encore la racine de **Lerne**, dans le mot flamand *leeren* (apprendre.) Ces lieux sont l'origine de nos paroisses *Leirne*, *Laere* et d'autres dont les noms sont composés de *Laere;* tels que *Couckelaere*, *Rousselaere* et d'autres.

[2] GUICHENON, *Hist. Sar.*, l. I, C. 4.

[3] *Sulp. ser. dial.*, l. III. C. 9 et 10.

[4] GREG. TUR., *Vit. Pat.* C. C. col. 1170.

conservé jusqu'à nos jours, nous sert d'une preuve évidente. L'entrée était du côté d'occident et l'autel se trouvait au milieu. Les colonnes des grands et des petits temples étaient, en imitation des temples romains, ornées des symboles, qui se rapportaient aux attributs des différentes idoles, ou représentaient des sacrifices. Sur la porte de marbre de l'église Beaujeu, ancien temple païen, se trouvait autrefois un *victimaire* sculpté avec un sanglier égorgé, les pieds élevés vers le ciel, sur son épaule *gauche*; sur un bas-relief de l'église d'Autun, conservé dans le cabinet de curiosité de M. Théroux, à Autun, se voit un prince des druides, couronné de feuilles de chênes et tenant un sceptre dans la main *gauche*. Voilà deux nouvelles preuves de la dignité du côté *gauche* et de l'emploi de cette main, dans ces figures ciselées dans le marbre, que l'antiquité nous a léguées. A l'entour de ces temples se trouvaient des logements pour ceux qui venaient chercher un asile garanti contre toute poursuite.

Les petits temples, bâtis à la campagne avaient ordinairement la forme d'un carré long avec l'entrée du côté d'ouest et l'autel vers l'orient; les sexes restaient séparés dans les temples des immortels, comme ils avaient été dans le **Paro**, dans les **Cerne** et devant le chêne sacré.

Cette révolution, opérée par les Romains dans les signes extérieurs de la religion des anciens Gaulois et Belges, fut accompagnée de la défense de sacrifier des victimes humaines. Plusieurs empereurs témoignèrent leur désir de voir cesser le coulement du sang humain devant les idoles; mais l'empereur Adrien, voulant porter un coup décisif à cette barbarie religieuse, fit un rescrit pour défendre en général et en particulier aux druides d'offrir à *Mithras* des victimes humaines [1].

Les efforts redoublés des Romains pour faire triompher leurs divinités sur les mythes du culte d'*Odin* et d'*Esus*, et pour faire fructifier chez les Gaulois et les Belges leur civilisation, eurent enfin quelques succès. Les principaux d'entre ces nations soumises, apprirent la langue des vainqueurs, s'allièrent aux familles patriciennes de Rome [2], adorèrent les divinités romaines, et par un contact continuel, ils se formèrent aux

[1] EUSEB., *Præp. Evang.*, l. IV, c. 17.
[2] BURCHERII, *Belgium Romanum*, lib. IV, cap. 12.

mœurs de Rome. En conséquence la main *droite* sort de son inertie et se porte à la bouche en signe d'adoration dans les temples ; de même en passant devant les idoles; elle gesticule à la rencontre d'un ami, et l'on prononce d'une manière martiale, mais d'un accent qui trahit la nation, les mots *quo modo vales,* en quittant une personne chérie, on dit *vale*, en baisant la main *droite* en forme de prière pour obtenir des divinités la réalisation de ce vœu.

Pendant que les Romains étaient occupés à faire l'extension du cercle de leur domination, et qu'ils faisaient tous leurs efforts pour introduire le culte de leurs dieux chez les nations lointaines, soumises à leur pouvoir, Jésus-Christ, prêcha sa doctrine en Judée et les rayons de l'Évangile pénétrèrent bientôt jusqu'à Rome [1]. Cette lumière divine tomba sur toutes sortes de personnes et la grâce opéra la conversion de quelques-unes d'entre elles. Parmi les convertis se trouvaient des soldats. Ces guerriers portèrent la semence de la vraie foi dans les pays où ils étaient envoyés pour maintenir l'ordre et empêcher les barbares d'y faire des invasions ; cette semence y poussa entre les ronces et y fructifia : car l'histoire nous apprend que ces hommes d'armes firent des prosélytes dans les légions romaines, en même temps que des missionnaires zélés prêchèrent la foi et firent crouler les statues des faux dieux, qui ne pouvaient souffrir la lumière éclatante de l'Évangile.

A mesure que la religion du Christ se propagea, les temples païens se convertirent en églises chrétiennes [2], et les néophytes s'y rendirent ; les sexes y tenaient leur place respective comme ils avaient eue auparavant dans le temple, et de cette manière le changement de religion était moins sensible. Les emblêmes de l'idolâtrie, qui se trouvaient hors des temples, disparurent également : l'aubépine déifiée, fut remplacée, conformément à un ordre royal, par une grande croix en bois [3]. Les emblêmes de *Quadrivies*,

[1] St.-Pierre s'établit à Rome vers l'an XII après la résurrection de J.-C. (St.-Léo *in Natal. Apost.* Serm. 1.)

[2] *Cum templa idola Luci... in honorem Dei convertuntur, hoc de illis fit quod de hominibus cum ex sacrilegis et impiis in veram religionem convertuntur, etc.* (St. Augustin. Ep. 47 ad Publico).

[3] Voir *Edict. du roi Childebert*, du 1r janvier 528.

divinités qui présidaient aux chemins à quatre issues; ceux de *Bivies* et de *Trivies*, aux chemins à deux et à trois issues [1], génies très-redoutables, auxquels les Celtes sacrifiaient des chiens noirs en l'honneur de la nouvelle lune, furent également combattus et disparurent pour faire place à des Christs, élevés en croix ou à de petites chapelles ornées de l'image de la Vierge-Mère [2].

La même chose avait lieu là où se trouvaient des *cancelli* (chapelles) érigés en plein champs ou dans les bois en l'honneur des divinités rustiques et silvatiques *(agrestes et silvaticas)*, où les païens à des jours fixés se transportaient avec des bougies, y faisaient des offrandes, y sacrifiaient une truie, prononçaient des mots magiques sur du pain, sur des herbes ou des ligatures pour les charmer, ils allaient ensuite cacher celles-ci dans un arbre ou dans des chemins à deux, trois ou quatre issues. Ils prétendaient par là, non seulement garantir leurs bestiaux de toute contagion et de la mort même, mais encore ils croyaient procurer la perte des troupeaux de leurs ennemis [3].

Une partie de cette superstition s'est perpétuée jusqu'à nos jours chez beaucoup de campagnards de la Flandre Occidentale. A la fin du siècle dernier vivait à Lichtervelde (Fl. Occ.) un fameux devin, nommé *Peetje Cools*, dont nous avons donné la biographie dans le *Kunst- en Letterblad*, de 1840. La chétive demeure de ce fourbe était dans les bruyères. Quoique tout y annonçât la misère, la grande renommée du prétendu docteur *Cools* y attira une masse innombrable de malades, qui venaient chercher une guérison miraculeuse dans le désert de Lichtervelde. L'affluence était continuelle lors de l'épizootie de 1794. Des nourrisseurs des bêtes à cornes y vinrent alors en foule de tous les points des Flandres, pour y chercher un remède efficace contre ce grand fléau, qui désolait le pays.

Notre devin moderne mêlait les dogmes de la religion catholique avec les absurdes superstitions de l'idolâtrie, et fit ainsi une affreuse bigarrure

[1] GRUTER, p. 1015, I. p.

[2] Voir *les capit. du roi Dagobert* de l'an 630 et ceux *de Charlemagne* de l'an 798 et en outre HINCMAR.

[3] Voir *S^t.-Faustin*, *S^t.-Éloi*, *les conciles et les capitulaires des rois*, *les anciens Pénitentiaux* ou *Rituels des églises*.

religieuse. Il avait une espèce d'autel, dans le réduit où il recevait ceux qui avait recours à lui, il était vêtu comme un prêtre qui dit la messe, avec cette différence que notre démonographe se coiffait d'un bonnet en forme d'un pain de sucre, tressé de laine, entremêlé de feuilles de verveine; il mettait en outre de la verveine sur son autel, et en fit la bénédiction par des mots tirés de l'Évangile et en invoquant la puissance de la Sainte Trinité. Ensuite il donna de cette herbe bénite à ceux qui venaient implorer son secours. Bien souvent il ordonna aux malades d'en porter sur eux. Pour faire cesser l'épizootie ou pour être préservé de ce fléau il fallait cacher la verveine bénite par notre devin dans les coins des pâturages.

Notre devin distribua des choses saintes, mais il était ennemi de toute simonie, il refusait opiniâtrement tout honoraire, mais il faisait continuellement observer qu'on devait attendre tout secours de Dieu, il prescrivait souvent le pélerinage à Damme, près de Bruges, détermina les *ex-voto* et ordonna en outre de donner à la première personne, qui lui demanderait l'aumône, un certain nombre d'écus, déterminé d'après l'apparence extérieure de l'aisance de celui qui avait recours à son art.

Or, quand les consultants avaient quitté la demeure de *Peetje Cools*, à quelques pas de là une pauvre femme, habillée en haillons, se présentait ordinairement pour lui demander l'aumône. Cette mendiante n'était autre que la femme du devin ou sa belle-sœur, qui allaient verser leur recette dans le coffre du prétendu docteur.

Des devins d'une moindre renommée existent encore. Il est de leur compétence de faire arrêter le feu des incendies et le sang des personnes qui saignent, de tuer les chenilles, d'exterminer ou de renvoyer les rats et les souris, de faire revenir les choses enlevées par des malveillants ou perdues, etc. etc.

Les signes extérieurs du paganisme, qui se trouvaient près des pièces d'eau, où l'on croyait séjourner une divinité [1], disparurent

[1] Cette divinité passait pour très-redoutable. On lui avait donné le nom de *Nekker* dans la partie teutonique de la Belgique : on croyait qu'elle envoyait des spectres noirs sur la terre. Nous avons lu quelque part :

Jove principium,
Sed jove nigrorum lemarum qui ergatula torquet.

également pour faire place à un emblème de la religion chrétienne.

Mais comme il était parfaitement impossible de déshabituer ces superstitieux convertis de leurs antiques pélerinages, l'église agit, à cet égard, avec indulgence : elle permit d'aller visiter les anciens lieux vénérés, d'y prier et d'y suspendre des vœux pour demander l'intercession de quelque saint et surtout celle de la Sainte Vierge [1].

Il était encore bien plus difficile d'extirper le culte de la nouvelle lune ; ses racines avaient poussé si profondément chez les Belges d'extraction germanique qu'il subsistait encore dans son entier au onzième siècle. On prenait surtout à tâche de ne point jeter les fondements d'une maison ni de commencer des entreprises de grande conséquence, telles, par exemple, que de se marier et d'autres d'un grand intérêt, qu'au temps de la nouvelle lune [2]. Cette superstition s'est usée à la longue et l'on a enfin habitué nos ancêtres à faire le signe de la croix, quand ils virent, pour la première fois, la nouvelle lune au lieu de faire des gestes de la main *gauche*. Voilà, le reste du culte rendu à la nouvelle lune, chaussée sur un pied chrétien [3].

Quoique la lune n'est plus l'objet d'un culte, les préjugés de l'influence de sa lumière croissante et décroissante sur les semailles des grains et la maturation des fruits ne sont pas encore déracinés de l'esprit des campagnards : les jardiniers les plus superstitieux, observent encore les

[1] Voir FLEURY. *Hist. Eccl.* tom. II, p. 518. Il ne fait que répéter le conseil de St.-Augustin. Voir la note p. 190.

[2] Si observasti...... novam lunam, aut defectum lunæ... Aut novam lunam observasti, pro domo, facienda aut conjugiis sociandis. (*Burch. decret.*, l. XIX, c. 5.)

[3] Pendant que je corrige l'épreuve de cette page, mon cher père, qui est nonagénaire, s'approche tout doucement de moi et me récite des rimes, qu'il a apprises de sa grande mère, pour dire avec un respect religieux quand on voyait, pour la première fois, la nouvelle lune.

Voici ce reste débile du culte de la lune :

Een doorn uit myne handen,
Een vorm uit myne tanden,
Ik beveel myne ziel in Jezus handen.

Ce qui veut dire : une épine de mes mains, un vers de mes dents, je recommande mon âme à Jésus-Christ.

différentes phases de cet astre pour faire leurs semailles et leurs plantations !

Les ordonnances des rois pouvaient bien faire abattre les arbres sacrés et faire rejeter les signes extérieurs du paganisme, mais elles ne pouvaient extirper les superstitions invétérées dans l'esprit des convertis qui les transmettaient à leurs descendants. Car, malgré l'absence des symboles de leurs antiques divinités tutélaires, les nouveaux convertis, continuaient leurs pélerinages pour l'obtention de la guérison de leurs maux [1]. L'art médical se séparait très-lentement de la devination et de la superstition. Le peuple sans instruction et toujours avide du merveilleux, affubla d'un manteau neuf, ses anciennes idées, concernant la guérison, et cherchait du secours contre ses maux, dans les choses les plus bizarres, qui n'ont aucune vertu physique. On attribuait une vertu miraculeuse à des niaiseries, même au sens des noms des paroisses et à celui des saints mal interprêtés. Nous avons une infinité de preuves de ce que nous avançons ici. Entre mille autres, en voici d'assez curieuses. Le nom de la paroisse de *Steene (Petra)* près d'Ostende, fut interprêté du vulgaire par *pierre (calculs vésicaux)*. Cette analogie de nom fit croire que ceux qui étaient tourmentés par ce mal auraient pu en être guéris en faisant le pélerinage de Steene, et l'église de cette paroisse recevait bientôt des pélerins de tous les côtés de la Flandre, qui venaient y déposer leurs offrandes [2]. La ville d'Ypres nourrissait jadis une population ouvrière innombrable dans son sein ; elle bâtit, en 1212, à ses frais, un hôpital, sous le patronage de S[t]-Jean [3], pour y faire soigner les ouvriers malades. Cet hôpital étant sur une éminence fut nommé *Hooge Zieken huis ;* ces trois mots se fondirent bientôt ensemble ; et prirent, par contraction, la forme de *Hoogezieken ;* nom qui

[1] J'ai encore vu il y a une dixaine d'années des femmes qui avaient fait le pélerinage d'un ieuse, restant à deux lieues de leur demeure, pour être délivré de la fièvre ; elles avaient fait trois fois le tour de ce chêne vénéré, dans le sens du cercle que le soleil paraît décrire ; c'est-à-dire, de *gauche à droite.*

[2] Nous y avons trouvé une pierre d'une grande grosseur, enchassée dans un anneau d'argent, offert comme *ex-voto* à une image de la S[te] Vierge.

[3] Voir mon *Alouden staet van Vlaenderen,* enz., p. 304. Cet hôpital était situé à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bâtiments d'une grande forme appartenant aux hospices d'Ypres ; c'est-à-dire, à côté de l'église actuelle de St.-Jean.

fut dans la suite confondu par le vulgaire avec *ooge-zieken*, malades ophthalmiques. Ce sens impropre, donné à ce refuge de l'humanité souffrante, attirait des pélerins à l'hôpital de St-Jean pour y obtenir la guérison de l'ophthalmie ou maladie des yeux. *St-Maclou* recevait, jusqu'à un demi siècle passé, par toute la France, des visites et des offrandes pour obtenir, par son intercession, la guérison des *clous* et des *ulcères* [1].

Malgré le grand nombre de siècles qui se sont écoulés, depuis la conversion de nos ancêtres, bien des superstitions sont encore restées debout : le vulgaire toujours ignorant croit encore que de mauvais esprits viennent s'amuser, pendant les nuits obscures, dans les lieux où deux chemins se croissent. On a peur d'y passer, parce qu'on a donné à ces prétendus esprits le nom de sorcières, qui tourmentent d'une manière surnaturelle ceux qui sont assez téméraires de s'y hasarder. L'esprit qu'on croyait séjourner dans les gouffres, les fleuves, les rivières et dans d'autres pièces d'eau, a reçu, pour le faire abhorrer, la dénomination de démon. Voilà l'origine des *Waterduivels*, dont on raconte tant de *Sagas*, qui font encore peur aux superstitieux.

Faute de connaissances médicales, on ajoutait foi à l'existence des *Dusii*, dont parle St-Augustin [2], incubes qui se confondaient avec les *Pilosi Velus* et les *Panitæ* des Grecs. Les Gaulois et les habitants de la Belgique actuelle croyaient à ces incubes, qui tendaient des piéges à la pudicité des deux sexes; il y avait des femmes qui croyaient avoir des enfants de quelques incubes qu'elles ne virent pas, mais dont elles sentirent les approches [3].

Grace aux lumières de la médecine, et aux progrès qu'on a faits dans la connaissance des ressorts qui composent le corps humain, on a reconnu que l'incube est une vraie maladie, consistant dans une oppression de poitrine si grande qu'on ne peut ni respirer, ni parler. Cette suffocation, qui prend en dormant, est causée par une vapeur épaisse et froide, qui arrête le cours des esprits animaux, et fait qu'on se sent toutes les parties du corps oppressées par un poids, qu'on ne saurait surmonter : les sens ne sont point perdus, mais étonnés, endormis et hébêtés, aussi bien

[1] EUSÈBE de Salverte.
[2] *De civit.* lib. 15., Cap. 23, n. 1.
[3] *Ex. M. S. Bibl. Oxon. apud.* KEYSLER, *antiq. silec sept.*, pag. 214.

que l'entendement et l'imagination; ce qui fait croire à ceux qui en sont atteints que quelqu'un vient se ruer sur eux et les sollicite à luxure. Nonobstant la vérité de tout cela, l'erreur des païens n'est pas encore bien dissipée : car le vulgaire croit, quand ce mal prend à quelqu'un, qu'un mauvais esprit à qui l'on donne le nom de *Mare*, est venu s'étendre sur lui et le veut suffoquer. L'instruction seule peut détruire ce reste scandaleux du paganisme.

La religion chrétienne, entée sur le judaïsme, prescrivait ainsi que les statuts de l'immortel Numa, de se servir de la main *droite*, comme la plus naturelle dans tous ses actes de la religion et les règles de bienséance basées sur ses principes, elle considère encore l'emploi de la main *gauche* comme une action incompatible avec ses augustes mystères.

La chaire de vérité se trouve placée dans les antiques églises, où l'autel est vers l'orient, de façon que le prédicateur ait ce lieu vénéré, où le fils de Dieu descend des cieux dans l'Eucharistie, à sa main *droite*.

L'introduction de l'usage de la main *droite* fut une chose assez difficile dans les contrées où le druidisme était ancré et dans les pays dont les habitants adoraient les mythes scandinaves.

Quoiqu'ils se convertissent au christianisme, ils retournèrent constamment aux vieilles habitudes païennes; celle de se servir de la main *gauche* revint toujours, et quand ils passaient devant un signe de la nouvelle religion, tel qu'un Christ en croix, une image de la Sainte Vierge, etc., ils firent une révérence païenne en signe d'adoration [1], ce qui contrastait avec l'esprit du christianisme.

Pour détruire l'usage de donner la préférence à la main *gauche* et de faire les révérences à la païenne, et la pratique d'une grande foule de superstitions du paganisme déchu, que les prosélytes pratiquaient encore, les ministres de la religion chrétienne prêchaient contre l'emploi de la main *gauche*, qui passait pour un signe d'idolâtrie, ils conseillèrent aux néophytes, comme une œuvre pie, de faire le signe de la croix, en passant devant un Christ en croix, placé pour faire respecter les limites

[1] St-Éloi; *De Rectitude catholicœ conversationis*. A trouver dans le sixième tom. des ouvrages de St. Augustin, p. 266.

des propriétés, ou dans les lieux qu'on croyait fréquentés par des fées, ou autres génies redoutés ou respectés des païens; on désirait que le même signe de religion se fît en passant devant une chapelle, ornée d'une image de la Sainte Vierge [1], usage qui existe encore chez les campagnards.

A force de faire des exhortations dans les prônes, dans les instructions particulières, et des efforts faits dans les écoles *cœnedales*, attachées aux cathédrales et églises des paroisses, la préférence donnée à la main *droite* devint générale, et le *côté droit* passa pour le côté de distinction et d'honneur dans toute la chrétienneté.

L'emploi de la main *droite* dans les cérémonies religieuses, est passé dans la vie civile et même dans les ouvrages manuels. Celui qui se sert de la main *gauche* passe maintenant pour un homme sans dextérité; cet emploi est devenu si méprisé qu'on dit au figuré : *c'est un gaucher*, pour signifier un maladroit, un stupide.

Le divin sauveur, faisant de la fraternité et de l'égalité des hommes un précepte de dogme voulait que ses disciples prononçassent, en s'approchant ou en se rencontrant, un mot qui renferme un souhait pour la vie présente et la vie future. Lui-même en a donné l'exemple par les mots *pax vobis* [2]. Puis la civilité chrétienne a introduit l'usage de se découvrir en saluant quelqu'un, non en signe d'adoration, mais sans doute par respect pour le corps humain, que la religion chrétienne considère comme le temple vivant du St-Esprit. Il entre également dans nos règles de civilité de témoigner l'amitié et l'affection, qu'on porte à quelqu'un, par un geste gracieux fait de la *main droite*.

Deux amis en se quittant et se retrouvant après une absence plus ou moins prolongée, présentent réciproquement la main *droite*, et la serrent avec émotion [3].

[1] St-Éloi; *De Rectitude catholicæ conversationis*.

[2] Luc. 10. — En effet, que peut-on souhaiter de plus précieux à un ami que *la paix avec Dieu, la paix avec soi-même et la paix avec le prochain*.

[3] Les Français du moyen-âge mettant de l'exagération dans leurs saluts et dissimulant des sentiments qu'ils n'avaient pas, transportèrent toute la société en une troupe comique : deux personnes qui se connaissaient à peine se rencontraient-elles,

Par un écart des préceptes du Sauveur, la société chrétienne reconnaît une différence de rang, et les mots de salut se rapportent généralement plus au bonheur matériel qu'à la vie future. Chaque nation ayant son caractère distinctif et ses intérêts à elle, emploie dans les saluts et dans les rencontres des expressions qui s'y rapportent. Le Français mettant son bonheur dans son maintien et dans son élégance, emploie continuellement son *portez-vous bien* et *comment vous portez-vous* [1]; l'Italien, sous l'influence de son beau ciel, s'informe du bonheur de son ami par ces mots: *Come sta;* l'Allemand, estimant la santé au-dessus de tous les biens terrestres, en abordant son ami, prononce ces mots : *Wie befinden sie Ihnen?* le Hollandais ne rêvant que navigation, emploie à cet effet, *Hoe vaart U?* et le souhait qu'il adresse à l'ami qu'il quitte est: *Vaarwel;* l'Anglais dont l'âme est commerce et entreprise, et y trouve son bonheur terrestre, accoste son ami par ces paroles : *How do you do;* et enfin le Belge, ayant été courbé depuis quelques siècles sous la domination étrangère, n'a pas une expression nationale pour souhaiter du bonheur à son ami en le saluant, si ce n'est que le Flamand se sert de son *goeden dag*, dont l'origine pourrait dater du temps de ses fabriques où l'on tâchait, par son ardeur pour le travail, de gagner *une bonne journée.* La même chose pourrait se rapporter au débitant, dont le grand débit ou la bonne vente faisait sa *bonne journée* ou *goeden dag.*

on les voyait, s'embrasser, jusqu'à s'étouffer, ils se baisèrent réciproquement les mains. On voulait réintroduire la vénération que les Romains avaient pour le *côté droit.* De là les baise-mains si fréquents : on en exécuta l'action à chaque rencontre d'une connaissance. On commençait les lettres par ces mots : *Je viens vous baiser les mains.* (Du Laure, *Hist. de Paris.*)

Les esclaves ou paysans russes ont encore l'habitude de baiser la *main droite* de leur patron après une absence un peu prolongée : le comte russe, basile Patotzki, avec qui j'ai voyagé en juin dernier (1859), en qualité d'intreprête, m'a dit qu'à son retour dans ses propriétés plus de 20,000 paysans, se présenteront sur son passage pour lui baiser la *main droite.*

[1] Le Français est occupé à changer sa formule de civilité; au lieu de dire : *comment vous portez-vous?* il commence à dire : *comment allez-vous?* Est-ce que cela provient que depuis que la France est sillonnée par des voies ferrées, peu de personnes marchent de pied, et que la faculté de pouvoir marcher passe pour quelque chose de louable ?

Par la chûte complète du druidisme et celle du culte rendu aux mythes scandinaves, l'art de guérir fut séparé de la prêtrise et de la devination, et devint à la longue une profession toute spéciale; mais à défaut de sciences auxiliaires, telles que la physique, la chimie, la zoologie, l'anthropologie, la psychologie, la pathologie, la pharmacie et la chirurgie, l'art médical continua encore longtemps de reposer sur un tas de vieilles superstitions païennes.

Cependant on y mêlait également la religion chrétienne : le médecin borné dans ses connaissances, trouvant un grand nombre de maladies dont il ne connaissait point la cause, ni les moyens de les guérir, conseillait, dans son ignorance, au patient d'avoir recours à l'intercession des saints, et de grands pélerinages furent entrepris dans le but d'une guérison. Le bel art de guérir consistait jusqu'au XIIIe siècle en quelques recettes d'Hippocrate, de Galeneus et de l'Arabe Avicenna. Parmi les médecins de ces temps-là les Uromantes jouaient le plus grand rôle, et leurs recettes se bornaient à quatre, qu'ils appliquaient à toutes sortes de maux, en regardant l'urine du patient. Ces remèdes étaient le *succus rosarum*, de *Decarthamini*, les *saignées* et les *clystères* ou lavements.

La botanique dormant encore profondément dans les langes des superstitions païennes, fit des progrès très-lents; on faisait jusque bien avant dans le moyen âge, consister la principale vertu médicale des plantes dans la manière de les cueillir.

Cependant par l'introduction du christianisme, la main *droite* a remplacé la main *gauche*, qui était considérée seule digne de faire une action méritoire, sous l'influence du druidisme et des mythes scandinaves, et de donner de la vertu aux plantes.

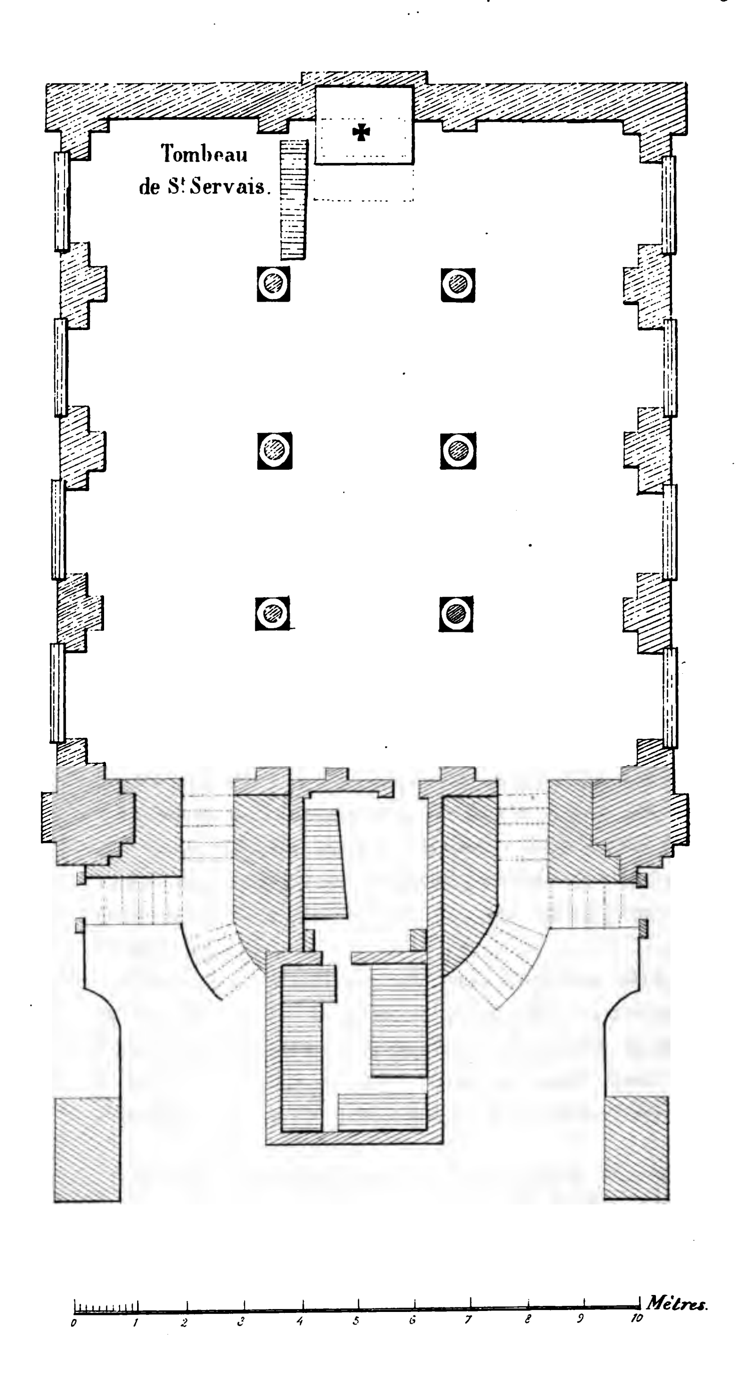
Pour donner de la vertu à quelques plantes, les superstitieux croyaient, encore longtemps, après la conversion des Belges au christianisme, qu'il fallait observer le croissant de la lune; pour d'autres le décroissant du même astre et le point d'où soufflait le vent devait être observés; pour d'autres encore, celui qui les cueillait, devait être à jeûn. Ils étaient dans la fausse croyance que ces conditions et quelques cérémonies religieusement observées, donnaient à quelques-unes des plantes médicales, une

vertu miraculeuse et même surnaturelle. Le botaniste *Dodoneus*, qui écrivit son *Grand Herbarius*, au XVIe siècle, y cite une grande série de plantes dont la vertu est telle, qu'elles peuvent empêcher le mal des sorciers et sorcières [1].

Malgré le coup que le concile d'Agde, le premier d'Orléans et plusieurs autres ont porté contre les surperstitions païennes, et quoique les devinations par le sort aient été défendues par les capitulaires de nos rois (789), le torrent de la coutume l'a emporté sur les défenses. Le lecteur judicieux et clairvoyant apercevra que la société est encore infectée de superstitions païennes. Il en trouvera quelques-unes, défendues par *St.-Éloi*, nommées dans sa liste « *De Rectitudine catholicœ conversationis*, » dans la chaumière du pauvre, dans l'habitation du fermier, dans l'atelier de l'industriel, dans la maison du bourgeois et dans les salons du noble. Les antiques absurdités exercent encore leur empire dans la vertu médicale des plantes; dans la croyance à l'influence des phases de la lune, et dans celle à la puissance surnaturelle des devins et devineresses. Qui n'a pas vu dans nos places publiques des devins dans un drôle d'accoutrement appeler les personnes dans leur bureau pour dire leur bonne aventure? Dans les grandes villes même on trouve parfois des devineresses dans les rues. Pendant un séjour assez long, que j'ai fait dans la capitale de la Belgique, j'ai vu une diseuse de bonne aventure s'approcher tout doucement d'une grande maison et demander à une demoiselle qui se trouvait à l'une des fenêtres si elle ne voulait pas connaître ce que la Providence lui destinait! Nulle part, je n'ai vu plus de charlatans de tout genre que dans la capitale de la France, dont on ne cesse de vanter les progrès dans les sciences! Que la raison de l'homme est lente!

Puisse les recherches que nous avons faites pour établir *l'influence de la religion sur l'emploi des mains* et les absurdes superstitions païennes, que nous avons alléguées à cet égard, éclairer la société, la défaire de ses vieux préjugés et enfin la rendre plus chrétienne; nous aurons obtenu la grande récompense, à laquelle nous avons visé, en publiant cet écrit!

[1] DODONEUS, *Herbarius*, pages 42, 77, 121, 202, 222, 223, 371, 380, 474, 513, 610, 759, 1071, 1080, 1112, 1184, 1329, 1462 et 2495.



CRYPTE ROMANE DE SAINT SERVAIS.

UNE

ANCIENNE CRYPTE ROMANE

PAR

M. Alexandre SCHAEPKENS,

Membre correspondant de l'Académie, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, etc.

Nous avons publié en 1846, dans le *Messager des Sciences*, de Gand, une vue de la crypte de l'église de saint Servais, à Maestricht, en donnant le dessin et la description d'un ancien sarcophage qui s'y trouvait anciennement. Nous venons élucider le dessin de ce monument tant regretté, par une courte description qui ajoute quelques détails à ceux qu'en a donnés l'*Annuaire du Limbourg* de l'année 1828.

Un plan de la crypte, reproduit d'après celui de l'*Annuaire*, complétera le souvenir qui nous reste de cette ancienne chapelle souterraine dont les spécimens sont bien rares dans nos contrées. Cependant, une partie de l'ensemble existe encore sous le pavé de l'église ; c'est un troisième caveau qui contient plusieurs anciens tombeaux et qu'on prétend, avec assez de probabilité, avoir été le lieu de sépulture primitive du saint tutélaire de l'église. Cette petite crypte basse se trouvait sous l'autel dédié à saint Servais, qui fut le seul existant dans l'ancienne église. La circonstance que cet autel est placé juste au-dessus du caveau, est de nature à y faire chercher le tombeau de l'illustre apôtre de la foi, qui, selon Grégoire de Tours, fut enterré près du chemin public.

La crypte de saint Servais de Maestricht, qui fut démolie [1] au com-

[1] Elle fut démolie en 1811 ; et pour subvenir aux frais de la destruction de cet intéressant édifice, on fit une collecte qui produisit cinq mille francs.

(Annuaire de la province de Limbourg, année 1828.)

mencement de ce siècle, était décorée de peintures murales. Ses colonnes étaient peintes et leurs chapiteaux étaient dorés; d'autres fragments de peinture se montrèrent sur les murs, lorsqu'en démolissant on en fit tomber la chaux.

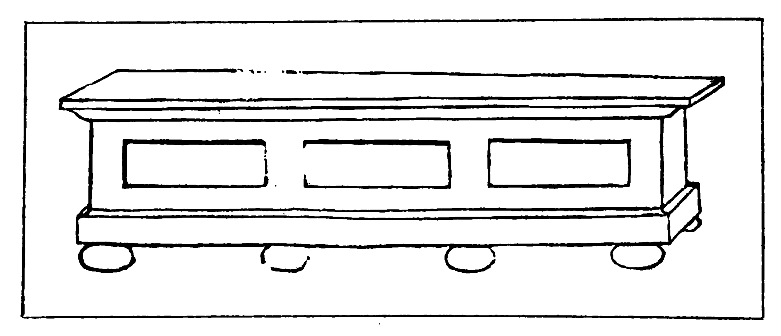
La crypte mesurait en hauteur quatorze pieds, dont huit sous le pavé de l'église et six au-dessus [1]. La voûte se composait de douze carrés, et chaque carré était croisé en voûte d'arête. Du point d'intersection des quatre arêtes, pendait un anneau de fer. La maçonnerie des voûtes était en pierres brutes. Les chapiteaux avaient des ornements de feuillages et les ouvertures ou fenêtres, dont quatre de chaque côté, étaient décorées de marbre noir et munies de barres de bronze tournées en torse. Un banc de pierre faisait le tour des murailles à l'intérieur. Le pavé était couvert de pierres sépulcrales plus larges à la partie supérieure qu'à la partie inférieure, en forme de sarcophages; on ne voyait sur celles-ci ni inscriptions ni sculpture; mais là où ces pierres manquaient il y en avait de grandeurs et de formes différentes, et quelques-unes étaient unies sur le revers ou du côté retourné qui touchait la terre; elles portaient des figures tracées en or, et une inscription en vers latins ayant trait à l'histoire de saint Servais. L'état de ces signes ou caractères, effacés en partie par l'humidité et l'absence de quelques-unes de ces pierres ne permettait pas de trouver le sens de ces inscriptions. Extérieurement il y avait quatre entrées, deux aux côtés de l'autel de saint Servais placé devant le chœur, et deux autres aux côtés du chœur. Au fond de la crypte, vers l'orient, se trouvait l'autel qui était en pierre jaune dure, couvert d'une pareille pierre en forme de table avec un bord saillant. Sous cette table se voyait une cavité quadrangulaire de la dimension d'un pied et demi. Dans ce vide se trouvait une boîte en plomb contenant de grands ossements enveloppés d'un suaire de toile blanche à bordure rouge. Derrière cette table de l'autel se trouvait un socle en pierre de la hauteur d'environ deux pieds, soutenant un sarcophage, également [2] en pierre long, de cinq, large de trois et haut de

[1] Le pied de Liége a 29 centimètres 11 millimètres.

[2] Ce sarcophage en pierre, qui existe encore, a également été publié dans le *Messager* et accompagne la vue de la crypte.

quatre pieds. Au-dessus de cette châsse en pierre on lisait sur une tablette en bois : RELIQ. MON. GOND. CAND. & VAL. [1] tracé en lettres d'or.

Le tombeau dit de saint Servais, à côté de l'autel de la grande crypte, était en marbre noir et rouge. Il mesurait en hauteur un pied et demi.



TOMBEAU EN MARBRE DANS LA CRYPTE DE SAINT SERVAIS.

On croit que la pierre horizontale qui le couvrait était la même sous laquelle le saint fut enterré près du chemin public. Cette pierre était protégée par un couvercle en bois, pour que les pèlerins et les dévots n'en pussent détacher désormais des morceaux qu'ils gardaient comme des reliques. Il y avait un chandelier près ou sur le tombeau, sur lequel on allumait un cierge les dimanches et jours de fête.

En face de l'autel et du tombeau que nous venons de décrire, se trouvait une petite crypte recevant le jour par une fenêtre de la grande crypte. Elle contenait un grand tombeau au-dessus duquel on lisait sur le mur, écrit en lettres noires: *hujus altaris 1579*, c'était une partie d'une inscription tronquée par une arcade en briques trop moderne pour avoir rapport à ce monument. Dans la crypte suivante il y avait une niche carrée noircie par la fumée d'une lampe qu'on y allumait depuis un temps très-reculé.

Quand on enfonça les voûtes de la crypte, il resta une partie du chœur de

[1] Reliques des saints Monulphe, Gondulphe, Candide et Valentin.

l'église sous laquelle la crypte ne s'étendait pas, toujours plus élevée que le pavé de la nef de l'église. En déblayant ce terrain, qui se composait de couches de terre de différentes couleurs comme superposées successivement pour atteindre le niveau, on n'y trouva que des décombres mêlés d'ossements d'animaux. Ici encore il y avait deux fondements peu épais faits en pierre tendre des carrières des environs de Maestricht. Ils s'étendaient parallèlement à l'axe de l'église vers l'orient, divisant tout cet espace en trois compartiments égaux. Dans celui du milieu, on découvrit sous le pavé du chœur un sarcophage en pierre que les ouvriers brisèrent par imprudence, et les ossements qu'il contenait furent joints à ceux qui se trouvaient dans la crypte. Devant l'abside se trouvait un mur droit, allant d'une tour à l'autre. Il avait une largeur de six pieds et portait en partie le maître-autel du chœur. On prétend que l'abside et l'autel furent joints postérieurement à l'église. Le sanctuaire était anciennement décoré de figures et de fleurs en peintures murales qui se montraient, par endroits, là où la chaux s'était détachée. On voyait également les traces de deux arcades, une de chaque côté; elles étaient murées depuis longtemps, et elles avaient les dimensions de celles des nefs collatérales de l'église.

L'autel du chœur était en pierre jaune dure. La table était d'une pierre très-lourde et, d'après l'avis des architectes, de la qualité la plus pondéreuse de celles connues dans la ville. Le bord ou moulure supérieure faisait partie intégrante de la table, qu'on pouvait enlever. Sous cette pierre ou tablette on découvrit une excavation en forme de parallélogramme de la longueur de deux pieds et demi et profonde d'un pied et demi. Cette ouverture dans le cube de l'autel était fermée par une table en granit. Une châsse en plomb, à peu près des mêmes dimensions, s'y trouvait; son couvercle, de même métal, était fermé avec des courroies et des cordes. En ouvrant cette châsse, on y trouva quelques grands ossements enveloppés d'un linge blanc bordé d'une frange rouge. D'après l'inscription de la châsse en cuivre [1], ces ossements appartenaient à saint Servais. Cet autel avait été agrandi à une époque reculée. La partie postérieure, sur laquelle

[1] Voir la gravure et la description de cette châsse dans le *Trésor de l'art ancien*, planche XIII, et le *Messager des Sciences historiques de Gand*, année 1849.

reposait la châsse de saint Servais, était également de forme cubique, mais de trois pieds plus élevée que la table de l'autel. Dans cette partie en retraite de l'autel, faite en pierres jointes ensemble, se trouvait un tabernacle en bois pour l'ostensoir. Après avoir ôté ce tabernacle on trouva une ouverture en carré long de deux pieds et demi. Par cette ouverture on vit que plus bas dans le cube il se trouvait une espèce de chapelle voûtée, décorée de fleurs et de couronnes peintes. Elle avait probablement servi à contenir des reliques [1]. En démolissant cet autel on trouva entre les jointures des pierres des monnaies de petites dimensions, qu'on a prises pour des pièces des évêques de Liége du XIIIme siècle. Ces monnaies étaient très minces et portaient le coin seulement d'un côté, on les désignait sous le nom de *Bractia*.

Collette [2] donne l'inscription suivante de la lame en cuivre qui couvrait l'endroit où se trouvait autrefois l'autel ou tombeau des évêques de Maestricht, saints Gondulphe et Monulphe.

Divis Monulpho et Gondulpho tutelaribus. Hic sub monumento terra recondita deposita fuere corpora SS. Monulphi et Gondulphi Episcoporum tutelarium hujus Ecclesiæ, quæ subsequentibus annis ob insignem sanctitatis et miraculorum lucem translata fuere et adjuncta corporibus SS. Valentini et Candidi similiter Episcoporum in altari cryptæ hujus Ecclesiæ sancte quiescentum anno MXXXIX a Nithardo Leod. et Gerardo Cameracensi Episcopis.

Sur le bord de la lame en cuivre on lisait d'un côté cette inscription qu'on a copiée de l'ancien monument ou autel :

EXCITUS HAC ARCA MONULPHUS
AQUIS QUE DICATO
GONDULPHUS TEMPLO, SE REDIT
UTERQUE HIERARCHA.

De l'autre côté :

TERRA IN QUA STAS SANCTA EST. SOLVE CALCEAMENTUM DE
PEDIBUS TUIS.·. EXOD. 3.

[1] Cette chapelle ou four mesurait six à sept pieds.
[2] Dans son ouvrage manuscrit sur la ville de Maestricht.

On peut conclure de ceci que puisque nos ancêtres ont honoré le tombeau des saints Monulphe et Gondulphe d'un autel, pourquoi ne l'auraient-ils pas fait pour saint Servais, le patron de l'église? Par conséquent, le tombeau de saint Servais pouvait se trouver sous l'autel dédié à saint Servais et dans la plus petite crypte, par la raison que l'autel, dans les plus anciennes églises, se trouvait sur le tombeau du martyr ou patron du temple. L'ancien usage qui a existé d'enterrer des saints tutélaires ou les grands hommes au milieu de l'église est confirmé par le tombeau de saint Lambert qui se trouvait à l'entrée du chœur de la cathédrale de Liége, et celui de saint Hubert qu'on voyait dans l'église de Saint-Pierre, près de Maestricht, dans une petite crypte semblable à celle de saint Servais.

CURIOSITÉS GÉNÉALOGIQUES

PAR

F.-V. GOETHALS,

Conseiller de l'Académie.

I.

DU CHASTEL DE BLANGERVAL.

La partie la plus ancienne de la généalogie de la famille du Chastel de Blangerval est due au génie du moine Philippe d'Assignies. Cette œuvre curieuse a été revue et augmentée par le héraut d'armes van Berckel. Nous avons cru devoir la respecter, et nous nous sommes bornés à la compléter d'après des documents certains.

I. Elberon, sire de Neufchastel en Ardennes, dominant un domaine qu'il avait reçu de la libéralité de Henri *de Luxembourg*, comte d'Ardennes, en présence de Thierry, évêque de Metz, d'Adalbéron *de Luxembourg*, prévôt de St.-Paulin, à Trèves, et de Hugues, seigneur de Villersy. Au haut d'une montagne baignée d'une petite rivière qui se jette dans la Meuse près de Logny, le sire Elberon fit construire un beau château que les habitants de la localité ont appelé le Neuf-chastel ou Neufchastel. Il épousa Judith *d'Argeny*. Il adopta pour armoirie un écu d'argent à un château de gueules.

De ce mariage naquit un fils, qui suit :

II. Godefroi, sire de Neufchastel, forestier d'Ardennes, fut envoyé vers Ogine *de Luxembourg*, comtesse de Flandre, à l'effet d'obtenir une transaction au sujet de la terre de Munsdorf qu'elle avait reçue en partage et que son frère Théodore *de Luxembourg* désirait d'avoir (1015). Il épousa dans

la ville d'Arras Berthe *de Villers*, fille unique et héritière de Jean, sire de Villers, dit le Preux, laquelle lui porta en mariage les terres de Villers, de Neufville, de Marquin, d'Hermaville et de Courrières. Godefroi, sire de Neufchastel, est décédé en 1029 et sa femme en 1035. Leurs restes mortels furent inhumés dans l'église de l'abbaye d'Aval au Luxembourg. Elle portait d'azur au chevron d'or.

De ce mariage sont nés deux fils, savoir :

1° Baudouin, qui suit :
2° Gilles, sire de Villers, mort en 1079, à l'âge de 81 ans, épousa Béatrix *de Nielles*, fille de Robert, seigneur de Nielles. Ils gisent à l'abbaye d'Estrun. Nous donnons leur postérité ci-après.

III. Baudouin, comte du Chastel, épousa Hermentrude, comtesse de Montfort, fille de Renaud, comte de Montfort et de Rekeline *de Groesbeke*. Selon les généalogistes il fut créé comte par l'empereur Henri. Il florisaient en 1059.

Ils ne laissèrent qu'un fils, savoir :

IV. Godefroi, comte du Chastel et de Homberg, épousa, Clémence ou Ermensinde, comtesse de Longwy, veuve de Conrard, comte de Luxembourg, 1086.

De ce mariage naquirent :

1° Folmar, qui suit :
2° George DU CHASTEL suivit quelque temps l'empereur Lothaire II en ses guerres, puis se fit moine à l'abbaye de Prum dont il devint abbé;
3° Helinde DU CHASTEL, mariée à Gérard, sire de Renecke;
4° Clémence DU CHASTEL, mariée à Alberon *de Renecke*, fils bâtard de Guillaume, duc de Brunswyck.

V. Folmar, comte du Chastel et de Homberg, épousa Clémence *de Ligniville*, fille de Folmar *de Ligniville* et de Mathilde *de Metz*, dame de Ligniville; laquelle portait un écusson losangé d'or et de gueules.

Ils laissèrent deux enfants, savoir :

1° Folmar, qui suit :
2° Hugues, comte de Ligniville par inféodation de l'empereur Frédéric en 1189, prit les armoiries de sa mère et épousa, Ide *de Dullendorf*, fille

d'Alfred, landgraf de Dullendorf. Ils gisent à Ligniville. Elle portait un écusson bandé d'azur et d'argent, de huit pièces, au lion de gueules couronné d'or, sur le tout.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

A. Folmar, comte de Ligniville, seigneur de Romeville, épousa Irène *de Dommartin*. Ils sont les auteurs des comtes de *Ligniville* en Lorraine ;

B. Conard de *Ligniville*, seigneur de Ryst, chevalier teutonique, commandeur de Boukenhem, noyé au passage du Danube ;

C. Hugues *le Noir*, sire de Vauflans, chef des sept cantons Suisses lors de la guerre de Herman, marquis de Baden, épousa Élisabeth, comtesse de Manderscheyt, fille de Guillaume, dont une fille, savoir :

Gerberghe, dame de Vauflans, mariée à Henri, comte de Solms, fils de Henri, comte de Solms, et d'Agnès, comtesse de Zeyne, 1289.

VI. Folmar, comte du Chastel et de Homberg, épousa Sophie de *Manderscheyt*, fille de Fulco, 1242, dont il eut un fils, savoir :

VII. Henri, comte du Chastel, de Homberg et de Metz, épousa Alphie, comtesse de Seyne, avec laquelle il donna les dîmes du domaine du Chastel à l'abbaye de Saint-Corneille en 1276, où ils ont été inhumés.

Ils n'ont laissé que deux filles, savoir :

1° Alphie, comtesse du Chastel et de Metz, mariée à Renaud *de Lorraine*, fils de Frédéric, duc de Lorraine. Ils gisent à Metz dans la grande église ;

2° Marie, comtesse de Homberg, mariée à Lothaire, comte de Falkenstein. Sa sœur aînée hérita du comté de Homberg.

III. Gilles du Chastel, sire de Villers, fils de Godefroi, sire de Neufchastel, forestier d'Ardennes, et de Berthe *de Villers*, reçut en partage les biens de sa mère, situés en Artois, où il vint se fixer en 1076. Il épousa Béatrix *de Nielles*, fille de Robert, seigneur de Nielles, chevalier, laquelle portait un écusson de sable à cinq fleurs de lis d'or. Il adopta pour armoirie l'écusson de sa mère, d'azur au chevron d'or, brisé d'un franc canton d'argent au château de gueules, ce qui se prouve par son scel pendu à une charte par laquelle Gérard, évêque d'Arras, donna, du consentement de Gilles, sire de Villers, à l'abbaye d'Estrun, les dîmes

d'Hermaville, en 1078. Il mourut en 1079, âgé de 81 ans et fut enterré à l'église de Villers. Sa femme a été inhumée dans l'église d'Estrun près de sa fille.

Ils ont laissé quatre enfants, savoir :

1º Foulques, sire de Neufville, se croisa avec ses frères et combattit fort vaillamment à la prise de Jérusalem. Il mourut peu de temps après de ses blessures ;

2º Hugues *le Brun*, créé chevalier à la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, se trouva encore dans d'autres entreprises militaires des croisés contre le calife d'Égypte. De retour en Artois, il retrouva en vie sa femme Marie *de Nedon* qui portait un écusson d'hermines à la bande d'or évidée de gueules. Hugues *le Brun* en mémoire de sa participation à la croisade, changea les armoiries adoptées par son père, accompagnant le chevron de trois croisettes recroisettées d'or au pied fichu et prenant pour cimier le château de gueules au lieu du buste armé ;

3º Baudouin, qui suit :

4º Denise DU CHASTEL, religieuse à Estrun.

IV. Baudouin DU CHASTEL, Seigneur de Villers, d'Hermaville et de Courrières, épousa Harduine *de Mottenghien*, fille de Mainfroi, seigneur de Mottenghien et de Warluzel. Il se croisa avec les seigneurs chrétiens et combatit dans les rangs de Robert, comte de Flandre, à la prise de Jérusalem. Le roi de Jérusalem Godefroi de Bouillon le créa chevalier du saint sépulcre pour le récompenser de sa belle conduite au milieu de ses braves compagnons d'armes. Baudouin, sire de Villers, adopta pour armoirie un écu d'azur au chevron d'or accompagné de trois croisettes recroisettées d'or au pied fichu, et aussi, de même que ses frères, il prit pour devise : *S'il plaît à Dieu,* voulant signifier par ces mots qu'ils vaincront les Sarazins avec l'aide de Dieu .Harduine *de Mottenghien* portait un écusson d'argent à la bande fuselée de gueules.

Ils eurent deux garcons, savoir :

1º Thibaut, qui suit :

2º Robert DU CHASTEL, évêque d'Arras, mort en 1131, donna à sa Cathédrale un grand chandelier de cuivre à sept branches pour le service de la grand messe. Il fut placé derriere le maître autel.

V. Thibaut DU CHASTEL, seigneur de Villers, d'Hermaville et de Cour-

rières, mort en 1153, épousa Mélisende *de Poix*, dame de Cheville. Ils fondèrent une très-belle chapelle en l'honneur de Notre-Dame dans l'église paroissiale de Villers. Cette fondation fut confirmée par Robert DU CHASTEL, évêque d'Arras, son frère. Ils gisent dans cette église. Mélisende *de Poix* portait d'argent à la croix ancrée de sable.

Il a laissé trois enfants légitimes, savoir :

1o Baudouin, qui suit :
1o Elberon DU CHASTEL tua son frère bâtard et s'enfuit en Angleterre où il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Westminster;
3o Alix DU CHASTEL, mariée à Gervais *de Saint-Aubin*, chevalier, seigneur de Schalven.

Il laissa aussi un bâtard :

4o Robert DU CHASTEL, dit d'*Urlus*. parce qu'il fut capitaine du château d'Urlus entre Lens et La Bassée. C'était un capitaine aventureux : il parcourut toute la Picardie, de manière que son nom seul suffisait pour répandre l'épouvante et la consternation. Son frère l'a tué.

VI. Baudouin DU CHASTEL, seigneur de Villers, d'Hermaville, de Courrières et de Cheville, épousa Ève, tante d'Eustache, seigneur de Neufville, chevalier, qui contribua généreusement à la fondation de l'abbaye du Verger, ainsi que Baudouin DU CHASTEL, Guillaume, seigneur de Béthune, et Hugues, comte de Saint-Pol, 1197. Sa femme portait un écusson d'argent fretté de gueules.

De ce mariage naquirent cinq enfants, savoir :

1o Libert, qui suit :
2o Gérard DU CHASTEL, seigneur de Cheville et de Courrières, bailli de Cassel, épousa Élisabeth *de Brimeu*, dame d'Emmerin. Nous donnons leur postérité ci-après;
3o Henri DU CHASTEL, seigneur d'Hermaville, épousa Béatrix *de Chastillon*. Nous donnons leur descendance ci-après;
4o Florence DU CHASTEL, abbesse de Notre-Dame de la Vigne, décédée en 1226;
5o Mélinde de CHASTEL, mariée 1o à Raoul, seigneur d'Inchy, et 2o à Antoine *de Harres*, tué à la prise du château de Kemperlée en Normandie.

VII. Libert du Chastel, seigneur de Villers, épousa Marie *de Borgnival*. Libert, seigneur de Villers; Godefroi, seigneur de Bréda; Wauthier *de Bierbais* ont figuré dans un acte de cession de l'avouerie de Vivegnies et de la pêcherie de Herstal, faite par Jacques *de Walcourt*, dit *de Clermont*, à Henri Ier, duc de Brabant, 1223.

Ils n'ont eu qu'un fils :

Jacquemin du Chastel, seigneur de Villers, et d'Oppain, en partie, du chef de sa mère, épousa Blisilde *de Pallu*, qui portait un écusson de gueules à la fasce d'hermines.

VII. Gérard du Chastel, seigneur de Cheville et de Courrières, était fils puiné de Baudouin du Chastel, seigneur de Villers, d'Hermaville, de Courrières et de Cheville. Il fut bailli de Cassel en 1261 et épousa Élisabeth *de Brimeu*, dame d'Emmerin.

Ils ont eu trois enfants :

1° Baudouin, qui suit :

2° Gilles du Chastel, grand fauconnier de Robert II, comte d'Artois, mort à la bataille de Groeninghe en 1302, épousa Gertrude *de Mottenghien*. Ils gisent dans l'église de Saint-Bertin à Poperinghe. De ce mariage est née une fille, savoir :

Ritrude du Chastel, mariée : 1° à Edmond, comte *de Saint-Sandomier*, chambellan d'Édouard II, roi d'Angleterre; et 2° à Robert, dit *Herfort*, comte de Harwick. Elle est décédée à Londres, l'an 1323.

3° Alix du Chastel, mariée à Gilles *de Beauvoir*, fils de Matthieu *de Beauvoir* et de Jeanne *de Bousies*.

VIII. Baudouin du Chastel, chevalier, seigneur de Cheville, d'Emmerin et de Courrières, épousa, en premières noces Yolande *de Maldeghem*, fille de Philippe; et en secondes noces N. *Rebreviettes*, décédée en 1297, fille de Robert *Rebreviettes* et d'Ide *de Freret*. Après la mort de sa seconde femme, il se retira dans la forêt de Nieppe, où il construisit un hermitage et fit bâtir une belle chapelle. M. le professeur Lecouvet le comprend parmi les ascendants des comtes du Chastel de la Howardrie page 86 de la notice sur cette seigneurie.

Il eut du premier lit :

1° Jacquemon, qui suit :

2° Baudouin DU CHASTEL, seigneur de Chaumesnil, épousa : 1° Éléonore *de Bambeecke*, décédée sans enfants; et 2° Suzanne *de Merlemont*. Nous donnons sa postérité ci-après;

3° Olivier DU CHASTEL fut décapité à Lens pour avoir assassiné Colard *Grenet*, pasteur du dit lieu. Il avait follement dépensé toute sa fortune ;

4° Rasse DU CHASTEL, seigneur de Londerghem, épousa Marguerite *de Pernes*, fille de Robert *de Pernes* et de Marie *de Lagnicourt*. Nous donnons leur descendance ci-après;

5° Félicité DU CHASTEL, religieuse au Grand-Bigard lez-Bruxelles, décédée en 1300.

6° Jean du CHASTEL, chevalier, seigneur de Thumesnil, d'Emmerin, et de Crésecques, châtelain du château de Rupelmonde, épousa Yolande *de Noyelles*, fille bâtarde de Hugues, seigneur de Noyelles, et de Marie *de Pronville*. De ce mariage sont nés, savoir :

A. Isabeau DU CHASTEL, mariée à Matthieu *de Béthune*, seigneur de Locres, mort l'an 1348;

B. Hélène DU CHASTEL, mariée : 1° à Jean *de Miraumont*, bailli d'Hesdin; et 2 à Baudouin *le Prevost*, chevalier, seigneur de Fouligny, mort sans postérité à Pecquencourt. Elle se retira au couvent des dames du Vivier, à deux lieues d'Arras, où elle prit le voile ;

C. Gillette DU CHASTEL, mariée à Alard, seigneur du Vez et de Herren. Ce mariage fut cassé pour proximité du sang ;

D. Charlotte DU CHASTEL, religieuse à l'abbaye des dames du Vivier, à deux lieues d'Arras.

7° Jacques DU CHASTEL se retira en Angleterre à la suite de Robert *d'Artois*, comte de Beaumont. Il y est décédé en 1339. M. Lecouvet, ibid. p. 95 confond Jacquemon avec Jacques DU CHASTEL ;

8° Lucie DU CHASTEL, mariée à Jean de *Thouars*, seigneur de Lacattoire.

IX. Jacquemon DU CHASTEL, seigneur de Cheville, gentilhomme de Marguerite, comtesse des Flandre, mort avant son père, épousa Marie *de Loyaucourt*. La comtesse Marguerite lui accorda plus d'une faveur et lui promit, pour toute sa vie, robes d'écuyer tant qu'il serait écuyer, et celles de chevalier, ainsi que le traitement de chevalier, et avoine pour trois chevaux, dès qu'il serait promu à ce degré de noblesse ou d'honneur. M. Lecouvet, ibid p. 90, le comprend parmi les ancêtres des seigneurs de la Howardrie.

De ce mariage naquit un seul fils, savoir :

Baudouin du Chastel vendit tout son patrimoine à son cousin Germain Arnoud du Chastel, seigneur de Chaumesnil, avant d'embrasser la vie religieuse à l'abbaye de Saint-Vaast. Il devint prieur du monastère d'Azincourt.

IX. Baudouin du Chastel, seigneur de Chaumesnil, était fils de Baudouin du Chastel, chevalier, seigneur de Cheville, d'Emmerin et de Courrières, et d'Yolande *de Maldeghem*, sa première femme. Il épousa en premières noces Éléonore *de Bambeecke*, décédée sans enfants ; et en secondes noces Suzanne *de Merlemont*, portant un écusson de sable à la bande d'argent chargée de trois merlettes de gueules. Baudouin, seigneur de Chaumesnil, et Suzanne *de Merlemont* achetèrent de Simon *dc Sacquespée*, un bien sis à Lignerœul, par lettres de 1319.

Il laissa du second lit :

1° Josselin du Chastel, brûlé a l'âge de 12 ans dans la tour de Chaumesnil, par des soldats Anglais ;
2° Arnoud qui suit :

X. Arnoud du Chastel, seigneur de Chaumesnil et de Cheville, qu'il acheta de son cousin germain Baudouin du Chastel, épousa en premières noces la fille d'un gentilhomme parisien, originaire du Vermandois; en deuxièmes noces Jacqueline *de Rolencourt* ; et en troisièmes noces Aldegonde *de Montgorel*.

Il laissa de son second mariage une fille, savoir :

Marguerite du Chastel, dame de Chaumesnil, se maria avec Jean *Tournay*, dit l'*Englet*.

IX. Rasse du Chastel seigneur de Londerghem, du chef de sa mère, était fils du Baudouin du Chastel, chevalier, seigneur de Cheville, et d'Yolande *de Maldeghem*, sa première femme. Il épousa Maguerite *de Pernes*, fille de Robert *de Pernes* et de Marie *de Lagnicourt*.

De ce mariage sont nés deux garçons, savoir :

1o Jannequin, qui suit :
2o Hum DU CHASTEL, écuyer, seigneur d'Emmerin et de Cresecques, épousa Anne *de Thouars*, fille du seigneur de Mortaigne. Nous donnons leur postérité ci-après.

X. Jannequin DU CHASTEL, seigneur de Londerghem et de Courrières, épousa Bonne *de Veule*, qui portait un écusson de gueules à l'écusson d'argent. Il céda par-devant les échevins de la ville de Lens à son cousin tous ses droits sur la seigneurie de Courrières. Ils n'eurent qu'un enfant savoir :

Guillaume DU CHASTEL, seigneur de Cheville, bailli de la ville et de la châtellenie de Lens, puis chambellan de Louis de Male, comte de Flandre, et de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, épousa Isabeau *de Lens*, fille de Gilles *de Lens*, seigneur d'Ennequin. Ils sont décédés sans enfants.

X. Hum DU CHASTEL, écuyer, seigneur d'Emmerin et de Crésecques, était fils puîné de Rasse DU CHASTEL, seigneur de Londerghem, et de Marguerite *de Pernes*. Il releva la terre d'Emmerin en 1357 de Gaulus *de Luxembourg*. Il époussa Anne *de Thouars*, dont le père était seigneur de Mortaigne et laissa cinq enfants, savoir :

1o Colard qui suit :
2o Pierre DU CHASTEL, capitaine de trois cents fantassins pour le service de Louis de Male, comte de Flandre, épousa Catherine, fille de Henri, seigneur de Hersin lez-Saint-Amand.
De ce mariage naquit un fils savoir :

Henri DU CHASTEL, seigneur de Hersin, épousa Françoise *Duwez* qui portait un écusson vairé d'or et d'azur au franc canton de gueules. Quelques-uns, parmi lesquels le héraut d'armes de Launay, ont présumé que les seigneurs du Bleu-Chastel et de Wisthout étaient issus du seigneur de Hersin, mais sans fondement.

3o Anne DU CHASTEL, mariée 1o à Guy, seigneur d'Ostrel; 2o à Jacques *de Carnin*, fils de George;
4o Nicole DU CHASTEL, mariée à Adrien *de Sacquespée*, fils de Michel *de Sacquespée* et de Jeanne *de Mont-Saint-Éloy;*
5o Marie DU CHASTEL, abbesse d'Estrun.

XI. Colard DU CHASTEL, chevalier, seigneur d'Emmerin, de Thumesnil et

de Courrières en partie, épousa Florence d'*Auberchicourt* qui lui survécut, comme il conste de divers chirographes de 1372, 1380, 1393 et 1394. Dans ce dernier titre elle se qualifie de dame douairière d'Emmerin et de veuve de Colard DU CHASTEL.

De ce mariage sont nés cinq enfants, savoir :

1° Jean, qui suit :
2° Florence DU CHASTEL, dite d'*Amerin*, mariée à Regnard d'*Escaubeke* écuyer;
3° Constance DU CHASTEL, bénédictine à Avesnes;
4° Madelaine DU CHASTEL, dame de Thumesnil, mariée à Adrien *de Sailly*, seigneur de Bericourt en Vermandois, mort en 1407, fils d'Adrien *de Sailly* et de Marie *de Wavrin;*
5° Clémence DU CHASTEL, mariée a Jean *le Louchet*, seigneur de Hingette, bailli de La Bassée, fils de Jean *le Louchet*, seigneur de La Haigrie, et de Catherine *d'Are*.

XII. Jean DU CHASTEL, seigneur de Thumesnil, de Courrières et d'Emmerin, mort à la bataille d'Azincourt en 1415, épousa en premières noces Michelle *de Brandenbourg*, dont la mère était Catherine *Bouland;* en deuxièmes noces Marguerite *de la Vichte,* fille de Jean *de la Vichte* et de Marie *van Halewyn;* et en troisièmes noces Madelaine *le Preudhomme*.

Il laissa de sa deuxième femme quatre enfants légitimes, savoir :

1° Jean, qui suit :
2° Gilles DU CHASTEL, abbé de l'abbaye au Bois, mort en 1458 ;
3° Gérard DU CHASTEL, chevalier, épousa Jeanne *de Lens,* dite *de Rebecque.* Nous donnons leur postérité ci-après;
4° Catherine du CHASTEL, mariée à Baudouin *de Ricamez*, seigneur de Wagnoville et de Crécy en Boulonois, l'an 1436.

Il laissa en outre quatre bâtards, savoir :

5° Thierry DU CHASTEL, roi de l'Epinette en 1435, épousa Clémence *de la Rachie,* fille de Jean *de la Rachie* et de Clémence *de Croix*. Au jeu de l'Epinette, il joûta en 1435 parmi ceux de Tournay contre les Brugeois. Il brisa d'un filet barré de gueules.

De ce mariage naquit un fils, savoir :

Griffon DU CHASTEL, seigneur de Wailly, lieutenant bailli de la forêt de Mormal en Hainaut, épousa Jeanne *de Noyelles.*

6° Guillaume DU CHASTEL épousa Marguerite *de Seure*, fille de Jean *de Seure*. Ils gisent à Saint-Sauveur à Lille;
7° Charles DU CHASTEL;
8° Vertain DU CHASTEL joûta avec ses frères Thierry, Guillaume et Charles, au jeu de l'Epinette en 1435.

XIII. Jean DU CHASTEL, chevalier, seigneur d'Emmerin, de Thumesnil, de Cheville et de Courrières en partie, épousa Marguerite *du Busquiel,* dont le père était seigneur de Brande. Ils gisent à l'église de Thumesnil, sous une belle pierre ornée de leurs armes et de leurs effigies.

En 1446, Jean DU CHASTEL vendit à Philippe *de Montmorency*, seigneur haut-justicier de Courrières, tous les droits qu'il avait sur cette seigneurie.

Il a laissé deux enfants, savoir :

1° Antoine, qui suit :
2° Blanche DU CHASTEL, mariée à Hector, seigneur de Quinquenpoix, bailli de Thérouanne. Il portait de gueules à six châteaux d'argent 3, 2 et 1.

XIV. Antoine DU CHASTEL, seigneur de Thumesnil et de Cheville, écuyer de la maison de Philippe, archiduc d'Autriche, épousa Béatrix *de Gavrelles*, fille héritière de Jacques *de Gavrelles*, seigneur de Marconvelle, et de Sibylle *de Caverel.* Béatrix *de Gavrelles* fut la nourrice de François *d'Autriche*, frère aîné de l'archiduc Philippe, dit le Bel.

De ce mariage naquirent trois enfants, savoir :

1° Antoine DU CHASTEL, seigneur d'Emmerin, lieutenant des archers de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas ;
2° Jacques, qui suit :
3° Ferry DU CHASTEL, seigneur de Thumesnil, mort à Saint-Omer en 1568, épousa : 1° en 1529 Jeanne *de Poix*, dame de Doucy; et 2° Jeanne *du Pret*. Il gît dans l'église de Sainte-Aldegonde de cette ville.

De ce mariage naquirent.

A. Charles DU CHASTEL, seigneur de Doucy, capitaine de cavalerie, fait prisonnier devant Cambrai en 1594, épousa Adrienne *de Belleforrière*, fille de Charles;
B. Marie DU CHASTEL, dame de Thumesnil, mariée à Emery *Grebert;*
C. Jeanne DU CHASTEL, mariée : 1° à Jean de *Pitpance*, qui combattit à la bataille de

Saint-Quentin avec beaucoup de valeur; et 2° à André *de Piermont*, mort sans postérité à Milan en 1573;

D. Brigitte DU CHASTEL, religieuse au couvent des dames nobles à Beaumont.

XV. Jacques DU CHASTEL, seigneur d'Emmerin, de Marconville, gentilhomme de la maison de Charles-Quint et du roi Philippe II, pour lesquels il fut employé dans différentes ambassades, grand bailli et châtelain du château de Lille durant trente sept ans, mort le 8 juillet 1574, épousa Jeanne *du Bois de Fiennes*, dame de Bours et de La Vacquerie lez-Hesdin, décédée le 16 decembre 1559, fille de Jean *du Bois de Fiennes*, seigneur des dits lieux, et de Claire *de Mievre*, dame de Blangerval, et de La Vacquerie. Ils gisent dans l'église des carmes à Lille devant le maitre-autel.

De ce mariage naquirent cinq enfants, savoir :

1° Philippe qui suit :

2° Jean DU CHASTEL dit *de Bours*, seigneur de Bours et d'Emmerin, servit quelques années le roi catholique. Il mourut au siége de Tournay en 1581, avec la qualité de colonel d'une compagnie wallonne, son frère Philippe fut son légataire universel;

3° Madelaine DU CHASTEL, religieuse puis prieure à la Thieuloye lez-Arras;

4° Anne DU CHASTEL, religieuse à Gonnay, en Artois;

5° Catherine DU CHASTEL, dame de La Vacquerie, décédée le 22 janvier 1608; âgée de 70 ans, et inhumée dans l'église de la Thieuloye, se maria, le 18 février 1555, avec Jean *de Hibert*, Seigneur de La Motte, de Beaurepaire et d'Esprenay, mort en 1604 et enterré à Lillers.

XVI. Philippe DU CHASTEL, chevalier, seigneur de Blangerval, de Marconville de Rolleghem et de Noyelles, fut reçu en 1552 dans la pagerie du roi Philippe II qu'il accompagna dans son voyage en Angleterre. Il se trouva à la bataille de Saint-Quentin et l'année suivante à celle de Gravelines; puis en 1559, il s'embarqua avec le roi pour l'Espagne. Il fut fait chevalier de la propre main de Philippe II en 1563. De retour aux Pays-Bas il fut capitaine du château de Lille, conseiller de guerre, gentilhomme de la bouche de Philippe III en 1574, enfin gouverneur et grand bailli d'Audenarde en 1607, épousa Marie *de la Salle*, dame de Terremaisnil et de Beaurains, décédée en 1626 et inhumée à Marquette, fille de Pierre *de la Salle*, seigneur de Terremaisnil, de Beaurains, Moyenville, Mercatel, et de Nicole *Turpin*, dite *de Laynecourt*.

Il hérita de la terre de Blangerval à la mort de son oncle maternel, et puis de celle de Rolleghem, à la mort de Charles *de Croy*, prince de Chimay.

Conjointement avec sa femme, il donna en 1600 une belle verrière à l'église paroissiale de Rolleghem.

De ce mariage sont nés :

1° Maximilien, qui suit :
2° Philippe du Chastel, mort le 31 décembre 1636, aux études à Douai;
3° Charles du Chastel, chevalier, baron d'Ere par achat fait en 1629, seigneur de Terremaisnil, capitaine d'infanterie, gouverneur de la ville d'Arras, puis grand bailli du pays d'Alost, mort en 1663, épousa en 1611 Isabelle *Andrea*, décédée en 1651, fille de Jérôme *Andrea*. Nous avons trouvé deux actes de relief que voici :
« Du 6 août 1627, de Jean *Copin*, le jeune, comme procureur de messire Charles du Chastel, chevalier, seigneur de Termenis, pour relief d'un fief à Rume à lui échu par partage à cause de sa femme des biens de feu Jérôme *Andre*. — Du 23 mars 1629, de messire Charles du Chastel, chevalier, seigneur de Termegnies.... pour et à raison de l'achat par lui fait par décrêt et adjugé au grand conseil de Malines qui fut appartenant à Robert *de Bernemicourt*, de la terre et seigneurie d'Ere. »

Charles du Chastel a laissé deux enfants légitimes, savoir :

A. Charles du Chastel, mort jeune;
B. Suzanne-Thérèse du Chastel, dame d'Ere et de Terremesnil, se maria avec Gautier *van der Gracht*, chevalier, seigneur de Hulst et de Passchendaele, gentilhomme de la bouche du cardinal-infant, fils de Guillaume *van der Gracht* et de Madelaine de *Saint-Venant*.

Il laissa en outre deux bâtards :

C. Charles du Chastel, lieutenant-colonel;
D. François du Chastel, sa postérité s'est fixée à Bruxelles.

4° Jeanne du Chastel, mariée, le 6 juillet 1608, à Sainte-Gudule de Bruxelles, à Marc-Antoine, marquis *de Malvezi*, comte d'Airolla, seigneur de Santelmo;
5° Anne du Chastel se maria, par contrat du 9 juillet 1588, à Jacques *van der Meeren*, chevalier;
6° Marguerite du Chastel, abbesse de Marquette l'espace de 30 ans, décédée à l'âge de 70 ans, le 18 mai 1647;
7° Adrienne du Chastel, religieuse à Marquette, décédée en 1660;
8° Philipotte du Chastel, décédée le 31 décembre 1636, mariée à don Balthazar *Lopez del Arbol*, capitaine de cavalerie au service espagnol, puis luitenant mestre de camp au Pays-Bas. Elle git à Marquette;

9° Jacqueline DU CHASTEL, décédée à Marquette, le 14 mars 1636 :
10° Hélène DU CHASTEL ;
11° Marie DU CHASTEL ;
12° Catherine DU CHASTEL.

XVII. Maximilien DU CHASTEL, chevalier fait en 1615, seigneur de Blangerval, de Rolleghem, de Bours, de Pétrieu, colonel d'infanterie en 1621, gouverneur et grand bailli d'Audenarde, épousa Suzanne *Andrea*, dame de Pétrieu et de Lettenhove, fille de Jérôme *Andrea*, marchand à Anvers, et d'Isabelle *Moucheron*.

Ils laissèrent dix enfants, savoir :

1° Charles DU CHASTEL, mort jeune et enterré à l'église de St-Pierre, à Gand;
2° Jérôme-Philippe, qui suit :
3° Philippe DU CHASTEL, seigneur de Pétrieu, visita le Saint-Sépulcre à Jérusalem où il fut fait chevalier. A son retour il mourut à Chio le 18 août 1664;
4° Philipotte DU CHASTEL, mariée à Antoine *Bauduin*, baron de Vanoville, seigneur du Mauville, lez-Douai ;
5° Isabelle-Claire DU CHASTEL, mariée en 1629 à Jean *van der Gracht*, chevalier, seigneur de Brehaut, capitaine de cavalerie sous le marquis de Baden ;
6° Claire-Éléonore DU CHASTEL, décédé sans enfants, se maria avec Jacques d'*Ostrel*, baron de Flers, seigneur de Cambligneulle ;
7° Marie DU CHASTEL, religieuse à Marquette ;
8° Jacqueline-Dorothée DU CHASTEL, religieuse à Doirseele à Gand ;
9° Jeanne-Françoise DU CHASTEL, religieuse aux dames hospitalières à Audenarde ;
10° Madelaine du CHASTEL, religieuse à Marquette.

XVIII. Jérôme-Philippe DU CHASTEL, comte de Blangerval, par lettres patentes de Philippe IV, délivrées en 1661, seigneur de Rolleghem, La Vacquerie, etc., colonel d'infanterie et conseiller de guerre, gouverneur et grand bailli d'Audenarde, épousa en premières noces, en 1660, Louise, comtesse de *Belleforrière*, décédée en couches de son premier enfant en 1666, fille d'Alexandre, comte de *Belleforrière*, baron de Sailly ; et en secondes noces, le 18 mars 1673, Marie Anne Michelle *de Gand* dite *Villain*, fille de Philippe *de Gand*, dit *Villain*, marquis d'Hem, et de Michelle-Françoise *de Varennes*.

Il eut du second lit :

1° Guillaume François Joseph, qui suit :
2° Alberic-Adrien-François du CHASTEL, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplines et de La Vacquerrie, épousa, le 28 janvier 1706, Marie Ernestine *de Houchin*, fille de Charles Claude *de Houchin*, seigneur de Longastre, et de Béatrix-Jeanne *du Chastel de la Howardrie*.

Ils laissèrent cinq enfants, savoir :

A. Alberic-Albert-François-Joseph du CHASTEL, comte de Pétrieu, seigneur de Beaumanoir, épousa en premières noces au mois de mai 1763; Marie-Albertine *de Lannoy*, décédée à Lille, sans enfants, le 29 août 1772, fille de Pierre-Maximilien *de Lannoy*, seigneur de Wasnes, comte d'Annapes, et de Marie-Françoise-Éléonore *d'Angerville;* et en secondes noces, à Arras, le 28 décembre 1775, Anne de *Pons-Rennepont*, chanoinesse de Denain, née le 12 décembre 1745, décédée sans enfants en 1776, fille de Claude-Alexandre *de Pons*, comte de Rennepont, capitaine de dragons au régiment de la Suze, et de Marie-Louise Chrétienne *de Saint-Blimont;*
B. Maximilien-Joseph-Jérôme DU CHASTEL, dit *de Petrieu*, né le 15 novembre 1714, a été reçu gentilhomme au collège de Mazarin, dit des Quatre-Nations, à Paris, le 12 août 1717;
C. Isabelle-Eugénie-Charlotte du CHASTEL, chanoinesse de Moustier, décédée le 27 mars 1766, âgée de 47 ans;
D. Marie-Ernestine-Anne du CHASTEL DE PÉTRIEU, abbesse du chapitre de Denain, en 1752;
E. Philippe-Alexandre-Alberic du CHASTEL, comte de Pétrieu, après son frère aîné, officier aux gardes wallonnes en Espagne.

On lit dans la notice sur Howardrie par M. le professeur Lecouvet, page 65 : « Le dernier représentant de la maison du Chastel-Blangerval de Pétrieux, qui n'avait pas d'héritier direct, et qui servait dans le même regiment que Robert-François-Charles-Henri-Marie, comte *du Chastel de la Howardrie*, né en 1761, offrit à ce dernier de l'instituer son légataire universel, à la condition pour lui de prendre les armes de du Chastel-Pétrieux. Le comte *du Chastel de la Howardrie* ne voulut point abandonner son antique blason. » En présence des faits que nous venons d'exposer, cette historiette est difficile à comprendre pour toute autre personne qu'un membre de la famille qui s'est toujours évertuée à introduire dans ses fastes tous les événements qui distingent et honorent ses homonymes d'Emmerin et de Blangerval. La généalogie de ceux-ci semble avoir servi de modèle à Simon DU CHASTEL, comme nous l'avons déjà insinué.

XX. Gilbert-François-Joseph du CHASTEL, comte de Blangerval, seigneur de Rolleghem, épousa Anne-Marie-Pétronille-Michelle *de Varennes*, fille

de Michel-François *de Varennes* seigneur d'Houplines, de Beaumanoir, et de Philipotte-Françoise *de Gand*, dite *Villain*.

Une fille leur survécut, savoir :

Marie-Philippine-Albérique du CHASTEL, comtesse de Blangerval, se maria par contrat passé au château de Werquin, le 26 juillet 1716, avec François-Eugène, marquis d'*Assignies*, fils d'Octave-Eugène, marquis d'*Assignies*, avoué de Thérouanne, et de Marie-Florence *de Markais*, dame de Werquin.

VII. Henri du CHASTEL, seigneur d'Hermaville, troisième fils de Baudouin DU CHASTEL, seigneur de Villers et d'Hermaville, épousa Béatrix *de Chastillon*.

1° Hugues, qui suit :
2° Folmar du CHASTEL, chevalier de Rhodes, commandeur de Vaillanpont ;
3° Jeanne du CHASTEL, mariée à Jacques *de Raix*, chevalier, seigneur de Forgemont.

IX. Hugues du CHASTEL, chevalier, seigneur de Jesay et de Merigny, épousa Honorine *de Chavanes*, originaire de Bresse, dont :

1° Gervais du CHASTEL, abbé de saint Riquier ;
2° Folmar du CHASTEL, seigneur de Jesay, épousa Alix *de Bethencourt* ;
3° Robert du CHASTEL, épousa Bretagne-Éléonore *de Nanteuil* ;
4° Begge du CHASTEL, mariée à Dragon, seigneur d'Arberg.

CHOIX D'ÉPITAPHES

ET

D'INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES

SUR MONUMENTS, DALLES ET PIERRES FUNÉRAIRES EN L'ÉGLISE PAROISSIALE DE ST.-PAUL, ANCIENNE ÉGLISE CONVENTUELLE DES DOMINICAINS, A ANVERS;

copiées sur place avec annotations

COMMUNIQUÉES PAR

M. Barthélemy DE PROOST,

Architecte, membre effectif de l'Académie.

L'église de St-Paul à Anvers, ainsi que l'église collégiale de St-Jacques, en la même ville, par le nombre de sculptures, tableaux, boiseries et autres objets d'art qu'elles renferment, sont à elles seules des musées.

Tous les amateurs des beaux-arts, aiment à les visiter. Ces églises ont le privilège, non-seulement de captiver l'admiration des artistes; mais aussi d'intéresser par le nombre d'inscriptions et d'épitaphes tous les amis de la science archéologique.

Comme le titre de cette notice l'indique je n'occupe aujourd'hui le lecteur que des plus intéressantes inscriptions de l'église de St-Paul.

En se présentant de face devant le chœur de l'église, à gauche, on lit l'épitaphe du monument érigé en l'honneur de St-Hyacinthe.

D. O. M.
MARIÆ DE DECKERE
FILIÆ. D. PETRI
PASCHALIS DE DECKERE
EQUITIS.
DOMINI DE MONTELIONE
RANST ET MILLEGEM
CORneliæ MAriæ HOUTAPPEL
VITA SIM SCRIPTA
LIBELLO.

Sous le monument que couronne la statue de St-Dominique, on lit l'épitaphe suivante :

D. O. M.
URBANO DE PARIS
QUEM URBANITAS HOMINIBUS
PIETAS DEO COMMENDAVIT
INTEGRITAS
BRAB : ORDINIB. DEDIT QUÆ. STOREM
ET
ISABla DE FALKENBURG
PARENTIB. OPTIM SIBI OC SUIS P. C.
JACOBUS DE PARIS
EQUES.
OB. ILLE X JAN. MDCXXXI ÆT LXX
ILLA AUT. XV MAJI MDCXXXVII. ÆT. LXXX.
IN PACE QUIESCANT.

Plus loin sur l'épitaphe du monument que domine la statue représentant St-Pierre (Dominicain), nous lisons :

NOB. Dno
JO. BAPT. DE PARIS
TOPARCHÆ DE VREM-DYCK
ET NOB. Dnæ
ISABELLÆ PHILIPPÆ
VAN DEN BRUGGEN
CONJUGIBUS
PETRUS VAN R. I. P. BAURSCHEIT Ft.

L'épitaphe qui sert d'appui à la figure du Christ ressuscité, porte l'inscription suivante :

CHRISTO. RESURC. S.
JOAN. FRANCISCO. CAPELLO
NOBILI PATRITIO CUSALENSI
EX ANTIQUIORI Bo IN MONFERRATO
TOPARCHÆ IN EYCK. ETC.
PHILIP. II. REG. HISP. IN BELGo ET GALLIA
QUÆ STORI GRALI MILITIÆ
OBIIT VI MAII Ao MDCXII, ÆTAT. LXXXII.
ET
NOB. D. MARIÆ BOXHORN
ÉJUS CONINGI MARITUM SECUTÆ
IDIB. SEPT. A.MD.CXXV.
PIIS PARENTIBUS SUIS.
HOC MONUMENTUM POSUIT.

Sur la même épitaphe et dans un cadre inférieur, immédiatement au-dessus du tombeau représentant l'évêque Capello à genoux devant un prie-Dieu, à côté duquel se tient son patron St.-Ambroise qui lui indique un texte dans un livre ouvert, on lit :

F. MARC. AMBROSIUS CAPELLO
SEPT. EPISCOPUS
ANTVERPIENSIS [1].

Du même côté de l'évangile sur la façade du soubassement de l'autel, ou presbyterium et immédiatement au-dessus de la porte qui conduit au crypte, se lit l'inscription suivante :

LUCE ET FRVCTV

D. O. M.

Fr MICHAËL OPHOVIUS [2].
ORD. PRÆD. S. T. D.
QUEM CONVENTUS HIC 4to PRIORE
BELGIUM PROVINCIALEM
SYLVA DUCIS PATRIA VI ANTISTIDE
VIDIT, SVB. HOC CUPIDE
JACET
OBYT A° 1637 4 NOVEMBRIS
REQUIESCAT IN PACE
AMEN.

Sur la façade de l'estrade du côté de l'épître se trouve l'incription suivante :

[1] Ce tombeau est érigé du côté de l'évangile près du maître-autel, qui s'élève sur une estrade qui lui sert de soubassement.

Marc-Ambroise Capello, de l'ordre des Dominicains, VIIe Évêque d'Anvers, est mort le 4 octobre 1676, à l'âge de 75 ans, instituant pour son héritier universel *les pauvres d'Anvers.*

Il occupa le siège épiscopal d'Anvers pendant 24 années et succéda à Gaspar Nemius, ancien curé de Vervicq.

[2] Michel Van Ophoven, Évêque de Bois-le-Duc.

ICI GIST MESSIRE
HENRI DE VARICK
CHL^{R} VICONTE DE BRUXELLES
SEIG^{r} DE BOONENDAEL, BAUWEL
ET OLMEN, DU CONSEIL DE GUERRE
MARCGRAVE D'ANVERS
TRÉPASSA L'AN 1641 LE 5 OCTOB^{r}
ET
DAME ANNE DAMANT
SA COMPAIGNE, DAME DES DITS
LIEUX, TRÉPASSA, L'AN 1630
LE 6 DE MAY.

Le monument du vicomte représente le chevalier priant Dieu à genoux, les mains jointes. Sa dame en la même position, occupe le 2me rang.

Toujours au chœur et en avant des marches de l'estrade se trouve la dalle dont l'inscription suivante, avec lettres de cuivre enchassées, porte :

CI GYST TRÈS-NOBLE
CHL^{r} MESSIRE JEAN
DE BEIAR MOURUT
LE 5 8bre 1634
ET
DAME ANNE BUTKENS
SA FEMME MOURUT
LE 4. 8bre 1625.
R. I. P.

D'autres dalles du chœur portent :

D. O. M.

MONUMENTUM NOBILIS DOMICELLÆ
JOANNÆ DINGHENS
ET SUOREM

D. O. M.

RUST PLAETSE
VAN
FRANCISCUS
VAN
FICKEVOORT
STERF DEN 4 NOVEMBER 1678
ENDE SYNE MOEDER
JOUFV. MARGARETA
VAN DE
KERCKHOF
STERF DEN 6 NOVEMBER
A° 1683
BIDT VOOR DE SIELEN.

D. O. M.

MONUMENTUM
D. PETRI DE
COVRCHELLES
OBIIT.... JUNII A. 166...
REQUIESC.

D. O. M.

MONUMENTUM
LAZARI MARCQUIS [1]
MEDECINÆ DOCTORIS
ET HÆREDUM.

Une inscription sur une *première pierre* scellée, au bas du maître-autel, nous signale un **MARCQUIS** de l'ordre des Dominicains.

[1] M. le docteur Broeckx traite de cette noble famille dans sa très-intéressante notice sur les *Illustrations Belges*. (*Annales de l'Académie d'Arch. de Belgique*, vol. I, page 69.)

NOMINE Rmi Dni
EPISC. ANTVR: PRIMUM
LAPIDEM. POSUIT
EXI: P: MAG: PROV.
GOD: MARCQUIS
ORD: PP: PRAED:
A° 1669. 18 MEERT

Sur l'estrade et devant les marches du maître-autel se trouve l'inscription suivante, taillée dans une dalle de marbre blanc sur laquelle sont gravées les armes du défunt :

(En tête)	OUDEN BOURCH	
(Pour divise)	*Par vertu et les armes*	
(Au milieu des enroulements.)		
(à gauche, 8 quartiers.)		(à droite, 8 quartiers.)
T. SERWOUTERS	D. O. M.	....
....		....
....	MONUMENTUM	....
....	ILLUSTIS, PERANTIQUE	....
HEMBIEZE	AC. NOBILISSIME FAMILIÆ	....
GRYSPERRE	'T SERWOUTERS	.... YTS
LAUWERS		CASTILLIO
SCHILDERE		POTTIERS

Sur un pilier en face de l'autel du St.-Sacrement se trouve le monument d'Abraham Melyn, ingénieur. Le beau bas-relief repoussé en cuivre rouge et jaune, représente l'*Offrande des Mages*.

L'épitaphe porte :

D. O. M.

SEPULTURE VAN ABRAHAM MELYN INGENIEUR
VAN SYN — MA=EN CAPITEYN VAN
DE BORGERS STERF DEN XVII MERT —
MDCXXXXVI EN CLARA VERMEULEN SYN
HUYSVROUWE — STERF DEN 8 FEB. 1684 ENDE
MATTHÆUS MELYN SYNEN = BROEDER DIE
DESE PLAET HEEFT GEDREVEN —
STERFT DEN XIX JUNY MDCLIII. BIDT
VOOR DE ZIELEN.

Près de l'autel de Notre-Dame du Rosaire se lit l'épitaphe suivante, couronnée par la statue en marbre blanc de la Mère affligée, ayant à ses côtés deux anges pleureurs; monument exécuté par P. Van Baurscheit :

AFFLICTÆ MATRI
ET
PIÆ MEMORIÆ R. P. ABRAHAMI VAN
GREYN QUEM HIC CONVENTUS PRIOREM
ET SOLIDATIUM SACRATISSIMI ROSARII
PREFECTUM HABUIT DIGNISSIMUM
OBIIT XXI^a OCTOB. A^o MDCXCIII
AMICI EJUSDEM SODALITII
ZELOSI MAGISTRI
P. P. CC.

17 — 02

FEC. — INVENTOR
J. P. VAN — ET FECIT
BAURSCHEIT.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET

DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

— MM. Wattier, bourgmestre de Boussu, et Émilien de Wael, secrétaire de la Société Paléontologique de Belgique, remercient l'Académie pour leur admission, le premier comme membre effectif et le second comme membre correspondant.

— L'Académie, voulant donner à M. Joseph Bellemans, membre effectif, un témoignage de son estime particulière et en même temps une marque de sa gratitude pour les services qu'il a rendus à la compagnie, lui a conféré, à l'unanimité, le titre de membre honoraire.

— Les sociétés académiques de Savoie et de la Haute-Lusace invitent l'Académie à leurs séances solennelles de 1859.

— Plusieurs souverains et compagnies savantes expriment à l'Académie leurs remercîments pour les derniers travaux qu'elle leur a fait parvenir.

— Mademoiselle de Wind fait part à l'Académie de la mort de son père, M. Samuel de Wind, président de la Société des sciences de Zélande, vice-président de la cour provinciale de justice à Middelbourg, chevalier de l'ordre du lion des Pays-Bas. M. de Wind, que notre Académie et plusieurs autres compagnies savantes s'honoraient de compter parmi leurs membres, était un homme de bien et de grand mérite. Il est décédé, le 19 août dernier, à l'âge de 66 ans, et laissant beaucoup de regrets dans le cœur de toutes les personnes qui l'ont connu.

— M le comte de Kerckhove-Varent, président de l'Académie, annonce la mort de notre excellent et estimable confrère M. Jean-Léonard-Henri Ganser, procureur-général près la cour d'appel de Gand, membre honoraire de l'Académie, décédé, le 8 novembre 1859, à l'âge de 68 ans, étant sincèrement regretté de tous les hommes de bien qui ont eu des relations avec lui.

M. Ganser était un savant historien et un profond jurisconsulte. Il exerça les éminentes fonctions de procureur-général, pendant vingt-huit ans, en magistrat habile et avec une intégrité exemplaire et le plus noble dévouement, il vivait étranger à toute opinion politique et à tout esprit de parti : la loi, la justice et sa conscience étaient ses seuls guides.

— L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1. De la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, les cahiers d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1859 de son *Journal*.

2. De la Société des antiquaires de l'Ouest, ses *Bulletins* du 2me trimestre de 1859.

3. De la Société de médecine d'Anvers, les livraisons de mai, de juin, d'août et de septembre 1859 de ses *Annales*.

4. De l'Académie royale de sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, le nº 4 de son *Bulletin* du tome VI, et le nº 8 de son *Bulletin* du tome VII de 1859.

5. De l'Académie royale de médecine de Belgique, les nos 10 et 11 de son *Bulletin* du tome II.

6. De l'Institut archéologique Liégeois, la 3me livraison du tome III de son *Bulletin*.

7. De la Société des antiquaires de Picardie, le nº 2 de son *Bulletin* de l'année 1859.

8. De la Société archéologique de l'Orléanais, le nº 33 de son *Bulletin*.

9. De la Société havraise d'études diverses, le volume de son *Recueil des publications* des années 1857 et 1858.

10. De la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des ettres et des arts, une brochure intitulée : *trois voies romaines du Boulonnais*, par M. Cousin, vice-président de la Société.

11. De la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, le n° 4 de son *Bulletin* de 1859.

12. De la Société historique d'Utrecht, ses *Actes et Mémoires* de 1857 à 1859.

13. De l'Académie de Stanislas, un bon pour retirer le volume de 1858 de ses *Mémoires.*

14. Du comité flamand de France, le n° 46 — juillet et août 1859 — de son *Bulletin.*

15. De l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, le tome III — 5e série — de ses *Mémoires.*

16. Du Journal de l'Imprimerie et de la Librairie en Belgique, ses nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'année 1859.

17. De la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, ses *Mémoires et publications de 1859.*

18. De M. le ministre de la Justice, le 3e cahier des *procès-verbaux* des séances de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

19. De la Direction du *Bibliophile Belge*, le 4e cahier du tome XV de son *Bulletin.*

20. De la Direction du Messager des Sciences historiques de Belgique, les 2e et 3e livraisons de 1859 de son Recueil.

21. Du R. P. Terwecoren, les 16e, 17e 18e, 19e, 20e 21e et 22e nos de son Recueil intitulé : *Collection de Précis historiques* — 1859.

22. De la Direction du Journal Belge de l'Architecture, la 12e *livraison* de ce journal — 1859.

23. De M. l'Abbé J. Corblet, membre correspondant à Amiens, les nos 8 et 9 d'août, de septembre et d'octobre 1859, de sa *Revue de l'art chrétien.*

24. De M. Borely, professeur d'histoire, membre correspondant au Havre, une brochure intitulée: *Jacques Dumé et Nicolas Dumé d'Aplemont,* marins Havrais, chefs d'escadres au XVIIe siècle.

25. Du même, son *discours prononcé* à la distribution des prix au collége du Havre, le 2 août 1859.

26. De M. Adolphe Mathieu, membre correspondant à Bruxelles, son Recueil de poésie — *Olla Podrida.*

27. De M. Théophile Lejeune, membre correspondant, sa *Notice sur les sceaux* de la ville de Binche.

28. De M. Ulysse Capitaine, membre correspondant à Liége, son *Rapport sur l'authenticité des restes mortels du bourgmestre Sébastien de Laruelle.*

29. De M. le Baron Alex. Michiels de Kessenich, une brochure *sur la musique.*

30. De M. de Rode, membre correspondant à Dunkerque, une Notice intitulée : *Excursion à Douvres.*

31. De M. Wattier, membre effectif à Boussu, son *Histoire de la commune de Boussu depuis son origine jusqu'à nos jours.*

32. Du même, sa brochure intitulée : *Les anciennes archives du château de Boussu.*

33. Du même, *la généalogie* qu'il a publiée *des seigneurs de Boussu.*

34. De M. Léopold de Villers, membre correspondant à Mons, une brochure sous le titre de *Grand escalier de l'église Sainte Waudru à Mons.*

35. De M. Ed. Van Cauwenberghe, membre correspondant à Audenarde, sa Notice intitulée : *L'ommeganck* ou *les anciennes cavalcades d'Eyne.* — Extrait du Messager des Sciences historiques de Belgique.

36. De M. Arnaud Schaepkens, membre correspondant à Bruxelles, une brochure sous le titre de *Gouttes de Rosée* suivies d'un drame en trois actes — *Innocence et Repentir* — par Amélie Picard.

37. De M. le professeur Fuss, membre correspondant à Liége, une brochure intitulée : *Quœstiones theologicœ ratio et fides, Dies creationis mosei, beati pauperes spiritu,* etc.

SUPPLÉMENT AU TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Membre effectif :

MM. A. C. WATTIER, notaire et bourgmestre de Boussu, membre de plusieurs sociétés savantes.

Membres correspondants :

VINCART (l'Abbé), curé à Marilles, ancien membre effectif de l'Académie, etc.
EMILIEN DE WAEL, secrétaire de la Société paléontologique de Belgique, etc., à Eeckeren, province d'Anvers.

Membre honoraire :

M. JOSEPH BELLEMANS, peintre d'histoire, chevalier de l'ordre impérial de la Rose du Brésil, etc., à Anvers.

M. PH. VAN DER HAEGHEN, membre effectif, cesse de faire partie de l'Académie conformément à l'art. 13 du réglement, et il doit être regardé comme effacé du tableau.

NOTICE

SUR

L'ANCIEN COMTÉ D'EVERGHEM

PAR

J. HUYTTENS,

Membre effectif de l'Académie.

Le village d'Everghem par son étendue est un des principaux de la Flandre, par sa population il est le premier du canton de Gand : situé sur la grande route qui mène aux polders belges et hollandais, le passage y est aussi fréquent et la circulation plus animée que dans maintes villes.

Une belle et grande place sert de marché ; à l'un des angles se trouve une superbe église qui ne déparerait pas certaines capitales.

Les divers hameaux dépendants d'Everghem, sont plus des villages que de simples dépendances : ainsi Belzele, Wipelghem, Elsloo, Doorenzeele ont des populations analogues et souvent plus élevées que maint village environnant. Généralement, comme le remarque très-bien Sanderus, la population d'Everghem est d'une constitution robuste et le peuple laborieux : autrefois adonné au tissage, il s'est fait cultivateur et bien que quelques parties du village ne se composent que de terres très-légères, d'anciennes bruyères, il est parvenu à force de soins et de labeur à rivaliser avec les villages voisins par la beauté de ses récoltes.

L'étymologie du village d'Everghem, est des plus simples ; nous trouvons *ever* sanglier et *heim* demeure. Les armoiries du village viennent confirmer ce que nous avançons ; il porte : un sanglier de sable sur un champ d'or.

Le comitat ou comté d'Everghem, remonte à une haute antiquité et son origine se perd dans les ténèbres qui entourent la plupart du temps le berceau de nos villages; il se composait des villages de Wondelghem,. Sleydinghe et des hameaux de Doorenzeele ; on conçoit qu'avec une domination aussi puissante le village d'Everghem devait exercer une influence notoire dans le comté de Flandre; aussi cité dans presque toutes les chartes de l'époque, c'est déjà une place importante dès avant l'acquisition qu'en fit l'abbé de St.-Bavon en 1280. Plusieurs actes seigneuriaux sont datés du château d'Everghem et témoignent de sa puissante juridiction. Depuis sa chute seigneuriale le village d'Everghem, déchu de son ancienne splendeur féodale, brille au premier rang parmi les villages de la Flandre, et bien que ne commandant plus en maître aux villages voisins, il leur est toujours supérieur par sa population, et si les deux plus belles perles de sa couronne comtale, les villages de Sleydinghe et de Wondelghem, ne relèvent plus de sa juridiction, ils sont néanmoins tenus de venir se faire juger à Everghem, lieu de résidence du juge de paix du canton.

Le village d'Everghem est traversé du nord au sud par l'ancien fossé othonien dit le Burgravenstroom, et vulgairement connu sous le nom de canal de Cluyze. A peine navigable aujourd'hui ce canal avait autrefois une grande importance et servait de transit aux marchandises qui étaient expédiées sur la Hollande : arrivé à Cluyze le canal se dirigeait sur Ertvelde, dans sa course il recevait, à Cluyze, la petite rivière nommée le canal d'Eecloo ou du cloître, creusé par les ordres du frère Baudouin, supérieur du couvent de Waerschoot en 1485. Au même village le *Brakelier*, uni aux eaux du canal de Sleydinghe, se déversait dans son sein et grossissait son cours ; de là arrivé à Ertvelde il tournait le village, courait en ligne courbe vers le village d'Assenede, arrivait à l'endroit dit de *smalle gelande* dans le polder de St.-Albert et se jetait, à Philippine, dans le bras de l'Escaut dit le Braeckman. A l'est Everghem touche à la Lieve creusée en 1231 par ordre des trente neuf; recommencée en 1251 sous Marguerite, elle fut achevée en 1339 sous Jacques Van Artevelde. Le village longe de même le canal de Gand à Bruges : commencé en 1379 sous Louis de Male il était connu alors sous le nom de Zuydleede et ne fut achevé que du temps de Marie-Thérèse en 1758. Au sud coule

la *Cale* jadis la *Nedersenne* qui, baignant Éverghem, se jette dans le canal du Sas à Langerbrugghe. Le village avoisine le canal jadis nommé le *Burggraver Visscherye*, commencé en 1461 au *Sluiseken* à Gand, puis en 1561 poussé jusqu'à *Rooden huysen* et *ter Donck* aux frais du magistrat de Gand, et achevé en 1562.

La première fois que nous trouvons cité le nom d'Éverghem est en 755. Sanderus nous donne une charte ou missive où il est question du village de *Herverghe;* puis avec plus de certitude dans la charte de Lothaire confirmant les différentes possessions de l'abbaye de St.-Bavon en 967 : *in Everghem cum ecclesia;* puis, en 1105, Balderic, évêque de Tournai, confirme à l'abbaye de St.-Bavon le patronage des églises de St.-Sauveur, d'Eckerghem, d'Éverghem et de Ronse « *altare quoque de Everchem que ecclesia sancti Bavonis per longo tempore tenuerat.* » Thierri d'Alsace par une charte de 1145 détermine ce décret à l'exemple des comtes Robert VII et Charles-le-Bon et à la prière de l'abbé Everdée et de l'avoué Gautier les attributions de l'avouerie de St.-Bavon : insensiblement nous arrivons au XIIIe siècle, époque où l'histoire d'Éverghem se développe sous la juridiction abbatiale.

Le village d'Éverghem voisin de la puissante et guerrière cité de Gand, eut presque toujours à souffrir des guerres que les Gantois soutinrent à diverses époques de notre histoire, tantôt contre ses souverains, tantôt contre les villes voisines qui, jalouses de son industrie ou fatiguées de son joug féodal, cherchèrent soit à abattre son orgueil, soit à briser les chaînes qui leur étaient imposées par la métropole.

Le premier novembre 1388, le village d'Éverghem fut témoin d'un combat très-acharné entre les Gantois et les Brugeois; ceux-ci furent vaincus et leur chef Jacques Helwyn périt dans le combat. Cette rencontre eut lieu à l'endroit dit Langerbrugghe : non contents de cet échec, quelques semaines plus tard, ils s'approchèrent des murs de la ville; les Gantois acceptèrent le combat, cette nouvelle bataille eut lieu dans la plaine nommée *Afscheit Kauter,* ils y perdirent leur chef, Christien Helwyn, frère du précédent.

Pendant les guerres de religion, Éverghem, comme toutes les communes adjacentes eut beaucoup à souffrir et des vainqueurs et des vaincus;

c'étaient des brigandages, des courses continuelles; sans cesse sur le qui-vive les paysans laissèrent leurs terres en jachères pour sauver leurs biens. En 1573 le tocsin appela les paysans sous les armes pour repousser les gueux qui, enhardis par l'impunité, faisaient des courses jusque sur le territoire de la ville de Gand : voici ce que nous en dit Kempenare dans sa chronique au mois d'octobre 1574. « De soldaten van Wyckhuis trokken » wel gewapend ter poorten uit Gend door Everghem naer Caprycke om de » geuzen het rooven en stroopen te beletten; maer deze gezellen stolen zoo » wel, als de geuzen, en deden niet veel minder schade. » Le 28 avril 1575 un escadron de cavaliers espagnols s'abattit sur le village d'Éverghem, après l'avoir pillé ils forcèrent les paysans à transporter leurs bagages et leur butin jusqu'aux portes d'Anvers.

Les troupes des États arrivèrent à Éverghem en 1581 et quoiqu'on les eut reçues comme des libérateurs, jamais les habitans n'eurent plus à souffrir et n'endurèrent une époque plus désastreuse; tout fuyait à leur approche et tâchait de sauver ce qui avait échappé aux rapines des Espagnols : ceux qui restèrent furent plus maltraités encore, non-seulement on leur prit ce qu'ils possédaient, mais, employés en guise de bêtes de somme, il n'y eut point de mauvais traitements qu'ils n'eurent à subir. Ce fut alors que Lievin de Herde, bailli d'Éverghem, osa s'opposer à leurs brigandages, et, au péril de sa vie, leur lut l'ordonnance des États de se retirer vers d'autres cantonnements : ceux-ci furieux menacèrent d'incendier le village et mirent le feu à quelques maisons; mais soit crainte, soit toute autre cause, ils se retirèrent quelques jours après. Bien que dans tous les villages environnants on eut déjà prêché le calvinisme, ce ne fut qu'en 1578 que pour la première fois on vit à Éverghem des disciples de Calvin. Les paysans loin de leur faire bon accueil se moquèrent de ces nouveaux apôtres et ce ne fût qu'à grande peine qu'ils se sauvèrent sains et saufs du village.

Après cette époque nous tombons dans les généralités, et le village d'Éverghem suivit et partagea le sort du reste de la Flandre.

Comme nous venons de le dire plus haut, ce n'est que de l'an 1282 que date la splendeur du village d'Éverghem. L'abbé de St-Bavon achète de Rase de Gavre le Comté au prix de 1000 livres : déjà auparavant les

moines y possédaient des propriétés, de tout temps ils avaient l'administration spirituelle de l'église, les chartes de Lothaire en 967 en font foi, puis la charte de l'évêque de Tournai en 1105 ajoute expressément « altare de Everchem que ecclesia sancti Bavonis *per longo tempore* tenuerat. » Nous voyons par un acte de l'an 1144 qu'ils étaient déjà propriétaires du sol; en 1170, nouvel agrandissement; en 1196 Rase de Gavre reconnaît que la pécherie d'Everghem qu'il avait regardé comme lui appartenant, est la propriété de l'abbaye de St-Bavon, et ordonne en conséquence qu'il leur en soit délivré libre possession; et pour qu'ils ne soient point inquiétés dans cette possession par ses successeurs il leur donne une charte de confirmation. En 1306 Michel de Barbançon leur cède la moitié de la haute justice qu'il avait au comtat; en 1319 Hugues de Gavre, seigneur de Sotteghem, vend à l'abbé tous ses droits seigneuriaux, et finalement Catherine van Maldeghem leur cède tous les droits qu'elle ou que ses descendants pouvaient posséder au comté. Cet acte est de l'an 1333.

Ils devinrent ainsi maîtres absolus du comté, qu'ils continuèrent à posséder jusqu'à la révolution française. Très-jaloux de leurs droits féodaux, les abbés de St.-Bavon et puis les évêques de Gand se firent chérir de leurs vassaux, et nous voyons par les tables des impôts qu'ils étaient loin de surcharger leurs sujets : il est à remarquer qu'à cette époque la juridiction ecclésiastique tentait plutôt à émanciper la population qu'à l'enchaîner, et si ces membres du clergé tenaient à leurs droits, du moins il est consolant pour l'humanité de pouvoir constater que rarement ils en abusèrent.

Je n'ai pas pu découvrir par qui fut bâti le château d'Éverghem. C'était un bâtiment massif avec quatre tourelles; le 2 août 1581 le grand bailli de Gand au nom du conseil de Flandre, mit en vente le château ainsi que 24 bonniers de terre tenant à celui-ci, mais ne trouvait point d'acquéreurs. Le 26 décembre 1583, quelques insurgés s'y étant retirés, le grand bailli du pays de Waes le fit bombarder et y entra le lendemain. Par suite des guerres le château se trouvait dans un délabrement complet; l'évêque de Gand le releva de ses ruines et le restaura magnifiquement. En 1795 les biens de l'abbaye ayant été sécularisés on l'offrit en vente,

mais sans trouver d'acquéreurs ; depuis il fut acquis par M. Ottevaere son prossesseur actuel.

Nous n'avons rien trouvé qui ait pu nous mettre sur les traces de l'origine primitive du comté d'Éverghem , ni quand ou comment il entra dans la famille des Gavre, ou s'ils en furent les premiers possesseurs : tout nous fait présumer que le comtat est entré dans leur famille par suite d'un achat fait à une famille illustre du nom d'Éverghem qui brilla aux croisades.

Plusieurs seigneurs de ce nom sont successivement cités dans le cartulaire de St-Bavon, en 1217 nous rencontrons les frères Egidius et Robertus d'Everghem. M. Warnkœnig nous parle d'un *Willelmam d'Everghem* en 1235. En 1379 nous trouvons les noms de Robert et de Thomas d'Éverghem , chevaliers qui suivaient la bannière de Louis de Male et qui furent tués à Ypres dans un combat contre les chaperons blancs réunis aux tisserands.

Le village d'Éverghem ne garde plus rien de sa haute antiquité ; le château est modernisé, et l'ancienne église fut réduite en cendres le 10 septembre 1783 par le feu du ciel. Cette église très-ancienne était composée de trois nefs, ornée d'une flèche et en tout semblable à celles d'Ackerghem et de St-Sauveur ; elle renfermait diverses œuvres artistiques, des tableaux de Van Moortele et de Liévin Vanden Bossche. Sur ses ruines on construisit la nouvelle église qui, bien que très-belle, n'atteint point aux proportions de l'ancienne ; elle renferme un superbe tableau de Paelinck.

Depuis quelques années le hameau de Wepelghem avait pris une extension si considérable, que les habitants, grâce au concours généreux de M. le sénateur Martens-Pelckmans, élevèrent une église tout près de la terre et château de Wepelghem. Cette église bien que petite est d'un style des plus élégants et donne vue sur l'ancien château de la famille Dellafaille.

Le village d'Éverghem renfermait un grand nombre de fiefs : à côté de l'église se trouve le château nommé jadis *den Bourg*, où résidaient les écoutêtes du village ; venaient ensuite les fiefs de *Belzeele, Doorezeele, Goliathsacker*, *Coppens Damme, Meulenackere*, *Everstein*, *Wevelswalme,*

Elsloo, Abbinsvoorde, Wepelghem, Ter Woestine, Nederstede, Tasthoute, Denber, Huutbanc, Hellewagen, Boucle, Den Bosch, van de Waele.

ANNEXES.

No I.

Le chevalier Raze de Gavre et son épouse Béatrix, dame d'Éverghem, vendent à l'Abbaye pour la somme de 1200 livres monnaie de Flandre, la haute justice, le tonlieu, les hommages, les hommes de fief, les hôtes, tous les serfs sans exception, la nomination des échevins, les droits d'échevinage, les rentes, les prières ou corvées, les deniers de poursuite, (pourcheaux) et tous les autres droits et redevanches qu'ils possèdent en commun dans les paroisses d'Éverghem, Sleydinge, Wondelghem, Meren (Mariakerke), Ekkerghem, S. Sauveur, et l'Écluse placée sur l'alleu de l'Abbaye à Gand; le tout comme ils le tiennent en fief du comte Robert; en outre les fiefs à Spoisbrouc et tous ceux qu'ils ont de l'abbaye en quelque lieu que ce soit. A cette pièce sont joints les actes d'approbation de cette vente par le comte Guy et son fils ainé Robert et la commission donnée au chevalier Guislin, seigneur de Calkene pour en effectuer la mise en possession.

(Septembre 1282).

EVERGHEM.

Jou Rasses sires de Gavere chevaliers fais savoir à tous chaus ki ches presentes lettres verront et orront ke jou toute le haute justisse le tonliu les hommages et les hommes de fies les hostes les autres hommes comment con les appele et de quele condition kil sont, les echevins et le droit deschevinage les rentes les pryeres, les deniers con claime deniers de pourcheaux et toutes les autres droitures ke jou ai et doi avoir ens es paroches de Everghem, Sleydinghe, Wondelghem, Mere, Ackerghem sain Crist et le

Cluse sour le aloes dele église de saint Bavon de Gant. Et toute ma part de qût ke jou avoie et tenoie commun avoec ma dame de Everghem ens es paroches devant dites coment kil gist soit en terre u en euwes ke jou u mi anchisseur teniemes et tenier de mêmes en fief de mon seigneur Robert fil au conte de Flandres, conte de Nevers avoet d'Arras seigneur de Betune et de Tenremonde et de Spoisbrouc et tout le droit ke jou ai et doi avoir en Spoisbrouc et tout chou ke jou tenoie u tenir devoie en fief de le devant dite eglighe en quelconquez lieu kil soit ai vendu e vench a chele mesme église pour mil et deus cens livres de le monoie de Flandres lesquels deniers chele mesme eglise ma bien et loiaument parpaie et deliveree en bons deniers et bien contes dont je me tieng bien a saus et apaies et les quels jou ai convertis entierement en mon grant profit apparant. Et jou chele haulte justisse che tonliu ches hommaiges ches hommes de fief ches hostes ches autres hommes comment con les appele et de quele condition kil soient ches eschevins et che droit deschevinage che rentes ches pryeres ches deniers con claime deniers de pourchaus et toutes ches droitures devant dites et toutes autres queles queles soient soit en terre ou en euwes en rentes et en toutes autres issuwes e droitures ke je tenoie en fief de monseigneur le comte devant dit ens es parroches devant dites ensi comme dit est ai guerpi et reporte bien et aloi par devant les hommes mon seigneur le conte devant dit et par leur jugement. Chest a savoir signe Huon chastelain de Gant mon seigneur Soier de Saint Bavon mon seigneur Rasse le voghet de Wichelme Chevaliers, Roelin de Chemersacke mon seriant, maistre Boudewin de Saint Bavon canoine danwers Godefroi le voghet de Saint Bavon Gilbert fil machelin de Saint Bavon et Wautier le pretere coustre de le Eglise Saint crist mes pers en le main monseigneur Ghiselin de Calkine chevalier balliu de Tenremonde que mes sires li quens devant dis avoit mis en son liu a che faire par presentes terres pendans e Spoisbrouc et tout che qui appartient a Spoisbrouc et quit ke je tenoie en fief de le Eglise devant dicte coment ke che soit et en quelconke liu ke che soit si come dit est ai aussi guerpi et raporte bien et aloi en le main labbe de chele mesme echglise par devant les homes es par leur jugement. Chest a savoir Machelin de Saint Bavon et Machelin son fil Mahiu de Saint Bavon Pieron les vos Fouke fil Marie Henri Rinvisch, Pierron

le Rike Godefroi le voghet, Godefroi de le couture Jehan fil soier Jehan de le Knisme Jehan le Camberlenc Jehan de Loe et plusieurs autres aloes le Eglise devandite et qut jou avoie chou fait li home devant dit ki bon et aloi en furent couwerts et semons disent par jugement ke jou en avoie tant fait ke jou ne mi hoir ne porriemes jamais revenir ne par raison de fief ne par aultre chose et ke jou en estoie bien issus et aloi si ke jamais viens in porroie demander ne jou ne mi hoir. Et jou beatris feme a monseigneur Rasson chevalier devant dit pour mon seigneur leureneh de Chemersake chevalier monavoe ki par loi et par jugement des homes devant dis me fu donnes pour chou faire a avoc tout le droit ke jou avoie et avoir pooie ens es choses devant dites ke mes sires mes barons devant dis tenoit en fief dou conte devant dit, ai Guerpi et reporte en lemain le bailiu devant dit bien e aloy et si ai aussi tout le droit ke jou avoie e avoir pooie et devoie en Spoisbrouc et en tout son ki apartient a Spoisbrouc et en qut ke mes sires mes barons devant dis tenoit en fief de le devant dite Eglise Guerpi par moe mon seigneur Leurens de Chemersake chevalier devant nomme ki par loi et par jugement des homes de le devant dite église me fu done a che faire et raporte bien et aloi en le main labbe devant dit aloes de le eglise devant dite et en sui issuwe bien et aloy et del un et del autre et de qut comme devant est dit par le jugement des homes devant dis et par le gre et le volonte mon seigneur mon mari devant dit : Et ai affermee par ma foy et par mon serement corporel ke jaisour che fait sous les saints ewangilles de ma propre volente sans forche et sans coaction nule ke en tout ne en partie par raison de douaire ne por asseuement de mariage ne pour don de noeches ne pour usage de fruis ke je eusse et peusse demander après les deches mon seigneur mon marit devant dit et devant par quelconke loy et costume et usage ke chesoit ne pour nule autre ochoison et raison dont feme peust demander droit ens es biens son mari ke ne demanderai jamais riens ens es choses devant dites par moi ne par autrui et connois et ai reconnut par devant le bailliu labbe et les homes devant dis ke souffissans asseuemens nien est fais ailleurs pour le guerp devant dit dont ie me tieng bien apaie la quelle chose je reconnais par foi et par serement ke forche ne dechevemens ne peurs ne boisdie ne ma ameneit a chou faire. Ains en renonche qut a

tout chou ke chiens est contenu a tous drois ke dient ke feme ne se peut obligier pour autrui ne pour son mari ne pour li avoeckes son mari soit en escript et sans escrit. Et especiaiment a tous drois lois coustumes e usages que moi et mes hoirs porroient aidier pour reclamer e reqrre riens ens es choses devant dites et jou Rasses devant dis reconnois ke qut ke fait est chi deseure pour le dite Beatris ensi come il est fais plus spéciaument ele la fait de mon assent et de ma volonte et qut jou Rasses sires de Gavere chevalier et jou Beatris sa femme devant dit fumes issu de choses devant dites et les eumes guerpi et reporte en le main le bailliu et en le main labbe bien e aloi ensi com devant est dit chius baillius mesmes a qui mes sires li Cuens devant dis avoit de che faire donneit pooir e len avoit mis en son liu par ses lettres pendans le fief et les choses devant dites ke jou Rasses devant dis tenoie en fief de mon seigneur le conte devant dit hosta de no fief et les converti en franc aloes et les rendi et donna ale eglise devant dite assouses quites e delivrees de tous services fust de fief fust dautres choses et en arreta le eglise devant dite bien e aloi atenir et a avoir franchement e perpetuelment si come son droit franc aloes par lenseignement et le jugement des homes devant dis et Spoisbrouc et tout le droit ke jai et doy avoir en Spoisbrouc et qut ke je tenoie en fief de le eglise devant dite et quil gist et en quelconke maniere ke che soit si come deseure est dit doi li abbes devant dis et li couvens tenir perpetuelement et veretablement aloes de le eglise devant dite par le jugement de ses homes devant dis si come ses propres biens de chele mesme eglise et jou Rasses sires de Gavre chevaliers devant dis et jou beatris sa feme promettons loiaument et avons enconuent ale devant dite eglise pour nous et pour nos hoirs et pour nos successeurs par foy et par serement ke nous sour chou avons fait corporelement sour les saints ewangilles ke nous ne querrons jamais acun matere e engien pour nous ne par autrui pour quoy nous et autres biegnos ne ne fachons jamais contre aucune des convenenches ki en ches presentes lettres sont contenues ains les tenons a remplirons bien et loiaument nous et nos hoirs et che ne lairons pour chose ki est avenue ne ke avenir puist et en renonchons par foy et par serement a toutes exceptions et baires de plait et dexception de monoie nient contee nient baillie et nient rechute et del droit pris dou marchiet nient delivreit e nient payet a tous privileges de crois

donee et a donner a toutes aiuwes de sainte eglise et de loi mondaine a toutes graces lettres indulgences e respis del aspostole et de ses legas et dou roy de franche del empereur et dautrui a toutes lois drois et franchises ki porroient estre donnees chevaliers et autres gentins gens a toutes constitutions et a toutes les autres choses coustumes et avantages ke nous et nos hoirs et nous sucesseurs porroient aidier et ale devant dite eglise grever contre cheste lettre et contre aukune de ches convenenches les queles convenenches e noumeement toutes les choses devant dites ensi come eles sont en cheste chartre escriptes faites et ordinees permettons nous Rasses sires de Gavre et Beatris sa feme par devant le bailliu labbe et les homes devant dis pour nous et pour nos hoirs et pour nous sucesseurs par foi et par serement es sour le foi ke nous devons a nostre chier seigneur le conte de Flandres e marchis de Namur a tenir ferme et estable a tous jours bien et loiaument et a warandir toutes ches choses perpetuellement et entierement contre nous et nos hoirs et nos sucesseurs et encontre tout chaus de no ptie ke tort grieftes et moleste leur en vaussissent faire coment kil fust dont il peussent avoir damage et destorbier sans jamais nule chose dire ne faire encontre ne mis de par nous et sil avenoit chaen ariere ke cheste lettre fust perdue et empirie de feu et deuwe e de villeche et ke li saiel fuissent rompus et bleches par quoi mestier fust renouveler et de resaeler si permettons nous ale eglise devant dite pour nous et pour nous hoirs ke nous et no hoir a leur requeste leur feriemes cheste lettre renouveler et resaeler en le forme come chi est contenu et escript et prions a no seigneur le conte de Nevers kil destraigne nous e nos hoirs et nos sucesseurs toutes ches choses atenir fermement a tous jours sans venir encontre se nous et aukuns aultres de par nous les vausissent fraindre ke ja nauera si diu plaist et prions alui et a no tres haut seigneur et tres cher Guon conte de Flandre et marchis de Namur son pere ke il toutes ches choses voiilent greer louwer approuver et confirmer par leur lettres pendans et faire tenir fermement et estable. En temoignage et enla fermete de che ke deseure e escript et devisert et ala grant seurte de le dite eglise nous Rasses sires de Gavre et Beatris sa feme devant dis avons ches lettres seelee de nos propres saius et baillies a le eglise devant dite et jou Gliselins de Calkine chevalier, baillius de Tenremonde devaut dis par devant

qui ches choses e ches convenenches furent faites bien e aloi ensi come devant est dit par loteroi et par le consentement mon seigneur le comte devant dis ki pour toutes ches choses faire bon et aloi manoit mis en son liu et men avoit donne pour par ses presentes lettres pendans ala requeste mon seigneur Rason seigneur de Gavre et de me dame Beatris sa feme devant noumeit et en temoignage ke toutes ches choses devant dites sont faites bien e aloi tout ensi come devant est escript ai jou mis mon sael a ches presentes lettres ki furent faites et dounées en lan del incarnation notre seigneur jesu crist mil deus cens quatre vins et deus el mois de septembre.

Cartulaire de St-Bavon Nº 13 p. 53.

Nº II.

Michel de Barbançon, chevalier, seigneur de Heerchelines, reconnaît avoir vendu à l'abbaye tous les droits, poursuite et justice qu'il possède dans les paroisses d'Éverghem, Sleydinghen et Wondelghem, et dont il lui a fait la remise en l'année 1333 devant le château des comtes à Gand.

(1334).

A tous chiaus qui ches pntes lres verront et oiront Michel de Barbancon chrlr sires de Heerchelines, salut savoir faisons a tous q lan mil CCCXXXIII nous vendimes a religieus psonnes labbet et le couvet de saint Bavon de Gant toutes les droictures poursis et justuce q nous avies en la proche de Evghem Sleydinghen en Wondelghem et de che fimes nous desheritet. Et li abbes et li conviens dessus dit adhiretet p un vendredi en lan dessus dit devant le piere ou le castel dou conte de Flandre en le vile de Gand psens adont plusieurs homes du dite cte an tesmognage de chou nous avons ches lres sceles de noscel q furent faits et dones lan de grace mil CCC et trente quatre le samedi aprs les octaves de le saint Martin.

Nº III.

Le chevalier Hugue, seigneur de Sotteghem et vicomte Gand et son épouse Béatris vendent en 1319 à l'abbaye tous les droits seigneuriaux qu'ils possèdent,

soit seuls soit en commun avec l'abbaye dans le comté d'Everghem, ainsi que la haute et la basse justice sur le hameau de Wepelghem n'en exceptant 1° que leurs droits sur le canal entre le pont du chatelain et le pont à Gand dit Scabrugghe; 2° ceux à Oosterdonck; 3° le droit de pêche dans les canaux de ces paroisses et 4° les droits d'adhéritance et de déshéritance sur leurs hôtes à Wippelghem : le tout pour la somme de 13 livres de gros tournois ancienne monnoie.

(1319).

DE DOMINIO DE EVERGHEM, SLEYDINGE, WONDELGHEM.

Ic hughe heere van Sottinghem borchgrave van Ghent Riddre doe te wetene allen den ghene die dese lettre zullen sien of horen lesen dat ic hebbe vercocht wel en wetteleec Religieusen en heerachteghen lieden den abt en den convente van sente Baefs te Ghent en haer lieder kerken al mün heerscep dat ic hebbe of hebbe mach of hebbe ghehouden tote dage van nu in de viere parochien die hier na volghen dats te wetene Everghem, Sleiydinghen, Wondelghem en Eckerghem metgaders ghemeene met der kerken voerseyd of allene over vrie eyghyn goed van niemene houdende dan van gode onsen heer dats te verstane tweedeel van den derden penninghe van ghewysde boete die ghevallen moghen int heersceep van der voechdien binnen den vorseyde viere prochien En de mansceep die Hoste Bacheleer van mi houdt en ghehouden heeft van nu te leene van den derden deele. In den derden penninghe voorseyd en van praterie en van anderen goede, de welke mansceep wort an de vorseyden Hoste en sun hoyr houden zullen van der kerke voerseyd in leene en in mansceepe te vullen coeppe ghelyc dat hise ghehouden heeft tote hare van mi. En oec al ander recht dat ic hebbe in de voechdie alse in de viere prochien vorseyd. Ende al thoghe en nedere heersceep up al mine visscherien hoe en waer dat zy gheleghen sun binnen den vorseyde prochien voert al thoghe en dnedere heersceep dat ic hebbe of hebben mach te Wippelghem voert sfoghets balfaert en al dat daer toe behoert van achtinghen. en pandinghen en boeten diere af ghewyst zullen werden. En oec alle andere rechte en heerscepe die ic hebbe ghehadt en ghehouden of moghen hebben ghehadt in de vorseyde prochien tote hiere uteghenomene theerscep en trecht dat

ic hebbe in de scipgrachte tusschen Hoechgrave, Brugghe ende Scabrugghen te Ghent en datter scipgracbt sculdich es te behoerne, en oec onse heersceep dat wy hebben doer Oesterdonc en oec trecht van te visschene of te doene vischerie, in al mine visscherien binnen den vorseyde prochien, voert oec ute ghenomen van ervene en onthervene van minen laten van Wippelghem ute ghenomen oec dat ic ghegheven hebbe en gheassigneert ut vorseyde balfaert te eere capelrien en bewyst ome eene zekere somme van ghelde dats te wetene ome dertiene ponde houder groten tornoyse de welke peeninghe alle de vorseyde kercke mi heeft wel en ghetrouwelike vergolden in goeden en wel ghetelde ghelde ende daer af dat ic mi houde ghepaiet en wel vergolden en die ic bekeert hebbe al in myn groet profyt en openbaer nutsceep en mids desen vorseyden coepe so ga ic af en ute al myns vorseyde rechts gelyc dat boven verclaert es en gheve en draghe uppe metten halme in der kercke hand van sente Baefs voerseyd voer mine mane mün heer Seghere den curtroysien myne heer Wouten Briseteesten ridders Roger Briseteesten Philipse van Axpoelle en Gillise van Lederghem en erkenne voer dese dat naere soe vele hebbe toegedaen dat ic no myn hoyr voert wart meer negheen recht heesschen moghen met neghene redenen. In de voorseyde rechte en heerscepe ute ghenome de pointe boven gheseit en verclaert die ic te miwaert houde. Ine de maniere dat sy vorseyde sün en anders niet. En ic Beatrys wyf myn heer Hughes vorseyd ga af en ute van al den rechte dat ic an dit vercochte goed hebbe of hebbe ghehadt of namaels hebben mochte en draecht uppe voer de manne vorseyd in de hand van der kerke vorseyd in alder manieren dat myn heer Hughe myn man ghedaen heeft bi den wille en consente van hem en hebbe ghesworen en swere upde heleghe ewangelie bi mine propre wille en sonder eneghe cracht dat ic nemermeer sal comen jeghen den coep vorseyd no recht der in heesschen bi redene van duwarien of bi assignanente van huwelike of bi lyfrenten of in eneghen anderen maniere usagen loy of costumen die wesen mochten voer de doot of na de doot myns heeren myns mans vorseyd ende ic Hughe vorseyd kennic en lie dat so wat dat Beatrys vorseyd myn wyf ghedan heeft in dese dinghen vorseyd dat dat es by minen wille en sonderlinghe consente en wy Hughe en Beatrys vorseyd gheloven bü trauwen en waerheden over ons en over ons hoyr

ende nacomers desen coep te houdene vast en ghestade te eeuweliken daghen wel en ghetrauwelike en niet der jeghen te comene en ware dat sake dat wy of ons hoyr quamen of daden jeghen desen coep in al of in som de ghene diere jeghen quamen of dade waren wy of onse hoyr soude verbueren en lopen in de peine en in eene scult van tiene ponden honder groote tournoyse deene heelft te ghevene den grave van Vlanderen en dander heelft der kerke vorseyd. En oec ghelove wy te warandeerne dit voorseyd goed en recht over vri goed en sullen warandere alle dese vorseyde dinghen euwelike jeghen ons en onse hoyr ende onse nacomers en ieghen alle de ghene die grief molestie en onghebruuc daden doen mochten of wilden doen. In wat maniere dat ware om doensoen van ons van onsen horen en van onsen nacomers daer af dat de kerke vorseyd cost of scade af hebben mochten of verachtert werden van den ghecochten goede en rechten voerseyd. Ende quamere der kerke cost of scade af dien gheloven wy te gheldene ten segghene van den abdt van der kerke vorseyd sonder eneghe prouve dar af te doene en als hier toe binden wy ons ons hoyr en al ons goed dat wy hebben en hebben sullen waer dat bouden werdt. En omme dat wy willen dat alle dese vorseyde dinghen blive vast en ghestade so renunciere wy en gaen af bi onser trauwe en by onsen heede alre excepcien van vare van ghedinghe van desen coepe niet ghedaen van ghelde niet ghetelt van gherechte prise in desen coep niet ghedelivereert van bedrieghenessen van becoepe tot heelft of der boven alre privilegien hulpe van crusen van on cruzen ghegheve of te ghevene van gratien letteren indulgencien respite en versten ghegheve of te ghevene van pausen, cardinalen, legaten, bisscoppen, van keyseren, van coninghen, van graven of van andere prelaten of prince en van allen brieven die ghegheven siin of werden mochten of ridders of andere edelen lieden costume vordeele allen manieren van saysinen of possessien die wy of onse hoyr namaels useren mochten met overgripene van ons of onsen lieden of bü roukeloesheden van der kerken vorseyd dat die saysine of possessien van hoe langhen tiden dat mense usere mochte ons na onse nacomers sal moghen comen in scaden jeghen dese convenanchen en van allen anderen kerkelike rechten ende werliken ghescrevene of niet gescrevene ware oec so sake dat dese letteren worden verloren verberrent ghescoert of ververghert so ghelove wy dat wise of onse hoyr

soude vernyewen verbeteren verzeghelen in dese selve vorme der kerken vorseyd, so wanneer dat wys of onse hoyr versocht sullen wesen. In orconscepen der waerheden hebben wy dese letteren gheghevene der kerke vorseyd beseghelt met onsen zeghelen, ende hebben ghebeen en bidden onse mannen vorseyd dat si alic dese dingen willen kennen up ons en hare zeghele metten onsen hanghen ane dese letteren omme de meerre zekerhede en vasthede. En wy mannen voren ghenoemt omme dat alle dese dinghen waer en vray syn en aldus ghedaen ghelyc dat hier voerseyd is en bi der bede en versoucke van onsen heer myn heer Hughen en miere vrouwen Beatrisen sinen wive vorseyd zoe hebben wy onse zeghele ghehanghen an dese presente letteren met haren zeghelen. In orconscepen der waerheden. Dit was ghedaen int jaer ons heeren doe men screef dusentich drie hondert en neghentiene.

(Cartulaire de St-Bavon, N° 13, p. 68.)

N° IV.

Robert, comte de Flandre, approuve la vente faite à l'abbaye par Michel de Barbançon et sa femme Demoiselle Jeanne de Bievre, fille de Gillon Hapard, de la moitié de la haute justice aux villages d'Everghem, Wondelghem et Sleydinghe, d'un manoir auxdits lieux, avec les terres qui en dependent, du hameau de Sprandonck avec la justice et neuf hotes y demeurant.

(1306, Anc. style).

Nous Robs Cuens de Flandr faisons savoir a tous que nous avōs mis et mettons en no liu et pour no amei feiaule le baillu de Gant pour rechevoir le werp de tout ce que Michel de Barbenchon et demizeele Jehenne de Bieure se feme fille jadis monseigneur Gillon Hapart avoient et tenoient es prōches chi desous nōmees cest a savoir es prōches de Evrenghiem de Sledenghiem et de Wondelenghiem la moitie de la haute justice cōme de mellee ou de bataille sauve nre................. item un manoir quil tienet et le pourchainte de la tre qui illeuc aeaus apptient q' cōtient deus bonn's pau plus pau moins si que on dist item les yardins et les fosses et chinc bonnis de tre qui iest achanaule item un hamiel q gist hors de

ches bonnis lequel en apiele sprendonck et toute le justice qui apptient audit Michel et a se feme et le segnie quel audit hamel si q il gist ou quel hamel sont demourant neuf hoste pau plus pau moins et gisent l trois quatre vins bonnis de stendue pau plus pau moins si q on dist lesquels choses toutes on tient de nous en fief et en homaghe et les coses de sus nomees ont vendu li dis Michins et se feme a religz homes e sages labbei et le couvent de saint Bavon de les-Gant ou non dit abbei et couvet si vous mandons y vous des coses desus dites ahieretes les dix Religieus sauve en toutes choses nre droit et lautrui p le tesmoing de ches pntes Ires scaell de no scael faites et donne a granmat lan de grace mil trois cens et six le demenche aps mi quaresme.

(Cartulaire N° 15 p. 55.)

N° V.

Les hommes de fief de la cour féodale de St-Bavon font connaître que Catherine van Maldeghem s'est desistée en faveur de l'abbaye, de tous ses droits à la charge d'écoutête héréditaire dans les paroisses d'Everghem, Wondelghem et Sleydinghe.

(1333.)

Allen den ghenen die dese pnte lre sullen sien ofte hoeren lesen wy Symoen ser Machelenis; Jacop van Ruedenborch Ogeer tsuul Lievin van den Loenie Jooris de Raet Henric van den Turre Goessin van den Ture Ghisel Mahui Lievin van Eename ende Boidin de Meyer manne ons heere Sabts in der kercken van sente baefs te Ghent doe te wetene dat vor ons manne vors ende voor den heer Pieter Ryme proost van Sente Baefs alse heer en maenre in dese dinghen quamen Joncfr. Kateline van Maldeghem schouteetinne van Evghem ende Hughe de Jonghe hare wettelike vooghet ende man kenden en verlyden dat hoe dat een discort adde gheweest tusschen onsen heer den abt en den convente vors deenzyde en Joncfr. Kateline en Hughen haren voght vors dander zyde als dat Joncvr Kateline huut den rechten van haren scouteetdome dewelke soe hout in leene van onsen heer den abt en convente voers recht waren sculdich te hebbene in scepene van der voghedien te Evghem te helpene te vlatene als ons heere

dabt oft de proost vors of sin ballius v'lieten waert eene ut twee waert alle ende soudense ons heer dabt ofte zyn proost ofte zyn ballius weder maken als zy alle verlaten waren dat soe den derde ware sculdich te makene ofte dat mentse maken no vlaten en mochte sonder hare ofte haren bode Joncfrouwe Kateline en Hughe hare wettelike voghet voers by goede rade quamen voer ons manne voers en den proost als heer en maenre ende scolden quite wettelike als dat recht dat de vors Joncvr Kateline ov Hughe hare wettelike voghet hadde ofte soenen hebbende in de vors scepene te maken ofte te vlatene ende al dat recht dat zy ofte hare voerders mochten hebben in de vors. scepenen te maken ofte te verlatene dat gaven zy der kercken vors in purre aelmoesenen ende houden en verlyden waert eenen wt meer altoes alst hem voughede sonder eenighe calange nemermeer daer af te hebbene van joncfr kateline voers noch van haren hoyre. Ende al ghevielt dat namaels de proost ofte sine balliu alse scepene wilden maken ofte vlaten hem ofte hare bode riepen te haren rade so no mochte zy nochte haer hoyr dier in ne gheen recht ne possessie ghecrighen te gheenen daghen. Ende de vors Joncv Kateline ende Hughe renoncierde in dit caes aller vrieden die hem mochten helpen. Ende onsen vors heer den abdt en den convente deere. De welke quite scellinghe verkennesse ghifte en renonciacien voers voer ons ghedaen ste maende ons mannen voers. de vors proost van sinte baefs als hee en maenre ofte de vors quite scellinghe verkenden ghifte en renunciacien soe wel en so souffissantelike ghedaen waren van joncfrouwen Katel en Hughen haren wettelike voeghet voers dat si sculdich ware stede te houdene en goet te blivene vast en gestade. wi manne vors wel berade up de vors manninghen wysden met eenen wetteliken vonnesen dat de vors quite sceldinghe verkennessen lien gifte en renonciacien so wel ende so soffissantelike en met rechte gedaen waren en zyn. Dat zy tenwenliken daghen sin sculdich te blivene goet vaste en ghestade dwelk vonnesse aldus wetteliken ghegheven so baden ons als manne vors de vors Joncvr Kateline en Hughe dat wy onse zegle wilden hanghen metten hare en dese pnte letteren in kennessen de waerheden. Ende wy manne voers omme de bede ende tverzouc van joncvr. Kateline ende hughen voers hebben onse zegle ghehanghen metten hare en dese lttren in kenlicheden die w'heden Dit was ghedaen int jaer ons heer

doe me screef Dusentich drie hondert en xxxiii smaendaechs in sente Lucas daghe. *Cartulaire N° 15 p. 45 v°.*

N° VI.

Louis de Crecy comte de Flandre qui avait confisqué la haute justice dans la seigneurie des villages d'Everghem, de Wondelghem et Sleydinghen par suite de la négligence des gens de l'abbaye qui avaient laissé évader de la geôle d'Everghem les nommés Jean Rabbauw et Jean Styl, accusés d'avoir assassiné Jean Hallin et qu'ils n'avaient pu reprendre, la restitue à l'abbaye.

(1335.)

Nous Loys cuens de Flandre de Nevers et de Reths faisons savoir a tous come q Annekin Robbau et Hannekins Styl fussent pris en la jurisdicon de Religieus homes et discres nos bien ames en Diu li abbei et le couvent de saint Bavon de Gand et mis en leur pson chose de le mort Hannekin Hallinc liquel doy psonnier dessus dit brisierent le pson la il gisoient et s'enfuirent par le negligence des religieus dess dis pour la quele negligence nos ames ballieus de Gand mist main en saisine de p nous ale signourie iurisdicon des dis Religieus come acquise et pour faire anous chest a savoir a leur singnie et iurisdicion de Evghem et es appendances pour la quele main mise dep nous les dis religieus nous ont longement poursieuy et priet a grant instance que nous leur signie et jurisdicon dess dites leur vausissions rendre delivrier e despeechier. Nous sour ce meu en pite non conststant que nous la signourie et jurisdicion dess dites puissens avoir acyses p le negligence des religieus dessus nomes a la suplicacion et priere diaux leur avons rendue et rendons quite et qtons leur jurisdicon et singnourie dessus escrptes cy mandons et p ches pntes lres amandons a tous nos baillious et justichiers de nre qté et pays de Flandre especiaulment anre not baill de Gand q il les religieus dess dis laisse joir paisiulement et possesser des jurisdicons et seignourie dess dites en tel manié qu'il en goissoient et possessoient avant que la mains ne saisine il fuissent mises de p nous p le tiesmoing de ces lettr sceles de nre scel Donnes a Male le xx jour daoust lan de grace mil ccc trente et chinc.

(Cartulaire N° 15 p. 52).

NOTICE

SUR LE

FRÈRE ABRAHAM DE L'ABBAYE D'ORVAL

ET LES TABLEAUX QUI LUI SONT ATTRIBUÉS,

PAR

le Docteur A. NAMUR,

Professeur-Bibliothecaire à l'Athénée de Luxembourg;
Membre correspondant de l'Académie.

AVANT-PROPOS.

L'abbaye d'Orval, qui pendant au-delà de sept siècles, figure parmi les plus bienfaisantes institutions du pays de Luxembourg, a dès son origine donné asyle à grand nombre d'hommes éminents, dont le souvenir est digne d'être transmis à la postérité. Non seulement les austérités des premiers pères de l'ordre, la discipline, l'union et la charité fraternelle faisaient l'ornement des solitaires de cette véritable vallée d'or, mais les sciences, les arts, l'industrie florissaient depuis des siècles dans cette laborieuse maison.

Sans citer les de Robin, les de Waignée et tant d'autres prélats, qui depuis Constantin jusqu'à Dom Bernard de Montgaillard, ont dirigé l'illustre abbaye; sans mentionner les hommes érudits, qui ont fait leurs études à la célèbre Université de Louvain, avant de prendre l'habit de moine, reportons-nous aux derniers moments de cette institution, aux frères Antoine Périn de Valensart, Joseph Adam de Longwy, Amand Robin de Chauvancy, Abraham Gilson de Habaye-la-Vieille, qui pendant la dernière époque de splendeur de ce mémorable établissement ont brillé respectivement comme chirurgien, pharmacien, ciseleur et peintre distingués.

Le souvenir de ce dernier surtout est encore tout vivant dans les populations actuelles; il est conservé pieusement de génération en génération par la tradition qui se transmet de père en fils, mais perpétué surtout par les nombreuses toiles dûes à son talent.

Hâtons-nous, il en est temps encore, de faire l'histoire de ce digne compatriote! Consultons les sources vivantes qui ne tarderont pas de tarir; consultons les souvenirs des rares contemporains de cet homme qui vivent encore et qui ont été ses élèves ou ses amis; recourons aux précieuses archives de quelques membres de sa famille, étudions les relations écrites ou imprimées de quelques savants de cette époque, qui ont eu occasion d'admirer l'artiste dans son atelier et d'apprécier ses chefs-d'œuvre!

Pour éviter les répétitions fréquentes, nous citerons avant tout les noms des personnes bienveillantes qui ont bien voulu nous communiquer les renseignements qu'elles sont parvenues à recueillir et auxquelles nous offrons ici l'expression de notre sincère reconnaissance. Nous commencerons la liste par les membres de la famille de frère Abraham.

1° M. B. Gilson, curé-doyen à Bouillon, qui nous a transmis des renseignements bien précieux. 2° M. Henri Gilson, contrôleur des douanes à Virton, fils de M. Bonaventure Gilson, l'unique arrière-neveu de frère Abraham. 3° M. Gilson, contrôleur à Redange, qui le premier nous a indiqué les sources auxquelles nous avions à puiser.

M. H. Gilson de Virton, possède les brevets et diplômes de notre artiste, plusieurs tableaux, la tabatière d'or offerte à frère Abraham par Louis XVI vers 1791.

Nous devons des communications plus ou moins importantes à Messieurs Alesch, chef de division au gouvernement G. D. à Luxembourg; Arendt, architecte de l'État à Luxembourg; Becker, curé à Fouches, l'abbé Bouillon, curé à Robelmont; Brimmeyr,' pharmacien, à Echternach; Conrot-Lenoël, négociant à Luxembourg; Daman, directeur de l'institut Marcy à Chassepierre; Dutreux, Aug., ancien receveur général, à Luxembourg; Engling, professeur de philosophie à Luxembourg; Ensch, receveur à Redange; Trancheur, receveur des contributions, douanes et accises à Villers devant Orval; Fresez, prof. de dessin à Luxembourg; Haas, curé à Nommern; Hippert, curé à Esch s/A; Hofferling, directeur des message-

ries, à Luxembourg; Hofmann, libraire, à Luxembourg; Hulot, curé doyen de Carignan; Jacob, vicaire coadjuteur de Robelmont; Jacoby, surveillant principal des chemins de fer, à Luxembourg; Jeantin, président du tribunal, à Montmédy; Jonas, avocat-avoué, à Luxembourg; Klein, Paul, aide-bibliothicaire, à Luxembourg; Kuborn, curé à Villers devant Orval; Landmann (madame veuve Adolphe); Lemaire, curé doyen, à Neufchâteau; Loutsch, curé de St-Martin, à Arlon; Maeysz, curé émérite à Luxembourg; Mosler, peintre à Dusseldorff; Muller, professeur de peinture à Dusseldorff; Neümann, médecin à Luxembourg; Neyen, Auguste, docteur à Wiltz; Ottmann, receveur des douanes, à Fagny; Protin, curé à Chantemelle; Quetelet, secrétaire perp. de l'Académie royale de Belgique à Bruxelles; Ramboux, conservateur du musée de peinture, à Cologne; Reding, curé à Lexy; Regnon, curé-doyen de N.-D. à Sédan; Schaan, employé sup. des contributions, à Luxembourg; De Schadow, directeur de l'Académie de peinture, à Dusseldorff; Schrondweiler, curé à Heinstert; Simon, Victor, conseiller à la cour sup. de Metz; Steis, curé à Meix le Tige; Thiry, supérieur du séminaire de Floreffe; Tock, M. Conseiller à la chambre des comptes, à Luxembourg; Tourneur, archiprêtre, curé à Sédan; Weber, H. desservant de l'église de N.-D. à Luxembourg; Würth-Paquet, président de la cour sup. de justice et de cassation à Luxembourg.

OUVRAGES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉS.

A. Manuscrits : 1° *Voyages de Cyprien Merjai*, (bibliothèque de la ville de Luxembourg). 2° *Extraits d'un manuscrit d'Orval*, par M. DAMON, directeur de l'institut Marcy, à Chassepierre.

B. Imprimés : 1° FELLER, *Journal historique*, 1786 ; 2° JEANTIN, *Ruines et chroniques de l'abbaye d'Orval;* 2° Edit. Paris, 1858; 3° LAGARDE MARCELLIN, *Luxembourgeois illustres;* 4° *Voyages d'un trappiste à l'abbaye d'Orval*, à la suite de : *Histoire des trappistes du Val-sainte-Marie, diocèse de Besançon*, 1 vol. 8°, Paris, 1843 ; 5° VANDERMAELEN, *Dict. de géogr. du Luxembourg*, p. 121 ; 6° WAP (Dr), *de schoone kunst in het groothertogdom Luxemburg* dans le *Miroir des arts, feuille artistique des Pays-Bas*, 11e livraison, à La Haye.

FRÈRE ABRAHAM D'ORVAL.

Jean Henri Gilson, plus tard frère Abraham d'Orval, fils de Pierre Gilson et de Françoise Warnimont, est né à Habaye-la-Vieille, le 1r octobre 1741. Un amour prononcé pour la solitude et le recueillement le détermina à se vouer à la carrière monastique. Il débuta en se faisant hermite à Biseux, à quelque distance de son lieu natal. L'endroit qu'il avait choisi présentait de riches paysages, la nature y étalait toute sa magnificence. Là dans la contemplation, la prière et le silence, il se pénétra peu à peu des tableaux de la nature et des secrets de l'art par l'examen attentif des beautés de la création, pour lesquelles il se passionna, et sans avoir fait les études préliminaires, il parvint, dit-on, à reproduire les sites dont l'aspect avait frappé ses regards. D'aprés d'autres il fit déjà à Biseux des portraits qui révélèrent son talent et firent présager son succès futur.

Quand Joseph II supprima les hermitages, frère Abraham, sûr de sa vocation, entra, à l'âge de 24 à 25 ans, dans l'abbaye d'Orval, qui n'avait cessé d'être un foyer intellectuel où tous les hommes supérieurs trouvaient un ample aliment pour leur génie. Abraham y rencontra des hommes qui aimaient les arts et qui surent le guider et l'encourager dans ses travaux. Il fit profession comme frère convers le 29 juin 1772 en même temps que son frère Jérôme (Jean Louis Gilson), son compagnon permanent, qui l'avait accompagné à Biseux et qui lui survécut à Florenville, aprés y avoir partagé ses peines et ses plaisirs.

A Orval le talent du jeune peintre ne manqua pas d'attirer sur lui l'attention de ses supérieurs et la communauté l'envoya bientôt faire des études à Rome, à Mannheim, à Dusseldorff, à Anvers, à Bruxelles et à Paris.

A l'Académie de peinture de Rome, il fut bientôt un des élèves les plus distingués. Après s'être inspiré des chefs-d'œuvre de l'école Italienne, il alla étudier ceux de l'Allemagne, de la Belgique, de la France. Il remporta le premier prix au concours institué en 1776 par l'Académie de peinture, à Dusseldorff. Il y a été couronné le 1er juin 1777. C'était la première année de la création de cette institution. L'ébauche du tableau fait à cette occasion se trouve encore aujourd'hui dans les collections de l'Académie.

C'est un dessin aux crayons noir et rouge représentant Adam et Ève qui pleurent leur fils Abel assassiné par son frère. Au bas du dessin on lit : Abraham, frère religieux de l'abbaye d'Orval. Premier prix de l'année 1776 dir. Krahe. D'après le jugement de M. André Muller, prof. de peinture à Dusseldorff, ce souvenir intéressant de notre artiste, dénote du talent, bien qu'en général les tableaux exposés cette première année ne furent que des productions médiocres. Le tableau couronné lui-même est aujourd'hui entre les mains de M. B. Gilson, curé-doyen à Bouillon. Il a 60 centimètres de haut sur 47 de large, y compris le cadre doré par frère Jérôme.

L'abbaye d'Orval était fière de conserver ce souvenir de la première grande victoire remportée par son jeune artiste. Un vénérable vieillard, M. Bouillon, curé à Robelmont, qui a longtemps vécu à Habaye-la-Vieille, rapporte que, lorsque frère Abraham eut remporté le premier prix, le président de l'Académie offrit pour le tableau couronné autant de pièces d'or, qu'il en faudrait pour couvrir la surface du tableau, mais que l'abbé d'Orval répondit : si Dusseldorff a le moyen d'acheter, Orval a celui de conserver. Ce qui confirme le jugement favorable conçu de frère Abraham par cette illustre Académie, c'est que d'après les documents positifs conservés par M. H. Gilson de Virton, il fut nommé membre honoraire de l'Académie, le 12 février 1786.

Le souvenir qu'on conserva de lui à Manheim et l'impression, qu'il y a faite sur un de ses professeurs, sont conservés dans les intéressants mémoires d'un de ses intimes amis, de Cyprien Merjai, qui dans sa jeunesse, en 1782, a fait un long séjour à Orval et qui, parent du procureur de l'abbaye, avait été initié à tous les détails du régime intérieur de la maison.

Sur le point de se rendre un jour à Manheim, Merjai pria son ami de lui donner une lettre de recommandation pour son ancien maître, M. Fratrel, qu'il se proposa d'aller voir.

« M. Fratrel fut surpris de me voir, dit Merjai, et ayant lu la lettre de » frère Abraham il me dit en bégayant : mon cher monsieur, comment » se porte mon cher frère Abraham, la perle des religieux, que fait-il? » Sans doute des chefs-d'œuvre, des chefs-d'œuvre de son art et du » mien. Je lui dis qu'il était occupé du matin au soir à l'embellissement

» de son cloître. Oh! le charmant homme, dit-il, que mon bon frère
» Abraham, qui a été ici si considéré et respecté même par notre électeur
» ainsi qu'à Dusseldorf où il a remporté le premier prix, où il s'est
» comporté en homme rare et noble. »

Les documents conservés par M. Henri Gilson de Virton, constatent un fait qui couronne honorablement les succès obtenus par notre artiste. En 1791, il remporta le premier prix de composition à Paris, où il se rendit pour prendre part à un concours, auquel participaient les artistes de toute la France. A cette occasion il fut chargé par Sa Majesté le Roi Louis XVI, de faire les portraits de la famille royale. En signe de satisfaction il reçut une tabatière d'or, d'une valeur intrinsèque de 380 frs., soigneusement conservée par son arrière petit-neveu, le susnommé M. Gilson de Virton.

Cette circonstance est peut-être la cause de l'affection que Louis XVI paraît avoir conçue pour l'abbaye d'Orval. Avant d'avoir été victime de la révolution française, cette abbaye avait été indirectement associée à un des plus malheureux incidents de ce grand drame, c'est-à-dire du voyage de Varennes. Louis XVI avait-il eu l'intention de quitter le territoire français? On assure qu'il était attendu à l'abbaye d'Orval et que tous les préparatifs étaient faits pour sa réception; on prétend même que cette démonstration était une des causes principales de la catastrophe fatale qui mit fin à la gloire de tant de siècles.

Après avoir étudié les chefs-d'œuvre des écoles de France, de Belgique, d'Allemagne, le frère Abraham retourna au lieu de sa destination. Il ne perdit pas son temps dans ses voyages artistiques : non seulement il profita avec grand succès des bonnes leçons des grands maîtres, dont il avait fréquenté les ateliers, mais, comme sa future carrière va nous le faire voir, il avait continué à s'affermir dans la foi et dans les préceptes divins auxquels il avait voué son existence.

Devenu artiste consommé, il résolut maintenant de faire profiter à l'établissement des fruits de l'expérience qu'il avait acquise. Il lui paya largement sa dette par les chefs-d'œuvre nombreux dont il le dota.

Vers 1769 Dom Étienne Scholtus de Bastogne, 29e abbé d'Orval, fit élever le nouveau monastère. Il s'appliqua plus encore que ses prédécesseurs

à faire fleurir les arts, que plusieurs des frères convers exerçaient avec beaucoup de succès. Depuis longtemps les forges d'Orval étaient célèbres par la qualité supérieuré de leurs productions. Elles se perfectionnèrent sous l'abbé Scholtus ainsi que la serrurerie et les ateliers où l'on travaillait les métaux ; un chirurgien médecin devint à la même époque très-habile dans son art et rendit d'immenses services aux pauvres de la contrée.

Dom Scholtus voulait aussi avoir un bon peintre. Il le trouva dans frère Abraham, qui dès lors fut un des artistes, auxquels fut confié l'embellissement du nouvel établissement. Par ordre de l'abbé le religieux peintre entreprit plusieurs grands tableaux et déploya un grand talent dans l'accomplissement de sa tâche. Son coloris fit l'admiration des hommes de l'art qui le trouvèrent, dit-on, presqu'inimitable. La salle des tableaux, qui était un véritable musée de peinture, le réfectoire de moines, celui des frères convers, l'infirmerie, la bibliothèque exposaient tour à tour les chefs-d'œuvre d'Abraham. La peinture à l'huile, la peinture murale à fresque y furent dignement représentées; mais ses plus belles productions se firent voir dans la nouvelle église dédiée à St.-Bernard.

Elles caractérisent la plus belle période de la vie de l'artiste.

Il déploya une fécondité merveilleuse dont on saura juger par la liste des tableaux qu'il composa pour cette église et dont Merjai, son ami, nous donne les plus amples détails. « Nos neveux se demanderont, dit avec raison M. Jeantin, comment un seul homme ait pu suffire à tant de travaux. »

Le jugement porté sur les œuvres de frère Abraham sont très-variés. Il ne faut pas nous en étonner. Il y a dans la vie artistique de leur auteur une époque de splendeur et une époque de décadence; et pour bien l'apprécier il faut considérer ces époques dans leur ensemble et ne pas juger d'après les œuvres isolées qui peuvent se présenter à notre examen.

« Le talent de frère Abraham, dit le docteur Wap [1], consistait

[1] *Miroir des arts des Pays-Bas*, année 1839. « Wy hebben van dezen niet onverdienstelyken schilder, die echter meer door koloriet dan door teekening of ordonantie uitmuntte, een menigte schilderingen te Luxemburg zelf aengetroffen.

plutôt dans le beau coloris que dans la perfection du dessin et dans la composition des sujets. » Il paraît que M. Wap n'avait vu que quelques productions qui ne lui ont pas permis de porter un jugement plus favorable.

M. Arendt, architecte de l'état à Luxembourg, qui a examiné et décrit un des plus beaux souvenirs de ce peintre, les peintures murales du salon de l'ancienne maison Merjai, loue beaucoup l'exactitude du dessin et l'harmonie des compositions. « Comme zoographe, dit-il, Abraham est l'égal de Verboekhoven, comme coloriste il surpasse Lesueur dont il imite la manière. [1] »

Bien que le jugement de M. Arendt paraisse exagéré, il reste toujours vrai que lesdites peintures sont un monument remarquable qui fait honneur au talent de son auteur.

M. Ramboux, directeur du musée de Cologne, qui a été un des élèves de frère Abraham, à Florenville, dit en jugeant d'après les œuvres de cette époque : « Seine Art zu malen war flau, und unbestimmt, jedoch nicht ohne Farbenschein, so dasz seine Arbeiten gefallen mussten. » Le même artiste ajoute que des tableaux du même peintre faits à des époques antérieures, qu'il a vus dans l'église de Sédan, font voir qu'à cette époque les œuvres de frère Abraham avaient outre le mérite du coloris celui de l'exactitude du dessin.

Écoutons encore ce que dit M. Ottmann, receveur des douanes à Fagny, à l'occasion d'un tableau de l'église de Limes : « C'est toujours la même magie des couleurs, dit-il, ce moëlleux, cette heureuse fusion des teintes et des nuances qui caractérisent si éminemment le moine-artiste d'Orval. En parlant des 4 évangélistes de la même église : les têtes, dit-il, sont assurément de main de maître, et leur type caractéristique me les fait envisager comme des portraits historiques empruntés aux notabilités de la célèbre abbaye. »

A l'occasion d'un St-Charles-Borromée qui se trouve au maître-autel de Sédan, M. l'archi-prêtre Tourneur, curé doyen de cette ville, qui a vu un grand nombre de tableaux dûs au pinceau d'Abraham, s'exprime en ces

[1] *Luxemburger Zeitung*, 15 feb. 1859, n° 38.

termes : « Comme dans toutes les œuvres de ce frère, on y retrouve un coloris brillant et harmonieux, une disposition heureuse des personnages, une composition naturelle et facile, mais aussi un dessin vague plutôt ébauché que fini et même de nombreuses incorrections. »

M. Tourneur n'entend parler que des innombrables toiles dont l'artiste a enrichi ces contrées dans les jours où il fut obligé de chercher dans son art des ressources, que la révolution lui avait enlevées. Le tableau d'Adam et Ève pleurant la mort d'Abel, dit-il, qu'il composa au concours de Dusseldorff, prouve assez la perfection qu'il pouvait atteindre.

Enfin M. Fresez, professeur de dessin et de peinture à Luxembourg, qui juge ordinairement avec sévérité les objets d'art soumis à son examen, reconnaît que, malgré la faiblesse dans la couleur, les tableaux d'Abraham ne manquent pas d'harmonie.

Si nous considérons les productions nombreuses de notre frère artiste sous le point de vue objectif, nous trouvons dans la série de ses œuvres des portraits, des paysages, des scènes historiques. L'élément religieux domine et c'est surtout dans celui-ci qu'il excelle.

Le ton doux et moëlleux de son coloris, dit M. le professeur Engling[1] nous révèle la douceur de son caractère, le choix des sujets et le genre de composition portent l'empreinte de ses sentiments religieux. L'immortalité de l'âme, une existence au-delà de la tombe, paraissent avoir été ses idées de prédilection. Nous les voyons représentées dans grand nombre de ses tableaux.

En parcourant la vie artistique de frère Abraham nous trouvons que son époque de splendeur fut celle, où il coopéra à l'embellissement de l'établissement, qui sut si efficacement encourager le talent du peintre. C'est dans la nouvelle église d'Orval que nous devons rechercher ses chefs-d'œuvre.

Plusieurs artistes étrangers ont fait visite à l'abbaye et ont eu occasion d'en apprécier le haut mérite. Les félicitations adressées à frère Abraham par d'augustes personnages, sont consignées dans les annales de l'établissement. En 1787, une princesse de sang impérial, Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, visita avec son époux, le Prince Albert de

[1] Note de M. le prof. Engling, du 4 avril 1859.

Saxe-Teschen, l'abbaye d'Orval, dont l'abbé était en grande réputation de vertu et de sagesse ; elle voulut le connaître, ainsi que le frère Abraham, dont on lui avait parlé comme d'un bon religieux et d'un peintre habile. Les tableaux qui ornèrent l'église, fixèrent surtout l'attention de cette princesse ; elle sut apprécier le talent du solitaire et lui en fit ses compliments.

L'abbaye d'Orval, qui jusque-là possédait des ateliers dont les productions avaient une réputation européenne, était devenue depuis le retour de frère Abraham une véritable académie de peinture. Plusieurs élèves distingués y ont été formés. « Les Français ignorent, dit M. Jeantin [1], ce que les plus gracieux albums de leur capitale doivent aux guirlandes et au coloris si vif et si pur de frère Abraham. Une lettre écrite en 1789 à l'un de ses élèves le leur apprendra. Elle est datée de St-Hubert, alors que l'un de leurs peintres le plus en vogue se préparait à Orval au culte de Flore et que son frère aîné y broyait les couleurs de fresque de la nouvelle église. Ces deux artistes distingués sortis de l'école d'Abraham, sont Pierre-Joseph Redouté, né à St-Hubert en 1759, qui devint peintre d'histoire naturelle et celui de l'impératrice Joséphine, première femme de Napoléon-le-Grand, mort à Paris en 1840, à l'âge de 81 ans, et son frère Antoine-Ferdinand Redouté, né à St-Hubert en 1756, décorateur très-distingué, qui mourut encore jeune à Paris. »

Même à la fin de sa laborieuse carrière, le frère Abraham forma des élèves distingués. Des artistes célèbres sont sortis de son école. Nous verrons ci-dessous que M. Ramboux, conservateur du musée de peinture de Cologne, a pendant quatorze mois fréquenté son atelier à Florenville.

L'époque de splendeur de l'abbaye d'Orval, pendant laquelle frère Abraham était parvenu à l'apogée de sa réputation, toucha à sa déplorable fin lors de la révolution française. C'était en 1793, un corps d'armée française, sous les ordres du général Voisenon, assaillit l'abbaye. Quand tout fut pillé, dévasté, profané, on chargea l'incendie de dévorer les bâtiments. Pour hâter la destruction, des batteries placées sur les hauteurs voisines lançaient des boulets dans les flammes. La vertu des moines,

[1] *Ruines et chroniques de l'abbaye d'Orval*, 2e édition.

le talent des frères convers, ne pouvaieut rien pour empêcher l'abbaye d'être enveloppée dans ce terrible jugement, qui avait condamné, sans retour, tout l'ordre de choses et d'idées auquel elle avait eu le mal d'appartenir. L'ouragan qui la renversa fut épouvantable. Les beaux monuments d'architecture de l'ancienne et de la nouvelle abbaye ne présentèrent plus que des ruines ; les œuvres innombrables de frère Abraham, auxquelles il avait consacré les vingt-quatre plus belles années de sa vie, vingt-quatre années de travaux assidus, furent effacées en un jour et n'existent plus que dans le souvenir plein de regret de leur existence.

Les rares tableaux qui échappèrent à la destruction, furent enlevés par les aggresseurs ; les meilleurs paraissent avoir été transportée en France. En citant le général Malèche, de Felletrin (Creüse), comme un auteur de la prise d'Orval, M. le chanoine Lacomble dit qu'il était en possession de plusieurs de ces tableaux.

Après le sac d'Orval les moines et les frères se retirèrent au refuge de Luxembourg et à celui de Conques, qui était une succursale d'Orval, non loin des ardoisières d'Herbeumont. Plus tard ils vécurent dispersés, les uns reprenant des fonctions cléricales, les autres vivant modestement de la petite pension qui leur fut accordée, tous conservant dans leur cœur le douloureux souvenir du jour fatal, qui est venu anéantir la gloire de tant de siècles. Comme Jérusalem, Orval eut son Jérémie dans la personne de Dom Arsène Freymut, qui mourut à Tintigny en 1837 après avoir pleuré pendant 40 ans sur les ruines de l'abbaye.

En 1793, après la terrible catastrophe, le frère Abraham et son frère Jérôme arrivèrent à Luxembourg. Ce fut en 1794 qu'il fit les tableaux qui ornèrent le réfectoire de l'abbaye de Munster, le tableau représentant le baptême de Jésus-Christ dans l'église de St-Michel et probablement aussi les peintures murales du salon de l'ancienne maison Merjai, aujourd'hui celle de M. le docteur Neümann, rue du Nord, 11, à Luxembourg.

Les deux inséparables frères furent à Conques en 1795. Un peu plus tard ils vinrent trouver l'hospitalité à Villers devant Orval, chez mademoiselle François, rentière, demeurant en ce lieu. Bien que ne vivant plus que dans le découragement, Abraham ne pût s'empêcher de produire, tant pour orner l'église de sa nouvelle résidence, que pour compenser en

quelque sorte la bienveillance des personnes charitables, qui lui firent partout un accueil amical. On voit encore aujourd'hui dans la maison habitée jadis par ladite dame, un tableau qui rappelle à la fois le souvenir de son auteur et la bonté de la personne charitable, qui lui avait offert l'hospitalité. Ce tableau représente le Seigneur entouré d'un groupe d'enfants lorsqu'il leur dit : « laissez venir à moi les petits enfants ! » Voici à quelle occasion ce tableau fut fait : deux religieuses de Stenay vinrent se réfugier à Villers devant Orval. La même demoiselle François recueillit ces femmes et leur fournit un local pour y établir une école.

Le tableau se trouve aujourd'hui encore à sa place primitive.

Pendant son exil frère Abraham eut l'avantage d'adoucir ses amertumes par l'amitié de quelques personnes d'ancienne connaissance, qui à Orval, dans des temps plus prospères, avaient été témoins de son étonnante activité. Parmi ces amis nous citerons M. Fancheur, receveur des douanes, etc., à Villers devant Orval, fils d'un médecin de ce lieu, qui, dans son adolescence, allait chaque semaine une ou deux fois avec son père à l'abbaye où il eut occasion de connaître parfaitement frère Abraham.

C'est à M. Fancheur que nous devons les renseignements qui précèdent ; c'est lui aussi qui nous a donné la description de l'homme dont nous esquissons l'histoire : « il était de taille moyenne, dit-il ; il avait l'œil vif ; sa figure, quoique labourée par la petite vérole, était pleine d'aménité ; sa conversation était pleine d'élégance et instructive. Il affectionnait surtout les petits enfants qu'il laissait entrer parfois dans son atelier pour leur montrer et expliquer ses tableaux. »

Il avait lui-même fait son portrait qui passe pour un de ses chefs-d'œuvre et se trouve aujourd'hui entre les mains de M. H. Gilson, contrôleur à Virton.

M. Fancheur ajoute : « non-seulement frère Abraham était excellent peintre, mais aussi musicien et organiste de l'abbaye d'Orval. J'y ai plusieurs fois chanté accompagné par ce frère. »

La musique était restée un des délassements de frère Abraham. Il avait une orgue portative, dont plus tard il se priva pour la donner à un des prisonniers Espagnols qui séjournaient à Montmédy.

Nous ignorons à quelle époque et par quelles circonstances les inséparables frères quittèrent Villers devant Orval. Nous savons que plus tard

ils ont assez longtemps vécu à Montmédy. « Nos vieillards se rappellent fort bien, dit M. Jeantin, la résidence de frère Abraham à Montmédy, chez un de ses amis, M. de Bourcet, surnommé le saint homme, dont les enfants conservent pieusement les derniers jets de son pinceau.

Enfin lorsqu'il fut pensionné, Abraham se retira, toujours accompagné de son frère Jérome, à Florenville. Cumulant leurs petites pensions, les deux frères y vécurent dans une honnête médiocrité. Ils sont entrés dans la maison de M. Jacminet le 27 juin 1799.

Dans ce dernier asyle notre artiste ne cessa de s'occuper de peinture et de musique. Frère Jérôme fit les cadres, et s'était chargé des soins du ménage, du jardin et des abeilles. Le rapport plein d'intérêt d'un de ses élèves, nous caractérise l'existence de frère Abraham pendant la dernière période de sa vie.

M. Ramboux, conservateur actuel du musée de peinture à Cologne, a été à Florenville, pendant 14 mois, son élève. Il est entré en apprentissage le 27 juillet 1807.

Abraham et son frère Jérôme, nous dit cet artiste, habitèrent une maison, qui appartenait à M. Jacquimet et que plus tard les frères achetèrent de leurs économies pour la somme de 67 louis d'or.

La vie de frère Abraham à Florenville, se partageait entre la prière, le recueillement et le travail. Il avait un atelier d'été situé à l'extrêmité du village. Lorsque nous nous y rendîmes, dit M. Ramboux, le chien ouvrait ordinairement la marche; j'y allais avec ma collection de gravures, et frère Abraham nous suivait priant chemin faisant son bréviaire.

Comme on connaissait le talent du peintre, les commandes ne manquaient jamais; elles étaient le plus souvent faites pour des églises du canton et des cantons voisins. C'était ordinairement un samedi que nous commencions un nouvel ouvrage. Ce jour nous préparions la toile et les couleurs. Dimanche, après vêpres, Abraham prit sa collection de gravures, qu'il consultait ordinairement et dont il mêlait souvent des groupes entiers dans ses compositions. Le lundi nous cheminions vers l'atelier, les gravures choisies la veille furent étalées par terre et notre maître commençait son ébauche qu'il finissait en 2 ou 3 jours, après lesquels il se mit à parfaire son œuvre. Une de nos plus grandes entreprises furent

les tableaux destinés à l'église de Meix-le-Tige; l'un, représentant l'expulsion des marchands du temple, était si colossal qu'il nous fallait percer le plafond de l'atelier, pour en peindre le ciel au grenier. Les figures y étaient représentées en grandeur naturelle.

A la fin d'une journée laborieuse il y avait, dit M. Ramboux, chez nos frères ordinairement une réunion de voisins, qui travaillaient, tandis que l'un des frères faisait une lecture pieuse où qu'on chantait en chœur des chants religieux.

Abraham avait établi un jeu d'orgues à Florenville. Tous les dimanches, pendant l'office, il accompagnait le chant sur son instrument de prédilection.

Dans des moments de loisir il enseignait la musique aux maîtres d'école du voisinage, et de cette manière il ne négligeait aucune occasion de se rendre utile à l'humanité.

L'hospitalité des frères était sans bornes. Toutes les semaines ils avaient la visite d'un ou de plusieurs frères d'Orval, qui depuis 1793 vivaient isolés dans le voisinage.

Quand, après un apprentissage de 14 mois, le frère Abraham me remit mon certificat, il me donna, dit M. Ramboux, un conseil très-salutaire, qui aujourd'hui n'est pas généralement observé. Toutes les fois, dit-il, que tu seras dans le cas de voir un objet d'art, relèves-en ce qui te paraît bon, tâche d'en tirer profit, mais ne te livre pas à la critique des défauts que tu pourras découvrir.

C'est ainsi que se passa régulièrement la vie de frère Abraham jusqu'à ce qu'enfin, après avoir survécu pendant une quinzaine d'années au sac de l'abbaye, il mourut le 16 janvier 1809 à l'âge de 68 ans.

Voici son épitaphe gravée sur une pierre bleue adossée au mur de l'église de Florenville :

CIGIT ABRAHAM GILSON
FRÈRE CONVERS DE L'ABBAYE D'ORVAL.
IL FUT PEINTRE CÉLÈBRE ET SON NOBLE TALENT
DÉCORA CETTE ÉGLISE.
ARTISTE BIENFAISANT, MODESTE ET VERTUEUX
RELIGIEUX AUSTÈRE IL VÉCUT EN BON FRÈRE
ET MOURUT EN SAINT PÈRE
LE 16 JANVIER 1809

R. I. P.

Avant d'être appelés à une meilleure vie, nos vénérables frères n'oublièrent pas leur berceau ni les sentiments de piété, qui les attachaient à leur famille. Ils fondèrent à Habaye-la-Vieille quatre messes basses pour M. Gilson, leur oncle, ancien bourgmestre de ce lieu, et deux messes hautes pour leur père et mère, pendant l'octave du saint Sacrement.

Les regrets universels que laissa le frère Abraham dans la contrée, qui lui offrit le dernier asyle sur cette terre, sont très naturels et prouvent la grande vénération dont il a été l'objet pendant sa vie. On conserve encore aujourd'hui comme de saintes reliques, non seulement les produits de son talent, mais encore les instruments dont il s'est servi dans les derniers moments de sa vie si active. Sa palette et le marbre, sur lequel il broyait ses couleurs, sont conservés comme pieux souvenirs à Habaye-la-Vieille.

Nous finirons par citer un exemple de l'attachement qu'avaient pour lui ceux qui avaient le bonheur de l'apprécier : se rendant en 1849 à Rheims, pour y étudier quelques monuments de son art, M. Ramboux, son ancien élève, fit un détour pour satisfaire un sentiment de piété, pour aller revoir encore une fois le berceau et la tombe de son maître vénéré. A Habaye-la-Vieille il trouva une petite peinture sur bois représentant le portrait de frère Abraham fait par lui-même. Il est représenté en habits de moine, la palette à la main et tenant une madone avec l'enfant Jésus.

M. Ramboux a eu la complaisance de nous en adresser le croquis. [1] A Florenville, où tout était changé, depuis qu'il avait quitté ces lieux, M. Ramboux était à la recherche de la tombe de son maître bien-aimé, dont il copia l'épitaphe, lorsqu'il rencontra M. J. Bapt. Jacminet, le fils du propriétaire de la maison occupée jadis par frère Abraham. Quand ils eurent renoué connaissance, M. Jacminet donna à M. Ramboux un livre de notes diverses. On y lit : ce calendrier est à l'usage de frère Jérome

[1] Dans la deuxième édition *de ses Ruines et Chroniques de l'abbaye d'Orval*, M. Jeantin a fait placer au frontispice une lithographie représentant le même portrait. « Nous devons la copie du protrait, dit-il, à la complaisance de M. d'Huardt de Villemont, par l'intermédiaire de M. Protin, curé à Habaye-la-Vieille. »

Gilson, fait à Conques le jour de St-Remy 1795. Il y a plusieurs notes écrites de la main de frère Abraham. M. Ramboux conserve religieusement ce manuscrit comme souvenir de son premier maître.

II[e] PARTIE.

CATALOGUE DES ŒUVRES DE FRÈRE ABRAHAM.

Il est impossible de faire aujourd'hui le catalogue complet des tableaux faits par le frère artiste dont nous venons d'esquisser l'histoire. Ses plus grands chefs-d'œuvre ont disparu et ceux qui nous restent sont disséminés dans le pays et les pays voisins.

Ceux que nous sommes parvenus à enregistrer en assez grand nombre, nous feront voir la nature des sujets choisis par l'artiste et la fécondité de son talent.

Nous commencerons la série par l'abbaye d'Orval même ; c'est là qu'étaient réunies ses premières et en même temps aussi ses plus belles productions.

I. Abbaye d'Orval. (d'Après Merjai, voyages, etc. 17 & 18.)

A. *Salle des tableaux et réfectoire des moines.*

1 Daniel dans la fosse aux lions.
2 Le sépulcre de la concupiscence.
3 L'eau du rocher.
4 La manne donnée par Dieu.
5 Les adieux de Joseph et de Benjamin (d'après Merjai le plus beau tableau de cette salle.)
6 Elie recevant la nourriture des corbeaux.
7 Le Sauveur servi par les anges.
8 L'apparition des onze apôtres après la résurrection.
9 Les disciples d'Emaüs.
10 Le festin de l'enfant prodigue.
11 La multiplication des pains.
12 Le Sauveur tenté dans le désert.

Ces tableaux, dit Merjai, furent faits avant ceux de l'église.

B. *Réfectoire des frères convers.*

13 Un beau plafond peint à l'huile représentant la fête de tous les Saints. (Ouvrage savant bien dessiné et d'un grand coloris. Obs. Merjai.)
14 Au fond un tableau représentant Marthe.

C. *Infirmerie.*

Plusieurs tableaux faits avant les voyages de frère Abraham et qui d'un mérite inférieur n'ont nulle part été détaillés.

D. *Bibliothèque.*

15 St-Bernard et St-Rupert accompagnés de St-Idelfonse et de St-Anselme qui rendent leurs hommages à la Ste-Vierge. (Ce tableau passait pour le plus beau de la maison, dit Merjai.)
16 Au plafond la descente du St-Esprit sur les Apôtres, au milieu Jésus-Christ tenant sa croix, environné d'anges et de saints.
17 Tableau représentant l'assomption de la Ste-Vierge.

E. *Salle du chapitre.*

18-67 Chaque panneau des boiseries latérales, dit M. Jeantin, encadrait un portrait peint sur bois, œuvre de frère Abraham et de ses élèves. C'était une suite de 50 abbés placés alternativement à droite et à gauche avec la date de leur décès.

F. Église.

On dit qu'avant d'entreprendre les tableaux de l'église, frère Abraham se rendit à Trèves pour examiner et étudier la belle voûte de l'église de St-Paulin.

Grande nef.

Sur la voûte, trois grands tableaux à fresque.

68 Près des orgues, Ste-Cécile environnée d'un chœur d'anges, qui chantent les louanges du Seigneur. La Sainte occupée à toucher des orgues.
69 L'assomption du Sauveur, entouré des pères de l'ancien testament.
70 L'apothéose de St-Benoît et de St-Bernard; au bas, les religieux de l'ordre.

Nef gauche (tableaux à l'huile).

71 Le crucifiement de St-Pierre.
72 La chûte de Simon-le-Magicien.

73 St-Pierre guérissant les malades par son ombre.
74 Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem.
75 Zachée sur le cicomore près de Jéricho.
76 La résurrection de Lazare.
77 La transfiguration du Seigneur.
78 Le Sauveur prêchant sur la montagne.
79 Jésus-Christ chassant les marchands du temple.
80 Jésus âgé de 12 ans, trouvé au temple par sa Mère.

Nef droite.

81 St-Paul décapité.
82 La conversion de St-Paul.
83 St-Paul prêchant dans l'aréopage.
84 Le tribut rendu à César.
85 Le lavement des pieds.
86 Jésus portant sa croix au Calvaire.
87 L'élévation de la croix.
88 La descente de la croix. — Ce tableau approche, dit Merjai, du pinceau de Rubens, pour son fini et l'harmonie des couleurs.
89 La résurrection du Sauveur.

Dans le chœur.

Au plafond, trois tableaux à fresque.

90 Les attributs de l'ancien testament aux sacrifices par l'arche d'alliance qu'on y adore.
91 L'adoration de l'Agneau de Dieu.
92 L'adoration du St-Sacrement.

Chapelles qui formèrent l'enceinte du chœur. — Chapelle des Anges.

93 Tableau à l'autel, représentant St-Gabriël, St-Michel, St-Raphaël avec le jeune Tobie.
94 Médaillon à l'autel, représentant des anges.

Chapelle de la nativité de Notre-Seigneur.

95 La nativité de Jésus-Christ.

Chapelle de St-Pierre et St-Paul.

96 A l'autel un tableau, représentant les adieux des deux Apôtres, allant au martyr sous Néron.

Chapelle de St-Bernard.

97 Tableau où l'on voit St-Bernard en extase devant la Ste-Vierge.

Chapelle de St-Benoît.

98 St-Benoît entouré de trois anges, dont l'un soutient les livres qu'il écrit, un autre lui présente de l'encre, un troisième lui montre le St-Esprit qui répand sur lui des rayons de lumière.

Chapelle de St-Jean-Baptiste.

99 St-Jean-Baptiste se prépare à la mort; à côté de lui, deux bourreaux, dont l'un va lui couper la tête.
100 Au haut de l'autel, des anges portant la croix avec l'Agneau.
101 Au bas de l'autel, un médaillon, la tête de St-Jean sur un plat.

Chapelle de St-Menne.

102 St-Menne attaché à un poteau, des bourreaux lui déchirent les chairs; au haut dans un médaillon des génies figurant son martyr.

« Ce tableau, dit Merjai, est un des meilleurs des chapelles. Les tableaux des chapelles sont antérieurs à ceux de l'église. »

II. CHAPELLE DE NOTRE-DAME A LUXEMBOURG.

L'abbé Feller, qui en 1786 a eu occasion d'admirer à Orval les chefs-d'œuvre de frère Abraham dit à l'occasion du jubilé célébré à Luxembourg en 1781 :

« M. l'abbé d'Orval, membre ecclésiastique des États de la province, toujours empressé de concourir à ce qui peut intéresser la religion comme la prospérité générale des citoyens, dont la maison est l'asile des arts comme de la piété, a fait don à la chapelle de Notre-Dame d'un grand et magnifique tableau, ouvrage du célèbre frère Abraham.

103 La province de Luxembourg y est représentée offrant à la Ste-Vierge la clef de la capitale. Ce tableau orné d'un grand cadre précieux et supérieurement travaillé (probablement l'ouvrage de frère Jérôme) a été placé au-dessus du maître-autel avec cette inscription :

VRBS AC PROVINCIA IN IVBILAEO
PATROCINII CONSOLATRICIS
AFFLICTORVM (1781.)

Ce tableau est aujourd'hui la propriété de M. le curé d'Itzig. Une faible copie par Maisonnet, peintre à Luxembourg, se trouve aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame à Luxembourg.

III. ABBAYE DE MUNSTER PRÈS DE LUXEMBOURG.

Dom Bernard Weis, abbé de Münster, qui fit surtout beaucoup pour l'embellissement de sa maison, pria les religieux d'Orval de lui accorder le frère d'Abraham pour orner la salle à manger des religieux. Ce fut en 1794, la première année de l'exil des religieux après le sac d'Orval. On sait qu'ils s'étaient retirés en majeure partie à leur refuge de Luxembourg. On y voyait, dit Merjai, les tableaux suivants :

104 L'eau du rocher.
105 La manne.
106 Le sépulcre de la concupiscence.
107 David et Abigail.
108 Les noces de Canaan.
109 La multiplication des pains.
110 La cène de Jésus-Christ.
111 L'apparition de Jésus-Christ aux apôtres après la résurrection.

Quatre demi tableaux dans les trumeaux.

112 Éloë. 113 Tobie. 114 La samaritaine. 115 Jésus-Christ nourri par les anges après la tentation.
116 Médaillon au plafond représentant l'assomption de la Ste-Vierge.

A peine ces tableaux étaient-ils achevés qu'ils furent en partie abimés par l'inondation en 1795, qui ravagea presque tout le faubourg du Grund. Quelques-uns, dit Merjai, se trouvent dans la maison curiale à la ville haute de Luxembourg.

IV. ÉGLISE DE ST-MICHEL A LUXEMBOURG.

117 Tableau sur toile de $0^m,65$ sur $0^m,53$, représentant le baptême du Christ. Sur le dos on lit : Fr. Abraham de l'abbaye d'Orval m'a fait l'an 1794 20 juillet, sous le digne curé Hubert Girsch, dominicain à St-Ulric-au-Grand, à Luxembourg, fait prieur le 24 juillet.

V. ÉGLISE DE NOTRE-DAME A LUXEMBOURG.

118 Grand tableau représentant l'adoration des bergers.

VI. Ancienne maison Merjai, rue du Nord, 11, a Luxembourg.

Un des plus beaux monuments conservés jusqu'à nos jours, qui témoignent du talent de frère Abraham, sont les peintures murales dont est décoré le salon de ladite maison. M. Arendt, architecte de l'État à Luxembourg, en donne la description dans le *Journal de Luxembourg,* sous la date du 11 février 1859.

Ces peintures faites à l'huile sur un fonds spécialement préparé et d'une parfaite conservation représentent une succession de paysages de fantaisie, pleins de charme et de vérité, qui prouvent que leur auteur n'a non seulement examiné et étudié maintes belles contrées, mais qu'il était doué d'un talent artistique distingué, sans lequel il n'aurait pu si fidèlement et si poétiquement imiter les beautés de la nature. Ces peintures représentent cinq groupes ou tableaux dont voici les détails :

119 1er tableau. Dans le premier plan un lac paisible aux bords ombragés, dans lequel vient se jeter un ruisseau pétillant; dans le second plan à droite un village; dans le lointain nébuleux une montagne surmontée d'une ruine. Sur le ruisseau est jeté un pont de pierres à l'extrémité duquel on voit un troupeau de brebis chassé par un cavalier et fuyant devant un taureau qui les poursuit; au milieu du pont la bergère, qui du regard inquiet appelle le pâtre qui se repose sur le rivage.

120 2e tableau. Sur les rives d'un beau fleuve, un long village en partie caché dans un massif d'arbres. Dans le premier plan un cavalier passant devant une femme qui tire vers elle son fils effrayé et menacé par les aboiements du chien du cavalier. Un autre chien poursuit un taureau fuyant devant lui. Comme contraste de cette scène animée nous apercevons à droite les ruines d'un temple dorique à côté duquel passent paisiblement deux hommes chargés de sacs et accompagnés d'un petit garçon.

121 3e tableau. Sans contredit le plus beau de tous. A gauche un ruisseau, qui lance impétueusement ses ondes écumantes le long de roches escarpées, traverse un bois touffu et pierreux pour se mêler aux flots d'un fleuve, qui de loin roule ses ondes cristallines le long d'îles solitaires et de riants villages. Dans le lointain bleuâtre s'élèvent majestueusement deux monticules coniques. Au milieu du premier plan un monument sépulcral en pierres. A droite les ruines d'un temple corinthien, à côté duquel passe un gentilhomme à cheval suivi d'un mendiant. Dans le frais voisinage de la cataracte prérappelée sont assises deux femmes, à côté d'un troupeau de brebis et sur un roc qui s'incline vers le fleuve, deux jeunes bergers dont l'un joue du chalumeau, complètent le charmant groupe.

122 4e tableau. Dans le premier plan à droite, au pied de rocs escarpés sont assises deux femmes dessinées de main de maître. A gauche un troupeau gardé par un chien à l'ombre d'un arbre garni de lierres. Dans le second plan un fleuve sur lequel un vaisseau chargé et halé par deux bœufs. Dans le lointain de belles ruines de châteaux.

123 5e tableau. Une contrée montagneuse et sauvage, des bergers et des troupeaux.

Il est probable que ces peintures datent de l'époque qui suit immédiatement la ruine d'Orval, pendant laquelle les religieux de cette abbaye s'étaient réfugiés à Luxembourg.

VII. Collection de M. Jonas, avocat-avoué, a Luxembourg.

124 La résurrection de St-Lazarre, 28 sur 18 pouces. A droite du spectateur, St-Lazare soutenu par deux hommes se redresse au moment où le Christ entouré de 5 personnages qui expriment leur étonnement, opère la résurrection du saint. La scène se passe dans une grotte percée au milieu et laissant voir une ville dans le lointain. Au dos du tableau on lit : fait par le frère Abrah. d'Orval, le 9 mars 1795 et présenté à moi Dom Romain Martin de l'Abbaye de Munster à Luxembourg ce mars *tempore belli cum gallis*..

VIII. Maison Hencke (aujourd'hui Mad. veuve Ad. Landmann) a Luxembourg.

M. Hencke, négociant à Luxembourg, avait de fréquentes et d'intimes relations avec l'abbaye d'Orval. On voit encore aujourd'hui dans sa maison les tableaux attribués à frère Abraham d'Orval, savoir [1] :

125-126 Les portraits de M. et de Mad. Hencke, faits peu de temps après leur mariage qui eut lieu vers 1769. $0^m,62$ sur $0^m,46$.

127 Dans un des trumeaux de la grande salle au rez-de-chaussée de la dite maison, un tableau sur toile représentant la grotte de Calypso (Télémaque livre I). $1^m,05$ sur $0^m,95$.

128 Dans un autre trumeau de la même salle, également sur toile, Mentor précipitant Télémaque dans la mer et sur le point de s'y jeter lui-même pour gagner un vaisseau qu'il voyait près de la côte. Un peu plus loin le vaisseau de Télémaque incendié par les nymphes. $1^m,12$ sur $0^m,48$ (d'après Télémaque, livre VII).

[1] M. Aug. Dutreux, ancien receveur général à Luxembourg, assure que des sujets analogues représentés d'après Télémaque se trouvaient autrefois dans l'ancien refuge d'Orval à Luxembourg, aujourd'hui la propriété de M. Joseph Pescatore, vice-président à la Cour sup. de justice à Luxembourg.

Tous les tableaux qui précèdent sont antérieurs à 1795. Comme il est moins facile de fixer une époque pour ceux qui suivent, nous les énumérerons par catégories d'après les localités où ils se trouvent en ce moment.

I. ALLEMAGNE.

A. *Cologne.*

M. Ramboux, conservateur du musée de peinture à Cologne a reçu en 1849 à Habaye-la-Vieille :

129 Un petit portrait de frère Abraham. Il est représenté en habits de moine; d'une main il tient la palette, de l'autre une madone avec l'enfant Jésus.

B. *Dusseldorff. — Académie de peinture.*

130 Dessin aux crayons noir et rouge représentant Adam et Ève qui pleurent la mort d'Abel. C'est l'ébauche du tableau que frère Abraham composa en 1776 au concours de l'Académie.

II. BELGIQUE. — Luxembourg Belge.

I. Canton d'Arlon.

A. *Arlon.*

M. le doyen de St.-Donat à Arlon.

131 Un Christ d'un pied de haut. M. le curé Schrondweiler de Heinstert qui autrefois possédait ce tableau, dit que c'était l'œuvre de prédilection de frère Abraham.

M. Tinant, membre de la députation à Arlon.

132 Le St.-Sépulcre.
133 Un portrait (le grand père de M. Tinant?)

B. *Heinstert.*

M. le curé Schrondweiler.

134 Le baptême du Sauveur, $0^m,80$ sur $0^m,55$.

Ce tableau provient d'un ancien moine d'Orval, Dom Benoît, dans le temps vicaire à Weiler-lez-Arlon.

II. Canton de Bouillon.

A. *Bouillon. Église.*

135-149 Les 14 Stations du chemin de la croix.

M. Gilson, curé doyen, à Bouillon.

150 Le tableau fait par frère Abraham au concours de Dusseldorff en 1776, représentant Adam et Ève pleurant la mort d'Abel.
151 Une Vierge tenant l'enfant Jésus dont elle reçoit les embrassements.
152 Un Christ en croix avec Ste-Madeleine à genoux à côté de la croix, $0^m,40$ sur $0^m,32$.
153-154 Deux tableaux de $0^m,55$ sur $0^m,45$ portant au bas, l'un : Rois, liv. III, chap. XII, représentant l'Idolâtrie du veau d'or, par Jeroboam ; l'autre portant au bas : Rois, liv. IV, chap. XXIII et représentant la destruction du veau d'or par Josias.
155 Un Christ en croix. $0^m,60$ sur $0^m,45$.

III. Canton d'Etalle.

A. *Chantemelle.*

M. le curé Protin.

156-159. 4 fois le portrait de M. Pierre-Charles Protin, son grand-oncle.
160 Un Christ.
161 La Notre-Dame de Luxembourg.
162 Saint Bernard.
163 Un *Ecce homo* que M. Protin a laissé à Habaye-la-Vieille.

B. *Étalle.*

M. Henri, curé-doyen d'Etalle.

164 Un beau Christ de $1^m,25$ sur $0^m,65$.
165 La Samaritaine. $0^m,70$ sur $0^m,95$.
166 Saint Louis, roi de France. $1^m,50$ sur $0^m,75$.
167 Le sacrifice d'Abraham. $0^m,53$ sur $0,^m90$.
168 La fuite d'Agar. $0^m,53$ sur $0^m,90$.
169 Un Christ avec Sainte Madeleine. $1^m,05$ sur $0^m,75$.

C. *Habaye-la-Vieille, lieu de naissance de frère Abraham.*

a) Église.

170 Frère Abraham avait peint la voûte du chœur. On y voyait représentées les

trois personnes de la Sainte Trinité, environnées d'Anges. Mais en 1832 tout a été détruit pour agrandir l'église.

171 Sur le volet d'un confessionnal une Sainte Madeleine; admirable tableau que plusieurs peintres Allemands sont venus admirer.
172 Saint André.
173 Saint Pierre.
174 Peintures à la balustrade de l'orgue.
175 Plusieurs groupes de têtes d'anges.
176 Saint Charles-Boromée. Frère Abraham avait donné ce tableau à M. Pierre-Charles Protin, ancien curé de Habaye-la-Vieille.
177 L'épitaphe ornementée de Pierre-Charles Protin, faite par son ami le frère Abraham.

Le vénérable prêtre, natif de Bleid, près de Virton, avait été curé à Habaye-la-Vieille de 1752 à 1789. Il était ami intime de notre artiste.

Cette épitaphe gravée sur une plaque de pierre est adossée au mur dans l'intérieur du chœur :

CI GÎT CHARLES PROTIN
PÈRE ET PASTEUR DE CE VILLAGE
DONT LA BELLE ÉCOLE EST L'OUVRAGE
ET TOUT CE QUI S'Y FAIT DE BIEN ;
MODÈLE ACHEVÉ DE BONS PRÊTRES ,
IMITANT LE MAÎTRE DES MAÎTRES ;
SE FAISANT TOUJOURS TOUT A TOUS
JAMAIS IL NE FIT DE JALOUX.
SON ZÈLE ACTIF, INFATIGABLE,
PRUDENT, PATIENT, CHARITABLE,
ICI S'EXERÇA QUARANTE ANS
DES VIEUX, DES JEUNES, DES ENFANTS
IL FUT LE PÈRE INIMITABLE ;
SAVANT, PROFOND THÉOLOGIEN
L'EFFICACE DE SA PAROLE
POUR L'HOMME MÉCHANT FUT UN FREIN,
ET POUR LE VERTUEUX CHRÉTIEN
SON EXEMPLE FUT UNE ÉCOLE
CONTENT, PARFAIT EN SON ÉTAT,
ET DIGNE DE L'ÉPISCOPAT,
SUR LES HEURES D'UNE JOURNÉE
IL MIT LES VERTUS D'UNE ANNÉE.
SA CENDRE ICI REPOSE EN PAIX
SUR NOS CŒURS ET NOS REGRETS.

b) Chapelle de Habaye-la-Vieille sur la route de Rulle.

178 Tableau sur bois représentant Sainte Odille.

c) Mad. veuve Bonaventure Gilson, née Seyler d'Aubange.

179-182 Les quatre saisons.
183-186 Les quatre éléments.
187-188 Les portraits du père et de la mère de M. Bonaventure Gilson.
189 Le martyre de Saint André.

d) M. Jacminet de Habaye-la-Vieille.

190 Le jugement de Salomon.

D. *Hachy.* — *Église.*

191 Au maître-autel, un grand tableau représentant l'Assomption de la Sainte Vierge.

E. *Rossignol.* — *Église.*

192 Un grand Christ.

F. *Tintigny.*

M. le chanoine Henri.

193 Une Vierge.
194 La Samaritaine.
195 Le sacrifice d'Abraham.

IV. Canton de Florenville.

A. *Église de Chassepierre.*

196 Le tableau placé au fond du maître-autel, attribué au pinceau de frère Abraham, représente l'Assomption de la Ste-Vierge, qui assise sur un nuage et environnée d'anges, s'élève vers le ciel. Au bas de la toile, les apôtres, qui, d'après la tradition, se trouvaient miraculeusement réunis autour du lit de mort de la Vierge, expriment par leur attitude, leur foi et leur étonnement.

B. *Église de Florenville.*

197 A la voûte du chœur, le ciel s'ouvre pour recevoir la Ste-Vierge.
198 Tableau représentant l'Assomption de la Ste-Vierge.
199 St-Pierre et St-Paul.

200 Sur bois, l'Adoration des mages.
201 Baptême du Sauveur par St-Jean-Baptiste.
202 St-Joseph.
203-216 Quatorze tableaux, représentant le Chemin de la Croix.

C'est à Florenville que frère Abraham termina sa laborieuse carrière en 1809. Les tableaux qui précèdent appartiennent probablement à ses dernières productions.

C. *La cuisine.*

M. le curé Winant.

217-220 Les quatre Évangélistes.

D. *Église de Muno.*

221 Un St-Ignace.

E. *a. Villers devant Orval. — Église.*

Villers devant Orval a été la première résidence de frère Abraham après la suppression de l'ordre. C'est pendant cet exil qu'il fit les tableaux qui suivent et dont les détails nous ont été communiquées par MM. Fancheur et Ottmann.

222 Marie consacrée au service du temple, 0m,70 de haut, sur 1m,00 de larg. Ce tableau, dit M. Ottmann, pêche dans le coloris et la perspective. C'est peut-être un travail d'élève, fait sous la direction de frère Abraham.
223 L'Adoration des Bergers, 0m,70 sur 1m,00. La Vierge et l'Enfant Jésus sont rendus avec un rare honheur; Joseph et les quatre bergers se groupent harmonieusement. C'est un original fort remarquable. (M. Ottmann).
224 La purification de la Ste-Vierge, 0m,70 sur 1m,00. St-Siméon est admirable d'expression et de sentiments. La pose de la Vierge laisse à désirer. Cette toile contient neuf figures. (M. Ottmann).
225 Le lavement des pieds, 0m,70 à 0m,80. Délicieuse petite toile qui représente le colloque de Jésus avec St-Pierre. Tout est harmonieux, tout est achevé dans cette œuvre, qui donne une haute idée du talent de frère Abraham. C'est évidemment le meilleur morceau de la galerie. (M. Ottmann).
226 La Flagellation, 0m,80 de haut.
227 Le Couronnement d'épines, mêmes dimensions. Deux soldats casqués et armés, posent la couronne sur la tête du Christ, dont le corps, depuis la ceinture jusqu'aux pieds, est caché sous une draperie rouge; un autre lui présente le roseau.

228 La mort de la Ste-Vierge, 0m,70 sur 1m,00. St-Jean est posterné à terre, abîmé dans sa douleur. Les autres apôtres, au nombre de huit, interrogent avec anxiété les traits décomposés de la Vierge, qui vient de rendre le dernier soupir.
229 Ste-Madeleine pénitente dans la solitude, 0m,70 de haut. La Sainte est représentée assise, une tête de mort sur les genoux.
230 St-Jean-Baptiste dans le désert, 0m,70 de haut. Le Saint assis sur un rocher, au bord du Jourdain, tenant une coquille dans la main. Ici frère Abraham a excellé dans le coloris et surtout dans la carnation; les draperies ne sont pas assez accentuées. (M. Ottmann).
231 La descente de croix, qui orne le maître-autel, passe pour être de frère Abraham; mais ce sujet a été restauré par une main inhabile et se trouve complétement dénaturé.
232-236 A la chaire de vérité, le Bon Pasteur et les quatre Évangélistes.

b. M. Fancheur, receveur des douanes, etc., à Villers devant Orval.

237 Un Christ.

c. Maison autrefois habitée par Mlle François, rentière à Villers devant Orval.

238 Le Seigneur entouré d'un groupe d'enfants, lorsqu'il dit : « *Laissez venir les petits enfants à moi.* »

V. Canton de Messancy.

A. *Meix-le-Tige. — Église.*

239 Grand tableau représentant le Sauveur chassant les marchands du temple. Toutes les figures sont de grandeur naturelle.
240 L'enfer avec ses horreurs. 2m,20 sur 1m,25.
241 Le Paradis avec ses élus. Mêmes dimensions.
242 La mort du pécheur et son désespoir. Mêmes dimensions.
243 St.-Catherine et la roue de torture. 2m,00 sur 1m.00.
244 Au-dessus du maître-autel une peinture murale représentant l'Assomption de la St.-Vierge.
245-248 Sur les quatre faces de la chaire à prêcher, sur bois, les quatre Évangélistes. 0m,30 de haut.
249-250 Sur les portes de la sacristie, sur bois, le Couronnement d'épines de Notre Sauveur et vis-à-vis la Ste.-Vierge des sept douleurs.

D'après les renseignements que nous a donnés M. Ramboux de Cologne

la plupart de ces tableaux furent faits par frère Abraham pendant son séjour à Florenville.

251 La voûte de la même église peinte par frère Abraham avec la date et les noms des personnes qui l'avaient chargé de ce travail.

VI. Canton de Neufchateau.

A. *Église d'Assenois.*

252-266. Les quatorze stations du chemin de la croix.

VII. Canton de Virton.

A. *Gérouville.*

257-260 M. Collignon, propriétaire à Gérouville, possède 4 tableaux représentant les 4 saisons. Le père de M. Collignon en est devenu acquéreur en 1819, à la mort d'un curé de Gérouville, M. Jeanjean, et ce prêtre, qui vivait jadis dans l'intimité des moines d'Orval a, dit-on, obtenu ces tableaux de la main même de frère Abraham. Cette provenance et la manière de peindre permettent de croire, dit M. Ottmann, que ces tableaux sont l'œuvre de frère Abraham. En voici la description détaillée.

Le printemps. Le paysage figure un jardin monumental, dans le goût de la renaissance. Au premier plan et à droite une élégante fontaine surmontée d'une statue de Flore, à gauche et plus en arrière une habitation rustique. A l'ombre d'un luxuriant massif de feuillage une dame en costume négligé du siècle dernier et coiffée d'un petit chapeau d'amazone, s'appuie nonchalamment sur une balustrade qui supporte des vases, dans lesquels s'étendent des plantes exotiques. Deux robustes et fraîches campagnardes lui présentent l'une un bouquet de fleurs, l'autre quelques tulipes. Un personnage debout derrière une dame abrite celle-ci sous une ombrelle.

L'été. A droite, sous un massif d'arbres, coule un ruisseau qui forme cascade et fuit dans le lointain. Un pêcheur jette sa ligne. La gauche représente plusieurs moissonneurs au travail et au repos. Plus loin se dessine un village.

L'automne. Un villageois cueille, à l'aide d'une échelle, des raisins suspendus aux branches d'un orme. Deux femmes présentent des corbeilles. Près de là un gentilhomme détache une grappe qui se trouve à sa portée. Sur le devant deux enfants vidant la récolte dans une cuve. L'horizon est libre à gauche, vis-à-vis figure une chaumière.

L'hiver. Cette composition paraît empruntée à l'école flamande. Plusieurs

personnes, hommes et femmes, en costume du peuple, patinent sur la glace ; un groupe se chauffe près du feu.

La perspective froide et brumeuse, le ton du ciel, les arbres fouettés de neige, les habitations lointaines aux toits blanchis, tout est en rapport avec le sujet.

B. *Harnoncourt.*

Mademoiselle Marie Gaving. (M. Neyen.)

261 L'Assomption de la Ste-Vierge, $0^{m},70$ sur $0^{m},40$.

C. *La claireau.*

M. le comte de Briey.

262 Un Christ de petites dimensions.

D. *Limes, section de Gérouville.*

Église. Cette église date de 1709. Elle a été bâtie, dit-on, aux frais de l'abbaye d'Orval, qui pourvoyait à la cure.

263 Au maître-autel un tableau de $1^{m},50$ de haut représentant l'Assomption de la Ste-Vierge.

264-267 Les 4 Évangelistes peints sur bois aux quatre faces de la chaire à prêcher. Les têtes sont assurément de main de maître, dit M. Ottmann de Fagny, et leur type caractéristique me les fait envisager comme des portraits historiques empruntés aux notabilités de l'abbaye d'Orval. Ces sujets figurent sur des panneaux d'environ $0^{m},50$ de haut.

268-281 Les stations du chemin de la croix peintes sur toile par frère Abraham servaient d'avenue à la même église avant la tourmente révolutionnaire de 1793.

E. *Robelmont.*

M. Bouillon, curé de Robelmont.

282 Jésus-Christ en croix avec Ste-Madeleine pleurant à ses pieds, $0^{m},70$ sur $0^{m},40$.

283 St-Jean-Baptiste puisant de l'eau au Jourdain pour baptiser l'agneau de Dieu, $0^{m},45$ sur $0^{m},30$.

F. *St-Léger.*

Mademoiselle Bougovaux, de St-Léger, dit M. le docteur Neyen, possède 5 tableaux faits par frère Abraham.

284 Une Assomption.

285 La Descente de la croix.
286 Une Ste-Vierge.
287 La Résurrection.
288 Le Crucifiment de Jésus-Christ. Ces tableaux de dimensions égales ont 4 $^{1}/_{2}$ pieds de haut sur 2 de large.

G. *Virton.*

M. le doyen de Virton.

289 St-Jean-Baptiste, 0^m,48 sur 0^m,38.

M. Henri Gilson, contrôleur des douanes etc., à Virton.

290 Le portrait de frère Abraham, peint par lui-même. Ce portrait passe pour un des chefs-d'œuvre de cet artiste.

III. FRANCE.

A. *Carignan. — Presbytère.*

291 Une Ste-Madeleine aux pieds de Jésus-Christ en croix. 0^m,95 sur 0^m,50.
292 Rencontre de Jacob et de Rachel auprès du puits où celle-ci venait abreuver sa brebis.

M. Hulot, curé-doyen de Carignan, a acheté ces tableaux à Puilly, près d'Orval en 1830.

Église de Carignan.

293 St.-Anne donnant une leçon à la St.-Vierge, en médaillon.

B. *Charleville. — Église.*

294 Le baptême de Clovis.

C. *Lexy, près de Longwy. — Église.*

Six grands tableaux ayant chacun, 2^m,42 sur 1^m,80.

295 Le bon pasteur.
396 Ste.-Hélène, mère du grand Constantin.
297 St.-François Xavier, apôtre des Indes prêchant au milieu d'un groupe de Japonais.
298 Le baptême de St.-Jean.
299 La Samaritaine.
300 St.-Charles Boromée.

Cinq tableaux plus petits formant un carré long terminé à la partie supérieure par un demi-cercle, savoir :

301 Jésus au jardin des olives.
302 Ste.-Véronique présentant son voile à Notre Seigneur.
303 Le couronnement d'épines.
304 La Flagellation.
305 Le Crucifiement.

D. *Longyon.* — *Église.*

306 Un grand tableau représentant le martyre de Ste.-Agathe.

Merjai, qui a admiré ce tableau en 1808 rapporte qu'il a été fait par frère Abraham pendant son séjour à Florenville.

E. *Metz.*

M. de Bourcet, propriétaire à Metz [1].

307-310. Les quatre évangélistes. 1m,20 sur 0m,80
311 La Résurrection de notre Sauveur. 0m,60 sur 0m,35.
312 L'Ascension de Jésus-Christ. 0m60 sur 0m,35.
313 Un Christ en croix. 0m,80 sur 0m,65.
314 Sainte Cécile. 0m,40 sur 0m.25
315 Saint Bénoît. 0m,40 sur 0m,25.

F. *Montmédy.* — *Église.*

316 Saint Bernard.
317 Saint François d'Assise.
318 Saint Bruno.
319 Saint Étienne.

Ces tableaux plus ou moins médiocres, dit M. Jeantin, ont été faits par frère Abraham durant son séjour à Montmédy; ils sont dûs à la libéralité de la famille Bourcet qui avait donné l'hospitalité à l'artiste.

M. Jeantin, président du tribunal, à Montmédy.

320 Un Christ en croix, Ste.-Madeleine au pied de la croix.

G. *Sédan.* — *Église.*

321 Tableau au maître-autel représentant St.-Charles Boromée, patron de la paroisse. 4m,20 sur 2m,40.

[1] Fils de M. de Bourcet de Montmédy qui donna pendant quelque temps l'hospitalité à frère Abraham.

Le saint est au 1r plan; il est vêtu du rochet, de la mozalte et de l'étolle. D'une main il soutient le ciboire, de l'autre il présente la sainte hostie qu'une femme agenouillée se dispose à recevoir. Cette femme fait partie d'un groupe de 5 ou 6 personnes, hommes, femmes et enfants représentant les pestiférés. Autour du saint on voit 3 ou 4 jeunes clercs portant la croix et les flambeaux. Le fond du tableau représente une salle d'hôpital. Plusieurs malades sont couchés dans des lits que séparent des rideaux. Au-dessus des lits on remarque la station du chemin de la croix. Dans le haut 5 anges portés par des nuages adorent au-dessous d'eux la très-sainte Trinité.

Il est probable, dit M. Tourneur, curé-doyen à Sédan, que la date du tableau remonte au rétablissement du culte en France.

H. *Stenay — Église.*

322 Le Sacrifice de Jephté.
323 La Manne du désert.
324 L'Eau du rocher.
325 La multiplication des pains.
326 La Résurrection d'une fille.
327 Une deuxième multiplication des pains.

Ces tableaux furent récueillis dans les environs d'Orval par M. Lombal, curé-doyen de Stenay.

I. *Torcy-Sédan. — Presbytère.*

328 La conversion de St.-Paul. 0m,80 sur 0m55.

L'idée de l'artiste est forte, et énergique, dit M. Regnon, curé-doyen de Notre-Dame à Sédan. L'apôtre est repésenté terrassé; Jésus-Christ lui apparaît dans un nuage lumineux. A cette vue le cheval s'abat et précipite l'apôtre à terre, tandis que les chevaux de ses compagnons se cabrent et n'obéissent plus au frein.

J. *Val-Sainte-Marie, diocèse de Besançon.*

Un trappiste du Val-Sainte-Marie, emporta, dans un voyage qu'il fit dans les environs d'Orval:

329 Un Saint Bernard, que lui offrit M. Alexandre, notaire à Florenville.

IV. GRAND-DUÇHÉ DE LUXEMBOURG.

A. *Esch-sur-l'Alzette. — Église.*

330 La Descente de la croix. 0m,76 sur 0m,51.

Ce tableau a été donné à l'église par Melle Jeannette Haas et appartenait autrefois avec plusieurs autres tableaux à M. Nagel, greffier des droits et domaines de sa majesté, official des États de la province de Luxembourg. M. Nagel les avait lui-même reçus soit de son frère, un des principaux personnages de l'abbaye d'Orval, soit de frère Abraham lui-même.

B. *Luxembourg*.

Madame veuve Darraye.

331 Le Christ sur la croix entre deux larrons. $0^m,70$ sur $0^m,50$ au bas on lit : F. Abraham pinxit 1783.

332 Ste-Catherine auprès de la roue de torture; mêmes dimensions, même inscription.

333 St-Nicolas donnant la bénédiction à trois petits enfants; mêmes dimensions. Ces tableaux provenant de la succession de la même demoiselle Jeannette Haas.

M. Alesch, chef de division au gouv. grand-ducal à Luxembourg.

334 Le portrait à l'huile de M. Nagel, susdit.

335 Le portrait de l'épouse de M. Nagel.

M. Fresez, professeur de dessin et de peinture, à Luxembourg.

336 Une sainte famille. $1^m,25$ sur $1^m,00$.
La Vierge tenant l'enfant Jésus sur les genoux, St-Joseph debout à côté, la contemplant.

La composition de ce tableau, dit M. Fresez, est gracieuse, la peinture a beaucoup de relief et une couleur moins rosée que la plupart des tableaux de cet artiste.

M. Schaan, employé supérieur des contributions, à Luxembourg.

337 La captivité de Samson. Samson couché devant sa femme, la tête sur ses genoux et dormant pendant que la femme lui coupe les cheveux. Dans le fond deux hommes, qui attendent le moment favorable pour se saisir de sa personne.

Ce tableau provient aussi de la succession Haas.

Musée de la société archéologique de Luxembourg.

338 Le portrait de Cyprien Merjai, donné par M. ledocteur Neümann de Luxem-

bourg. M. Neümann l'avait acquis avec la maison Merjai, rue du Nord, à Luxembonrg, dans laquelle les peintures murales décrites ci-dessus.

339–344 Six petits tableaux sur bois, représentant le portrait d'un enfant trouvé élevé à l'abbaye d'Orval, et qui a atteint un âge élevé. Cet enfant trouvé est représenté dans des poses différentes et les tableaux paraissent avoir été une suite d'études de l'artiste.

D'après la tradition, dit M. Fancheur de Villers devant Orval, un enfant aurait été trouvé dans le bois d'Orval, et élevé dans l'abbaye sous le nom de *Bras-de-Fer*.

345 Un ange gardien donné par M. le curé Maeysz.

346 Un St-Antoine, dont la tête seule est l'œuvre de frère Abraham, le reste du corps celle de Maisonnet; donné par le même.

M. Jacoby, surveillant principal des chemins de fer.

347 St-Ignace. $0^m,60$ sur $0^m,35$. L'encadrement du tableau fait par frère Jérome d'Orval.

C. *Nommern.*

M. le curé Haas.

348 Le portrait de l'avant dernier abbé de Münster.

349 Le portrait de la sœur de M. le greffier Nagel, laquelle a été religieuse à Bonnevoie.

D. *Wiltz.*

M. Thilges, propriétaire.

350 St-George, combattant un dragon. 2 $^1/_2$ sur 2 pieds.

M. le docteur Aug. Neyen.

351 Le même sujet en de plus petites proportions.

NOTICE

SUR

LES NÉGOCIATIONS

QUI ONT EU LIEU ENTRE LES

ÉTATS-GÉNÉRAUX ET LE DUC D'ANJOU,

après la tentative de ce prince pour surprendre Anvers

(1583-1584);

PAR

M. I. L. A. DIEGERICK,

Membre effectif de l'Académie, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, etc.

(Suite et fin, voir Tome XIIIe, page 5 et Tome XVIe, page 47.)

III.

Comme nous l'avons dit dans l'article précédent, l'irrésolution du duc d'Anjou était à son comble. Sa santé se détériorait visiblement; dans la nuit du 7 au 8 mars son mal le reprit avec plus de violence et on l'attribuait surtout au climat de la ville de Termonde. [1]

Le 8, les députés transmirent aux États-Généraux de nouvelles propositions du duc par lesquelles il offrait de faire évacuer Vilvorde, pourvu qu'on lui accordât la ville de Dunkerque. Il promit aussi de donner l'ordre écrit de faire partir les compagnies françaises qui se trouvaient à Bergues-Saint-Winoc, etc.

[1] «.... Desen nuchten is by ons gheweest de Secretaris Quinse ons te kennen gevende dat zyne Hooch. den voorleden nacht hem zeer qualyck ghevonden heeft ende wederomme zeer van kamerganc ghequelt es, hebbende een aprehentie ghenomen dat hy binnen deser steide niet wel tot zyn gezontheit wederomme zal gheraken om de quade locht ende infectie van diere. » — Extrait d'une lettre d'Adolphe de Meetkercke aux États-Généraux, du 8 mars 1583. — Aux archives d'Ypres.

Voici du reste ces nouvelles propositions datées de Termonde du 7 mars.

« Après plusieurs ouvertures et propositions tendans à ung bon accord et réconciliation mises en avant par messieurs des Etatz Généraulx des Pays-Bas et leurs députez, et que monseigneur de sa part recherchant tous moyens de leur donner contentement n'a sceu pour aulcuns bons respectz accepter lesd^{ts} articles et conditions, désirant néantmoins faire cognoistre qu'il n'a rien plus à cœur que de voir l'effect de lad^{te} reconciliation, a offert de prendre sa demeure pour quelque temps en la ville de Duynquercque, et pour cest effect luy seront rendus les passaiges libres en la forme quy en suyt.

» Monseigneur fera retirer les garnisons franchoises hors de la ville de Vilvoorde, ayant la promesse de messieurs des Estatz d'accomplir les choses cy accordées et demeureront avecq son Altze trois de messieurs les députez.

» Les Anglois, Escossois et aultres gens de guerre estans sur la rivière du Waes et du sas d'Escloo et aultres quy sont sur le chemin dud^{t} Duynkercke se retireront et laisseront tous les passages desd^{tes} rivieres entierement libres et mesmement lesd^{tes} Anglois, Escossois et compagnies de gens de cheval estans sur lad^{te} riviere de Waes passeront la rivière de l'Escau, et pareillement les navires de guerre mis de nouveau se retireront.

» L'armée de son Alteze, au mesme instant passera la rivière dud^{t} Escau et ira loger à Inghene et aultres villaiges circomvoisins, où elle sera accommodée de vivres selon la quantité des hommes, et de la somme de trente mil escus d'or pour estre employé au secours d'Indhoven ou tel endroit pour le bien du pays qu'il sera advisé pour le mieux.

» Ce que dessus effectué seront baillez hostages à mond^{t} Seigneur pour la liberté et délivrance de tous les prisonniers, papiers et meubles, asscavoir Messire Philippe de Schoonhove Sr de Wanroy, Bourgmaistre d'Anvers, Iehan de Stralen, Sr de Merchem, Amman d'Anvers, Rogier de Liefdaele Sr de Nieuwen Vielwycke premier échevin d'Anvers, Noël de Caron Sr de Schonevelle, Bourgmaistre du Francq, Adolf de Meetkercke, président de Flandres, Henry de Bloyere, Bourgmaistre de Bruxelles, Maistre Guillaume Everaerts, conseiller pensionnaire d'Anvers, et en mesme instant que lesd^{ts}

hostages seront délivrés en ses mains mond^{t} Seig^{r} fera pareillement retirer de la ville de Termonde les garnisons franchoises pour laisser la garde d'icelle aux naturelz du pays.

» Son Alteze prendra de son armée tel nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied qu'il sera nécessaire pour la sceureté et conduite de sa personne, jusques aud^{t} Duynkercque ; et sy aulcuns de mes Srs de Gand et de Bruges veuillent venir vers son Alteze alors qu'il approchera de leurs villes, ilz seront gratieusement receuz et renvoyez quand bon leur semblera en toute sceureté.

» Mond^{t} Seigneur menera avecq luy lesd^{ts} hostages jusques au logis qu'il era le plus proche de Nieuport, où lui seront envoyez ses papiers et meubles et ceulx de ses serviteurs ; et a l'instant que lesd^{ts} prisonniers meubles et papiers luy seront délivréz mond^{t} seigneur fera retirer les garnisons franchoises dud^{t} Dixmude pour estre la garde de lad^{t} ville délaissée aux naturels du pays, et quant seront relaschez les hostages ; et ira mond^{t} Seig^{r} en la ville de Duynquercque pour traicter et résouldre de toutes choses concernant le bien grandeur et conservation de ces pays, où se trouveront les députez de Messieurs les Estats .... jours après son arrivée pour cest effect.

» Les Estats lors de la conclusion dud^{t} traicté et de ce qui sera resolu aud^{t} Duynquercque bailleront déclaration de bien et deuement entretenir garder et obsever led^{t} traicté en tous ses points et articles sans aller ny venir au contraire, et seront faits les serments en cas semblable aux villes et lieux où ils n'ont encore esté faictz, dont il sera porté acte autenticque et valable es mains de son Alteze suivant led^{t} traicté. Seront de bonne foy oubliées de part et d'aultre les choses passées depuis l'esmotion et trouble advenu le xvij janvier jusques à la conclusion du présent traicté avecq deffenses à toutes personnes de quelque estat et qualitez qu'ils soient de meffaire et ne mesdire ou entrer en resproches à l'occasion de ce que dessus, ains se comportent modestement et gratieusement les ungs avecq les aultres ainsy qu'il appartient entre bons frères bourgeois et amys.

» Son Alteze promet de furnir lettres bien expresses advertissant aux compaignies franchoises estans dans Berghes St-Winox par lesquelles il

leur sera mandé de sortir hors de lad^{te} ville pour venir en son armée et laisser la garde d'icelle aux naturels du pays.

Fait à Termonde le vij^{e} de mars 1583.

Cette nouvelle combinaison nécessita d'autres instructions : la même députation, à l'exception du Chancelier Léoninus, qui fut remplacé par le S^{r} d'Oyen, retourna donc près du duc avec une instruction nouvelle, d'après laquelle les État-Généraux accordaient la ville de Dunkerque, au Duc d'Alençon, mais sous certaines conditions. Cette nouvelle instruction est datée du 11 du même mois de mars. La voici :

« Instruction pour vous, Messire Adolf de Meetkercke, conseiller d'estat et président de Flandres, les sieurs Jehan van Ghendt, S^{r} d'Oyen, aussy conseiller d'estat, Henry de Bloyere, bourghemaistre de la ville de Bruxelles, et maistre Guillaume Everaerts, conseiller et pensionnaire de la ville d'Anvers, de ce que de la part des Éstatz-Généraulx des provinces unies des Pays-Bas aurez à traicter par ensemble, ou la pluspart de vous avecq Son Alteze.

» Les Éstatz-Généraulx des provinces unies des Pays-Bas, ayans veu le dernier escrispt de Son Alteze ensemble oy le rapport de leurs députéz et la proposition faicte de la part de Son Alt^{ze} par le Sr Despruneaulx, eussent bien espéré que Son Alt^{ze} eust accepté les derniers offres et conditions faictes et proposées par leurs députéz, en conformité de leur instruction du Ve de ce mois de mars, au regard de la résidence de Son Alt^{ze} en la ville de Bruxelles, avec garnison de Suysses comme Son Alt^{ze} avait requis et accordé par son escript exhibé aux ditz estats, par le seigneur Comte de Laval, le VIIe de febvrier dernier, sans faire quelque mention de garnison d'aultre nation.

» Et comme lad^{te} ville de Bruxelles est ville belle, plaisante et plus commode qu'aultre tant pour Son Alt^{ze} et ceux de sa court que pour l'assemblée des Estatz, ils supplient qu'il plaise à Son Alteze pour couper broche à toutes ultérieures longueurs, et parvenir aux inconvéniens qui aultrement pourront survenir en suivant sa réquisition et accord précédent faict tant par les ditz articles envoyez aux Estatz, que lettres du Ve de

febvrier dernier escriptes au grand-bailly, eschevins et consaulx de la ville de Gand, présentations des Estatz, consentement et grande instance de ceulx de la ville de Bruxelles, prendre sa résidence en lad^te^ ville de Bruxelles avecq garnison de Suysses en conformité de la susd^te^ instruction de leurs députéz.

» En la forme et manière et soubz les conditions et promesses portées par icelles, et mesmes soubs la promesse desd^st^ Éstats de n'attempter rien ou laisser attempter contre S. Alt^ze^ ou les siens toutes et quantes fois qu'il plaïra à S. Alt^ze^ se retirer de lad^ts^ ville, celle part que luy plaira; mais qu'au contraire ils donneront libre passage à icelle avecq nombre compétent de gens de sa garde et suyte, sans en faire ou laisser faire aulcun obstacles ou zempeschement.

» Et si Son Al^se^ nonobstant les commoditez de lad^te^ ville de Bruxelles tant en son respect qu'en celluy des Estats, tant en général qu'en particulier, sans aussi considérer les incommoditez et inconvénients qui pourront survenir au regard de Dunckerque trop éloisgnée, ferait encore difficulté pour se retirer aud^t^ Bruxelles, lesd^ts^ Estats prient qu'il plaise à son Alt^ze^ au lieu dud^t^ Bruxelles prendre sa résidence en la ville de Malines pareillement ville belle commode forte et propre pour son Alt^ze^, sa court et assemblée des Estats; mesme au regard des provinces plus esloignées, et ou ne se representent les difficultes alleguez au regard de la ville de Bruxelles, et ce tant plus que les Estats ont entendu par le rapport de leurs députez que son Alt^ze^ de soy-mesme aurait proposé de sa demeure en lad^e^ ville de Malines, laquelle les Estats accordent avecq garnison de Suysses en compétant et souffisant nombre pour la sécurité et garde de la ville ; et aura son Alt^ze^ pour l'exercice de la religion Romaine l'église de St Pierre oultre la chapelle en la maison où que son Alt^se^ tiendra sa court.

» Et en cas que non obstant les raisons susd^es^ il ne pleut à son Alt^ze^ se contenter de la résidence de lad^e^ ville de Bruxelles ou Malines, et insisterait sur la ville de Dunkercque sans prendre regard aux incommoditez au respect dud^t^ Dunkercque, lesd^s^ Estats n'ayans rien plus à cœur que de s'accommoder à son Alteze et procéder en toute sincerite et rondeur, declarent qu'ils ne font difficulté que son Alteze se transporte aud^t^ Dun-

kercque pour illecq tenir sa demeure pendant quelque temps en délaissant à Icelle le choix de l'une desd^s trois villes pour résidence.

» Son Alteze promectra tant pour luy que ceulx de sa court et suyte de rien attenter contre l'estat du pays, les Estats generaulx, ny leurs deputez tant en général qu'en particulier. Et oultre ce promectront et jureront semblablement et particulièrement ceux de la garde et de la garnison de la place de sa residence, soit à Bruxelles, Malines ou Dunkercque, n'attenter rien, ou laisser attenter, contre l'estat du pays, les Estats généraux, ny leurs deputez tant en général qu'en particulier, ny mesmes contre les manans et inhabitans d'icelles.

» Son Alteze fera, auparavant toutes choses, retirer les garnisons franchoises hors de la ville de Vilvoorde et sera pourveue de garnison des naturels du pays agréables aux Estats de Brabant et demeureront trois des deputez des Estats près son Alt^{ze} pour mieux acheminer les affaires; comme aussy ils prient à Son Alt^{ze} qu'il lui plaise durant ceste communication envoier près les Estats ung ou deux personnaiges pour tant mieux entretenir toute bonne correspondance.

» Les Anglois, Escossois et aultres gens de guerre mentionnez au iij^e article de l'escript de Son Alt^{ze} marcheront jusques à Rupelmonde incontinent apres la rendition de la ville de Vilvoorde, et que l'armée de son Alt^{ze} sera passée la ville de Dendremonde par de ça tirant vers le village de Lebbeke et l'armée de son Alt^{ze} marchera au mesme instant jusques à Opdorp, Lippeloo, Maldere et aultres villaiges là allentour, où que lad^e armée de Son Alt^{ze} sera accommodée de vivres. Et de la marchera lad^e armée le lendemain jusques à Willebrouck, pour incontinent avecq des batteaulx et ponthons passer la rivière à Hellegate, Niel, Schelle où que lad^e armée sera semblablement accomodée de vivres; et lesd^s Anglois et Escossois passeront au mesme instant dud^t Rupplemonde la rivière de l'Escaut.

» Et incontinent après que lad^e ville de Denremonde sera rendue aux Estats et pourveue des naturels de ces pays agréables à la province de Flandres, seront furnis à l'armée de Son Alt^{ze} trente mille florins; et afin

que Son Alt^{se} n'ay point occasion de penser que lesd^{s} xxx^{m} florins ne seroient furniz, l'on donnera toute satisfaction aux hostaiges desd^{s} Estatz pour asseurer son Alt^{ze} que les trente mille florins seront prestz et comptez.

» Et prient les Estatz Son Alt^{ze} de laisser jusques à la sortie de la ville de Dendremonde, en icelle tant seulement le nombre des chevaux et gens de pied qu'elle a déclairé aux députez des Etatz désirer pour s'acheminer à Duynkercque, en cas qu'elle ne prendra sa résidence en la ville de Bruxelles ou de Malines.

» Et pour plus grande secureté de l'un et de l'aultre, promectront lesd^{ts} chiefz, colonnelz, capitaines et conducteurs de gens de guerre tant de cheval que de pied, d'une part et d'aultre, de rien faire ou attempter contre le service de Son Alt^{ze} ny des Estatz-Généraux, ny en général ny en particulier, ny aussy l'un contre l'aultre, mais qu'ilz l'employeront pour le service de Son Alteze et des Estatz, contre le commun ennemy signamment contre les Espoignols, malcontents de leurs adhérens.

» Les hostaiges mentionnez au Ve article dud^{t} escript de Son Alteze seront envoiez à Dendermonde, bien entendu que si aucun des denommez ne peussent pour aucunes raisons, soit par maladie ou aultrement se transporter, que les Estatz en leur lieu envoiront d'autres de semblable qualité.

» Les prisonniers seront incontinent en toute sécurité livrez et envoiez en la ville de Dendremonde après le sortie de Son Alt^{ze} et que icelle sera pourveue de garnison de naturelz du pays agréables à la province de Flandres, pourveu qu'ilz ayant auparavant payé et donné contentement pour leurs dépenses, debtes contractées en la ville où ilz sont prisonniers, et gratuitez illecq promises.

» Et pour faciliter la délivrance et restitution desd^{t} hostaiges et prisonniers respectivement, semble aux Estatz plus expédient que incontinent après la sortie de la garnison franchoise et entrée des naturelz en la ville de Dendremonde, lesd^{ts} hostaiges seront renvoiez, et lesd^{ts} prisonniers eslargiz et relaxez et mis entre les mains de Son Alt^{ze}. Néantmoings si aulcuns des prisonniers par faucte de paiement ou satisfaction de leur susd^{t}

deu ne scauroient estre renvoyez ou relaxez, ne pourront à l'occasion de ce lesd^{ts} hostagiers estre détenuz, ains seront ce nonobstant renvoiez comme dessus. Bien entendu que le S^{rs} l'évesque, de Coustance, Fervaques et Fergy demeureront en lad^{te} ville de Dendermonde, comme aussy les prisonniers estans présentement détenuz en la ville de Bruges pour hostaiges, jusques a ce que la ville de Dixmude sera aussy rendue et pourveue des naturelz de ces pays agréables comme dessus. Et en cas que lesd^{ts} Srs Évesque de Coustance, Fervaques et Fergy ne pourront estre induitz à la fin que dessus, seront en leur place donné pour hostaiges les Seig^{rs} conte de la Rochepot et premiers Maistre d'hostel de Son Alt^{ze} avecq lesd^{ts} prisonniers à Bruges.

» Néantmoings si Son Al^{ze} insiste que la relaxation des prisonniers et renvoy des hostaiges se fera conformément le vij^{e} art. de sond^{t} escript, pourront leurs députez y condescendre, moiennant toutesfois que lesd^{ts} Srs Évesque de Coustance, Fervacques et Fergy, seront détenuz à Dendermonde jusques à la rendition dud^{t} Dixmude comme dessus et desd^{ts} hostaigiers.

» Et entant que touche les meubles et papiers, semblablement mentionné aud^{t} vij^{e} art. seront aussy restituez la part et par tel chemin qu'à Son Al^{ze} plaira, si avant qu'ilz soyent encoires en nature depuis le xe de ce mois, et au pouvoir des Estatz ou en la garde de Magistrat de la ville d'Anvers, dont led^{t} Magistrat fera lattestation solemnelle en bonne foy laquelle sera creue. Saulf que Son Al^{ze} fera promesse que les arretz faictz en France à cause desd^{t} troubles seront levez et ostez, et les prisonniers biens et navires mis en liberté, et aussy les arrestz faictz à Dunkercque, sur aulcunes personnes biens ou navires des inhabitans ou bourgeois des provinces unies des Pays-Bas.

» Et pourront les députez des provinces et villes, et tous aultres de ces pays quy vouldront aller vers Son Al^{ze} librement y venir, séjourner et retourner en toute sécureté.

» Que aussy tous marchands et aultres passagiers pourront librement prendre havre et sortir en la ville de Dunkercque. »

» Laissera aussy Son Al^{ze} les villes pourveues des amonitions, artilleries et vivres qu'il a en icelles trouvé et seront encores en estre.

» Sitost que Son Alt^{ze} aura choisi la place de sa demeure ou résidence en l'une desdites trois villes, advertiront les Estatz incontinent les respectives provinces, il feront tout debvoir afin qu'ilz envoyent le plus tost que faire se pourra, leurs députez avecq plain pouvoir et authorisation pour entrer en plus ample communication, arrester et conclure comme il se trouvera pour le service de son Alt^{e}, utilité et sécurité du pays convenir. Et entretemps se comporteront les uns avecq les aultres tant bourgeois que gens de guerre, comme bons frères et amys, et aura le traficque et négociation d'un costé et d'aultre, tant par mer que par terre, son cours et à la coustume.

» Son Al^{ze} escripra lettres bien expresses aux compaignies franchoises estans dans Berghes-St-Wynox par lesquelles leur fera commande de sortir lad^{te} ville et venir en son armée, en laissant la garde d'icelle aux naturels du pays et agréables comme dessus, et ce à peine de désobéyssance et d'encourir son indignation.

» Faict arresté et conclu à l'asseemblée des Estats généraulx, saulf que messieurs les députez de Flandres déclarent que si son Al^{ze} choisist sa résidence en la ville de Dunkercque, n'estre sur ce point suffisamment auctorisez, auquel cas fauldroyt attendre l'advis de messieurs les quatre membres de Flandres.

A Anvers le xie jour de mars 1583.

Par ordonnance desd^{ts} Estats généraulx.

(Signé) M. De Hennin.

Le 13 les députés reçurent audience du Duc qui se montrait très joyeux de ce que les Etats-Généraux agissaient envers lui avec une entière franchise, et ne cherchaient pas à lui oter son autorité sur les Pays-bas [1]. Il déclara qu'il préférait momentanément le séjour de Dunkerque à tout autre,

[1] Lettre de Meetkercke aux Etats-Généraux, du 13 mars 1583. — Aux archives d'Ypres.

parceque la proximité de la France le mettait plus à même de se procurer, delà, tout ce qui était nécessaire à son armée ; et promit de se rendre plus tard à Malines pour y séjourner [1].

Sur ces assurances positives les députés s'empressèrent d'écrire aux magistrats de Gand, de Bruges et du Franc afin de les engager à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le passage du prince et de sa suite, conformément à la convention arrêtée de commun accord [2].

Les négociations continuèrent les jours suivants, et le 18 mars le duc d'Anjou signa enfin l'accord que voici :

« Articles accordez par monseigneur fils de France, frère unique du Roy, Duc de Brabant, Gueldres, Anjou, Allençon, Tourainne, Berry, etc., Comte de Flandres, Hollande, Zeelande, etc., Seig^r de Frize et de Malines, sur les propositions de reconsiliation et accord mises en avant par messieurs les Estatz des provinces unies des Pays-Bas.

» Son Alteze se contenterait très-volontiers de choisir sa demeure en la ville de Malines; toutes fois considérant qu'on luy faict entendre qu'on veult parler de nouveaux articles, et que la ratification du serment que S. Al^ze a demandé n'a esté présentement accordé, Sad^te Alt^ze est advisé de choisir selon l'offre que luy at esté faict par messieurs des Estatz, la ville de Dunkerque, pour y résider quelques jours, durant lequel temps elle désire de traicter de toutes choses concernant le bien de cest estat, et vuider les difficultéz quy se présentent maintenant; promectant S. A^ze en foy et parolle de prince que cela faict elle n'a aultre intention et est dutout résolue de revenir promptement es pays de delà pour résider en la ville de Malines suyvant les articles contenus en l'instruction de messieurs des Estats du xie de mars 1583.

» Et pour ceste occasion Son Al^ze désire que aulcuns de messieurs les Députez s'acheminent ou envoyent en la ville de Gand et ailleurs où il eschera du pays de Flandres pour faciliter et asseurer son passaige.

[1] Lettre de Meetkercke aux États-Généraux, du 13 mars 1583. — Aux archives d'Ypres.
[2] Ces deux lettres se trouvent aux archives d'Ypres.

» Sad[te] Alteze promectra tant pour luy que ceulx de sa court et suyte de rien attenter contre l'estat du pays, des Estatz-généraulx, ny leurs Députez, tant en général qu'en particulier, et oultre ce, promectront et jureront semblablement et particulièrement ceulx de sa guarde et de la garnison de Dunkercke n'attenter rien ou laisser attenter contre l'estat du pays, les Estats-Généraulx, ny leurs Députez, tant en général qu'en particulier, ny mesmes contre les manans et inhabitans dud[t] Dunkercke, ny la religion reformée, et demeurera l'exercice de la religion catholique libre à Son Alteze avecq telle église qu'il luy plaira choisir aud[t] Duukercke, tout ainsy qu'il l'avait en la ville d'Anvers.

» Monseigneur fera retirer hors de Vilvoorde toutes les garnisons franchoises, ayant la promesse de Mess[rs] des Estatz d'accomplir les choses cy accordées, et demeureront avecq Son Alt[ze] trois de Messieurs les députez, et sera lad[te] ville pourveue de naturelz du pays agréables aux Estatz de Brabant.

» Sad[te] Alteze accorde que son armée passera à Terremonde et y sera logé jusques à Opdorp, Lippeloo, Maldere et autres villaiges circonvoisins, où elle sera accommodée de vivres; et le lendemain en asseurant Messieurs les députez la somme de trente mil escuz d'or estre es mains du commissaire à ceste fin envoyé, pour les délivrer à lad[te] armée, elle marchera jusques à Willebroeck, où avant que passer la rivière lad[te] somme sera furnie et départie aux gens de guerre selon l'estat quy en sera facit et dressé par Son Al[ze]. Ce que effectué passera icelle armée la rivière à Hellegat, Niel, Schelle, ou elle sera également pourveue de vivres, et feront serment les chiefs, colonnels, capitaines et conducteurs de gens de guerre de bien et loyamment servir Son A[ze] et de ne rien attenter contre icelle ny son estat ny pareillement contre les Estatz-généraulx du pays en général ny en particulier, mais qu'ilz s'employerons pour le service de S. Al[ze] et des Estatz contre les ennemys espaignols, malcontents et leurs adherens [1].

» Et lorsque l'armée passera à Termonde les Anglais, Ecossois et

[1] Voir plus loin les modifications apportées à cet article le 26 mars.

aultres gens de guerre estans au pays de Wast se retireront à Ruplemonde quy feront pareil et semblable serment à S^{n} Al^{ze} que dessus.

» Et au mesme instant que les hostaiges seront arrivez et que se feront lesd^{ts} paiements et que S^{n} Al^{ze} aura les hostaiges avec luy seront les garnisons franchoises retirez de la ville de Tenremonde pour estre délaissée aux naturelz du pays agréables aux Estatz de Flandres, et sachemінera S^{n} Al^{ze} vers Dunkercke.

» Ayant l'armée de Son Al^{ze} receu les choses susd^{ts} et en passant lesd^{ts} rivières à Willebroeck, au meme temps passeront aussy la riviere de l'Escau, à Ruplemonde, les Anglois, Escossois et aultres gens de guerre quy seront retirez des pays de Wast pour estre employez les gens de guerre comme il sera advysé ; et de là enavant tous ensemble seront payez egallement des deniers destinez à cest effect, et les vivres distribuez sans acception de personnes, de fachon que les ungs ne puissent estre advantaigez plus que les aultres. Sera aussy aux catholicques de lad^{te} armée l'exercice libre de leur religion au camp.

« Faisant ce que dessus et rendant lad^{te} ville de Denremonde seront quant et quant baillez hostaiges à Son Al^{se} pour securté de la délivrance et liberté de tous les prisonniers estans en la ville d'Anvers et aultres lieux détenus depuis le XVIIe de janvier, ensemble pour la restitution des papiers quy estoient en la boite de Son Al^{se} en son cabinet et quy ont esté prins au logis du Sr de Quinsé, et des meubles portez en la maison de ville quy sont en la puissance desd^{ts} S^{rs} des Estatz et du magistrat, sans pour ce regard faire aucune reservation ny exception. Et quant aux meubles quy sont demeurez aux maisons particulières où estoient logez les franchois seront aussy restituez sy avant qu'ilz soyent en nature depuis le Xe du présent mois. Son Al^{se} fera aussy promesse que les arrestz faictz en France à cause des troubles icy advenus seront levez et ostez, et les prisonniers biens et navires mis en libertez ; et aussy les arrestz faits à Dunkercke sur aulcunes personnes biens ou navires des inhabitans ou bourgeois des provinces unie des Pays-Bas.

« Son Alteze a nommé et choisy pour hostaiges Messieurs Philippe de

Schoonhove Sr de Wanroy Bourgmestre d'Anvers; Jehan de Stralen Sr de Merxem, Amman d'Anvers; Rogier de Liefdaele Sr de Mauwen, Wilrich, premier échevin d'Anvers; Noel de Caron, Sr de Schoonenwaele, Bourgmaistre du Franc, avecq les trois députez à ceste présente négociation, scavoir Messire Adolf de Meetkercke, président de Flandres; Henry de Bloyere, Bourgmestre de Bruxelles, Maister Guillaume Everaerdts pensionnaire d'Anvers. Bien entendu que sy aulcuns des dénommez ne peussent pour aulcunes raisons soit par maladie ou oultrement se transporter, que les Estatz en leur lieu envoyeront d'aultres de semblable qualité au consentement de Son Al^{ze}.

« Sad^{t} Alteze retiendra le nombre de deux ou trois cens chevaulz et quatre ou cincq cens hommes de pied pour le sceureté et conduite de sa personne jusques aud^{t} Dunkercke. Et sy aulcuns de messieurs de Gand ou de Bruges veuillent venir veoir Son Al^{ze} lorsquil approchera de leurs villes, ils seront gracieusement receuz et reconduitz quand bon leur semblera en toute sceurté, et seront les pontz nécessaires au passaige de Son Al^{ze} dressez sur la rivière de Wast et aultres endroictz où il aura à passer, incontinent que le présent traité sera resolu et signé de part et d'aultre.

« Monseigneur menera avecq luy lesd^{ts} hostaiges jusques au logis qu'il fera plus proche de Nieuport où luy seront amenez et conduictz sceurement tous lesd^{ts} prisonniers détenuz aud^{t} Anvers et ailleurs, et pareillement ses papiers et meubles et ceulx de ses serviteurs comme il est cy-dessus dict. Bien entendu que les prisonniers payeront préalablement leurs despens dettes et gratuitez promises. Mais d'aultant que les sommes des plus apparens desd^{ts} prisonniers sont grandes, et ceulx desnuez de tous moyens ne voulant Son Al^{ze} les laisser en arrière ny engaigez pour aulcune chose lesd^{ts} Seig^{r} des Estatz feront en sorte envers ceulx à quy ils doibvent et ausquelz ils ont faict quelque promesse, qu'ilz se contenteront de leurs obligations ou responces qu'ils pourront donner dédans la ville pour payer au temps limité par icelles; et à ceulx quy n'auront moyen ny de payer ny de bailler aulcuns respondans leur sera néantmoings donné moyen par lesd^{ts} S^{rs} des Estatz de leur crédit, ou aultrement par mes-

sieurs du magistrat, de respondre et asseurer pour eulx et leurs d^{tes} debtes tant que leurs créanchiers se contenteront; à la charge que Son Al^{se} promectera et s'obligera de satisfaire ausd^{tes} sommes dont ilz auront respondu ou faict respondre dédans le temps qu'ilz auront promis de paier. Ce qui sera faict seulement pour les Seig^{rs} Evesque de Coustance, de Fervacques, de Fargis, de la Ferté, de la Vergue, de Rieuz, de Beaupré, de Genissac, de Ligueris, de Torsac, St Remy, St Séval et Chaumont. Et quant aux aultres ilz regarderont dagréer et satisfaire à leurs debtes et despenses légitimes faictz de gré à gré, sans que lung soit arresté pour l'aultre, ny aulcun meuble, sy de son bon gré il ne s'y est obligé, en baillant par lesd^{ts} S^{rs} des Estatz déclaration que ceulz des Franchois estant aud^{t} Anvers et ailleurs ne sont détenus pour aulcune occasion que pour les debtes, auxquelles ayant satisfaict ilz demeurent en pleine et entière liberté pour faire ce que bon leur semblera. Et à l'instant que lesd^{ts} prisonniers cydessus nommez, meubles et papiers seront delivrez en mains de monseigneur il fera retirer les garnisons françoises de Dixmude, pour estre la garde de la d^{te} ville délaissée aux naturels du pays; et quant et quant seront relaxé les hostaiges et mis en leur plaine et entière liberté et continuera Son A^{se} son chemin aud^{t} Dunkercke pour aud^{t} lieu traiter et resouldre toutes choses concernans le bien et grandeur de Son Al^{se} et de ces pays où se trouveront les députez de Mess. les Estatz pour cet effect, dédans le.... [1].

« Et pourront les députez des provinces et villes et tous aultres de ces pays, qui vouldront aller vers Son Al^{se}, librement y venir séjourner et retourner en toute seurté, comme aussy tous marchants et aultres passagiers pourront librement prendre havre et sortir de la ville de Dunkercke comme ilz faisaient auparavant.

« Laissera Son Alt^{se} les villes ou seront retirées les garnisons franchoises pourvues des munitions et artillerie et vivres quy sont en icelles et se trouveront lors en nature.

« Incontinent les présents articles accordez lesd^{t} S. des Estatz adver-

[1] La date est restée en blanc; voir plus loin les changements apportés à cet article le 26 mars.

tiront respectivement les provinces et feront tout debvoir affin quilz envoient le plus tost que faire se pourra, leurs députéz pardevers Son Al^{se} aud^{t} Dunkercke, avecq plein pouvoir et autorisation pour entrer en plus ample communication, arrester et conclure ainsy qu'il se trouvera mieux convenir pour le service de Son Al^{se}, utilité, sceurté et conservation du pays; et se comporteront toutes personnes indifféramment les ungs avecq les aultres tant bourgeois que gens de guerre comme bons frères et amys, et aura le trafficq et négociations, d'ung costé et d'aultre, tant par mer que par terre, son cours libre et accoustumé.

« Sad^{te} Alteze escripra lettres bien expresses aux compaignies franchoises, estans dans Berghes St-Winox, par lesquelles leur sera commandé de sortir la d^{te} ville et venir en son armée, en laissant la garde d'icelle aux naturelz du pais et agréables comme dessus, et ce à peine de desobéissance et d'encourir son indignation.

« Et lors de la conclusion du traicté et de ce quy sera résolu aud^{t} Dunkercke lesd^{ts} Seig^{rs} des Estatz bailleront déclaration de bien et deuement entretenir garder et observer en tous ses pointz et articles ce qui sera aud^{t} Dunckercke arresté, ensemble le traicté général faict à Bordeaux le 23e jour en janvier 1581, et seront faict les serments en cas semblable aux lieux et villes où ilz n'ont encroires esté faitz dont sera rapporté acte authentique et vallable es mains de Son Al^{se} suyvant le led^{t} traicté. Seront aussy de bonne foy oubliées de part et d'aultre les choses passées depuis l'esmotion et trouble advenu le xvij de janvier jusques à la conclusion du présent traicté, avecq deffense à toutes personnes de quelque qualité qu'ilz soyent de s'offenser mesdire ou entrer en reproches à l'occasion de ce que dessus; ains se comporteront modestement et gracieusement les ungs avecq les aultres ainsy qu'appertient entre bons frères, bourgeois et amys.

« Sera pourveu de lieux convenables pour les malades de l'armée, où ilz pourront demeurer jusques à ce qu'ilz soient guaris en toute sceurté; et commectront les Seig^{rs} des Estatz quelques gens de bien pour les assister et empescher que ne leur soit faict aulcune moleste.

Faict à Tenremonde le xviij^{e} jour de mars 1583.

(Signé) FRANCHOYS.

(Contresigné) LE PIN.

Cet accord, cependant, subit encore un léger changement; à la fin du sixième paragraphe, après les mots : *Ennemis espaignols*, *malcontents et leurs adhérens*, on ajouta ceux-ci : « ensemble de passer incontinent la rivière ayant reçeu l'argent. » Puis entre ce paragraphe et le suivant on en intercala deux autres, dont voici le contenu :

« Et estant led^{t} serment faict, sera par les Estats pour l'armée de S. Alteze furnie et payée la somme de trente mille escus d'or, pour estre départis entre les gens de guerre selon l'estat qui en sera faict et dressé par par S. Alteze, dont sera baillé le double auxd^{ts} Estats. »

« Et incontenent que lad^{te} somme de trente mil escus sera furnie et comptée, passera l'armée de S. Alteze la rivière l'Escau à Hellegaet, Nyel et Schelle suyvant led^{t} serment, où elle sera pareillement furnie de vivres. »

Enfin l'article 13 fut également modifié : au commencement de l'article après les mots : *leurs despens dettes et gratuitez promises*, on ajouta : *et modérées par intercession du magistrat*, et la suite de l'article, fut remplacé par ce qui suit : « sans que l'ung soit arresté pour l'aultre, ny aucun meuble, sy de son bon gré il ne s'y est obligé ; en baillant par lesd^{se} Srs Estatz déclaration que ceulz des franchois ny leurs meubles estans aud Anvers et ailleurs ne sont détenus pour aulcune occasion que pour leurs dettes. Ausquelles ayons satisfaict ils demeurent en plaine et entière liberté pour faire ce que bon leur semblera. Et après que S. Alteze aura faict retirer les garnisons franchoises de Dixmude pour estre la garde de ladit^{te} ville delaissée aux naturels du pays, tiendra Son Altesse les susd^{ts} hostaiges jusques à ce que à icelle seront rendus tous les prisonniers, meubles et papiers. Quoy faict seront relaxés lesd^{es} hostaiges et mis en leur plaine et entière liberté, sans qu'ils puissent estre retenus pour les meubles demeurez es maisons particulières où estaient logez lesd^{ts} franchois, non estans en la puissance du magistrat, ny aussy pour les prisonniers quy seroient en faulte de payer ce qu'ils doibvent. Et continuera Son Altesse son chemin aud^{t} Dunckerque pour aud^{t} lieu traicter et résouldre de toutes choses concernant le bien et grandeur de Son Alteze et de ces pays, où se trouveront les députez de messieurs les Estatz pour cest effets, dedans le... »

Ainsi modifié l'accord fut de nouveau signé par le duc d'Anjou le

25 mars. En s'adressant aux États-Généraux, il proteste de nouveau de tout son dévouement, assurant qu'il est prêt à *hazarder sa vie à toutes les occasions qui se présenteront.*

Voici sa lettre :

« De par monseigneur fils de France, frère unique du Roy, Duc de Brabant, Gueldres, Anjou, etc., Comte de Flandres, etc.

» Très-chers, très-aymez et féaulx. Nous vous envoions les articles qui ont esté traictez avec vous par vos députez tout ainsy et en la mesme forme et manière qu'ilz les m'ont présentez de Vre part. Il reste maintenant de venir à l'exécution que je désire la plus prompte que faire se pourra, naiant rien tant à cœur que de vous faire preuve de combien est accreu mon courage et la dévotion qui me continuera pour jamais d'assister ces peuples et provinces de mes moiens, pouvoir et authorité avec l'employ et l'azard de ma vie, à toutes les occasions qui s'en présenteront; je m'asseure que Dieu m'en fera la grâce et qu'il me préservera par sa bonté de ne veoir jamais chose contraire à mon désir ny qui approche de l'inconvénient advenu. Vous priant que de Vre part je sois assisté de mesme selon la fidélité, affection et bienveillance que vous m'avez tousiours portée. L'espérance que j'ay de vous confirmer par ma bouche et par mes effectz, plus que je ne vous scaurois escripre, me gardera de vous la faire plus longue, remectant le reste sur le sieur Thausin, présent porteur, je prieray Dieu,

» Très-chers, très-aymez et féaulx, qu'il vous ait en sa très-saincte et digne garde.

A Termonde, le xxvje jour de mars 1583.

(Signé) FRANCHOYS.

(Contresigné) LE PIN.

(Suscription).

» A nos très-chiers et très-aymez et féaulx les Seigrs des Estatz-généraulx des provinces unies des Pays-Bas.

Tout semblait donc présager une réconciliation sincère. On espérait surtout pouvoir sauver Eindhoven : Déjà le seig^{r} des Pruneaux, au nom de Son Altesse, avait soumis au Prince d'Orange un projet de campagne pour secourir cette ville, et le 25 mars Guillaume soumit ce projet, avec ses observations, aux États-Généraux. L'armée expéditionnaire devait être commandée par le maréchal de Biron qui avait sous ses ordres le colonel Noritz, le seign^{r} de Villers et le comte de Laval. Elle devait se composer de deux mille cinq cents Suisses et deux mille arquebusiers, troupes Françaises; de trois mille cinq cents hommes de pied, Anglais, Ecossais et gens du pays, et de douze cents hommes de cavalerie du pays. Toutes les mesures furent prises pour bien organiser cette petite armée sur laquelle on comptait beaucoup, et dont dépendait le sort de la ville d'Eindhoven.

Voici les propositions faites par le prince d'Orange aux États-Généraux à la date du 25 mars :

> « Suyvant les articles qu'il a plu à Son Alteze faire exhiber à Son Ex^{ce} par monsieur Despruneaux sur le secours de la ville d'Eyndhoven assiégée, son Ex^{ce} trouverait bon ce quy s'ensuyt soubz correction de messieurs les Estatz généraulx.

« Premièrement quant à la personne de monsieur le Mareschal de Biron a l'endroict lequel il a pleu à Son Alteze tant faire qu'il a esté content d'accepter la charge et commission de commandement à l'armée, Il semble à sad^{te} Ex^{ce} que pour la valeur et promesse dud^{t} Seig^{r} on ne scaurait trouver personnaige plus propre et qualifié à lad^{te} charge, et qu'à tant Son Ex^{ce} serait d'advis que mesd^{ts} Seig^{rs} des Estatz voulussent escripre à Son Alt^{ze} luy faisant entendre l'honneur et le contentement qu'ilz ont receu de ce qu'il a pleu à Son Alt^{ze} pourveoir sad^{te} armée d'ung tel cheif et qu'ilz luy en remerchient très humblement. Escrivant pareillement à mond^{t} Seig^{r} de Biron, luy faisans scavoir la satisfaction qu'ils recevront qu'il a accepté lad^{te} charge. Et d'aultant qu'il est entièrement dénué de ce que luy est de besoing pour satisfaire à une telle charge et qu'il est convenable qu'il soit pourveu de commoditez y requises, son Ex^{ce} seroit d'advis que mesd^{s} Seig^{rs} les Estatz luy fissent présent de deux mille escuz et luy furnissent quatre chariots pour son service.

» Que pour les bonnes qualitez et services passez de mons^r le Général Noritz, Son Ex^ce trouverait bon de luy faire la seconde personne après mond^t Seig^r de Biron pour ceste entreprise.

» De continuer mons^r de Villers avecq mons^r de la Pierre en la charge de Mareschal du Camp comme ils ont esté au dernier camp.

» Que Monsieur le Conte de Laval commande à la cavalerie selon sa commission.

« *Infanterie de Son Alt^xe.*

« Deux mille cincq cens suysses.
Deux mille harcquebousieurs franchois.

« *Infanterie du Pays.*

« Trois mille cincq cens hommes de pied tant Anglais, Escossais que gens du pays.

« *Cavaillerie du Pays.*

« Douze cens chevaulx suyvant la liste particulière quy sera donné à Monsr Despruneaulx.

« *Artillerie.*

« Trois demy canons.
Deux demy colverines.
Cent chevaulx d'artillerie pour la mener.
Vingt et cinq chariots pour icelle.
Douze milliers de pouldre tant pour l'artillerie que pour l'infanterie.
Vingt milliers de mesches.
Deux cent pionniers.
Monsr de Cruninghen pour commander à l'artillerie comme grand maistre.

« *Vivres.*

» Monsieur Van Dorp général des vivres pour se trouver à l'armée.
» Deux mille pains par jour de xxvi à xxvij onces cuits et rassis.
» Bieres et fromages à l'advenant.
» Avoines pour douze cent chevaulx.
» Faire des ordonnances pour les vivandiers de la suyte de l'armée par

lesquelles on les pourra inciter a ce qu'ilz y vinssent en leur donnant franchise et exemption accoustumée, ou telle que messieurs les Estatz trouveront bon pour les encouragiers.

» Son Ex^{ce} trouveroit bon que mesd^{ts} Sieurs des Estatz communicassent avecq led^{t} Sieur Van Dorp pour scavoir ce quy sera nécessaire pour les vivres.

» Il seroit bon d'avoir à la suyte de l'armée tout prestz les vivres, munitions et chariotz pour les mener, pour les mectre dedans la ville d'Eyndhoven, sy Dieu nous faict la grâce qu'on la puisse secourir et desassièger et qu'il plaise à Messrs les Estatz en faire la calculation et adviser ce quy sera nécessaire pour cest effect.

» Mond^{t} Sieur de Biron prie Messieurs les Estatz qu'il leur plaise commectre quelques personnaiges de leur part qui se puissent trouver à l'armée, et ce affin de mectre ordre que le camp puisse estre pourveu de choses nécessaires pour tenir bonne correspondance avecq mesd^{t} Sieurs les Estatz pour leur faire entendre a toutes occurences de ce quy se passe, et pour estre tesmoings d'œil de son debvoir.

» Qu'aud^{t} camp se trouvassent ung commis, quatre couriers et six chevaulx de poste.

» Mond^{t} Sieur Biron désire que Messieurs les Estatz advisent et luy facent scavoir le lieu où il se pourroit retirer pour la sceureté de l'armée, soit que l'ennemy vint à estre le plus fort, ou aultrement.

» Les Suysses et aultres gens de guerre désirent qu'il plaise à Messieurs les Estatz leur faire promesse de ne faillir à ce qu'on leur a promis de vivres et aultres choses nécessaires, et que où il s'y manquera, ilz auront congé pour se retirer.

» Qu'ilz ratifient la commission qu'il a pleu à Son Alteze leur donner pour le commandement de lad^{te} armée.

» Qu'ilz plaise a mesd^{ts} Sieurs faire furnir quelques cinq ou six cent florins pour mectre en épuipage certains instruments ou machines de

guerre inventées par Son Ex^{ce} pour le service de sceureté de l'armée, en furnissant aussy six chariots pour les mener.

» Overghelevert in de generaele verghaderinghe by den heere van Pruneaux den xxve martii 1583.

(Signé) M^{r} DE HENNIN.

Le duc d'Anjou de son côté déclara par lettre du 27 mars qu'il était prêt à faire marcher son armée sur Eindhoven aussitôt qu'il serait satisfait à tous les articles de l'accord précité.

Voici ce qu'il écrivit à cet égard aux États-Généraux :

« De par monseigneur fils de France, frère unicque du roy, duc de Lothier, Brabant, Gueldres, Anjou, Tourainne, Berry, etc. comte de Flandres.

« Très chers très-aymez et féaux. J'ay entendu ce qui m'a esté dit ce matin par messieurs voz députez concernant le faict d'Indove, a quoy il y a longtemps que vous m'avez trouvé résolu, et d'aultant que l'affaire presse, je vous prie que de votre costé vous usiez de diligence pour satisfaire à ce que vous estes tenus par nos articles, car de ma part il n'y aura aulcune longueur, comme je vous ay mandé par le Sr Tanzin quy retournant ceste nuyct comme je vous en prie, fera que dès demain vous commencerons à mectre en exécution ce que vous debvons. Le reste sera pour prier Dieu qu'il vous ayt.

« Très chers, très aymez et feaulx, en sa très-saincte et digne garde, Termonde le xxvij jour de mars 1583.

(Signé) FRANCHOYS.

(Contresigné) LE PIN.

(Suscription.)

» A noz très chers, très aymez et féaulx, les Seig^{rs} des Estatz-généraulx des provinces unies des Pays-Bas.

Au mois d'avril, la petite armée sous la conduite de Biron, se dirigea vers Eindhoven, assiégée par le Comte de Mansfeld; malheureusement cette ville, réduite à la dernière extrémité, fut obligée de capituler le 23 du même mois.

Le Duc ne tarda pas à se rendre à Dunkerque; mais, Alexandre Farnèse ayant cerné cette ville, il trouva convenable de se retirer, et au mois de juin il s'embarqua pour Calais, d'où il se retira dans le Cambrésis.

Farnèse, en peu de jours, se rendit maître de Dunkerque : la prise de cette ville entraîna la soumission de Bergues-st.-Winoc, de Nieuport, de Furnes et de Dixmude, et le Prince de Parme vint mettre le siége devant Ypres. Peu de temps après, les villes d'Axel, d'Hulst, de Ruppelmonde, d'Alost, se soumirent également : Anvers même se vit serrée de près. Dans ce danger pressant les État-Généraux, résolurent d'avoir de nouveau recours au prince français, et dans leur assemblée du 19 novembre, ils arrêtèrent, pour leurs députés, l'instruction suivante :

« Instructie voor de Ghedeputeerde van de Staeten-generael, die volghende t' ghene soo by den tractate ghemaect tot Dendermonde met syne hoocheit als duer briefven aen hem gheschreven is belooft, sullen aen zyne Hoocheit ghesonden worden, van t'ghene sy hem sullen hebben voor te draghen. Gheraemt by de Staten-generael, op de goede ghelieſte en de approbatie van de provincien hunne principalen.

» In den eersten naer behoorlycke reverentie ghedaen aen syne hoocheit, sullen verontschuldighen de staten ende provincien dat sy soo langhe hebben ghewacht te seynden hun ghedeputeerde, verzekerende zyne hoocheit dat tzelve niet en is duer ghebreke van goeden wille en de affectie van hem allen onderdanighen dienst ende onderdaenicheit te bewysen, maer eensdeels om de alteratie dewelcke was onder t' volck; eerst om het misverstand ende desorde toeghecomen t' Antwerpen ende in andere steden daernaer, mits het verlies van Dunkerken daer naer ghevolcht, ende voorts sindts diversche accidenten t' sedert overghecoomen, daermede den vyandt syn proffyt ghedaen ende t' volck zoo zeer beroert (t' welc lichtelick hem

laet beweghen) dattet zoo haest in alle provincien niet en heeft connen ghestilt worden, ghelyck men wel soude hebben ghewenscht, het welc nochtans (omme te doen dynghen die souden bestaen ende vast zyn) was van noode te doen, volghende de privilegen van den lande, ghelyck dat syne Hoocheit is bekent, de welcke wilt hoe lancksaem dat de resolutien van de provincen syn, maer eens ghenomen syn vast ende bestendich, met andere redenen die sy volghende hunne discretie wel zullen weten daer toe te vooghen om te excuseren de voors: lancheit. Biddende zyne hoocheit dat hem believe t' zelve int goede te verstaen, ende niet te verminderen d'affectie die hy te voren heeft betoond te draeghen tot de bewaernesse ende versekertheit van desen landen, rustende van soo grooten ghewicht soo tot verwonderynghe van syne hoocheit als de tranquilliteit van geheel Christen rycke.

» Ende om des te meer met effect te bewyzen den wille ende macht die syne hoocheit heeft om dese landen te helpen teghens de verdruckyghen van den spaenjaerden ende om alle mistrouwen wech te nemen ende oorsaecke van calomnieren ande vianden ende hunne anhanghers, die niet af en laeten te saeyen valsche maeren om het aerme volck te bedrieghen.

« Dat hy eerst ende vooren al volghende t'ghene hy heeft belooft by den... article van den tractate van Bordeaulx, sal opentlieke den coninck van Vranckryke synen heere ende broeder doen verclaeren d'oorloghe teghen den coninck van Spaingnien ende onser saecke metter daed ende effect doen aennemen om d'oorloghe te voeren teghen den Spaengnaert, dat andersints syne compste by ghebrecke van middelen ende sonder alsulcken stercken ende aensienelick steunsel om soo grooten last te draeghen teghens soo machtich viandt, niet en zoude connen syn voornemen voleynden, ende dese landen worden gheruineert.

Ende sullen de voors. heeren staeten contribueren tot de lasten van den oorloghe volgende het tractaet van Bordeaulx, biddende zyne Hoocheit hem daer mede te vrede te willen houden, nemende regard op de beschaedicheyt ende verlies van den lande daernaer toeghecomen; hem behelpen voor de reste met middelen ende assistentie van syne voors. Majesteit.

« Ende soo verder syne hoocheydt beliefde binnen middelen tyde te

blyven in Vranckrycke oft buyten den lande, dat tot meerder versekertheit van de ghemeente ende omme alle misvertrouwen wech te nemen, sal in zyn plaetse stellen om de landen in zyn absentie te gouverneren, een personnaige van qualiteyt, met advis van de staeten, volghende het breeder inhouden van den.... article van den tractaete van Bordeaulx.

« Ende tot noch meerder gerusticheit van de ghemeente sullen syne Hoocheit bidden dat hem believe te gheven de principale staeten van synen legher, als generael van den leghere, overste van den voetvolcke, generael van de ruyterie ende veldt oversten van den leghere, personnaiges den staeten anghenaem, die int particuliere den eedt zullen doen aen syne hoocheit ghetrouw te syne ende desen lande, sonder yet te attenteren op de selve noch op eenigte sterkte, stede ofte plaetse, noch in zaeken van de religie.

« Ende soo verder syne hoocheit soude begheren haer te vinden in eenighe stede voor desen lande daertoe bequaeme, dat hy int faict van de religie aldaer niet en sal moghen attenteren oft veranderen, maer laeten in sulcken staet ghelyck hy die sal vinden; behoudelik altyt de vryheid in zyn hof.

« Ende alsoo men heeft ghesien dat de desordre toeghecommen in de stede van Antwerpen, heeft syn beghinsel ghenomen van de wachte van syne hoocheit, die de poorten hebben inghenomen ende de borghers doodt gheslaghen, dat syne hoocheit sal believen wesende in dese landen syne wacht te maeken van volck van dezen landen soe te voet als te peerde.

« Dat terstondt naer dat hy ghecommen sal zyn in eenighe stede van desen lande, syne hoocheyt sal order stellen op syn huys, daer toe de staeten hem sullen gheven de somme van drie hondert duysent ghuldenen, ende dat ter tydt toe men sal hebben gheliquideert de weerde van de domeynen. Welverstaende dat de confiscatien niet en syn in de domeynen begrepen, tot dat met ghemeene advies anders sal wesen gheordonneert. Daerentusschen sullen die worden geadministreert by eenighe ghedeputeerde van syne hoocheidt ende van de staten ghesaemderhandt ende het incommen gheimploieert in zaeken van oorloghe.

« Ende dat hy in alle zaecken raeckende dese landen sal ghebruycken

al zulken raedt als hem by den staeten sal worden ghegheven. Ende in ghevalle van aflyvicheit ofte renonciatie van eenighe van den voors. raede, dat by de staeten drie sullen ghedenomineert worden daer uyt zyn hoocheit der eenen sal kiesen.

» Dat hy gheenen anderen secreten raedt en sal ghebruycken, in eenighe saecken desen lande angaende.

» Dat hem ooc sal believen in de selve saecke gheene andere secretarissen te employeeren dan naturele van den landen, noch te doen teeckenen, depescheren of parapheren dan by de ordinarisse daertoe ghecommiteert.

» Van ghelycken sal hem believen ordinaerlicke ende als syne ghelegentheyt dat toelaeten sal, te assisteren in den voors. raede, sonder plaetse te gheven d'ander raeden dewelcke ghetracteert wesende by de ghene die niet wel en kennen de humeuren ende den staet van dese landen, en connen anders niet veroorzaecke dan mistrouwe, twelck is de waere verderfenesse van desen lande.

» Ende als syne hoocheit sal wesen in Vranckeryke ofte aldus buyten desen landen, dat hy by hem sal houden een ofte twee van den voorseiden raede ende een secretaris, om met hen advies te tracteren de extraordinarisse zaecken van dese landen die hen daer zouden moghen presenteeren voor zyne hoocheit, ende door hen doen maecken de briefing de voorseide landen concernerende.

» Voorts mits volbrenghende tghene des voorschreven es, sullen de voors. ghedeputeerde, syne hoocheit presenteren alle ootmoedighe onderdanicheit ende dienst, ende dat met alle moghelicke middelen de zaecken sullen ghehouden werden in zulcken staete, dat men den vyandt noch sal connen doen wycken, ende de grootheit van syne hoocheit vermeerdert, ende dat de tractaeten te vooren ghemaect ende gheaccordeert met syne hoocheit, werde ghemainteneert in alle haere poincten, ghelyck sy bidden dat hy van synen weghe ooc wil doen.

» Ende ten eynde de coninclicke Majesteyt van Vranckeryke soo veel te meer gheneghen sy om hem te verclaeren viandt van den coninck van

Spaingnien ende onse saecke aen te nemen ghelyck syn eyghen, tweclk es te vreesen dat hy daer toe niet lichtelick en sal te beweghen syn alleenlyck in regarde van synen broeder, ten sy dat hy daeraf eenighe vruchten verwacht, ooc vreesende dat soo verder synen broeder quame deser wereld te scheiden sonder hoir aleer dese oorloghe gheeyndicht waere, dat hy deselve aenghenomen soude hebben teghens een soo machtighen prince als is de coninck van Spaingnien, tot heure groote oncosten ende bederf van synen lande, ende dat synen broeder ende hy souden blyven ghefrustreert van de successie van desen lande, alsoo volghens den tractaete van Bordeaulx, in dien ghevalle de staeten souden vermoghen te kiesen sulcken anderen als hem soude believen :

» Sullen de voors: hunne ghedeputeerde belasten van te vraghen duer intercessie van Syne Hoocheit met Syne Majesteit concluderen dat, inghevalle Syne Hoocheit quaeme te sterven sonder kynderen, dat dese landen sullen commen an de croone van Vranckryke, op deselve conditien die angegaen syn met Syne Hoocheit.

» Ghelesen in de vergaderingh van de Generaele Staeten den xix[e] novembris 1583.

Nous n'avons pu découvrir quels furent les députés chargés de cette nouvelle mission; toujours est-il que le 24 novembre ils n'étaient pas encore partis, car à cette date les États, qui s'étaient réunis à Dordrecht, envoyèrent en France, le seig[r] de la Mouillerie [1], Antoine de Lalaing et le docteur Van Asseliers, conseiller et premier secrétaire et audiencier des États, afin d'annoncer au duc l'arrivée prochaine des ambassadeurs des États, et de le prier de vouloir, entretemps, intercéder auprès du roi, son frère, pour obtenir du secours pour les Pays-Bas et pour défendre qu'on fournisse, de la France, des vivres aux Espagnols.

Voici l'instruction dont fut chargé le seig[r] de la Mouillerie :

[1] Antoine de la Laing, seign[r] de la Mouillerie, avait été maître d'hôtel de l'archiduc Mathias, et fut chargé plusieurs fois de missions diplomatiques importantes.

» Instruction pour Messire Antoine de Lalaing, Seig^{r} de la Mouillerye et Jehan d'Asseliers docteur en droitz, conseiller, premier Secrétaire et audiencier du Pays-Bas, qui de la part de Messeigneurs les Estatz, sont envoyez vers Son Alteze en France de ce qu'ilz auront illecq adire et traicter avecq Lad^{te} Alteze.

» Avant tout baiseront de leur part, en toute humilité, les mains de Son Alteze, avec toute deue reverence et obéyssance.

» Et excuseront que les députez n'ont seu y venir sitoit comme lesd^{te} Estatz auroient bien désiré pour les raisons contenues en l'aultre instruction des deputez, lesquels on reprendra icy, avec aultres qu'ilz seauront adjouster.

» Et declaireront que pour entre aultre faire leursd^{te} excuses, les ont illec expressement envoiez, ensemble pour prier très-humblement Son Alteze de ne vouloir rien diminuer de la bonne affection que icelle a jusques ores démontrée et tant par les lettres que par la bouche du Seig^{r} d'Esprunaulx par sa charge, et assuré de continuer de porter au bien et conservation de ce pays; combien qu'ils ne doubtent de cela, puisque ce importe si grandement à l'accroissement de la Grandeur.

» Et qu'ilz ont aussy charge de faire entendre à Son Alteze l'Estatz de ce pays, l'affection que la pluspart des inhabitans ont de demeurer ses humbles et très fidèles serviteurs et subjects; l'effort que faict l'ennemy pour cependant que nous n'avons assistence d'elle du costé de France, et combien il importe à sa grandeur et de la couronne de France y en temps pourveoir.

» Que les deputez des Estatz ne tarderont beaucoup de venir pour ensuyvant ce qu'ilz ont promiz ou traicté de Dendremonde achever ce que pourroit rester à conclure estans desia leur instruction dressée et aulcuns denommez sur l'adveu des provinces.

» Et qu'entretemps ne fauldront d'emploier tous leurs moyens pour maintenir le pays contre les forces de l'ennemy.

» Et supplieront bien humblement son Alteze que cependant veuille intercéder et tant faire, vers Sa Majesté très chrestienne qu'elle soit disposée d'embrasser très vivement nostre faict, et peser tellement comme cela importe au maintiennement de sa grandeur, et luy déclairer qu'ilz ont veu les Estatz et ceulx de ces pays mal disposez pour entrer en la reconciliation avecq Son Alteze, s'il n'est que le Roy se déclaire ouvertement; s'asseurant qu'aultrement Son Alteze ne jouyrait du fruict désiré, en dommageant sa réputation tant en royaulme de France que es Pays-bas, et vers touts aultres princes estrangiers; et cest estat se confiant sur icelle assistence tomberoit en evidente ruyne estant frustrée d'un si puissant et redoutable appuy comme est le Roy de France, estant luy seul qui, entre les princes chrestiens, peult faire teste à l'Espaignol.

» Et que pour incommoder à l'Espaignol et ses adherens, Sa Majesté serait servie tant au regard de Son Alteze que pour le maintiennement de sa grandeur, de la couronne de France, clore le passaige de Calais, Maisières, et aultres vers l'ennemy et ne permectre qu'aulcuns vivres et munitions soient envoyez au pays estans soubz le commandement dud[t] ennemy, soit par ses subjectz ou aultres de quelle nation que ce soit.

» Et s'il est objecté qu'on envoie de ces pays vivres à l'ennemy, diront que, puisque Messeigneurs les Estatz consideroyent que l'ennemy estait servy par France, Angleterre et aultres part de vivres et aultres choses nécessaires, ont mieux trouvé de convenir d'en tirant quelque fruict permectre pour quelque temps jusques a ce que seroit par les princes voisins aussy deffendu.

« Et comme pour mieulx pouvoir empescher que l'ennemy ne soit si abondamment pourveu de choses nécessaires lesquelles luy viennent non tant seullement parce qu'on luy amène en ses portz et passaiges de ces pays directement, mais aussy la pluspart des pays, quartiers et villes à luy voisines, par lequel moyen il maintient son arméegarnison et villes (oultre ce que les Estatz sont après pour deffendre généralement le commerce avecq l'ennemy et de ne mander ou porter quelques vivres, munitions ou aultres biens et marchandises de quelle sorte ou qualité qu'ilz soient au pays par luy détenuz) ilz ont aussy chargé les biens qui vont aud[ts] villes et places

plus proches de quelque droict de congié, dont aulcunes appartiennent et sont subjectes à sa Majesté.

« En oultre pourtant qu'ilz treuvent par expérience que à cause qu'on permet librement de toute sorte des vivres munitions et matériaulx duisans pour dresser et entretenir armées et bastir des basteaux, envoier vers Espaigne et y librement traficquer le roy d'Espaigne pour mectre en pied et maintenir ses forces contre les Pays-Bas, mais aussi par armées de mer forcer les royaulmes plus proches, ce que doibt faire doubter les rois et princes voisins, puisqu'on scait que le désirer de gouverneur n'est jamais en prince ambitieux rassaisi, que les Seig^rs^ Estatz ont trouvé bon permectre la trafique si libre comme elle a esté par cy devant, ains l'accorder tant seullement sur charge de payer droits et licences.

« De quoy ilz advertiront Son Altesse, et luy supplieront que par son intercession il veulle tant faire vers sa majesté que lad^ts^ imposition pour ce qu'on amène aux villes voisines à l'ennemy et dont il se sert, aussy l'empechement qu'on donne à la traficque d'Espaigne trouver bon, et pour aultant que besoin y soit approber, puisque c'est pour nuire nostre ennemi qui est aussy perpétuel émulateur de sa grandeur.

« Et comme il y a advertence que aulcuns auraient de sa Majesté très-chrestienne obtenu, ou pourchasseroient encores d'obtenir represailles ou arrestz contre les biens et personnes des subjectz de ces pays, ne respectantz l'estat d'icelluy et les grandes charges de la guerre que leur fault supporter pour les deffense de leur liberté, vies, femmes et enfants contre l'oppression de l'Espaignol, auquel ung chascun plustost leur debvrait donner toute assistance qu'avec cette affliction y vouloir adjouster une aultre.

« Supplieront Son Alteze que son bon plaisir soit intercéder vers Sad^te^ Majesté à ce qu'il ne veuille accorder lesd^tes^ represailles ou arrestz, et s'il a aulcunes accordées les casser, et advertiront bien particulièrement et souvent messeigneurs les Estatz de ce quilz auront besoigné et de l'Estat des affaires illecq.

« Faict en l'assemblée des Estatz Généraulx à Dordrecht le xxiiij^e^ de novembre 1583.

L'historien Wagenaar, nous apprend que les députés envoyés en France vinrent, au mois d'avril 1584, faire aux États-Généraux, qui se trouvaient alors à Delft, un rapport satisfaisant concernant leur mission. Nous ne possédons aux archives d'Ypres aucun document concernant le résultat de cette embassade, mais nous y trouvons deux lettres, sous la date du 8 de ce mois de mars, l'une adressée au duc d'Anjou, l'autre au roi de Navare, plus tard Henri IV. Dans ces deux lettres les États-Généraux font connaître combien il est nécessaire de porter secours à la ville d'Ypres, assiégée par les Espagnols et qui n'a plus d'autre espoir que dans la France.

Voici ces deux lettres qui ne sont pas des moins intéressantes :

« Monseigneur. Nous ne scaurions exprimer la joye que nous avons en aians entendu que V^re^ Alteze estoit arrivée en la cour à Paris auprès le Roy son frère, nous asseurent que c'est pour le bien et advanchement des affaires de ces pays. Prions au Créateur de donner sa grâce que ceste entrevue soit pour une union fraternelle et perpétuelle. A quoy nous voulons assister de nos prières, sachant bien combien il vous importe que ainsy soit.

» Nous venons recevoir certaines advertences de l'estat de votre pays de Flandres et en quel estat les affaires d'illecq se trouvent et espécialement la bonne ville d'Ypres, estant tel que si bientost ny soit donné le secours que convient, que icelluy dutout se vat perdre et icelle ville subjuguée à si grand préjudice et cest estat et totale ruine de tant de bons bourgeois. Cela nous occasionne, et pour aultres grands respects, de supplier très-humblement V^re^ Alteze en conformité de voz précédentes que icelle soit servie secourir lad^te^ ville d'Ypre avec tous les moiens que V^re^ Alteze peuct avoir à la main, d'aultant que sur ce seul appui lesd^s^ bourgeois se maintiennent; et si de ceste résolution de V^re^ Alteze, ilz pourroient de par elle estre advertiz, cela les encouragerait; de plus asseurant V^re^ Alteze que nous acheminerons les restants affaires tant de Sa Maj^té^ que des nostres que n'y obmectrons riens et que la conclusion en sera prinse au plus grand contentement de V^re^ Alteze, tellement que nous espérons fermement que

sad[te] Majesté et V[re] Alteze remectront led[t] secours sur cette difficulté, principalement au regard de ceste nécessité; prians sur ceste confidence.

» Monseigneur, donner à V[re] Alteze bonne et heureuse vie. De Delft le viij[e] de mars 1584.

De V[re] Altese,

» Très-humbles et très-obéisants serviteurs,
» Les Estatz-généraulx des provinces unies des Pays-Bas.
Par ordonnance desd[ts] Estatz,
M. DE HENNIN.

(Suscription).
» A Son Alteze.

« Sire,

» Les lettres que le S[r] Constans nous at dernièrement apportées nous rendent ample tesmoignage de la grande et singulière affection que V[re] Majesté a coutume de porter au bien et advanchement de l'estat de nos affaires, et comme notre debvoir et la raison nous commandent correspondre autant qu'en nous est, aussy avons bien voulu advertir V[re] Majesté que tascheront par tous moyens à nous possible d'advancher la délivrance de Monseigneur le Vicomte de Turaine à présent détenu prisonnier de l'ennemy, pour la dévotion qu'il at monstré avoir au service de Son Altesse et des pays de pardeça ; estans très marris que pour la difficulté des chemins et empeschements que l'ennemy donne aux entrées et yssues de la ville de Gand, n'avons ceste fois sceu mener la négociation dud[t] S[r] Constans à telle fin que luy et nous eussions bien désiré. Toutesfois prions V[re] Majesté vouloir croire et s'asseurer que, non obstant son absence, tiendrons tousiours la bonne main, et ne cesserons tant que mond[t] S[r] le viscomte puisse par échange ou aultrement estre mis hors des prisons à entière liberté et franchise, comme n'avons rien plus à cœur que de nous emploier à une œuvre si agréable à Dieu et à V[re] Majesté nous honorer de ses nobles requisitions et commandemens. Au reste recommanderons très humblement à V[re] Majesté l'estat de ce pays qui est à présent tel qu'il a besoing de la faveur et assistence de ses amys, sin-

gulièrement au regard de la bonne ville d'Ypres, qui se trouve en bien grande extrémité pour avoir soustenu le siége par l'espace de neuf mois, de manière que, si elle n'est promptement secourue, est en certain dangier de tomber soubs la tyrannie de l'Espaignol à la grande disréputation de Son Alteze, et plus grand descouragement de toutes aultres villes des provinces unies. Et d'aultant que nous nous tenons du tout asseuré de vostre affection envers nous, n'en ferons icy ultérieure instance, sachans que Vre Majesté tiendra volontiers la mains vers Son Alteze pour lui faire accélerer ses forces contre notre commun ennemy l'Espaignol, qui par la longueur et cessation entrevenus s'advanche de plus en plus au détriment de Son Alteze et de cesdts pays, lesquelz aspirent singulièrement au secours que Son Alteze leur mande avoir prest par delà; principalement estant la réconciliation avec Son Alteze en telz termes, comme Vre Majesté pourra entendre dudt Sr Constans, à la discrétion duquel nous remectans finirons ceste avecq noz très humbles recommandations, prians Dieu vouloir maintenir Vre Majesté.

» Sire, soubz sa sainte et digne garde. Escript à Delft ce viij jour de mars 1584.

» De Vre Majesté.

» Très humbles et très affectionnez en service, les Estatz-généraulx des provinces unies des Pays-Bas.

Par ordonnance des Estatz.
(Signé) Mr DE HENNIN.

(Suscription)
» Au Roy de Navarre.

Le secours n'arriva pas, et un mois plus tard, le 7 avril, la ville d'Ypres fut obligée de capituler après un siége de près de neuf mois et une résistance désespérée!

Deux mois plus tard, le 10 juin, le Duc lui-même succomba à Château-Thierry, à l'âge de trente ans! Il mourut, selon les uns, d'une maladie violente causée par ses débauches, selon d'autres, par le poison, et selon d'autres encore de chagrin et de dépit de n'avoir pu réussir dans son entreprise contre les provinces belges.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

ET

DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

— MM. de Sinimbū, membre du sénat brésilien, et Grothe, premier secrétaire de la Société historique d'Utrecht, adressent leurs remercîments à l'Académie pour leur admission.

— Plusieurs compagnies savantes remercient l'Académie de l'envoi de ses dernières publications.

— Madame Hart fait part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de son mari, M. Laurent-Joseph Hart, graveur en médailles, chevalier des ordres de Wasa de Suède, du nichan-iftihar en brillants de Turquie, des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne, du Christ de Portugal, de St-Sylvestre de Rome et du Lion de Holstein, décoré de la grande médaille d'or de mérite de Suède, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique et de plusieurs académies et sociétés des Beaux-Arts, décédé à l'âge de 49 ans.

La mort prématurée de notre excellent confrère M. Hart, l'un des plus habiles graveurs de l'époque, afflige profondément les membres de notre Académie, qui aimaient et appréciaient ce grand artiste, qui réunissait à un admirable talent un noble caractère.

— L'Académie vient de recevoir les envois suivants :

1. De la Société des antiquaires de Poitiers, la 3e livraison de ses *Bulletins* de 1859.

2. De la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, le tome troisième de ses *Mémoires* et *Documents* de l'année 1859, ainsi que le nº 1 de son Bulletin de 1860.

3. De la Société des arts et des sciences de la province du Brabant-Septentrional, ses travaux de l'année 1859.

4. Du Comité flamand de France, le n° 17 — septembre et octobre 1859 — de son *Bulletin*.

5. De l'Académie royale de médecine de Belgique, le n° 12 du tome II et le n° 1 du tome III.

6. De la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, la livraison de ses mémoires et observations de décembre 1859.

7. De l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, les nos 9 et 10 du tome VIII de son *Bulletin*.

8. De la Société des antiquaires de Picardie, le n° 3 de son *Bulletin* de l'année 1859.

9. De la Société de médecine d'Anvers, la livraison d'octobre et de novembre 1859 de ses *Annales*.

10. De la Société littéraire de Louvain — *Tael- en Letterlievend Genootschap*, — le rapport de sa situation et de ses travaux pendant 1858-1859.

11. De la Société historique et archéologique de Westphalie, le 10e volume de son recueil intitulé : *Zeitschrift für Vaterländische Geschichte und Alterthumskunde*, rédigé sous la direction de MM. le docteur Giefers et l'assesseur Geisberg.

12. De la Société de médecine de Gand, les livraisons de novembre et décembre 1859 de ses *Annales*.

13. De la Société archéologique de Béziers, la 2e livraison du tome Ie de son *Bulletin*.

14. De la Société archéologique de Namur, la 2e livraison du tome VI de ses *Annales*.

15. De la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, le volume de la XXVe session du congrès archéologique de France; année 1859.

16. De M. le baron de Stein d'Altenstein, membre de l'Académie, ses deux *Annuaires* de la noblesse de Belgique des années 1858 et 1859.

17. De M. le président de l'Académie, l'*Almanach de Gotha* de l'année 1860.

18. De M. le chevalier Camille de Borreman, membre de plusieurs

sociétés savantes à Liége, sa *Notice sur les fiefs et les seigneurs de Repen et de Mombeeck.*

19. Du journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique, les nos 11 et 12 de 1859.

20. Du bibliophile Belge, le 5e et le 6e cahier du tome XV de son *Bulletin.*

21. Du R. Père Terwecoren, les livraisons du 15 novembre et du 1 et du 15 décembre 1859, ainsi que le 1e no de janvier 1860 du recueil intitulé : *Collection de précis historiques.*

22. De M. Théophile Lejeune, membre correspondant, sa *Notice sur l'ancienne abbaye de Lobbes. — Extrait des Annales du cercle archéologique de Mons.*

23. Du même, une *Notice sur le village de Braye. — Extrait des Annales du cercle archéologique de Mons.*

24. De M. d'Otreppe de Bouvette, membre honoraire, la 31e livraison — janvier 1858 — de son recueil intitulé : *Des souvenirs.*

25. De M. Le Grand, membre effectif, sa traduction française de l'ouvrage du professeur Stein sous le titre de : *La constitution de la commune en France.*

26. De M. l'abbé Corblet, membre correspondant à Amiens, les nos 11 et 12 de 1859 de sa *Revue de l'art chrétien.*

27. Du même, une brochure intitulée : *L'architecture du moyen-âge, jugée par les écrivains des deux derniers siècles.*

28. De M. Broeckx, archiviste-bibliothécaire de l'Académie, sa *Notice sur les médecins poëtes.*

29. Du même, sa *Notice sur Josse de Harchies, médecin théologien montois* au XVIe siècle.

30. Du même, sa brochure intitulée : *Notes sur le choléra-morbus asiatique.*

31. De M. Boucher de Perthes, membre correspondant à Abbeville, divers nos du *Pilotte* — journal de la Somme et de l'arrondissement d'Abbeville — dans lesquels se trouvent plusieurs de ses intéressants travaux archéologiques, géologiques et paléontologiques.

SUITE AU TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

2e Vice-président :

MM. DIEGERICK (le professeur J. L. A.)

Secrétaire perpétuel :

VAN DER HEYDEN (NICOLAS JEAN.)

Bibliothécaire-adjoint :

MAERTENS (le professeur ÉDOUARD.)

Membres correspondants :

BORREMAN (le chevalier CAMILLE de), membre de la société libre d'émulation et de l'institut archéologique de Liége, membre correspondant de la société scientifique et littéraire du Limbourg, etc.

GROTHE (J.), premier secrétaire de la société historique d'Utrecht, etc.

Membre honoraire :

SEIBERTZ (JEAN-SUIBERT), docteur en philosophie, conseiller au tribunal à Arnsberg, chevalier de l'ordre royal de l'Aigle rouge de Prusse, membre de l'association historique et archéologique de Westphalie, correspondant de l'académie royale des sciences de Munich et de plusieurs autres sociétés savantes.

SINIMBŪ (le sénateur JOAS LINS VIEIRA CANSANSAO de), ministre de l'empereur du Brésil, etc., etc. à Rio-Janeiro.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

contenues dans le 16e volume des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.



ERRATA.

Page 255, 32e ligne, lisez : FANCHEUR, au lieu de Trancheur.
Page 256, 23e ligne, lisez : DAMAN, au lieu de Damon.



